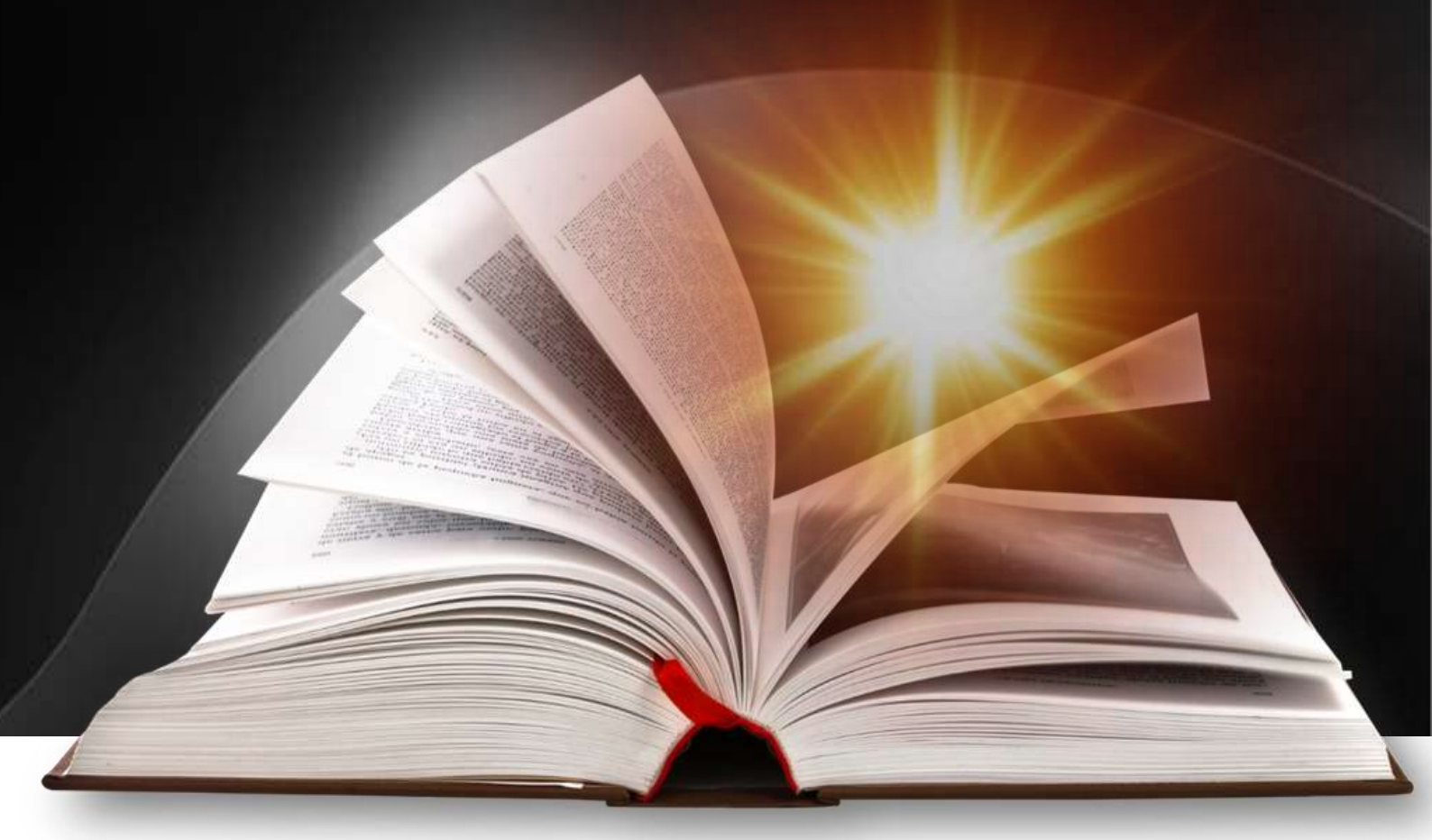
ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

RPJ

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -



Volume 3, n°1, Janvier- Avril 2024

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

African Scientific Universe

Afrindala Group

© Editions Lumumba

Etat de siège en République Démocratique du Congo : Défis et Perspectives

[State of Siege in the Democratic Republic of Congo : Challenges and Perspectives]

KAUMBA MASEKA Caleb[1]
Université de Kolwezi / RD Congo
Email : calebkaumba0@gmail.com

ISSN

: 2790-6248

: 2790-6256

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -

DOI : https://doi.org/10.58610/RPJ.2790.6248.6256.31

Editions Lumumba I Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

EDITIONS LUMUMBA

Un nouvel élan de l'édition africaine

Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ)
ISSN : 2790-6248
e-ISSN : 2790-6256
Volume 3, n°1, Janvier– Avril 2024
© Editions Lumumba - APANAEFJ
Bibliothèque Nationale du Congo I Ordonnance loi n° 89-010 du 11 janvier 1989 – Permis d'implantation n° BNC/DPHK/08/2022

Afrindala Group

La Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ) est une revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive. Elle se veut un lieu de diffusion de travaux de recherche originaux et substantiels sur diverses questions liées aux enjeux et défis des sociétés africaines, dans toutes les disciplines scientifiques. La RPJ est enregistrée par le Centre International de l'ISSN (International Standard Serial Number) sous les numéros ISSN : 2790-6256 et e-ISSN : 2790-6248.

Les Éditions Lumumba, sous la houlette du Label Panafricain Afrindala Group de l'Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse (APANAEFJ), branche « Afriscience », est une maison d'édition enregistrée en RD Congo conformément à l'Ordonnance-Loi n° 89-010 du 11 janvier 1989 et opérant sous le permis d'établissement n° BNC/DPHK/08/2022. Auprès de l'Agence Internationale de l'ISBN, par l'intermédiaire de l'Agence Francophone pour la Numérotation Internationale du Livre (AFNIL), les Éditions Lumumba sont enregistrées sous l'identifiant éditeur : 978-2-38489.

Le comité scientifique international, composé d'enseignants et de spécialistes d'Afrique et d'ailleurs, assure une diversité d'expertises et de perspectives. En tant que membre de Crossref, une organisation américaine participant à l'indexation globale du contenu scientifique, les Éditions Lumumba bénéficient d'un préfixe DOI (10.58610) pour attribuer un DOI unique à chaque œuvre éditée. Ceci permet aux publications d'être accessibles à des milliers de membres de Crossref et à des centaines d'organisations, y compris les institutions scientifiques et universitaires du monde entier, augmentant considérablement la visibilité et l'impact international des travaux publiés.

Les Éditions Lumumba s'appuient sur un vaste réseau de distributeurs et de partenaires internationaux, incluant des universités, des ONGs et de grandes plateformes telles que CAIRN.INFO (la plus grande bibliothèque numérique francophone), DILICOM, OpenEdition Books, la plateforme Afriscience, etc.

© Editions Lumumba, avril 2024

Revue Panafricaine de la Jeunesse

— RPJ —

- Pan African Youth Journal -

Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive

Périodicité : avril, août et décembre
Prix du numéro : 30 USD
Abonnement annuel : 100 USD
Version numérique disponible sur : www.afriscience.org
Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :
@editionslumumba | @afriscience

Imprimé en République Démocratique du Congo

Tél. (+243) 90 43 370 19
Email : contact@editionslumumba.com
Site web : www.editionslumumba.com
Siège : 10, avenue de la Moto croisement boulevard M'siri, ville de Lubumbashi, RD Congo

Sommaire

EDITORIAL **8**

EQUIPE DE LA REVUE **10**

AFRIQUE, GENRE & JEUNESSE **13**

1. Panafricanisme Scientifique et Décolonisation du Savoir dans l'Espace CAMES : Enjeux et Perspectives pour les Éditeurs et Revues Scientifiques 13
   Valery NGOY NDALA 14
   Enseignant-chercheur / RD Congo 14
2. La déscolarisation des filles au Burkina Faso : manifestations et causes 38
   KI Eric Zongui 38
   Chercheur, Burkina Faso 38
3. Les défis contemporains des unions matrimoniales chez les jeunes Mofu-Gudur de l'Extrême-Nord du Cameroun : Analyse des dynamiques conjugales face à la crise de la nuptialité 49
   Raoul SINALÉ 49
   Université de Maroua/ Cameroun 49
4. Déscolarisation et rescolarisation des jeunes au Bénin : Analyse du processus d'insertion professionnelle des jeunes 68
   Elvis Franck Modeste AHOSSIN 68
   Université Abomey Calavi/ Bénin 68
5. Impact de la culture entrepreneuriale sur le niveau d'employabilité chez les jeunes diplômés au Cameroun 100
   Martial Thierry MBIAKOP 100
   Université de Yaoundé I/Cameroun 100

GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT **128**

6. Le panafricanisme sportif et la lutte contre la marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement international olympique : approche critique et perspectives 129
   Dr Justin AVOMO 129
   Université de Yaoundé I/Cameroun 129
7. Pour la resolution de la crise recurrente de legitimite du gouvernement provincial du Maniema 154
   Adolphe NDOKILI MORISHO 154
   Erick OKANDJU MASANGU 154
   Crispin YUMA LUKUMBU 154
   Université de Kindu/RD Congo 154
   Justin OMOLELA SELEMANI 154
   Université Pédagogique Nationale/ RD Congo 154

8. Impact de la crise de legitimite du gouvernement provincial du maniema sur le developpement 164
Adolphe NDOKILI MORISHO 164
Erick OKANDJU MASANGU 164
Crispin YUMA LUKUMBU 164
Justin OMOLELA SELEMANI 164

9. « Cacaoculture en Côte d'Ivoire » : Pratiques Culturales, Représentations Sociales et Dynamiques Institutionnelles - Étude de cas à Bologuhé dans le Département de Daloa 172
N'DA Kouassi Pékaoh Robert 172
OUOHI Manou Marie Grâce 172
Université Jean Lorougnon Guédé/Côte d'Ivoire 172

MATHEMATIQUE ET CHIMIE 186

10. Esquisse de 28 nouveaux théorèmes mathématiques découverts par Dodji Mahouignito Djehouty OLOU 187
Dodji Mahouignito Djehouty OLOU 187
Membre de la Société Française d'Astrobiologie/ Bénin-France 187

11. Analyse de 9 Théorèmes de multiplication lorsque le multiplicateur se termine par 0.1 à 0.9 découverts par Dodji Mahouignito Djehouty OLOU 203
Dodji Mahouignito Djehouty OLOU 203
Membre de la Société Française d'Astrobiologie/ Bénin-France 203

12. Essai de valorisation des déchets plastiques en carburant diesel et essence 223
MUMBERE MURONGANI Justin 223
Institut du Bâtiment et Travaux Publics,-Butembo / RD Congo. 223
KASEREKA KINYONZO Prince 223
Chercheur en chimie-environnement. Ville de Butembo/Nork-Kivu / RD Congo. 223

PSYCHOLOGIE 245

13. Trouble de stress post traumatique et productivité des exploitants miniers artisanaux à Kolwezi 246
NGOY WA NGOY TWITE José 246
Professeur à l'Université de Kolwezi/RD Congo 246

14. « Partager ensemble leur nouvelle vie » : l'accompagnement professionnel, une alternative pour la rétention durable des hommes dans le continuum de soins VIH en Côte d'Ivoire 261
N'Gnanda Anne-Marie KOUADIO 261
Université Felix Houphouët-Boigny/ Côte d'Ivoire 261

15. Image de soi des homosexuels de Kolwezi vivant avec le VIH/Sida, culpabilité et traumatismes 280
Fidélie NTSHIKALA MBUYA 280
Professeure à l'Université de Kolwezi / RD Congo 280

16. Présentation des profils d'estime de soi d'un groupe d'étudiant(e)s d'un Institut Supérieur de la ville de Lubumbashi] 291
Muleka Ngindo Musoke Alfred 291
Professeur à l'Université de Lubumbashi/RD Congo 291

SANTE 309

17. Convergences et divergences de programmes d'éducation thérapeutique dédiés aux personnes atteintes de la drépanocytose 310
Amadou Sirajo Bah 310
Emmanuel Rusch 310
Université de Tours / France 310
Gildas Vieira 310
Centre-Val de Loire –Tours / France 310

18. Répercussions de l'annonce de la drépanocytose sur le vécu des familles dans la ville de Kisangani 326
VUTSEME SOKONI La Joie 326
MARINI DJANG'EING'A Roland 326
ETIENNE Anne- Marie 326
BATINA AGASA Salomon 326
TEBANDITE KASAI Emmanuel 326
KIMONI KICHA Alulea 326
BOSO MOKILI Bosco 326
KASONGO MALOBA TSHIKALA Philippe 326
[1]Université de Kisangani 326
[2]Université de Liège 326
[3]Université de Lubumbashi 326

19. A brief sociology of the paradoxes of malaria control in Gbagba (Côte d'Ivoire) 345
Anicet Elvis Aké AHOU 345
Brigitte Beya Kabran ASSOUGBA 345
Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan/Côte d'Ivoire 345

20. Analyse du niveau de maintenance des échographes en ville de Butembo 361
KAMBERE FURAHA Jean-Marie 361
Institut Supérieur Pédagogique et Technique de Muhangi/ RD Congo 361

DROIT **384**

21. La Cour constitutionnelle de la République Démocratique du Congo et ses arrêts irrévocables : Nécessité d'une justice transitionnelle dans un courant neonormativiste constitutionnel 385
ITALA MWATSHIKASHI Pétillon 385
Université de Kolwezi/RD Congo 385
KAUMBA MASEKA Caleb 385
Université de Kolwezi/RD Congo 385

22. Guerre des terres et conflits sociopolitiques au Burkina Faso : Analyse sémiotique 403
IDO Kouaman 403
Université Norbert ZONGO 403

23. Stabilité institutionnelle et développement sociopolitique dans la province du Haut-Katanga en R. D. Congo 414
Justin Mulendja Dady 414
Lubumbashi/R.D. Congo 414

24. De l'application d'une loi postérieure au jugement répressif de condamnation : problèmes juridiques posés 430
ITALA MWATSHIKASHI Pétillon 430
Université de Kolwezi/ RD Congo 430

25. Etat de siège en République Démocratique du Congo : Défis et Perspectives 451
KAUMBA MASEKA Caleb 451
Université de Kolwezi / RD Congo 451

26. De la non-exécution des décisions judiciaires en matière civile : cas du Tribunal de Grande Instance de Kolwezi 468
[On the Non-Execution of Judicial Decisions in Civil Matters: The Case of the Tribunal de Grande Instance of Kolwezi] 468
KALENG KABEY Jules 468
Université de Kolwezi/RD Congo 468

27. Les Droits Environnementaux en République Démocratique du Congo : Entre Textes Légaux et Réalités Pratiques 486
MUIMBI KITUMBA Richard 486
Université de Kabinda / RD Congo 486

ARTS ET LETTRES **500**

28. La traduction : agent catalyseur des échanges culturels au Nigéria 501
NWODO, Mary Ngozi 501
ONWE, Chinasa Joyce 501
Alex Ekwueme Federal University, Ndufu-Alike, Ikwo, Ebonyi State- Nigeria 501

29. La parole présidentielle damibienne : analyse dialogique et pragmatique 517
Université Norbert Zongo (Burkina Faso) 517
Dr Biendjeda Ousmane PARÉ 517
Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso) 517
30. *« Pour un asile »* de Sophie Heidi Kam : esthétique et démarcation poétique 530
ZONGO Symphorien Dimanche 530
Université Yembila Abdoulaye TOGUYENI, Burkina Faso 530
YAMÉOGO Sidbéwendé Germain 530
Université Norbert ZONGO, Burkina Faso 530

Editorial

Nous sommes honorés de vous convier à explorer les profondeurs de la pensée et de l'innovation africaines à travers ce numéro inaugural de l'année 2024 pour la Revue Panafricaine de la Jeunesse. À l'intérieur de ces pages, vous découvrirez une diversité d'idées et de perspectives provenant des esprits les plus brillants du continent africain et au-delà.

Notre objectif essentiel demeure clair et pressant : éclairer la scène intellectuelle pour les décideurs politiques, les chercheurs, les acteurs sociaux et tous ceux assoiffés de connaissance, en offrant des fondations scientifiques robustes et fiables.

La Revue Panafricaine de la Jeunesse est devenue une voix internationale, un lieu où convergent des études enracinées dans la réalité africaine. Autrefois confrontées à des barrières éditoriales, ces études rayonnent désormais, reflétant la diversité des voix et des expériences qui enrichissent notre continent.

L'essor remarquable de la science africaine est un héritage collectif à préserver, une source d'énergie à nourrir avec passion. Les membres dévoués de notre comité scientifique, accompagnés d'experts issus de divers horizons, ont relevé avec enthousiasme le défi d'enrichir la pensée africaine. La variété des connaissances et des idées, s'étendant au-delà des frontières de l'Afrique, fait de la RPJ une plateforme panafricaine en perpétuelle évolution, porteuse d'une promesse renouvelée à chaque parution.

En tant que bastion de la recherche africaine, la RPJ s'engage fermement à maintenir des normes de qualité rigoureuses, avec un processus de sélection sérieux garantissant un taux d'acceptation de 50%. L'accueil enthousiaste que nous recevons d'un public vaste et diversifié, tant africain qu'international, témoigne de notre engagement à promouvoir une science africaine solide et irréprochable.

Ce numéro exceptionnel présente les contributions de chercheurs éminents explorant une multitude de domaines cruciaux pour notre époque. Chacun de ces articles, soigneusement façonné, offre une plongée captivante dans des thématiques essentielles pour notre temps.

Notre équipe éditoriale, en collaboration avec notre comité scientifique et nos évaluateurs externes, travaille sans relâche avec les auteurs pour garantir la qualité et la pertinence de chaque contribution. Cette synergie collaborative est cruciale pour propulser la science africaine au pinacle international, assurant que les sociétés africaines récoltent pleinement les fruits de la recherche novatrice.

Nous vous invitons à vous plonger avec passion dans ce numéro captivant, à dévoiler les trésors de la science africaine et à rejoindre notre communauté de lecteurs. En participant à cette aventure intellectuelle, vous contribuez à renforcer l'influence de la science africaine à l'échelle mondiale, ouvrant ainsi la voie à des sociétés africaines éclairées par les lumières de la recherche de qualité. Embarquez avec nous dans ce voyage fascinant à travers les découvertes, les innovations, et les idées qui sculptent le futur dynamique de l'Afrique et du monde.

Dr Basile Mulwani Makelele
Professeur des Universités

Equipe de la revue

Comité de rédaction :

- Directeur de Publication : M. le Pr. Basile Mulwani Makelele, RD. Congo
- Rédacteur en chef : M. le Pr. Philippe Kasongo Maloba Tshikala, Belgique
- Rédacteur en chef Adjoint : M. Valery Ngoy Ndala, RD. Congo
- Secrétaire éditorial : William Agbaka, Bénin
- Coordinateur du processus d'adhésion : Marie Mbatshiona Mundi, RD Congo
- Gestionnaire administratif : Banon Zinsou Côme, Bénin
- Gestionnaire financière : Clarisse Mwelwa Bilepo
- Coordinateur des partenariats : Fidèle Bukasa Kabwe, RD Congo
- Gestionnaire des statistiques : Kalunga Shakoli Dieu Merci, RD Congo
- Traducteur en chef : Dr. Fo-Koku D. Woameno, Togo
- Correcteur principal : Jean-Micky Kafuwa Musongo, RD Congo
- Responsable de la publication en ligne : Mme Blin Acouh Marie-José, Côte d'Ivoire

Comité scientifique :

- Abdoulaye Ouedraogo, PhD, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification (MEFP), Burkina Faso
- Abi-Kaberou Gildas, PhD, UAC/ENS-Porto-Novo/Laboratoire de Pédagogie et Didactique des Sciences Humaines (LaPEDIH), Bénin
- Adaba Koffi Amessou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Akimou Tchagnaou, PhD, Université de Zinder, Niger
- Ambombi Eyolo Azede Espoir, PhD, Chaire MBA, Afrikan campus, République du Congo
- Amoussou Franck, PhD, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Ballo Drissa, PhD, Enseignant-chercheur, Mali
- Basile Mulwani Makelele, PhD, Université de Lubumbashi, République démocratique du Congo
- Bekolo Engoudou Bruno, PhD, Université de Douala, Cameroun

- Bitouga Bernard Aristide, PhD, Université de Douala, Cameroun
- BOUMA Carine Nadège, PhD, Université de Bamenda, Cameroun
- Christian Bumute, PhD, Université de Likasi, RD Congo
- Essome Lele Gislain Arnaud, PhD, Unité de recherche ECLLA, Université Jean-Monnet Saint-Étienne, Cameroun
- Félix N'dia Anon, PhD, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
- Fidélie Ntshikala Mbuya, PhD, Université de Kolwezi, RD Congo
- Fo-Koku D. Woameno, PhD, Université de Lomé, Togo
- Gaby Ilunga Mutombo, PhD, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Gano Nouhou, PhD, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal
- Gninneyo Sylvestre-Pierre NIYA, PhD, École Normale Supérieure, Burkina Faso
- José Ngoy Wa Ngoy Twite, PhD, Université de Kolwezi, RD Congo
- Kabiena Kuluila Pierre Valery Dieudonné, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Kabuya-Kabeya Sthilobo Hilaire, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Kaniki Wa Cilombo Joseph-Robert, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Kongue Toyindou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Lago Blé Angelin, PhD, Université Jean-Lorougnon Guede, Daloa, Côte d'Ivoire
- Lokossou Bonaventure, PhD, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Matthias Cinyabuguma, PhD, Banque mondiale, RD Congo
- Melingui Ayissi, PhD, Université de Douala, Cameroun
- Metsena Ndjavoua, PhD, Université de Maroua, Cameroun
- Mohamed Atteyoub H. dit Modibo SIDIBÉ, PhD, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali

- Moussa Coulibaly, PhD, Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal
- Moussa Dourfaye Abdoul-kadze, PhD, Service de la santé, Niger
- Nebie Boukary, PhD, Université de Fada N'Gourma, Burkina Faso
- Ngala Ntumba Peter, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Ngono Ossango Pangrace, PhD, Université de Yaoundé, Cameroun
- Nkongolo Mulami Kapweka Alphonse, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Ntita Ntita Jean Christ, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Nyebe Atangana Sandrine, PhD, Ministère de l'Éducation Secondaire, Cameroun
- Patrice M'Bétien KONE, PhD, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
- Philippe Kasongo Maloba Tshikala, PhD, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Raymond-Bernard Ahouandjinou, PhD, Université d'Abomey Calavi, Bénin
- SAIDI Hicham, PhD, Université Moulay Ismaï, Maroc
- Serge Caleb Mbula Musasa Mwadianvita, PhD, Université Pédagogique Nationale (UPN) de Kinshasa, RD Congo

AFRIQUE, GENRE & JEUNESSE

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Panafricanisme Scientifique et Décolonisation du Savoir dans l'Espace CAMES : Enjeux et Perspectives pour les Éditeurs et Revues Scientifiques

[Scientific Pan-Africanism and Knowledge Decolonization within the CAMES Space: Challenges and Perspectives for Publishers and Scientific Journals]

Valery NGOY NDALA[1]
Enseignant-chercheur / RD Congo
Email : valery@afrindalagroup.com

Résumé

Issu d'une analyse critique et d'une revue exhaustive de la littérature, cet article examine les défis auxquels sont confrontés les éditeurs et les revues scientifiques dans le contexte de la décolonisation du savoir au sein de l'espace CAMES. L'auteur, considéré comme le père du concept de "panafricanisme scientifique", souligne que la colonisation du savoir scientifique africain est étroitement liée à la colonisation mentale des scientifiques africains eux-mêmes, qui continuent de favoriser les éditeurs et les revues occidentaux. Néanmoins, l'auteur identifie plusieurs obstacles à cette décolonisation, notamment l'héritage colonial, les défis institutionnels tels que le sous-financement de l'édition scientifique en Afrique, les lacunes réglementaires, ainsi que le manque de reconnaissance et de promotion des travaux africains. Malgré ces défis, l'auteur propose des pistes pour surmonter les schémas mentaux hérités de la colonisation et encourager le développement intellectuel et académique en Afrique. Il met en avant le projet Africience, une plateforme du label panafricain Afrindala Group, destinée à soutenir cette transition vers le panafricanisme scientifique.

Mots-clés : Décolonisation mentale, Scientifiques congolais, Édition scientifique, République démocratique du Congo (RDC)

Abstract

Resulting from a critical analysis and an exhaustive review of the literature, this article examines the challenges faced by publishers and scientific journals in the context of decolonizing knowledge within the CAMES space. The author, considered the father of the concept of "scientific Pan-Africanism," emphasizes that the colonization of African

[1] Père du *Panafricanisme scientifique*, Directeur Général des Editions Lumumba : www.editionslumumba.com, Président de l'Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse (APANAEFJ) : www.apanaefj.org et Promoteur du label panafricain Afrindala Group : www.afrindalagroup.com.

scientific knowledge is closely linked to the mental colonization of African scientists themselves, who continue to favor Western publishers and journals. Nevertheless, the author identifies several obstacles to this decolonization, including colonial heritage, institutional challenges such as underfunding of scientific publishing in Africa, regulatory gaps, as well as lack of recognition and promotion of African works. Despite these challenges, the author proposes avenues to overcome the mental frameworks inherited from colonization and to encourage intellectual and academic development in Africa. He highlights the Africience project, a platform of the Pan-African label Afrindala Group, aimed at supporting this transition towards scientific Pan-Africanism.

Keywords: Mental decolonization, Congolese scientists, Scientific publishing, Democratic Republic of Congo (DRC)

1. Introduction

La récente vague de coups d'État en Afrique de l'Ouest, revendiquée au nom du « *panafricanisme* », de la *« libération politique* » et dénonçant le « *néocolonialism*e », a suscité l'admiration de plusieurs scientifiques africains. Certains ont même loué ouvertement ce qu'ils considèrent comme la bravoure de ces nouveaux hommes forts d'Afrique. (Mamadou Dian Barry, 2023 ; Picco, E., & Depagne, R., 2023). Cependant, il est légitime de se demander dans quelle mesure les préoccupations liées à la décolonisation du savoir sont partagées par ces mêmes scientifiques africains. Le terme « *décolonisation du savoir* » est particulièrement évocateur et suscite l'intérêt, car il soulève des questions importantes sur la façon dont les connaissances sont produites, diffusées, et consommées dans un contexte post-colonial (Lander, E., 2000 ; Vergès, F., 2011 ; Collectif, 2012 ; Glissant, E., 2007). En examinant les perspectives et les enjeux du *panafricanisme scientifique*[1] dans ce cadre, notre article pourrait offrir des insights précieux sur la manière dont les institutions académiques, les organisations panafricaines, et les praticiens de la recherche peuvent travailler ensemble pour promouvoir une approche plus inclusive et diversifiée de la production et de la diffusion des connaissances scientifiques en Afrique.

Auguste Mabika Kalanda, une figure marquante de la pensée africaine au 20e siècle, a abordé dans l'ouvrage intitulé « *L'urgence d'une décolonisation mentale* » une

[1] Nous souhaitons souligner ici, avec toute simplicité, que le concept de "Panafricanisme scientifique" n'existe pas dans la littérature scientifique. Nous pouvons donc revendiquer avec honnêteté sa paternité, puisqu'il a été inventé et popularisé par nous-mêmes, principalement dans cet article et dans notre livre intitulé "Panafricanisme scientifique", publié par les Éditions Lumumba.

problématique cruciale pour son époque qui demeure toujours pertinente aujourd'hui. En sa qualité d'ancien ministre des affaires étrangères de la République du Congo-Léopoldville en 1963, il bénéficiait d'une perspective unique sur les défis auxquels l'Afrique était confrontée (Tshishungu Wa Tshisungu, J. 2016). Kalanda soulignait ainsi un aspect fondamental, mais souvent négligé, de la décolonisation : *la nécessité de libérer les esprits de l'influence de la pensée coloniale*. Il avançait l'idée selon laquelle « *les Africains, tout comme d'autres peuples colonisés, étaient encore sous le joug d'une forme d'aliénation culturelle qui les empêchait de prendre pleinement possession de leur destinée historique* ».

S'agissant des maisons d'édition et revues scientifiques, notons ici que la pensée décoloniale émerge partout, cherchant à déconnecter les vies des personnes des modèles homogénéisants de la modernité occidentale. (Mignolo, Walter D., 2021). Dans cette perspective, il est crucial de reconnaître l'importance primordiale des maisons d'édition et des revues scientifiques dans le processus de décolonisation du savoir en Afrique. Les écrivains et chercheurs initient la création de connaissances, lesquelles sont ensuite façonnées en produits finis par les éditeurs et leurs maisons d'édition. Ces ouvrages et revues ainsi élaborés sont ensuite diffusés aux lecteurs, qu'ils soient des individus, des institutions gouvernementales ou des organisations, à travers les librairies physiques ou en ligne. En tant que récepteurs de ces productions, les lecteurs bénéficient d'un enrichissement tant intellectuel que pratique, leur permettant une meilleure compréhension du monde, de ses événements et de ses phénomènes, ainsi que la conception de projets et d'innovations fondés sur des bases scientifiques solides. Cette dynamique vertueuse de l'industrie du savoir devrait se généraliser et s'étendre à travers toute l'Afrique, une responsabilité qui incombe à chacun de nous. Pour y parvenir, il est impératif que les scientifiques africains se détachent des paradigmes de pensée occidentaux qui les ont maintenus dans une position subalterne depuis des siècles. En effet, dans le paysage des collaborations scientifiques, on observe souvent un déséquilibre flagrant, avec une prédominance des institutions et des chercheurs des nations développées. (Thierry Habrand, 2011). Ainsi, les paradigmes occidentaux, qui ont souvent dominé la production et la diffusion du savoir dans en Afrique et reléguant les perspectives africaines au second plan, doivent être contredits par le panafricanisme scientifique, « *un concept dont nous sommes inventeur*s ».

Les scientifiques africains, subissant l'influence d'une aliénation mentale héritée de l'ère coloniale, comme le souligne avec perspicacité Kalanda cité par Tshishungu Wa Tshisungu, J. (2016), sont de plus en plus enclins à se tourner vers des maisons d'édition et des revues scientifiques extérieures. Ce faisant, non seulement ils

enrichissent les sociétés étrangères – sachant que le marché du savoir figure parmi les plus lucratifs au monde, engendrant la création de vastes bibliothèques, de projets d'envergure et d'innovations majeures –, mais ils privent également leur propre continent du fruit de leur savoir. Il suffit de s'interroger sur le nombre d'ouvrages et d'articles scientifiques rédigés par des scientifiques africains aujourd'hui, sur leur accessibilité au sein de leurs propres institutions scientifiques et académiques, ainsi que dans leurs pays et au-delà en Afrique. Qu'en est-il de leur influence sur les politiques publiques, gouvernementales et internationales en Afrique ? De nombreux chercheurs universitaires se contentent d'une reconnaissance interne, de la visibilité sur les moteurs de recherche et de leur avancement académique, sans se soucier le moins du monde de l'impact de leurs connaissances sur la génération actuelle et future de l'Afrique. Cette interrogation soulève la responsabilité des gouvernements, des institutions d'enseignement supérieur et universitaire, des scientifiques eux-mêmes, ainsi que des organisations régionales telles que le CAMES, censées élaborer des politiques bénéfiques à l'Afrique à court, moyen et long termes.

Dans cette perspective, le *panafricanisme scientifique* doit devenir le nouveau paradigme, permettant d'instaurer une relation sans entraves entre les chercheurs africains et le savoir scientifique, dans un contexte marqué par l'histoire de la colonisation et l'héritage post-colonial. Dès lors, il est impératif de sensibiliser et de mettre en œuvre des contraintes politiques et institutionnelles favorisant la production de savoir en Afrique, ainsi que la nécessité de publier dans des revues et des maisons d'édition africaines afin que ce savoir soit accessible à tous les Africains. Certes, la science est fondamentalement universelle, axée sur la recherche de connaissances objectives et la compréhension des phénomènes naturels sans se soucier des frontières géographiques ou des identités culturelles. Cependant, cela ne signifie pas nécessairement que le concept de panafricanisme est incompatible avec l'univers scientifique. En examinant la question sous différents angles, nous pouvons mettre en lumière des aspects qui pourraient enrichir la façon dont nous abordons cette thématique.

Bien que l'ère de la révolution politique des indépendances des pays africains soit considérée comme largement dépassée, on observe encore un retard dans le progrès scientifique et technologique de l'Afrique. Il est opportun que les Africains et Africaines se penchent désormais sur leurs problèmes respectifs et y apportent des solutions pérennes. C'est d'ailleurs cette motivation qui a conduit à la formalisation du CAMES dès 1966, suite à une résolution de la Conférence des Ministres de l'Éducation nationale tenue à Paris. Cette résolution donnait mandat à la commission pour entreprendre une recherche approfondie sur les structures et les enseignements des Universités

Africaines et Malgache, dans un esprit de coopération interafricaine (CAMES, 2019). Au vu des résultats mitigés de la coopération Nord-Sud, il faudrait envisager de valoriser la coopération Sud-Sud que les nouvelles maisons d'édition et revues scientifiques initient en Afrique, dans le domaine du savoir en particulier. Ainsi, face aux multiples défis de développement que rencontre l'Afrique, malgré ses immenses richesses tant humaines que du sol, du sous-sol, ainsi que climatiques, il est plus que temps que les Africaines et Africains se réveillent et s'occupent de leurs problèmes eux-mêmes, qu'ils cessent de tendre la main sous couvert de la coopération au développement. (Basile Mulwani Makelele, 2022).

Notons que l'un des principaux objectifs du *panafricanisme scientifique* est de permettre aux pays africains de devenir autonomes dans le domaine de la science et de la technologie. Cela ne signifie pas que les scientifiques africains doivent s'engager dans des luttes politiques ou des propagandes, mais plutôt implique le développement de capacités de recherche locales, la création d'infrastructures scientifiques solides, et la formation d'une nouvelle génération de scientifiques africains autonomes et libérés de la colonisation mentale.

De ce qui précède, les objectifs de notre article sont d'examiner les défis spécifiques de la décolonisation du savoir dans l'Espace CAMES et d'explorer les perspectives des éditeurs et revues scientifiques. Ainsi, basés sur une analyse critique appuyée par la revue de la littérature, nous allons répondre dans cet article aux questions suivantes : Quels sont les fondements théoriques devant orienter le panafricanisme scientifique ? Comment se justifie l'évolution historique du panafricanisme vers le domaine scientifique ? Quels sont les défis de la décolonisation du savoir dans l'Espace CAMES ? Et enfin, comment les éditeurs et les revues scientifiques peuvent-ils contribuer à la décolonisation du savoir ? Quels sont les enjeux à surmonter ?

1. Fondements théoriques du panafricanisme scientifique

Dans cette section, explorons les fondements théoriques de ce mouvement dont nous sommes pionniers, en présentant notamment ses approches définitionnelles et théoriques, incluant ses principes sous-jacents, ainsi que ses implications pratiques pour le développement scientifique et technologique de l'Afrique. Nous allons également donner les bases historiques du panafricanisme et son évolution vers le domaine scientifique, en abordant notamment le début du mouvement panafricain, l'émergence de figures influentes, les luttes pour l'indépendance et l'évolution du panafricanisme vers le domaine scientifique.

1.1. Panafricanisme scientifique : Approches définitionnelles et théoriques

Le panafricanisme est une idéologie humaniste qui vise à libérer l'Afrique de la domination impériale et à mettre fin à la fragmentation de ses nations (Adjako Kouassi, 2021). Dans cette perspective, l'unité africaine est considérée comme essentielle pour le développement durable et la paix. De plus, l'idée selon laquelle les ressources du continent ne devraient plus être exploitées au profit d'autres nations occupe une place centrale dans ce paradigme panafricain. Ainsi, il est possible de constater que le panafricanisme demeure un chantier d'avenir pour l'Afrique, brisant les frontières géographiques et mentales pour promouvoir la liberté et l'unité (Amzat Boukari-Yabara, 2015 ; Adjako Kouassi, 2021 ; Theophilus Adegbite Adetoye, 2021).

En parlant du **Panafricanisme scientifique**, nous le définissons comme une approche qui vise à promouvoir et à valoriser les connaissances scientifiques africaines, ainsi qu'à rétablir une vision équilibrée de l'histoire, de la culture et de la contribution des Africains à la science et à la civilisation mondiale. Contrairement au panafricanisme politique ou culturel, qui se concentre sur l'unité politique et culturelle des peuples africains (Du Bois, W. E. B., 1903 ; Senghor, L. S., Césaire, A., & Damas, L., 1948 ; Fanon, F., 1952 ; Malcolm X, & Haley, A., 1965 ; Rodney, W., 1972), le panafricanisme scientifique se concentre spécifiquement sur le domaine de la connaissance et de la recherche scientifique.[1]

Ainsi, selon nous, l'objectif principal du panafricanisme scientifique est de décoloniser le savoir en remettant en question les paradigmes scientifiques occidentaux dominants, qui ont souvent marginalisé ou déformé les contributions africaines à la science. Il vise également à promouvoir une approche scientifique intégrant les perspectives et les connaissances africaines traditionnelles, ainsi que les avancées scientifiques contemporaines, pour répondre aux besoins et aux défis spécifiques des africains. En outre, le panafricanisme scientifique cherche à encourager la collaboration et l'autonomie scientifiques entre les pays africains, ainsi qu'à renforcer les liens avec la diaspora africaine et les chercheurs du monde entier intéressés par les questions scientifiques africaines.

De ce qui précède, nous notons le caractère multidimensionnel du panafricanisme scientifique, englobant à la fois une critique des paradigmes scientifiques dominants, une réappropriation des connaissances africaines et une vision prospective pour le développement scientifique et technologique de l'Afrique.

[1] Nous tenons à souligner que le concept de « *panafricanisme scientifique* » est notre propre innovation que nous avons introduite dans la littérature scientifique.

Face à la définition claire et précise de ce nouveau concept qu'est le « *Panafricanisme scientifique* », que nous avons introduit dans la littérature universelle en tant que pionnier de cette approche, il nous incombe désormais d'articuler avec clarté les principes, les valeurs ainsi que les implications pratiques de cette vision novatrice. Il revient désormais à nous d'orienter les scientifiques africains ainsi que les institutions gouvernementales et organisations panafricaines œuvrant dans le domaine scientifique, notamment le CAMES (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur), la Conférence des Recteurs des Universités Francophones d'Afrique et de l'Océan Indien, l'Académie Africaine des Sciences (AAS), l'Union Africaine – Commission en charge de la recherche scientifique, etc., dans la compréhension explicite de ce paradigme novateur.

1.1.1. Principes et valeurs sous-jacents

Dans l'exposition des principes et des valeurs sous-jacents au panafricanisme scientifique, une approche élitiste pourrait mettre en avant la complexité philosophique et épistémologique qui sous-tend cette vision.

Dans une perspective de mettre les jalons, voici une exploration approfondie de ces principes et valeurs :

- **Valorisation de la diversité épistémique** : Au cœur du panafricanisme scientifique réside une reconnaissance profonde de la diversité épistémique, c'est-à-dire la multiplicité des façons de connaître et de comprendre le monde. Ce principe transcende les frontières disciplinaires et culturelles, embrassant une pluralité de perspectives, de traditions et de modes de savoir. En valorisant cette diversité, le panafricanisme scientifique cherche à enrichir le paysage intellectuel global en intégrant des voix longtemps marginalisées et en favorisant un dialogue interculturel fécond.
- **Réconciliation des savoirs traditionnels et scientifiques** : Une caractéristique distinctive du panafricanisme scientifique est son engagement envers la réconciliation des savoirs traditionnels africains et des paradigmes scientifiques contemporains. Cette entreprise exige une réévaluation critique des conceptions binaires et hiérarchiques qui ont historiquement opposé le savoir « moderne » occidental au savoir « traditionnel » africain. En reconnaissant la valeur intrinsèque des connaissances ancestrales africaines, le panafricanisme scientifique aspire à une synthèse harmonieuse qui intègre la sagesse héritée avec les avancées scientifiques les plus récentes.
- **Engagement envers l'autonomie et l'émancipation intellectuelle** : Fondamental pour le panafricanisme scientifique est son appel à l'autonomie et à

l'émancipation intellectuelle des Africains dans le domaine scientifique. Cet engagement transcende la simple quête de reconnaissance et s'étend à la promotion d'un environnement intellectuel et institutionnel qui permet aux chercheurs et aux praticiens africains de prospérer sans entraves. Cela implique de remettre en question les structures de pouvoir qui ont historiquement limité l'accès des Africains aux ressources, aux opportunités et à la reconnaissance dans le domaine scientifique, et de favoriser des formes d'organisation et de collaboration qui favorisent l'autonomie et l'auto-détermination.

- **Interconnexion des luttes pour la justice sociale et épistémique** : Enfin, le panafricanisme scientifique est profondément ancré dans une vision holistique de la justice sociale et épistémique. Reconnaissant que les inégalités et les injustices dans le domaine scientifique sont étroitement liées à celles qui existent dans la société plus large, le panafricanisme scientifique s'engage à lutter contre toutes les formes d'oppression et de marginalisation. Cela nécessite une solidarité transnationale et une coalition avec d'autres mouvements pour la justice sociale et environnementale, dans le but ultime de créer un monde plus équitable et durable pour tous.

Ces principes et valeurs souligne la profondeur philosophique et la portée transformative du *panafricanisme scientifique*, en tant que mouvement intellectuel qui transcende les frontières disciplinaires et culturelles.

1.1.2. Mise en œuvre et implications pratiques du panafricanisme

L'exploration des aspects pratiques de la mise en œuvre et des implications du panafricanisme scientifique pourrait s'articuler autour de plusieurs axes clés, mettant en lumière la complexité et la sophistication des initiatives nécessaires pour concrétiser cette vision ambitieuse :

- **Élaboration de politiques scientifiques panafricaines** : La mise en œuvre pratique du panafricanisme scientifique exige la reformulation et/ou l'adoption de nouvelles politiques scientifiques panafricaines cohérentes et bien articulées. Ces politiques doivent viser à renforcer les capacités scientifiques et technologiques des nations africaines, à promouvoir la collaboration interdisciplinaire et interinstitutionnelle, et à encourager l'intégration des connaissances traditionnelles dans les programmes de recherche et d'innovation. Une attention particulière doit être accordée à la création de cadres réglementaires et institutionnels favorables qui soutiennent le développement scientifique durable et éthique sur le continent.
- **Renforcement des infrastructures scientifiques et technologiques** : Pour concrétiser les objectifs du panafricanisme scientifique, des investissements significatifs dans les infrastructures scientifiques et technologiques sont nécessaires.

Cela inclut le développement et la modernisation des laboratoires de recherche, des centres technologiques et des institutions académiques à travers le continent. Il est également crucial d'investir dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour faciliter la collaboration scientifique à distance et l'accès aux ressources et aux données scientifiques mondiales.

- **Promotion de l'éducation scientifique inclusive** : Une dimension essentielle de la mise en œuvre du panafricanisme scientifique est la promotion de l'éducation scientifique inclusive à tous les niveaux, de l'école primaire à l'université. Cela implique de réformer les programmes éducatifs pour intégrer les perspectives africaines dans l'enseignement, de soutenir le développement professionnel des enseignants et des chercheurs, et de fournir des ressources pédagogiques adaptées aux réalités africaines. En outre, il est crucial d'encourager la participation des femmes et des minorités sous-représentées dans les domaines scientifiques et technologiques.
- **Facilitation de la collaboration scientifique transnationale** : Une autre dimension importante de la mise en œuvre du panafricanisme scientifique est la facilitation de la collaboration scientifique transnationale entre les pays africains et avec la diaspora africaine à travers le monde. Cela peut se faire par le biais de programmes de recherche conjoints, d'échanges universitaires et de partenariats stratégiques avec des institutions de recherche internationales. Une telle collaboration favorise le partage des connaissances, des ressources et des meilleures pratiques, et contribue à renforcer les capacités scientifiques et technologiques de l'Afrique dans son ensemble.

De ce qui précède, notons que la mise en œuvre du panafricanisme scientifique exige un engagement concerté et coordonné à travers une gamme diversifiée d'initiatives politiques, institutionnelles, éducatives et collaboratives. Cela nécessite une vision stratégique à long terme, un leadership fort et un investissement soutenu de la part des gouvernements, des institutions académiques, des organisations internationales et du secteur privé.

1.2. Historique du panafricanisme et son évolution vers le domaine scientifique

L'histoire du panafricanisme remonte au début du 20e siècle et est étroitement liée aux luttes pour l'indépendance et la décolonisation en Afrique. (Boukari-Yabara, A., 2015 ; Adetoye, T., 2021).

1.2.1. Début du mouvement panafricain

Le mouvement panafricain a été largement catalysé par des intellectuels, des militants et des leaders africains et afro-descendants confrontés à l'oppression coloniale et au racisme. Une date charnière est la Conférence panafricaine de 1900, organisée à Londres par Henry Sylvester Williams, un avocat trinidadien, qui a rassemblé des militants africains et des Afro-descendants pour discuter des questions affectant les Africains et les Afro-descendants dans le monde entier. (Boukari-Yabara, A., 2017 ; Adi, H., 2018).

1.2.2. L'émergence de figures influentes

Au fil des décennies, des figures emblématiques telles que Marcus Garvey, W.E.B. Du Bois, Kwame Nkrumah et Frantz Fanon ont émergé pour donner une voix au mouvement panafricain. Garvey, par exemple, a fondé l'Association universelle pour l'amélioration de la condition noire (UNIA) et a prêché un message d'unité noire mondiale. Du Bois a contribué à l'organisation de plusieurs conférences panafricaines, appelant à l'émancipation des Africains. (Boukari-Yabara, A., 2017 ; Adi, H., 2018).

1.2.3. Luttes pour l'indépendance

Pendant les luttes pour l'indépendance en Afrique, le mouvement panafricain a joué un rôle crucial en encourageant la solidarité entre les nations africaines et en mobilisant un soutien international pour les mouvements de libération. Des figures politiques comme Nkrumah, le premier président du Ghana, ont travaillé à concrétiser les idéaux panafricains en aidant à la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963. En juillet 2002, l'OUA a été remplacée par l'Union africaine (UA), qui a consolidé les acquis de l'organisation pionnière et continue de promouvoir l'unité, la coopération et le développement sur le continent1. Depuis lors, l'UA a poursuivi cet objectif en travaillant pour l'intégration africaine, la paix, la sécurité et le bien-être de ses citoyens. (Bertrand, J., 2010 ; Goerg, O., Martineau, J.-L., & Nativel, D. 2013). L'UA est souvent critiquée pour son apparente soumission à l'oligarchie occidentale en raison de sa forte dépendance aux financements extérieurs, notamment des pays occidentaux et d'autres partenaires internationaux. Cette dépendance financière suscite des inquiétudes quant à l'indépendance des décisions et des politiques de l'UA, car les donateurs peuvent conditionner leur soutien à leurs propres intérêts géopolitiques et économiques en Afrique. Certains estiment que cette influence extérieure compromet la capacité de l'UA à prendre des décisions indépendantes, notamment en ce qui concerne les conflits, le développement et les droits de l'homme sur le continent africain. En dépit de ses ressources financières et de ses structures institutionnelles, l'UA n'a pas toujours réussi à résoudre efficacement ces problèmes,

ce qui remet en question sa capacité à mettre en œuvre des solutions concrètes. (Jean-Pierre Barthélemy Mpouando, J-P., 2018 ; Mbida, R. 2022).

1.2.4. Évolution du panafricanisme vers le domaine scientifique

L'évolution du panafricanisme vers le domaine scientifique représente un aspect fascinant de l'histoire intellectuelle africaine, mettant en lumière des figures telles que Cheikh Anta Diop, qui ont apporté une nouvelle perspective aux découvertes scientifiques. En mettant en avant l'importance de la culture et de la connaissance traditionnelle africaine, il a encouragé les chercheurs africains à s'engager dans une exploration plus profonde de leur propre passé et de leur propre identité. Son travail a ouvert de nouvelles voies pour la recherche scientifique en Afrique, en mettant l'accent sur la nécessité d'une approche contextuelle et holistique de la science qui tienne compte des réalités africaines. Cette évolution vers une perspective scientifique ancrée dans le panafricanisme a contribué à renforcer l'estime de soi et la confiance des Africains dans leur capacité à contribuer de manière significative au progrès scientifique mondial. C'est cette vision ayant conduit des chercheurs, comme Nioussere Kalala Omotunde à mettre en lumière les contributions africaines souvent négligées dans l'histoire universelle. Nioussere Kalala Omotunde (2000 ; 2004 ; 2008 ; 2014 ; 2015).

Plus récemment, des personnalités telles que la microbiologiste sénégalaise Souleymane Mboup, pionnière dans la lutte contre les maladies infectieuses en Afrique, ou le physicien nigérian Neil Turok, qui a fondé l'Institut Africain des Sciences Mathématiques, ont continué à inspirer et à promouvoir l'excellence scientifique en Afrique.

1.2.5. Introduction du concep panafricanisme scientifique dans la littérature scientifique

Aujourd'hui, le concept « **Panafricanisme Scientifique** », désormais intégré dans la littérature scientifique grâce à Valery Ngoy Ndala, est révolutionnaire. En effet, notons ici qu'il est une figure panafricaine reconnu comme le père de ce mouvement. Au délà, d'etre un leader inspirant et polyvalent, engagé dans le développement de la jeunesse africaine. Valery Ngoy Ndala, en tant que Panafricaniste Scientifique, prône l'utilisation d'une approche scientifique rigoureuse pour le progrès de l'Afrique, visant à décoloniser le savoir et à placer la science au cœur du développement du continent. Dans les sections suivantes, nous allons brièvement mettre en lumière les grands défis liés à cette problématique « panafricanisme scientifique » et proposer les perspectives nécessaires.

2. Défis de la décolonisation du savoir dans l'Espace CAMES

Il existe plusieurs défis liés à la décolonisation du savoir en Afrique, allant notamment des langues de publication aux défis de l'accès et de l'inclusivité, ainsi que du manque de diversité dans les paradigmes de recherche et les perspectives. Toutefois, tous ces défis trouvent leurs racines profondes dans les trois axes suivants : l'héritage colonial, les défis institutionnels, incluant notamment le sous-financement interne du secteur éditorial en Afrique, les lacunes dans la régulation du secteur de l'édition scientifique, et l'insuffisance dans le référencement et la promotion des productions scientifiques africaines, ainsi que l'imaginaire collectif de l'élite africaine. (Mbonda, E.-M. 2019 ; Jamar, A., Stys, P., Birantamije, G., & Vermylen, A. 2020 ; Ndiaye, S., 2021 ; Bidossessi Guedegbec, S. I., 2023 ; Ludovic Boris Pountougnigni Njuh. 2023).

2.1. Héritage colonial et son impact sur la production et la diffusion des connaissances.

Le champ éditorial en Afrique francophone est resté jusqu'aux années 1960 quasiment inexistant, en raison de la politique française visant à limiter la création de structures de production locales (imprimeries, maisons d'édition) et à promouvoir l'édition métropolitaine. Ainsi, l'histoire des éditeurs et revues scientifiques africaines a été fortement influencée par les dynamiques coloniales et postcoloniales, favorisant souvent une dépendance vis-à-vis des modèles éditoriaux occidentaux. (Chevallier, J., 2007 ; Pierre Singaravélou, 2009 ; Luc Pinhas, 2012 ; Solomon Tsehaye, R., & Vieille-Grosjean, H., 2019).

Aujourd'hui, alors que de nombreux pays africains aspirent à une véritable décolonisation du savoir et à une plus grande autonomie dans la production et la diffusion des connaissances scientifiques, il est pertinent d'interroger les défis et les opportunités qui se présentent dans ce processus de transformation. Les paradigmes occidentaux, qui ont souvent dominé la production et la diffusion du savoir dans ces pays, reléguant les perspectives africaines au second plan, doivent être contredits par le *panafricanisme scientifique*, « un concept dont nous sommes inventeurs », qui est une nouvelle dynamique en plein essor, encourageant la valorisation des connaissances locales et la promotion de recherches scientifiques ancrées dans les réalités africaines.

2.2. Défis institutionnels dans l'espace CAMES

Les principaux défis institutionnels liés à la décolonisation du savoir dans l'espace CAMES sont principalement liés au sous-financement interne du secteur éditorial en Afrique, aux lacunes dans la régulation du secteur de l'édition scientifique ainsi qu'à

l'insuffisance dans le référencement et la promotion des productions scientifiques africaines.

2.2.1. Défis liés au sous-financement

Le sous-financement du secteur éditorial en Afrique constitue l'un des obstacles principaux, entravant la capacité des scientifiques et éditeurs africains à produire et à diffuser des connaissances africaines. Aujourd'hui, dans l'espace CAMES, les acteurs gouvernementaux en charge de l'enseignement supérieur, universitaire et de la recherche scientifique font face à d'importants défis de financement des activités scientifiques. Malheureusement, ces défis entravent la capacité des chercheurs à contribuer efficacement à la résolution des problèmes sociaux auxquels sont confrontées leurs communautés. Ainsi, ces difficultés empêchent non seulement la croissance du secteur de l'édition scientifique mais aussi la mise en place de normes éditoriales universelles nécessaires pour garantir la qualité et l'accessibilité des publications au-delà des frontières nationales. Par ailleurs, notons que les modes de financement actuels en Afrique (dans l'espace CAMES), ainsi que l'influence étrangère freinent les progrès scientifiques en Afrique. (Bonfoh, B., 2016 ; IDRC., 2019; Caelers, D., & Okoth, D., 2023 ; Bonfoh, B., 2016).

2.2.2. Défis dans la régulation du secteur éditorial

La situation de l'édition scientifique en Afrique est complexe et nécessite une attention urgente. Les maisons d'édition et les revues académiques, souvent créées au sein des institutions universitaires, peinent à maintenir des normes de qualité éditoriale et à offrir une visibilité internationale adéquate. Cette réalité pose un défi majeur à la fois pour les chercheurs et pour les gouvernements, car elle entrave la diffusion des connaissances et limite l'impact de la recherche africaine sur la scène mondiale. Face à cette situation le CAMES a élaboré plusieurs référentiels et directives pour réglementer et améliorer la qualité de l'édition scientifique, en particulier. Malheuresement, les résultats restent peu satisfaisants. (CAMES, 2022b ; Banque Mondiale, 2014).

Ceci dit, il est impératif que les gouvernements africains prennent des mesures concrètes pour soutenir et promouvoir le développement de l'édition scientifique sur le continent. Cela implique non seulement d'allouer des ressources financières adéquates, mais aussi d'établir des politiques éditoriales transparentes et des mécanismes de régulation efficaces pour garantir l'intégrité et la qualité des publications. De plus, les gouvernements doivent encourager la collaboration entre les universités, l'industrie éditoriale et les organismes de recherche afin de stimuler l'innovation et de renforcer les capacités scientifiques en Afrique.

2.2.3. Défis dans le référencement et la promotion des productions scientifiques

Seulement 3,2 % des publications scientifiques mondiales proviennent du continent africain. Et 75 % des publications africaines se concentrent dans cinq pays (Afrique du Sud, Égypte, Tunisie, Nigéria, Maroc) : aucun pays membre du CAMES ne s'y trouve. (Abdou Salam FALL, 2023).

Notons par ailleurs que le CAMES accompagne de nos jours les efforts de la CRUFAOCI (Conférence des Recteurs des Universités Francophones d'Afrique et de l'Océan Indien) dans la gestion de ses revues scientifiques, notamment la Revue RAMReS. Ainsi, cet accompagnement se matérialise par la mise en place d'une plateforme de gestion de la revue, dans le but de rendre la production scientifique africaine visible et accessible à l'échelle régionale et internationale (CAMES, 2020). Cependant, l'impact de cette revue reste faible, tant dans l'espace CAMES qu'en Afrique et dans le monde en général.

C'est ici la nécessité pour les organisations et institutions d'enseignement supérieur, universitaire et de recherche scientifique de collaborer avec Afriscience, une plateforme dont les solutions diverses sont proposées à la communauté scientifique africaine (Afriscience, 2024).

2.3. Imaginaire collectif de l'élite africaine

Au-delà du fait que les chercheurs africains travaillent le plus souvent seuls, à défaut d'avoir des laboratoires fonctionnels où des traditions collégiales se forgent sur des décennies (Abdou Salam FALL, 2023), la perception de la qualité et de la légitimité des éditeurs et des revues scientifiques occidentaux par rapport à ceux africains constitue un sujet complexe. Comme souligné ci-dessus, cette perception est intrinsèquement lié à l'histoire coloniale et aux dynamiques de pouvoir globales (Ajani, O. A., 2020). Les scientifiques africains, souvent considérés comme faisant partie de l'élite intellectuelle, peuvent être influencés par un imaginaire collectif qui confère une valeur supérieure aux institutions occidentales, perçues comme étant plus prestigieuses ou légitimes (Coussens, A., 2021). Cette situation est exacerbée par la dépendance académique de l'Afrique envers le Nord global, qui exerce une domination manifeste sur la production, la circulation et la consommation du savoir. L'analyse du nombre de références présentes dans une thèse, un livre, un mémoire ou un article scientifique rédigé par un chercheur africain témoigne de cette réalité. Bien que l'on puisse constater une certaine diversité, il est indéniable que de nombreuses références émanent d'auteurs africains, parfois même issues des institutions académiques et scientifiques propres à l'auteur sont ignorées dans la rédaction. Cet imaginaire collectif

constitue en quelque sorte une *aliénation mentale*, représentant un sérieux obstacle dans la lutte pour la décolonisation du savoir africain.

Il est important de noter que malgré des efforts visant à valoriser et diffuser la production scientifique africaine, comme le projet d'édition électronique des revues scientifiques africaines lancé par le CAMES (CAMES, 2020), les africains, peinent à adhérer à ces initiatives, ce qui contribue considérablement à leur échéc.

De plus, des initiatives telles que le groupe Afrindala s'engagent dans la décolonisation des savoirs endogènes africains, cherchant à remettre en question la prétention hégémonique de la raison occidentale et à promouvoir un pluriversalisme dans la production de connaissances. Ainsi, cette plateforme, via sa branche Afriscience, met en place des initiatives telles que les Éditions Lumumba (qui représentent un nouvel élan dans l'édition africaine), la Revue Panafricaine de la Jeunesse, l'International Journal of African Sciences, la Revue Africaine des Sciences de la Santé, etc. (Éditions Lumumba., 2024 ; Groupe Afrindala., 2024 ; Afrisciene, 2024).

Ces efforts contribuent à la décolonisation des savoirs en reconnaissant et en valorisant les perspectives et les connaissances africaines, tout en favorisant un dialogue interculturel et une collaboration intellectuelle enrichissante. En fin de compte, ils ouvrent la voie à une approche plus inclusive et équilibrée de la production de connaissances, favorisant ainsi le développement durable et l'autonomisation des communautés africaines.

Par ailleurs, profitant de la naïveté de l'imaginaire des scientifiques africains, certains établissements éditoriaux fantômes et revues scientifiques prédatrices ont trouvé un marché dans le monde occidental, alors qu'ils ne remplissent aucunement le rôle d'éditeur sérieux. Toutefois, il est crucial de distinguer entre les revues légitimes et celles qui sont considérées comme prédatrices ou de faible qualité. Les revues prédatrices sont celles qui exploitent le modèle d'accès ouvert à des fins financières sans fournir les services éditoriaux et de révision par les pairs attendus, compromettant ainsi la qualité scientifique et l'intégrité. (Gillis, 2017; Berger & Cirasella, 2015; Grudniewicz et al., 2019; Shamseer et al., 2017; Siler et al., 2021 ; CAMES, 2022). Notons que ces pratiques peuvent nuire à la réputation des chercheurs et à la crédibilité de la recherche scientifique en général. D'où, il est donc essentiel pour les chercheurs africains, comme pour tous les chercheurs, de faire preuve de discernement lors de la sélection des éditeurs et revues pour la publication de leurs travaux, en privilégiant ceux qui sont reconnus pour leur rigueur scientifique et leur contribution réelle à la communauté scientifique, qu'ils soient africains ou d'ailleurs.

3. Perspectives des éditeurs et revues scientifiques

Si les pères du panafricanisme, notamment Modibo Keita, Thomas Sankara, Cheikh Anta Diop, Kwame Nkrumah, Joseph Ki-Zerbo, Lumumba et Malcom X, ont milité pour la gouvernance politique de l'Afrique par les Africains et pour les Africains, il est temps d'amorcer l'indépendance scientifique et technologique. Celle-ci ne peut être impulsée que par des recherches innovantes et leurs publications dans des maisons d'édition et des revues panafricaines. Cette position, bien que discutable, dégage une certaine vérité et logique, au-delà du fait que la science doit être universelle. Il suffit de se demander combien de recherches scientifiques innovantes issues de chercheurs occidentaux ou d'autres régions sont publiées en Afrique, et vice versa, pour en être convaincu. Ainsi, en guise de perspective, il y a lieu pour les éditeurs et les revues scientifiques africaines de travailler sur les aspects suivants :

3.1. Responsabilité éditoriale

Face à une majorité des scientifiques africains qui estiment que les éditeurs et maisons d'édition de premier plan se trouvent exclusivement en Occident ou en dehors du continent, il est impératif pour les éditeurs et revues scientifiques africains de placer la responsabilité éditoriale au cœur de leur démarche, depuis la réception du manuscrit jusqu'à sa promotion. Ce processus éditorial doit être caractérisé par une qualité irréprochable, allant des corrections minutieuses à la production professionnelle, afin d'assurer une norme élevée. (Schuwer, P., 2002).

De plus, il est crucial d'assurer un référencement adéquat pour une visibilité optimale. C'est là que l'intégration de la technologie prend toute son importance, en développant des plateformes et des solutions numériques qui donnent une voix aux chercheurs africains et accroissent leur visibilité. En adoptant cette approche, les éditeurs pourront gagner la confiance croissante des scientifiques africains. Dans cette perspective, soulevons ici les principaux défis auxquels les éditeurs et revues scientifiques africains sont confrontés :

1. **Qualité du processus éditorial** : Il est essentiel d'assurer un processus éditorial rigoureux, de la réception du manuscrit à sa publication. Cela comprend une évaluation par les pairs efficace, des corrections méticuleuses et une mise en forme professionnelle.
2. **Promotion internationale** : Il est nécessaire de promouvoir les travaux sur des plateformes internationales afin d'atteindre un public plus large. Cela peut impliquer des partenariats avec des institutions ou des présentations lors de conférences internationales.

3. **Utilisation de la technologie** : Le développement de plateformes numériques est essentiel pour faciliter l'accès aux recherches et accroître leur visibilité. Ces plateformes peuvent comprendre des bases de données en ligne, des réseaux sociaux académiques et des outils de référencement.
4. **Référencement efficace** : Un bon référencement garantit que les travaux sont facilement accessibles et cités. Cela peut être réalisé grâce à l'indexation dans des bases de données reconnues et à l'utilisation de mots-clés pertinents.
5. **Confiance et crédibilité :** En travaillant de manière transparente et en maintenant des normes élevées, les éditeurs et revues peuvent inspirer confiance aux chercheurs africains et encourager davantage de soumissions de qualité.

En mettant l'accent sur ces aspects, les éditeurs et revues scientifiques africains peuvent non seulement améliorer la qualité de leur travail éditorial, mais aussi garantir que les contributions scientifiques africaines reçoivent l'attention et la reconnaissance qu'elles méritent sur la scène internationale. À cet effet, les solutions numériques innovantes et adaptées comme Afriscience sont d'une importance capitale.

3.2. Encourager la publication dans les langues africaines.

Encourager la publication dans les langues africaines revêt une importance capitale pour la décolonisation du savoir et la promotion de perspectives endogènes dans le domaine scientifique. Cette initiative permettrait de valoriser les langues locales, de préserver les connaissances traditionnelles, et de favoriser une plus grande accessibilité et inclusivité dans la diffusion des connaissances scientifiques en Afrique. L'importance de la publication dans les langues africaines a été soulignée par plusieurs chercheurs et intellectuels. Par exemple, dans son article " *Publishing in African Languages*" Zell, H. M. (2018) argumente en faveur de l'utilisation des langues africaines comme vecteurs de communication scientifique. Il soutient que la valorisation des langues locales permettrait de rendre la production scientifique plus accessible aux populations africaines, qui pourraient ainsi s'approprier les connaissances produites. De même, des initiatives telles que le projet de l'Union Africaine visant à promouvoir l'usage des langues africaines dans l'enseignement et la recherche scientifique témoignent de la reconnaissance croissante de l'importance des langues locales dans la production et la diffusion des connaissances (Union Africaine, 2014).

Cependant, encourager la publication dans les langues africaines pose également des défis. Parmi ceux-ci, on peut citer la standardisation des terminologies scientifiques dans les différentes langues, ainsi que la disponibilité de ressources et de supports éditoriaux dans ces langues. En outre, la question de la reconnaissance internationale

des publications dans les langues africaines et leur intégration dans les bases de données scientifiques mondiales constitue un enjeu important à considérer. Pour relever ces défis, il est nécessaire de développer des politiques de soutien à la publication dans les langues africaines, en fournissant des ressources et des incitations aux chercheurs et aux éditeurs pour publier dans ces langues. De plus, des efforts de standardisation terminologique et de développement de glossaires scientifiques dans les langues locales peuvent faciliter la production de contenu scientifique de qualité dans ces langues.

3.3. Dévélopper une technologie de pointe africaine, dans le monde scientifique

Le développement d'une technologie de pointe africaine dans le monde scientifique représente un défi ambitieux mais crucial pour l'autonomisation et le progrès de l'Afrique dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Cette initiative vise à combler le fossé technologique entre l'Afrique et les autres régions du monde, tout en favorisant le développement endogène et en répondant aux besoins spécifiques du continent.

Pour comprendre l'importance de cette démarche, il convient d'examiner les différentes dimensions, dont certaines sont ci-dessus présentés :

A. **Autonomisation technologique** : Historiquement, l'Afrique a souvent été dépendante des technologies importées, ce qui a limité sa capacité à innover et à développer des solutions adaptées à ses propres besoins. En développant une technologie de pointe africaine, le continent pourrait devenir plus autonome sur le plan technologique, réduisant ainsi sa dépendance à l'égard des technologies étrangères et stimulant le développement économique et social.

B. **Réponse aux défis locaux** : La mise au point de technologies adaptées aux réalités africaines permettrait de répondre de manière plus efficace aux défis spécifiques du continent, tels que l'accès à l'eau potable, la sécurité alimentaire, les soins de santé, ou encore l'accès à l'énergie. En développant des solutions technologiques innovantes et accessibles, les chercheurs africains pourraient contribuer de manière significative à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

C. **Promotion de l'innovation** : Le développement d'une technologie de pointe africaine encouragerait l'innovation et la créativité au sein de la communauté scientifique du continent. En investissant dans la recherche et le développement technologique, les gouvernements et les institutions africaines pourraient créer un environnement propice à l'émergence de nouvelles idées et de projets novateurs,

favorisant ainsi l'émergence d'une économie de la connaissance dynamique et compétitive.

D. **Renforcement de la collaboration internationale** : Le développement d'une technologie de pointe africaine ne se ferait pas en isolation, mais plutôt dans le cadre de partenariats internationaux et de collaborations scientifiques. En travaillant avec des chercheurs et des institutions d'horizons divers, les scientifiques africains pourraient bénéficier de l'expertise et des ressources nécessaires pour accélérer le développement et l'adoption de nouvelles technologies.

Pour concrétiser cette vision, il est essentiel de mobiliser des ressources financières, humaines et matérielles adéquates, ainsi que de mettre en place des politiques de soutien à la recherche et à l'innovation. De plus, il est nécessaire de renforcer les capacités des chercheurs africains en matière de formation et de développement des compétences technologiques, afin de garantir le succès à long terme de cette entreprise ambitieuse.

2. Conclusion

À travers cette étude approfondie sur les défis de la décolonisation du savoir dans l'Espace CAMES, nous avons scruté les racines profondes de ces obstacles, allant de l'héritage colonial aux défis institutionnels en passant par l'imaginaire collectif de l'élite africaine. Il est devenu manifeste que la décolonisation du savoir en Afrique est un processus complexe, influencé par des facteurs historiques, politiques, économiques et culturels.

Dans ce contexte, il est impératif que les acteurs gouvernementaux, les institutions éducatives et les chercheurs africains s'unissent pour surmonter ces défis. Il est temps de reconnaître et de valoriser les connaissances locales, de promouvoir la diversité des perspectives dans la recherche et l'édition scientifique, et de travailler ensemble pour renforcer les capacités scientifiques en Afrique.

Les éditeurs et revues scientifiques africains ont un rôle crucial à jouer dans ce processus. En mettant en place des normes éditoriales rigoureuses, en favorisant la publication dans les langues africaines, en développant des technologies adaptées aux besoins locaux et en encourageant la collaboration internationale, ils peuvent contribuer à créer un environnement propice à la décolonisation du savoir.

En fin de compte, la décolonisation du savoir en Afrique nécessite un engagement collectif et une action concertée à tous les niveaux de la société. En surmontant les défis actuels, nous pouvons ouvrir la voie à une production de connaissances plus

inclusive, équilibrée et authentiquement africaine, qui contribuera au développement durable et à l'autonomisation des communautés africaines.

Nous venons de poser les bases du ***panafricanisme scientifique***, dont l'histoire de l'univers scientifique nous en reconnaîtra comme père fondateur et vulgarisateur. C'est ici l'occasion d'encourager tous les chercheurs africains, d'ici et d'ailleurs, les amis de l'Afrique et tous les acteurs du monde scientifique à travers le monde, à continuer à œuvrer ensemble, mieux encore au sein du label panafricain Afrindala Group, pour réaliser cette vision qui, désormais, est non seulement commune mais aussi porteuse d'espoir pour les générations actuelles et futures.

3. Bibliographie

Abdou Salam FALL (2023), *les enjeux et défis de la recherche en Afrique,* [en ligne], URL : https://lartes-ifan.org/sites/default/files/publications/les_enjeux_et_defis_de_la_recherche_en_afrique.pdf

Adetoye, T. (2021). « *Panafricanisme et développement en Afrique : un regard philosophique*. » Mémoire de maîtrise, Université de Regina.

Adi, H. (2018). *Pan-Africanism: A History .* Bloomsbury Publishing.

Adjako Kouassi. (2021). *Pan-Africanism: A Key to Sustainable and Peaceful Development in Africa*. Dans *Advances in African Economic, Social, and Political Development* (pp. 1-15). Springer. DOI : 10.1007/978-3-030-92474-4_46 [14].

Afriscience (2024), *Afriscience*. [URL] : https://afriscience.org

Ajani, O. A. (2020). Sociology of Knowledge in the Era of Academic Dependency in Africa. The *Journal of Higher Education in Africa*, 18(1), 39-52.

Amzat Boukari-Yabara. (2015). *Africa Unite! Une histoire du panafricanisme*. Éditions La Découverte.

Banque Mondiale (2014), *Améliorer la qualité et la quantité de la recherche scientifique en Afrique,* URL : https://www.banquemondiale.org/fr/region/afr/publication/improving-the-quality-and-quantity-of-scientific-research-in-africa

Barry, M. D. (2023). *Comment le nouveau vent "panafricaniste" ravive le spectre des coups d'État*. URL:https://message.alibaba.com/message/messenger.htm?spm=a2700.7724857.0.0.6dea6814syZjYL#/

Barthélemy Mpouando, J-P., (2018), *Les limites de l'union africaine dans la résolution des conflits : compétences, objectifs, institutions et opérations*. « Collection : Études africaines – Droit »., l'Harmattan.

Berger, M., & Cirasella, J. (2015). Beyond Beall's List: Better understanding predatory publishers. *College & Research Libraries News*, 76(3), 132-135. (Republication). Lutter contre les revues et les conférences scientifiques prédatrices (résumé). Rapport de l'InterAcademy Partnership.

Bertrand, J. (2010). Histoire des indépendances africaines et de ceux qui les ont faites [Broché]. Afromundi.

Bidossessi Guedegbec, S. I. (2023). Décoloniser l'enseignement de l'histoire de l'Afrique. UNESCO. Récupéré de UNESCO. URL : https://www.unesco.org/fr/articles/decoloniser-lenseignement-de-lhistoire-de-lafrique

Bonfoh, B. (2016). *Les modes de financement et l'influence étrangère « freinent les progrès scientifiques en Afrique.* SciDev.Net. Récupéré de WATHI. URL : https://sgciafrica.org/les-modes-de-financement-et-linfluence-etrangere-freinent-les-progres-scientifiques-en-afrique/

Boukari-Yabara, A. (2015). « Amzat Boukari-Yabara, Africa unite! Une histoire du panafricanisme. » *Afrique Contemporaine*, 2(254), 133-136.

Boukari-Yabara, A. (2017). *Une histoire du panafricanisme*. La Découverte.

Caelers, D., & Okoth, D. (2023). *Financement de la recherche en Afrique : vers la durabilité et l'évolution des perspectives*. Nature. Récupéré de Nature. URL : https://www.nature.com/articles/d44148-023-00361-3

CAMES (2019), *Historique du CAMES*. [en ligne], https://www.lecames.org/historique

CAMES (2020), *Revue RAMReS (CRUFAOCI).* [en ligne], https://www.lecames.org/revue-ramres-crufaoci/

CAMES (2022), *Les revues prédatrices : comment les reconnaître et les éviter ?* [en ligne], https://www.lecames.org/les-revues-predatrices-comment-les-reconnaitre-et-les-eviter/

CAMES (2022b), *Directive N° 01/2022/CM/CAMES relative à l'assurance qualité et à l'accréditation dans l'espace CAMES.*, [en ligne], https://www.lecames.org/publications/

Chevallier, J. (2007). L'héritage politique de la colonisation. Dans : Marie-Claude Smouts éd., *La situation postcoloniale: Les postcolonial studies dans le débat français* (pp. 360-377). Paris: Presses de Sciences Po. https://doi.org/10.3917/scpo.smout.2007.01.0360

Collectif. (2012). *Décoloniser les savoirs*. *Mouvements*, 4(72), 7-18.

Coussens, A. (2021, 8 août). Des défis pour les jeunes scientifiques africains. *Nature*. https://doi.org/10.1038/d44148-021-00068-3

Dramé, P. (2017). *L'Afrique postcoloniale en quête d'intégration : S'unir pour survivre et renaître.* Presses de l'Université de Montréal.

Du Bois, W. E. B. (1903). *The Souls of Black Folk*. Chicago, IL: A. C. McClurg & Co.

Éditions Lumumba. (2024). *À propos de nous.* Récupéré de Éditions Lumumba [URL]: https://editionslumumba.com/about-author/

Fanon, F. (1952). *Black Skin, White Masks*. Paris: Éditions du Seuil.

Gillis, A. (2017, January 12). *Des universitaires se font avoir par des revues frauduleuses.*

Glissant, E. (2007). *Le Savoir-monde : Pour une politique des ressources humaines*. Paris : Gallimard.

Goerg, O., Martineau, J.-L., & Nativel, D. (2013). Introduction générale. In O. Goerg, J.-L. Martineau, & D. Nativel (éds.), *Les indépendances en Afrique* (1-). Presses universitaires de Rennes. https://doi.org/10.4000/books.pur.112193

Groupe Afrindala. (2024). *Afrindala Group - New African Generation Group*. Récupéré de Afrindala Group : [URL] : https://afrindalagroup.com/

Grudniewicz, A., et al. (2019). Predatory journals: *No definition, no defence*. (pp. 210-212). doi:10.1038/d41586-019-03759-y

Habrand, T. (2011). Indépendances éditoriales, dépendance territoriale: Scènes de l'édition indépendante en Belgique francophone. *Communication & langages*, 170, 87-95. https://doi.org/10.4074/S0336150011014074

IDRC. (2019). Initiative des organismes subventionnaires de la recherche scientifique en Afrique subsaharienne. Récupéré de IDRC. URL: https://idrc-crdi.ca/fr/initiative/initiative-des-organismes-subventionnaires-de-la-recherche-scientifique-en-afrique

Jamar, A., Stys, P., Birantamije, G., & Vermylen, A. (2020). Défis et enjeux de la *décolonisation des savoirs sur le Burundi. Africa at LSE. Récupéré de Africa at LSE*.

URL : https://blogs.lse.ac.uk/africaatlse/2020/05/20/decoloniser-les-savoirs-pour-la-premiere-conference-du-reseau-de-recherches-sur-le-burundi/

Kalala Omotunde, N. (2000). *L'origine négro-africaine du savoir grec*. Guadeloupe : Éditions Anyjart.

Kalala Omotunde, N. (2004). *Les racines africaines de la civilisation européenne*. Guadeloupe : Éditions Anyjart.

Kalala Omotunde, N. (2008). *Histoire de l'esclavage : critique du discours eurocentriste*. Guadeloupe : Éditions Anyjart.

Kalala Omotunde, N. (2014). *L'Afrique Noire : Initiatrice des législateurs antiques*. Guadeloupe : Éditions Anyjart.

Kalala Omotunde, N. (2015). *Le Papyrus D'Ahmès*. Guadeloupe : Éditions Anyjart.

Lander, E. (2000). *La Colonialité du savoir : Eurocentrisme et sciences sociales*. [en ligne], URL : https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/colonialite/chapter/colonialite-du-savoir/

Ludovic Boris Pountougnigni Njuh (2023). Les sciences sociales et humaines en Afrique et la décolonisation des savoirs: le défi de la conceptualisation. ResearchGate. Récupéré de ResearchGate. URL : https://www.researchgate.net/publication/365754173_Les_sciences_sociales_et_humaines_en_Afrique_et_la_decolonisation_des_savoirs_le_defi_de_la_conceptualisation/fulltext/6381a1be48124c2bc66f36b2/Les-sciences-sociales-et-humaines-en-Afrique-et-la-decolonisation-des-savoirs-le-defi-de-la-conceptualisation.pdf

Malcolm X, & Haley, A. (1965). *The Autobiography of Malcolm X*. New York, NY: Grove Press.

Mamdani, M. (1996). Citizen and Subject: Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism. *Princeton,* NJ: Princeton University Press.

Mbida, R. (2022). L'Union africaine dans le maintien de la paix et sa coopération avec les Nations Unies. Préface du Dr Cécile Oyono. Collection : Emergences africaines. Paris, France : Éditions L'Harmattan.

Mbonda, E.-M. (2019). La décolonisation des savoirs est-elle possible en philosophie ? *Philosophiques*, *46*(2), 299–325. https://doi.org/10.7202/1066772ar

Mignolo, W. (2021). Parce que la colonialité est partout, la décolonialité est inévitable. *Multitudes*, 84, 57-67. https://doi.org/10.3917/mult.084.0057

Mulwani Makelele, B., (2022), « Editorial », *Revue Panafricaine de la Jeunesse.* Volume 1, n°1, Janvier – Avril 2022

Ndiaye, S. (2021). « DÉCOLONIALITÉ DES SAVOIRS ENDOGÈNES AFRICAINS ET PLURIVERSALISME ». Récupéré de ACAREF. URL : https://revues.acaref.net/wp-content/uploads/sites/3/2021/11/Sambou-NDIAYE.pdf

Picco, E., & Depagne, R. (2023). *Pourquoi cette recrudescence de coups d'État en Afrique ?* Crisis Group. Récupéré sur https://www.crisisgroup.org/fr/africa/pourquoi-cette-recrudescence-de-coups-detat-en-afrique

Pierre Singaravélou, (2009), « L'enseignement supérieur colonial . Un état des lieux », *Histoire de l'éducation*, 122 | 2009, 71-92.

Pinhas, L. (2012). L'édition en Afrique francophone : un essor contrarié. *Afrique contemporaine*, 241, 120-121. https://doi.org/10.3917/afco.241.0120

Rodney, W. (1972). *How Europe Underdeveloped Africa*. London: Bogle-L'Ouverture

Schuwer, P. (2002). Chapitre I. Les cinq principales fonctions de l'éditeur. Situation de l'édition. Dans : , P. Schuwer, *Traité pratique d'édition* (pp. 15-38). Paris: Éditions du Cercle de la Librairie.

Senghor, L. S., Césaire, A., & Damas, L. (1948). *Negritude: Black Poetry from Africa and the Caribbean*. Paris: Éditions du Seuil.

Shamseer, L., et al. (2017). Potential predatory and legitimate biomedical journals: Can you tell the difference? A cross-sectional comparison. *BMC Medicine*, 15(1), 28. doi:10.1186/s12916-017-0785-9 [table 10]

Siler, K., et al. (2021). Predatory publishers' latest scam: Bootlegged and rebranded papers. *Nature*, 598, 563-565. doi:10.1038/d41586-021-02906-8

Solomon Tsehaye, R., & Vieille-Grosjean, H. (2019). Colonialité et occidentalocentrisme : quels enjeux pour la production des savoirs ? *Revue internationale des sciences sociales*, 4(242), 7-

Theophilus Adegbite Adetoye. (2021). *Panafricanisme et Développement en Afrique*. Mémoire de maîtrise, Université de Regina.

Tshishungu Wa Tshisungu, J. (Ed.). (2016*). De la décolonisation mentale. Mabika Kalanda et le XXIème Siècle congolais*. Toronto : Editions Glopro.

Vergès, F. (2011). *La Pensée métisse*. Paris : Albin Michel.

Zell, H. M. (2018). Publishing in African Languages: a review of the literature. *African Research & Documentation*, 132, 3–90. doi:10.1017/S0305862X00024031

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

La déscolarisation des filles au Burkina Faso : manifestations et causes

[Girls dropping out of school in Burkina Faso: demonstrations and causes]

KI Eric Zongui[1]
Chercheur, Burkina Faso
Email : kzongui@yahoo.fr

Résumé

En 1960, lors de l'accession du Burkina Faso à la souveraineté nationale, le taux de scolarisation était d'environ 6%. En 2007, suite à la réforme globale du système éducatif, ce taux a atteint 72,4%. Cependant, ces dernières années ont été marquées par un décrochage massif d'élèves dans les niveaux d'enseignement primaire, post-primaire et secondaire. Ce phénomène est particulièrement marqué chez les filles, qui interrompent leurs études, créant ainsi un problème de maintien des effectifs scolaires. Cette étude vise à analyser les facteurs entraînant la déscolarisation des filles. Quelles sont les raisons de cette déscolarisation et comment se manifeste-t-elle ? Pour répondre à ces questions, nous avons adopté une approche mixte combinant des entretiens semi-directifs, des questionnaires et une recherche documentaire. Les résultats indiquent que la déscolarisation se traduit par des abandons, des exclusions et un faible taux de transition entre les niveaux d'enseignement. Les causes les plus déterminantes sont les grossesses précoces et non désirées, ainsi que la responsabilité des différents acteurs impliqués dans la scolarisation des élèves.

Mots-clés : Déscolarisation, Manifestations, Causes, Filles

Abstract

In 1960, when Burkina Faso gained national sovereignty, the enrollment rate was around 6%. By 2007, following a comprehensive reform of the education system, this rate reached 72.4%. However, recent years have witnessed a significant dropout of students at the primary, post-primary, and secondary levels. This phenomenon is particularly pronounced among girls, who discontinue their studies, thereby creating an issue with maintaining school enrollment. This study aims to analyze the factors leading to the dropout of girls. What are the reasons for this dropout and how does it manifest? To answer these questions, we adopted a mixed approach combining semi-structured interviews, questionnaires, and documentary research. The results indicate

[1] Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales

that dropout manifests through abandonment, exclusion, and a low transition rate between educational levels. The most significant causes are early and unwanted pregnancies, as well as the responsibility of various stakeholders involved in student education.

Keywords: Dropout, Manifestations, Causes, Girls.

0. Introduction

En 2007, le Burkina Faso a entamé une réforme de son système éducatif dans le but d'accroître les indicateurs de l'éducation, notamment en ce qui concerne le taux de scolarisation. À cet effet, la réforme institue la gratuité et l'obligation scolaire dans l'enseignement de base jusqu'à l'âge de 16 ans. Dans le même élan, des actions sont entreprises pour augmenter le taux de scolarisation des filles et promouvoir la parité des genres dans le domaine de l'éducation. Ainsi, de nombreuses structures publiques ont été créées pour favoriser l'éducation des filles et des femmes. Au niveau de l'enseignement primaire, on observe la création de la Direction de la Promotion de l'Éducation des Filles (DPEF), et au niveau secondaire, la Direction de l'Éducation des Filles au Secondaire et au Supérieur (DEFSS) est mise en place pour répondre à ce défi.

En plus de ces structures étatiques, de nombreuses organisations non gouvernementales et des associations œuvrent pour promouvoir l'éducation des filles et des femmes. On peut citer le Centre International pour l'Éducation des Filles et des Femmes en Afrique (CIEFFA), le FAWE, l'UNICEF, et le Catholic Relief Services. Ces diverses structures s'efforcent d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation et de lutter contre les obstacles socioculturels qui entravent l'éducation des filles et des femmes. Selon Martine Simpore, ces efforts ont contribué à améliorer le taux de scolarisation. Ainsi, en 2009, le taux brut de scolarisation au primaire est passé à 72,4%, avec 77,1% pour les garçons et 67,7% pour les filles. Cependant, dans l'enseignement secondaire, la situation reste préoccupante : le taux brut de scolarisation est de 20,1%, avec 23,6% pour les garçons et 16,6% pour les filles (2011).

De nombreuses initiatives sont développées en faveur de la scolarisation, mais peu d'efforts sont déployés pour maintenir les élèves, en particulier les jeunes filles, dans le système éducatif. Le phénomène de déscolarisation devient alors courant. De nombreux enfants sont inscrits à l'école, mais un grand nombre d'entre eux la quittent très tôt, soit par abandon, soit par exclusion. Cette déscolarisation est plus fréquente chez les filles. En effet, le taux de scolarisation des garçons est supérieur à celui des

filles, tant au primaire qu'au secondaire. Ainsi, le maintien des filles dans le système scolaire est un problème qui retient l'attention des décideurs politiques et qui fait l'objet de cette étude. De nos jours, dans le système éducatif burkinabè, le problème majeur n'est pas tant l'accès que le maintien dans le système, particulièrement visible chez les filles. C'est pourquoi cette étude se pose la question : Qu'est-ce qui explique la déscolarisation des filles ? Comment se manifeste-t-elle ? L'objectif de cette étude est d'analyser les causes de la déscolarisation des filles. Pour ce faire, nous avons privilégié la méthode mixte de collecte de données en combinant des entretiens guidés et des questionnaires auprès d'un échantillon composé d'élèves, d'enseignants, de membres du personnel scolaire et de parents d'élèves, etc. Les résultats indiquent que la déscolarisation se manifeste par des abandons, des exclusions et un faible taux de transition scolaire. Les principales causes évoquées sont les grossesses précoces et non désirées ainsi que le rôle des différents acteurs.

1. Le concept de déscolarisation

La déscolarisation se réfère à la sortie anticipée ou à la rupture prématurée du système éducatif. Maryse Esterle-Hedibel la définit comme l'état de ne pas être scolarisé ou de ne plus l'être. Elle la décrit comme une situation de vide, d'anomie, d'errance, voire de disparition. Ce terme suggère un risque ou un danger pour le jeune concerné, surtout étant donné que l'accès à l'emploi est d'autant plus incertain lorsque les candidats sont jeunes, inexpérimentés et dépourvus de formation de base. La déscolarisation est étroitement liée à la scolarisation, érigée en norme, qui engendre ses propres déviations. Toutefois, les chercheurs soulignent que ce terme est peu approprié selon les intervenants sociaux, qui intègrent les questions ou problèmes liés à la scolarité dans un ensemble de problématiques sociales et familiales (2006).

1.1. Manifestations

A. Abandon et exclusion

Le phénomène de la déscolarisation est très fréquent dans le système éducatif burkinabè. Cette déscolarisation se manifeste à travers les abandons scolaires et les exclusions. Les abandons occupent une grande place dans la déscolarisation car il est difficile de ramener un élève qui est victime de l'abandon dans le système scolaire. Par contre les exclusions sont faiblement représentées dans la déscolarisation car la majorité des élèves exclus sont récupérés par certains établissements privés. Seuls les élèves dont les parents n'ont pas les moyens pour leur réinscription dans le privé se retrouvent alors déscolarisés. De ce fait les taux d'abandon scolaire permettent de

percevoir l'importance de la déscolarisation. Ce taux varie selon les localités et le genre comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau n°1 : Taux d'abandon scolaire par région, par classe et par sexe en 2007-2008 pour l'enseignement secondaire général**.**

Classes / Régions		6è	5è	4è	3è	2nd	1ère	Tle
Boucle du Mouhoun	G	11,7	11,8	18	7,2	13,8	23,5	_
	F	10,6	17,6	16,8	2,4	18,9	17,6	_
Cascades	G	11,6	15	13	24	10,6	8,9	_
	F	15,6	17	16,1	26	14,8	11,2	_
Centre	G	12,9	7,9	-4,3	21,2	4,7	-8,9	_
	F	9,9	6,5	2,2	24,8	10	-5,6	_
Centre-est	G	17,3	8	7,7	3,3	16,2	28,3	_
	F	19,5	6,8	5,7	2,8	23,4	28,3	_
Centre-Nord	G	11,6	10,5	10	16,8	25,4	5,6	_
	F	17,7	-1,1	15,2	20,6	25,2	16	_
Centre-Ouest	G	9,7	9,3	14,4	4,6	12,2	14,9	_
	F	11,9	14,7	16,3	9	14	23,9	_
Centre-Sud	G	14,3	15,8	11,8	18	11,9	36,8	_
	F	13	16	7,8	23,8	11,1	21,1	_
Est	G	10,8	11,2	23,8	3,7	18,4	6,2	_
	F	12,9	6,9	24,7	-6,1	22,9	-2,5	_
Hauts Basssins	G	14,9	5,1	-2,4	10	12,1	-2,5	_
	F	15,7	4,7	-8,8	20 ,7	12,4	8,6	_
Nord	G	14,4	17	7,4	17,3	13,5	18,9	_
	F	12,3	13	20,5	13,7	25,3	28	_
Plateau Central	G	17 ,2	8,6	12,4	14,7	12	32,6	_
	F	14,3	10,8	22,3	19,9	19	178	_
Sahel	G	14,9	12,8	-6,9	29,4	19,4	33,3	_
	F	14,7	17,3	-6,7	34,6	17,9	52,9	_
Sud-Ouest	G	9,5	8,7	9,4	-9,2	16,9	23,6	_
	F	11,9	9,5	-6,7	4,4	25,9	33,6	_
Moyenne Nationale	G	13,13	10,90	8,79	12,38	14,39	17,01	_
	F	13,84	10,74	9,64	16,78	18,52	31,62	_

Source : MESS / DEP

Les régions du Sahel, de l'Est et du centre-ouest enregistrent les taux d'abandon scolaire les plus élevés, tandis que les régions des Hauts Bassins, du Centre et des Cascades affichent des taux d'abandon plus faibles. De même, lorsqu'on compare les

villes aux campagnes, d'importantes disparités sont observées. Les milieux ruraux comptent davantage de déscolarisés que les milieux urbains. Ces disparités peuvent s'expliquer par l'insuffisance des structures éducatives dans certaines régions et en milieu rural.

Le taux d'abandon scolaire varie également selon le genre. Globalement, le taux d'abandon des filles est supérieur à celui des garçons. Cela est dû à divers facteurs tels que les tâches domestiques, les mariages forcés, l'excision et les grossesses non désirées, qui contribuent spécifiquement à la déscolarisation des filles.

B. Le faible taux de transition

La déscolarisation est clairement perceptible à travers les différents taux de transition. Le taux de transition du primaire au post-primaire était de 46, % en 2003-2004, avec 47,3% pour les garçons et 44,2% pour les filles. Ces chiffres indiquent qu'entre le primaire et le secondaire, plus de la moitié des élèves abandonnent l'école, avec une prédominance des filles. En 2007-2008, ce taux est passé à 53,3%, avec 55,2% pour les garçons et 50,9% pour les filles. Dans l'ensemble, le taux est en hausse mais reste toujours faible.

Quant au taux de transition du post-primaire au secondaire, il est en baisse. En 2003-2004, ce taux était de 50,2% pour l'ensemble, avec 55,4% pour les garçons et 43,4% pour les filles. En 2007-2008, ce taux est descendu à 41,74%, avec 46,75% pour les garçons et 35,30% pour les filles. Ces faibles taux de transition peuvent s'expliquer par l'insuffisance de l'offre éducative au secondaire, ce qui contribue à la déscolarisation.

2. Principales causes de la déscolarisation des filles

2.1. Les grossesses précoces et non désirées

Les pratiques sexuelles précoces et incontrôlées des élèves conduisent souvent à des grossesses qui sont, pour la plupart des cas, non désirées. Les grossesses non désirées et les maternités précoces représentent 60 % des facteurs de déscolarisation des filles au secondaire. Pour les enseignants, la mauvaise gestion de la sexualité qui se manifeste à travers les grossesses non désirées et les maternités précoces constitue le premier facteur de déscolarisation des filles. Elle représente 30 % des facteurs évoqués. En 2009, les grossesses non désirées représentaient 30,92 % des causes de l'abandon scolaire des filles dans la région du Nord.

Au regard de ces chiffres, nous voyons que la part des grossesses non désirées est non négligeable dans la déscolarisation des filles. De nombreuses filles ont abandonné

leurs études parce qu'elles sont tombées enceintes, eu égard aux conséquences physiologiques, physiques et sanitaires (nausées, vomissements, malaises) difficiles.

L'absence ou l'insuffisance d'une éducation sexuelle, aussi bien dans les familles que dans les structures éducatives, favorise ces grossesses non désirées. La sexualité est toujours considérée comme un tabou dans nos sociétés, de sorte que les parents n'en parlent presque jamais à leurs enfants. Même les parents alphabétisés, bien qu'ils soient conscients de l'importance de l'éducation sexuelle, en parlent peu à leurs enfants. Ces derniers pensent que si l'enfant a des informations sur sa sexualité, cela va le pousser à l'acte.

Dans le domaine éducatif également, les programmes d'enseignement abordent très peu les aspects liés à la sexualité. Pourtant, il est nécessaire de donner une bonne éducation sexuelle aux enfants car mieux vaut pratiquer en connaissance de cause que de découvrir certaines choses dans la pratique. L'absence d'informations dans le domaine sexuel reste la principale cause des grossesses non désirées car certaines filles s'adonnent à ces pratiques sans prendre les précautions nécessaires. En plus des grossesses non désirées, ces pratiques sexuelles non contrôlées sont les sources des infections sexuellement transmissibles (IST), parmi lesquelles le SIDA est le plus dramatique. Pourtant, l'utilisation des méthodes contraceptives permettrait d'éviter ces grossesses non désirées et les infections sexuellement transmissibles.

Au Burkina Faso, le phénomène des grossesses non désirées en milieu scolaire est présent aussi bien dans les campagnes que dans les villes, avec des proportions non négligeables. Ce phénomène est également constaté à plusieurs niveaux de l'enseignement (primaire, secondaire et supérieur).

Dans l'enseignement primaire, malgré la jeunesse des filles (âge généralement compris entre 6 et 16 ans), de nombreux cas de grossesses non désirées sont enregistrés dans toutes les régions. Certaines grossesses sont à la fois non désirées et précoces vu l'âge des filles qui en sont victimes. Les auteurs de ces grossesses sont issus de tous les milieux. On retrouve même certains acteurs de l'éducation, en l'occurrence les instituteurs. Selon les données de la Direction de la Promotion de l'Éducation des Filles (DPEF) sur la situation des violences faites aux filles en milieu scolaire, de nombreuses filles sont violées et enceintées par leurs enseignants. En plus des instituteurs, on a également de nombreux tuteurs qui ont enceinté ou violé les filles qui leur sont confiées. La jeunesse des filles constitue aussi un facteur favorable à ces grossesses non désirées car ces dernières ne maîtrisent pas encore leur sexualité et certaines d'entre elles cèdent à ces pratiques par peur de leurs partenaires (enseignants, tuteurs).

Selon les données de la DPEF couvrant la période 2005-2008, la région de la Boucle du Mouhoun enregistre plus de cas de grossesses non désirées (112), suivi de la région des Cascades (89) et de celle du Centre-Sud (62). La région du Centre enregistre moins de grossesses non désirées (02) ; cela peut s'expliquer par la diversité des sources d'information sur la sexualité. Le tableau ci-dessous illustre l'importance des grossesses non désirées et des grossesses précoces en milieu scolaire dans l'enseignement primaire selon les régions durant les années (2005/2006 ; 2006/2007 ; 2007/2008).

Tableau n°2 : Les grossesses non désirées et les grossesses précoces en milieu scolaire au MENAPLN.

Régions	Nombre de Grossesses non désirées	Nombre de grossesses Précoces
Boucle du Mouhoun	112	146
Cascades	89	20
Centre	02	04
Centre-est	08	13
Centre-Nord	59	51
Centre-Ouest	17	26
Centre-Sud	62	39
Est	21	19
Hauts Basssins	43	53
Nord	57	49
Plateau Central	41	38
Sahel	04	18
Sud-Ouest	06	06
Total	521	482

Source : MENAPLN/ DPEF

Au niveau de l'enseignement secondaire, les données de quelques régions permettent de constater l'ampleur du phénomène. Les statistiques des régions des Cascades, du Sud-ouest et du Nord illustrent la gravité de la situation dans le pays. Durant l'année 2008-2009, la région des Cascades a enregistré 105 cas de grossesses non désirées en milieu scolaire et le Centre-sud 122 cas. En 2009-2010, le Sud-ouest a enregistré 112 cas et le Nord 92 cas.

Tableau n°3 : Les grossesses en milieu scolaire dans quelques régions de l'enseignement pos primaire

Régions	**Effectifs**				**Nombre d'établissement**
	2005-2006	2007-2008	2008-2009	2009-2010	
Cascades	105 dont 83,80% pour le post-primaire	129 tous du post-primaire	105 tous du post-primaire	_	_
Centre-Est	_	_	84 dont 87% pour le post-primaire	62	6
Est	_	_	54	_	_
Plateau Central	_	_	_	28	2
Sahel	_	_	44		7
Sud-Ouest	_	_	122	112	13
Nord	_	_	_	92	15

Source : MESS / DEFSS

Ces données ne concernent que quelques établissements des régions concernées. Dans certaines régions les données sont inexistantes parce que ce phénomène n'était pas pris en compte dans les statistiques scolaires du secondaire. Ce n'est qu'en 2007 avec l'érection du Conseil National pour l'éducation des Filles au Secondaire et au Supérieur (CNEFSS) et la création de la DEFSS que ce phénomène figure maintenant dans les renseignements scolaires.

Ces grossesses en milieu scolaire touchent plus le post-primaire que le secondaire. Dans les différentes régions, le post-primaire représente plus de 70% des cas enregistrés. Dans certaines régions, tous les cas enregistrés relèvent du post-primaire ; ce qui signifie que le phénomène décroît avec l'évolution du niveau d'enseignement. Mais il est difficile de comparer les données du primaire à celles du secondaire compte tenu du fait que les données du primaire couvrent une période de trois ans.

Au regard de la situation, certains médias se sont intéressés à ce phénomène. Le journal le Pays révèle que pendant l'année scolaire 2008-2009, sept (07) cas de grossesses non désirées ont été enregistrés dans le Lycée provincial Naaba Baongo de Manga. A la même période Lefaso.net publie vingt et cinq (25) cas de grossesses non désirées enregistrés dans la province du Ziro. Ces chiffres représentent les grossesses

qui ont fait l'objet de plainte auprès de l'action sociale. Les grossesses qui ont été gérées à l'amiable et celles qui ont été avortées ne figurent pas parmi ces chiffres. Soulignons que de nombreuses grossesses non désirées sont interrompues, mais il est difficile de donner des chiffres car ces interruptions sont toujours clandestines.

2.2. Le rôle des acteurs

Les causes de la déscolarisation sont multiples et chaque acteur du système a une part de responsabilité. Parmi ces acteurs nous pouvons citer les éducateurs (encadreurs, enseignants, surveillant, administration), les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes.

Les éducateurs ont une part de responsabilité dans la déscolarisation des élèves. Les mauvais comportements de certains éducateurs sont des obstacles aux études des élèves : les violences physiques et morales et les harcèlements sexuels, qui sont des signes de manquement à l'éthique et à la déontologie, conduisent les élèves à de faibles rendements scolaires voire à l'abandon. Bien que ces pratiques soient interdites dans le domaine éducatif, certains acteurs continuent de les adopter.

De même, les programmes inadaptés à nos réalités et non conformes aux attentes des apprenants conduisent certains élèves à l'échec. L'élève n'a aucune motivation dans son apprentissage et de ce fait consacre peu d'efforts pour réussir. Ce qui conduit aux exclusions.

Les parents d'élèves sont souvent responsables de la déscolarisation de leurs enfants. La faiblesse des revenus des parents est souvent un obstacle aux études des enfants. Certains élèves ont quitté le système éducatif tout simplement parce que leurs parents n'ont pas payé leur scolarité ou parce qu'ils n'ont pas les moyens pour acheter les fournitures scolaires ou pour des raisons d'alimentation ou de logement. A cela s'ajoutent les facteurs sociaux comme les mariages forcés, l'excision pendant l'année scolaire, les travaux champêtres et les activités ménagères qui ne militent pas pour un bon maintien des élèves et surtout les filles à l'école.

Les comportements de certains élèves contribuent aussi à leur déscolarisation. L'alcoolisme, la délinquance, la prise des stupéfiants, la prostitution, sont des facteurs favorables à la déscolarisation car il est très difficile de concilier ces pratiques avec les études. Bien que le règlement intérieur interdise ces pratiques dans le milieu scolaire, ils sont toujours présents dans de nombreux établissements.

3. Discussion

Mais force est de reconnaître que le phénomène des grossesses non désirées en milieu scolaire n'est pas propre au Burkina Faso seulement. C'est un phénomène mondial et les plus forts taux sont enregistrés dans les pays africains. Les pays comme le Sénégal, la Côte d'ivoire, le Mali, le Botswana enregistrent chaque année de nombreux cas de grossesses non désirées en milieu scolaire. Au Botswana l'importance de la situation a contraint les pouvoirs publics à initier des politiques d'éducation liées à la grossesse. Ces politiques ont pour but d'assurer la réinsertion scolaire des filles victimes de grossesses non désirées.

Il est parfois difficile de cerner avec exactitude les données sur les grossesses précoces et non désirées car de nombreuses filles abandonnent l'école sans que l'administration scolaire ne découvre les vraies causes de leur abandon.

Il est vrai que la grossesse est toujours accompagnée de nombreux changements physiques, physiologiques et même sanitaires (nausées, vomissements, malaises…), mais nous nous demandons si ce sont ces changements qui contraignent les filles victimes à quitter le système scolaire. Parmi les filles qui abandonnent, certaines d'entre elles vont exercer des activés qui sont souvent plus épuisantes que les études (filles de ménage, vendeuses ambulantes de fruits, gérants de maquis ou de restaurants). Mais si elles sont capables d'exercer ces activités, pourquoi elles ont abandonné leurs études ? Si nous prenons l'exemple des femmes dans les ménages et surtout celles en milieu rural, ces dernières continuent d'exercer leurs activités quotidiennes même si elles sont enceintes et cela jusqu'à leur accouchement. Si ces femmes enceintes sont capables d'exercer leurs activités jusqu'à l'accouchement, pourquoi les filles scolarisées victimes de grossesses suspendent-elles leurs études ?

En se basant sur ces exemples nous pouvons dire que les différents changements dus à la grossesse ne sont pas les seules causes de la déscolarisation des filles enceintes. Si cela était le cas, même les femmes mariées abandonneraient leurs activités une fois qu'elles sont enceintes. Mais nous voyons que ces femmes continuent d'exercer leurs activités. De ce fait nous pouvons admettre que d'autres facteurs surviennent suite à la grossesse pour entraîner la déscolarisation de ces filles.

Nous pensons que le regard et la stigmatisation des camarades de classes, des enseignants et des membres de l'administration est un facteur à prendre en compte dans la déscolarisation des filles. En plus, il y a le fait que la plupart des filles qui abandonnent les classes sont des adolescentes qui traversent une situation de crise. L'institution scolaire burkinabè ne dispose pas de mécanisme permanent et cohérent

de gestion des crises de l'adolescence. Le manque de dispositif de prise en charge psychologique des adolescentes les expose à des grossesses précoces et non désirées.

Il faut ajouter également l'absence de l'éducation à la sexualité aussi bien dans les familles qu'à l'école où le sexe demeure toujours un sujet tabou.

4. Conclusion

Le maintien des filles à l'école constitue un problème majeur du système éducatif burkinabè. Pour mieux cerner ce problème, cette étude s'est fixée comme objectif d'analyser les facteurs et les manifestations de la déscolarisation des filles. Pour ce faire, nous avons utilisé une approche mixte qui a impliqué les élèves, les enseignants, les parents et le personnel administratif des enseignements primaires et post-primaire dans les treize régions que compte le pays. L'analyse révèle que la déscolarisation se manifeste par trois principales formes : les abandons, l'exclusion et le faible taux de transition. Les facteurs expliquant cette situation sont les grossesses précoces et non désirées, la responsabilité parentale, les pesanteurs socioculturelles, le fonctionnement de l'institution scolaire et la crise de l'adolescence. Toutefois, une question demeure : une éducation à la sexualité pourrait-elle contribuer à réduire ce phénomène de déscolarisation des filles ?

5. Bibliographie

Fescifa/prescitef (2000). *Amélioration des performances des filles dans les disciplines scientifiques dans les établissements secondaires et universitaires du Burkina Faso*. Rapport inédit. Ouagadougou. 225 pages

Houeto, G. L. et Ouedraogo, M. (1997). *Progrès dans l'éducation des filles et des femmes au Burkina Faso. Séminaire technique sur « Droit de l'enfant, éducation des filles et développement* », Ouagadougou, 17-21 février 1997.

Maryse E.- H. (2006). Absentéisme, déscolarisation, décrochage scolaire, les apports des recherches récentes, *Déviance et Société,* 2006 (30), 41-65

Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA), DEP (1998). *Statistiques scolaires 1997-1998*. Ouagadougou, Burkina Faso

Pare-Kaboré, A. (sd). *La problématique de l'éducation des filles au Burkina Faso.* https://www.pogbi.org/telechargements/scolarisation.pdf

Quintin, Wodon. (2018). *Pourquoi les filles quittent-elles l'école et quelles sont les conséquences de leur déscolarisation ?* https://blogs.worldbank.org/fr/voices/pourquoi-les-filles-quittent-elles-l-ecole-et-quelles-sont-les-consequences-de-leur-descolarisation

Sanou F. (1996). Étude sur la sous-scolarisation des filles au Burkina Faso. Annales de l'Université de Ouagadougou, (X), 103-145.

Simpore, M. (2011). *La déscolarisation des filles suite au grossesses non désirées.* « Mémoire », Koudougou, Ecole Normale Supérieure

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Les défis contemporains des unions matrimoniales chez les jeunes Mofu-Gudur de l'Extrême-Nord du Cameroun : Analyse des dynamiques conjugales face à la crise de la nuptialité

[Contemporary Challenges of Marital Unions among Young Mofu-Gudur in the Far North Region of Cameroon: Analyzing Conjugal Dynamics in Light of the Nuptiality Crisis]

Raoul SINALÉ[1]
Université de Maroua/ Cameroun
Email : raoulsinaleissakarfils@gmail.com

Résumé

L'article examine les défis contemporains des unions matrimoniales chez les jeunes Mofu-Gudur de l'Extrême-Nord du Cameroun, en se concentrant sur les dynamiques conjugales face à la crise de la nuptialité. L'objectif de cette étude était d'analyser les facteurs, les motivations et les répercussions des unions conjugales improvisées dans ce contexte. L'hypothèse principale avancée était que les jeunes Mofu, influencés par la modernité, s'engagent dans des comportements sexuels déviants qui conduisent à des mariages de courte durée et très instables. À cette fin, des entretiens semi-structurés et des récits de vie ont été utilisés pour recueillir des données, avec une analyse de contenu pour leur interprétation. Les résultats ont mis en lumière plusieurs aspects significatifs : le manque d'éducation sexuelle et de soutien parental chez les jeunes Mofu ; l'utilisation de stratégies telles que la tromperie et les fausses promesses par les jeunes hommes, en particulier ceux issus des milieux urbains, pour faciliter les mariages, souvent en raison de contraintes financières et d'oppositions familiales ; en conséquence, les mariages précoces et mal négociés entraînent souvent des situations où les jeunes filles sont contraintes à des relations polygames, tout en favorisant l'émergence de pères jeunes et irresponsables ou de chefs de famille immatures.

Mots-clés : Mots-clés : Unions matrimoniales, Conjugal, Nuptialité, Jeunesse, Famille, Mofu-Gudur

Abstract

This article examines the contemporary challenges of marital unions among young Mofu-Gudur individuals from the Extreme North region of Cameroon, focusing on marital dynamics in the face of nuptiality crisis. The aim of this study was to analyze the factors, motivations, and repercussions of improvised marital unions within this context. The main hypothesis posited was that young Mofu individuals, influenced by modernity, engage in deviant sexual behaviors that lead to short-lived and highly unstable marriages. To achieve this, semi-structured interviews and life narratives were utilized for data collection, with content analysis employed for interpretation. The findings highlighted several significant aspects: the lack of sexual education and parental support among young Mofu individuals; the use of strategies such as

[1] Doctorant en Sociologie

deception and false promises by young men, especially those from urban backgrounds, to facilitate marriages, often due to financial constraints and familial opposition; consequently, early and poorly negotiated marriages often result in situations where young girls are coerced into polygamous relationships, while also fostering the emergence of young and irresponsible fathers or immature heads of households.

Keywords: Marital unions, Conjugal, Nuptiality, Youth, Family, Mofu-Gudur

0. Introduction

La dynamique des familles dans les sociétés contemporaines, en particulier en Afrique, est façonnée par un équilibre subtil entre tradition et modernité. Les pratiques matrimoniales et les dynamiques conjugales sont des éléments clés de cette évolution, alimentant des débats passionnés au sein des communautés. La sociologue Denise (1960, p. 21) souligne l'importance de la transmission intergénérationnelle des valeurs culturelles, incluant le langage, les idées, les techniques et les usages, qui sont ancrés dans des règles immuables.

Parmi les jeunes Mofou-Gudur de l'Extrême-Nord du Cameroun, une génération se retrouve dans une situation de tension identitaire. Ils naviguent entre les traditions ancestrales qui semblent parfois dépassées et une modernité complexe qui ne leur offre pas toujours des repères clairs. Cette dualité crée un état de limbes où les repères traditionnels perdent de leur emprise, mais où les nouvelles normes ne sont pas encore pleinement intégrées.

Dans ce contexte de transition, ces jeunes développent des stratégies pour contourner les mariages traditionnels, souvent rigides dans leur format et leurs exigences. Ils s'engagent dans un processus de "bricolage" des unions conjugales, cherchant à concilier les attentes familiales, sociales et individuelles. Cette pratique reflète une adaptation créative à un environnement en mutation rapide.

Pour comprendre ces dynamiques, notre étude adopte une approche qualitative, privilégiant les récits de vie et les entretiens semi-directifs. En donnant la parole aux jeunes, aux parents et aux acteurs de ces mariages "bricolés", nous cherchons à saisir les motivations profondes qui sous-tendent ces choix. La méthode de la boule de neige et un échantillonnage raisonné ont été utilisés pour sélectionner des participants représentatifs de cette réalité complexe.

L'analyse de contenu émerge comme un outil privilégié pour décrypter les données recueillies, permettant une compréhension nuancée des enjeux en jeu. En examinant les différentes facettes de cette problématique, notre étude contribue à éclairer les défis contemporains des unions matrimoniales chez les jeunes Mofu-Gudur, offrant

ainsi des pistes de réflexion pour des politiques et des pratiques plus adaptées à cette nouvelle réalité sociale.

1. Méthodologie

En plus de l'analyse documentaire, qui a fourni un cadre théorique pour notre étude, nous avons opté pour une approche qualitative, utilisant ainsi la méthode d'enquête sociale, afin de capturer la richesse des expériences et des perspectives des participants.

La méthode d'enquête sociale est une approche qualitative visant à explorer les comportements, attitudes et interactions sociales dans une communauté ou groupe spécifique. Elle inclut des techniques comme les entretiens semi-directifs, les récits de vie, les observations sur le terrain et parfois des enquêtes par questionnaire. Dans notre étude, elle a été appliquée à travers des entretiens semi-directifs et des récits de vie avec des jeunes de Mofu-Gudur et leurs parents. Cette approche a permis d'obtenir des données riches sur leurs expériences, perceptions et motivations concernant l'union conjugale. La méthode de la boule de neige a guidé le choix des participants, complétée par un échantillonnage raisonné assurant la représentativité et diversité des perspectives. Nous avons ainsi atteint un échantillon de 10 jeunes filles, 10 jeunes garçons et 10 parents, en plus d'autres informateurs fortuits.

Une fois les données recueillies, nous avons entrepris une analyse de contenu, une méthode qualitative permettant l'identification des thèmes récurrents, des motifs et des tensions sous-jacents présents dans les discours des participants. Trois thèmes centraux ont ainsi émergé de cette analyse :

1. La jeunesse face à la modernité, caractérisée par une quête d'individualité et une recherche effrénée de liberté.
2. La dépravation des mœurs et la crise de la conjugalité chez les jeunes Mofu-Gudur.
3. Le foisonnement des familles polygamiques et recomposées, ainsi que la responsabilité des jeunes pères.

Cette démarche analytique approfondie nous a permis d'explorer en profondeur les dynamiques sociales et culturelles qui influencent les pratiques matrimoniales des jeunes Mofu-Gudur. Elle offre ainsi des perspectives précieuses pour la compréhension et l'interprétation de ces phénomènes complexes, enrichissant ainsi la contribution de notre étude à la recherche dans ce domaine.

2. Résultats

Dans cette section, nous présentons les résultats de notre étude sur les défis contemporains des unions matrimoniales chez les jeunes Mofu-Gudur de l'Extrême-Nord du Cameroun. À travers une analyse approfondie des données recueillies, nous explorerons les dynamiques sociales et culturelles qui façonnent les pratiques matrimoniales de cette communauté. Nous examinerons en détail les thèmes centraux ci-dessus présentés, mettant en lumière les défis rencontrés par les jeunes dans leur quête d'autonomie, les tensions au sein des relations conjugales et familiales, ainsi que les implications de ces dynamiques sur la structure sociale de la communauté Mofu-Gudur.

2.1. Une jeunesse plongée dans la modernité, l'individualité et la recherche effrénée de la liberté

Lorsque nous abordons ici l'aspect de la modernité, nous faisons allusion à un mode de vie qui est en adéquation avec le temps ou la situation présente des jeunes Mofu-Gudur. Nous nous intéressons ici à l'influence des éléments modernes sur les mœurs des jeunes Mofu-Gudur dans la compréhension du phénomène de sexualité prénuptiale.

2.1.1. L'interaction sociale jeunes-parents mal négociée et difficile

Les données recueillies sur le terrain révèlent de manière évidente une crise profonde de la socialisation, tant au niveau primaire que secondaire, chez les jeunes Mofu-Gudur. Il est flagrant que les jeunes accordent peu d'importance à l'écoute de leurs parents, arguant qu'ils n'ont rien d'intéressant à leur dire quant à la gestion de leur vie. Cette observation ne peut être sous-estimée, puisqu'elle découle directement d'un entretien mené avec un jeune répondant nommé Sadjo, le 22 juillet 2022, résidant à Katamsa.

> « Pour être honnête, je suis vraiment dans le flou quant à ce que mes parents vont bien pouvoir me dire sur la manière de gérer ma vie. Il est crucial qu'ils réalisent que je suis désormais un adulte et que je suis capable de me débrouiller seul et de prendre soin de moi-même. Ils ont toujours cette tendance à me rappeler que "de notre temps", certaines choses n'étaient pas faites, ou que certains mots n'étaient pas prononcés. Ils semblent ne pas saisir que nous ne vivons plus à l'époque où ils ont grandi ». (Entretien avec Sadjo, le 22 juillet 2022).

Le discours de ces jeunes révèle une distance significative entre les générations parentales et filiales, entraînant une interaction difficile dans la transmission des normes sociales et des valeurs. Ce constat est corroboré par les témoignages de plusieurs jeunes, dont celui de Saratou à Zidim, âgée de 18 ans, dont les propos rejoignent ceux de Sadjo. Elle exprime clairement son désintérêt pour les conseils de

ses parents quant à la gestion de sa vie, remettant en question leur autorité sur ses choix relationnels. Cette attitude témoigne d'une indifférence marquée à l'égard de l'autorité parentale, illustrée par sa déclaration : « moi *je ne les gère même pas, est-ce que j'ai alors leur temps !* »

Les discours de ces jeunes reflètent leur quête d'autonomie et leur désir d'affirmation de leur identité, dans le but de mener leur vie en échappant aux contraintes des normes culturelles et des traditions locales. À la lumière des données recueillies, il est clair que les jeunes Mofu-Gudur, impliqués dans des relations sexuelles prénuptiales et des unions conjugales "bricolées", ont rarement des discussions ouvertes avec leurs parents sur la sexualité.

Par ailleurs, il convient de souligner que le manque de respect envers les aînés ou les parents est un symptôme significatif de la dérive observée. Dans le contexte des Mofu-Gudur, certains parents interrogés ont souligné que la montée actuelle de comportements irrationnels liés à la sexualité, ainsi que la consommation de drogues et de stupéfiants, découle en grande partie d'un déficit de respect. Bien qu'il existe quelques exemples de jeunes qui font preuve de comportements exemplaires et décents, leur nombre est limité, comme l'a affirmé ouvertement un parent lors de notre entretien :

> Mon fils est devenu aujourd'hui un grand soulard, il ne passe ses journées que dans les cabarets à boire le bil-bil[1] du matin au soir. Il s'en fout de tout le monde dans la maison. Quand tu lui parles, il n'a même pas ton temps ; à peine s'il te répond, c'est pour te dire : « Ahhhh, laissez-moi, dis-donc ! » (Entretien avec Mana à Minglia le 19 juillet 2022).

De plus, une jeune maman dans la localité de Diméo nommée Fanta se prononce en ces termes :

> Nos enfants de maintenant, on ne les comprend vraiment plus, je suis dépassée. J'ai deux garçons qui me fatiguent. Non seulement ils ne passent pas la journée à la maison, mais quand ils sortent, ils ne rentrent pas à moins de 23h et quand j'essaie de leur parler de cela, ça devient tout un tas de problèmes. (Entretien avec Fanta, ménagère à Diméo le 23 juillet 2022).

Ces récits témoignent du mépris que certains jeunes Mofu affichent envers leurs parents et aînés, mettant en lumière un désaccord intergénérationnel et des défis dans la communication familiale.

[1] Vin de mil rouge encore appelé Tchapalo

2.1.2. Le contrôle parental défaillant et une éducation à la sexualité quasi inexistante

La plupart des jeunes et des parents interrogés au sujet de l'éducation sexuelle ou des discussions sur la sexualité ont affirmé qu'ils abordent rarement ce sujet avec leurs enfants ou leurs parents. Nous avons constaté que les traditions culturelles sont tenaces, car parler de sexualité dans le contexte Mofu-Gudur entre parents et enfants reste un sujet tabou. Cette réalité signifie que les parents ont peu ou pas d'information sur la vie sexuelle de leurs enfants, qu'ils soient filles ou garçons.

Lorsqu'on leur a demandé s'ils avaient souvent des discussions avec leurs parents sur des sujets liés à la sexualité ou à leur vie sexuelle, la plupart des jeunes interrogés ont répondu négativement. Sur les 10 garçons interrogés, 9 ont répondu par la négative ; parmi les 10 filles, seules 2 ont répondu affirmativement, en soulignant la fréquence de ces discussions avec leurs parents. L'une d'entre elles a déclaré : « *J'ai eu une seule conversation sur ce sujet avec ma maman, et c'était de manière fortuite. Elle m'a coincée et j'ai dû lui répondre*. » L'autre fille a provoqué elle-même la discussion et a encouragé sa mère à en parler. Elle souhaitait discuter de son intimité avec quelqu'un en qui elle avait une grande confiance et avec qui elle se sentait libre. Pour elle, cette personne ne pouvait être que sa mère, car c'est celle qui la comprend le mieux, mais elle était trop effrayée et frustrée.

Les témoignages de cette dernière révèlent clairement un manque de communication entre parents et enfants, notamment sur des sujets tels que la sexualité ou l'intimité. La jeune fille se confie à nous, expliquant :

> On n'aborde presque jamais le sujet de la sexualité, ni moi ni mes parents. Je me souviens d'une période où j'étais profondément préoccupée par un problème qui me tourmentait, mais j'avais tellement peur d'en parler, surtout avec mes parents. La sexualité est considérée comme un sujet délicat et tabou dans notre société, même si de nos jours les gens semblent moins hésitants à en discuter ouvertement.

Toutefois, il convient de reconnaître que dans le contexte Mofu-Gudur, le manque d'initiation des jeunes et de leurs parents à la question de la sexualité affaiblit le contrôle parental et affaiblit même le pouvoir et l'autorité parentale. Il est également à noter, en accord avec les travaux du sociologue allemand Norbert Elias (1973), que les adultes, en particulier les parents, éprouvent d'importantes réticences à aborder le sujet de la sexualité avec leurs enfants, en particulier avec les jeunes filles.

Cette situation conduit à une apparente liberté où les jeunes filles et les jeunes garçons sortent et rentrent à leur guise. Par conséquent, une forme de liberté émerge, prédisposant ces jeunes à s'engager dans des comportements sexuels souvent

impulsifs et irrationnels. Les données recueillies sur le terrain indiquent clairement qu'il existe peu, voire pas du tout, d'éducation à la sexualité dispensée par les parents à leurs enfants.

Un jeune homme de 19 ans a exprimé, avec ironie et un sourire, : « Franchement, c'est souvent pendant la messe que j'entends le pasteur ou l'ancien de l'Église prêcher contre la fornication et l'adultère. Mais est-ce qu'on peut vraiment en parler avec mes parents ? Comment cela pourrait-il commencer ? C'est plutôt avec mes amis que nous abordons ce genre de sujets bizarres ». Cette déclaration met en évidence que les jeunes discutent souvent de sexualité avec leurs pairs ou reçoivent des informations superficielles lors des prédications à l'église.

De plus, lorsque nous avons posé la même question à un parent, la réponse a été catégorique : « Non non non non ! Chez nous, on n'aborde pas ces sujets avec les enfants. On attend simplement qu'ils soient en âge de se marier pour leur demander quand ils comptent se marier. C'est tout ! Surtout avec les enfants d'aujourd'hui, qui ont la tête dure ! »

À la lumière des interrogations adressées à plusieurs jeunes et parents sur les discussions ou les échanges concernant la vie sexuelle, et des réponses variées que nous avons obtenues, il est évident que même si l'acte sexuel est devenu banal chez les jeunes, ces derniers manquent d'éducation ou de culture sexuelle, car leurs parents ont du mal à s'écarter des représentations culturelles et traditionnelles qui considèrent l'abord de ce sujet avec les enfants comme tabou.

2.2. Dépravation des mœurs et crise de la conjugalité chez les jeunes Mofu-Gudur

Les authentiques habitudes culturelles et traditionnelles, héritées de nos ancêtres, sont actuellement en péril dans le contexte Mofu-Gudur. En outre, l'Afrique, jadis porteuse de valeurs traditionnelles telles que le respect de la personne humaine et de la dignité, est en train de devenir un lieu où certaines idées, souvent en contradiction avec la morale, trouvent refuge sans que cela ne suscite de réactions (Kone, 2015).

Dans ce contexte, la dégénérescence des valeurs se manifeste notamment par une sexualité irrationnelle, une mode extravagante et un manque de respect envers les aînés. Ces nouvelles tendances et comportements ont été soulignés par l'un de nos informateurs, Yougouda Albert, Directeur d'école, qui s'est exprimé avec émotion et fermeté :

> Les jeunes d'aujourd'hui sont désorientés. Ils ne se trouvent ni dans la tradition, ni dans la modernité car ils n'ont quasiment rien appris de la tradition et sont perdus dans la modernité qu'ils pensent maîtriser. Cependant, ils sont très peu informés. Grâce à leurs vêtements extravagants, ils sont en train de détruire nos principes. Aujourd'hui, nos jeunes Mofu nous font honte. Selon nous, le fait de voir un garçon marcher avec le pantalon en baisse ou une fille avec les seins et les cuisses exposés est considéré comme une insulte et un mépris envers les ancêtres. On se pose la question de ce que ces jeunes vont devenir. Où va le monde ! Qu'est-ce que nos ancêtres sont en train de se dire au fond de leur tombe ? Cela fait vraiment mal. Tout ce que je leur demande c'est revenir à la raison, c'est-à-dire retourner à nos us et coutumes. (Yougouda Albert, Enseignant, le 15 juillet 2022)

En effet, parmi les 10 parents que nous avons interrogés, 08 ont exprimé leur mécontentement quant au comportement débordant des jeunes, au point de les généraliser et de les placer sur la même longueur d'onde. Ces perspectives recueillies auprès de ces parents suivent la même voie que celle d'Ebébézer. Selon Njoh Mouellè, la modernité n'est pas considérée comme une discontinuité, mais plutôt comme une continuité. Selon lui, il serait fatal pour un peuple comme pour une personne individuelle de vivre dans un oubli total du passé (NjohMouellè, 2011 :62). Il résume les « valeurs traditionnelles africaines » en attitudes, comportements et représentations que la conscience collective africaine a toujours jugés favorablement. (NjohMouellè, 2011, p. 63). De cette manière, au Nord Cameroun, chez les Mofu-Gudur, les parents protestent avec force pour les valeurs et les traditions culturelles et traditionnelles qui leur sont chères et qui sont en danger de disparition. Alors que les jeunes que nous avons rencontrés nous ont dit vivre dans l'exubérance et la liberté, profitant du temps présent qui leur permet de faire tout ce qu'ils veulent, les parents, eux, sont plutôt dépassés, désemparés et déboussolés par cette perte progressive de leurs enfants.

2.2.1. Les jeunes voyageurs et leurs stratégies d'imposture

Grâce à notre collecte de données sur le terrain, nous avons pu réaliser que les jeunes qui quittent la campagne pour la ville sont de véritables vendeurs d'illusions et de véritables imposteurs. Selon nos renseignements, ces jeunes se rendent principalement dans les villes du Cameroun comme Garoua, Ngaoundéré, Bertoua, Yaoundé et Douala. Après être arrivés en ville, ils profitent de leur position pour contacter leurs amis ou amies pour leur créer les « *dossiers*[1] », selon les propos d'un jeune nommé Vagaï. Ce dernier nous a fait comprendre que la majorité des jeunes a voyagée pour les différentes villes suscitées ; seulement quelques-uns sont restés au village. Ce dernier nous explique clairement la situation :

[1] « Dossiers » désigne un langage technique et codé qui signifie petite amie.

> « Ici, chez nous, pour qu'une fille t'aime plus facilement, il suffit d'aller à Yaoundé ou Douala, car ce sont les villes de rêve des filles de chez nous. Il te suffit juste de lancer un coup de fil et de dire à la fille que tu vis dans l'une de ces villes. Tu verras la suite. Elles n'ont même pas le temps de savoir quel métier tu fais là-bas, ni la raison pour laquelle tu t'y retrouves. Leur plus grande attente est que tu leur promettes le mariage, puis tu les amènes auprès de toi. Tu verras que même sans t'avoir vu, elles accepteront. C'est de cette façon que les gars font pour se marier. » (Vagaï, 28 ans le 20 juin 2022).

Les différentes stratégies mises en place par les jeunes dans cette partie du Nord-Cameroun sont calculées, réfléchies et organisées. La plupart du temps, ces jeunes garçons profitent de la naïveté des jeunes filles pour les tromper et les caser plus facilement de manière subtile. Il arrive souvent que l'on assiste à des mariages où les deux partenaires ne se sont jamais rencontrés ni même partagé d'images d'identification. Dans ce genre de circonstances, les deux trouvent leur garantie dans les descriptions et portraits faits de manière orale par les amis ou autres connaissances impliqués dans la construction de la relation. Il s'agit le plus souvent d'un mariage fondé sur le mensonge et l'imposture, car il est très difficile pour le jeune garçon de dévoiler à la jeune fille qu'il souhaite épouser son véritable statut. Un parent d'enfant nous a révélé que ses deux filles sont tombées dans les pièges de ces jeunes « voyageurs ». Il nous a expliqué que les jeunes filles Mofu sont fascinées par la simple évocation des noms « Yaoundé » ou « Douala ». Voici un extrait de l'entretien que nous avons eu avec lui :

> « Je ne sais vraiment pas ce qu'on a pu raconter aux filles sur l'histoire de Yaoundé ou de Douala. Dès qu'elles entendent que quelqu'un a envie de les épouser pour aller rester là-bas, elles acceptent seulement sans hésiter. C'est comme ça qu'on a berné mes deux filles avec cette histoire et à la fin, elles se sont retrouvées ici à la maison, elles n'ont même pas duré dans ce mariage ». (Entretien avec un parent à Mandaya le 26 juin 2022).

Par ailleurs, nous avons découvert qu'il existe un autre grand mouvement de tromperie concentré autour des grands événements, notamment la fête de Noël, la fête du Nouvel An et la fête de la jeunesse. Nos informateurs nous indiquent clairement que ces événements majeurs donnent lieu à une dépravation des mœurs sans précédent. Apparemment, c'est lors de tels événements que les jeunes profitent souvent pour organiser leur mariage, avec la complicité fréquente de leurs parents afin de faciliter et d'accélérer le processus. À côté de cette forme de stratagème, existe encore une autre technique qui consiste à faire porter les grossesses aux filles, puis quelques jours après, repartir dans la capitale. D'ailleurs, selon les informations qui nous sont parvenues, c'est cette dernière stratégie qui est la plus répandue. Dans ce cas, les plus chanceuses deviennent leurs épouses ; quant aux moins chanceuses, la grossesse est le plus souvent niée par la personne que la fille aura désignée comme auteur.

De plus, il est important de noter que les Mofu-Gudur occupent généralement 02 cantons, à savoir le Canton de Mofu Nord qui a pour chef-lieu Mokong et celui de Mofu-Sud qui a comme chef-lieu Zidim. Le fait que ce soit une zone à dominance chrétienne fait en sorte que les événements à caractère religieux rassemblent une foule considérable. Ils constituent ainsi des occasions pour les uns et les autres de « *jouir de la vie au maximum parce que ce sont des moments qui arrivent une fois dans l'année »,* ainsi que le révèle Tankios, un jeune homme de Moho âgé de 22 ans :

> « Chez nous ici, c'est pendant la fête de Noël, pendant la fête du Nouvel An et pendant la fête de la jeunesse que les filles tombent le plus enceintes. Le plus souvent, ce sont les gars qui viennent des différentes villes comme Yaoundé, Douala, N'Gaoundéré et d'autres qui viennent nous influencer. Dès qu'ils arrivent, ils récupèrent automatiquement nos petites amies parce qu'ils ont de l'argent à dépenser. Nous autres qui sommes sur place, on attend qu'ils repartent d'abord pour qu'on récupère leurs déchets »[1] (Entretien avec Tankios le 18 juillet, 2022).

Dans un contexte plus large, ces données présentées nous amènent à conclure que certains jeunes de la communauté Mofu-Gudur adoptent des comportements trompeurs dans le but de faciliter les mariages ou de satisfaire leurs désirs sexuels. Dans la plupart des cas, ils contournent les normes et les valeurs traditionnelles en initiant délibérément ou non une grossesse chez la jeune fille, souvent avec son consentement, afin de l'épouser de manière plus subtile.

2.2.2. Une sexualité prénuptiale basée sur l'amour comme facilitateur d'unions

Les entretiens basés sur les récits de vie et les entretiens semi-directifs nous ont permis de découvrir une autre facette de la réalité concernant la formation d'union chez les jeunes de Mofu-Gudur. Nous avons attentivement écouté les récits de vie de plusieurs jeunes hommes et femmes. Parmi eux, Georges, âgé de 26 ans, nous a partagé son expérience :

> « J'étais profondément amoureux d'une fille et elle aussi avait des sentiments intenses pour moi ; cependant, sa famille s'opposait catégoriquement à notre union. Nous nous aimions vraiment, je dois l'avouer. À l'époque, j'étais en deuxième année à l'Université de Maroua tandis qu'elle était en classe de seconde au Lycée Classique et Moderne de Mokolo. Notre relation a perduré pendant plus de six ans, depuis ses années d'école primaire. L'amour qui nous unissait était si fort que notre seul désir était de nous marier. Cependant, sa famille a fermement refusé, craignant que je représente un danger pour leur fille encore jeune. Nous avons été confrontés à une forte opposition, mais nous n'avons jamais abandonné. À partir de ce moment-là, nous avons décidé ensemble de prendre une décision audacieuse : elle est tombée enceinte afin que nous puissions nous marier, car notre amour était plus fort que tout. Certes, j'ai été convoqué devant les autorités locales et j'ai dû payer une somme, mais finalement, notre amour a triomphé

[1] Ce jeune qualifie de déchets les filles qui ont trainé avec les jeunes sortant des grandes villes

> et a surpassé toutes les difficultés. À l'heure actuelle, nous avons deux fils et nous sommes heureux, nous ne regrettons rien. » (Georges, Enseignant, 26 ans**).**

D'autre part, Salamatou, une jeune mariée de 21 ans, nous a également partagé son expérience d'un mariage où les parents de son mari ne l'acceptaient pas pour leur fils. Malgré l'amour évident entre eux, la mère de son petit ami s'opposait à leur union. Elle raconte ce qui suit :

> « Benjamin et moi étions profondément amoureux l'un de l'autre. Notre relation a commencé au lycée, j'étais en classe de troisième et lui était déjà en terminale. Notre amour était si évident que presque tout le lycée était au courant, même certains enseignants. Nous étions inséparables, marchant toujours ensemble, partageant chaque moment, nous étions devenus comme des amis et des frères. Si l'un de nous finissait ses cours plus tôt, il attendait l'autre pour rentrer ensemble. Nous n'avions plus rien à cacher ni à prouver à qui que ce soit. Après son baccalauréat, Benjamin a décidé de se former pendant un an à l'ENIEG de Mokolo. L'année suivante, alors que je préparais mon Probatoire, il m'a surpris en me demandant de l'épouser. Mon amour pour lui était si fort que je n'ai pas hésité une seule seconde, j'ai immédiatement accepté. Cependant, le problème résidait en sa mère, qui désapprouvait notre relation. Nous étions désemparés, sans savoir quoi faire. C'est alors qu'il m'a suggéré de concevoir un enfant avec lui, espérant que cela pousserait ses parents à accepter notre relation, qu'ils le veuillent ou non. Au début, j'avais peur, mais finalement, j'ai accepté, craignant de le perdre. Lorsque je suis tombée enceinte, ses parents ont accéléré le processus de mariage pour éviter que les gens ne découvrent que leur fils avait mis une fille enceinte. Nous nous sommes finalement mariés, et maintenant, la mère qui s'opposait à notre union est devenue ma complice. » (Salamatou, jeune mariée, 21 ans).

Nonobstant les oppositions farouches auxquelles sont confrontés les jeunes de Mofu dans la formation des unions, il faut admettre que ces derniers mettent en place des stratégies diverses pour contourner le système (Crozier et Friedberg, 1977) afin de parvenir à leurs fins.

De plus, les déficits financiers apparaissent comme une autre réalité poussant ces jeunes à contourner les normes traditionnelles. Apparemment, lorsque certains jeunes n'ont pas suffisamment de moyens pour se marier, ou alors lorsqu'ils éprouvent des sentiments pour une fille qui n'est pas intéressée par la relation, ils choisissent d'engendrer une grossesse afin de faciliter le mariage par la suite. Un jeune homme de 25 ans nommé Dawaï Soudi nous raconte comment cette stratégie est souvent mise en œuvre :

> Les jeunes de Mofu ont adopté une nouvelle stratégie consistant à provoquer des grossesses chez les filles. Cette méthode est devenue largement répandue et considérée comme normale. Les jeunes hommes sont très habiles dans cette pratique et considèrent le mariage comme un jeu. Pour eux, même en l'absence de ressources suffisantes ou si la fille n'est pas intéressée, ce n'est pas difficile. Il suffit simplement de bien la manipuler. Une fois qu'elle est piégée, ils la mettent enceinte et considèrent que c'est réglé, car elle n'aura pas d'autre choix que de les épouser. (Entretien avec Dawaï Soudi, Etudiant, le 17 juin 2022).

Il continue encore son propos en nous expliquant que c'est devenu une stratégie connue de presque tous dans la communauté Mofu ; et certains parents sont au courant. Ce qui l'étonne, dit-il, c'est le fait que certains parents encouragent leurs enfants dans ces genres de pratiques car il affirme : « Nous avons un voisin là qu'on appelle Don Répé[1] qui encourage ses enfants à enceinter les filles. Pour lui, quand il entend se dire au quartier que le fils de tel a enceinté telle fille, ça lui plaît car c'est pour lui une marque de virilité et d'affirmation d'homme ». Pour achever son propos, ce jeune garçon nous sort une expression codée et connue des jeunes de la communauté : « On appelle cette stratégie Secret matawak[2] »

2.3. Foisonnement des familles polygamiques et recomposées et responsabilité des jeunes pères

Dans le contexte Mofu-Gudur, la sexualité précoce, le bricolage des unions et la banalisation de l'acte sexuel donnent lieu inéluctablement à l'expansion des foyers polygamiques et recomposés ainsi qu'à une lourde responsabilité et difficile à gérer par les enfants-parents. Nos données montrent que la plupart des jeunes filles Mofu qui se marient aujourd'hui restent très difficilement dans leur premier mariage. Sur les 10 parents que nous avons interrogés, 09 nous ont clairement avoué que les jeunes ne sont plus sérieux dans les unions qu'ils tissent de nos jours.

2.3.1. Des jeunes filles et mères contraintes à la polygamie

Il est aujourd'hui très fréquent de trouver des jeunes filles dans la communauté Mofu rejoindre des foyers polygamiques pour le simple fait qu'elles se sont aventurées à se marier sans souvent prendre le temps de connaitre la personne avec qui on souhaitaient ıe faire. Il s'agit dans la plupart des cas, des mariages précoces ou des mariages fondés sur le fort attachement au bien matériel. Le mariage, entendu comme institution sociale (Ferréol, 2009). Dans la communauté Mofu-Gudur, les jeunes filles et jeunes mères, du fait de la précipitation à entrer dans la vie conjugale ne durent pas assez chez leurs premiers maris. Pour certaines, après avoir été enceintées, elles sont livrées à elles-mêmes parce que le géniteur a refusé d'assumer la responsabilité et de reconnaitre la paternité. Le récit de vie recueilli chez une jeune fille âgée de 18 ans est illustratif à ce sujet :

> En ce temps, je n'avais que 16 ans et je suis tombée éperdument amoureuse d'un jeune enseignant. Il m'a promis la lune et les étoiles ; or ce n'était que de fausses promesses. Je suis entrée dans son jeu et j'ai porté sa grossesse. Après cela, il m'a abandonné et a épousé une

[1] Ce garçon nous explique que Don Répé signifie père bandit ou père pervers.
[2] Dans la communauté Mofu-Gudur, l'expression « Secret Matawak » est une expression codée, forgée pour désigner cette stratégie qui consiste à faire porter la grossesse à une fille dans l'optique de l'épouser plus facilement.

> autre fille. Aujourd'hui, je me retrouve dans une famille polygamique malgré moi (Entretien avec Valère le 19 juillet 2022).

Ainsi, on note que les jeunes Mofu qui planifient des mariages basés le plus souvent sur le mensonge, l'imposture, la facilité, sont à l'origine des familles polygamiques et recomposées tout simplement parce que l'amour réel et franc n'est pas la fondation de leur union. C'est pour cette raison qu'un parent note : « Je ne comprends plus nos jeunes de maintenant car à peine mariés, surgit directement la séparation. Tout ça parce qu'ils ne prennent pas la peine de se connaitre et aiment la facilité » (Entretien avec Bouba Elias le 20 juin 2022).

2.3.2. Des jeunes pères dépourvus de sens de responsabilité

Nous traitons ici dans notre travail le cas des jeunes pères qui sont entrés dans la vie sexuelle très précocement étant même sous le toit de leurs parents. N'ayant aucune maturité pour la plupart, ils abdiquent leur responsabilité et cela crée des tensions au sein des familles. Certains également refusent d'affronter et assumer leurs forfaits et leurs erreurs parce qu'ils ne sont pas préparés. Dans la plupart des situations, on va se rendre compte que ces jeunes enfants ou adolescents parents parlent souvent « d'erreur de jeunesse », de « bêtise » ; et leurs parents à leur tour stipulent également : « ça lui servira de leçon », « ça lui mettra du plomb dans la tête », ou encore, « tu vois, je t'avais prévenu » (Coutant, 2005). Ces mots et expressions souvent choquants sortant de la bouche des parents et de ces jeunes expliquent les situations dégradantes et ambiguës auxquelles font face ces derniers. Une maman nous explique la situation de son fils :

> Je me demande même pourquoi les jeunes d'aujourd'hui sont pressés de se marier ? Tu vois un petit enfant mais il te dit que lui il veut déjà une femme. J'ai un fils qui a arrêté ses études en classe de 3^{e}qui ne passait son temps qu'au quartier en train de faire les tours sur la moto. Un jour, j'entends seulement les gens dire au quartier que le fils de Fadmi a enceinté une fille. Je suis d'abord restée stupéfaite pendant un bon moment parce que je n'en revenais pas. Je me suis posé une question dans ma tête s'il s'agissait même de quelle Fadmi ? Moi ou une autre Fadmi ? Sur le champ, je n'ai rien dit parce que je ne savais quoi dire. C'est lorsque je suis rentrée que j'ai confirmé cela car il a fini par me l'avouer même comme il a d'abord cherché à faire semblant et à nier. Par la suite, les parents de la fille ont exigé que le garçon épouse leur fille sous peine de l'ester en justice. N'ayant pas trop le choix, il a épousé cette dernière mais, c'était la catastrophe parce qu'ils ne s'entendaient jamais car il s'agissait de deux adolescents immatures. (Fadmi, 42 ans, ménagère).

Pour conclure, notons que le bricolage d'unions entre les partenaires souvent fondées sur le mensonge et de fausses promesses conduit inéluctablement ces derniers à des situations extrêmement délicates notamment l'accroissement du nombre de filles mères, l'obligation des filles à regagner des foyers polygamiques ou le domicile parental, l'inflation des pères ados immatures, irresponsables et insouciants.

3. Discussion

Les résultats de notre étude mettent en lumière plusieurs aspects clés de la situation sociale et culturelle au sein de la communauté Mofu-Gudur quant aux défis contemporains des unions matrimoniales chez les jeunes. Ces éléments sont cruciaux pour comprendre les défis auxquels sont confrontés non seuelement les jeunes, mais aussi leurs familles, ainsi que les implications plus larges pour la société dans son ensemble. De manière globale, il se dégage quatre axes clés dans notre analyse :

1. Dégradation des valeurs culturelles et traditionnelles

La dégradation des valeurs culturelles et traditionnelles, comme observée dans les comportements des jeunes, pose un défi majeur à la préservation de l'identité et de la cohésion sociale au sein de la communauté. L'écart entre la tradition et la modernité crée un sentiment de désorientation chez les jeunes, exacerbé par le manque d'éducation sur les valeurs traditionnelles. Cette situation soulève la question de l'équilibre entre la préservation des coutumes ancestrales et l'adaptation aux changements sociaux et économiques.

En effet, déjà en 1983, dans leur ouvrage intitulé « *Problèmes de la culture et des valeurs culturelles dans le monde contemporain* », Mbunda, D., Bosserman, P., Habachi, R., Capriles, O., Zygulski, K., & Kirpal, P. (1983), soulignaient qu'il existe des problèmes liés à la culture et aux valeurs culturelles dans le monde contemporain. Ces problèmes peuvent inclure la perte de certaines valeurs traditionnelles au profit de la modernité. Ainsi, pour résoudre ce défi, « *il est essentiel d'envisager une stratégie d'intégration des valeurs traditionnelles dans nos systèmes d'éducation* », ont souligné Alioune Ndoye et Babacar Sédith Diouf (2018).

2. Complexités de la sexualité prémaritale et de la formation d'unions

Les récits de vie des jeunes couples soulignent les défis auxquels sont confrontés ceux qui cherchent à construire des relations amoureuses dans un contexte de pression économique, sociale ou familiale. La pression pour fonder une famille peut conduire à des décisions impulsives et à des compromis sur les principes moraux, ce qui soulève des questions sur le consentement et l'autonomie individuelle dans le processus de prise de décision.

En effet, Ce résultat met en lumière plusieurs concepts clés de la théorie sociale contemporaine, notamment en ce qui concerne les relations amoureuses et la formation d'unions. Une perspective sociologique pertinente pour aborder cette question est la théorie de la structuration développée par Anthony Giddens (1986).

Cette théorie met l'accent sur la manière dont les individus construisent et maintiennent leurs interactions sociales à travers des structures sociales existantes, tout en contribuant simultanément à la reproduction ou à la transformation de ces structures.

Dans le contexte des complexités de la sexualité prémaritale et de la formation d'unions, la théorie de la structuration offre un cadre utile pour comprendre comment les pressions économiques, sociales et familiales influencent les décisions individuelles et les dynamiques relationnelles. Les individus naviguent dans un ensemble complexe de contraintes et de possibilités, façonnées par les normes culturelles, les attentes sociales et les ressources disponibles. Ainsi, la pression pour fonder une famille, mentionnée par les participants, peut être analysée à travers la lentille de la structuration. Cette pression peut découler de diverses sources, telles que les attentes familiales, les normes sociales ou les idéaux culturels. Ces pressions structurelles influencent les choix individuels en matière de relations amoureuses et de sexualité prémaritale. Par exemple, un individu peut sentir la pression de se conformer à l'idée traditionnelle de la famille en fondant une famille dès que possible, même si cela implique des compromis sur ses propres principes moraux ou des décisions impulsives. Ceci deit, les récits de vie des jeunes couples, qui mettent en évidence les défis auxquels ils sont confrontés, révèlent les tensions entre les contraintes structurelles et l'autonomie individuelle. Les individus doivent souvent jongler avec ces pressions extérieures tout en cherchant à préserver leur propre autonomie et leur capacité à prendre des décisions autonomes. (Giddens, A., 1986; Beck, U., Giddens, A., & Lash, S., 1995; Cherlin, A. J., 2009).

3. Expansion des familles polygamiques et recomposées

L'expansion des familles polygamiques et recomposées reflète les dynamiques complexes des relations de genre, des normes sociales et des systèmes de parenté au sein de la communauté. Ces structures familiales émergentes peuvent offrir un soutien social et économique à certaines personnes, mais elles peuvent également entraîner des tensions et des conflits intrafamiliaux, en particulier pour les jeunes filles et les enfants issus de ces unions. Dans ce dernier volet, les participants à l'étude mettent en exergue de manière général, le coté sombre de cette dynamique.

En effet, nos résultats corroborent largement les conclusions de plusieurs études antérieures. Certaines analyses ont souligné que les familles polygamiques peuvent fournir un soutien psychocial et économique crucial dans certaines circonstances, offrant ainsi une forme de filet de sécurité pour les membres les plus vulnérables de la société. (Smith et al. 2018 ; Shaiful Bahari, I., Norhayati, M. N., Nik Hazlina, N. H., et al., 2021). Cependant, il convient de noter que cette dynamique n'est pas

uniformément bénéfique pour tous les membres de la famille. Par ailleurs, notre étude rejoint les observations d'Altman, I., & Ginat, J. (1996), qui ont mis en évidence les tensions et les conflits intrafamiliaux susceptibles de découler de la structure polygamique ou recomposée. Ces tensions peuvent être particulièrement préjudiciables pour les jeunes filles et les enfants issus de ces unions, comme l'ont également souligné les résultats d'Alhuzail, N. A. (2020).

4. Responsabilité des jeunes pères et ses implications

L'irresponsabilité des jeunes pères met en lumière les lacunes dans les systèmes de soutien à la parentalité et souligne l'importance de l'éducation sexuelle et relationnelle pour les jeunes. Les conséquences de cette irresponsabilité se font sentir non seulement au niveau familial, mais aussi au niveau communautaire, contribuant à des cycles de reproduction de la pauvreté et de la vulnérabilité. En effet, des auteurs tels que Rahib, Delphine Deloraine, Véronique Martin, Philippe Tliba et Jihenne (2024) ont souligné l'importance d'une approche holistique pour soutenir les jeunes, en fournissant des ressources éducatives concernant leur éducation. Pour ces auteurs, « l'éducation à la sexualité des jeunes demeure un enjeu crucial, non seulement pour lutter contre le sexisme et les violences sexuelles, mais aussi pour donner à chacun les clés d'une vie affective, relationnelle et sexuelle épanouie ». Ainsi, l'éducation à la sexualité ne se limite plus aujourd'hui à la prévention des risques ; elle s'inscrit dans une vision globale de la santé et du bien-être, mettant l'accent sur l'apprentissage du rapport au corps, de l'intimité, ainsi que sur la communication autour des émotions, le respect de soi et des autres, etc.

Dès lors, une éducation "complète" à la sexualité, progressive et adaptée à tous les âges, nécessite une approche pluridisciplinaire dans les interventions, à l'école et en dehors. Ce changement doit être accompagné par les acteurs impliqués. Dans le cadre de notre travail, il convient de souligner la nécessité pour les parents de participer à ce processus éducatif auprès des jeunes. De plus, des interventions intégrées et holistiques sont nécessaires, mettant l'accent sur l'autonomisation des jeunes, le renforcement des capacités familiales et communautaires, ainsi que la promotion du dialogue intergénérationnel et de l'égalité des sexes. Enfin, des politiques sociales sensibles au contexte local et axées sur les droits sont essentielles pour garantir l'accès à des services de santé sexuelle et reproductive de qualité, ainsi qu'à des opportunités économiques et éducatives pour les jeunes.

4. Conclusion

Après avoir analysé en détail les différentes facettes des défis contemporains des unions matrimoniales chez les jeunes au sein de la communauté Mofu-Gudur, plusieurs conclusions générales peuvent être dégagées.

Tout d'abord, il est clair que la dégradation des valeurs culturelles et traditionnelles pose un défi majeur à la préservation de l'identité et de la cohésion sociale au sein de la communauté. L'écart entre la tradition et la modernité crée un sentiment de désorientation chez les jeunes, soulignant ainsi la nécessité de trouver un équilibre entre la préservation des coutumes ancestrales et l'adaptation aux changements sociaux et économiques.

Ensuite, les complexités de la sexualité prémaritale et de la formation d'unions révèlent les pressions économiques, sociales et familiales qui influencent les décisions individuelles et les dynamiques relationnelles. La théorie de la structuration offre un cadre utile pour comprendre ces dynamiques complexes, mettant en lumière les tensions entre les contraintes structurelles et l'autonomie individuelle.

Par ailleurs, l'expansion des familles polygamiques et recomposées reflète les dynamiques complexes des relations de genre, des normes sociales et des systèmes de parenté au sein de la communauté. Bien que ces structures familiales puissent offrir un soutien social et économique, elles peuvent également entraîner des tensions intrafamiliales, en particulier pour les jeunes filles et les enfants issus de ces unions.

Enfin, l'irresponsabilité des jeunes pères souligne l'importance de l'éducation sexuelle et relationnelle pour les jeunes, ainsi que la nécessité d'une approche holistique pour soutenir les jeunes dans leur parentalité. Une éducation complète à la sexualité, progressive et adaptée à tous les âges, nécessite une approche pluridisciplinaire, impliquant à la fois les parents, les intervenants sociaux et les décideurs politiques.

En conclusion, pour relever les défis contemporains des unions matrimoniales chez les jeunes au sein de la communauté Mofu-Gudur, il est crucial d'adopter une approche intégrée et holistique, mettant l'accent sur l'équilibre entre la préservation des valeurs traditionnelles et l'adaptation aux changements sociaux, ainsi que sur le renforcement des capacités familiales et communautaires, l'autonomisation des jeunes et la promotion de l'égalité des sexes.

5. Bibliographie

Alhuzail, N. A. (2020). Being a Girl in a Polygamous Family: Implications and Challenges. *Child & Adolescent Social Work Journal*, 37(1), 97–107. https://doi.org/10.1007/s10560-019-00623-w

Altman, I., & Ginat, J. (1996). Family structure. In *Polygamous Families in Contemporary Society* (pp. 387–422). chapter, Cambridge: Cambridge University Press.

Bardin, L. (1993). *L'analyse de contenu*. Paris. PUF, Coll. « Le Psychologue ».

Beck, U., Giddens, A., & Lash, S. (1995). *Reflexive modernization: Politics, tradition, and aesthetics in the modern social order*. Polity Press and Stanford University Press.

Cherlin, A. J. (2009). *The marriage-go-round: The state of marriage and the family in America today.* Vintage.

Coutant, I. (2005). Des parents irresponsables. .In *Délit de jeunesse*. Pages 98 à 128.

Crozier, M. et Friedberg, E. (1977). *L'Acteur et le Système : les contraintes de l'action collective*. Paris. Seuil.

De Becker, E. (2008). Quand la sexualité des adolescents devient préoccupante. In *L'Information Psychiatrique*. Vol. 84. Pages 675 à 683.

Durkheim, E. (1882). La famille conjugale : Texte extrait de la Revue philosophique 90. 1921. Publication posthume d'un cours professé en 1892. Édition électronique réalisée par Jean-Marie Trembley, p. 4.

Elias, N. (1973). La Civilisation des mœurs. Calmann-Levy. Paris. P. 262.

Ferréol, G. (2009). *Dictionnaire de Sociologie*Paris.Armand Colin. 102 pages.

Giddens, A. (1986). *The constitution of society*. Polity Press.

https//www.persee.fr/doccea_0008-0055_1960_num_1_1_2936 fichier pdf généré le 16/05/2018.

Kaufmann, J.C. (1993). *Sociologie du couple*. Paris. PUF. P. 31.

Kone, E. (2005). Afrique, perte des valeurs et dégradation des mœurs.

Mbunda, D., Bosserman, P., Habachi, R., Capriles, O., Zygulski, K., & Kirpal, P. (1983). *Problèmes de la culture et des valeurs culturelles dans le monde contemporain* [Brochure]. UNESCO Archives. (CLT/MD/2)

Ndoye, A. et Sédith Diouf, B. (2018), *Stratégie d'intégration des valeurs traditionnelles dans nos systèmes d'éducation (enseignement conventionnel)*, URL:https://www.wathi.org/valeurs-africaines/wathinotes-valeurs-

africaines/strategie-d-integration-des-valeurs-traditionnelles-dans-nos-systemes-d-education-enseignement-conventionnel/

NjohMouellè, E. (2011). *De la médiocrité à l'excellence : Essai sur la signification humaine du développement. Editions* CLE. 187 pages.

Paulme, D. (1960). Structures sociales traditionnelles en Afrique Noire. In *Cahiers d'études africains*. Vol. 1, no 1, pp.15-27 ; doihttps//doi.org/10.3406/cea.1960.2936

Rahib, Delphine Deloraine, Véronique Martin, Philippe Tliba, Jihenne. (2024). Éducation à la sexualité pour les jeunes : une approche globale et positive [en ligne]. Santé publique France. La Santé en action, (465), 44 pages. Récupéré de https://healtheducationresources.unesco.org/library/documents/education-la-sexualite-pour-les-jeunes-une-approche-globale-et-positive.

Shaiful Bahari, I., Norhayati, M. N., Nik Hazlina, N. H., et al. (2021). Psychological impact of polygamous marriage on women and children: A systematic review and meta-analysis. *BMC Pregnancy and Childbirth*, 21(1), 823. https://doi.org/10.1186/s12884-021-04301-7

Van De Velde, C. (2012), La dialectique de la socialisation en temps de crise. In *Sociologie*, Vol. 3, pages 427 à 4.

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Déscolarisation et rescolarisation des jeunes au Bénin : Analyse du processus d'insertion professionnelle des jeunes

[Out-of-school and back-to-schooling of youth in Benin: Analysis of the process of professional insertion of youth]

Elvis Franck Modeste AHOSSIN[1]
Université Abomey Calavi/ Bénin
Email: clubdesleaders24@gmail.com

Résumé

Cette recherche vise à examiner en profondeur le processus d'insertion professionnelle des jeunes ayant interrompu leur scolarité et reprenant leurs études. Pour cela, nous avons étudié cent sept (107) jeunes adultes apprenants, dans les départements du Littoral, de l'Atlantique et d'Alibori, en cours de reprise de leurs études dans des centres de formation professionnelle ou des cours du soir sélectionnés de manière aléatoire. La méthode de recherche utilisée est qualitative, basée sur des entretiens semi-directifs. L'analyse a été effectuée manuellement, par transcription sous forme de verbatims. En explorant les facteurs qui influent sur ces parcours, tels que les raisons de leur décrochage et de leur retour aux études, les opportunités et les obstacles à l'emploi, ainsi que les stratégies d'intégration sur le marché du travail, nous avons mis en lumière la complexité de ces trajectoires. À partir de données empiriques et d'études de cas, cette recherche souligne l'importance d'une approche holistique pour soutenir l'employabilité et la réussite professionnelle des jeunes, en insistant sur la nécessité de renforcer les liens entre l'éducation et le monde du travail, ainsi que sur l'importance des collaborations entre les différents acteurs impliqués. Son objectif est de guider l'élaboration de politiques publiques et d'interventions éducatives visant à favoriser l'inclusion sociale et l'employabilité des jeunes ayant quitté puis repris leur scolarité.

Mots-clés : Déscolarisation, Rescolarisation, Insertion Professionnelle, Employabilité

[1] Chercheur en Sciences de Gestion à la FASEG/UAC
Expert Consultant International en organisation des entreprises certifié par le LARED-UAC
Laboratoire de recherches en analyse stratégique des organisations (LARSO)

Abstract

This research aims to delve into the professional integration process of young individuals who have discontinued their education and are returning to their studies. To achieve this, we examined one hundred and seven (107) young adult learners in the departments of Littoral, Atlantique, and Alibori, who are in the process of resuming their studies in randomly selected vocational training centers or evening courses. The research methodology employed is qualitative, based on semi-structured interviews. Analysis was conducted manually through verbatim transcription. By exploring factors influencing these trajectories, such as reasons for dropping out and returning to studies, employment opportunities and obstacles, as well as strategies for integrating into the job market, we highlighted the complexity of these paths. Drawing on empirical data and case studies, this research underscores the importance of a holistic approach to support the employability and professional success of young individuals, emphasizing the need to strengthen the links between education and the labor market, as well as the significance of collaborations among various stakeholders. Its objective is to guide the development of public policies and educational interventions aimed at promoting the social inclusion and employability of young individuals who have left and then resumed their schooling.

Keywords: Dropping out, Returning to studies, Professional Integration, Employability.

0. Introduction

La déscolarisation et la rescolarisation des jeunes constituent des phénomènes complexes et multifactoriels ayant des implications significatives sur leur insertion professionnelle. Alors que la déscolarisation peut résulter de divers facteurs tels que l'abandon scolaire précoce, les difficultés académiques ou les contraintes économiques, la rescolarisation peut être motivée par le désir d'acquérir de nouvelles compétences, de se reconvertir professionnellement ou de répondre aux exigences du marché du travail en évolution. Ce phénomène a donné lieu à de nombreuses recherches et diverses disciplines ont cherché à élucider ce phénomène à travers différentes lentilles d'analyse. Depuis une dizaine d'années, le raccrochage scolaire suscite l'intérêt des chercheurs (Villemagne et Myre-Bisaillon, 2015) et de plus en plus de recherches s'effectuent afin de comprendre la situation des jeunes adultes retournant sur les bancs d'école (Zaffran et Vollet, 2018). Conjugués aux phénomènes de décrochage et de raccrochage scolaire, les changements du marché de l'emploi et des formes relationnelles fragilisent les rapports que les jeunes adultes entretiennent

avec les diverses sphères de leur vie (Goyette et Bellot, 2011). Ils peuvent alors devenir vulnérables aux conséquences des transformations sociales (Castel, 2003).

Cependant, les recherches existantes s'attardent peu aux notions de vulnérabilité et de marginalité dans un contexte où les jeunes adultes faiblement scolarisés décident de retourner dans les centres de formation socio-professionnelle. Cette recherche s'intéresse donc aux processus de rescolarisation de ces jeunes afin de voir si ce raccrochage les éloigne de la vulnérabilité qui les guette.

L'importance de l'éducation fait consensus actuellement dans tous les pays développés ou en développement, quel que soit le régime politique (Wilkinson et Pickett, 2013). Malgré les efforts consentis, bon nombre de jeunes ne parviennent pas à obtenir un diplôme d'études secondaires. Dans les pays développés comme le Canada, le taux général de non-diplômation chez les 20-24 ans est passé d'un jeune sur six (16%) en 1990-1991 à un jeune sur douze (8%) en 2009-2010 (Gilmore, 2010). Toutefois, même si le taux de décrochage scolaire a connu ces dernières années une diminution remarquable en Ontario et au Québec, il demeure que les garçons sont plus nombreux que les filles à décrocher (Gilmore, 2010). De plus, les parcours scolaires des jeunes ne sont pas nécessairement linéaires et il existe une multiplicité de trajectoires menant à l'âge adulte (d'Ortun, 2009 ; Marcotte, Villatte et Lévesque, 2014).

En Afrique, la déscolarisation s'ajoute à l'échec scolaire en tant que problème social. Elle témoigne d'un déplacement du rôle politique et social de l'école ainsi que de la définition de la justice sociale. Les enfants hors de l'école en Afrique représentent 45% des enfants en âge primaire (7-12 ans) et 50% des enfants en âge secondaire moyen (13-16 ans). Le décrochage scolaire représente 20% de ces cas (UNICEF, 2016).

Le terme de décrochage scolaire « […] renvoie à une rupture scolaire sans l'obtention de son diplôme » (Pelletier et Alaoui, 2016), tandis que le raccrochage exprime plutôt la possibilité qu'un individu sans diplôme retourne aux études (Zaffran et Vollet, 2018).

En raison de la préoccupation croissante concernant les effets négatifs de la sous-scolarisation, de nombreux gouvernements ont revu leurs stratégies d'action afin de mettre en place des programmes éducatifs visant à améliorer la réussite scolaire des adultes moins scolarisés (Villemagne et MyreBisaillon, 2015). Bien que le diplôme permette un certain épanouissement personnel et professionnel chez les jeunes adultes (Vultur, 2009), il demeure que le processus de décrochage-raccrochage scolaire des jeunes adultes inscrits en formation professionnelle nécessite une meilleure compréhension. La quantité importante de connaissances actuelles sur le phénomène du décrochage scolaire « […] ne compense pas la faible connaissance de

la situation des jeunes après leur sortie de l'école, encore moins de leurs parcours de raccrochage » (Zaffran et Vollet, 2018, p.9).

Cette recherche examine en profondeur le processus d'insertion professionnelle des jeunes déscolarisés et rescolarisés, mettant en lumière les défis, les opportunités et les stratégies d'intégration dans le monde du travail. En nous appuyant sur des données empiriques et des études de cas, nous cherchons à mieux comprendre les dynamiques complexes qui influent sur l'employabilité et la réussite professionnelle de ces jeunes, afin d'identifier des pistes d'action pour les politiques publiques et les acteurs de l'éducation et de la formation professionnelle. Ainsi, la question principale de cette recherche est la suivante : comment les jeunes qui ont été déscolarisés et rescolarisés naviguent-ils dans le processus d'insertion professionnelle ? De manière plus spécifique : (1) quels sont les facteurs conduisant à la déscolarisation des jeunes au Bénin ? (2) quelles sont les motivations poussant les jeunes à reprendre une formation professionnelle après avoir été déscolarisés ? et (3) quel est l'impact de la déscolarisation et de la rescolarisation sur le processus d'insertion professionnelle des jeunes au Bénin ? Ces différentes interrogations nous permettent d'explorer les défis, les réussites et les stratégies employées par ces jeunes pour s'intégrer sur le marché du travail après avoir traversé les transitions éducatives complexes. Enfin, cette recherche adopte un plan simple consistant tout d'abord à présenter une revue de la littérature de la recherche. Ensuite, la démarche méthodologique sera présentée, suivie des résultats de la recherche et de leurs discussions.

1. La revue de littérature

Notre revue de littérature explore les théories pertinentes concernant la déscolarisation et la rescolarisation des jeunes au Bénin. Par la suite, nous présentons plusieurs approches dans ce domaine.

1.1. Les concepts de recherche

Nous pressentons ici quelques concepts utiles à la compréhension de cette recherche.

1.1.1. Le concept de déscolarisation

Selon Pelletier et Alaoui (2016), la notion de déscolarisation ou de décrochage scolaire renvoie à une rupture avec le système éducatif sans l'obtention d'un diplôme secondaire général. Cependant, la complexité du phénomène implique qu'il ne peut pas être réduit à la simple non-obtention du diplôme. Que dire de ceux qui sont présents physiquement mais absents mentalement et cognitivement (Pelletier et

Alaoui, 2016, p.4) ? De même, doit-on considérer comme des décrocheurs ceux qui s'absentent de l'école pendant quelques semaines ou quelques mois (Janosz, 2000) ?

Il est également réducteur de qualifier de décrocheur toute personne qui ne parvient pas à obtenir son diplôme dans le délai « normalement » attendu par la société. De plus, est-il encore pertinent de parler de « décrochage » alors qu'une très grande majorité des étudiants postsecondaires font des « pauses » dans leurs études et reprennent plus tard (Marcotte, Lachance et Lévesque, 2011) ? Comme le soulignent Marcotte, Lachance et Lévesque, « [...] la définition inclusive du décrocheur ne tient pas compte du caractère souvent temporaire de cette interruption et de l'option de seconde chance » (2011, p. 141).

Dans cette optique, la notion de « décrochage provisoire » avancée par Pelletier et Alaoui (2016) semble plus appropriée. Celle-ci est utilisée comme « un analyseur d'une situation complexe » (p. 8). Ainsi, cette précision permet de considérer le phénomène du décrochage scolaire comme un continuum non définitif susceptible d'être transformé.

Cette définition tient également compte de l'histoire complexe et des nombreux obstacles rencontrés par les adolescents et les jeunes adultes sur leur parcours. Enfin, elle permet de ne pas se limiter à l'absence de diplôme, mais plutôt de centrer notre attention sur les capacités d'action des individus dans leur environnement (Pelletier et Alaoui, 2016).

- **Les causes du décrochage scolaire des jeunes**

Les études sur le décrochage scolaire dressent une liste exhaustive des facteurs de risque et de protection du phénomène, nécessitant une compréhension approfondie pour mieux appréhender le processus de rescolarisation (Zaffran et Vollet, 2018).

Les facteurs de risque et de protection les plus fréquemment évoqués dans la littérature scientifique se regroupent en trois catégories : le contexte scolaire, familial et personnel. C'est la combinaison de ces facteurs internes et externes à l'école qui influe sur le cheminement vers le décrochage scolaire (Zaffran et Vollet, 2018).

Ainsi, comme le soulignent Zaffran et Vollet (2018), il est crucial de ne pas réduire le décrochage scolaire à un seul facteur. Ces auteurs suggèrent « [...] de ne pas se laisser abuser par l'apparente homogénéité d'une catégorie d'action publique et de ne pas naturaliser les jeunes en focalisant excessivement sur leurs caractéristiques personnelles » (p. 8-9).

Vu sous cet angle, l'interruption des études dépasse largement le simple concept de motivation ou de difficultés d'apprentissage, psychologiques ou comportementales

rencontrées par les jeunes à un âge précoce (Trottier et Gauthier, 2007). L'émergence de ces difficultés scolaires peut être associée à un problème plus vaste d'intégration sociale, où des conditions de marginalisation conduisent les jeunes à s'éloigner du milieu scolaire (Trottier et Gauthier, 2007). Par exemple, un étudiant considéré comme ayant un handicap intellectuel ou des difficultés d'apprentissage est plus susceptible de décrocher qu'une personne suivant un cursus scolaire « ordinaire » (Rousseau, Tétreault et Vézina, 2009). Blaya et ses collaborateurs (2011) expliquent cette situation par le processus d'étiquetage et de discrimination envers ces jeunes.

D'autres facteurs ont été identifiés pour expliquer le décrochage scolaire. Ainsi, les relations sociales précaires avec les membres de l'école (par exemple, les enseignants) peuvent encourager une sortie précoce du milieu (Galand, 2004 ; Poirier et collab., 2013 ; Rousseau, Deslandes et Fournier, 2009). En revanche, les pairs peuvent fournir un soutien social (Millet et Thin, 2011) ou conduire à l'isolement par le rejet social (Janosz, 2000).

De plus, les jeunes issus de familles fragilisées, défavorisées et où les parents ont un faible niveau de scolarité ont plus de risques d'abandonner l'école que ceux issus de familles stables, aisées et où les parents sont plus instruits (Wilkinson et Pickett, 2013). De même, les jeunes ont plus de chances de décrocher si leurs parents ne valorisent pas l'éducation, s'impliquent peu et offrent peu de soutien à leurs enfants (Fortin et collab., 2005 ; Molgat et Vultur, 2009 ; Massé, Desbiens et Lanaris, 2014). Des difficultés relationnelles avec les parents peuvent également contribuer à la trajectoire de décrochage scolaire (Tremblay, 2015).

1.1.2. Le concept de la rescolarisation ou raccrochage

Bien que la décision de quitter l'école puisse résulter d'un choix réfléchi et/ou d'un processus graduel menant au décrochage scolaire (Rousseau et collaborateurs, 2016), il est important de noter qu'entre six et huit jeunes sur dix âgés de 20 à 24 ans retourneront à l'école (Raymond, 2008). Avant même d'envisager un retour aux études, une grande variété de trajectoires est observée chez ces jeunes adultes (Rousseau et collaborateurs, 2016).

L'interruption de leurs parcours scolaires constitue une « [...] période moratoire marquée par l'instabilité et la poursuite de l'exploration identitaire rendue possible par l'expérience de multiples options amoureuses, professionnelles et éducatives » (Marcotte, Lachance et Lévesque, 2011). Ces processus sont également synonymes de pause et de bifurcation pour la majorité des jeunes adultes (Marcotte, Lachance et Lévesque, 2011). Tout comme le décrochage scolaire, le raccrochage scolaire doit donc être appréhendé comme un processus complexe (Pelletier et Alaoui, 2016).

Du côté des caractéristiques scolaires, plusieurs raisons sont avancées par les jeunes adultes pour expliquer leur inscription dans les centres de formation professionnelle. Pour ne citer que quelques exemples, le climat scolaire est souvent cité comme un point de satisfaction commun parmi les élèves qui reprennent leurs études (Rousseau et collaborateurs, 2016).

Ainsi, les programmes allégés et la rapidité de la formation, le soutien des professeurs et les différentes méthodes d'enseignement sont principalement évoqués comme des éléments positifs des expériences de reprise d'études (Rousseau et Bergeron, 2017). Les participants à l'étude de Carroz, Maltais et Pouliot (2015) ont également mentionné une relation plus positive avec les formateurs. Ils ont apprécié certaines de leurs qualités (patience, écoute, disponibilité) et leur manière d'enseigner, jugée plus adaptée à leurs besoins. Étant donné la nature positive de leurs relations avec les jeunes adultes, cela contribue « à motiver les élèves dans leur travail et leur poursuite d'études, et par conséquent, à les empêcher de décrocher à nouveau » (Carroz, Maltais et Pouliot, 2015, p. 56).

Enfin, le respect du rythme d'apprentissage individualisé permet de répondre davantage aux besoins et aux styles d'apprentissage des étudiants. Cette approche, ainsi que la possibilité de gérer leurs propres horaires, les rend plus autonomes et responsables (Carroz, Maltais et Pouliot, 2015 ; Rousseau et collaborateurs, 2010). La formation professionnelle est perçue comme un lieu permettant aux jeunes adultes de mieux atteindre leurs objectifs de développement personnel et professionnel (Rousseau et collaborateurs, 2010). Parallèlement, l'expérience en école pour adultes peut mettre en lumière l'affirmation de soi et la construction de l'identité, et peut exercer une certaine influence sur la décision de retourner à l'école (Marcotte, Lachance et Lévesque, 2011).

Sur le plan social, une grande majorité des jeunes adultes ont connu, au cours de leurs parcours scolaires antérieurs, des moments de violence, de harcèlement et d'intimidation de la part d'autres étudiants (Carroz, Maltais et Pouliot, 2015). Ces expériences ont eu des répercussions négatives sur leurs résultats scolaires et leur comportement. En revanche, à l'école pour adultes, les relations avec les autres camarades de classe sont généralement qualifiées de plus positives (Carroz, Maltais et Pouliot, 2015). La maturité des autres étudiants et leur capacité à faire preuve de respect, de collaboration et d'entraide sont des qualités qui motivent les adultes lors de leur parcours en formation professionnelle (Carroz, Maltais et Pouliot, 2015).

- **Causes de la rescolarisation**

Zaffran et Vollet (2018) ont analysé le contexte de la prise de décision de retourner aux études. Leur étude révèle que la période hors de l'école permet aux individus de se reconstruire et de reprendre des forces afin de reprendre en main leur quotidien. Le retour à l'école est considéré comme une manière de retrouver son identité, de restaurer son image et son statut social. Il ne résulte pas uniquement de l'ennui des tâches quotidiennes, mais plutôt du désir de s'engager dans une activité socialement valorisée et de réduire le sentiment de culpabilité.

La décision de reprendre un parcours éducatif normalisé n'est pas seulement motivée par une rémunération insuffisante, mais également par le manque d'opportunités de carrière satisfaisantes. Les conditions du marché du travail renforcent la conviction selon laquelle le manque de diplôme limite les possibilités d'avancement et que le stigmate associé au décrochage scolaire condamne à des emplois subalternes, souvent mal rémunérés (Zaffran et Vollet, 2018, p. 122). Le retour en formation est donc motivé par le désir d'échapper à la précarité salariale et aux emplois peu qualifiés.

Les personnes qui décident de reprendre leurs études ont souvent connu des emplois peu gratifiants et des conditions salariales médiocres (Boissonneault et al., 2007). Les femmes sont souvent motivées par des conditions de travail difficiles, tandis que les hommes cherchent généralement à accéder à des postes et à des salaires plus élevés (Villemagne et Myre-Bisaillon, 2015). Cependant, en raison de difficultés scolaires plus importantes au secondaire, les hommes sont moins enclins à reprendre leurs études. Le désir d'améliorer leur vie et leur maturité croissante sont également des facteurs qui les poussent à retourner à l'école (Boissonneault et al., 2007 ; Carroz, Maltais et Pouliot, 2015).

Du point de vue familial, la plupart des jeunes adultes inscrits dans des programmes pour adultes ont grandi dans un environnement où l'éducation était valorisée, mais ont également fait face à des difficultés personnelles et familiales (Villemagne et Myre-Bisaillon, 2015). Bien que la décision d'abandonner les études secondaires ait souvent été désapprouvée par les parents, ces derniers fournissent généralement un soutien émotionnel et matériel à leurs enfants (Carroz, Maltais et Pouliot, 2015).

Par ailleurs, lorsque les jeunes adultes qui reprennent leurs études ont des enfants, ils peuvent être motivés à le faire pour assurer un meilleur avenir à leur progéniture (Marcotte, Lachance et Lévesque, 2011). Dans ce cas, la famille devient un moteur de motivation pour le retour aux études, plutôt qu'un simple facteur contribuant à l'abandon scolaire (Marcotte, Lachance et Lévesque, 2011).

1.2. Les différentes théories mobilisées

Plusieurs théories sont mobilisées pour enrichir l'analyse et la compréhension du phénomène de la déscolarisation et de la rescolarisation. En effet, John Bowlby (1960) a développé ce qu'il appelle la théorie de l'attachement. Cette théorie, élaborée par ce psychologue, a été influencée par les travaux antérieurs de chercheurs tels que Konrad Lorenz et Harry Harlow. Les concepts clés de la théorie de l'attachement ont été largement développés et empiriquement soutenus par Mary Ainsworth dans les années 1960 et 1970, notamment à travers son travail sur la classification des types d'attachement à travers la "Situation étrange", une méthode d'observation des interactions entre les jeunes enfants et leurs figures d'attachement. Cette approche met en lumière plusieurs points essentiel.

- **l'attachement primaire** : les êtres humains ont un besoin inné de former des liens émotionnels étroits avec des figures d'attachement, généralement les parents ou les soignants primaires, afin de se sentir en sécurité et protégés.
- **la sécurité émotionnelle** : l'attachement sécurisé favorise le développement émotionnel, social et cognitif sain chez les enfants, tandis que les attachements insécurisés peuvent entraîner des difficultés dans ces domaines.
- **les modèles internes de fonctionnement** : les expériences d'attachement précoce façonnent les modèles internes de fonctionnement qui influencent la manière dont les individus perçoivent les relations et gèrent leurs émotions tout au long de leur vie.
- **la continuité et changement** : bien que les premières expériences d'attachement puissent avoir un impact significatif sur le développement, il existe également la possibilité de changement et de réparation des modèles d'attachement tout au long de la vie.

En résumé, la théorie de l'attachement met en lumière l'importance des relations affectives précoces dans la construction du bien-être émotionnel et social des individus, ainsi que leur capacité à établir et à maintenir des relations saines tout au long de leur vie.

La seconde théorie retenue est celle de l'identité sociale, développée par Henri Tajfel et John Turner (1979). Ces psychologues sociaux, d'origine polonaise et britannique, ont collaboré pour développer cette théorie qui a grandement influencé la compréhension des processus de groupe, de l'intergroupe et de l'identité sociale. Cette théorie met en évidence plusieurs concepts importants **:**

- **L'identification sociale** : Les individus ont un besoin fondamental de s'identifier à des groupes sociaux, ce qui contribue à définir leur estime de soi et leur perception d'eux-mêmes.
- **La catégorisation sociale** : Les individus ont tendance à catégoriser les autres et eux-mêmes en fonction de critères sociaux, créant ainsi des distinctions entre "nous" (in-group) et "eux" (outgroup).
- **La comparaison sociale** : Les individus ont tendance à évaluer leur propre groupe par rapport à d'autres groupes, ce qui peut conduire à des sentiments de supériorité ou d'infériorité.
- **L'estime de soi sociale** : L'estime de soi d'un individu est influencée par l'estime accordée à son groupe social. Une valorisation positive du groupe auquel on s'identifie renforce l'estime de soi sociale.
- **Les normes sociales** : Les normes et les valeurs du groupe influencent le comportement des individus et peuvent conduire à la conformité à ces normes pour maintenir une image positive de soi dans le groupe.

La théorie de l'identité sociale met en lumière l'importance de l'appartenance à des groupes sociaux dans la construction de l'identité individuelle et la façon dont cette identification influence les perceptions de soi, les interactions intergroupes et les comportements sociaux.

La troisième théorie, dite du capital humain, a été largement développée par Gary B. Becker (1960), un économiste américain. Dans son ouvrage intitulé "Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis" (1964), il a formalisé les concepts et les mécanismes de la théorie du capital humain. Cette théorie considère les compétences, l'éducation, la formation et l'expérience comme des investissements qui améliorent la productivité et les revenus des individus, contribuant ainsi à leur succès économique et social. Elle se fonde sur des idées essentielles telles que :

- **l'investissement dans l'éducation et la formation** : Les individus et les sociétés investissent dans l'acquisition de compétences, d'éducation et de formation pour augmenter leur productivité et leurs revenus futurs ;
- **le rendement de l'éducation** : L'éducation et la formation sont considérées comme des investissements qui offrent un retour sous forme de gains économiques à long terme, tels que des salaires plus élevés et de meilleures opportunités professionnelles ;

- **l'accumulation de capital humain** : Tout au long de la vie, les individus accumulent du capital humain en acquérant de nouvelles compétences, en mettant à jour leurs connaissances et en développant leur expérience professionnelle ;
- **la productivité et la croissance économique** : Le capital humain contribue à accroître la productivité du travail, ce qui stimule la croissance économique à long terme en favorisant l'innovation, la compétitivité et le progrès technologique ;
- **les inégalités et la discrimination** : Les différences dans l'accès à l'éducation et à la formation peuvent conduire à des inégalités socio-économiques, tandis que la discrimination basée sur des critères tels que le sexe, la race ou l'origine socio-économique peut également limiter l'accumulation de capital humain pour certains groupes.

La théorie du capital humain souligne l'importance de l'investissement dans le développement des compétences et de l'éducation pour améliorer les performances économiques individuelles et collectives, tout en mettant en lumière les défis liés à l'accès équitable à ces ressources et aux inégalités sociales qui en découlent.

Une quatrième théorie étudiée est celle de la segmentation du marché du travail, développée par deux économistes britanniques, Doeringer P. et Piore M. (1970). Ils ont formulé cette théorie dans leur ouvrage intitulé "Internal Labor Markets and Manpower Analysis" (1971). Cette théorie propose que le marché du travail n'est pas homogène, mais plutôt segmenté en différents segments ou sous-marchés, caractérisés par des conditions d'emploi distinctes, des normes de rémunération et des opportunités de mobilité professionnelle. Elle suggère :

- **la segmentation du marché du travail** : Le marché du travail est divisé en segments distincts, caractérisés par des conditions d'emploi spécifiques, telles que le type de contrat, la stabilité de l'emploi, les avantages sociaux et les opportunités de promotion.
- **le dualisme du marché du travail** : Les économistes du travail ont identifié une division entre un segment primaire et un segment secondaire du marché du travail. Le segment primaire comprend des emplois stables, bien rémunérés et offrant des avantages sociaux, tandis que le segment secondaire se compose d'emplois précaires, peu rémunérés et souvent temporaires.
- **la mobilité interne et externe** : Les individus peuvent se déplacer à l'intérieur d'un segment du marché du travail (mobilité interne) ou entre différents segments (mobilité externe). Cependant, la mobilité externe peut être limitée en raison des

barrières structurelles et des différences de qualifications ou de compétences requises dans chaque segment.

- **la mise en place des institutions et des régulations** : Les caractéristiques des segments du marché du travail sont influencées par des facteurs institutionnels, tels que les conventions collectives, les politiques gouvernementales en matière d'emploi, et les normes sociales, qui déterminent les conditions d'emploi et les relations entre employeurs et travailleurs.
- **les effets sur les inégalités** : La segmentation du marché du travail peut contribuer à l'accentuation des inégalités économiques et sociales en créant des disparités de revenus, de sécurité de l'emploi et d'accès aux avantages sociaux entre les travailleurs occupant des positions différentes sur le marché du travail.

En résumé, la théorie de la segmentation du marché du travail met en évidence la diversité des conditions d'emploi et des opportunités sur le marché du travail, ainsi que les implications de cette diversité sur la mobilité professionnelle, les inégalités et les politiques d'emploi.

Enfin, la théorie de la reproduction sociale a été principalement développée par Pierre Bourdieu, un sociologue français, (1980). Il a publié ses idées dans plusieurs ouvrages, dont "La reproduction : Éléments pour une théorie du système d'enseignement" (1970), et "Les Héritiers : Les étudiants et la culture" en collaboration avec Jean-Claude Passeron (1964). Ces ouvrages ont jeté les bases de la théorie de la reproduction sociale, qui explore les mécanismes par lesquels les inégalités sociales et culturelles sont transmises et perpétuées à travers les générations, en mettant l'accent sur le rôle de l'éducation et de la socialisation. Ainsi, plusieurs points sont mis en évidence :

- **la transmission des inégalités** : La reproduction sociale désigne le processus par lequel les inégalités sociales et économiques sont perpétuées d'une génération à l'autre, principalement à travers des mécanismes tels que l'éducation, la culture et les réseaux sociaux.
- **le capital culturel** : Bourdieu identifie le capital culturel comme un facteur clé dans la reproduction des inégalités. Ce capital se compose de connaissances, de compétences, de valeurs et de normes culturelles qui sont transmises au sein des familles et des groupes sociaux et qui peuvent conférer des avantages ou des désavantages aux individus dans la société.
- **l'habitus** : Bourdieu introduit le concept d'habitus, qui désigne les schémas de pensée, les comportements et les dispositions acquises à travers l'expérience

sociale et qui structurent les pratiques et les choix des individus. L'habitus influence la manière dont les individus interagissent avec leur environnement social et reproduisent les normes et les valeurs de leur classe sociale d'origine.

Par conséquent, la théorie de la reproduction sociale met en évidence la façon dont les inégalités sociales et économiques sont maintenues et reproduites à travers les institutions sociales, les pratiques culturelles et les interactions sociales, ce qui contribue à la perpétuation des hiérarchies sociales.

1.3. Les différentes approches

Dans une analyse de la déscolarisation et de la rescolarisation des jeunes, ainsi que de leur processus d'insertion professionnelle, plusieurs approches peuvent être mobilisées pour offrir une perspective complète sur le sujet.

1.3.1. L'approche sociologique de la déscolarisation et de la rescolarisation des jeunes

L'approche sociologique de la déscolarisation et de la rescolarisation des jeunes met en lumière plusieurs aspects importants :

- **Contexte social et économique :** Elle prend en compte les facteurs sociaux, économiques et culturels qui contribuent à la déscolarisation des jeunes, tels que la pauvreté, les inégalités sociales, les difficultés familiales, le chômage, la discrimination et les politiques éducatives.
- **Processus de marginalisation :** Elle analyse comment la déscolarisation peut entraîner la marginalisation sociale des jeunes, les éloignant des opportunités éducatives et professionnelles, et renforçant ainsi les inégalités socio-économiques.
- **Réponses institutionnelles :** Elle examine les réponses des institutions éducatives, sociales et gouvernementales à la déscolarisation des jeunes, telles que les programmes de réintégration scolaire, les dispositifs d'accompagnement socio-éducatif et les politiques de lutte contre le décrochage scolaire.
- **Résilience et empowerment :** Elle met en valeur les stratégies individuelles et collectives des jeunes déscolarisés pour surmonter les obstacles et reconstruire leur parcours éducatif et professionnel, ainsi que les initiatives visant à renforcer leur autonomie et leur pouvoir d'agir.
- **Dimension intersectionnelle :** Elle tient compte des intersections entre différents facteurs d'identité et de marginalisation, tels que le genre, l'ethnicité, la

classe sociale et la situation géographique, qui influent sur les expériences de déscolarisation et de rescolarisation des jeunes.

En résumé, l'approche sociologique de la déscolarisation et de la rescolarisation des jeunes met en évidence les dynamiques sociales et structurelles qui sous-tendent ces processus, ainsi que les stratégies individuelles et collectives pour y faire face et promouvoir l'inclusion éducative et sociale des jeunes. Bourdieu P. (en collaboration avec Jean-Claude Passeron, (1964, 1970), ont démontré une perspective sociologique sur les inégalités éducatives et les processus de déscolarisation. D'après Willis P. (1977), les jeunes réagissent mieux en apprentissage qu'à l'école. Ce constat dans les pays britanniques reflète également la réalité des pays africains. Ainsi, Schostak J. (1998) suggère la mise en place des réformes éducatives sur les jeunes, y compris les processus de déscolarisation et de rescolarisation.

Dans cette même veine, Ball S. (2007), par ses travaux sur la gouvernance éducative et les politiques éducatives, reconnaît que les politiques gouvernementales influencent le processus de déscolarisation et de rescolarisation des jeunes. Néanmoins, les pratiques éducatives et les expériences familiales entre les groupes sociaux peuvent faciliter la compréhension du processus de déscolarisation dans le contexte de la classe sociale et de la race (Lareau A. 2003).

Ces auteurs ont contribué à façonner l'approche sociologique de la déscolarisation et de la rescolarisation des jeunes à travers leurs travaux sur les inégalités sociales, les institutions éducatives et les expériences vécues par les jeunes dans différents contextes sociaux et culturels.

1.3.2. Approche psychologique de la déscolarisation et rescolarisation des jeunes

L'approche psychologique de la déscolarisation et de la rescolarisation des jeunes met en lumière plusieurs aspects cruciaux :

- **L'adaptation individuelle** : Elle se concentre sur les processus d'adaptation psychologique des jeunes faces à ces transitions, en prenant en compte des facteurs tels que le stress, l'anxiété, et les stratégies d'adaptation.
- **Le développement personnel** : Elle examine l'impact de ces transitions sur le développement personnel, émotionnel, et cognitif des jeunes, notamment en ce qui concerne l'estime de soi, la confiance en soi, et la motivation académique.

- **Les ressources et soutiens** : Elle identifie les ressources individuelles et les soutiens environnementaux qui favorisent une transition réussie, tels que le soutien familial, l'encadrement scolaire, et les compétences sociales.
- **Les répercussions à long terme** : Elle évalue les conséquences à long terme de la déscolarisation et de la rescolarisation sur le bien-être psychologique et les trajectoires de vie des jeunes, notamment en ce qui concerne les performances académiques, les choix professionnels, et l'intégration sociale.
- **Les interventions et soutiens psychologiques** : Elle propose des interventions et des soutiens psychologiques adaptés pour aider les jeunes à faire face aux défis liés à ces transitions, en favorisant l'adaptation et le développement positif.

Cette approche met l'accent sur les processus individuels d'adaptation et de développement des jeunes faces aux transitions éducatives, en soulignant les ressources personnelles et les soutiens environnementaux qui favorisent une transition réussie et un développement positif.

L'approche économique de la déscolarisation et de la rescolarisation des jeunes met en avant plusieurs points clés :

- **L'investissement dans le capital humain** : Cette approche considère l'éducation comme un investissement qui accroît la productivité individuelle et les revenus futurs. Ainsi, la déscolarisation est perçue comme une perte de capital humain, tandis que la rescolarisation est vue comme une réinjection d'investissement.
- **Le rendement de l'éducation** : Elle analyse les rendements économiques de l'éducation, tels que les salaires plus élevés et les meilleures opportunités professionnelles associées à un niveau plus élevé de scolarité. La déscolarisation est donc considérée comme une réduction potentielle des futurs revenus des individus.
- **Les coûts et bénéfices** : Cette approche examine les coûts et les bénéfices de la déscolarisation et de la rescolarisation, tant pour les individus que pour la société dans son ensemble. Elle évalue également les conséquences économiques à court et à long terme de ces transitions éducatives.
- **L'analyse des politiques éducatives** : Elle évalue l'efficacité des politiques éducatives, des programmes de réintégration scolaire, et des interventions visant à réduire le décrochage scolaire, en mettant l'accent sur leur impact économique et leur rentabilité.

- **Les inégalités socio-économiques** : Elle analyse les inégalités socio-économiques liées à l'éducation, en examinant les disparités d'accès à l'éducation, les rendements différenciés de l'éducation en fonction du statut socio-économique, et les politiques visant à réduire ces inégalités.

Cette approche met en lumière les implications économiques de ces transitions éducatives, en analysant les investissements dans le capital humain, les rendements de l'éducation, les coûts et les bénéfices associés, ainsi que les inégalités socio-économiques qui en découlent. Les économistes comme mincer J. (1974), Gary Becker (1964), et Theodore Schultz (1971) ont tous contribué à façonner cette approche en mettant l'accent sur les investissements dans le capital humain et les implications économiques des transitions éducatives. James Heckman (2011) a également souligné l'importance des compétences non cognitives dans une analyse économétrique de l'éducation et du marché du travail.

1.3.4. L'approche anthropologique de la déscolarisation et rescolarisation des jeunes

L'approche anthropologique de la déscolarisation et de la rescolarisation des jeunes met en avant plusieurs aspects saillants :

- **Contexte culturel et social** : Elle examine les pratiques éducatives à travers une perspective culturelle et sociale, tenant compte des valeurs, des croyances et des normes de la communauté dans laquelle les jeunes évoluent.
- **Processus de socialisation** : Elle analyse le processus de socialisation au sein de la famille, de la communauté et de la société, influençant les décisions des jeunes en matière d'éducation, y compris leur déscolarisation et leur rescolarisation.
- **Rôles et relations sociales** : Elle explore les rôles et les relations sociales qui façonnent les expériences éducatives des jeunes, mettant en lumière les dynamiques de pouvoir, les hiérarchies sociales et les interactions intergénérationnelles.
- **Dynamiques de changement** : Elle examine les processus de changement culturel et social pouvant influencer les pratiques éducatives et les attitudes envers l'éducation, ainsi que comment ces changements peuvent conduire à la déscolarisation ou à la rescolarisation des jeunes.
- **Approche holistique** : En adoptant une approche holistique de l'éducation, elle considère les dimensions matérielles, symboliques et relationnelles de l'expérience éducative des jeunes, ainsi que leurs implications sur le plan individuel et collectif.

En résumé, l'approche anthropologique met l'accent sur la compréhension des contextes culturels et sociaux dans lesquels se déroulent les processus de déscolarisation et rescolarisation des jeunes, en mettant en lumière les dynamiques de pouvoir, les interactions sociales et les changements culturels qui influencent ces processus.

Sylvia Scribner et Michael Cole (1981) ont jeté les bases des perspectives anthropologiques sur les processus d'éducation et de socialisation des jeunes. Selon Jean Lave et Étienne Wenger (1991), les processus d'apprentissage informel et de socialisation au sein de groupes sociaux mettent en évidence une distinction entre les cultures de formation et les processus de déscolarisation ou de rescolarisation. De même, l'éducation informelle doit être réglementée par la loi et l'État dans un suivi très rigoureux, comme le souligne Shirley Brice Heath (1983) en examinant les pratiques linguistiques et les processus d'apprentissage chez les jeunes dans des contextes culturels variés. Brian Street (1984, 1995) partage cet avis. Ces auteurs ont contribué à façonner l'approche anthropologique de la déscolarisation et de la rescolarisation des jeunes en mettant l'accent sur les contextes culturels, sociaux et linguistiques dans lesquels ces processus éducatifs se déroulent.

L'approche politique de la déscolarisation et rescolarisation des jeunes met en avant plusieurs points clés :

- **Analyse des politiques éducatives** : Elle examine les politiques éducatives mises en place par les gouvernements et les institutions éducatives, évaluant leur impact sur la déscolarisation et la rescolarisation des jeunes, ainsi que sur les inégalités sociales et éducatives.
- **Questionnement des structures de pouvoir** : Elle met en lumière les dynamiques de pouvoir qui influencent les politiques éducatives, analysant les intérêts politiques, économiques et sociaux qui façonnent les décisions et les priorités en matière d'éducation.
- **Inégalités structurelles** : Elle examine les inégalités structurelles présentes dans les systèmes éducatifs, telles que les disparités de financement, les différences de qualité des écoles et les politiques discriminatoires affectant l'accès à l'éducation et les opportunités d'apprentissage des jeunes.
- **Participation citoyenne** : Elle encourage la participation citoyenne dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques éducatives, mettant l'accent sur l'importance de la démocratie participative et de la mobilisation sociale pour promouvoir l'égalité des chances en matière d'éducation.

- **Plaidoyer pour le changement social** : Elle vise à influencer les politiques publiques et à promouvoir des réformes éducatives favorisant l'inclusion, l'équité et la justice sociale, s'attaquant aux structures et aux pratiques perpétuant les inégalités éducatives.

En résumé, l'approche politique met l'accent sur l'analyse critique des politiques éducatives, des structures de pouvoir et des inégalités structurelles influençant la déscolarisation et la rescolarisation des jeunes, ainsi que sur le plaidoyer pour des changements sociaux et politiques visant à promouvoir une éducation inclusive et équitable.

Les travaux de Michael W. (1979) ont influencé la pensée politique dans le domaine de l'éducation, mettant en lumière les dimensions politiques et idéologiques des politiques éducatives. Henry Giroux (1983) a analysé les dimensions politiques de l'éducation, en mettant en évidence les liens entre l'éducation, la culture et le pouvoir. De même, Paulo Freire (1970) a inspiré une approche politique de l'éducation centrée sur la conscientisation et l'émancipation des individus, en critiquant les structures de pouvoir oppressives dans l'éducation. Pierre Bourdieu (1970) a analysé les politiques des inégalités éducatives et des politiques éducatives, soulignant que le mauvais mécanisme des politiques de suivi de l'éducation contribue à la déscolarisation des jeunes. Michael Foucault (1975, 1979) a proposé des idées pour influencer la pensée politique dans le domaine de l'éducation, mettant en lumière les mécanismes de contrôle et de normalisation dans les systèmes éducatifs. Ces auteurs et leurs travaux ont contribué à façonner l'approche politique de la déscolarisation et de la rescolarisation des jeunes en mettant en évidence les dimensions politiques, idéologiques et institutionnelles de l'éducation et en critiquant les structures de pouvoir influençant ces processus.

2. Méthodologie

Pour mener à bien cette recherche, une méthodologie a été adoptée conformément aux travaux de Grawitz (1986). Cette étude a été menée dans trois départements du Bénin : le littoral, qui représente la capitale économique du pays, ainsi que les départements de l'Atlantique et de l'Alibori.

2.1. Collecte des données

La recherche qualitative vise à élargir les connaissances en explorant les dilemmes et les enjeux internes auxquels les individus sont confrontés. Elle s'intéresse à la complexité des phénomènes et à la manière dont les personnes perçoivent leur propre expérience dans un contexte social donné (Noiseaux, 2006, p.268).

Dans le cadre de cette recherche, l'unité statistique choisie est celle des centres de formation professionnelle et des centres de cours du soir pour adultes. Ainsi, l'échantillonnage a été réalisé au sein de ces deux types d'unités. Cette étude repose sur une approche qualitative basée sur une démarche inductive, car elle vise à expliquer les phénomènes et leur signification (Noiseaux, 2006).

Les données ont été collectées à l'aide d'un guide. Nous avons donc mené des entretiens semi-directifs avec cent-sept (107) jeunes adultes en situation de rescolarisation dans les centres de formation professionnelle, ou déscolarisés mais n'ayant pas entamé un processus de raccrochage scolaire.

Le choix de cette cible nous permet d'atteindre les objectifs des questionnaires d'enquête qui sont les suivants :

- Retracer le parcours scolaire et les raisons de la déscolarisation ;
- Révéler les choix et les motivations en faveur du raccrochage scolaire au sein des centres de formation ;
- Répertorier les difficultés d'insertion professionnelle.

Afin d'assurer une triangulation des variables informationnelles, nous avons retenu trois (03) départements pour cette recherche : l'Atlantique, le Littoral et l'Alibori. La répartition de notre échantillon est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Répartition de l'échantillon d'étude

Départements	Communes	Villages ou quartiers de ville	Nombre d'intervenants	Mode d'échantillonnage
Littoral	Cotonou	Aibatin	54	Aléatoire simple par convenance
Atlantique	Abomey-Calavi	Togba	36	
Alibori	Banikoara	Soroko	17	
Total			**107**	

Source : Auteur, données de terrain

Chaque interview a duré un peu moins d'une demi-heure (20 – 25min) en réalisée en Octobre 2019 et Décembre 2023 (Elle fut momentanément suspendue en raison du COVID-19).

2.2. Analyse des données

Pour rendre exploitable les informations recueillies, nous avons procédé à un traitement de données. Ce type de recherche permet de saisir la signification que les participants attribuent à leur vécu (Noiseaux, 2006). Rappelons que l'objectif poursuivi par cette recherche est de comprendre le processus d'insertion

professionnelle des jeunes déscolarisés après leur rescolarisation dans les centres de formation professionnelle. Les interviews ont été enregistrées à l'aide de notre téléphone portable en mode magnétophone, puis elles ont été retranscrites manuellement par les auteurs. Selon Djolassi et al. (2007), il est important de procéder à une lecture approfondie des entretiens pour favoriser une bonne analyse et mieux cerner les différents propos des interviewés. Ainsi, l'analyse du contenu nous a permis de repérer les idées principales évoquées dans les discours recueillis, de comparer les termes communs pour une meilleure confrontation. Par conséquent, les résultats suivants ont pu être dégagés.

3. Résultats de recherche

Les résultats sont présentés compte tenu des questions de recherche formulées.

3.1. Les facteurs qui conduisent à la déscolarisation des jeunes au Bénin

Il ressort des interviews que les facteurs qui conduisent à la déscolarisation des jeunes sont de plusieurs ordres.

Les facteurs personnels peuvent être classés en tête de liste comme le souligne cette citation :

> « *Je n'aime pas aller à l'école parce que je ne travaille pas. Les parents m'ont obligé à avoir le CEP. Dès le collège, j'ai dû abandonner pour entrer en centre de formation professionnelle […]* » - **Carole.**

Ces propos témoignent de l'existence d'une démotivation scolaire due à une insuffisance de rendements intellectuels. Cependant, la démotivation peut être activée par un facteur extérieur à l'apprenant. C'est ce que reconnaît cet apprenant en ces termes :

> « *[…] on me maltraitait trop à l'école. C'était insupportable. Le châtiment corporel était le seul moyen de faire comprendre le cours aux apprenants. Chaque matin, je me levais en pleurant* » - **Zoé**.

Igor rajoute : « *mes enseignants ne m'ont jamais convaincu que j'étais fait pour les études* ».

Ces propos proviennent d'un jeune en formation professionnelle.

> « *Mes parents me rappellent que les études ne donnent plus rien aujourd'hui, avec plein d'exemples de jeunes chômeurs autour de moi… » - Codjo. Un jeune adulte en processus de rescolarisation en cours du soir reconnaît : « […] les moyens financiers manquaient. J'ai repris plusieurs classes faute de*

scolarisation non payée ; donc renvoyé à la maison. À un moment donné, j'ai conclu que le ciel même ne voulait pas me voir finir les études » - **Isaac.**

Aussi, on peut reconnaître que le manque de moyens financiers peut entraver le cursus scolaire des jeunes adultes. Ainsi, cette personne affirme :

« *Je suis orphelin de père et ma mère… elle n'avait presque rien. J'ai dû enchaîner des jobs pour me pousser jusqu'à l'obtention du BEPC, c'était ma limite, c'était difficile* » - **Makestel.**

Une jeune en formation professionnelle affirme :

« *Vous connaissez le dicton, l'école ne donne pas à manger au Bénin […], je n'en dirai pas plus* » - **Bibienne.**

Une autre ajoute : « *Bon, j'aimais bien les papiers, mais le sexe féminin n'est pas prioritaire dans de nombreuses familles au Bénin… c'est dans le concept de la volonté de mes parents que j'ai dû décrocher…* » - **Jordie**.

Résultat 1 :

Les causes en amont de la déscolarisation ou du décrochage des jeunes au Bénin sont diverses. Il s'agit d'abord de raisons personnelles. Pour la plupart, la démotivation des apprenants, l'absence d'estime de soi guidée par le sentiment de ne pas être à la hauteur, de ne rien valoir. Bien que ces facteurs soient internes aux jeunes adultes, il existe d'autres facteurs externes qui doivent retenir notre attention. Il s'agit de : des propos décourageants des membres de familles, les enseignants ou des membres de famille proches, la réalité des difficultés financières accentuées par la perte d'un membre de la famille. Les familles monoparentales sont généralement plus vulnérables.

3.2. Les motivations qui poussent les jeunes à reprendre une formation professionnelle après avoir été déscolarisés

Les facteurs qui justifient le raccrochage des jeunes adultes sans diplômes au Bénin se remarquent par plusieurs propos. Un jeune affirme :

« *Dès que j'ai cumulé un peu de moyens financiers, j'ai décidé de reprendre les études, mais cette fois-ci dans un centre de formation professionnelle* » - **Brice**.

Un jeune dans le processus de rescolarisation en cours du soir reconnaît :

« *Ce sont mes parents qui m'ont encouragé à continuer… ma mère surtout* » - **Marielle**.

Les réalités du travail des jeunes sans diplômes peuvent également convaincre le processus de rescolarisation.

> « *Je n'avais même pas le choix ; c'est nécessaire pour avoir un travail un peu consistant et prendre soin de son foyer de demain* » - **Alexandre**.

Les conditions de travail, d'apprentissage dans les centres de formation pour les jeunes adultes sont également encourageantes.

> « *Dans les centres de formations professionnelles, nous avons des enseignants aimables, disponibles… qui nous soutiennent* » - **Mohamed**.

À titre additif, ce propos nous intéresse.

> « *L'absence de pression est vraiment réconfortante. Chacun peut aller à son rythme* » - **Enoch**.

Un jeune apprenant adulte affirme :

> « *[…] J'avais trouvé un premier job. Je faisais le même travail que les autres, mais puisque j'étais sans diplôme, je percevais le 1/3 du salaire des autres…. C'était très humiliant* » - **Toundé**.

L'aide des parents reste aussi un facteur remarquable. Mais celle-ci peut être orientée thérapeutiquement.

> « *Mes parents ont dû me faire consulter par un psychologue… Les séances étaient chiantes au début. Mais j'ai fini par me sentir adopté. Ça m'a aidé à reprendre le chemin de l'école* » - **Fiacre**.

<u>Résultat 2 :</u>

Les facteurs qui encouragent le raccrochage ou la rescolarisation des jeunes sont entre autres : la remobilisation et les contraintes de la vie sociale. Ainsi, comme le témoigne, c'est la persévérance qui pousse à obtenir un diplôme secondaire pour aller aux études supérieures ou simplement pour atteindre un objectif personnel. Aussi, pour la plupart, l'obtention de quelque moyen financier est la clé d'une reprise des classes chez certains.

3.3. Impact de la déscolarisation et de la rescolarisation sur le processus d'insertion professionnelle des jeunes au Bénin

Les impacts de la déscolarisation et de la rescolarisation sont mis en évidence par les témoignages suivants :

> Certaines entreprises *nous voient moins qualifiés que les autres…* » - **Barnabé**

Une autre ajoute :

> « *Un jour, mon patron m'a dit que si je n'avais pas pu finir mes études secondaires, c'est normal que j'étais incapable de bien faire son travail… c'était affreux. Il n'y avait aucun lien*. » - **Timothée**

Cette cible conclut en affirmant :

> « *Il faut reconnaître qu'on est marginalisés, dévalorisés…* » - **Brigitte**

Résultat 3 :

Concernant les impacts de la déscolarisation et de la rescolarisation des jeunes, les jeunes adultes ayant décroché puis raccroché sont souvent marginalisés sur leur lieu de travail. En effet, les motifs qui ont initialement conduit certains jeunes à se retirer du parcours scolaire peuvent réapparaître plus tard, même au cours de leur processus de raccrochage. En ce sens, les jeunes adultes raccrocheurs constituent un groupe confronté à la vulnérabilité induite par les transformations sociétales.

4. Discussion

L'objectif de cette recherche était de comprendre le mécanisme d'insertion professionnelle des jeunes ordres. Premièrement, nous nous sommes intéressés aux réalités qui conduisent à la déscolarisation des jeunes au Bénin. Nous retenons que ces facteurs sont divers. Pour commencer, il s'agit d'abord de raisons personnelles. Selon Marcotte et al. (2011), les difficultés académiques, la dépression, le manque d'estime de soi, le manque d'autodétermination et la faible motivation feraient partie des raisons personnelles de décrochage. Ainsi, le facteur personnel d'autodétermination semble avoir le plus gros impact sur le bien-être psychologique, sur l'estime de soi, sur les difficultés académiques et sur la motivation de l'élève, car les facteurs sont corrélés entre eux. (Deci et Ryan, 1994 ; Vallerand, Fortier, et Guay, 1997).

De plus, il existe un lien entre la motivation d'un individu avec son environnement et qui dépend de la façon dont son environnement soutient ses trois besoins psychologiques fondamentaux d'autodétermination, de compétence et d'affiliation sociale (Deci et Ryan, 2012). Des chercheurs s'accordent pour dire que les éléments de la théorie d'autodétermination, dont les trois besoins psychologiques fondamentaux et la motivation intrinsèque, devraient être favorisés pour contribuer à la réussite scolaire (Deci et Ryan, 1994 ; Fortier et al., 1995 ; Taylor et al., 2012).

L'autodétermination cultive la curiosité, l'intérêt et la vitalité naturelle des individus, ce qui entraîne une proactivité et un engagement actif (Deci et Ryan, 2012). Aussi,

des chercheurs ont démontré que les sentiments de compétence, d'affiliation sociale et d'autodétermination sont déterminants pour la motivation intrinsèque qui, à son tour, est déterminante pour la bonne performance scolaire (Fortier et al., 1995 ; Ryan et Deci, 2000). Les liens entre la théorie d'autodétermination et la motivation intrinsèque se situent dans les trois besoins psychologiques fondamentaux de compétence, d'autodétermination et d'affiliation qui doivent être satisfaits (Deci et Ryan, 1994 ; Deci et Ryan, 2000 ; Ryan et Deci, 2012). Un individu est constamment en contact avec son environnement. Dans le cas présent, ses expériences quotidiennes avec son école, le curriculum scolaire, ses enseignants, les intervenants, ses amis et sa famille peuvent engendrer des effets positifs ou négatifs sur ces besoins psychologiques, qui, à leur tour, auront des effets sur sa motivation (Taylor et al., 2012).

Par ailleurs, certains jeunes adultes ayant décroché rapportent que plusieurs personnes dans leur entourage immédiat exercent un contrôle sur eux, ce qui a un impact direct sur leur autodétermination et sur leur motivation intrinsèque (Taylor et al., 2012). Dans leur étude, Vallerand et al. (1997) ont réalisé que les adultes ayant abandonné leurs études secondaires démontrent moins de motivation intrinsèque, de motivation extrinsèque identifiée et de motivation introjectée, mais qu'ils ont plus de démotivation. En effet, ils se sentent moins compétents et moins autodéterminés dans leurs études secondaires. Ils perçoivent aussi les parents, les enseignants et l'administration comme exerçant un pouvoir contrôlant ce qui soutient moins leur autodétermination (Vallerand et al., 1997). Par conséquent, ces études nous montrent que la motivation et l'autodétermination représentent des concepts importants dans la persévérance et le décrochage scolaire.

Deuxièmement, nous pouvons retenir que la remotivation et les contraintes de la vie sociale sont des raisons intrinsèques qui poussent au raccrochage des jeunes adultes. Marcotte, Lachance et Lévesque (2011) ont recueilli le témoignage de plusieurs adultes-apprenants qui ont affirmé que leur motivation les pousse à persévérer et à obtenir leur diplôme secondaire pour aller aux études supérieures ou simplement pour atteindre un objectif personnel.

Il peut également s'agir de la nature de l'enseignement dans les centres de formation professionnelle, ou généralement des cours du soir pour adultes, pour contrecarrer les conditions externes telles que l'exigence croissante d'avoir au minimum un diplôme secondaire sur le marché du travail, ou encore à cause d'un désir de poursuivre des études supérieures (Marcotte, Lachance et Lévesque, 2011). Il est important de souligner que cette décision de retourner est également influencée, d'une part, par l'importance accordée aux diplômes dans nos sociétés actuelles (Duru-Bellat, 2006),

et d'autre part, par le fait que l'école des adultes est généralement ajustée aux expériences de ces jeunes.

Troisièmement, les jeunes adultes ayant décroché puis raccroché sont souvent marginalisés sur les lieux de travail. En effet, les motifs qui ont initialement conduit certains jeunes à se retirer du parcours scolaire peuvent réapparaître plus tard, même au cours de leur processus de raccrochage. En ce sens, les jeunes adultes raccrocheurs sont un groupe pouvant faire face à la vulnérabilité engendrée par les transformations sociétales, comme l'a démontré Castel (1994 ; 2000).

Les jeunes adultes en situation de raccrochage scolaire doivent souvent faire face à la précarité du marché du travail et à la fragilisation de leur réseau social (Zaffran et Vollet, 2018). Ainsi, si le schéma de Castel « […] peut facilement s'appliquer à la situation des jeunes d'aujourd'hui dans leurs rapports au travail et à la famille » (Gauthier et Mercier, 1994, p.26), on peut dire qu'il s'applique encore plus aux jeunes en situation de raccrochage scolaire.

Même si l'expérience des jeunes raccrocheurs semble être positive dans des formations professionnelles ou des cours du soir pour adultes, il ne faut pas nécessairement corréler le retour à l'école à la cessation des enjeux socioprofessionnels et relationnels. Il est donc pertinent de s'intéresser à l'apport des soutiens pour ces jeunes adultes, et ce afin de comprendre l'influence qu'ils ont sur leur situation de vulnérabilité.

Les parcours d'emploi représentent bien la précarité de ces jeunes sur le marché du travail. En l'absence de diplômes d'études supérieures, les jeunes adultes acceptent avec contraintes des emplois souvent pénibles et instables. C'est un phénomène relevé dans d'autres études (Becquet, 2012 ; Boissonneault et collab., 2007 ; Zaffran et Vollet, 2018). Si le diplôme permet d'obtenir un statut valorisé, l'absence de celui-ci entraîne une vulnérabilisation de la capacité à se faire une place ou à durer dans le travail.

5. Conclusion

(1) Rappel des principaux résultats

L'objectif principal de cette recherche était d'analyser comment les jeunes déscolarisés et rescolarisés naviguent dans le processus d'insertion professionnelle. Après avoir effectué une revue de littérature sur ce sujet, une étude de terrain basée sur des entretiens semi-directifs a été réalisée. Quelques résultats ont émergé de notre investigation :

• Le phénomène de décrochage ou de déscolarisation des jeunes adultes est justifié par des facteurs personnels tels que la démotivation et le manque d'estime de soi, ainsi que par des facteurs externes tels que l'environnement de travail, l'influence négative des parents et des enseignants, ainsi que des difficultés financières ;

• Le retour à l'école ou la rescolarisation dans des centres de formation ou des cours du soir pour adultes est motivé par un regain de motivation de la part des parents, amis, proches, ou par les exigences et contraintes du travail ;

• Les jeunes adultes ayant décroché puis repris leurs études sont souvent marginalisés sur leur lieu de travail ou même pendant leur formation de rescolarisation par les plus jeunes.

Notre recherche confirme donc qu'une attention particulière doit être portée au système éducatif béninois, en particulier à l'éducation des jeunes. Cela permettrait d'atteindre un double objectif : contribuer à la société en encadrant mieux les jeunes apprenants et en formant de jeunes adultes plus responsables, et également apporter une contribution économique car les jeunes adultes diplômés constituent un vecteur de croissance économique.

(2) Implications managériales, limites et pistes de recherche future

Les implications managériales de cette recherche sur la déscolarisation et la rescolarisation des jeunes, avec une analyse du processus d'insertion professionnelle, peuvent être significatives pour les gestionnaires et les décideurs dans divers contextes organisationnels, éducatifs et politiques.

En ce qui concerne les politiques de recrutement et de formation, les gestionnaires des ressources humaines peuvent utiliser les résultats de notre recherche pour adapter leurs politiques de recrutement et de formation afin de mieux répondre aux besoins des jeunes déscolarisés et rescolarisés. Cela peut inclure la mise en place de programmes de formation adaptés et l'évaluation des compétences non académiques des candidats. Le développement de programmes éducatifs et de formation doit également être amélioré. En effet, les responsables des institutions éducatives et de formation professionnelle peuvent tirer parti des conclusions de cette recherche pour concevoir des programmes qui soutiennent la réintégration et l'insertion professionnelle des jeunes déscolarisés et rescolarisés. Cela peut impliquer l'adaptation des méthodes d'enseignement, la fourniture de services de conseil et de soutien, ainsi que la création de partenariats avec des entreprises pour offrir des stages et des opportunités d'emploi. Au sein des organisations ou lieux de travail, le leadership et la gestion du changement doivent accompagner les dirigeants. Ainsi, les dirigeants organisationnels peuvent utiliser les enseignements pour promouvoir une

culture d'inclusion et d'acceptation des jeunes déscolarisés et rescolarisés au sein de leur organisation. Cela nécessite un leadership inclusif et empathique, ainsi que des politiques et des pratiques favorisant la diversité et l'équité dans le recrutement, la formation et l'avancement professionnel.

De plus, les gestionnaires peuvent collaborer avec des partenaires communautaires, des organismes gouvernementaux et des entreprises locales pour développer des initiatives intégrées visant à soutenir l'insertion professionnelle des jeunes déscolarisés et rescolarisés. Cela peut inclure la création de programmes de mentorat, l'organisation d'événements de sensibilisation et la mise en place de réseaux de soutien.

Enfin, le rôle de l'État doit être impliqué par l'élaboration de politiques publiques. Les décideurs politiques peuvent utiliser les résultats de cette recherche pour informer le développement de politiques et de programmes visant à réduire le décrochage scolaire, à promouvoir la rescolarisation et à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes. Cela peut impliquer des investissements dans l'éducation et la formation, ainsi que des incitations pour les employeurs à embaucher et à former des jeunes en situation de déscolarisation ou de rescolarisation.

Malgré ces nombreuses contributions, il est important de noter que, dans le cadre de cette recherche limitée dans le temps, l'analyse de plusieurs verbatims d'entretiens s'avère difficile à réaliser. Ainsi, l'analyse de tous ces verbatims nous aurait permis de découvrir d'autres facteurs susceptibles d'intéresser le lectorat.

De plus, il convient de noter que, dans de nombreux cas, les jeunes issus d'une formation professionnelle sont plus aptes à certains emplois que ceux ayant suivi une formation académique traditionnelle dans le même domaine. Ceci est probablement dû à la fréquence des pratiques dans les centres de formation professionnelle au Bénin. Par conséquent, comme piste de recherche future, il serait intéressant d'analyser la professionnalisation de l'enseignement technique et professionnel au Bénin par l'approche de la formation en alternance.

6. Bibliographie

ASSELIN, Guillaume (2013). « École à vendre / La nouvelle école capitaliste, Sous la direction de Christian Laval, La Découverte, 285 p. », *Spirale*, n°244, pp.52-54.

BECQUET, Valérie (2012). « Les "jeunes vulnérables" : essai de définition », *Agora débats/jeunesse*, vol.3, n°62, pp.51-64.

BERNIER, Jean (2007). « Les mutations dans les formes d'emploi et leurs conséquences sur les jeunes », dans BOURDON, Sylvain et Mircea VULTUR (dir.), *Regard sur les jeunes et le travail,* Saint-Nicolas, Québec : Les Éditions de L'IQRC, pp.247258.

BLAIS, Mireille et Stéphane MARTINEAU (2006). « L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes », *Recherches Qualitatives,* vol.26, nº2, pp.1-18.

BLAYA, Catherine, et collab. (2011). « Accrochage scolaire et alliances éducatives : vers une intégration des approches scolaires et communautaires », *Éducation et francophonie*, vol.39, nº2, pp.227-249.

BOISSONNEAULT, Julie, et collab. (2007). « L'abandon scolaire en Ontario français et perspectives d'avenir des jeunes », *Éducation et francophonie*, vol.35, nº1, pp.3-22.

BOURDON, Sylvain et Mircea VULTUR (2007). « Vingt ans après, les nouveaux visages du travail des jeunes », dans BOURDON, Sylvain et Mircea VULTUR (dir.), *Regard sur les jeunes et le travail*, Saint-Nicolas, Québec : Les Éditions de L'IQRC, pp1-21.

CARROZ, Faustine, MALTAIS, Danielle et Ève POULIOT (2015). « Ces décrocheurs de l'école secondaire qui s'accrochent à un centre d'éducation des adultes : qui sont-ils? », dans VILLEMAGNE, Carine et Julie MYRE-BISAILLON (dir.), *Les jeunes adultes faiblement scolarisés : parcours de formation et besoins d'accompagnement*, Québec, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, pp.43-63.

CASTEL, Robert (1991). « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation : précarité du travail et vulnérabilité relationnelle », dans DONZELOT, Jacques, et collab. (dir.). Face à l'exclusion, le modèle français, Paris : Éditions Esprit, pp.137-168.

CASTEL, Robert (1994). « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, nº22, pp.1127.

CASTEL, Robert (1995). Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat. Paris : Fayard, p.490.

CASTEL, Robert (1996). « Les marginaux dans l'histoire », dans PAUGAM, Serge (dir.), *L'exclusion : l'état des savoirs*, Paris : Éditions de la Découverte, pp.32-41.

CASTEL, Robert (2000). « The Roads to Disaffiliation: Insecure Work and Vulnerable Relationships », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol.24, nº3, pp.519-535.

CASTEL, Robert (2003). « Des individus sans supports », dans CHÂTEL, Vivianne et Marc-Henry SOULET (dir.), *Agir en situation de vulnérabilité*, Saint-Nicolas, Québec : Les Presses de l'Université Laval, pp.51-61.

CASTEL, Robert (2003). L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé?, Paris : Éditions du Seuil, p.96.

CASTEL, Robert (2009). La montée des incertitudes, Paris : Éditions du Seuil, p.457.

D'ORTUN, Francine (2009). « La persévérance jusqu'au diplôme du secondaire des 1625 ans inscrits en zone urbaine et rurale dans les centres de formation générale aux adultes

», dans ROUSSEAU, Nadia (dir.), *Enjeux et défis associés à la qualification. La quête d'un premier diplôme d'études secondaires*, Québec, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, pp.77-100.

DUBET, François, DURU-BELLAT, Marie et Antoine VÉRÉTOUT (2011). « Emprise des diplômes, jugements de justice et cohésion sociale », *Sociologie et sociétés,* vol.43, nº1, pp.225-259.

DUMONT, Michelle, et collab. (2015). « Une description des profils et des besoins psychologiques et psychopédagogiques de jeunes âgés de 16 à 24 ans inscrits à la formation générale des adultes », dans VILLEMAGNE, Carine et Julie MYREBISAILLON (dir.), *Les jeunes adultes faiblement scolarisés : parcours de formation et besoins d'accompagnement,* Québec, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, pp.2541.

DURU-BELLAT, Marie (2006). L'inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie. France : Éditions du Seuil et La République des Idées, p.106.

FORTIN, Laurier, et collab. (2005). « Facteurs personnels, scolaires et familiaux différenciant les garçons en problème de comportement du secondaire qui ont décroché ou non de l'école », *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, vol.8, nº2, pp.79-88.

GAJAC, Olivier (2015). « La notion de désaffiliation chez Robert Castel », *Revue du MAUSS permanente,* http://www.journaldumauss.net/./?La-notion-dedesaffiliation-chez-1250.

GALAND, Benoît (2004). « Le rôle du contexte scolaire et de la démotivation dans l'absentéisme des élèves », *Revue de sciences de l'éducation*, vol.30, nº1, pp.125142.

GAUTHIER, Madeleine et Lucie MERCIER (1994). La pauvreté chez les jeunes : précarité économique et fragilité sociale, Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, p.190.

GLASMAN, Dominique (2000). « Le décrochage scolaire : une question sociale et institutionnelle », *VEI Enjeux*, nº122, pp.10-25.

GOYETTE, Martin (2011). « Dynamiques relationnelles dans les transitions à la vie adulte de jeunes en difficulté », dans GOYETTE, Martin, PONTBRIAND, Annie et Céline BELLOT (dir.), *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté. Concepts, figures et pratiques,* Québec, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, pp.57-72.

GOYETTE, Martin et Céline BELLOT (2011). « Les transitions à la vie adultes des jeunes en difficulté », dans GOYETTE, Martin, PONTBRIAND, Annie et Céline BELLOT (dir.), *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté. Concepts, figures et pratiques,* Québec, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, pp.111.

GOYETTE, Martin, et collab. (2007). « Le soutien au passage à la vie adulte des jeunes recevant des services des centres jeunesse », *Éducation et francophonie,* vol.35, nº1, pp.95-119.

HEATON, Jane (1998). « Secondary analysis of qualitative data », *Social Research Update,* vol.22, http://sru.soc.surrey.ac.uk/SRU22.html

JANOSZ, Michel (2000). « L'abandon scolaire chez les adolescents : perspective nord-américaine », *VEI Enjeux*, nº122, pp.105-127.

MARCOTTE, Julie, et collab. (2015). « Comprendre les profils psychosociaux des jeunes adultes inscrits à l'éducation des adultes pour soutenir adéquatement leur parcours scolaire », dans VILLEMAGNE, Carine et Julie MYE-BISAILLON (dir.), *Les jeunes adultes faiblement scolarisés : parcours de formation et besoins d'accompagnement*, Québec, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, pp.924.

MARCOTTE, Julie, LACHANCE, Marie-Hélène et Geneviève LÉVESQUE (2011). «Pleins feux sur la persévérance et le raccrochage », *Revue Canadienne de l'Éducation*, vol.34, nº4, pp.135-157.

MARCOTTE, Julie, VILLATTE, Aude et Geneviève LÉVESQUE (2014). « La diversité et la complexité des jeunes (16-24 ans) inscrits à l'éducation des adultes au Québec : enquête et essai typologique », *Revue des sciences de l'éducation*, vol.40, nº2, pp.253-285.

MASSÉ, Line, DESBIENS, Nadia et Catherine LANARIS (2014). Les troubles du comportement à l'école : Prévention, évaluation et intervention, 2e éd., Montréal, Québec : TC Média Livres Inc., p.394.

MAYER, Robert et Jean-Pierre DESLAURIERS (2000). « Quelques éléments d'analyse qualitative », dans MAYER, Robert, et collab. (dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale,* Montréal, Québec : Gaëtan Morin Éditeur, pp.159-189.

MILLET, Mathias et Daniel THIN (2011). « La "déscolarisation" comme parcours de disqualification symbolique », dans MILLET, Mathias et Gilles MOREAU (dir.), *La déscolarisation,* Paris : La Dispute, pp.281-294.

MILLET, Mathias et Gilles MOREAU (2011). « Le XXe, siècle des diplômes », dans MILLET, Mathias et Gilles MOREAU (dir.), *La société des diplômes*, Paris : La Dispute, pp.9-20.

MOLGAT, Marc (2004). « Qu'attend-on des jeunes aujourd'hui : Entrevue avec Madeleine Gauthier », Reflets, vol.10, nº1-2, pp.26-44.

MOLGAT, Marc (2007). « Les formes de soutien parental à l'insertion professionnelle. Le cas des jeunes ayant abandonné leurs études secondaires ou collégiales », dans BOURDON, Sylvain et Mircea VULTUR (dir.), *Regard sur les jeunes et le travail*, Saint-Nicolas, Québec : Les Éditions de L'IQRC, pp.89-110.

MOLGAT, Marc (2011). « De "l'âge adulte émergent" aux transitions : comment comprendre la jeunesse d'aujourd'hui? Quelques enseignements à partir de figures de jeunes en difficulté », dans GOYETTE, Martin, PONTBRIAND, Annie et Céline BELLOT (dir.), *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté,* Québec, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, pp.33-55.

MOLGAT, Marc et Caroline RINGUET (2004). « De la prévisibilité à la diversité des parcours? Le cas de jeunes mères ayant délaissé leurs études », *Service social,* vol.51, nº1, pp.60-77.

MOLGAT, Marc et Mircea VULTUR (2009). « L'insertion professionnelle des jeunes québécois diplômés et non-diplômés de l'école secondaire. Quel rôle joue la famille? », *Recherches sociographiques*, vol.50, n°1, pp.41-66.

NOISEAUX, Sylvie (2006). « Le devis de recherche qualitative », dans FORTIN, Marie Fabienne (dir.), *Fondements et étapes du processus de recherche*, Montréal, Québec : Les Éditions de la Chenelière, pp.267286.

PELLETIER, Liliane et Driss ALAOUI (2016). « Du décrochage provisoire au raccrochage scolaire : l'importance de la reconnaissance », *Questions Vives. Recherches en éducation*, n°25, pp.1-26.

POIRIER, Martine, et collab. (2013). « La perception différenciée de la relation élève enseignant par les élèves à risque et non à risque de décrochage scolaire », *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, vol.16, n°1, pp.1-23.

Québec : Les Presses de l'Université du Québec, p.502.

RAYMOND, Mélanie (2008). Décrocheurs du secondaire retournant à l'école, Division de la Culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation, Ottawa

ROBERT, Marie et Marie-Andrée PELLAND (2007). « Les différentes postures à l'égard du travail salarié chez des jeunes vivant en situation de précarité : subir, résister et expérimenter », *Nouvelles pratiques sociales*, vol.20, n°1, pp.80-93.

ROUSSEAU, Nadia et Léna BERGERON (2017). « Le parcours de formation axée sur l'emploi : la parole aux jeunes », *McGill Journal of Education*, vol.52, n°1, pp.135148.

ROUSSEAU, Nadia, DESLANDES, Rollande et Hélène FOURNIER (2009). « La relation de confiance maître-élève : perceptions d'élèves ayant des difficultés scolaires », *McGill Journal of Education*, vol.44, n°2, pp.193-211.

ROUSSEAU, Nadia, et collab. (2010). « L'éducation des adultes chez les 16 à 18 ans : La volonté de réussir l'école... et la vie! », *Éducation et francophonie*, vol.38, n°1, pp.154-177.

ROUSSEAU, Nadia, et collab. (2016). « Trajectoires d'élèves québécois inscrits au Parcours de formation axée sur l'emploi », *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*, vol.19, n°1, pp.127-150.

ROUSSEAU, Nadia, TÉTREAULT, Karen et Caroline VÉZINA (2009). « Analyse rétrospective (1992-2004) du parcours scolaire d'une cohorte d'élèves ayant commencé la maternelle en Mauricie », *Revue des sciences de l'éducation*, vol.35, n°1, pp.15-40.

SOULET, Marc-Henry (2003). « Faire face et s'en sortir vers une théorie de l'agir faible », dans CHÂTEL, Vivianne et Marc-Henry SOULET (dir.), *Agir en situation de vulnérabilité*, Saint-Nicolas, Québec : Les Presses de l'Université Laval, pp.167217.

TROTTIER, Claude et Madeleine GAUTHIER (2007). « Le cheminement scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires », dans BOURDON, Sylvain et Mircea VULTUR (dir.), *Regards sur les jeunes et le travail,* Saint-Nicolas, Québec : Les Éditions de L'IQRC, pp.173193.

VILLATE, Aude et Julie MARCOTTE (2013). « Le raccrochage scolaire au Québec : le discours de jeunes adultes québécois inscrits en Centres d'Éducation aux Adultes », *L'orientation scolaire et professionnelle,* vol.42, nº3, pp.1-18.

VILLEMAGNE, Carine et Julie MYRE-BISAILLON (2015). Les jeunes adultes faiblement scolarisés : parcours de formation et besoins d'accompagnement, Québec, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, p.212.

VULTUR, Mircea (2009). « Les jeunes qui abandonnent les études secondaires ou collégiales : rapport à l'école et aux programmes d'aide à l'insertion socioprofessionnelle », *Revue des sciences de l'éducation*, vol.35, nº1, pp.55-67.

WILKINSON, Richard et Kate PICKETT (2013). L'égalité, c'est mieux. Pourquoi les écarts de richesse ruinent nos sociétés, Montréal, Québec : Les Éditions Écosociété, p.378.

ZAFFRAN, Joël et Juliette VOLLET (2018). Zadig après l'école. Pourquoi les décrocheurs scolaires raccrochent-ils?, Lormont, France : Le Bord de L'eau éditions, p.221.

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Impact de la culture entrepreneuriale sur le niveau d'employabilité chez les jeunes diplômés au Cameroun

[Impact of Entrepreneurial Culture on the Employability Level of Young Graduates in Cameroon]

Martial Thierry MBIAKOP
Université de Yaoundé I/Cameroun
Email : martial.mbiakop@univ-yaounde1.cm

Résumé

Le présent article mesure l'impact de la culture entrepreneuriale sur l'employabilité des jeunes diplômés dans un contexte dominé par le sous-emploi, eu égard aux difficultés d'insertion professionnelle d'un grand nombre de jeunes diplômés sortis du système éducatif**Erreur ! Signet non défini.**. En effet, pour analyser cette problématique, nous avons utilisé une approche exclusivement quantitative centré sur « *l'analyse par contraste* » et l'outil statistique "*Z*" en vue établir le lien de cause à effet. Les résultats ont révélé que la culture entrepreneuriale a un impact significatif sur l'employabilité des jeunes diplômés au Cameroun. De plus, ces résultats suggèrent que la culture entrepreneuriale pourrait constituer, pour plusieurs diplômés, une option de carrière leur permettant de se réaliser professionnellement tout en s'assurant un emploi sur mesure.

Mots-clés : culture entrepreneuriale, employabilité, efficacité externe, système éducatif.

Abstrat

The article measures the impact of entrepreneurial culture on the employability of young people in context dominated by underemployment, given the difficulties encountered by a large number of young graduate in finding employment. Indeed, to analyse this problem, we used an exclusively quantitative approach centred on contrasted analysis and the z statistical tool whith a view to establishing the link between cause and effect. The statistical analysis shows that entrepreneurial culture plays a significant role in job creation.

Keys-words : entrepreneurial culture, employability, external efficiency, education system.

0. Introduction

La théorie de l'apprentissage expérientiel, influencée par les travaux de Dewey (1938), de Lewin (1961) et de Kolb (1984), indique que l'apprentissage expérientiel correspond à un processus durant lequel les participants façonnent leurs connaissances et leurs conceptions par le biais de transactions affectives et cognitives avec leurs milieux biophysiques et sociaux. Toujours dans cette perspective holistique, Kolb (1984) décrit cette forme d'apprentissage en recourant à quatre verbes d'action : penser, sentir, percevoir et se comporter.

Les recherches de Druism et Owens (1995) ont, quant à elles, décelé une augmentation de la confiance en soi et de meilleures habiletés relationnelles. Finalement, Bisson et Luckner (1996) présentent l'avantage du plaisir qu'offre ce type de programme. Selon ces chercheurs, le plaisir suscité par des expériences réelles favoriserait, chez les jeunes, la motivation intrinsèque, diminuerait le stress et les barrières sociales et susciterait un état d'éveil et d'ouverture nécessaires pour prendre des risques et faire des essais et des erreurs durant l'apprentissage.

On trouve dans les écrits divers critères pour faciliter l'évaluation de la qualité des situations d'apprentissage expérientiel. Herbert, Druism et Owens (1995) soulignent que la qualité d'un programme expérientiel, incarnée par les travaux de Kolb (1984), montre que l'acquisition et la transformation d'expériences sont centrales dans le processus d'apprentissage, qui repose sur la combinaison et l'utilisation des connaissances antérieures, de la perception, de la cognition et de l'expérience. En d'autres termes, l'apprentissage expérientiel est une théorie cognitive (les individus transforment, en mobilisant leurs capacités cognitives, leur expérience en nouvelles connaissances) et situationnelle (Druism, Owens et Owens, 1995).

L'application de cette théorie dans les programmes d'enseignement à l'entrepreneuriat suppose donc de porter son attention sur le processus de transformation d'expériences plutôt que sur les résultats obtenus. L'apprentissage expérientiel se trouve ainsi particulièrement adapté pour découvrir l'activité entrepreneuriale qui nécessite de s'adapter en permanence à un environnement instable et un futur incertain (Kolb, 1984).

Or, le taux de sous-emploi des jeunes diplômés se situe à 13 % au plan national avec des pointes de 22 % à Douala et 30 % à Yaoundé. De même, le sous-emploi des jeunes diplômés, devenu endémique, est estimé au niveau national à 75,8 %, avec 78,8 % en milieu rural et 55,7 % en zone urbaine. Il est à relever que l'essentiel des

actifs jeunes (92 %) s'insère dans l'économie informelle où la productivité de la main-d'œuvre et la rémunération du travail sont faibles. Par ailleurs, selon les estimations de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP), près de 3 000 000 de jeunes diplômés étaient en situation d'emploi inadéquat, dont 1 000 000 au sous-emploi et 2 000 000 en situation de sous-emploi (INS, 2014).

Des enquêtes menées auprès des jeunes diplômés dans certaines villes de pays ayant les mêmes caractéristiques socioéconomiques que le Cameroun dressent un regard factuel sur les effets néfastes du sous-emploi, tels que le désespoir des jeunes diplômés et des parents, le manque de confiance en l'État, le sentiment d'abandon, la radicalisation de l'attitude à l'égard de la société, la perte de l'estime de soi, l'émigration clandestine, la vulnérabilité face à des manipulations de toutes sortes (UNESCO, 2009). Le développement des activités non conventionnelles génératrices de revenus (trafic de minerais, trafic d'organes, commerce des jeunes, exploitation des mineurs), l'accentuation du sous-emploi chez les jeunes hautement diplômés (INS, 2008) illustrent cette réalité.

Cette situation s'explique par l'insuffisante opérationnalisation des politiques existantes sur l'emploi des jeunes diplômés, la faible application de l'arsenal juridique en la matière, et le manque de coordination dans la mise en œuvre des politiques et des stratégies de promotion de l'emploi jeune (Fonkeng, 2007). Bien des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes résulteraient, pour certains, des failles de notre système éducatif ; pour d'autres, ces insuffisances sont causées par un faisceau de facteurs résultant de la quasi-absence de la formation en alternance ou encore du fait de la conjoncture socioéconomique ébranlée par plusieurs crises (UNESCO, 2014).

En dépit des progrès enregistrés sur le plan quantitatif, les produits de l'école éprouvent de plus en plus de peine à s'employer. La question se pose de savoir si la production n'est pas excédentaire par rapport aux capacités d'absorption du marché du travail ou si l'expansion de l'offre en quantité n'a pas été également en qualité (UNESCO, 2014). Il est notable que les individus n'ayant aucun diplôme sont les moins exposés au risque de chômage, et que celui-ci tend à augmenter avec le niveau d'éducation, effet partiellement imputable à l'étroitesse du secteur de l'emploi moderne (Ngo Mélha, 2012).

La qualité, considérée à ce niveau, est perçue en termes de qualifications des produits de l'école. On a cependant constaté une certaine inertie dans la structure de l'offre à ce niveau d'éducation, avec une prédominance des diplômés en lettres et sciences sociales (plus de 70 % de l'ensemble des diplômés) par rapport aux diplômés en sciences et techniques (MINJEC, 2006). Dans un contexte de chômage croissant chez

les plus éduqués et de durée de chômage avant le premier emploi souvent supérieur à une année pour un actif sur cinq, le statu quo n'est pas une option (INS, 2009).

1. Méthodologie

Conception de l'étude

L'étude a été conçue pour évaluer l'impact de la culture entrepreneuriale sur le niveau d'employabilité des jeunes diplômés au Cameroun. En effet, nous avons établi un cadre conceptuel et théorique basé sur une revue approfondie de la littérature existante. Cette revue a révélé que l'état de la recherche sur cette question est mal connu et peu abondant dans le contexte africain en général et camerounais en particulier. Cependant, des études ont montré que l'éducation entrepreneuriale joue un rôle crucial dans la création de richesses, l'emploi et l'innovation dans une économie mondiale de plus en plus compétitive, notamment grâce à l'importance croissante des entrepreneurs dans l'exploitation et la commercialisation des résultats du savoir (Pepin, 2009, 2010; Fayolle, 2004; Pelletier, 2005; Fonkoua, 2006). Pour ce faire, nous avons émis l'hypothèse de recherche selon laquelle l'impact de la culture entrepreneuriale sur le niveau d'employabilité des jeunes au Cameroun est significatif. C'est ainsi que nous avons initié une enquête afin de recueillir des données sur les perceptions et les compétences entrepreneuriales des participants.

Population et échantillonnage

La population cible de cette étude comprend des jeunes diplômés résidant au Cameroun. Dans ce cadre, une enquête a été menée à l'aide d'un questionnaire distribué. Un échantillon de 397 jeunes diplômés en entrepreneuriat agropastoral, intégrés dans le tissu social et économique du Cameroun, a été sélectionné, notamment par la méthode d'échantillonnage aléatoire simple. Soulignons que les participants proviennent de diverses régions du pays, incluant à la fois des zones urbaines et rurales, afin de garantir une représentativité adéquate.

Instrument de collecte de données

Un questionnaire structuré a été utilisé pour collecter les données. Ce questionnaire comprenait des sections sur les informations démographiques, l'acquisition des savoir-faire entrepreneuriaux, et l'acquisition des savoir-agir entrepreneuriaux. Les questions ont été formulées sous forme d'énoncés avec lesquels les répondants devaient indiquer leur degré d'accord sur une échelle de Likert à avec divers points (exemple : totalement en désaccord, plutôt en désaccord, plutôt en accord, totalement en accord).

- **Procédure de collecte de données**

Les données ont été collectées au cours d'une période de trois mois. Les participants ont été contactés par divers moyens, incluant des enquêtes en ligne et des entretiens en face à face. Les enquêteurs ont été formés pour assurer la clarté et la cohérence dans l'administration du questionnaire.

- **Analyse des données**

Nous inspirant du modèle d'« analyse contrastée » de Chauchat (1985), les données recueillies ont été analysées à l'aide de statistiques descriptives pour déterminer la répartition des réponses. Les résultats ont été présentés sous forme de tableaux, montrant la répartition des participants selon leur degré d'accord avec les affirmations sur l'acquisition des compétences entrepreneuriales. Les scores ont également été regroupés en bandes (bas, moyens, élevés) pour fournir une vue d'ensemble des niveaux de connaissance entrepreneuriale. Enfin, nous avons fait recours au test statistique « Z ».

- **Validité et fiabilité**

Pour assurer la validité et la fiabilité des résultats, le questionnaire a été pré-testé auprès d'un petit échantillon de jeunes diplômés. Les ajustements nécessaires ont été effectués en fonction des retours obtenus. De plus, une analyse statistique de cohérence interne (Alpha de Cronbach) a été réalisée pour vérifier la fiabilité des échelles utilisées dans le questionnaire.

De ce qui précède, notons que cette méthodologie a permis de collecter des données robustes et représentatives, fournissant ainsi une base solide pour évaluer l'impact de la culture entrepreneuriale sur l'employabilité des jeunes diplômés au Cameroun.

2. Résultats

Cette section dédiée aux résultats de notre enquête permet de mettre en lumière l'impact de la culture entrepreneuriale sur l'employabilité des jeunes diplômés au Cameroun.

Ainsi, dans un prémier temps, nous avons l'acquisition des connaissances entrepreneuriales.

2.1. Culture entrepreneuriale liée à l'acquisition des connaissances entrepreneuriales

Pour évaluer l'acquisition des savoir-faire entrepreneuriaux, les répondants ont été invités à exprimer leur degré d'accord avec l'affirmation suivante : « *Je pense avoir acquis un ensemble de savoir-faire entrepreneurial* ». Les réponses ont été

catégorisées comme suit : *totalement en désaccord*, *plutôt en désaccord*, *plutôt en accord, et totalement en accord*.

Ainsi, les résultats obtenus sont présentés de manière synthétique dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à l'acquisition d'un ensemble de savoir-faire entrepreneurial

Réponse	Effectifs	Pourcentages valides
Totalement en désaccord	41	11 %
Plutôt en désaccord	21	5 %
Plutôt en accord	223	56 %
Totalement en accord	112	28 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

Il ressort de ce tableau 1 que la majorité des répondants (84 %) sont d'accord ou totalement d'accord pour dire qu'ils ont acquis un ensemble de savoir-faire entrepreneurial. *Cela indique que les programmes d'éducation entrepreneuriale semblent efficaces dans la transmission des compétences nécessaires pour entreprendre*. Seuls 16 % des participants ne pensent pas avoir acquis ces compétences, ce qui peut refléter des lacunes dans certains programmes ou une perception différente de l'entrepreneuriat.

2.2. Culture entrepreneuriale liée à l'acquisition des savoir-agir entrepreneuriaux

Pour évaluer l'acquisition des savoir-agir entrepreneuriaux, les répondants ont été invités à exprimer leur degré d'accord avec l'affirmation suivante : « *Je pense avoir acquis un ensemble de savoir-agir entrepreneurial* ». Les résultats sont présentés dans le tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2 : Répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à l'acquisition d'un ensemble de savoir-agir entrepreneurial

Réponse	Effectifs	Pourcentages valides
Totalement en désaccord	35	9 %
Plutôt en désaccord	61	15 %
Plutôt en accord	197	50 %
Totalement en accord	104	26 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

Le tableau 2 indique que 76 % des répondants sont d'accord ou totalement d'accord pour dire qu'ils ont acquis un ensemble de savoir-agir entrepreneurial. Cette proportion légèrement inférieure à celle des savoir-faire entrepreneuriaux (84 %) pourrait suggérer que, bien que les jeunes diplômés acquièrent des compétences techniques, l'application pratique de ces compétences peut poser des défis supplémentaires.

2.3. Scores de la culture entrepreneuriale liée à l'acquisition des connaissances entrepreneuriales

Pour une vue d'ensemble, nous avons regroupé les scores de la culture entrepreneuriale liée à l'acquisition des connaissances entrepreneuriales en trois bandes : bas, moyens, et élevés. Les résultats sont présentés dans le tableau 3 ci-dessous :

Tableau 3 : Scores de la culture entrepreneuriale liée à l'acquisition des connaissances entrepreneuriales regroupées en bandes

Scores valides	Effectifs	Pourcentages valides
Bas	85	21 %
Moyens	111	28 %
Élevés	201	51 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

Ce tableau 3 nous montre que 51 % des répondants ont réalisé des scores élevés en termes d'acquisition des connaissances entrepreneuriales, tandis que 28 % ont des scores moyens et 21 % des scores bas. Cette répartition indique qu'une *majorité des jeunes diplômés évalués possèdent un niveau élevé de connaissances entrepreneuriales*, ce qui est prometteur pour leur employabilité et leur capacité à entreprendre avec succès.

2.4. Culture entrepreneuriale liée à l'acquisition des idées sur le montage de projet

 Culture entrepreneuriale liée à la démonstration de l'originalité de l'idée

Pour évaluer la perception des répondants quant à leur capacité à démontrer l'originalité de leur idée, ils ont été invités à exprimer leur degré d'accord avec l'affirmation suivante : « *Je pense avoir démontré l'originalité de mon idée* ». Les résultats sont présentés dans le tableau 4 ci-dessous :

Tableau 4 : Répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à la démonstration de l'originalité de mon idée

Réponses	Effectifs	Pourcentages valides
Totalement en désaccord	15	4
Plutôt en désaccord	84	21
Plutôt en accord	139	35
Totalement en accord	159	40
Total	**397**	**100**

Source : nos enquêtes

À la lecture du tableau 4, il ressort que, sur la question portant sur la culture entrepreneuriale liée à la démonstration de l'originalité d'une idée de projet, nous constatons que 40 % des sujets ont indiqué être totalement en accord et 4 % totalement en désaccord. Ces résultats montrent que la majorité des répondants (75 %) pensent avoir démontré l'originalité de leur idée, tandis qu'une minorité (25 %) reste sceptique ou en désaccord. Cela suggère que, bien qu'une proportion significative des jeunes diplômés se sentent confiants dans l'originalité de leurs idées, il existe encore une marge pour renforcer cette compétence.

- *Culture entrepreneuriale liée au test de la crédibilité de l'idée*

Pour évaluer la perception des répondants quant à leur capacité à tester la crédibilité de leur idée, ils ont été invités à exprimer leur degré d'accord avec l'affirmation suivante : « *Je pense avoir testé la crédibilité de mon idée* ». Les résultats sont présentés dans le tableau 5 ci-dessous :

Tableau 5 : Répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée au test de la crédibilité de mon idée

Réponse	Effectifs	Pourcentages valides
Totalement en désaccord	23	6 %
Plutôt en désaccord	65	16 %
Plutôt en accord	174	44 %
Totalement en accord	135	34 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

Les résultats du tableau 5 indiquent que 44 % des sujets se rassurent fortement avant tout démarrage quant à la crédibilité de leur idée de projet, tandis que seuls 6 % des sujets ne soumettent pas leur idée de projet à la phase de test de crédibilité. Cela

pourrait montrer le bien-fondé de cette étape dans la validation d'un projet entrepreneurial. En effet, une large majorité (78 %) des répondants estime avoir testé la crédibilité de leur idée, soulignant ainsi l'importance cruciale de cette démarche dans le processus entrepreneurial.

Tableau 6 : Scores culture entrepreneuriale liée au niveau d'acquisition des idées sur le montage de projet

Les répondants ont été classés en fonction de leurs scores relatifs à l'acquisition des idées sur le montage de projet, avec les résultats présentés dans le tableau 6 ci-dessous :

Scores valides	Effectifs	Pourcentages valides
Bas	52	13 %
Moyens	113	29 %
Élevés	232	58 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

La première constatation à l'examen de ce tableau 6 est que 58 % des sujets ont réalisé un score élevé par rapport au niveau d'acquisition des idées sur le montage de projet. En revanche, 13 % ont produit un score bas.

L'intérêt que l'entrepreneur porte au processus de conception d'un projet démontre son importance dans la démarche entrepreneuriale, en accord avec la plupart des travaux sur l'entrepreneuriat. Un score élevé dans cette catégorie souligne la capacité des répondants à comprendre et à mettre en œuvre les étapes essentielles du montage de projet, ce qui est crucial pour la réussite entrepreneuriale.

 Culture entrepreneuriale liée à la capacité à identifier les tâches nécessaires

Pour évaluer la capacité des répondants à identifier les tâches nécessaires à la culture entrepreneuriale, ils ont été invités à exprimer leur degré d'accord avec l'affirmation suivante : « *Je pense avoir identifié les tâches nécessaires* ». Les résultats sont présentés dans le tableau 7 ci-dessous :

Tableau 7 : Répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à la capacité à identifier les tâches nécessaires

Réponse	Effectifs	Pourcentages valides
Totalement en désaccord	10	2 %
Plutôt en désaccord	22	6 %
Plutôt en accord	178	45 %
Totalement en accord	187	47 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

Le tableau 7 indique que près de la moitié des sujets, soit 47 %, pensent avoir développé la capacité à identifier les tâches nécessaires inhérentes à la culture entrepreneuriale, tandis que 45 % se disent plutôt en accord avec cette affirmation. Seuls 6 % sont plutôt en désaccord et 2 % sont totalement en désaccord. Ces résultats suggèrent que la majorité des jeunes diplômés se sentent confiants dans leur capacité à identifier les tâches nécessaires à la mise en œuvre de projets entrepreneuriaux. Toutefois, une petite minorité reste moins sûre de cette compétence, ce qui peut signaler un besoin de renforcement dans certains aspects de la formation entrepreneuriale.

- *Culture entrepreneuriale liée à la capacité à répartir les tâches entre les membres du groupe*

Pour évaluer la capacité des répondants à répartir les tâches entre les membres du groupe, ils ont été invités à exprimer leur degré d'accord avec l'affirmation suivante : « *Je pense avoir la capacité à répartir les tâches entre les membres du groupe* ». Les résultats sont présentés dans le tableau 8 ci-dessous :

Tableau 8 : Répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à la capacité à répartir les tâches entre les membres du groupe

Réponse	Effectifs	Pourcentages valides
Totalement en désaccord	21	5 %
Plutôt en désaccord	34	9 %
Plutôt en accord	113	28 %
Totalement en accord	229	58 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

Le tableau 8 montre que 58 % des sujets pensent avoir la capacité à répartir les tâches entre les membres du groupe, tandis que 28 % sont plutôt en accord avec cette affirmation. Cependant, 9 % sont plutôt en désaccord et 5 % totalement en désaccord. Que l'on soit un travailleur indépendant ou employé, la capacité de pouvoir répartir les tâches entre les membres du groupe met en exergue les bonnes dispositions d'organisation et de leadership managérial. Ces compétences sont essentielles pour le succès de tout projet entrepreneurial, soulignant l'importance d'une formation qui inclut le développement de capacités organisationnelles et de leadership.

 Culture entrepreneuriale liée à la capacité à identifier les activités entrepreneuriales

Pour évaluer la capacité des répondants à identifier les activités entrepreneuriales, leurs scores ont été classés en trois catégories : bas, moyens et élevés. Les résultats sont présentés dans le tableau 9 ci-dessous :

Tableau 9 : Scores culture entrepreneuriale liée à la capacité à identifier les activités entrepreneuriales

Scores valides	Effectifs	Pourcentages valides
Bas	24	6 %
Moyens	101	25 %
Élevés	272	69 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

Il ressort de la lecture du tableau 9 que 69 % des sujets interrogés ont une capacité élevée à identifier les activités entrepreneuriales, tandis que 25 % ont des capacités moyennes et 6 % éprouvent des difficultés à le faire. La capacité à pouvoir identifier des activités entrepreneuriales participe de la bonne culture entrepreneuriale des acteurs du domaine. Ces résultats soulignent l'importance cruciale de la formation et du développement des compétences en identification des opportunités entrepreneuriales, un élément clé pour la réussite dans le domaine de l'entrepreneuriat.

2.5. Culture entrepreneuriale liée à l'identification des moyens humains nécessaires

Pour évaluer la capacité des répondants à identifier les moyens humains nécessaires à leurs projets entrepreneuriaux, ils ont été invités à exprimer leur degré d'accord avec

l'affirmation suivante : « Je pense avoir identifié les moyens humains nécessaires ». Les résultats sont présentés dans le tableau 10 ci-dessous :

Tableau 10 : Répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à l'identification des moyens humains nécessaires

Réponse	Effectifs	Pourcentages valides
Totalement en désaccord	31	8 %
Plutôt en désaccord	66	17 %
Plutôt en accord	148	37 %
Totalement en accord	152	38 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

Nous pouvons relever, dans le tableau 10, que 38 % des sujets ont la capacité à identifier les moyens humains nécessaires, tandis que 37 % se disent plutôt en accord avec cette affirmation. Cependant, 17 % des répondants sont plutôt en désaccord et 8 % sont totalement en désaccord. Cela signifie que bien que la majorité des jeunes diplômés se sentent compétents pour identifier les ressources humaines nécessaires à leurs projets, une minorité significative éprouve encore des difficultés à ce stade. Cela souligne l'importance de renforcer les compétences en gestion des ressources humaines dans les programmes de formation entrepreneuriale.

2.6. Culture entrepreneuriale liée à l'identification des moyens financiers nécessaires

Pour évaluer la capacité des répondants à identifier les moyens financiers nécessaires à leurs projets entrepreneuriaux, ils ont été invités à exprimer leur degré d'accord avec l'affirmation suivante : « *Je pense avoir identifié les moyens financiers nécessaires* ». Les résultats sont présentés dans le tableau 11 ci-dessous :

Tableau 11 : Répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à l'identification des moyens financiers nécessaires

Réponse	Effectifs	Pourcentages valides
Totalement en désaccord	8	2 %
Plutôt en désaccord	15	4 %
Plutôt en accord	174	44 %
Totalement en accord	200	50 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

On peut constater une nette prédominance des sujets ayant identifié les moyens financiers nécessaires, avec 50 % des répondants totalement en accord et 44 % plutôt en accord avec cette affirmation. Seulement 4 % sont plutôt en désaccord et 2 % totalement en désaccord. Cette nette majorité de 94 % en moyenne indique que les exigences de la formation en entrepreneuriat, qui fait appel à des compétences multiples souvent associées à des expériences professionnelles variées, ont été largement reconnues et intégrées par les jeunes diplômés. Cela souligne l'importance cruciale de la formation en gestion financière pour les futurs entrepreneurs, essentielle pour la réussite et la viabilité de leurs projets.

2.7. Scores culture entrepreneuriale liée à l'identification des ressources nécessaires

Pour évaluer la capacité des répondants à identifier les ressources nécessaires à leurs projets entrepreneuriaux, leurs scores ont été classés en trois catégories : bas, moyens et élevés. Les résultats sont présentés dans le tableau 12 ci-dessous :

Tableau 12 : Scores culture entrepreneuriale liée à l'identification des ressources nécessaires

Scores valides	Effectifs	Pourcentages valides
Bas	52	13 %
Moyens	152	38 %
Élevés	193	49 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

Selon le tableau 12, 49 % des sujets ont des scores élevés en termes d'identification des ressources nécessaires, tandis que 38 % ont des scores moyens et 13 % des scores bas. Ces résultats mettent en lumière l'importance accordée par une grande majorité des répondants à des activités touchant à l'entrepreneuriat (49 %), tandis que 13 % sont plus axés sur la diffusion de l'entrepreneuriat. Par conséquent, sur la base de ces constats, on peut postuler que la dimension structurale tient une place centrale dans la réussite du projet de formation à l'entrepreneuriat. Il semble y avoir une prévalence de la vision entrepreneuriale et de l'engagement dans des activités liées à cette vision parmi les répondants, ce qui est prometteur pour le développement de compétences entrepreneuriales solides.

2.8. Culture entrepreneuriale liée à l'identification des écarts

Pour évaluer la capacité des répondants à identifier les écarts dans le contexte entrepreneurial, ils ont été invités à exprimer leur degré d'accord avec l'affirmation

suivante : « *Je pense avoir identifié les écarts* ». Les résultats sont présentés dans le tableau 13 ci-dessous :

Tableau 13 : Répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à l'identification des écarts

Réponse	Effectifs	Pourcentages valides
Totalement en désaccord	53	13 %
Plutôt en désaccord	97	25 %
Plutôt en accord	103	26 %
Totalement en accord	144	36 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

Nous pouvons constater que seulement un tiers des personnes questionnées se cantonnent sur la vision strictement cognitive du concept d'entrepreneuriat. En effet, la majorité des enquêtés (36 %) estime qu'il s'agit de la capacité à entreprendre : à savoir l'articulation entre les savoir-faire expérientiels personnels et professionnels, le savoir cognitif (éducation et formation) et le savoir-agir praxéologique (guidance et conduite de projet). Cette perspective plus holistique de l'entrepreneuriat suggère une compréhension plus approfondie et intégrée de ses dimensions pratiques et théoriques, mettant en avant l'importance de l'expérience personnelle et de la formation dans le processus entrepreneurial.

2.9. Culture entrepreneuriale liée à l'énumération des écarts

Pour évaluer la capacité des répondants à énumérer les écarts dans le contexte entrepreneurial, ils ont été invités à exprimer leur degré d'accord avec l'affirmation suivante : « *Je pense avoir énuméré les écarts* ». Les résultats sont présentés dans le tableau 14 ci-dessous :

Tableau 14 : Répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à l'énumération des écarts

Réponse	Effectifs	Pourcentages valides
Totalement en désaccord	61	15 %
Plutôt en désaccord	82	21 %
Plutôt en accord	92	23 %
Totalement en accord	162	41 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

Cette répartition égalitaire est un choix institutionnel que l'on voit s'estomper dans les dernières promotions avec une préférence marquée pour les créateurs d'entreprises ex-nihilo.

À partir de ses expériences personnelles et professionnelles, de son éducation et de sa formation initiale et continue, un individu développe des motivations qui, en lien avec ses qualités personnelles, lui donnent une disposition à l'action entrepreneuriale d'un niveau plus ou moins qualitatif.

2.10. Scores culture entrepreneuriale liée à la capacité à identifier les obstacles

Pour évaluer la capacité des répondants à identifier les obstacles dans le contexte entrepreneurial, leurs scores ont été classés en trois catégories : bas, moyens et élevés. Les résultats sont présentés dans le tableau 15 ci-dessous :

Tableau 15 : Scores culture entrepreneuriale liée à la capacité à identifier les obstacles

Scores valides	Effectifs	Pourcentages valides
Bas	82	21 %
Moyens	174	44 %
Élevés	141	35 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

Pour les diplômés questionnés, 44 % considèrent que la capacité à identifier les obstacles est un complément indispensable à la formation théorique, tandis que 21 % estiment même qu'il faudrait consacrer une part plus importante à la dimension praxéologique de la formation. Ces résultats mettent en lumière l'importance accordée par les répondants à la capacité de reconnaître et de surmonter les défis potentiels dans le cadre entrepreneurial.

2.11. Culture entrepreneuriale liée à l'évaluation du degré d'appropriation

Pour évaluer le degré d'appropriation dans le contexte entrepreneurial, les répondants ont été invités à exprimer leur opinion sur la vérification du respect de la procédure. Les résultats sont présentés dans le tableau 15 ci-dessous :

Tableau 15 : Répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à la vérification du respect de la procédure

Réponse	Effectifs	Pourcentages valides
Totalement en désaccord	51	13 %
Plutôt en désaccord	33	8 %
Plutôt en accord	165	42 %
Totalement en accord	148	37 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

Selon le tableau 15, 42 % des sujets interviewés pensent tout à fait avoir vérifié si la procédure a été respectée, tandis que 13 % ne le pensent pas du tout. Ces résultats reflètent une diversité d'opinions quant à l'efficacité de la vérification des processus dans le contexte entrepreneurial, avec une part significative des répondants se sentant confiants dans leur capacité à assurer le respect des procédures établies.

2.12. Culture entrepreneuriale liée à la leçon tirée de l'expérience

Pour évaluer la capacité des répondants à tirer des leçons de l'expérience dans le contexte entrepreneurial, ils ont été invités à exprimer leur opinion. Les résultats sont présentés dans le tableau 16 ci-dessous :

Tableau 16 : Répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à la leçon tirée de l'expérience

Réponse	Effectifs	Pourcentages valides
Totalement en désaccord	16	4 %
Plutôt en désaccord	22	5 %
Plutôt en accord	161	41 %
Totalement en accord	198	50 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

D'après le tableau 16, 41 % des sujets interviewés pensent tout à fait avoir tiré leçon de l'expérience, tandis que seulement 4 % ne le pensent pas du tout. Ces résultats indiquent une attitude majoritairement positive des répondants à l'égard de la capacité à apprendre et à s'améliorer à partir de leur expérience entrepreneuriale, avec une large proportion se sentant confiants dans leur capacité à rechercher des financements et à progresser dans leur parcours entrepreneurial.

Tableau 17 : score sur l'évaluation du degré d'appropriation.

Scores valides	Effectifs	Pourcentages valides
Bas	70	18
Moyens	143	36
Élevés	184	46
Total	**397**	**100**

Source : nos enquêtes

L'observation du tableau 17 sur l'évaluation du degré d'appropriation fait remarquer que 46% de sujets réalisent des scores élevés alors 18% réalise des scores bas.

2.13. Culture entrepreneuriale liée à la compréhension du monde de l'entrepreneuriat

Culture entrepreneuriale liée à la compréhension du monde de l'entrepreneuriat
Les participants devaient répondre à l'affirmation suivante : « *Je pense avoir compris la relation entre une entreprise et son environnement* ». Leurs réponses sont présentées dans le tableau 18 ci-dessous :

Tableau 18 : Répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à la compréhension de la relation entre une entreprise et son environnement

Réponses	Effectifs	Pourcentages valides
Totalement en désaccord	31	8 %
Plutôt en désaccord	46	12 %
Plutôt en accord	141	35 %
Totalement en accord	179	45 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

Ce tableau illustre les réponses des participants concernant leur compréhension de la relation entre une entreprise et son environnement. Sur les 397 sujets interrogés, 45 % se positionnent totalement en accord, affirmant avoir une compréhension approfondie de cette relation. En revanche, 8 % des répondants se trouvent totalement en désaccord, indiquant une absence de compréhension ou une perception erronée de cette relation.

2.14. Culture entrepreneuriale liée à la maîtrise du rôle du gestionnaire

Les participants devaient répondre à l'affirmation suivante : « *Je pense avoir maîtrisé le rôle du gestionnaire* ». Leurs réponses sont présentées dans le tableau 19 ci-dessous :

Tableau 19 : Répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à la maîtrise du rôle du gestionnaire

Réponses	Effectifs	Pourcentages valides
Totalement en désaccord	13	3 %
Plutôt en désaccord	33	8 %
Plutôt en accord	139	35 %
Totalement en accord	212	54 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

Selon le tableau 19, 54 % des sujets interviewés pensent totalement avoir maîtrisé le rôle du gestionnaire, tandis que seulement 3 % ne le pensent pas du tout. Cette répartition témoigne d'une perception majoritairement positive de leur capacité à comprendre et à assumer efficacement les responsabilités liées à la gestion dans un contexte entrepreneurial.

Tableau 20 : Scores culture entrepreneuriale liée à compréhension du monde de l'entrepreneuriat

Scores valides	Effectifs	Pourcentages valides
Bas	89	22
Moyens	123	31
Élevés	185	47
Total	**397**	**100**

Source : nos enquêtes

L'examen du tableau 20 portant sur compréhension du monde de l'entrepreneuriat, nous indique que 47% des sujets réalisent des scores élevés et 22% réalisent des scores bas.

2.15. Culture entrepreneuriale liée aux compétences entrepreneuriales

Les participants devaient répondre à l'affirmation suivante : « *Je pense avoir distingué les formes d'entrepreneuriat* ». Leurs réponses sont présentées dans le tableau 21 ci-dessous :

Tableau 21 : Répartition des sujets en fonction de leur degré de distinction des formes d'entrepreneuriat

Réponse	Effectifs	Pourcentages valides
Totalement en désaccord	81	21 %
Plutôt en désaccord	53	13 %
Plutôt en accord	99	25 %
Totalement en accord	164	41 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

Le tableau 21, qui présente la répartition des sujets en fonction de leur degré de distinction des formes d'entrepreneuriat, révèle que 41 % des sujets interviewés sont totalement en accord avec l'affirmation qu'ils ont distingué les formes d'entrepreneuriat, tandis que 21 % sont totalement en désaccord.

2.16. Culture entrepreneuriale liée à la présentation des caractéristiques des différentes formes d'entrepreneuriat

Les participants devaient répondre à l'affirmation suivante : « *Je pense avoir présenté les caractéristiques des différentes formes d'entrepreneuriat ».* Leurs réponses sont présentées dans le tableau 22 ci-dessous :

Tableau 22 : Répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à la présentation des caractéristiques des différentes formes d'entrepreneuriat

Réponse	**Effectifs**	**Pourcentages valides**
Totalement en désaccord	67	17 %
Plutôt en désaccord	91	23 %
Plutôt en accord	113	28 %
Totalement en accord	126	32 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

Selon le tableau 22, 32 % des sujets sont totalement en accord avec l'affirmation qu'ils ont présenté les caractéristiques des différentes formes d'entrepreneuriat, tandis que 17 % sont totalement en désaccord.

2.17. Culture entrepreneuriale liée aux compétences entrepreneuriales

Les participants ont été invités à évaluer leur niveau de compétences entrepreneuriales. Les résultats sont présentés dans le tableau 23 ci-dessous :

Tableau 23 : Répartition des sujets en fonction des scores culture entrepreneuriale liées aux compétences entrepreneuriales

Scores valides	Effectifs	Pourcentages valides
Bas	101	25 %
Moyens	125	32 %
Élevés	171	43 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

D'après le tableau 23, il est observé que 43 % des sujets ont réalisé des scores élevés en termes de compétences entrepreneuriales, tandis que 25 % ont obtenu des scores bas. Cela suggère une proportion significative de sujets ayant un niveau élevé de compétences entrepreneuriales.

2.18. Culture entrepreneuriale liée à la description des facteurs qui favorisent la créativité

Les participants devaient répondre à l'affirmation suivante : « *Je pense avoir décrit les facteurs qui favorisent le processus créatif* ». Leurs réponses sont présentées dans le tableau 24 ci-dessous :

Tableau 24 : Répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à la description des facteurs qui favorisent la créativité

Réponses	Effectifs	Pourcentages valides
Totalement en désaccord	73	19 %
Plutôt en désaccord	32	8 %
Plutôt en accord	96	24 %
Totalement en accord	196	49 %
Total	**397**	**100 %**

Source: nos enquêtes

L'analyse du tableau 24, qui présente la répartition des sujets en fonction de leur perception de la description des facteurs qui favorisent la créativité, montre que 49 % des participants sont totalement en accord avec l'affirmation qu'ils ont décrit ces facteurs. En revanche, 19 % des sujets sont totalement en désaccord. Les résultats suggèrent qu'une majorité des participants (73 %) pense avoir au moins partiellement

identifié les éléments clés qui stimulent le processus créatif, avec une proportion notable de 49 % se sentant très confiants dans leur capacité à le faire. Cependant, il reste une minorité significative (27 %) qui ne partage pas cette perception, signalant un besoin potentiel de renforcer la compréhension et l'identification des facteurs de créativité parmi ces participants.

2.19. Culture entrepreneuriale liée à la découverte de son potentiel créatif

Les participants devaient répondre à l'affirmation suivante : « *Je pense avoir découvert mon potentiel créatif* ». Leurs réponses sont présentées dans le tableau 25 ci-dessous :

Tableau 25 : Répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à la découverte de son potentiel créatif

Réponses	Effectifs	Pourcentages valides
Totalement en désaccord	21	5 %
Plutôt en désaccord	41	11 %
Plutôt en accord	116	29 %
Totalement en accord	219	55 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

D'après le tableau 25, qui présente la répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à la découverte de leur potentiel créatif, 55 % des participants sont totalement en accord avec l'affirmation qu'ils ont découvert leur potentiel créatif, tandis que 5 % sont totalement en désaccord. Ces résultats indiquent qu'une majorité significative des participants (84 %) pense avoir au moins partiellement découvert leur potentiel créatif, avec plus de la moitié (55 %) se sentant très confiants à cet égard. En revanche, une minorité (16 %) ne partage pas cette perception, suggérant qu'il pourrait y avoir des opportunités pour davantage de soutien et de développement pour ces individus afin de mieux comprendre et exploiter leur potentiel créatif.

2.20. Culture entrepreneuriale liée à la description des facteurs relatifs aux processus de créativité

Les participants ont été invités à évaluer leur compréhension des facteurs relatifs aux processus de créativité. Les résultats sont présentés dans le tableau 26 ci-dessous :

Tableau 26 : Scores culture entrepreneuriale liée à la description des facteurs relatifs aux processus de créativité

Scores valides	Effectifs	Pourcentages valides
Bas	87	22 %
Moyens	123	31 %
Élevés	187	47 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

L'observation du tableau 26, qui présente les scores en fonction de la culture entrepreneuriale liée à la description des facteurs relatifs aux processus de créativité, révèle que 47 % des sujets réalisent des scores élevés, tandis que 22 % réalisent des scores bas. Cela indique que près de la moitié des participants ont une compréhension approfondie des facteurs qui favorisent la créativité, tandis qu'une minorité significative a encore des progrès à faire dans ce domaine.

2.21. Culture entrepreneuriale liée à la définition des qualités généralement présentes chez l'entrepreneur

Les participants devaient répondre à l'affirmation suivante : « *Je pense avoir défini les qualités généralement présentées chez l'entrepreneur* ». Leurs réponses sont présentées dans le tableau 27 ci-dessous :

Tableau 27 : Répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à la définition des qualités généralement présentes chez l'entrepreneur

Réponses	Effectifs	Pourcentages valides
Totalement en désaccord	38	10 %
Plutôt en désaccord	73	18 %
Plutôt en accord	141	35 %
Totalement en accord	145	37 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

D'après le tableau 27, qui présente la répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à la définition des qualités généralement présentes chez l'entrepreneur, 37 % des sujets interviewés sont totalement en accord avec l'affirmation qu'ils ont défini ces qualités, tandis que seulement 10 % sont totalement en désaccord. Ces résultats montrent qu'une majorité des participants (72 %) pense avoir au moins partiellement défini les qualités généralement présentes chez

l'entrepreneur, avec une proportion notable de 37 % se sentant très confiants à cet égard. En revanche, une minorité (28 %) ne partage pas cette perception, indiquant qu'il pourrait être bénéfique d'approfondir encore plus la compréhension de ces qualités pour certains participants.

2.22. Culture entrepreneuriale liée à la définition des caractéristiques inappropriées chez l'entrepreneur

Les participants devaient répondre à l'affirmation suivante : « *Je pense avoir défini les caractéristiques inappropriées chez l'entrepreneur* ». Leurs réponses sont présentées dans le tableau 28 ci-dessous :

Tableau 28 : Répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à la définition des caractéristiques inappropriées chez l'entrepreneur

Réponses	Effectifs	Pourcentages valides
Totalement en désaccord	79	20 %
Plutôt en désaccord	31	8 %
Plutôt en accord	111	28 %
Totalement en accord	176	44 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

L'analyse du tableau 28, qui présente la répartition des sujets en fonction de la culture entrepreneuriale liée à la définition des caractéristiques inappropriées chez l'entrepreneur, révèle que 44 % des participants sont totalement en accord avec l'affirmation qu'ils ont défini ces caractéristiques, tandis que 20 % sont totalement en désaccord. Ces résultats montrent qu'une majorité des participants (72 %) pense avoir au moins partiellement défini les caractéristiques inappropriées chez l'entrepreneur, avec une proportion notable de 44 % se sentant très confiants à cet égard. Cependant, une minorité (28 %) ne partage pas cette perception, suggérant qu'il pourrait être utile d'approfondir encore plus la compréhension de ces caractéristiques pour certains participants.

2.23. Culture entrepreneuriale liée à la description des traits caractéristiques de l'entrepreneuriat

Les participants ont été invités à évaluer leur compréhension des traits caractéristiques de l'entrepreneuriat. Les résultats sont présentés dans le tableau 29 ci-dessous:

Tableau 29 : Scores culture entrepreneuriale liée à la description des traits caractéristiques de l'entrepreneuriat

Scores valides	Effectifs	Pourcentages valides
Bas	55	14 %
Moyens	181	46 %
Élevés	161	40 %
Total	**397**	**100 %**

Source : nos enquêtes

L'observation du tableau 29, qui présente les scores en fonction de la culture entrepreneuriale liée à la description des traits caractéristiques de l'entrepreneuriat, révèle que 46 % des sujets réalisent des scores élevés, tandis que 14 % réalisent des scores bas. Cela indique que près de la moitié des participants ont une compréhension approfondie des traits caractéristiques de l'entrepreneuriat, tandis qu'une minorité significative a encore des progrès à faire dans ce domaine.

Tableau 30 : Statistiques sur échantillon unique de HR1

	N	Moyenne	Ecart-type	Erreur standard moyenne
Culture entrepreneuriale	397	12,321	12,771	0, 642

Source : nos enquêtes

Tableau 31 : Test sur échantillon unique de HR1

	Valeur du test= 2,81					
	z	ddl	Sig.(bilatérale)	Différence moyenne	Intervalle de confiance 95% de la différence	
					Inférieure	Supérieure
Culture entrepreneuriale	2,91	308	,031	,364	-,43	1,25

Source : nos enquêtes

Les scores relevant de la statistique descriptive montrent qu'aucun sujet parmi les 397 interrogés n'a réalisé un score de culture entrepreneuriale bas. La moyenne des scores culture entrepreneuriale est de 204,42, avec un écart-type de 12, 771. Le score le plus bas est de 172 et le plus élevé est de 303.

Etant donné que 35 items mesurent la culture entrepreneuriale, le score le plus bas possible pour celui qui n'a fait que cocher « *1= totalement en désaccord* », est de 35 ; par contre, celui qui n'a coché que « *4=totalement en accord* » réalise un score de 140. Le score moyen hypothétique est dans cette logique de 70.

La p-value étant égale à 0,031 c'est-à-dire inférieure au seuil de significativité 0,05, la première hypothèse nulle (**Ho**) d'égalité des moyennes des scores selon laquelle l'impact de la culture entrepreneuriale sur le niveau d'insertion professionnelle chez les jeunes diplômés au Cameroun n'est pas significatif, est rejetée.

Alors que l'hypothèse alternative (**Ha**) qui stipule que, l'impact de la culture entrepreneuriale sur le niveau d'insertion professionnelle chez les jeunes diplômés au Cameroun est significatif, est acceptée ($z= 2,81$; $p=0,031<0,05$). Au seuil de 5%, on peut dire qu'il, est vraisemblable qu'un jeune diplômé ne développe son niveau d'insertion professionnelle s'il y a absence chez lui d'une culture entrepreneuriale.

3. Discussion

Il est utile de rappeler que le discours relatif à la culture entrepreneuriale dans la scolarité de base des jeunes s'est historiquement construit en référence aux changements sociétaux et aux discours politiques qui leur sont associés. À titre d'exemple, Ball (1989), dans une recherche très complète portant sur les liens entre entrepreneuriat et éducation, identifie cinq rationnels non exclusifs sur lesquels les nombreux pays couverts par son étude se basent pour justifier l'introduction de la culture entrepreneuriale à des stades précoces de la scolarisation : la nécessité de développer chez les individus les capacités indispensables pour composer avec un environnement en constante mutation; la problématique du chômage chez les jeunes; les transformations importantes du marché du travail qui appellent davantage de flexibilité dans les cheminements de carrière; les changements inhérents aux institutions elles-mêmes qui demandent une plus grande prise de responsabilités, d'initiatives et de créativité de la part des individus et la qualité de l'éducation et sa pertinence en relation avec l'économie.

De ces efforts coordonnés entre différentes instances gouvernementales allaient naître plusieurs guides, qui prennent la forme d'outils de sensibilisation des enseignants à l'éducation entrepreneuriale, de même que de références pédagogiques qui illustrent comment amener concrètement l'entrepreneuriat en salle de classe (Boivin, 2007; Duchaine, 2006; Morin, 2008; Pelletier, 2005). Plusieurs recherches ont également été financées afin de jauger le chemin parcouru par les milieux scolaires dans ce domaine (Gasse & Guénin-Paracini, 2007; Lapointe ; Labrie & Laberge, 2010).

Nombre d'auteurs ont, en effet, tenté de clarifier la notion de « *culture entrepreneuriale* » en lien avec le monde l'éducation (Bahri & Haftendorn, 2006; Ball, 1989; Carr & Beaver, McGILL, 2002; Curran & Blackburn, 1990; Peters, 1992, 2001; Ritchie, 1991). Ce qui ressort de ces analyses, c'est que cette notion de « *culture entrepreneuriale* » est davantage un outil de persuasion politique, teinté d'une idéologie néolibérale de la gouvernance (Peters, 2001 ; voir aussi Laval, 2004, 2007), qu'un outil qui permette de mieux comprendre de quoi il retourne lorsqu'on parle d'entrepreneuriat en milieu scolaire.

En outre, les problèmes conceptuels rapportés en introduction à l'égard de la notion d'entrepreneuriat se répercutent sur la possibilité de définir la « *culture entrepreneuriale* » de manière claire et univoque. Carr Beaver (2002, p. 105) remarquent, à ce propos: « *This lack of definition has not significantly diminished despite twenty years of attempts to create and fashion it [enterprise culture*». C'est que la notion de « *culture entrepreneuriale* » masque en fait des finalités distinctes d'éducation entrepreneuriale. Leur clarification fait l'objet de la prochaine section.

Il faut bien saisir que les sources de confusion qui entourent les finalités de l'éducation entrepreneuriale sont multiples, notamment en fonction des tenants des différents discours concurrents, aussi bien dans le monde politique qu'académique. Le principal obstacle se situe cependant, à l'instar des notions d'entrepreneuriat et de « *culture entrepreneuriale* », au niveau de la difficulté de définir les termes utilisés pour parler d'entrepreneuriat en milieu scolaire. Dans les écrits anglophones, ce vocabulaire se cristallise autour de deux principaux vocables, à savoir entrepreneurship education et enterprise education, auxquels on pourrait ajouter un troisième, soit small business education (Breen, 2004; Gorman, Hanlon & King, 1997). Si ces termes peuvent parfois être utilisés de manière interchangeable, nombre d'auteurs mettent pourtant en évidence la spécificité de chacun d'eux (Cummins & Dallat, 2004; Leffler, 2009). À cet effet, il est possible de retrouver, dans les écrits scientifiques, de multiples distinctions conceptuelles qui, toutes, quoiqu'avec plus ou moins de nuances, tendent vers une même compréhension des finalités de la culture entrepreneuriale qui est l'ensemble de connaissances générales en lien avec l'entrepreneuriat, compris dans son sens économique de création d'entreprises et de valeur. Ici, l'entrepreneuriat est un objet d'apprentissage en soi (Johnson, 1988), l'objectif étant que les jeunes comprennent mieux de quoi il retourne lorsqu'il est question d'entrepreneuriat (Béchard & Toulouse, 1998; Pittaway & Cope, 2007). La petite et moyenne entreprise (PME) est alors le principal objet d'attention. Parmi les stratégies pédagogiques qu'il est possible de distinguer au sein de mille », remarquons que les méthodes traditionnelles ou ex cathedra, incluant des lectures et l'écriture de travaux (Hitty & O'Gorman, 2004),

occupent une large part des pratiques et ce, principalement dans la formation avancée des étudiants.

4. Bibliographie

Bahri, S., & Haftendorn, K. (2006). Towards an Entrepreneurial Culture for the Twenty-First Century. Dans S*;* Venkataraman, *Stimulating Entrepreneurial Spirit through Entrepreneurship Education in Secondary Schools.* 5(9), 16-77.

Ball, C. (1989). *Towards an Enterprising Culture. A challenge for Education and Training.* OCDE.

Boivin, M. (2007). *Un entrepreneur dans ma classe. Guide à l'intention des enseignants du primaire*, 17(3) ,7-85.

Carr, P., & Beaver, G. (2002). The Enterprise Culture: Understanding a Misunderstood Concept. *Strategic Change*, 11 (9), 105-113.

Duchaine, P. (2006). *Développer et vivre une culture entrepreneuriale au primaire et au secondaire*. Gallimard.

Fayolle, A. (2004). *Entrepreneuriat, apprendre à apprendre*. Dunod.

Fonkeng, Epah, G. (2007). *The History of Education in Cameroon, 1844-2004*. Mellen Press.

Fonkoua, P. (2006). *Quels futurs pour l'éducation en Afrique*. L'Harmattan.

Fozing, I. (2015). *Education au Cameroun, entre crises et ajustements écomomiques*. L'Harmattan.

Gasse, Y ; & Guénin-Paracini, T. (2007). *Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat : analyse des activités réalisées à la commission scolaire de La Capitale.* Université Laval : Centre d'entrepreneuriat et de PME.

Gasse, Y. (2008). *The Entrepreneurial Approach Model at Université Laval*. Université Laval : Centre d'entrepreneuriat et de PME.

Institut national de la statistique. (2008). *Troisième enquête camerounaise auprès des ménages*

Kolb, D. (1984). *Experiential Learning: Experience As the Source of Experiential Learning and Development*. Prentice Hall.

Lapointe, C., Labrie, D., Laberge, J. (2010). *Les effets des projets entrepreneuriaux à l'école sur la réussite académique et personnelle des jeunes." L'expérience*

québécoise. Québec: Centre de recherche et d'intervention sur la réussite académique, Université Laval.

Morin, D. (2008). *Le portfolio de l'entrepreneuriat au secondaire* (Numéro de publication : 2008-07-00971). Consulté à partir du site web du Gouvernement du Québec.

Ngo Mélha, E. (2012). *Enseignement technique et professionnel au Cameroun*. L'Harmattan.

Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture. (2014). *Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel*. UNESCO-Press.

Pelletier, D. (2005). Invitation à la culture entrepreneuriale. Guide d'élaboration de projet à l'intention du personnel enseignant, Québec : Gouvernement du Québec.

Pepin, M. (2009). *Culture entrepreneuriale et éducation : un regard ethnographique sur ce qui se vit à l'université primaire Cœur-Vaillant* (Mémoire de maîtrise). Québec : Université Laval.

Pepin, M. (2010). Vers l'émergence d'une culture entrepreneuriale en milieu scolaire : un regard ethnographique. *Revue canadienne des jeunes chercheur(e)s en éducation/Canadian Journal for New Scholars in Education,* 3(1), 1-9.

GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Le panafricanisme sportif et la lutte contre la marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement international olympique : approche critique et perspectives

[Sporting Pan-Africanism and the Fight Against Africa's Marginalization Within the International Olympic Movement: Critical Approach and Perspectives]

Dr Justin AVOMO
Université de Yaoundé I/Cameroun
Email : avomojustin0@gmail.com

Résumé

La présence africaine dans le mouvement olympique a souvent été marginale, mais le panafricanisme sportif cherche à changer cela. Cet article examine son impact, en mettant en lumière l'action du CSSA et de l'ACNOA. En utilisant des méthodes qualitatives et quantitatives, il révèle que la marginalisation de l'Afrique est due à des facteurs internes et externes, tels que la composition du CIO et les critères de sélection des villes hôtes. Le sous-développement, le manque de fédérations et la mauvaise gouvernance sont également des problèmes. Le panafricanisme sportif utilise le boycott et les plaintes pour faire entendre la voix de l'Afrique, mais des réformes comme la démocratisation du CIO, la révision de la Charte olympique et l'intégration de sports africains sont nécessaires pour un changement durable.

Mots-clés : Panafricanisme sportif, Marginalisation, Afrique, Mouvement International Olympique.

Abstract

African presence within the international Olympic movement has often been marginalized, but sports pan-Africanism seeks to change that. This article examines its impact, highlighting the actions of the CSSA and the ANOCA. Using qualitative and quantitative methods, it reveals that Africa's marginalization stems from both internal and external factors, such as the composition of the IOC and criteria for selecting host cities. Underdevelopment, lack of federations, and poor governance are also issues. Sports pan-Africanism employs boycotts and complaints to amplify Africa's voice, but reforms like democratizing the IOC, revising the Olympic Charter, and integrating African sports are necessary for lasting change.

Keywords: Sports Pan-Africanism, Marginalization, Africa, International Olympic Movement.

0. Introduction

Après les indépendances majoritairement acquises dans les années 1960, les pays africains ont massivement intégré le mouvement international olympique avec l'aide du Comité International Olympique (CIO). Cette adhésion tous azimuts découlait non seulement de la volonté du continent noir de participer à la gouvernance internationale tout en augmentant sa visibilité, mais aussi des ambitions géopolitiques du CIO visant à s'étendre sur tous les continents afin de consolider son principe d'universalisme. Cependant, jusqu'en 1980, le rôle du continent berceau de l'humanité semblait toujours se résumer à une sorte de paria dans le fonctionnement de l'Olympisme et du déploiement de ses activités. La remédiation à cette triste réalité amena certains leaders politiques du continent noir à s'appuyer sur le panafricanisme sportif. La présente étude vise à évaluer l'impact de ce mouvement dans l'atteinte de cet objectif. Ainsi, quels sont les déterminants de la marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement international olympique ? Quelle est la portée sémantique du concept de panafricanisme sportif, ainsi que ses acquis et limites dans la lutte contre la marginalisation du continent noir sur la scène internationale olympique ? En nous appuyant sur la théorie réaliste des relations internationales qui justifie la présence de chaque État sur la scène internationale par le désir de satisfaction des intérêts nationaux par tous les moyens, et à l'aide de la théorie constructiviste, nous analysons les facteurs exogènes et endogènes de la marginalisation de l'Afrique (I), la portée sémantique du concept de panafricanisme sportif, ses acquis et faiblesses dans l'univers international olympique (II), avant d'envisager quelques perspectives (III).

1. Facteurs favorables à la marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement international olympique

Il s'agit de l'ensemble d'éléments militant en faveur de la sous influence de l'Afrique dans le fonctionnement et le déploiement du mouvement international olympique. Ils sont d'ordre endogène et exogène.

1.1. Les facteurs exogènes au mouvement international olympique

La marginalisation ici renvoie à la sous-représentation de l'Afrique au sein des instances dirigeantes du CIO à travers le système de cooptation, à la concentration des succès olympiques dans les pays du Nord, la localisation de la quasi-totalité des sièges des fédérations internationales de sport dans les pays développés et de l'inexistence des sports de traditions africaines aux différents Jeux Olympiques.

1.1.1. La cooptation comme mode de domination de l'Afrique dans l'appareil administratif du CIO

Le système de cooptation appliqué au sein du CIO se fonde sur la règle 20-1-2. Dans son fonctionnement, le Comité International Olympique n'est pas l'émanation des comités nationaux olympiques qui sont ses excroissances au niveau des Etats. Il se recrute lui-même par l'élection des personnes qu'il juge qualifiées[1]. Ce mode de recrutement n'est ni conforme à une structure supranationale de ce type, ni à l'éthique démocratique contemporaine[2]. En effet, il avait été institué par le fondateur du CIO, Pierre de Coubertin et traduit dans une certaine mesure ses origines aristocratiques et surtout de l'instinct de conservation qui les caractérisent généralement. On peut donc dire que cette philosophie est intimement liée au contexte historique ayant encadré la fondation du CIO. Malheureusement, ce conservatisme continue d'être soigneusement entretenu par les dirigeants de cette organisation majoritairement issus des pays européens, afin de perpétuer la domination des puissances économiques du Nord sur les pays en voie de développement du Sud en général et d'Afrique en particulier. Or, une application de la démocratie ventée comme une panacée pour tous les problèmes de développement en Afrique par l'Occident, permettra au continent noir de peser dans la prise de décisions en faisant bon usage du grand nombre de CNO dont elle dispose. L'article 16 de la Charte olympique est suffisamment discriminatoire à ce propos :

Il sera nommé qu'un seul membre par pays, exception pour les plus grands pays, ceux où le mouvement olympique est très répandu et ceux où ont eu lieu les Jeux Olympiques. Le maximum pourra être de deux.

Cet article consacre en principe l'inégalité des CNO et surtout la domination de l'Afrique, dernière invité au mouvement olympique à cause de la colonisation. Au vu de ce qui précède, le CIO fonctionne comme une véritable « oligarchie aristocratique »[3]. Pourtant, le fonctionnement du CIO devrait respecter les principes de bonne gouvernance du sport, notamment le principe de démocratie tel que pensé par *l'International Sport Association (ISCA*). Il s'agit notamment d'encourager les membres de l'organisation à participer à la prise de décisions et à influencer la direction stratégique de l'organisation. Dans le même ordre d'idées, Les membres devraient aussi avoir le droit de candidater pour des postes de responsabilité au sein de l'organisation et de voter pour les futurs responsables.

[1] Charte Olympique, état au 08 juillet 2011, article 16.
[2] F.C. Dikoumé, *Le service public du sport en Afrique noire, l'exemple du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012, p.30.
[3] [3] F.C. Dikoumé, *Le service public du sport en Afrique noire, l'exemple du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012, p.31.

Cette tendance discriminatoire est également renforcée par les règles qui encadrent le choix de la ville hôte des Jeux Olympiques.

1.1.2. Le Choix de la ville hôte des Jeux Olympiques et l'exclusion de l'Afrique noire

Selon la Charte Olympique, l'élection de la ville hôte des Jeux relève de la compétence exclusive du CIO. L'honneur de les accueillir est alors confié à une ville par le CIO suivant un vote secret de ses membres. Plusieurs critères sont exigés à des villes candidates à cet effet. Il est important de souligner que, seule la ville dont la candidature est approuvée par le C.N.O de son pays peut poser sa candidature pour l'organisation des JO.

Le souhait du CIO étant que toutes les compétitions aient lieu dans la même ville. C'est ce qui place l'élection de la ville hôte au centre d'enjeux de développement économique, social et infrastructurel. Par conséquent, elle reste l'exclusivité des villes des pays riches. A cause des avantages liés à l'organisation, la course des candidatures des villes des pays du Nord développés, représente la première compétition des Jeux. Sur le plan de la participation des athlètes par exemple, le programme olympique est composé de 28 sports et seul le pays organisateur est présent partout. Il ne fait que peu de mérite puisque 20 sports sur 28 lui offrent au moins une place réservée. Tous les sports d'équipes s'inscrivent dans cette logique. Cette clause spécifique est une sorte de récompense pour le pays qui investit des sommes considérables dans la construction des infrastructures pour les Jeux. De plus, elle assure une mobilisation populaire plus grande. S'ajoutent à ces raisons, des retombées économiques issues de la vente des produits alimentaires, industriels et touristiques et qui alimentent les convoitises de l'organisation des Jeux.

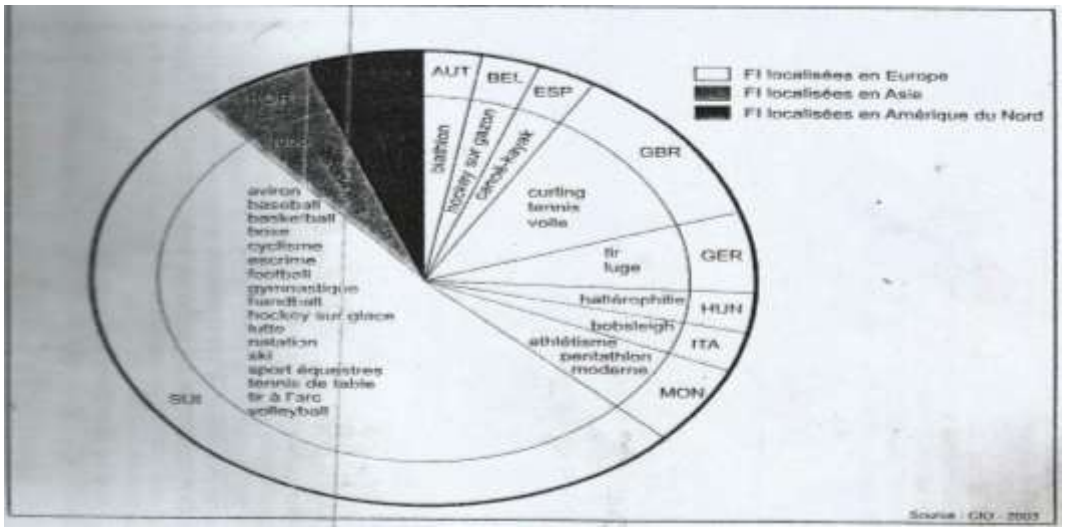
Les pays comme le Cameroun ne peuvent aucunement prétendre participer aux élections de la ville hôte des J.O. En effet, non seulement la carence en infrastructures sportives reste un véritable problème national, mais il est aussi difficile d'imaginer une ville comme Yaoundé, à elle seule accueillir des Jeux. La conséquence de ce choix réservé de la ville hôte des Jeux est en réalité, le déséquilibre géographique du spectacle sportif à travers le monde. Depuis leur rénovation en 1894, l'Afrique ne les a jamais accueillis. C'est également une entorse au principe d'universalisme des Jeux revendiqué par le C.I.O. Les Jeux Olympiques ne constituent pas seulement les compétitions musculaires, mais aussi et surtout des échanges culturels entre les divers peuples du monde. C'est cela le plus important à notre avis pour la mission d'éducation des peuples que s'est fixée le CIO. Permettre aux pays économiquement faibles d'accueillir les Jeux, constitue un moyen efficace d'amener le monde entier à découvrir

leurs cultures authentiques. En outre, la répartition spatiale du pouvoir au sein de l'organisation mondiale du sport est encore plus inégalitaire que celle du spectacle.

1.1.3. La frustration de l'Afrique dans la répartition spatiale des sièges des fédérations internationales de sport et la problématique de répartition des droits de retransmission télé des jeux

Seules les fédérations internationales de Taekwondo, de Judo et de Tchouckball, ont leurs sièges dans le Tiers monde (Corée du Sud et Taïwan). Les lieux de pouvoir se trouvent en Europe avec notamment, 11 fédérations internationales en Suisse, plus le CIO, 08 en Grande-Bretagne, 07 en France.

Diagramme n° 1: Localisation des sièges des Fédérations Internationales de sport dans le monde en 2003



Source : CIO en 2003 cité par Jean-Pierre Augustin Pascal Gillon, *Olympisme bilan et enjeux géopolitiques*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 100

Le diagramme ci-dessus illustre le déséquilibre géopolitique dans la gestion du mouvement sportif international. Dans cette logique de marginalisation du continent berceau de l'humanité, la répartition des droits de télévision n'est souvent pas en reste.

1.1.4. La frustration de l'Afrique par l'Association des Comités Olympique d'Europe (ACNOE) pour la participation élitiste des athlètes aux Jeux et répartition des droits de télévision et la frustration du continent africain

Lors de l'Assemblée générale de l'Association des Comités Nationaux Olympiques (ANOC) tenue à Acapulco, du 4 au 6 novembre 1992, Jacques Rogge, président de l'Association des Comité Olympique d'Europe déclinait la position européenne au sujet de la participation des athlètes aux Jeux Olympiques en ces termes :

Le nombre croissant de pays entraine une inflation du nombre d'athlètes, et donc accroit le gigantisme des Jeux. Les Jeux doivent également être pour les meilleurs athlètes du monde si l'on désire que les médias s'y intéressent et qu'ils génèrent de l'argent qui sera redistribué par la solidarité olympique aux CNO. Je rappelle que le contrat signé par le CIO avec Atlanta prévoit 10.000 athlètes et 5.000 officiels. L'Europe dit oui, mais demande une modification de la Charte olympique :

une distribution juste et à la proportion des quotas les continentaux pour les sports d'équipes et les sports soumis à des quotas. Ceci étant bien entendu la compétence des fédérations internationales, mais cette distribution doit représenter de véritable force dans le sport. Ainsi, un système de qualification dans tous les sports et épreuves, tout en sauvegardant l'universalisme des jeux. Elle propose pour ce faire, un système de ''Wild Cards'' qui diffère du premier en ce que les cartes ne seraient plus entre les mains des fédérations internationales, mais où les CNO en concertation avec le CIO et les FI prendraient les décisions finales[1].

Cette position européenne déclinée et défendue par Jacques Rogge visait plutôt à réduire considérablement le nombre d'athlètes africains aux Jeux olympiques en s'appuyant sur le prétexte de l'argument financier. La solution proposée pour sauvegarder l'universalisme des jeux est encore plus déshumanisante à l'égard des Africains car, elle parle d'un système de ''wild cards''. La rhétorique utilisée est digne des périodes de traite négrière et de colonisation où, pour justifier leurs ambitions impérialistes, les européens ont qualifié les africains de sauvages. C'est dire que pour Jacques Rogge et les autres Européens, les Africains qui n'ont pas encore un niveau de performances sportives équivalents au sien, sont juste des sauvages, d'où le terme

[1] Archives du CNOSC, Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'ACNO, tenue du 4 au 6 novembre 1992 à Acapulco, pp. 92-93.

« wild cards ». Cette position ne pouvait pas manquer de susciter l'indignation des Africains.

Au vu de ce qui précède, il est clair que le mouvement international à travers la cooptation des membres du CIO, les critères discriminatoires du choix de la ville hôte des jeux olympique, le déséquilibre dans la répartition continentale des sièges des fédérations sportives internationales et la répartition des quotas de participation des athlètes aux Jeux Olympiques, marginalisent le continent africain. Toutefois, il convient de noter que ces éléments endogènes ne sont pas totalement responsables de cette situation. Les éléments exogènes au mouvement olympique ne sont pas en reste.

1.2. Les facteurs exogènes de marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement international olympique

Il s'agit notamment de la forte influence du développement économique sur les performances sportives, l'insuffisance de la promotion des sports traditionnels en Afrique, la mal gouvernance et la corruption.

1.2.1. Le sous-développement de l'Afrique : un obstacle pour le succès de ses athlètes aux Jeux Olympiques

Les Jeux de l'Olympiade sont considérés aujourd'hui à juste titre comme le plus grand événement sportif de la planète. La ville hôte des jeux cristallise les attentions des populations du monde entier pendant une quinzaine de jours. Jean Pierre Augustin les compare à une scène de théâtre où se déroule un spectacle qui intègre les règles de la dramaturgie classique : unité de lieu (la ville), unité de temps (15 jours tous les 4ans), unité d'action (chaque compétition étant une scène de ce drame). En plus, cette représentation a l'immense avantage d'être facilement abordable par le public : son langage gestuel est universel et les sentiments saisis au travers du comportement des athlètes sont partagés de tous.[1] C'est pour quoi, ils monopolisent de plus en plus l'attention des médias. Le principal but étant de promouvoir l'image d'une société humaine pacifique et solidaire dans toute sa noblesse. Une lecture simpliste de leur histoire, laisse à croire que le sport n'est qu'un ensemble de records et d'exploits humains. Cependant, le sport olympique poursuit en priorité des intérêts éducatifs. C'est ce que témoigne cette pensée de Paul Martin :

Vous courez, vous luttez, vous vous battez, c'est bien, c'est bien beau, je vous bénis, et vous admire. Mais dites-vous qu'il y a mieux : montez plus haut. Vos jeux vous vaudront, si vous triomphez, une couronne de gloire qui se fane ; regardez plus haut, disciplinez-vous vous-mêmes, tenez en brides vos instincts, domptez en vous la bête

[1] Augustin-Pascal Gillon, *L'Olympisme* : *bilan et enjeux géopolitiques*,..., p. 67.

humaine, transportez à votre vie tous les jours votre esprit de discipline, de loyauté et de mesure envers vos frères, et votre vertu alors vaudra avec certitude à chacun de vous une couronne de gloire qui ne se fanera jamais, parce qu'elle sera votre union, notre union à la gloire de notre Dieu.[1]

De cette affirmation de Paul Martin, ressort la dimension religieuse de l'Olympisme moderne. Elle traduit le souci du mouvement olympique d'amener les hommes à vivre dans une ambiance de fraternité universelle. C'est pourquoi, Coubertin a toujours milité pour l'universalisme des Jeux Olympiques. Cependant, derrière cette image attrayante, voire angélique des Jeux, se cache une grande frustration : la concentration des succès entre les mains des pays riches.

En effet, en faisant une comptabilité, il est intéressant de comparer le nombre de médailles olympiques obtenues par les principaux Etats et leurs poids économiques. En 1993 par exemple, sur les 156 Etats membres de l'ONU, seuls 74 ont obtenu au moins une médaille depuis la création des Jeux. Pour les autres au rayonnement international très faible, « l'essentiel c'est de participer ». Sur environ 8 800 médailles attribuées (JO d'hiver et d'été), les Etats-Unis en ont obtenu 1 597, soit 18% du total, et l'URSS 1025, soit 12%.[2]

Ces proportions étaient très proches des pourcentages de leurs produits intérieurs bruts dans le PIB mondial. C'est dire que le succès olympique très lié au niveau économique, choisi son camp avant même le déroulement des Jeux. Aujourd'hui, sur 199 CNO inscrits, 92 n'ont jamais eu au moins un finaliste aux Jeux. En réalité, si la participation aux Jeux Olympiques semble être universelle, les compétitions en elles-mêmes regroupent un club très restreint quand il s'agit de distribuer les récompenses. Au regard des résultats suivant les continents, l'Europe domine largement les débats avec 40% des CNO finalistes, alors que l'Afrique n'obtient que 14% des CNO finaliste et l'Océanie 2%. L'Amérique avec 20.5% tient son rang et l'Asie apparait sous un jour différent avec des performances plutôt flatteuses puisqu'elle représente 23,3% des CNO finalistes.[3]

En dénombrant les athlètes présents en finale et non plus les CNO, la discrimination ci-dessus observée semble plus accentuée. L'Europe écrase la compétition avec 56% du total des finalistes. Les Etats- Unis et le Canada sont les représentants de l'Amérique, la Chine, le Japon et la Corée du Sud portent les couleurs de l'Asie. L'Afrique avec seulement 5% du total des finalistes fait pâle figure. Cette performance famélique est intimement liée à l'insuffisance, voire le manque d'infrastructures

[1] Andrieux, *Les Jeux Olympiques* : *un mythe moderne*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 53.
[2] Raymond Aron, ''La sport entre le commerce et la politique,'' in Revue Etudes, juillet-aout 1984, pp. 55-62.
[3] Augustin-Pascal Gillon, *L'Olympisme* : *bilan et enjeux géopolitiques*,..., p. 67.

sportives adéquates, les mauvaises conditions de vie et de travail des athlètes de haut niveau… Des pays comme le Cameroun par exemple ne dispose presque pas de piscine aux standards internationaux. Le continent africain est donc bel et bien marginalisé à cause de son sous-développement économique et social au profit des pays riches d'Europe fondateurs de l'Olympisme moderne, associés aux Etats-Unis, le Canada, la Chine et le Japon. En outre, la culture africaine semble exclue du théâtre olympique à cause de l'inexistence des sports d'origine africaine au programme des Jeux Olympiques.

1.2.2. L'absence de promotion des sports traditionnels d'Afrique

Depuis la période coloniale, les sports traditionnels africains ont été relégués au rang d'activités essentiellement folkloriques au profit des sports modernes importés par les colons. Dans la plupart des pays africains, les fédérations de sports traditionnels sont quasi inexistantes aujourd'hui. Cette perpétuation de la démarche coloniale par nos Etats « indépendants » traduit non seulement un manque de volonté politique de la part des gouvernements, l'esprit cupide des différents acteurs souvent très motivés à créer des fédérations de sports ayant déjà des fédérations internationales dans le but de bénéficier des subventions. Pourtant, la pratique du sport est également le vecteur de la culture d'un peuple. C'est dire que les Africains sont devenus complices de leur aliénation culturelle sur le plan purement sportif. Dans les programmes des Jeux olympiques par exemple, l'absence d'un sport d'origine africaine est sans aucun doute remarquable. Force est de constater qu'après un demi-siècle de présence africaine au sein du mouvement olympique, aucun sport d'origine africaine n'est inscrit au programme des Jeux Olympiques. On note néanmoins une légère prise de conscience de la part des dirigeants politiques comme ceux du Cameroun. Le législateur camerounais à travers la loi n°2011/018 du 15 juillet 2011, relative à l'organisation du sport et à la promotion des activités physiques et sportives au Cameroun reconnait l'importance des sports traditionnels en ces termes :

Les jeux sportifs et les sports traditionnels sont l'expression de la richesse du patrimoine culturel national. A cet effet, l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées, ainsi que toute personne physique ou morale doivent veiller à la préservation, à la promotion et à la vérification des jeux sportifs traditionnels. Une fédération nationale dont les modalités d'organisation et de fonctionnement sont fixées par un texte particulier, veille à la sauvegarde, au développement et à la promotion des jeux sportifs et des sports traditionnels[1].

[1] Archives du MINSEP, Loi n°2011/018 du 15 juillet 2011, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, Titre I, dispositions générales, article 2.

Malheureusement, après plus d'une décennie, ce projet de création de fédération de sports traditionnels au Cameroun demeure un effet d'annonce. La négligence des sports traditionnels par les gouvernements africains, est la conséquence directe de ces sports au programme olympiques. Une prise de conscience collective de cette défaillance s'impose donc en Afrique afin de se mobiliser en bloc pour imposer l'insertion des sports de traditions africaines aux jeux olympiques. Cette marginalisation africaine au sein du mouvement international olympique est également renforcée par la mal gouvernance.

1.2.3. La mal gouvernance comme obstacle à l'affirmation de l'Afrique dans le théâtre olympique

La gouvernance désigne l'ensemble des mesures, de règles, des organes de décisions, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'une organisation publique ou privée, régionale, nationale et internationale. Dans le domaine sportif, elle comprend : la production des politiques et de la règlementation efficace, durable et adaptées. Elle doit indiquer le cadre culturel dans lequel, un organisme sportif définit ses politiques et ses objectifs stratégiques, s'engage avec des acteurs et surveille ses performances. La bonne gouvernance du sport implique donc le respect des principes résumés par l'*International Sport and Culture Association (ISCA).* Il s'agit notamment de : la démocratie, la transparence, la responsabilité sociale et la représentation inclusive. Dans le fonctionnement des mouvements sportifs en Afrique, la corruption et l'opacité semblent être les sports favoris de certains dirigeants. Bernard Kingué, expert-comptable et ancien commissaire aux comptes de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT), livre certaines révélations sur la magouille des dirigeants fédéraux :

> *J'étais commissaire aux comptes de la FECAFOOT pendant plus de dix ans. La magouille était une institution. Par exemple, la CAF envoyait un jeu de billet d'avion aux arbitres camerounais pour aller officier les matchs à l'extérieur. Les billets étaient payés à l'avance, mais la FECAFOOT faisait encore imputer les montants correspondants à leur caisse et sortait ainsi les espèces qui allaient atterrir en direct dans les poches des responsables. Ces messieurs se faisaient accompagner par leurs maitresses aussi à l'intérieur du Cameroun qu'à l'extérieur. Les frais de voyage et d'hébergement étaient pris en charge par le budget de la FECAFOOT. Les exemples il y en a à revendre*[1].

Une telle gouvernance n'est pas de nature à garantir de bonnes performances sportives à l'Afrique. C'est l'une des causes de l'insuffisance des résultats des pays

[1] A. G.Betsi, *Histoire controversée des fédérations de football au Cameroun, de l'arbitraire à l'esprit cupide 1934-2000,* Tome I, Yaoundé, Editions Nna Maria, 2010, p. 82.

africains durant les compétions internationales. Ainsi, au regard de tout ce qui précède, il est clair que le chantier du panafricanisme sportif dans l'affirmation de l'Afrique au sein du mouvement international olympique est vaste. Des perspectives s'imposent sur les plans endogène et exogène.

2. Contribution du panafricanisme sportif dans la lutte contre la marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement olympique international et l'apartheid en Afrique du Sud

Dans cette partie, il est question de retracer la genèse du panafricanisme sportif avant de voir son rôle dans la lutte contre la marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement international olympique.

2.1. Genèse et objectifs du panafricanisme sportif

2.1.1.Genèse

Le panafricanisme sportif peut se définir comme la volonté d'affirmer une identité africaine à partir d'une collaboration sportive institutionnalisée entre les Etats, par le biais des structures communes supra étatiques. Le sport africain s'est donc découvert une vocation panafricaine dans le sillage des dirigeants politiques tels que Nasser et Nkrumah[1]. Pour matérialiser ces ambitions, la mise en place d'institutions sportives supranationales devint une nécessité. C'est dans cette optique que le 14 décembre 1966 à Bamako, fut créé le Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA). A l'origine, il devait servir d'agence spécialisée de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) pour la coordination du mouvement sportif africain et l'utilisation du sport dans la lutte contre le colonialisme et l'apartheid sur le continent[2]. Le CSSA était donc en réalité, une organisation essentiellement politique ayant contribué aux succès des buts et objectifs de l'OUA à travers le sport[3].

2- Objectifs du CSSA

Conformément à ses statuts et règlements, les objectifs du CSSA étaient entre autres : la facilitation et mise en œuvre des voies ans la formation des administrateurs des sports, la coordination de l'organisation des Jeux africains, ainsi que le soutien des activités des zones de développement sportif du CSSA.[4] Le CSSA encourageait la coopération avec les organisations internationales et les institutions spécialisées dans

[1] Jean Pierre Augustin, ''Eléments géopolitiques du sport africain,...
[2] Archives CNOSC, Rapport de la commission sur l'architecture des sports en Afrique, Yaoundé, 11 juillet 2011, p. 5.
[3] Ibid.
[4] Ibid.

la formation des administrateurs du sport[1]. Par ailleurs, il était chargé de veiller à l'expression et au respect des idéaux olympiques[2].

Au vu de ce qui précède, il apparait clairement que le CSSA avait des objectifs plutôt ambivalents. D'une part, il s'était engagé résolument dans les chantiers politiques en luttant contre la colonisation et l'apartheid en Afrique du Sud. C'est dans ce sens que le panafricanisme sportif devint pour lui un moyen de pression politique sur les institutions sportives internationales et la lutte contre l'apartheid, le ciment unificateur dans la diplomatie étrangère de l'Afrique. D'autre part, le CSSA à travers ses statuts s'est engagé à promouvoir les idéaux de l'Olympisme qui par essence se veut apolitique. Cette ambivalence lui vaut d'ailleurs la méconnaissance des autres institutions sportives internationales, notamment le CIO. Néanmoins, l'UNESCO lui a accordé le statut d'organisation non gouvernementale[3]. Cependant, ces entorses n'ont pas véritablement empêché au CSSA de défendre les intérêts africains au sein du mouvement international olympique.

Il est important de souligner que le panafricanisme sportif n'est seulement incarné par le CSSA, mais aussi par les autres institutions sportives panafricaines telles que l'Organisation du Sport Militaire en Afrique (OSMA), l'Association des Comité Olympiques d'Afrique (ACNOA) qui est une excroissance continentale de l'ACNO en Afrique…

- **Activisme du panafricanisme sportif (CSSA) dans la lutte contre la marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement international olympique et l'apatheid en Afrique du Sud**

La lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud apparait comme l'un des principaux acquis du panafricanisme sportif de lutte contre la marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement international olympique.

2.1.2. L'apartheid dans le mouvement sportif sud-africain

L'apartheid peut se définir comme une politique de ségrégation systématique des gens de couleurs appliquée en Afrique du Sud de 1946 jusqu'en 1991. Dans le domaine du sport, avec ce régime raciste, les Noirs ont été bannis des fédérations sportives en Afrique du Sud depuis 1946 avec la complicité de certaines Fédérations Internationales. Ainsi, les Blancs constituant 20% de la population ont monopolisé le

[1] Ibid.
[2]
[3] Pierre LAGRUE" Jeux Olympiques-L'Afrique et les Jeux'', Encyclopaedia universalis, (en ligne), consulté le 23 janvier 2023.URL :https://www.universalis.fr/encyclopedie/jeux-olympiques-/-afrique-et-les-jeux

paysage sportif au détriment de 80 % de Noirs[1]. Regarder les Blancs pratiquer du sport était interdit aux Nègres. Au cas échéant, ils occupaient les places bien précises. Au regard de ces pratiques incompatibles avec l'éthique sportive, l'Afrique du Sud avait été mise sous embargo non seulement par les Etats membres de l'OUA. Devant les balbutiements du mouvement international olympique à les soutenir véritablement dans cette démarche, le CSSA engagea de multiples pressions à son encontre pour se faire entendre.

- **La pression du CSSA sur le CIO en vue de combattre l'apartheid en Afrique du Sud**

Envisagé dès les années soixante et notamment pour les Jeux Olympiques de Tokyo en 1964 et de Mexico en 1968, l'isolement sportif de l'Afrique du Sud fut officialisé en 1970 à Amsterdam, lorsque grâce à la fermeté des Africains, le CIO cesse de reconnaitre le Comité olympique sud-africain. La décision fut prise à 35 voix pour 26 pour et 05 abstractions[2]. La détermination que les Etats africains exprimaient dans les instances internationales pour dénoncer la complicité de certains pays et du mouvement international olympique à l'égard de l'Afrique du Sud s'est davantage manifestée à travers le boycott des Jeux Olympiques de Montréal en 1976. En effet, le CIO ayant refusé d'exclure de ces jeux la Nouvelle Zélande, coupable d'avoir rencontré l'équipe de rugby sud-africaine après le massacre de Soweto, sous les ordres du CSSA, toutes les délégations africaines, à l'exception de la Cote d'Ivoire et du Sénégal annoncèrent leur retrait des jeux Olympiques de Montréal[3]. Ce retrait massif des délégations africaines a symboliquement entaché l'universalisme des jeux et le mérite d'avoir sorti le CIO de son immobilisme au sujet de ce qu'il convient d'appeler la question sud-africaine.

- **Le revirement du CIO en faveur de la lutte contre l'Apartheid**

Après une longue période d'hésitation et surtout sous la pression du CSSA, le C.I.O décida de prendre ses responsabilités en accompagnant l'Afrique dans la résolution du problème de l'apartheid. Le mérite revient à Juan Antonio Samaranch arrivé à la présidence du C.I.O en 1980. Ce dernier avait fait de la lutte contre l'Apartheid, l'une des priorités de sa feuille de route. Aussi pouvait-on l'entendre dire:

When I became president in 1980, i was aware that, the most sensitive and thorny issue I would have to deal with was that of South Africa, the South Africa Olympic

[1] Justin AVOMO, ''Un demi-siècle de partenariat entre le Cameroun et le Comité International Olympique (CIO) : 1963-2013'', thèse de Doctorat Ph.D en Histoire des relations internationales, FALSH, Université de Yaoundé I, juillet 2020, p. 361.

[2] ARCHER (R) et BOUILLON (A), *Le sport et l'apartheid*, Paris, L'Albatros, 1981.
[3] J.P. Augustin, Pascal Gillon, *Olympisme, Bilan et enjeux géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 32.

Committee had been suspended for ten years and attempts were made from time to time to convince the IOC to re-examine its positions towards the country of Apartheid. Some international federations had not followed the IOC, some those own members considered it fair that the delegation be sent to South Africa to see on the spot the supposed "progress" that had been made. The Africans as a hole did not wish to hear of any such project. My task was to reaffirm the IOC's humanist position maintaining the cohesion of our organization. This was a delicate undertaking as any error in its implementation could jeopardize the equilibrium of the Olympic movement. I was aware that, Apartheid was a universal problem, but at the same time, it was essentially Africa.[1]

Au vu de ce qui précède, le nouveau président du CIO condamnait l'attitude de certaines fédérations sportives internationales qui accompagnaient le régime sud-africain dans l'application de l'Apartheid dans le sport, d'une part. D'autre part, il reconnaissait que le problème de l'Apartheid était un problème universel mais, particulièrement africain. C'est pourquoi, pour le résoudre, Juan Antonio Samaranch a mis sur pied une commission dénommée, « Commission Apartheid et Olympisme du CIO, qu'il a envoyé à Johannesburg. Sous la direction de Kéba Mbaye, juriste sénégalais, ancien membre de la Commission des Nations-Unies pour les droits de l'Homme et par ailleurs, président des Commissions d'éthique et juridique du CIO, était majoritairement constituée d'Africains. En effet, la décision de mettre Kéba Mbaye à la tête de cette commission découlait de son expérience sur le problème sud-africain. Ancien vice-président de la Cour international de justice, il a souvent été membre des missions de l'ONU en Afrique du Sud en 1970 afin de lutter contre la discrimination raciale dans ce pays. C'est donc ce juriste africain pétri d'une expertise internationale en matière de droits de l'Homme et des libertés qui pilotait la commission composée de : François Carrard, directeur du CIO, le Vice-président Kevan Gosper et trois autres membres dont, le général Adefope du Nigeria, Jean Claude Ganga du Congo, président de l'ACNOA, Edwin Moses. A ceux-ci s'ajoutaient trois conseillers, Ramsani d'Afrique du Sud, Lamine Ba du Sénégal et Fekrou kidane.[2]

Il ne s'agissait pas d'une Commission d'enquête, mais d'une commission ayant pour mandat de négocier en vue de parvenir à un accord. Ainsi, elle a eu des entretiens avec les plus hautes autorités politiques et sportives sud – africaines, parmi lesquelles, une entrevue avec De Klerk, ainsi qu'avec le vice-président de l'ANC Nelson Mandela.[3] Le résultat principal de cette démarche a été la reconnaissance conditionnelle d'un

[1]Kéba Mbaye, *The IOC and South Africa, analysis and illustration of a humanist sport policy,* CIO, 1995, p.12.
[2]Archives du CNOSC, Procès-verbal de la XXIe réunion du Conseil Exécutif de l'ACNO, tenue le 11 Avril 1991 à l'Hôtel Royal Monceau de Paris, p. 8.
[3] Ibid.

CNO sud- africain, présidé par Ramsani. Ce CNO regroupait les 5 plus grandes organisation sportives d'Afrique du Sud.

La reconnaissance conditionnelle était due au fait que, le CIO considérait que deux conditions fondamentales et sine qua non devaient être réunies pour que le CNO d'Afrique du Sud puisse participer aux manifestations olympiques et sportives :

La première condition était, l'abolition effective au plus tard au mois de Juin de l'Apartheid, selon la promesse faite par le président De Klerk ;

La deuxième, était la normalisation complète du sport en Afrique du Sud.[1]

En effet, il avait été considéré que l'Afrique du Sud ne pourrait rentrer dans le giron de la famille olympique que s'il y avait une normalisation complète du sport dans ce pays. Le CIO pensait alors que la voie de la normalisation sport par sport, cas par cas était beaucoup plus appropriée. Au vu de ce qui précède, cette Commission du CIO envoyée en Afrique du Sud, a rendu un immense service au Mouvement olympique et à la solidarité africaine. Notons qu'à l'occasion des Jeux Olympiques de Montréal, la plupart des pays africains se sont retirés en pensant que le CIO ne les soutenait pas dans la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud.

La démarche du CIO a eu des résultats probants qui n'ont pas laissé indifférents Nelson Mandela, chantre de la lutte contre l'Apartheid en Afrique du Sud. Pour ce dernier, le CIO a été la meilleure institution internationale à cet effet. C'est ce qui ressort de ce témoignage tiré du livre de Kéba Mbaye :

Throughout my years of incarceration, i was an assiduous observer of the campaigns being waged all over the world against the ignoble policy of apartheid that held sway in my country. The most enterprising of these movements, and one that made a vital contribution to the abolition of Apartheid, was without question the Olympic Movement.

It was the IOC, presided by my dear friend Juan Antonio Samaranch, that took the laudable initiative of encouraging dialogue between the divided brothers and sisters of Africa, and succeeded in establishing a non- racist sport movement in our country.[2]

[1] Le terme normaliser, se justifie ici par le fait que, un même sport en Afrique du Sud était régi par deux, trois ou quatre fédérations nationales. Une pour les Blancs, une pour les Noirs, une pour les Indiens et une pour les métisses. Il fallait alors une seule fédération qui devait être reconnue par la FI correspondante et par le CNO d'Afrique du Sud pour chaque sport. Cette condition était fondamentale.

[2] K. Mbaye, *The International Olympic Commitee and South Africa*, ..., p. 9.

Il ressort donc de ce qui précède que, le C.I.O a joué un rôle considérable dans la résolution du problème d'Apartheid en Afrique du Sud. Bien plus, il a posé des actes concrets et efficaces à cet effet par rapport aux organisations politiques. Sa réussite s'explique par la confiance que son président Samaranch a bien voulu faire aux Africains eux-mêmes pour résoudre ce problème. C'est donc non seulement le C.I.O, mais aussi la solidarité et l'expertise africaine sous les commandes de Kéba Mbaye. Il est important de souligner que l'Afrique est loin d'être la première à exploiter le sport au service de la politique.

En effet, l'Olympisme a toujours prétendu être au-dessus de toutes les préoccupations politiques. Il s'agit en réalité d'un leurre. Son histoire est en quelque sorte la mémoire des grands conflits du vingtième siècle.

En effet, la guerre froide a véritablement touché la famille olympique mondiale au regard des multiples boycotts réciproques observés entre les pays communistes guidés par l'U.R.S.S. et ceux capitalistes, conduits par les Etats-Unis. Les Jeux de Moscou de 1948 ont été boycottés par les Etats-Unis. Ce boycottage des Jeux de Moscou par le président Carter, qui avait entrainé à sa suite 62 pays de l'Ouest, avait fait l'objet de commentaires louangeurs dans une large partie de l'opinion occidentale, tandis que, la participation française avait été fortement critiquée dans les milieux intellectuels : « on délivrera grâce au sports un certificat de bonne conduite internationale au gouvernement soviétique, même si son action agressive saute aux yeux de tous ».[1] En fait, alors que l'arme alimentaire (embargo sur le blé) et l'arme technologique (suspension des exportations de « matériels sensibles ») se révélaient inefficaces, le président des Etats-Unis essayait de rattraper, au détriment des sportifs, son indécision sur le plan diplomatico-militaire.[2] En ne répondant pas à l'assassinat de leur ambassadeur en Afghanistan le 14 février 1979, ils incitaient l'Union soviétique à intervenir militairement en toute impunité.

Ce « signal » erroné ne pouvait être corrigé sur le plan sportif sans risques graves de représailles alors que les USA devaient recevoir les Jeux suivants. D'autant plus que, sur ce terrain, le rapport de forces était favorable à l'Union soviétique et ses alliés. Les six pays d'Europe de l'Est (Roumanie exclue) totalisent, sur la base des Jeux d'été de 1976, un potentiel d'environ 110 médailles d'or (plus de la moitié des médailles d'or en jeu), alors que les 62 occidentaux laborieusement rassemblés par Jimmy Carter atteignaient à peine 60 médailles.[3]

[1] Raymond Aron, « Le sport entre le commerce et la politique », Revue Etudes juillet-aout 1984, p. 55.
[2] Raymond Aron, « Le sport entre le commerce et la politique », Revue Etudes juillet-aout 1984, p. 55, p. 56.
[3] Ibid.

En outre, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, l'Union Soviétique s'est remarquablement servie des Jeux Olympiques pour faire la démonstration de sa force physique, un peu comme le spoutnik et les cosmonautes ont été les vitrines de sa puissance technique. Dès sa seconde participation aux Jeux de Melbourne en 1956 (un an avant le spoutnik…), l'U.R.S.S. devenait le vainqueur officieux des Jeux, alors que les Etats-Unis avaient totalisé le plus grand nombre de médailles à tous les Jeux de 1896 à 1952, à l'exception de ceux de Berlin (1936), remportés par l'Allemagne hitlérienne.

Malgré quelques victoires obtenues par le panafricanisme sportif en faveur de la considération du continent africain au sein du mouvement international olympique, l'on constate que le chantier reste vaste. Des changements s'imposent sur les plans endogène et exogène.

- **Le panafricanisme sportif et la lutte pour la participation des athletes africains aux jeux olympique**

Le combat pour une participation effective de l'Afrique aux Jeux Olympiques a été mené par l'ensemble des CNO africains réunis au sein de l'ACNOA présidée par le Congolais Jean Claude Ganga.

Création et objectifs de l'ACNOA

L'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA), est une organisation internationale réunissant les 54 CNO africains. Elle fut créée à Lomé en 1981 par le président du CNO togolais, Anani Mathia, avec la bénédiction du président du CIO, Juan Antonio Samaranch. Elle est le relais entre l'Association des Comités Nationaux Olympiques (ACNO), le CIO et les CNO africains. De ce fait, elle se conforme aux principes fondamentaux de la Charte Olympique.[1] Dès sa création, l'ACNOA avait fixé son siège à Yaoundé.

Mais depuis le 13 août 2006, son siège a été transféré de Yaoundé à Abuja, à la suite de la candidature du Nigéria.[2]

Dans sa mission de promotion du sport et de l'Olympisme en Afrique, l'ACNOA est chargée entre autres, de promouvoir la coopération et l'aide mutuelle entre les CNO africains, les encourager à propager et à protéger l'éthique olympique, tout en les aidant à combattre toute forme de discrimination raciale, politique ou religieuse.

En outre, elle est chargée de la planification et de la coordination de l'action des CNO africains en vue de rationaliser l'intervention du fonds de la Solidarité Olympique. De

[1] Article 4 de ses statuts.
[2] www parapress.com/le-siège-de-l-ACNOA-transféré-du-Cameroun-au-Nigéria-13-6368.

même, elle organise et coordonne la préparation et la participation de l'Afrique aux Jeux Olympiques, harmonise les relations de coopération entre eux, le CIO et l'ACNO.[1] Par ailleurs, elle organise les Jeux africains en coopérant étroitement avec les CNO concernés et les confédérations sportives.

Elle collabore également avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux pour la mise en œuvre des stratégies de développement sportif en Afrique. Dans le même ordre d'idées, elle favorise par l'initiative et le soutien, des programmes de formation et d'actions planifiées, la préparation des athlètes africains aux Jeux Olympiques.[2] Elle encourage en outre, la participation des femmes au sport et au mouvement olympique, recherche des sources de financement susceptibles d'une part, de soutenir l'action des CNO et d'autre part, de permettre à l'ACNOA de s'ouvrir à de nouveaux domaines d'intervention.[3]Par ailleurs, elle doit offrir aux jeunes athlètes les conditions de la réussite, participer à la lutte contre le dopage, la corruption, les pandémies. Son œuvre pour le rapprochement des populations par le biais du sport afin de construire une Afrique unie et pacifique, n'est pas en reste.[4]

Au regard de ses attributions, il ressort que l'ACNOA est beaucoup plus un organe de coordination du mouvement sportif africain que de gestion. Elle travaille en permanente collaboration avec les CNO, le CIO, la CMSUA et l'UCSA. Cette collaboration entre les structures sportives et les pouvoirs publics est indispensable pour un développement du sport et de l'Olympisme en Afrique.[5] En effet, les institutions en charge de la gestion du sport en Afrique reconnues par le CIO ne jouissent pas d'une autonomie financière nécessaire pour la réalisation de leurs objectifs. Ce vaste chantier exige une coopération sincère et efficace entre les pouvoirs publics et les structures sportives dans un esprit de complémentarité, tout en sauvegardant l'indépendance de chacun. C'est ce qui ressort de cette déclaration du Sénégalais Lamine Diack, président de l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF) à l'occasion de la première conférence de la CMSUA qui s'est tenue du 04 au 08 juin 2007 à Addis-Abeba :

Nous devons nous convaincre au préalable que le sport se bâtira en Afrique, ni sans les gouvernements, ni avec les gouvernements seulement.il se fera par le biais d'un partenariat efficace et responsable, entre la puissance publique et un réseau de bénévoles agissant dans le scadre des lois nationales et conformément aux statuts et

[1] Daisinkai, Directeur de cabinet du président du CNOSC, 43 ans environ, entretien réalisé le 18 aout 2016.
[2]Ibid.
[3] F. C. Dikoumé, *Le service public du sport en Afrique noire*, ...p. 61.
[4] Hpps//fr.wikipedia.org/wiki/Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique, consulté le 10 décembre 2016, à 12 h34.
[5] David Odjong, Secrétaire général du CNOSC, 45 ans environ, entretien réalisé le 20 septembre 2017 à Yaoundé.

règlements qui régissent les associations auxquelles ils appartiennent…Afin d'assurer une coopération harmonieuse entre les services de l'Etat et les associations et fédérations dont ils assurent la tutelle, il convient d'identifier les sources potentielles de sclérose, d'immobilisme, d'incompréhension ou de difficultés et de leur trouver des réponses appropriées, en faisant abstraction de tout esprit corporatiste et nécessairement réducteur.[1]

- **Position africaine défendue par l'ACNOA**

En réponse à la position européenne visant à voir les CNO des pays en voie de développement disparaitre du terrain des compétitions olympiques en raison des critères draconiens de sélection et de données nouvelles qui se profilaient à l'horizon pour la participation aux Jeux Olympiques futurs, les CNO africains ont mandaté Jean Claude Ganga défendre leur position en ces termes :

Tous les CNO sont d'accord pour une participation effective des pays en voie de développement aux Jeux. Cette participation qui est un droit, ne doit pas devenir une faveur. Il faut raisonner non pas en tant que citoyen de son continent, mais en citoyen du monde, puisque le monde est interdépendant et la solidarité entre les CNO est ce qui fait la force de l'ACNO. Les CNO d'Afrique décident ce qui suit :

Remettre la discussion et la recherche d'une solution à cette question entre les mains du président de l'ACNO, Vasquez-le président ayant toute la dextérité et la pugnacité nécessaire- l'Afrique a confiance en les résultats qu'il apportera ;

dans le cadre d'un mandat qu'elle propose à l'Assemblée générale, qu'il soit bien entendu que les CNO africains souhaitent une participation supérieure à celle qui a été garantie aux Jeux Olympiques de Barcelone en 1992, soit six athlètes par CNO ;

garantir que le principe olympique d'universalité de la participation aux jeux olympiques ne pourra être remis en question, même s'il y a participation d'athlètes hautement qualifiés, les CNO africains voulant allier l'excellence à la caractéristique principale des jeux qui est l'occasion pour la jeunesse du monde de se rencontrer[2].

De ce qui précède, il en ressort que l'Afrique à travers l'ACNOA a refusé catégoriquement de céder à la pression européenne. A cet effet, dans une posture du libéralisme en relations internationales, elle a choisi de défendre sa cause en s'appuyant sur son unité, l'Association des Comité Nationaux Olympiques (ACNO) et la Charte olympique qui évoque le principe d'universalisme des jeux olympiques. Ce fut

[1] Ibid.
[2] Archives du CNOSC, Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'ACNO, tenue du 4 au 6 novembre 1992 à Acapulco, p. 140.

un choix payant car, le dénouement du débat a connu l'augmentation du nombre d'athlètes africains aux Jeux olympiques par rapport aux éditions précédentes.

- **Perspectives pour l'affirmation de l'Afrique au sein du mouvement olympique international**

Il s'agit des solutions endogènes au mouvement international olympique et celles liées à gouvernance du sous-secteur sport en Afrique.

- **Solutions endogènes au fonctionnement du mouvement international olympique**

- **Vers une démocratisation de la gouvernance du CIO**

Pour François Dikoumé[1], le CIO est devenu une oligarchie aristocratique au sein de laquelle, les continents américain et surtout européens continue de disposer de la majorité de sièges[2]. Le CIO devrait abandonner la cooptation comme mode de recrutement des membres et adopter le principe démocratique notamment un représentant par CNO. Cela permettrait à tous les continents d'être représentés proportionnellement au nombre de pays membres. La perpétuation de la cooptation encourage une hyper domination du contient européens dans les prises de décisions. L'Europe est certes le berceau de l'Olympisme moderne, elle revendique également la parenté de la démocratie qu'elle présente au reste du monde comme la panacée à tous les problèmes. Elle devrait donc commencer également commencer à l'intégrer dans le fonctionnement du CIO au détriment d'un conservatisme dépassé, relevant de l'époque coubertine.

- **La révision des textes régissant le choix de la ville hôte des Jeux afin de permettre aux pays moins développer d'en accueillir**

Pour une meilleure diffusion des idéaux olympiques à travers le monde, une rotation continentale en matière d'organisation des Jeux Olympiques. Cela permettrait à tous les pays d'avoir la possibilité d'accueillir les Jeux et de tirer des avantages économiques, sociaux et surtout culturels. Or, les critères de candidature de la ville hôtes des jeux s'attardent majoritairement sur les éléments économiques. Pourtant, dans son projet originel, l'Olympisme a d'abord des visées éducatives et donc culturelles. Une révision de la Charte olympique s'impose afin de faire en sorte que l'organisation des Jeux Olympiques relève de la capacité d'un pays par exemple au

[1] F.C. Dikoumé, *Le service public du sport en Afrique noire, l'exemple du Cameroun*, …, p. 31.

[2] En 1983, le CIO avait la composition suivante : Afrique 13 représentants ; Amérique 20 représentants ; Asie 16 représentants ; Europe 36 représentants et Océanie 3 représentants. En 2010, la composition était la suivante : Afrique 19 représentants ; Amérique 18 ; Asie 21 ; Europe 48 ; Océanie 5. On est passé de 88 représentants en 1983 à 111 en 2010, avec un passage de 31 à 48% en termes de pourcentage de représentants pour l'Europe. C'est presque la moitié des sièges pour elle seule.

détriment d'une ville telle que prévue dans la charte olympique actuelle. Comment comprendre que les Jeux olympiques qui sont pluridisciplinaires soient confiés à une seule ville, tandis que les compétitions monodisciplianaires comme la Coupe du Monde tendent à favoriser la co-organisation par plusieurs pays, mais le CIO reste conservateur ? Ce conservatisme vise tout simplement à favoriser les pays économiquement avancés. Cette prise en otage du CIO par les enjeux essentiellement économiques, n'est pas de nature favoriser une véritable atteinte des objectifs éducatifs du mouvement international olympique.

- **Nécessité d'intégration des sports d'origine africaine aux jeux olympique afin de garantir l'universalisme des jeux**

L'universalisme des Jeux Olympiques fait partie des idéaux défendus par le mouvement international olympique. C'est pourquoi, le CIO tient à la participation de tous les continents à ces rendez-vous quadriennaux. Cependant, cette participation ne devrait pas se limiter à la représentation des différents continents au défilé des délégations. La pratique du sport étant également un moyen d'expression culturelle, le CIO devrait aller plus loin, en veillant à la représentation culturelle de tous les continents à travers les disciplines sportives retenues pour la compétition.

- **Nécessité d'efforts africains pour une affirmation de l'afrique au sein du mouvement international olympique**

L'application des principes de la bonne gouvernance dans la gestion du sport et la nécessité de promouvoir des traditionnels d'Afrique apparaissent comme des solutions incontournables pour l'affirmation de l'Afrique au sein de la famille olympique internationale.

- **Nécessité de mise en œuvre des nouveaux principes de la gouvernance publique[1]**

Dans un contexte marqué par la mise en lumière de non lieux, la volonté de gouverner efficacement l'espace sport et éducation physique en Afrique s'est nourrie et fondée sur les bases particulières correspondant à l'irruption du new public management. Dans ce processus, plusieurs groupes d'acteurs se donnent rendez-vous à savoir : responsables politiques, hauts fonctionnaires, agent publics, acteurs économiques, sportifs et citoyens…[2] Tous interviennent sur la base du jeu d'interdépendance changeant en fonction des contraintes exogènes et de leurs ressources propres dans un contexte de médiocrité relative dans la performance du sous-secteur sport et

[1] Justin AVOMO, ''Un demi-siècle de partenariat entre le Cameroun et le Comité International Olympique (CIO) : 1963-2013'', thèse de Doctorat Ph.D en Histoire des relations internationales, FALSH, Université de Yaoundé I, juillet 2020, p. 361.

[2] Nadine Machikou, ''Gouvernance et administration performante su sport et de l'éducation physique pour un Cameroun émergent'', actes de la Conférence annuelle des services centraux du MINSEP 2012, p. 18, cité par Justin AVOMO, '' Un demi-siècle de partenariat entre le Cameroun et le CIO,..., p. 361.

éducation physique, d'où la nécessité de la nouvelle gouvernance publique. Elle renvoie à un système de gestion globale et intégrée qui vise la réalisation d'objectifs nationaux pour le citoyen, tout en permettant de rendre compte de l'emploi des fonds publics[1]. Elle est une synthèse de deux dimensions de la gouvernance à titre de formule générique dont une est orientée vers la démocratie participative et l'autre vers la réorganisation de l'action publique, les politiques publiques et la transformation de l'Etat. En établissant un lien entre les ressources mobilisées et l'atteinte des résultats, la nouvelle gouvernance publique repose sur trois principes majeurs à savoir : le partenariat (résultats conjointement définis et négociés), la responsabilité (via le pouvoir de gestion et de décision) et la transparence. Ainsi, la mobilisation de toutes les parties prenantes et surtout l'implication des collectivités territoriales décentralisées dans la politique sportive nationale permettra de procurer aux populations une offre sportive de proximité nécessaire pour l'éclosion de jeunes talents futurs représentants des CNO africains aux jeux olympiques. Cette démarche a également l'avantage de favoriser le développement des activités sportives coordonnées et non cloisonnées ou concurrentes. Cet ancrage territorial conforte la transversalité du sport qui appelle à la mobilisation touchant l'éducation, le loisir, le tourisme, le développement économique, l'emploi, la santé publique et les espaces naturels. Loin d'une logique top down, il doit être ouvert à une logique down top fondée sur une dynamique transversale de participation large. Elle donne lieu à la réalisation et à la mise à disposition des équipements sportifs, au financement du fonctionnement des associations sportives, au prêt du matériel et à la mise à disposition du personnel, sans oublier la promotion de la vie associative par l'organisation des manifestations sportives. Tels sont les idéaux dont doivent non seulement s'approprier les institutions sportives panafricaines, mais aux aussi les l'ensemble des Etats africains pour le développement du sport et de l'éducation physique. En outre, l'émergence du mouvement sportif africain et son affirmation au sein du mouvement international olympique passent également par la promotion des sports traditionnellement africains.

- **La nécessité de promouvoir les sports traditionnels d'Afrique**

La pratique du sport est également un moyen d'expression de la culture d'un peuple. La création de fédérations de sports traditionnels dans tous les pays africains d'une et la mise en place d'une confédération en charge desdits sport en Afrique permettraient à ce contient sinistré par l'esclavage, la colonisation et le néocolonialisme multiforme de se réconcilier avec son passé. L'environnement institutionnel de la pratique du sport en Afrique aujourd'hui laisse croire que c'est au contact des Européens que les Africains ont découvert la pratique des activités physiques et sportives. Cela est en réalité une

[1] Ibid, p. 362.

erreur. Il existe bel et bien les sports traditionnels en Afrique. Cependant avec le colonialisme et ses épithètes actuelles, ces sports ont été relégués au rang d'activités folkloriques. En effet, les liens tissés à travers l'histoires ou imposés par la structure du mouvement sportif international sous l'égide des pays développés ont fait des valeurs et des techniques produites et véhiculées par les puissants des normes et des références des autres peuples du monde, notamment ceux d'Afrique[1]. La pérennisation de cette attitude par les Africains eux-mêmes n'est pas de nature à favoriser l'imposition de leur culture sportive au sein du mouvement sportif.

En outre, la promotion des sports traditionnels peut servir de creuset pour le perfectionnement des acteurs des disciplines modernes. Les techniques du corps à travers nos jeux et danses traditionnelles ne véhiculent-elles des habiletés qui, mises en relation avec un type ethnologique ou anthropologique prédisposerait à la réussite sportive. Chez les Batanga du Cameroun par exemple, la nage fait partie des activités quotidiennes des populations, ce qui les prédispose à la pratique de la natation. L'utilisation de la sagaie comme arme de défense et de chasse chez les Toupouris, ne les prédisposerait-il pas au lancer du javelot ?[2]Il est donc question de sortir de l'imitation servile des sports des autres en favorisant le développement et la promotion des sports traditionnels africains. Force est de constater qu'après un demi-siècle de présence africaine au sein du mouvement olympique, aucun sport d'origine africaine n'est inscrit au programme des Jeux Olympiques.

3. Conclusion

Dans cette analyse, nous avons examiné le rôle crucial du panafricanisme sportif dans la lutte contre la marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement olympique mondial. En effet, la présence africaine au sein du mouvement international olympique s'est presque toujours apparentée à un rôle de paria sur la scène internationale. Pour remédier à cette situation, les leaders politiques africains ont mis sur pied le panafricanisme sportif. Après avoir analysé les facteurs de la marginalisation du continent noir dans l'univers olympique, le présent article examine la contribution du panafricanisme sportif dans l'amélioration de cette triste réalité à travers l'activisme du Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA) et de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA), avant d'envisager quelques perspectives. À la lumière des théories réaliste et libérale des relations internationales, nos analyses combinent les méthodes qualitative et quantitative des sciences sociales, basées sur

[1] Justin AVOMO, ''Un demi-siècle de partenariat entre le Cameroun et le Comité International Olympique : 1963-2013'', thèse de doctorat Ph.D, FALSH, Université de Yaoundé I, 2020, p.363.
[2] Alexandre Tchomo, ''Ethnicité, développement corporel et réussite sportive'', Mémoire en vue de l'obtention d'un diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Entrainement sportif de haut niveau, INJS, 2004, p. 13.

l'exploitation de sources écrites. De cette analyse, émergent les résultats suivants : les déterminants de la marginalisation de l'Afrique au sein du mouvement international olympique sont endogènes et exogènes au fonctionnement de la scène olympique mondiale. Ainsi, la cooptation des membres du CIO, les critères de choix de la ville hôte des Jeux Olympiques, le déséquilibre dans la répartition spatiale des sièges des fédérations internationales de sports et la minorité des quotas accordés aux athlètes africains pour les Jeux Olympiques. De plus, le sous-développement du continent noir, l'absence de fédérations de sports traditionnels en Afrique et la mauvaise gouvernance sont également des facteurs contributifs. Le boycott des Jeux Olympiques et les plaintes au niveau des organes satellites du CIO constituent les méthodes utilisées par le panafricanisme sportif pour faire entendre la voix de l'Afrique et faire fléchir le CIO en faveur du continent noir. Toutefois, ces démarches méritent d'être renforcées par la démocratisation du CIO, la révision de la Charte olympique, l'intégration de sports d'origine africaine aux Jeux Olympiques et la mise en œuvre des nouveaux principes de la gouvernance publique. En fin de compte, cet article met en exergue le fait que le panafricanisme sportif ait le potentiel de transformer la position de l'Afrique dans le mouvement olympique mondial, mais cela nécessite un engagement continu et des réformes institutionnelles significatives.

4. Bibliographie

Alexandre Tchomo, ‘’Ethnicité, développement corporel et réussite sportive’’, Mémoire en vue de l’obtention d’un diplôme d’Etudes Supérieures Spécialisées en Entrainement sportif de haut niveau, INJS, 2004.

Andrieux G, *Les Jeux Olympiques* : *un mythe moderne*, Paris, L’Harmattan, 2004.

ARCHER (R) et BOUILLON (A), *Le sport et l’apartheid*, Paris, L’Albatros, 1981.

Archives CNOSC, Rapport de la commission sur l’architecture des sports en Afrique, Yaoundé, 11 juillet 2011.

Archives du CNOSC, Procès-verbal de la XXIe réunion du Conseil Exécutif de l’ACNO, tenue le 11 Avril 1991 à l’Hôtel Royal Monceau de Paris.

Archives du CNOSC, Procès-verbal de l’Assemblée générale de l’ACNO, tenue du 4 au 6 novembre 1992 à Acapulco, pp. 92-93.

Archives du CNOSC, Procès-verbal de la VI e Assemblée générale de l’ACNO du 7 au 8 décembre 1988 à Vienne.

Archives du MINSEP, Loi n°2011/018 du 15 juillet 2011, relative à l’organisation et à la promotion des activités physiques et sportives au Cameroun, Titre I, dispositions générales, article 2.

Augustin J.P-Gillon, P. *Olympisme, Bilan et enjeux géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2004.

Betsi A.G, *Histoire controversée des fédérations de football au Cameroun, de l’arbitraire à l’esprit cupide 1934-2000,* Tome I, Yaoundé, Editions Nna Maria, 2010.

Dikoumé F.C, *Le service public du sport en Afrique noire, l'exemple du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012.

Jean Pierre Augustin, ''Eléments géopolitiques du sport africain, …

Justin AVOMO, ''Un demi-siècle de partenariat entre le Cameroun et le Comité International Olympique : 1963-2013'', thèse de doctorat PhD en Histoire des Relations Internationales, FALSH, Université de Yaoundé I, 2020.

Mbaye Kéba*, The IOC and South Africa, analysis and illustration of a humanist sport policy,* CIO*,* 1995*.*

Nadine Machikou, ''Gouvernance et administration performante su sport et de l'éducation physique pour un Cameroun émergent'', Actes de la Conférence annuelle des services centraux du MINSEP 2012.

Pierre LAGRUE" Jeux Olympiques-L'Afrique et les Jeux'', Encyclopaedia universalis, (en ligne), consulté le 23 janvier 2023.URL : https://www.universalis.fr/encyclopedie/jeux-olympiques-/-afrique-et-les-jeux

Raymond Aron, ''La sport entre le commerce et la politique,'' in Revue Etudes, juillet-aout 1984, pp. 55-62.

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Pour la résolution de la crise récurrente de légitimité du gouvernement provincial du Maniema

Adolphe NDOKILI MORISHO [1]
Erick OKANDJU MASANGU [2]
Crispin YUMA LUKUMBU [3]
Université de Kindu/RD Congo

Justin OMOLELA SELEMANI[4]
Université Pédagogique Nationale/ RD Congo
Email: erickokandju@gmail.com

Résumé

Cet article est une suite et fin de nos deux précédentes réflexions. Dans notre première cogitation portant sur la crise de légitimité du gouvernement provincial du Maniema de 2019 à nos jours, nous avons axé notre attention sur les facteurs explicatifs de ladite crise. Faisant usage du courant dialectique, il a été noté les causes d'ordre politique, juridique, économico-financier et socio-culturel. En autre, dans notre deuxième élucubration, nous avons planché sur l'impact de cette crise sur le développement de la province du Maniema. Là, nous avons évoqué tour à tour les conséquences sur les aspects politiques, infrastructurel et économique, comme par exemple : Le dysfonctionnement de l'Assemblée provinciale, le délabrement des routes de dessertes agricoles, le déficit infrastructurel et la réticence des investisseurs.

Pour finir avec cette virée scientifique, dans le cas sous examen, nous avons analysé les stratégies pour juguler la zone d'incertitude qui est la crise récurrente de légitimité qui, par ricochet, plonge la province dans une situation de rétrogradation. A ce sujet, parmi les solutions, nous avons proposé la révision des certaines dispositions légales de la constitution de la république, la création et l'enseignement d'un imaginaire provincial collectif, la prise de conscience des acteurs politiques. La Méthode stratégique a constitué la pierre angulaire pour parvenir à notre idéal.

[1] Professeur Associé à l'Université de Kindu
[2] Chef de Travaux à l'Université de Kindu
[3] Politologue et chercheur indépendant
[4] Professeur Ordinaire à l'Université Pédagogique Nationale

Abstract

This article is a continuation and end of our two previous reflections. In our first reflection on the legitimacy crisis of the provincial government of Maniema from 2019 to the present day, we focused our attention on the explanatory factors of the said crisis. Using the dialectical current, the political, legal, economic-financial and socio-cultural causes were noted. In addition, in our second rant, we focused on the impact of this crisis on the development of the province of Maniema. There, we discussed in turn the consequences on the political, infrastructural and economic aspects, such as: The dysfunction of the Provincial Assembly, the dilapidation of agricultural service roads, the infrastructure deficit and the reluctance of investors.

To end with this scientific trip, in the case under examination, we analyzed the strategies to curb the zone of uncertainty which is the recurring crisis of legitimacy which, in turn, plunges the province into a situation of retrograde. On this subject, among the solutions, we proposed the revision of certain legal provisions of the constitution of the republic, the creation and teaching of a collective provincial imagination, the awareness of political actors. The Strategic Method was the cornerstone to achieve our ideal.

0. Méthodologie

Il s'agit ici de la Méthode et des techniques. Pour atteindre l'explication, nous avons fait usage de la méthode stratégique qui s'intéresse aux relations de pouvoir entre les acteurs de l'organisation et aux règles qui gouvernent leurs interactions (désignées sous le terme de jeux) avec les trois piliers, selon (Michel CROZIER et Erhard Friedberg,1977) notamment : **Acteur**, **pouvoir** et **incertitude**. La crise récurrente constituant la zone d'incertitude, ce procédé nous a permis de suggérer aux différents acteurs de pouvoir utiliser leurs capacités pour juguler la crise, dans le but d'impulser le développement de la province. En rapport avec les techniques, nous avons utilisé l'observation extérieure ou désengagée, la technique documentaire, l'entretien libre et structuré et l'analyse quantitative pour le traitement des données.

1. Solution à la crise récurrente de légitimité du gouvernement provincial du Maniema

1.1. Présentation des données

<u>Tableau N°</u> relatif aux perspectives de solution à la crise récurrente de légitimité du gouvernement provincial du Maniema

Q : Quel est selon vous la piste de solution le plus approprié à la crise récurrente de légitimité du gouvernement provincial ?	**Acteurs politiques**		**Doctrinaires ou analystes politique ou judiciaire**		**Membre de la société civile**		**Total**	**%**
Réponses	H	F	H	F	H	F		
1. La révision des certaines dispositions légales	1	0	0	1	0	0	2	7
2. le respect des textes légaux de la République	0	0	3	1	0	0	4	13
3. la création et l'enseignement d'un imaginaire provincial collectif	1	0	0	0	2	1	4	13
4. la démocratie	0	0	0	1	0	2	3	10
5. l'Etat de droit	0	1	0	2	0	1	4	13,3
6. la prise de conscience	2	3	1	0	0	0	6	20
7. un leadership de qualité	0	0	0	0	2	1	3	10
8. le patriotisme	0	1	0	0	1	0	2	7
9. la tenue des élections prévues en décembre	1	0	1	0	0	0	2	7
Total	05	05	05	05	05	05	30	100

Source : Tableau élaboré par nous-même sur base des données récoltées.

Commentaire : Il ressort de ce tableau que par rapport aux 30sujets enquêtés, 2sujets, soit 07% ont confirmé la première réponse ; 4sujets, soit 13% ont confirmé la deuxième ; 4sujets, soit 13% ont confirmé la cinquième ; 6sujets, soit 20% ont confirmé la sixième ; 3sujets, soit 10% ont confirmé la septième ; 2sujets, soit 07% ont confirmé la huitième et enfin 2sujets, soit 07%ont confirmé la neuvième réponse.

2.2. Analyse des résultats

Nombreux sont les pays qui ont déjà connu des situations des crises très récurrentes et qui se sont en sortie et prospèrent, d'autres par contre ; avaient une très bonne vie, et à un moment de l'histoire tout a basculé.

La province du Maniema, à l'instar des autres provinces de la RDC vit une situation des crises devenue persistance et ne manque d'inquiéter le paisible citoyen.

Que faire pour sortir la province du Maniema de cette situation des crises ? y a-t-il encore du temps et des moyens pour redonner une âme à cette province ?

Certainement, le Maniema peut encore retrouver son âme. C'est pourquoi cette section sera consacrée à épingler tout en expliquant les différents éléments qui constituent pour la province du Maniema, la voie de sortie de toutes ces situations des crises. Ces facteurs sont : la révision de certaines dispositions légales, le respect des textes légaux de la république, la création et l'enseignement d'un imaginaire provincial collectif centré sur le développement de la province du Maniema et le recours à certaines valeurs traditionnelles nationales et la tenue des élections prévues en décembre tout proche.

2.2.1 La révision des certaines dispositions légales

Nous référant aux données émises par (**TUMBA LOKWA Djédjé,2019)**, nous suggérons, tout comme lui, dans le but de mettre fin à tous ces fléaux engendrés par la persistance des crises politiques multiformes, au législateur congolais de revoir le mode d'élection des gouverneurs de province en quittant du suffrage indirect vers le suffrage direct et dont la circonscription électorale sera la province. Cela permettra aux gouvernants de se rapprocher beaucoup plus de la population que de rester liés à un petit groupe d'électeurs constitué des députés provinciaux.

En plus de cela, il faut diminuer le pouvoir des députés de censure ou de défiance. Pour y parvenir il faut également revoir l'article 41 de la loi N°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces qui dispose qu'une motion de censure n'a besoin que d'un quart des membres de l'assemblée provinciale pour être reçue, et d'un dixième des membres de l'assemblée provinciale seulement pour une motion de défiance. Alors que dans une assemblée provinciale de 20 députés par exemple ; le un dixième-là ne représente que deux députés.

Nous suggérons donc au législateur de revoir cette disposition de la loi en renvoyant à trois quart la recevabilité et d'une motion de censure et celle de défiance contre un membre du gouvernement. Cela va donner un air un peu sérieux aux motions dites de censure et de défiance.

2.2.2 Le respect des textes légaux de la République

Après avoir analysé différents constitutions (lois fondamentales) des différents pays du monde ; Aristote était arrivé au résultat selon lequel : « ce ne sont pas les bons textes qui manquent, mais c'est l'applicabilité de ce texte qui pose problème ». C'est la même chose chez nous aussi, des bons textes nous les avons, mais chaque fois ; nous les violons suite à des intérêts politiques.

Mais si l'appareil judiciaire peut jouir vraiment de son indépendance, et que les textes légaux soient respectés par tout le monde, nous n'allons plus assister à ces maux qui gangrènent le progrès de la RDC en général, et celui de la province du Maniema en particulier.

Pour y arriver, nous suggérons au législateur congolais de revoir le mode de désignation des juges des différentes cours dans le pays en quittant d'une simple nomination à une élection au suffrage direct des juges, avec comme circonscription électorale ; la province pour les juges des cours à compétence provinciale et territoire national pour les juges des cours à compétence nationale. Toutefois, nous proposons une autre alternative pour les seconds juges (les juges des cours à compétence nationales) ; ces derniers peuvent être nommés par l'ordonnance présidentielle mais pour un mandat à vie.

Cela permettra à l'appareil judiciaire de jouir de toute son indépendance au lieu d'être toujours à la courbette devant les politiques devant lesquels ils sont une proie.

2.2.3 La création et l'enseignement d'un imaginaire provincial collectif centré sur le développement de la province du Maniema et le recours à certaines valeurs traditionnelles nationales.

La notion de l'imaginaire collectif étant déjà explicité là-haut, nous proposons à ce niveau ; l'organisation d'un grand forum pouvant réunir plusieurs représentants parmi les fils et filles de la province du Maniema afin de tabler sur la question d'un idéal commun à atteindre pour le Maniema et qu'en suite les résolutions de ce forum c'est-à-dire l'imaginaire collectif crée ici doit être enseigné par les fils et filles du Maniema à tous les niveaux moyennant les appareils de la mass-média par la socialisation.

Outre l'imaginaire commun, nous suggérons au législateur congolais d'adapter certains de nos lois de la République à certaines de nos valeurs culturelles traditionnelles jugées développementalistes c'est le cas par exemple de la coutume dite du ''TSHIBAO'' chez les Kasaïens où il est prévu et vécu que chaque fois qu'une femme mariée touche à l'argent d'un amant ou couche avec lui, si elle retourne coucher avec son mari légitime elle meurt. Si la même coutume s'appliquait aussi aux gouvernants au niveau de l'Etat ; disant' 'quiconque vole ou détourne les fonds de l'Etat meurt sur place, lui et sa famille'' je ne pense pas qu'on aurait des cas des détournements des fonds de l'Etat dans ce pays. Tout serait exécuté pour le développement, le bien-être collectif et l'intérêt général.

2.2.4 La Prise de conscience des acteurs politiques du Maniema

L'acteur politique du Maniema, qu'il soit de l'organe délibérant ou de l'exécutif provincial, est invité à prendre conscience de ce qu'il fait. Pour ce faire il peut d'abord regarder l'histoire de sa Province, voir sa situation géographique dans le pays, se rendre compte des misères aux quelles croupissent ses frères et sœurs, fils et filles du Maniema.

À l'acteur politique du Maniema de considérer le potentiel tant agricole que minier de sa Province et se considérer comme le seul qui peut inciter le développement du Maniema.

Cette prise de conscience ne doit pas seulement se limiter aux dirigeants qui sont acteurs politiques, mais aussi à tout fils et à toute fille du Maniema de considérer sa Province comme son propre corps afin de mieux prendre soin d'elle.

Pour rendre effectif ces processus de prise de conscience, des forums peuvent être organisés à l'intention de tout fils et de toute fille de cette Province.

2.2.5. La Démocratie

Définie par Abraham LINCOL comme étant le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Au professeur (NGOMA BINDA,2001) d'apporter une précision quant à ce peuple qui détient le pouvoir, pour lui, le concept peuple est nébuleux et polysémique qu'il convient de choisir le sens le plus raffiné, débarrassé de trop d'impuretés par l'histoire de la pensée politique et le plus conforme à la réalité de l'exercice moderne du pouvoir politique.

Ainsi, contrairement à ce que l'on fait habituellement entendre, il n'est jamais question, dans la démocratie, d'un quelconque gouvernement par le peuple, dans le sens de l'ensemble des citoyens, mais plutôt du gouvernement par une minorité politiquement qualifiée. Et la notion moderne de « démocratie représentative » fait bien voir justement le caractère incontournable de la sélection des meilleurs, de l'extraction de l'élite du sein du peuple pour tenir la tête des affaires communes.

Et ce qui importe, c'est que l'exercice du pouvoir par la minorité dirigeante trouve sa légitimité dans le fait du consentement, par le peuple, à ce qu'elle puisse assumer cet exercice. Plus encore, ce qui importe c'est le fait que la majorité du peuple, persuadée des qualités intellectuelles, morales de la classe dirigeante sélectionnée, décide de confier l'exercice du pouvoir à cette dernière.

C'est cette conception de la démocratie comme représentation qui est acceptée et mise en pratique, inévitablement, dans les sociétés modernes aux castes dimensions.

Nous appelons, ici tout fils et toute fille du Maniema à intérioriser et à observer certaines notions de la démocratie telles que :

- La liberté ;
- La justice ;
- L'Unité ;
- La moralité ;
- Le respect des textes légaux.

Au dirigeant d'être tolèrent et suivre les principes démocratiques, notamment l'alternance. C'est le Grand temps de briser cette soif excessive du pouvoir car la démocratie c'est aussi la loi de la construction, où toute brique a de l'importance pour l'élévation du mur.

Nous déconseillons donc à tous ceux qui ont l'idée de s'éterniser au pouvoir, car la gouvernance de la Province du Maniema a besoin des talents de tout un chacun.

La démocratie implique l'alternance des gouvernements et le contrôle de l'exercice du pouvoir (Léon MATANGILA,2013).

La dynamique politique est l'œuvre de compétition et de concurrence. La politique est de l'ordre de la persuasion. Il faut convaincre par la parole et par un projet de société réaliste et viable.

Par cette idée, nous décourageons tous ceux qui ont vision d'arracher le pouvoir par la force ou par d'autres moyens illégaux.

Quant à ce qui nous concerne, la Démocratie est le pouvoir de la majorité du peuple donné momentanément à une minorité (la classe élue) dans le but de gérer pour le compte de tous les peuples.

2.2.6. Etat de Droit

L'Etat de droit est celui qui garantit les droits individuels, permet le contrôle de la légalité de ses actes et élabore les normes juridiques en conformité avec les règles démocratiques.

Dans un Etat de droit, c'est le respect des textes légaux qui prime, ici nous invitons le peuple (les fils et filles du Maniema à observer les principes de l'Etat de droit pour leur bien-être.

La justice doit faire son travail en toute indépendance dans le strict respect de la loi, afin d'empêcher et de décourager les antivaleurs qui ruinent la Province, c'est notamment, la corruption, le détournement des fonds de l'Etat.

Ainsi, même la démocratique n'est possible que dans un Etat de droit où règne la force de la loi et non la loi de la force. Si la force peut détruire un pouvoir, elle est incapable de le créer légitimement.

De notre part, l'Etat de Droit est celui où la priorité est accordée à la stricte application des textes légaux qui sont des lois justes.

Un Etat où règnent la justice, l'impartialité et non l'arbitraire.

2.2.7. Un Leadership de qualité

Le Professeur MATATA PONYO MAPON, n'a-t-il pas raison lorsqu'il affirme que le leadership est le fondement du progrès de l'humanité ?

Tout d'abord, le leadership est l'art d'amener des individus au sein d'une organisation à accomplir des tâches volontairement. Il trouve sa traduction le plus souvent à travers une vision et la mise en œuvre de projets associés.

Le leader se distingue toujours par sa vision et ses projets stimulants, si bien que les autres ont spontanément envie de le suivre.

Un bon leader est capable de tirer le meilleur des gens qui l'entourent, en travaillant avec les forces et les faiblesses de chacun. Il ne cherche pas à écraser les autres, mais plutôt à partager sa vision et son enthousiasme avec le groupe.

Il a un savoir-faire exceptionnel, il se sert de ses méthodes et stratégie en vue de concrétiser sa vision.

Devant un problème, il voit des solutions là où d'autres voient des contraintes, et on le perçoit comme quelqu'un pouvant influencer le cours des évènements. Un leader est une personne à laquelle les autres se réfèrent en raison de sa situation ; une personne qui fait que les choses se réalisent. C'est donc une personne en position d'autorité, qui est responsable des résultats de ceux qui sont placé sous sa direction. C'est donc un coach.

Le leader doit éviter de tomber dans certains pièges, comme par exemple, d'abuser de son pouvoir par caprice personnel, de s'abstenir d'intervenir dans des situations délicates par manque d'initiative, de la corruption et de refuser de partager le pouvoir.

Une fois populaire, il doit éviter de tomber dans le piège de la popularité aussi, pour ne pas développer en lui un esprit d'orgueil et d'égocentrisme.

Voilà pourquoi, un leader reste un dépositaire de valeurs, (MATATA PONYO,2021) parle de quelques valeurs qu'ils considèrent comme atouts majeurs du leadership c'est notamment ; le travail ardu, le sacrifice, la production, la discipline, le caractère, la constance, le risque (savoir prendre les risques) la lecture, la création, l'honnêteté, la loyauté, la confiance, l'humilité et la flexibilité.

La Province du Maniema a sans doute besoin d'un leader qui possède toutes ces qualités, afin de croire à un changement car, « il n'y a pas des mauvais travailleurs, mais il y a seulement un mauvais chef » dit-on.

2. Conclusion

Dans cette réflexion, notre question préoccupation principale a tourné autour des perspectives d'avenir à envisager pour endiguer la crise récurrente de légitimité du gouvernement provincial du Maniema. Sur cette logique, après avoir touché les éléments déclencheurs intrinsèques, nous avons proposé la révision des certaines dispositions légales de la constitution de la république, le respect de textes légaux de la république, la création et l'enseignement d'un imaginaire provincial collectif, la

démocratie, l'Etat de droit, la prise de conscience des acteurs politiques et un leadership de qualité.

3. Bibliographie

- MATATA PONYO MAPON, *Leadership, Gouvernance et Progrès*, conférence débat, animée à l'université de Kindu le 26 Avril 2021, inédite ;
- Michel CROZIER et Erard FRIEDBERG, *l'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, éd. Du Seuil, Paris, 1977 ;
- NGOMA BINDA, *une démocratie libérale et communautaire pour la RD Congo et l'Afrique*, Paris, l'Harmattan,2001
- TUMBA LOKWA Djédjé, « enjeux de la configuration politique des gouvernements provinciaux face à l'efficacité du contrôle parlementaire au Maniema », in *cahier interdisciplinaire de l'université de Kindu*, Vol 1, Numéro 1, septembre 2019.

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Impact de la crise de legitimite du gouvernement provincial du maniema sur le developpement

Adolphe NDOKILI MORISHO [1]
Erick OKANDJU MASANGU [2]
Crispin YUMA LUKUMBU [3]
Justin OMOLELA SELEMANI[4]
Email: erickokandju@gmail.com

Résumé

Dans notre réflexion précédente le gouvernement provincial du Maniema face à la crise récurrente de légitimité de 2019 à nos jours, nous avons démontré que depuis 2019, la province du Maniema fait foncièrement face à une crise récurrente de légitimité qui est due à des facteurs d'ordre politique, juridique, économico-financier et socio-culturel (Adolphe NDOKILI MORISHO at all,2023).

Dans la réflexion présente, nous avons analysé les conséquences ou les retombées de cette crise récurrente de légitimité sur le développement cette province. Nous avons nomenclaturé tour à tour des conséquences sur les aspects politique, infrastructurel et économique. On peut citer à titre illustratif le dysfonctionement d'Assemblée provinciale, les tensions entre les acteurs politiques, le délabrement des routes des dessertes agricoles, le deficit infrastructurel et la reticence des investisseurs.

Mots-clés : Impact, légitimité, crise récurrente

Abstract

In our previous reflection on the provincial government of Maniema facing the recurring crisis of legitimacy from 2019 to the present day, we demonstrated that since 2019, the province of Maniema has fundamentally faced a recurring crisis of legitimacy which is due to factors of political, legal, economic-financial and socio-cultural order (Adolphe NDOKILI MORISHO at all, 2023).

In the present reflection, we analyzed the consequences or fallout of this recurring crisis of legitimacy on the development of this province. We have listed in turn the

[1] Professeur Associé à l'Université de Kindu
[2] Chef de Travaux à l'Université de Kindu
[3] Politologue et chercheur indépendant
[4] Professeur Ordinaire à l'Université Pédagogique Nationale

consequences on the political, infrastructural and economic aspects. We can cite as an illustration the dysfunction of the Provincial Assembly, the tensions between political actors, the dilapidation of agricultural service roads, the infrastructure deficit and the reluctance of investors.

Keywords: Impact, legitimacy, recurring crisis

0. Introduction

Tout habitant de la province du Maniema en général et celui de la ville de Kindu en particulier conviendra avec nous que du temps où la province a connu un petit moment de stabilité politique pendant que l'honorable **TUTU SALMUMU Pascal** était aux affaires, la province a rayonné ; les principales artères de la ville de Kindu furent asphaltées, les mamans **USAFI** étaient engagées pour les nettoyer, l'éclairage public a fait le décor de la ville, la route Kindu-Bukavu était ouverte et en bon état ; chose qui a facilité la baisse des prix des produits manufacturés, la route Kindu-Lubumbashi était pratiquée avec toute aisance ; il y avait même déjà un bus "CLASSIC" qui commençait à faciliter le transport des gens de Kindu vers Lubumbashi et vice-versa, le stade omnisport Joseph Kabila fut construit, la tribune centrale de la ville de Kindu fut reconstruite.

Mais du temps que les tiraillements des crises institutionnelles politiques ont commencé en province entre les députés provinciaux et les membres de l'exécutif provincial faisant ainsi tomber monsieur **TUTU Pascal** par une motion, tout a commencé à se perdre, et du coup la province s'est retrouvée plongée dans une spirale des crises tant institutionnelles politiques que de légitimité qui n'ont fait que contribuer à la misère du peuple Maniemien.

Jusqu'à ce jour, si vous comparez l'état dans lequel la province était en 2014, 2015, 2016 avant l'avènement de toutes ces crises, vous remarquerez que la province à perdu son élan de développement qu'elle avait. Pire encore, elle commence à régresser au lieu de progresser. Aujourd'hui encore, pendant que la province vit dans une crise de légitimité du gouvernement provincial actuel (gouvernement **AFANI IDRISSA MANGALA**), la population croupit dans la misère sans merci et ne sait à quel saint se vouer. Voilà pourquoi, dans cette réflexion nous allons analyser tour à tour l'impact de la crise de légitimité du gouvernement provincial sur le développement de la province du Maniema selon les aspects politique, infrastructurel et économique.

1. Présentation des résultats

Tableau N°1 : Question relative à l'impact de la crise de légitimité du gouvernement provincial du Maniema sur l'aspect politique de la province

Q : La crise de légitimité du gouvernement provincial au Maniema a-t-elle de l'impact sur l'aspect politique de la province ?	Acteurs politiques		Doctrinaires ou analystes politiques ou Juridiques		Membre de la société civile		Total	%
Réponses	H	F	H	F	H	F		
OUI	5	4	4	3	4	5	25	83
NON	0	0	0	1	1	0	2	7
ABSTENTION	0	1	1	1	0	0	3	10
TOTAL	05	05	05	05	05	05	30	100

Source *:* Tableau élaboré par nous-mêmes sur base des données récoltées.

Commentaire : II ressort de ce tableau que, par rapport aux 30sujets enquêtés, 25sujets, soit 83% disent que la crise de légitimité du gouvernement provincial du Maniema a un impact sur la politique de la province, 2sujets, soit 07% soutiennent le contraire, alors que 3sujets, soit 10% se sont abstenu.

Tableau N°2 : Question relative à l'impact de la crise de légitimité du gouvernement provincial du Maniema sur l'aspect infrastructurel de la province

Q : La crise de légitimité du gouvernement provincial au Maniema a-t-elle de l'impact sur l'aspect infrastructurel de la province ?	Acteurs politiques		Doctrinaires ou analystes politiques ou Juridiques		Membre de la société civile		Total	%
Réponses	H	F	H	F	H	F		
OUI	5	5	4	4	5	5	28	93
NON	0	0	1	1	0	0	2	07
ABSTENTION	0	0	0	0	0	0	0	00
TOTAL	05	05	05	05	05	05	30	100

Source *:* Tableau élaboré par nous-mêmes sur base des données récoltées.

Commentaire : II ressort de ce tableau que, par rapport aux 30sujets enquêtés, 28sujets, soit 93% affirment que la crise de légitimité du gouvernement provincial du Maniema a un impact sur l'aspect infrastructurel de la province, 2sujets, soit 07% soutiennent le contraire.

Tableau N°3 : Question relative à l'impact de la crise de légitimité du gouvernement provincial du Maniema sur l'aspect économique de la province

Q : La crise de légitimité du gouvernement provincial au Maniema a-t-elle de l'impact sur l'aspect économique de la province ?	Acteurs politiques		Doctrinaires ou analystes politiques ou Juridiques		Membre de la société civile		Total	**%**
Réponses	H	F	H	F	H	F		
OUI	5	5	5	5	5	5	30	100
NON	0	0	0	0	0	0	0	00
ABSTENTION	0	0	0	0	0	0	0	00
TOTAL	05	05	05	05	05	05	30	100

Source *:* Tableau élaboré par nos soins sur base des données récoltées.

Commentaire : II ressort de ce tableau que, par rapport aux 30sujets enquêtés, tous les 30, soit 100% sont d'accord que la crise de légitimité du gouvernement provincial au Maniema a un impact sur l'aspect économique de la province.

2. Analyse des résultats

2.1. Sur le plan politique

Les situations des crises politiques sous toutes leurs formes n'ont jamais été porteuses d'une bénédiction quelconque mais enfoncent plutôt dans un trou de désespoir, l'entité tant politique qu'administrative ou elles ont lieu.

La situation de la crise de légitimité du gouvernement provincial actuel ne fait qu'empirer la donne politique dans la province du Maniema ; les politiques qui étaient censés se préoccuper quotidiennement des problèmes de la population, se trouvent plutôt concentrés à cette question qui touche à leur survie politique.

Parce que cette crise persiste, et que les antagonistes n'arrivent pas à trouver gain de cause, on assiste alors à une loi de la jungle, à savoir : « l'animal le plus fort ou le plus rusé élimine le plus faible » n'est-ce pas là un « Etat de nature » affirmé par Thomas HOBBES ? Ce dernier n'a-t-il pas raison lorsqu'il affirme que l'homme est un loup pour l'homme ? Cette capacité de nuisance que détiennent les politiques pour se nuire mutuellement a des répercussions très graves sur la vie et survie de la province (Léon MATANGILA,2000).

Un adage populaire dit : « *là où deux éléphants se battent, ces sont les feuilles qui en pâtissent* » et c'est ce que nous vivons dans la province du Maniema, les animateurs des deux institutions politiques de la province s'acharnent, mais pendant ce temps, la pauvre population ne sait à quel saint se vouer.

Prenons à titre illustratif la situation actuelle où les jeux politiques liés aux tensions de cette crise ont conduit au dysfonctionnement de la première institution de la province à cause de la cacophonie qui règne en maitre dans ses animateurs, le bureau KITEMBO étant déchu ; proteste contre le bureau d'âge, et vice versa, alors on ne sait quel est le bureau qui gère l'assemblée provinciale à l'heure actuelle.

Si la première institution de la province est paralysée, qu'en est-il de la seconde ? Elle (l'institution gouvernement provincial) qui n'est que figurant, car n'ayant pas la capacité d'engager la province dans des grandes décisions suite à son statut d'intérimaire. Vous voyez combien de fois le résultat de toutes ces tensions conduit à la non gouvernance de la province.

Disons donc, comment une province non gouvernée peut s'attendre au développement ? Peut-être par un coup de baguette magique ?

Tout le monde sait, et comme le souligne aussi les textes légaux ; que le pouvoir d'un gouverneur intérimaire est limité (NGOMA BINDA,2001). Celui-ci n'a pas compétence de prendre des grandes décisions, il ne peut qu'assurer l'administration ou gérer les affaires courantes. Et comme l'intérim en question dévient illégal car dépassant même sa durée légale, combien des programmes de développement trainent faute des Arrêtés légaux susceptibles de les mettre en action ? Tout cela parce que le gouverneur ai, monsieur **AFANI IDRISSA MANGALA** n'a pas cette autorité, mais pendant ce temps, c'est la province qui en pâti, c'est la population qui souffre.

En réalité, les premiers perdants dans cette situation ne sont pas d'abord les politiques, car ces derniers trouvent facilement leur pain quotidien et ne manquent pas à envoyer leurs enfants aux études à l'intérieur tout comme à l'extérieur du pays, mais pendant ce moment des tensions et des tiraillements entre politiques suite à la crise, c'est la population qui est la première victime.

2.2. Sur le plan infrastructurel

Parlant de l'infrastructure ici, nous faisons allusion aux constructions, à l'édification et à l'aménagement des routes, immeubles. Bref ; des réalisations infrastructurelles ou tout simplement des infrastructures d'intérêt commun comme les stades, les aéroports, les routes, les marchés.

L'infrastructure est sans doute l'un des signaux visibles du développement dans une entité, à défaut ; le développement est quasiment inexistant. La preuve en est que les pays les plus puissants et réputés comme les plus développés au monde, sont ceux ayant plus d'infrastructures à tous les niveaux : c'est le cas de la chine, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon,

La République Démocratique du Congo en général, et la province du Maniema en particulier, aspirant au développement ; ne peut échapper à cette logique dite infrastructurelle. Et, nous avons tous observé l'érection des infrastructures dites d'intérêt commun dans la province du Maniema et plus particulièrement dans la ville de Kindu ; juste avant l'avènement des crises politiques qui sont venues tout bouleverser

Quand le gouverneur TUTU SALUMU gouvernait la province dans une franche collaboration avec l'assemblée provinciale, nous avons vu l'élan développemental que la province a pris. C'est à cette époque que bon nombre d'infrastructure qui font la fierté de la ville de Kindu aujourd'hui ont été érigées, c'est notamment le stade Joseph KABILA, la tribune centrale de Kindu, le place du cinquantenaire, l'asphaltages des certaines voiries urbaines, les immeubles abritant certains services et entreprises publique de l'Etat comme la DGI, la DGRAD, La DGDA pour ne citer que ça.

Mais quand les crises politiques ont décidé d'élire domicile dans la province du Maniema, plus rien ne va. Aujourd'hui sous la crise de légitimité du gouvernement provincial actuel qui date de plus de deux ans déjà, on ne sait répertorier une seule infrastructure de grande envergure qui soit d'intérêt commun érigée par le gouvernement tant provincial que central.

Au contraire, au lieu de construire ou même de prendre soins de ce qu'on a trouvé, on assiste plutôt à un recul à pas des géants vers la case de départ. Les artères asphaltées de la ville qui étaient très bien entretenues, balayées au quotidien sont aujourd'hui comparables à des poubelles où on jette toute sorte d'ordure.

Que dire des éclairages publics ? on n'en fait aucune allusion, les poteaux tombent, les lampes et les batteries nécessitent d'entretiens, mais personne ne s'en intéresse. On est d'abord concentré sur la question politique provinciale.

Les routes de desserte agricole sont quasiment inexistantes et sont même jetées dans les oubliettes alors que la pauvre population meurt de faim dans la ville, et on ne cesse de décrier la hausse de prix des denrées alimentaires. Le sol est arable, les conditions climatiques sont favorables, les gens cultivent et d'autres en ont la volonté. Mais comment dégager sa production ou la parvenir en ville après la récolte ? C'est la question que se pose tout agriculteur sérieux avant de s'engager à ses travaux champêtres au risque de faire du fiasco et voir sa production pourrir dans la forêt faute d'infrastructures routières pouvant lui permettre de bien l'évacuer.

Qu'en est-il des routes d'intérêt provincial voir national reliant la ville de Kindu aux territoires de la province ? et même celles reliant la province à d'autres ? Elles sont toutes dans un état de délabrement très avancé et on en fait aucun cas.

En plein centre-ville de Kindu, le plus prestigieux boulevard Joseph KABILA est en difficulté ; un éboulement s'est fait au niveau de l'éminente station COHYDRO au vu et au su de toutes les autorités de la province, aujourd'hui cela date de plus de cinq mois et rien n'est fait. Le passage est d'ailleurs bloqué. Cela ne nous intéresse pas, la province est en crise.

Si en plein centre-ville (Chef-lieu de la province), on peut agir de la sorte, quel sera le sort des milieux ruraux ? Ils sont abandonnés à leurs tristes sorts

Les illustrations du déficit infrastructurel dans la province du Maniema suite aux crises politiques multiformes et plus particulièrement celle de légitimité du gouvernement provincial sont légion.

2.3. Sur le plan économique

Il n'existe pas de développement où les facteurs économiques ne sont pas sollicités. Karl Marx, ne disait-il pas que : « c'est l'infrastructure (l'économie) qui détermine la superstructure (la politique) » ? Cela pour dire que ces sont les moyens financiers qui donnent le pouvoir. Dans ce même ordre d'idée, nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas de développement sans l'économie, MATATA PONYO affirme que : « la grandeur d'un Etat n'est pas lieu à la grandeur de ses citoyens ou à l'éloquence de ceux-ci, mais c'est lié à la grandeur de son économie »

Pendant que les infrastructures routières font défaut dans la province du Maniema, les opérateurs économiques vivent leur calvaire lorsqu'ils veulent se déplacer avec leurs marchandises, tout cela vient se répercuter sur le pauvre citoyen qui ne sait plus manger à sa faim, qui ne sait plus construire parce que tout coûte maintenant cher. À un certain moment dans la ville de Kindu, alors que la crise de légitimité du

gouvernement provincial actuel était en train de battre son record, pendant ce temps, un seul sac de ciment pouvait se vendre à 30, 45, voir 50$.

Alors que la crise de légitimité du gouvernement provincial actuel persiste ; nul besoin d'être un visionnaire pour observer le statuquo, voir la rétrogradation développementale dans la province du Maniema.

Dans le domaine d'investissement, entre nous soit-dit ; quel est cet investisseur sérieux qui peut s'hasarder venir conclure des contrats avec un gouverneur intérimaire ? Faute d'investisseurs étrangers, combien des gens souffrent dans le chômage ? Car il est vrai que les multinationales et les investisseurs étrangers créent certainement de l'emploi dans des pays du sud comme le nôtre.

3. Conclusion

Dans cette réflexion avons analysé tour à tour l'impact de la crise de légitimité du gouvernement provincial sur le développement de la province du Maniema selon les aspects politique, infrastructurel et économique. Y relativement, nous y avions démontré que, ces crises récurrentes de légitimité ont des impacts négatifs considérables sur le développement de cette province.

Toute cette spirale des crises dans laquelle la province du Maniema est plongée constitue le pire obstacle au développement de celle-ci, d'où l'urgence de remédier à ce fléau en sortant le plus vite possible la province de cette situation des crises récurrentes de légitimité et lui permettre d'accéder au développement tant souhaité.

4. Bibliographie

Adolphe Ndokili MORISHO at all, Gouvernement provincial face à la crise récurrente de légitimité de 2019 à nos jours, RPJ, Volume 2, Numéro 3, Septembre-Décembre 2023 ;

Léon MATANGILA MUSALINDA, Pour une Démocratie au Congo Kinshasa, paris l'harmattan ,2000 ;

NGOMA BINDA, Une démocratie libérale et communautaire pour la RDC et l'Afrique, Paris, l'harmattan, 2001

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

« Cacaoculture en Côte d'Ivoire » : Pratiques Culturales, Représentations Sociales et Dynamiques Institutionnelles - Étude de cas à Bologuhé dans le Département de Daloa

['Cocoa farming in Côte d'Ivoire": Cultural Practices, Social Representations, and Institutional Dynamics - Case study in Bologuhé in the Department of Daloa]

N'DA Kouassi Pékaoh Robert[1]
Email :pekaoh@yahoo.fr

OUOHI Manou Marie Grâce[2]
Email :gracemarieouohi@gmail.com

Université Jean Lorougnon Guédé/Côte d'Ivoire

Résumé

Cet article explore le rôle central du cacao dans l'économie ivoirienne, soulignant son impact majeur sur le PIB national et l'emploi. Malgré ces performances macroéconomiques, la production cacaoyère repose sur des méthodes agricoles rudimentaires. L'étude, menée à Bologhué, au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, vise à comprendre les logiques de production des cacaoculteurs et les lacunes en matière d'innovation. En utilisant la théorie de la reproduction sociale, elle révèle que les faibles niveaux d'innovation dans la production de cacao sont influencés par des perceptions et des valeurs ancrées dans le contexte culturel, limitant ainsi l'adoption de méthodes plus modernes. Cette dynamique est perpétuée par les structures institutionnelles de la filière cacao, soulignant les liens complexes entre les représentations culturelles, les structures institutionnelles et les pratiques productives. Ces conclusions soulignent la nécessité d'une réévaluation des approches de développement agricole pour favoriser l'innovation et la durabilité dans le secteur crucial de la production de cacao en Côte d'Ivoire.

Mots-clés : Cacaoculture, Pratiques culturales, Savoirs endogènes, Innovations agricoles, Daloa.

[1] Consultant en management de Projets et Enseignant-Chercheur
[2] Master de sociologie

Abstract

This article explores the central role of cocoa in the Ivorian economy, emphasizing its significant impact on the national GDP and employment. Despite these macroeconomic achievements, cocoa production relies on rudimentary agricultural methods. The study, conducted in Bologhué, in the Center-West of Côte d'Ivoire, aims to understand the production logic of cocoa farmers and the shortcomings in terms of innovation. Using the theory of social reproduction, it reveals that the low levels of innovation in cocoa production are influenced by perceptions and values rooted in the cultural context, thus limiting the adoption of more modern methods. This dynamic is perpetuated by the institutional structures of the cocoa sector, highlighting the complex links between cultural representations, institutional structures, and productive practices. These findings underscore the need for a reassessment of agricultural development approaches to promote innovation and sustainability in the crucial cocoa production sector in Côte d'Ivoire.

Keywords: Cocoa farming, Cultivation practices, Endogenous knowledge, Agricultural innovations, Daloa

0. Introduction

Depuis les années 1960, la Côte d'Ivoire est devenue le principal producteur mondial de fèves de cacao, représentant plus de 40 % de l'offre mondiale. Cette croissance a eu des répercussions significatives sur l'économie, générant environ 40 % des recettes d'exportation et contribuant à hauteur de 10 % au Produit Intérieur Brut (PIB) (Araujo Bonjean & Chambas, 2001, p. 7). Sur le plan social, 600 000 chefs d'exploitation alimentent le secteur, soutenant les moyens de subsistance de près de 6 000 000 de personnes dépendant du cacao (Doumbia & Kouassi, 2009, p. 1370).

Ces bonnes performances macroéconomiques contrastent avec le système d'exploitation cacaoyer, qui résulte de la conquête de l'espace (D. Boni, 1974, p. 111), se traduisant par des défrichements massifs de forêts (Ruf et al., 2018, p. 211). En effet, la production du cacao reste encore tributaire des pratiques agraires traditionnelles. Toutes les étapes de la production, c'est-à-dire de la préparation des sols à la plantation des arbres, en passant par l'entretien des vergers, la récolte et le

traitement des fèves, se réalisent manuellement. L'agriculture demeure de type familial et faiblement mécanisée.

L'étude exploratoire conduite dans la localité de Bologuhé, située au centre-ouest de la Côte d'Ivoire, dans le département de Daloa, a permis de confirmer le caractère rudimentaire de l'outillage mobilisé dans la chaîne de production du cacao. À travers cette étude, il s'agit d'explorer les liens entre les pratiques culturales du cacao, les systèmes de représentation des producteurs, l'organisation sociale du travail, les identités de genre, et l'impact de l'accompagnement institutionnel sur le système de production cacaoyer.

La démarche d'analyse de cet article, qui se propose de comprendre les logiques productives et les faiblesses des innovations dans le système d'exploitation cacaoyer, s'appuie sur la théorie de la reproduction sociale de Pierre Bourdieu, qui accorde une place prépondérante à l'héritage (Jourdain & Naulin, 2011, p. 6). En effet, selon cette théorie, nos actions seraient fortement influencées par le destin social. En rapport avec notre travail, il s'agit d'analyser comment les pratiques culturales du cacao sont corrélées aux influences familiales et communautaires, et comment ces choix influencent la dynamique interne des structures sociales existantes.

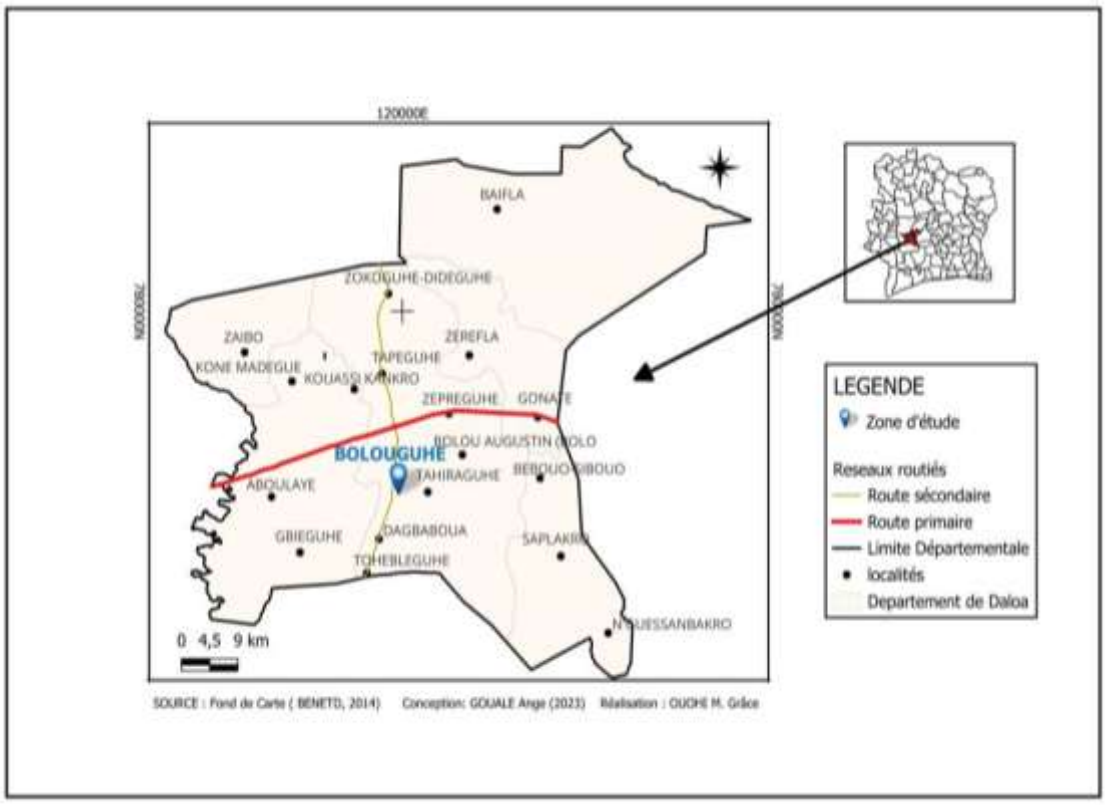
Ce travail de recherche s'articule autour des interrelations entre les pratiques culturales du cacao et le système de représentation des producteurs de cacao, l'organisation sociale du travail et les identités de genre, ainsi que l'incidence de l'accompagnement institutionnel sur le système d'exploitation agricole.

1. Méthodologie

La présente étude qualitative a été menée à Bologuhé, dans le département de Daloa, en Côte d'Ivoire (voir carte 1). Cette localité a été sélectionnée en raison de sa représentativité des pratiques culturales observées dans la chaîne de production du cacao en Côte d'Ivoire.

Revue Panafricaine de la Jeunesse – RPJ –
©Editions Lumumba
ISSN: 2790-6248 I e-ISSN: 2790-6256
Volume 3, n°1, Janvier– Avril 2024

Carte 1 : Carte de la localisation géographique de Bolouguhé dans le département de Daloa



La collecte de données sur le terrain a été réalisée à partir d'entretiens semi-structurés et de l'observation directe. Les entretiens semi-structurés ont impliqué trois catégories d'acteurs : les chefs d'exploitation, les femmes, et les agents encadreurs de l'ANADER (Agence Nationale pour le Développement Rural) de la localité. Avec les chefs d'exploitation, des entretiens individuels ont été menés en utilisant un guide structuré couvrant divers aspects tels que la gestion des opérations culturales, l'organisation du travail, le rôle des femmes dans la chaîne de production et le soutien-conseil. Initialement prévus pour des entretiens individuels avec les femmes chefs d'exploitation, nous avons opté pour un groupe de discussion avec ces dernières, faute de pouvoir les rencontrer individuellement. Cette approche a permis d'explorer leur implication dans la chaîne de production ainsi que les défis liés aux identités de genre qu'elles rencontrent.

Les entretiens avec les agents de l'ANADER ont principalement abordé le soutien-conseil ainsi que les questions liées aux innovations et à la mécanisation de la production de cacao. Des observations directes ont été effectuées sur les sites de production afin de mieux comprendre les différentes opérations agricoles associées au cacao en observant les producteurs sur leurs sites de production.

Les données qualitatives issues des entretiens et des observations ont été soumises à une analyse thématique après transcription manuelle des entretiens. Cette méthode d'analyse a permis d'identifier et de catégoriser les thèmes et motifs récurrents dans les discours des participants, fournissant ainsi des informations sur les pratiques culturales, les représentations sociales et les dynamiques institutionnelles. Plus précisément, il s'est agi de repérer et de regrouper les thèmes abordés dans chaque corpus (P. Paillé & A. Mucchielli, 2021, p. 31).

2. Résultats

Les pratiques culturales du cacao s'intègrent dans une dimension symbolique et socio-culturelle, auto-entretenue par les structures institutionnelles en charge de la gestion de cette filière.

- **Pratiques culturales et système de représentation des producteurs de cacao**

Les pratiques culturales des producteurs de cacao s'inscrivent dans une trajectoire socio-historique souvent héritée des générations précédentes, et trouvent leur ancrage dans les systèmes de croyances qui perdurent à travers la chaîne de transmission du savoir. Ces techniques agricoles participent de facto au maintien du système de production et à la consolidation des liens communautaires.

Les opérations culturales du cacao reposent principalement sur l'utilisation d'outils rudimentaires, dont la machette constitue l'instrument prédominant. Cette réalité impose la mobilisation d'une main-d'œuvre conséquente afin d'assurer le déroulement efficace des opérations culturales selon le calendrier agricole. Le caractère rustique des outils de production souligne la nécessité d'une mobilisation accrue de ressources humaines pour mener à bien l'ensemble des tâches agricoles. La création d'une parcelle de cacao suppose au préalable la préparation du terrain, qui consiste en le

défrichage de la parcelle. Cette étape vise à l'abattage du sous-bois et à l'élimination des arbres jugés incompatibles avec le cacao. L'entretien de la plantation vise à éliminer les plantes indésirables en effectuant un fauchage à la machette ou en utilisant des herbicides. Cela a pour objectif d'éviter toute compétition nutritionnelle et de prévenir les attaques d'insectes nuisibles aux cacaoyers. Les activités post-récolte, telles que l'écabossage du cacao pour extraire les graines, sont réalisées manuellement à l'aide d'un gourdin ou d'une machette. De même, le processus de fermentation est également effectué manuellement. Toutes ces opérations agricoles se font essentiellement avec la machette associée au brûlis pour les jeunes jachères. Ces techniques culturales trouvent leur légitimité dans les pratiques agraires anciennes, antérieures à l'introduction du cacao en Côte d'Ivoire, et leur résilience dans le temps par leur capacité à satisfaire les besoins nutritionnels du groupe et à assurer une solidarité fonctionnelle intra-communautaire.

Les opérations qui structurent les processus de mise en place des cultures, de récolte et de post-récolte sont transmises à travers les cycles générationnels. Elles se maintiennent en raison du caractère rudimentaire de l'outillage qui mobilise l'ensemble du ménage, hommes, femmes et enfants, et nécessite aussi le concours de la communauté. La pratique du cacao s'intègre dans une logique socialisante et intégrative. Socialisante au sens où les enfants, dès leur jeune âge, sont impliqués dans le processus de production afin de s'approprier les techniques productives du cacao. Elle est surtout intégrative, car elle mobilise l'ensemble de la communauté pour la conduite des opérations culturales, ce qui permet de maintenir une forme de solidarité mécanique au sein des unités familiales et de production.

La dimension socialisante du travail se révèle fondamentale pour la pérennité du groupe de travail ; les enfants étant ceux par qui la communauté des producteurs de cacao se maintient et se perpétue dans le temps. La mobilisation des enfants dans la chaîne de production participe prioritairement au processus de socialisation. Depuis leur tendre enfance, ils sont intégrés aux groupes de travail afin d'apprendre les techniques et les subtilités de la chaîne de production du cacao. Ainsi, les enfants sont chargés de conduire des tâches particulières telles que l'approvisionnement en eau au groupe de travail, l'ensachage des fèves et l'acheminement des plants pour le planting. Les cacaoculteurs interrogés affirment que tous leurs savoirs en termes de

cacaoculture proviennent de ce qu'ils ont appris auprès de leurs parents. En effet, accompagner les parents sur les parcelles de cacao leur permettait d'apprendre auprès d'eux afin de reproduire plus tard ces savoirs et de les transmettre à leur descendance. De génération en génération, la transmission des pratiques culturales s'effectue de manière intergénérationnelle, se déployant du père vers le fils et de la mère vers la fille. À ce propos, un cacaoculteur allochtone à Bolouguhé affirme : « Quand nous travaillons, on leur demande de regarder comment nous utilisons la machette. Donc ils nous observent quand on travaille. Je dis à mon fils aîné de bien me regarder quand je travaille parce que demain, si je ne suis pas là, c'est lui qui va gérer ça ».

La transmission des savoirs liés à la production du cacao se fait donc au sein de la famille, l'unité de production de base, et au niveau de la communauté. Ce processus permet de perpétuer les connaissances locales et de les valoriser. Ce système d'exploitation agricole, qui repose sur le caractère rudimentaire des matériaux utilisés et qui mobilise de fait la motricité humaine, exige des membres le renforcement des liens communautaires, se traduisant par le don, le contre-don et l'entraide.

Dans ce contexte, les communautés productrices se façonnent en une entité organique où chaque opération culturale devient une entreprise collective, nécessitant la collaboration étroite et la contribution de chaque membre du groupe. Au cœur des communautés cacaoyères, se forme ainsi une structure sociale complexe, caractérisée par des formes de sociabilité qui transcendent les simples relations au sein des groupes nucléaires et des liens lignagers. Cette interdépendance crée un réseau solide d'entraide et de coopération, établissant des connexions au-delà des liens familiaux directs. Les membres de ces communautés se trouvent liés par une nécessité mutuelle, où l'accomplissement des tâches agricoles devient une entreprise collective, renforçant ainsi la cohésion sociale et créant des dynamiques d'interaction qui dépassent les frontières traditionnelles des relations familiales. Un producteur interviewé affirme ceci : « Ici, nous sommes tous parents même si nous ne venons pas du même village et ne parlons pas la même langue ». Un autre poursuit : « Si tu veux travailler seul, tu ne pourras jamais terminer tes travaux à temps, surtout qu'il est difficile d'avoir des manœuvres ». En conséquence, cette interconnexion renforcée favorise non seulement la réalisation efficace des opérations culturales, mais contribue également à la formation de communautés résilientes, capables de faire face aux défis inhérents

à la culture du cacao. L'importance de ces liens communautaires dans le contexte de la culture cacaoyère souligne l'essence même de la solidarité et de la collaboration, indispensables pour surmonter les contraintes liées à la production du cacao dans un contexte marqué par l'instabilité climatique.

Par ailleurs, le caractère très prescriptif du calendrier agricole impose des délais au-delà desquels les rendements agricoles ne peuvent être bénéfiques pour le producteur. Un retard dans la mise en œuvre des opérations agricoles peut avoir des répercussions substantielles sur le rendement de l'exploitation. La temporalité des différentes étapes du processus agricole devient ainsi un élément essentiel à prendre en compte, nécessitant une planification minutieuse et une exécution rigoureuse des tâches. Une coordination efficace s'avère indispensable pour maximiser la productivité tout en minimisant les risques liés aux variations du calendrier agricole. Ce système d'exploitation agricole, fortement tributaire de la force de travail et qui mobilise le groupe, a une forte incidence sur les rapports intra-communautaires et les identités de genre.

- **Organisation du travail et identité de genre**

Le type d'outillage mobilisé dans la pratique de la cacaoculture contribue à la division sociale du travail, et l'organisation qui en découle exerce une influence sur les identités de genre.

Lors des opérations culturales du cacao, la machette demeure l'outil prédominant, solidement ancré dans la tradition qui l'associe principalement aux hommes en raison des tâches spécifiques qu'elle permet d'accomplir et de l'effort physique requis pour sa manipulation. Cette corrélation découle non seulement de la nature des travaux effectués, mais aussi de la symbolique culturelle attribuée à la masculinité. La machette transcende son statut d'instrument agricole pour incarner des valeurs culturelles liées à la virilité, soulignant le rôle historique des hommes dans les opérations cacaoyères.

En effet, les principales activités de la chaîne de production telles que le défrichage, le labour, l'entretien des cultures et l'écabossage du cacao sont toutes généralement conduites à la machette, donc par les hommes. Cette prédominance masculine dans ces tâches renforce l'association culturelle entre la machette et la sphère masculine au

sein de ces activités agricoles. L'analyse des propos des participants révèle que les aptitudes et capacités socialement reconnues dans la cacaoculture confèrent à l'homme la responsabilité des principales opérations du circuit de production du cacao. Bien que la femme ait des responsabilités dans la cacaoculture, celles-ci sont généralement considérées comme légères par rapport à celles des hommes, la femme étant perçue comme une main-d'œuvre saisonnière intervenant dans la chaîne de production du cacao. Cette perception est soulignée par un commentaire d'un allogène à Bolouguhé, affirmant que la femme ne devrait pas s'impliquer dans les travaux difficiles du champ, mais plutôt se concentrer sur des tâches telles que la mise en tas lors de la cueillette.

De cette division sexiste du travail, les femmes sont donc affectées aux tâches de soutien à la production qui mobilisent moins d'efforts physiques, telles que le ramassage et le convoyage des fèves ainsi que les activités post-récolte consacrées au triage. Même si en réalité, de plus en plus de femmes deviennent chefs d'exploitation et que ces activités de soutien sont très importantes pour l'obtention de la fève de cacao prête à la commercialisation.

Ainsi, la division du travail dans la production du cacao, influencée par des facteurs culturels et de genre, crée des rôles distincts entre les membres de la communauté, déterminant le statut social et les opportunités disponibles pour chaque genre. C'est ainsi qu'une femme interviewée s'exprime : « C'est l'homme qui est le chef de la famille. Tout le champ repose sur lui, nous les femmes on peut aider, mais les travaux durs là, nous-mêmes on sait qu'on ne peut pas les faire. »

Cette répartition sexuée du travail dans la cacaoculture emporte avec elle de fortes incidences sur la répartition des revenus issus de la production au sein du ménage et oriente de facto les activités conduites par les femmes dans les communautés cacaoyères. En effet, il ressort des échanges que la gestion des revenus issus de la production du cacao est la propriété quasi exclusive de l'homme. Les femmes dans les communautés cacaoyères s'adonnent donc aux cultures vivrières afin de fournir l'alimentation du ménage et subvenir à leurs besoins personnels. Dans certains ménages, les femmes sont logées à la même enseigne que les ouvriers. Elles reçoivent une partie de la rente cacaoyère sous forme de contrepartie pour les activités réalisées durant la saison cacaoyère.

En somme, l'outillage mobilisé pour la production du cacao influence les identités de genre et participe à la marginalisation des femmes en milieu rural. Le maintien de ce système de production est auto-entretenu par les acteurs institutionnels en charge de la gestion de la filière cacao.

- **L'accompagnement institutionnel et le système d'exploitation agricole**

L'accompagnement institutionnel des producteurs de cacao par les acteurs étatiques et paraétatiques porte essentiellement sur l'organisation et la structuration des producteurs, les bonnes pratiques agricoles et l'appui à la commercialisation des fèves de cacao. Les aspects concernant la mécanisation de la chaîne de production et la transformation du produit sont peu développés lors de l'appui-conseil aux producteurs.

Il ressort des entretiens administrés aux autochtones, aux allochtones et aux allogènes que plusieurs formations sont organisées à Bolouguhé. Celles-ci portent essentiellement sur les bonnes pratiques agricoles et la lutte contre diverses pathologies. Ces sessions de formation sont pour la plupart dispensées par l'ANADER dans les champs-écoles et financées par le Conseil Café Cacao. Cette démarche vise à articuler connaissances théoriques et pratiques de terrain. Les techniciens d'appui-conseil de l'ANADER jouent de ce fait un rôle crucial dans l'accompagnement des cacaoculteurs dans des décisions importantes telles que la densité de plantation par hectare, le diagnostic des pathologies comme le Swollen-Shoot, le suivi des plants et les bonnes pratiques en termes de gestion du produit. À ce propos, l'Agent de Développement Rural (ADR) de l'ANADER soutient ceci : « Nous faisons des formations aux producteurs agricoles dans le milieu rural, nous les formons sur la manière de défricher la terre, produire le cacao, associer l'agroforesterie à la culture du cacao en réponse au changement climatique et comment faire face au Swollen-Shoot ». Sur cette question, un cacaoculteur autochtone, lors de notre entrevue, témoigne : « Oui, ils vont même mesurer nos champs et nous disent ce qu'on doit faire et ce qu'on ne doit pas faire. »

En filigrane de cette démarche d'appui-conseil qui ne porte que sur le respect des normes de production, il s'agit de répondre de manière optimale aux exigences du marché mondial du cacao et de garantir la satisfaction des engagements envers les exportateurs de fèves de cacao. Les aspects concernant les innovations technologiques et la transformation du produit ne font pas partie du paquet de services offerts aux

producteurs. Cette démarche, même si elle participe à renforcer la qualité du produit en provenance de la Côte d'Ivoire et à assurer la conformité aux standards internationaux, tout en consolidant la position du pays en tant que premier producteur mondial, contribue au contraire à restreindre les producteurs dans un rôle de pourvoyeurs de fèves, sans véritable possibilité de transformation de leur cadre et de leurs conditions de vie. Le système colonial qui a prévalu jusqu'alors, faisant des colonies les centres d'approvisionnement, continue de se perpétuer, d'où le faible niveau de transformation locale du cacao.

En somme, l'accompagnement institutionnel est principalement orienté vers la satisfaction à long terme de la demande sur le marché mondial du cacao. Cette orientation implique que les producteurs ne détiennent pas une maîtrise approfondie de leurs produits, se contentant de les acheminer vers les marchés internationaux sans participer activement au cycle de transformation. En conséquence, leur implication dans la chaîne de valeur du cacao demeure limitée, accentuant ainsi la paupérisation des communautés productrices de cacao.

3. Discussion

Cette étude révèle deux conclusions d'une importance capitale, éclairant les intrications profondes entre les pratiques de production et les dynamiques sociales. Premièrement, elle met en lumière l'impact considérable des méthodes de production sur les interactions communautaires et les constructions des identités de genre, soulignant ainsi la nécessité d'une approche plus inclusive et égalitaire. Deuxièmement, elle souligne avec force comment la structure même du système d'accompagnement confine les producteurs à un rôle limité de simples fournisseurs de matières premières, perpétuant ainsi un cycle de dépendance insidieux.

En ce qui concerne les identités de genre au sein de l'industrie cacaoyère, les recherches de Ndami (2018) ajoutent une dimension cruciale en examinant les dynamiques familiales et de genre au Cameroun. Elles mettent en évidence comment les revenus générés par les cultures d'exportation contribuent à l'accumulation de richesses chez les hommes, reléguant souvent le travail des femmes dans les plantations à un devoir matrimonial de subvenir aux besoins familiaux. Cette perspective est renforcée par les travaux de Carrière (2003), bien qu'elle soit nuancée

par les recherches de Kossonou et al. (2018), qui démontrent l'importance croissante du rôle des femmes dans divers aspects de la production.

Concernant l'implication des enfants dans la production de cacao, les opinions divergent. Certains, comme Memon (2019), avancent qu'elle peut contribuer à la socialisation et à l'acquisition de valeurs importantes, tandis que d'autres, tels que Buono et Babo (2013), adoptent une position abolitionniste, soulignant l'urgence d'éradiquer cette pratique pour mettre fin à l'exploitation infantile et à l'esclavage moderne.

Ces débats révèlent les défis complexes liés à la caractérisation du travail des enfants et à la lutte contre l'exploitation, mettant en évidence la nécessité d'approches globales et concertées pour aborder cette problématique. En ce qui concerne le système d'encadrement des producteurs, bien qu'il soit principalement axé sur la fourniture de conseils techniques, la formation et la commercialisation des produits, il est également critiqué pour perpétuer la dépendance des communautés cacaoyères, soulevant ainsi des questions fondamentales sur la nécessité de réformes structurelles pour favoriser une véritable autonomie économique.

Enfin, cette étude souligne les héritages persistants de la colonisation, qui maintiennent les anciennes colonies dans une position de fournisseurs de matières premières, entravant ainsi leur développement autonome. Malgré les aspirations à l'indépendance politique, les séquelles de la colonisation continuent d'entraver le développement équitable des communautés agricoles en Afrique, nécessitant une réévaluation critique des politiques économiques actuelles pour promouvoir une prospérité partagée et durable.

4. Conclusion

La présente étude, menée dans la localité de Bologhué, au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, dans le département de Daloa, met en lumière les dynamiques complexes qui régissent la production de cacao dans le pays. Malgré son statut de pilier majeur de l'économie ivoirienne, la production cacaoyère repose sur un modèle extensif caractérisé par des méthodes agricoles rudimentaires. Cette recherche qualitative, basée sur la théorie de la reproduction sociale, révèle que les faibles niveaux d'innovation dans le secteur sont largement influencés par les perceptions et les

valeurs profondément ancrées dans le contexte culturel. Ces éléments façonnent les pratiques agricoles et limitent l'adoption de méthodes plus modernes.

L'analyse souligne également le rôle des structures institutionnelles dans le maintien de cette situation. Elle met en évidence les interconnexions complexes entre les représentations culturelles, les structures institutionnelles et les pratiques productives dans le secteur crucial de la production cacaoyère en Côte d'Ivoire. Ainsi, malgré les performances macro-économiques du secteur, l'absence d'innovations significatives compromet sa durabilité à long terme.

Pour assurer une croissance économique durable et promouvoir le bien-être des acteurs de la filière cacao, il est impératif de comprendre et de prendre en compte les dimensions culturelles et institutionnelles qui sous-tendent les pratiques agricoles. Des efforts concertés sont nécessaires pour encourager l'adoption de méthodes plus efficaces et durables, tout en respectant les valeurs et les traditions locales. En perspective, cette étude met en lumière les enjeux cruciaux liés à l'autonomisation des femmes rurales au sein des communautés cacaoyères. Elle soulève également des questions fondamentales concernant les raisons de la persistance de la pauvreté malgré la prospérité économique de l'industrie du cacao.

4. Bibliographie

Adjinda, K. B. (2016). *Le système d'encadrement des agriculteurs au Bénin : cas des producteurs du coton de la commune de Banikoara* (Thèse de doctorat, Université du Québec à Rimouski, Canada).

Araujo-Bonjean, C., & Chambas, G. (2001). Le paradoxe de la fiscalité agricole en Afrique subsaharienne. *Revue Tiers Monde*, 42(166), 73-88.

Diain, B. (1974). Plantations paysannes et développement dans le sud-est forestier : l'exemple du département d'Adzopé. *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 51(415), 105-115.

Buono, C., & Babo, A. (2013). Travail des enfants dans les exploitations de cacao en Côte d'Ivoire. Pour une réconciliation entre normes locales et normes internationales autour du "bic", du balai et de la machette. *Monde en Développement*, 41(161), 69-84.

Carrière, S. (2003). *Les orphelins de la forêt : pratiques paysannes et écologie forestière* (Ntumu, Sud-Cameroun). IRD Éditions.

Doumbia, M., & Kouassi, Y. (2009). Evaluation des délais de validité des traitements insecticides des stocks de café et de cacao en vigueur au Port Autonome d'Abidjan en Côte d'Ivoire. *Journal of Applied Biosciences*, 23, 1369-1376.

Guillermou, Y. (2005). Groupes de producteurs et ONG dans l'Ouest Cameroun : Dynamiques associatives et appuis extérieurs. *Revue Internationale de l'Économie Sociale*, 63, 26-39.

Jourdain, A., & Naulin, S. (2011). Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu. *Idées Économiques et Sociales*, 166(4), 6-14.

Kossonou, A. S. F., Vroh, B. T. A. F., Gniayou, K. V.-P., & Adou, Y. C. Y. (2018). Implication des femmes dans la gestion familiale des systèmes agroforestiers à cacaoyers au Centre de la Côte d'Ivoire. *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 24(3), 1401-1415.

Lida, D. S. (2011). Représentations sociales du travail et protection de l'enfant dans les zones rurales du Bas-Sassandra en Côte d'Ivoire. *Revue Ivoirienne d'Anthropologie et de Sociologie Kassa Bya Kassa*, 19, 7-19.

Memon, F. (2019). Pourquoi le milieu rural de l'est de la Côte d'Ivoire fait travailler les enfants dans les plantations de cacao ? *Annales de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines*, Université de Moundou, 302-320.

Ndami, C. (2018). *Agricultures familiales et dynamiques de genre au Cameroun, de la fin du XIXème siècle aux indépendances*. Thèse de doctorat, Université Sorbonne Paris Cité.

Paille, P., & Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (5e éd.). Armand Colin.

Ruf, F., Leitz, E. U., Gboko, C., Kla, A. G., & Allagba, K. (2018). L'innovation "coopératives cacao" en Côte d'Ivoire entre mythes et dynamiques. *SFER*, 1-14.

Tano, A. M. (2012). *Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la sous-préfecture de Méadji au Sud-Ouest ivoirien*. Thèse de doctorat, Université Toulouse 2.

MATHEMATIQUE ET CHIMIE

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Esquisse de 28 nouveaux théorèmes mathématiques découverts par Dodji Mahouignito Djehouty OLOU

[Sketch of 28 new mathematical theorems discovered by Dodji Mahouignito Djehouty OLOU]

Dodji Mahouignito Djehouty OLOU[1]
Membre de la Société Française d'Astrobiologie/ Bénin-France
Email : djehoutyolou@yahoo.com/cyrilolou86@yahoo.fr

Résumé

Dans cet article, nous dévoilons 10 parmi les 28 théorèmes mathématiques, que nous avons découverts, en tant que chercheur en Mathématique. Ces théorèmes révolutionnent les calculs en proposant des formules précises pour les multiplications et divisions, simplifiant ainsi les opérations à travers des techniques d'addition et de soustraction. Ils offrent notamment des solutions pour simplifier les calculs impliquant des multiplicateurs ou des facteurs se terminant par 0,25/0,50/0,75. En explorant ces théorèmes, vous découvrirez nos 1ers et 2èmes théorèmes, ainsi que les théorèmes allant du 21ème au 28ème. Parmi ces découvertes, deux se démarquent en proposant des méthodes innovantes pour les divisions et les décompositions mathématiques. Ces avancées sont non seulement d'une importance théorique significative, mais elles ont également le potentiel de simplifier considérablement les calculs pratiques dans divers domaines, de l'ingénierie à la finance.

Mots-clés : Théorèmes mathématiques, simplification des opérations, méthodes innovantes, Djehouty.

Abstract

In this article, we unveil 10 of the 28 mathematical theorems recently discovered by us. These theorems revolutionize calculations by proposing precise formulas for multiplications and divisions, thus simplifying operations through addition and subtraction techniques. They offer solutions to simplify calculations involving

[1] Mathématicien, Docteur en Astrobiologie et Philosophie, Dodji Mahouignito Djehouty OLOU est Auteur de 210 ouvrages pluridisciplinaires, inventeurs et créateurs de plusieurs jus tels que le jus de pois d'angole, le jus de zeste de citron, le jus d'écorse de banane, le jus d'écorse d'orange, le jus de tapioca, le jus de haricot, le jus de riz, sans oublier des recettes de jus telles que celles de manioc, d'igname, de pomme de terre, de maïs, ou encore de patate douce. Recordman du monde du nombre de livres publiés en 2021 (35 livres), en 2022 (60 livres) et en 2023 (82 livres). Passionné de technologie spatiale, il émerveille les internautes depuis des mois. Au centre de l'attraction des micro-fusées ou des drones qu'il envoie dans l'espace.

multipliers or factors ending in 0.25/0.50/0.75. By exploring these theorems, you will discover our 1st and 2nd theorems, as well as the theorems from the 21st to the 28th. Among these discoveries, two stand out by offering innovative methods for divisions and mathematical decompositions. These advancements are not only of significant theoretical importance but also have the potential to significantly simplify practical calculations in various fields, from engineering to finance.

Keywords: Mathematical theorems, simplification of operations, innovative methods, Djehouty.

0. Introduction

Dans cet article, nous y présentons les dix des vingt-huit théorèmes mathématiques novateurs que nous avons découverts récemment, à l'issu d'un long processus scientifique que nous avons initié, comme démontrer ci-dessus. Ces découvertes représentent une avancée significative dans le domaine des mathématiques, offrant des outils puissants et accessibles qui ont le potentiel de transformer la manière dont les apprenants abordent l'apprentissage des mathématiques.

L'une des caractéristiques les plus remarquables de ces nouveaux théorèmes est leur accessibilité. Conçus avec une clarté et une simplicité à l'esprit, la plupart de ces théorèmes peuvent être compris et utilisés par des apprenants de différents niveaux, allant du primaire au lycée. Cette accessibilité est essentielle car elle ouvre la voie à une compréhension plus profonde et plus rapide des concepts mathématiques fondamentaux, offrant ainsi aux apprenants une base solide pour leur développement futur dans ce domaine.

Au cœur de cette exploration se trouvent les tables de multiplication. Nous avons développé des théorèmes de calcul spécifiques pour chaque table de multiplication, offrant ainsi une approche systématique et structurée pour aborder ces opérations essentielles. De plus, nous avons identifié une formule de base commune à toutes les tables de multiplication, tout en offrant une méthode unifiée pour résoudre ces problèmes. Cette formule, (Multiplicande + Multiplicateur) + (Multiplicande – Multiplicateur), constitue un outil puissant qui simplifie les calculs et facilite la compréhension des relations sous-jacentes entre les nombres impliqués.

Mais nos découvertes ne se limitent pas aux seules multiplications. Nous avons également introduit des théorèmes pour simplifier les divisions et les décompositions mathématiques. Ces théorèmes offrent des techniques innovantes pour aborder ces opérations souvent complexes, ouvrant ainsi de nouvelles possibilités pour une application pratique dans des domaines tels que l'ingénierie et la finance.

En fin de compte, notre objectif est de catalyser l'intérêt pour la recherche et l'innovation dans le domaine des mathématiques. En explorant ces nouveaux théorèmes et en démontrant leur potentiel, en notre qualité de mathématicien, cela constitue une source d'inspiration de nouvelles idées et d'encouragement à l'exploration plus approfondie des concepts mathématiques. Ses découvertes représentent non seulement une avancée dans notre compréhension des mathématiques, mais elles ouvrent également la porte à de nouvelles perspectives et à de nouvelles applications pratiques qui pourraient avoir un impact significatif sur notre monde.

1. Méthodologie

La méthodologie que nous avons adoptée pour développer les théorèmes de calcul pour toutes les tables de multiplication repose sur une approche rigoureuse et systématique de l'analyse mathématique. En effet, nous avons entrepris une exploration exhaustive des différentes relations entre les multiplicandes et les multiplicateurs afin de formuler des théorèmes généraux et spécifiques applicables à chaque table de multiplication.

Pour ce faire, nous avons d'abord examiné les schémas de calcul utilisés dans les multiplications, en mettant particulièrement l'accent sur les interactions entre les multiplicandes et les multiplicateurs. Nous avons ensuite identifié les modèles récurrents et les tendances mathématiques qui émergent lors de ces opérations.

Une fois les modèles observés et les tendances dégagées, nous avons procédé à la formulation de théorèmes spécifiques pour chaque table de multiplication. Cela impliquait de déterminer les relations mathématiques précises entre les multiplicandes et les multiplicateurs, ainsi que les règles et les motifs qui régissent ces interactions.

Parallèlement, nous avons élaboré une formule de base commune à toutes les tables de multiplication pour servir de point de départ dans le développement de ces théorèmes spécifiques : *(Multiplicande + Multiplicateur) + (Multiplicande – Multiplicateur)***.** Autrement dit, cette formule correspond à l'addition de la somme et de la différence du multiplicande et du multiplicateur. Cette formule de base, dérivée des schémas mathématiques fondamentaux des multiplications, constitue le socle sur lequel reposent les différents théorèmes développés.

Il y a lieu de rappeler que dans une multiplication le multiplicande est le facteur qui est énoncé le premier, alors que le multiplicateur est le facteur qui est énoncé le second (SCOLAB, MULTIPLICANDE, 2009, https://lexique.netmath.ca/multiplicande). Par exemple, dans la multiplication 3×2, le multiplicande est 3 et le multiplicateur est 2.

Précisons qu'à cette formule de base, en fonction de chaque table de multiplication, il faut additionner un certain nombre de fois le multiplicande pour obtenir le résultat de la multiplication. Mais comment savoir le nombre de fois qu'il faut ajouter le multiplicande à la formule de base ? C'est simple ! Il suffit tout simplement de faire le Multiplicateur – 2.

Par exemple, dans la multiplication 3 × 2, le multiplicateur étant 2, on va donc faire 2 – 2 = 0. Ainsi, on va ajouter 0 fois le multiplicande à la formule de base pour trouver le résultat de cette opération. Nous obtenons alors ceci : 3 × 2 = (3 + 2) + (3 – 2) = 5 + 1 = 6.

On remarque que pour la table de 2 la formule de base ne change pas !

Prenons 4 × 3. Le multiplicateur étant 3, on va donc effectuer 3 – 2 = 1. Ainsi, on va ajouter 1 fois le multiplicande à la formule de base pour trouver le résultat de cette opération. Nous obtenons alors ceci : 4 × 3 = (4 + 3) + (4 – 3) + 4 = 7 + 1 + 4 = 12.

Pour la table de 3, la formule sera donc : (Multiplicande + Multiplicateur) + (Multiplicande – Multiplicateur) + Multiplicande = Produit.

Prenons 7 × 6. Le multiplicateur étant 6, on va donc faire 6 – 2 = 4. Ainsi, on va ajouter 4 fois le multiplicande à la formule de base pour trouver le résultat de cette opération. Nous obtenons alors ceci : 7 × 6 = (7 + 6) + (7 – 6) + (7 × 4) = 13 + 1 + 28 = 42.

Pour la table de 6, la formule sera donc : (Multiplicande + Multiplicateur) + (Multiplicande – multiplicateur) + (Multiplicande × 4) = Produit.

Prenons 25 × 24. Le multiplicateur étant 24, on va donc faire 24 – 2 = 22. Ainsi, on va ajouter 22 fois le multiplicande à la formule de base pour trouver le résultat de cette opération. Nous obtenons alors ceci : 25 × 24 = (25 + 24) + (25 – 24) + (25 × 22) = 49 + 1 + 550 = 600.

Pour la table de 24, la formule sera donc : (Multiplicande + Multiplicateur) + (Multiplicande – multiplicateur) + (Multiplicande × 22) = Produit.

On remarque que la formule de base donne lieu à un nombre infini de théorèmes de calcul. À chaque table de multiplication, son théorème et sa formule spécifique. Si le multiplicateur est 100, il faut ajouter 98 fois le multiplicande à la formule de base ; Si le multiplicateur est 120, il faut ajouter 118 fois le multiplicande à la formule de base ; Si le multiplicateur est 856, il faut ajouter 854 fois le multiplicande à la formule de base ; Et ainsi de suite !

Premier Grand Théorème Général de Djehouty : en résumé, tout cela donne lieu en multiplication au Premier Grand Théorème Général qui s'énonce de la manière suivante : Lorsque le multiplicande est supérieur ou égal au multiplicateur, tout nombre multiplié par un autre est égal à l'addition de la somme et de la différence du multiplicande et du multiplicateur, le tout additionné à xfois le multiplicande.

On obtient le x en retirant 2 du multiplicateur.

Formule : (Multiplicande + Multiplicateur) + (Multiplicande – multiplicateur) + xfois Multiplicande = Produit.

Sachant que x = Multiplicateur – 2

Soulignons ici un petit conseil qui facilitera les calculs : lorsque vous êtes face à une multiplication dans laquelle le multiplicande est inférieur au multiplicateur, afin d'éviter un nombre négatif, il suffira d'inversez simplement les deux facteurs : Le multiplicande devient le multiplicateur et le multiplicateur devient le multiplicande. Cette inversion ne change absolument rien à l'opération et au résultat. Par exemples, 4 × 5 deviendra 5 × 4 ; 8 × 9 deviendra 9 × 8 ; 6 × 7 deviendra 7 × 6. En faisant le calcul de cette dernière opération, cela donne :

- 6 × 7 = 7 × 6
- 7 + 6 = 13
- 7 – 6 = 1
- 7 × 6 = 13 + 1 + (7 × 4) = 14 + 28 = 42

2. Résultats

Les résultats de notre étude comprennent la formulation et l'expérimentation de nos dix nouveaux théorèmes, numérotés du premier au vingt-huitième, dans le cadre du système théorétique, que nous appelons **« système théorétique Djehouty »**. Ces théorèmes englobent non seulement des propositions relatives aux opérations de division et de décomposition, mais également des énoncés concernant les opérations de multiplication dans des cas particuliers. Plus précisément, nous présentons des théorèmes de multiplication adaptés lorsque le multiplicateur se termine par des décimales telles que 0,25, 0,50, ou 0,75, ainsi que dans le cas où les deux facteurs impliqués se terminent par la décimale 0,50.

2.1. Le 1er Théorème de Djehouty

Lorsque le multiplicande est supérieur ou égal au multiplicateur, tout nombre multiplié par 2 est égal à l'addition de la somme et de la différence du multiplicande et du multiplicateur.

Formule : *(Multiplicande + Multiplicateur) + (Multiplicande – Multiplicateur) = Produit*

Le multiplicateur étant toujours 2 alors nous avons :

Formule : *(Multiplicande + 2) + (Multiplicande – 2) = Produit*

PS : Si le multiplicande est inférieur au multiplicateur, il suffit simplement d'inverser les facteurs avant d'effectuer l'opération. Le multiplicande devient le multiplicateur et le multiplicateur devient le multiplicande.

2 Exceptions :

Ce théorème ne s'applique pas dans deux cas : Lorsque l'un des 2 facteurs est 0 ou 1 car la multiplication par 0 donne toujours 0 et tout nombre multiplié par 1 est égal à lui-même 1 car 1 est un élément neutre pour la multiplication.

Exemple 1 : 15 × 2 =

15 + 2 = 17
15 – 2 = 13
15 × 2 = 17 + 13 = 30

Exemple 2 : 20 × 2 =

20 + 2 = 22
20 – 2 = 18
20 × 2 = 22 + 18 = 40

Exemple 3 : Application du 1er Théorème de Djehouty à la table de multiplication de 2

Grâce à ce théorème, nous allons pouvoir transformer la table de multiplication de 2 en une table d'additions et de soustractions !

1er Théorème de Djehouty appliqué à la table de multiplication de 2 :

2 x 1 = 1 (Tout nombre multiplié par 1 est égal à lui-même 1 car 1 est un élément neutre pour la multiplication)

2 x 2 = (2 + 2) + (2 – 2) = 4 + 0 = 4
2 x 3 = 3 x 2 = (3 + 2) + (3 – 2) = 5 + 1 = 6
2 x 4 = 4 x 2 = (4 + 2) + (4 – 2) = 6 + 2 = 8
2 x 5= 5 x 2 = (5 + 2) + (5 – 2) = 7 + 3 = 10
2 x 6= 6 x 2 = (6 + 2) + (6 – 2) = 8 + 4 = 12
2 x 7 = 7 x 2 = (7 + 2) + (7 – 2) = 9 + 5 = 14
2 x 8 = 8 x 2 = (8 + 2) + (8 – 2) = 10 + 6 = 16
2 x 9 = 9 x 2 = (9 + 2) + (9 – 2) = 11 + 7 = 18

2 x 10 = 10 x 2 = (10 + 2) + (10 – 2) = 12 + 8 = 20

2.2. Le 2ème Théorème de Djehouty

Lorsque le multiplicande est supérieur ou égal au multiplicateur, tout nombre multiplié par 3 est égal à l'addition de la somme et de la différence du multiplicande et du multiplicateur plus le multiplicande.

Formule : *(Multiplicande + Multiplicateur) + (Multiplicande – Multiplicateur) + Multiplicande = Produit*

Le multiplicateur étant toujours 3 alors nous avons :

Formule *: (Multiplicande + 3) + (Multiplicande – 3) + Multiplicande = Produit*

PS : Si le multiplicande est inférieur au multiplicateur, il suffit simplement d'inverser les facteurs avant d'effectuer l'opération. Le multiplicande devient le multiplicateur et le multiplicateur devient le multiplicande.

2 Exceptions :

Ce théorème ne s'applique pas dans deux cas : Lorsque l'un des 2 facteurs est 0 ou 1 car la multiplication par 0 donne toujours 0 et tout nombre multiplié par 1 est égal à lui-même 1 car 1 est un élément neutre pour la multiplication.

Exemple 1 : 4 × 3 =

4 + 3 = 7
4 – 3 = 1
4 × 3 = 7 + 1 + 4 = 12

Exemple 2 : 15 × 3 =

15 + 3 = 18
15 – 3 = 12
15 × 2 = 18 + 12 + 15 = 45

Exemple 3 : Application du 2ème Théorème de Djehouty à la table de multiplication de 3 : Grâce à ce théorème, nous allons pouvoir transformer la table de multiplication de 3 en une table d'additions et de soustractions !

2ème Théorème de Djehouty appliqué à la table de multiplication de 3 :

3 x 1 = 3 (Tout nombre multiplié par 1 est égal à lui-même car 1 est un élément neutre pour la multiplication)

3 x 2 = (3 + 2) + (3 – 2) = 5 + 1 = 6 (Application du théorème du plus petit facteur 2)
3 x 3 = (3 + 3) + (3 – 3) + 3 = 6 + 0 + 3 = 9
3 x 4 = 4 x 3 = (4 + 3) + (4 – 3) + 4 = 7 + 1 + 4 = 12
3 x 5 = 5 x 3 = (5 + 3) + (5 – 3) + 5 = 8 + 2 + 5 = 15
3 x 6 = 6 x 3 = (6 + 3) + (6 – 3) + 6 = 9 + 3 + 6 = 18
3 x 7 = 7 x 3 = (7 + 3) + (7 – 3) + 7 = 10 + 4 + 7 = 21
3 x 8 = 8 x 3 = (8 + 3) + (8 – 3) + 8 = 11 + 5 + 8 = 24
3 x 9 = 9 x 3 = (9 + 3) + (9 – 3) + 9 = 12 + 6 + 9 = 27
3 x 10 = 10 x 3 = (10 + 3) + (10 – 3) + 10 = 13 + 7 + 10 = 30

2.3. Le 21ème Théorème de Djehouty

En résumé, tout ce qui précède donne lieu en multiplication à un Premier Grand Théorème Général qui s'énonce de la manière suivante :

Lorsque le multiplicande est supérieur ou égal au multiplicateur, tout nombre multiplié par un autre est égal à l'addition de la somme et de la différence du multiplicande et du multiplicateur, le tout additionné à xfois le multiplicande.

On obtient le x en retirant 2 du multiplicateur.

Formule : (*Multiplicande + Multiplicateur) + (Multiplicande – multiplicateur) + xfois Multiplicande = Produit.*

Sachant que x = Multiplicateur – 2

PS : Si le multiplicande est inférieur au multiplicateur, il suffit simplement d'inverser les facteurs avant d'effectuer l'opération. Le multiplicande devient le multiplicateur et le multiplicateur devient le multiplicande.

2 Exceptions :

Ce théorème ne s'applique pas dans deux cas : Lorsque l'un des 2 facteurs est 0 ou 1 car la multiplication par 0 donne toujours 0 et tout nombre multiplié par 1 est égal à lui-même 1 car 1 est un élément neutre pour la multiplication.

Exemple 1 : 22 × 15 =

22 + 15 = 37
22 – 15 = 7
15 – 2 = 13
22 × 15 = (37 + 7) + (13 × 22) = 44 + 286 = 330

Exemple 2 : 25 × 21 =

25 + 21 = 46
25 – 21 = 4
21 – 2 = 19
25 × 21 = (46 + 4) + (19 × 25) = 50 + 475 = 525

2.4. Le 22ème Théorème de Djehouty

En réalité, la formule de base (Multiplicande + Multiplicateur) + (Multiplicande – multiplicateur) donne lieu à un second théorème général qui est le 22ème Théorème. Lorsque le multiplicande est supérieur ou égal au multiplicateur, tout nombre multiplié par un autre est égal à l'addition de la somme et de la différence du multiplicande et du multiplicateur, le tout multiplié par la moitié du multiplicateur :

Formule : ((Multiplicande + Multiplicateur) + (Multiplicande – multiplicateur)) × (Multiplicateur/2) = Produit.

Exemple 1 : 22 × 16 =

22 + 16 = 38
22 – 16 = 6
16/2 = 8
22 × 16 = (38 + 6) × 8 = 44 × 8 = 352

Exemple 2 : 25 × 20 =

25 + 20 = 45
25 – 20 = 5
20/2
25 × 20 = (45 + 5) × 10 = 50 × 10 = 500

2.5. Le 23ème Théorème de Djehouty : Théorème de multiplication lorsque le multiplicateur se termine par 0,25

Tout nombre multiplié par un multiplicateur se terminant par 0,25 est égal au multiplicande multiplié par le multiplicateur arrondi, le tout additionné au quart du multiplicande.

Formule : *(Multiplicande × Multiplicateur Arrondi) + (Multiplicande/4) = Produit.*

PS : Rappelons qu'il y a certaines règles à suivre lorsqu'on arrondit un nombre décimal. Pour faire simple, si le dernier chiffre est inférieur à 5, arrondissez le chiffre précédent vers le bas. En revanche, s'il est supérieur ou égal à 5, il faut arrondir le chiffre précédent vers le haut. Par exemples, 3,3 sera arrondi à 3 alors que 3,5 sera arrondi à 4.

Exemple 1 : 4 × 2,25 = (4 × 2) + 4/4 = 8 + 1 = 9
Exemple 2 : 8 × 7,25 = (8 × 7) + 8/4 = 56 + 8 = 58
Exemple 3 : 10 × 9,25 = (10 × 9) + 10/4 = 90 + 2,5 = 92,5
Exemple 4 : 12 × 10,25 = (12 × 10) + 12/4 = 120 + 3 = 123

Exemple 5 : 20 × 15,25 = (20 × 15) + 20/4 = 300 + 5 = 305

2.6. Le 24ème Théorème de Djehouty : Théorème de multiplication lorsque le multiplicateur se termine par 0,5

Tout nombre multiplié par un multiplicateur se terminant par 0,5 est égal au multiplicande multiplié par le multiplicateur arrondi, le tout moins la moitié du multiplicande.

Formule : *(Multiplicande × Multiplicateur Arrondi) – (Multiplicande/2) = Produit.*

PS : Rappelons qu'il y a certaines règles à suivre lorsqu'on arrondit un nombre décimal. Pour faire simple, si le dernier chiffre est inférieur à 5, arrondissez le chiffre précédent vers le bas. En revanche, s'il est supérieur ou égal à 5, il faut arrondir le chiffre précédent vers le haut. Par exemples, 3,3 sera arrondi à 3 alors que 3,5 sera arrondi à 4.

Maintenant, voici des exemples d'application du théorème.

Exemple 1 : 4 × 3,5 = (4 × 4) – 4/2 = 16 – 2 = 14
Exemple 2 : 45 × 40,5 = (45 × 41) – 45/2 = 1845 – 22,5 = 1822,5
Exemple 3 : 31 × 26,5 = (31 × 27) – 31/2 = 837 – 15,5 = 821,5
Exemple 4 : 2,25 × 3,5 = (2,25 × 4) – 2,25/2 = 9 – 1,125 = 7,875
Exemple 5 : 15 × 4,5 = (15 × 5) – 15/2 = 75 – 7,5 = 67,5
Exemple 6 : 5 × 4,5 = (5 × 5) – 5/2 = 25 – 2,5 = 22,5
Exemple 7 : 6 × 5,5 = (6 × 6) – 6/2 = 36 – 3 = 33

2.7. Le 25ème Théorème de Djehouty : Théorème de multiplication de deux nombres identiques se terminant par 0,5

Dans une multiplication, lorsque les deux facteurs identiques se terminent par 0,5 alors le produit est égal au multiplicande arrondi multiplié par le multiplicateur arrondi, le tout moins le multiplicande plus 0,25.

Formule *: (Multiplicande Arrondi × Multiplicateur Arrondi) – (Multiplicande + 0,25) = Produit.*

PS : Rappelons qu'il y a certaines règles à suivre lorsqu'on arrondit un nombre décimal. Pour faire simple, si le dernier chiffre est inférieur à 5, arrondissez le chiffre précédent

vers le bas. En revanche, s'il est supérieur ou égal à 5, il faut arrondir le chiffre précédent vers le haut. Par exemples, 3,3 sera arrondi à 3 alors que 3,5 sera arrondi à 4.

Exemple 1 : 2,5 **×** 2,5 = (3 × 3) – (2,5 + 0,25) = 9 – 2,75 = 6,25
Exemple 2 : 6,5 **×** 6,5 = (7 × 7) – (6,5 + 0,25) = 49 – 6,75 = 42,25
Exemple 3 : 11,5 **×** 11,5 = (12 × 12) – (11,5 + 0,25) = 144 – 11,75 = 132,25
Exemple 4 : 33,5 **×** 33,5 = (34 × 34) – (33,5 + 0,25) = 1156 – 33,75 = 1122,25
Exemple 5 : 25,5 **×** 25,5 = (26 × 26) – (25,5 + 0,25) = 676 – 25,75 = 650,25

2.8. Le 26ème Théorème de Djehouty : Théorème de multiplication lorsque le multiplicateur se termine par 0,75

Tout nombre multiplié par un multiplicateur se terminant par 0,75 est égal au multiplicande multiplié par le multiplicateur arrondi, le tout moins le quart du multiplicande.

Formule : *(Multiplicande × Multiplicateur Arrondi) – (Multiplicande/4) = Produit.*

PS : Rappelons qu'il y a certaines règles à suivre lorsqu'on arrondit un nombre décimal. Pour faire simple, si le dernier chiffre est inférieur à 5, arrondissez le chiffre précédent vers le bas. En revanche, s'il est supérieur ou égal à 5, il faut arrondir le chiffre précédent vers le haut. Par exemples, 3,3 sera arrondi à 3 alors que 3,5 sera arrondi à 4.

Exemple 1 : 4 × 2,75 = (4 × 3) - 4/4 = 12 - 1 = 11
Exemple 2 : 8 × 7,75 = (8 × 8) - 8/4 = 64 - 2 = 62
Exemple 3 : 10 × 9,75 = (10 × 10) - 10/4 = 100 - 2,5 = 97,5
Exemple 4 : 12 × 11,75 = (12 × 12) - 12/4 = 144 - 3 = 141
Exemple 5 : 30 × 16,75 = (30 × 17) - 30/4 = 510 – 7,5 = 502,5

2.9. Le 27ème Théorème de Djehouty

Lorsque le dividende est supérieur ou égal au diviseur, un nombre divisé par un autre nombre est égal à 1 additionné à la fraction (Dividende – Diviseur) ÷ Diviseur.

La formule de décomposition OLOU 1 est la suivante : *1 + (Dividende – Diviseur) ÷ Diviseur*

Exemple 1 : 20 : 5

20 : 5 = 1 + (20 – 5) /5 = 1 + 15/5
1 + 15/5 = 1 + 1 + (15 – 5) /5 = 2 + 10/5
2 + 10/5 = 2 + 1 + (10 – 5) /5 = 3 + 5/5
3 + 5/5 = 3 + 1 + (5-5) /5 = 4 + 0 = 4.

Donc 20 : 5 = 4.

Exemple 2 : 30 : 5

30 : 5 = 1 + (30 – 5) /5 = 1 + 25/5
1 + 25/5 = 1 + 1 + (25 – 5) /5 = 2 + 20/5
2 + 20/5 = 2 + 1 + (20 – 5) /5 = 3 + 15/5
3 + 15/5 = 3 + 1 + (15-5) /5 = 4 + 10/5
4 + 10/5 = 4 + 1 + (10 – 5) /5 = 5 + 5/5
5 + 5/5 = 5 + 1 + (5 – 5) /5 = 6 + 0 = 6.

2.10. Le 28ème Théorème de Djehouty

Lorsque le diviseur est supérieur au dividende, un nombre divisé par un autre nombre est égal à 1 que l'on retire de la fraction (Diviseur – Dividende) ÷ Diviseur.

La formule de décomposition OLOU 2 est la suivante : *1 - (Diviseur – Dividende) ÷ Diviseur*

Exemple 1 : 18 : 24

18 : 24 = 1 – (24 – 18) /24 = 1 – 6/24 = 1 – 1/4 = 1 – 0.25 = 0.75

18 : 24 = 0.75

Exemple 2 : 6 : 10

6 : 10 = 1 – (10 – 6) /10 = 1 – 4/10 = 1 – 0.4 = 0.6
6 : 10 = 0.6

3. Conclusion

Les théorèmes mathématiques présentés ci-dessus et découverts par nos soins, ouvrent de vastes horizons d'exploration intellectuelle et de découverte. Bien au-delà de leur simple utilité pour résoudre des équations, ils représentent des portails vers des domaines inexplorés de logique et de pensée abstraite. Chaque théorème révèle une perspective unique de la complexe symphonie mathématique, nous permettant d'appréhender la richesse et la beauté de cet univers souvent énigmatique. Ils nous invitent à nous immerger dans la danse des nombres, à jongler avec les symboles et à explorer les dédales de la logique formelle.

Ces découvertes, au-delà de leur valeur pratique, soulignent le caractère narratif des mathématiques et leur capacité à susciter la curiosité intellectuelle. Elles nous encouragent à repousser les frontières de notre compréhension et à embrasser la

complexité des défis mathématiques. En définitive, ces théorèmes nous rappellent que les mathématiques sont une aventure sans fin, une quête constante de vérité et de compréhension. Ils nous incitent à explorer les profondeurs de l'abstraction, à nous laisser emporter par la magie des nombres et à contempler la beauté infinie de l'univers mathématique.

Ainsi, la formule (Multiplicande + Multiplicateur) + (Multiplicande – Multiplicateur) ouvre la voie à une multitude de théorèmes mathématiques encore à découvrir, encourageant ainsi d'autres chercheurs à explorer ces territoires inexplorés.

4. Discussion

En Afrique et dans le monde, il existe de très nombreuses techniques de calculs. On peut citer la technique de multiplication de l'Égypte antique (Philippe Omotunde, 2007), qui repose sur la décomposition d'un des nombres (généralement le plus petit) en une somme (Nioussérê Kalala OMOTUNDE, 2017) et sur la création d'une table de puissance pour l'autre nombre (Omotunde, 2015). Il s'agit d'une technique de calcul très avancée que l'on trouve dans le papyrus du mathématicien africain Ahmès (Ihâmessou) et dont l'original se trouve au British Museum à Londres (Omotunde, 2019). Cette technique montre le niveau scientifique atteint par les africains antiques (Omotunde, 2006), comme l'a montré le savant africain Nioussérê Kalala Omotunde, le plus grand spécialiste mondial des mathématiques africaines. Les techniques de divisions égyptiennes antiques reposent sur les mêmes principes. Magnifiant, le génie scientifique des de ces africains antiques, le philosophe Aristote écrivait : « Aussi l'Egypte a-t-elle été le berceau des arts mathématiques » (Aristote, 2008). On peut aussi penser à la technique de multiplication éthiopienne qui repose sur la duplication du plus grand nombre et la division du plus petit afin d'aboutir à la sélection des nombres pairs et impairs qui permet d'obtenir le résultat. Mais comment ne pas citer aussi les calculs retrouvés sur l'os d'Ishango découvert en RDC, et qui datent de 25000 ans de l'ère ancienne africaine, soit 25000 ans avant l'ère chrétienne (MATH'MONDE, 2019). « Les os incisés d'Ishango font naître la numération en Afrique », (Journal Le Monde, 2007). « L'os de Lebombo et d'Ishango : Preuves de l'invention des mathématiques en Afrique » (Afrikhepri, 2021). Sur ces os, on découvre une technique simple pour identifier un certain nombre. Par exemple, pour identifier 20, on écrit 19 + 1, et pour obtenir 9 on écrit 10 – 1 (J.P. Mbelek,2004). Mais quels similitudes et différences pouvons-nous établir entre ces techniques précitées et les théorèmes de calculs que nous avons découvert ?

Toutes ces techniques de calculs s'inscrivent dans le paradigme africain de calcul qui privilégie les techniques de calculs démonstratives, autrement dit des techniques de

calculs qui permettent de calculer en démontrant en même temps ce qui est calculer. La décomposition est ici mise en avant. Par ailleurs, la plupart des nouveaux théorèmes que nous avons découvert ne nécessite pas l'apprentissage des tables de multiplications. En effet, alors que les techniques égyptiennes et éthiopiennes antiques reposes sur la duplication et les tables de puissances de 2, ces nouveaux théorèmes reposent simplement et généralement sur de simples additions et soustractions, et parfois sur la division. D'où la formule de base (Multiplicande + Multiplicateur) + (Multiplicande – multiplicateur). L'une des particularités de ces nouveaux théorèmes est l'association de l'addition et de la soustraction pour obtenir le résultat. La simplification des opérations est alors plus évidente. Point besoin de savoir dupliquer, de connaitre ses tables de puissance de 2 ou encore de connaitre les nombres pairs et impairs. Contrairement aux techniques anciennes précitées et aux techniques dites « classiques », nos théorèmes proposent des formules précises pour les multiplications et divisions, simplifiant ainsi les opérations à travers des techniques d'addition et de soustraction. L'une des caractéristiques les plus remarquables de ces nouveaux théorèmes est leur accessibilité. Ils offrent notamment des solutions plus simplifiées pour les calculs impliquant des multiplicateurs ou des facteurs se terminant par 0,25/0,50/0,75. Au niveau de la division, ces théorèmes offrent également des techniques plus accessibles pour aborder des opérations souvent complexes (par exemple lorsque le diviseur est supérieur au dividende).

Par ailleurs, nous notons plusieurs autres qualités particulières ou solutions particulières apportaient par nos théorèmes, par rapport aux méthodes dites « classiques », parmi elles, nous citons :

1. D'un point de vue purement mathématique, nos théorèmes permettent d'augmenter ou d'élargir les capacités de calculs mathématiques de l'apprenant car par ces méthodes, il s'exerce non seulement à faire des additions mais aussi des soustractions ; contrairement aux méthodes de l'addition stricte qui l'oblige à se cantonner à la seule addition. Par exemple, le 5ème théorème permet le développement d'une capacité mathématique supplémentaire en faisant comprendre à l'apprenant que pour faire une multiplication correcte, il a la possibilité d'ajouter et de retirer en même temps.
2. D'un point de vue purement pédagogique, nos théorèmes sont aussi plus pédagogiques que les méthodes de calculs dites « classiques » car à travers l'usage du négatif et du positif dans la multiplication par exemple, l'enseignant a la possibilité de développer chez l'apprenant un esprit pluridisciplinaire et interdisciplinaire, de le rendre polyvalent. Mais comment ? À partir du principe

mathématique simultané de la soustraction et de l'addition qui ressort de la plupart de ces théorèmes, il peut aborder plusieurs autres notions d'autres disciplines :

- en physique, cela peut lui permettre d'aborder la question de l'énergie positive (plus) et de l'énergie négative (moins) qui donnent le résultat de l'électricité (pile électrique).
- en biologie, cela peut lui permettre d'aborder les 4 éléments opposés mais complémentaires qui rendent possible le résultat de la vie ! (Eau, feu, air, terre).
- en astronomie, cela peut lui permettre d'aborder les notions de force attractive (plus) et de force répulsive (moins) qui permettent le mouvement des planètes autour du soleil.
- en spiritualité ou en philosophie, cela peut lui permettre d'aborder les notions de bien et de mal qui rendent possible le principe de l'équilibre.

Et ainsi de suite…

3. Ces théorèmes peuvent avoir des applications informatiques bien plus intéressantes !

De ce qui précède, notons que nos théorèmes sont pédagogiquement et mathématiquement plus intéressants que les méthodes dites « classiques » de calculs car ils ouvrent une infinité de possibilités ! La dimension interdisciplinaire de ces théorèmes est beaucoup plus expressive.

5. Bibliographie

Afrikhepri (2021), *L'os De Lebombo Et D'Ishango : Preuves De l'Invention Des Mathématiques En Afrique*, https://afrikhepri.org/los-de-lebombo-et-dishango-preuves-de-invention-des-mathematiques-en-afrique).

Aristote (2008), *Métaphysique*, trad. par M.-P. Duminil, A. Jaulin « Flammarion », Paris, I, 1, 981b, 21-25

Journal Le mOnde (2007), *Les os incisés d'Ishango font naître la numération en Afrique*, https://www.lemonde.fr/planete/article/2007/02/28/les-os-incises-d-ishango-font-naitre-la-numeration-en-afrique_877143_3244.html

MATH'MONDE (2019), *L'os d'Ishango,* https://blogs.futura-sciences.com/lehning/2019/02/22/los-dishango/

Mbelek, J.P. (2004), « Le déchiffrement de l'os d'Ishango », *Revue Ankh*, n° 12/13, 2003-2004, http://www.ankhonline.com/ankh_num_12_13/ankh_12_13_j_p_mbelek%20le%20dechiffrement%20de%20l%20os%20d%20ishango.pdf.

Niousséré Kalala OMOTUNDE (2017). Manuel d'études des Humanités Classiques Africaines. Anyjart

Omotunde (2019), Le Papyrus d'Ahmès. Anyjart. *Revue d'Humanités Classiques Africaines,* Instituts Anyjart (Guadeloupe) et Per Ankh Maâtinik (Martinique), 2019, numéro 1

Omotunde, J-P (2007), *Manuel d'études humanités classiques africaines*. Broché, Ed. MENAIBUC

Omotunde, Les humanités classiques africaines pour les enfants : Volume 1 Broché – 8 mars 2006, éd MENAIBUC

Omotunde, N. K. (2015), Initiation aux Mathématiques Africaines pour les enfants de 5 à 15 ans et +, Broché, Anyjart

SCOLAB (2009), *Multiplicande*, https://lexique.netmath.ca/multiplicande).

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Analyse de 9 Théorèmes de multiplication lorsque le multiplicateur se termine par 0.1 à 0.9 découverts par Dodji Mahouignito Djehouty OLOU

[Analysis of 9 Multiplication Theorems when the multiplier ends with 0.1 to 0.9 discovered by Dodji Mahouignito Djehouty OLOU]

Dodji Mahouignito Djehouty OLOU[1]
Membre de la Société Française d'Astrobiologie/ Bénin-France
Email : djehoutyolou@yahoo.com/cyrilolou86@yahoo.fr

Résumé

Dans cet article, nous dévoilons 9 théorèmes mathématiques, que nous avons découverts, en tant que mathématicien. Ces théorèmes révolutionnent de fond en comble le calcul et la logique de l'arithmétique et jette les bases de la science arithmétique post-contemporaine ! Ces découvertes représentent une avancée significative dans le domaine des mathématiques, offrant des outils puissants et accessibles qui ont le potentiel de transformer la manière dont les apprenants abordent l'apprentissage des mathématiques et principalement des multiplications incluant des nombres décimaux (nombres à virgule). Ils offrent notamment des solutions pour simplifier les calculs impliquant des multiplicateurs ou des facteurs se terminant par 0,1 à 0,9 en donnant une méthode unifiée pour résoudre ces problèmes. Par ailleurs, ces théorèmes vous exposent un nouvel usage de l'arrondi et remettent en question la règle conventionnelle de l'arrondi à l'unité. Ces avancées sont non seulement d'une importance théorique significative, mais elles ont également le potentiel de simplifier considérablement les calculs pratiques dans divers domaines, de l'informatique à la robotique.

Mots-clés : Théorèmes mathématiques, simplification des opérations, méthodes innovantes, Djehouty.

Abstract

In this article, we reveal 9 mathematical theorems that we discovered, as a mathematician. These theorems completely revolutionize the calculation and logic of arithmetic and lay the foundations of post-contemporary arithmetic science! These findings represent a significant advance in the field of mathematics, providing powerful and accessible tools that have the potential to transform the way learners approach learning mathematics and primarily

[1]Mathématicien, Docteur en Astrobiologie et Philosophie, Dodji Mahouignito Djehouty OLOU est Auteur de 210 ouvrages pluridisciplinaires, inventeurs et créateurs de plusieurs jus tels que le jus de pois d'angole, le jus de zeste de citron, le jus d'écorse de banane, le jus d'écorse d'orange, le jus de tapioca, le jus de haricot, le jus de riz, sans oublier des recettes de jus telles que celles de manioc, d'igname, de pomme de terre, de maïs, ou encore de patate douce. Recordman du monde du nombre de livres publiés en 2021 (35 livres), en 2022 (60 livres) et en 2023 (82 livres). Passionné de technologie spatiale, il émerveille les internautes depuis des mois. Au centre de l'attraction des micro-fusées ou des drones qu'il envoie dans l'espace.

multiplications including decimal numbers (point numbers). In particular, they offer solutions to simplify calculations involving multipliers or factors ending in 0.1 to 0.9 by giving a unified method for solving these problems. Furthermore, these theorems show you a new use of rounding and call into question the conventional rule of rounding to unity. These advances are not only of significant theoretical importance, but also have the potential to significantly simplify practical calculations in various fields, from computer science to robotics.

Keywords: Mathematical theorems, simplification of operations, innovative methods, Djehouty.

0. Introduction

Après vous avoir présenté 22 théorèmes de calcul pour toutes les tables de multiplication ; Après vous avoir présenté 4 théorèmes de multiplication adaptés lorsque le multiplicateur se termine par des décimales telles que 0,25, 0,50, ou 0,75, ainsi que dans le cas où les deux facteurs impliqués se terminent par la décimale 0,50 ; Après vous avoir présenté 2 théorèmes pour simplifier les divisions et les décompositions mathématiques ; Voici à présent 9 nouveaux théorèmes de multiplications lorsque le multiplicateur se termine par des décimales telles que 0,10, 0,20, 0,30, 0,40, 0,50, 0,60, 0,70, 0,80, 0,90.

Dans cet ouvrage, nous dévoilons ces neuf nouveaux théorèmes mathématiques novateurs que nous avons découvertes récemment, à l'issu d'un long processus scientifique que nous avons initié, comme démontrer ci-dessous. Ces théorèmes révolutionnent de fond en comble le calcul et la logique de l'arithmétique et jette les bases de la science arithmétique post-contemporaine ! Ces découvertes représentent une avancée significative dans le domaine des mathématiques, offrant des outils puissants et accessibles qui ont le potentiel de transformer la manière dont les apprenants abordent l'apprentissage des mathématiques et principalement des multiplications incluant des nombres décimaux (nombres à virgule).

L'une des caractéristiques les plus remarquables de ces nouveaux théorèmes est leur accessibilité. Conçus avec une clarté et une simplicité à l'esprit, la plupart de ces théorèmes peuvent être compris et utilisés par des apprenants de différents niveaux, allant du primaire au lycée. Cette accessibilité est essentielle car elle ouvre la voie à une compréhension plus profonde et plus rapide des concepts mathématiques fondamentaux, offrant ainsi aux apprenants une base solide pour leur développement futur dans ce domaine.

Au cœur de cette exploration se trouvent les tables de multiplication incluant des nombres à virgule. Nous avons développé des théorèmes de calcul spécifiques pour

chaque table de multiplication lorsque le multiplicateur se termine par des décimales telles que 0,10, 0,20, 0,30, 0,40, 0,50, 0,60, 0,70, 0,80, 0,90, offrant ainsi une approche systématique et structurée pour aborder ces opérations essentielles. De plus, nous avons identifié une formule de base commune à tous ces théorèmes de multiplication, tout en offrant une méthode unifiée pour résoudre ces problèmes. Cette formule, *Multiplicande × Multiplicateur Arrondi*, constitue un outil puissant qui simplifie les calculs et facilite la compréhension des relations sous-jacentes entre les nombres impliqués.

Ces théorèmes offrent des techniques innovantes pour aborder ces opérations souvent complexes, ouvrant ainsi de nouvelles possibilités pour une application pratique dans des domaines tels que l'ingénierie et la finance.

En fin de compte, notre objectif est de catalyser l'intérêt pour la recherche et l'innovation dans le domaine des mathématiques. En explorant ces nouveaux théorèmes et en démontrant leur potentiel, en notre qualité de mathématicien, cela constitue une source d'inspiration de nouvelles idées et d'encouragement à l'exploration plus approfondie des concepts mathématiques. Ses découvertes représentent non seulement une avancée dans notre compréhension des mathématiques, mais elles ouvrent également la porte à de nouvelles perspectives et à de nouvelles applications pratiques qui pourraient avoir un impact significatif sur notre monde.

1. Méthodologie

La méthodologie que nous avons adoptée pour développer les théorèmes de calcul pour toutes les tables de multiplication lorsque le multiplicateur se termine par des décimales telles que 0,10, 0,20, 0,30, 0,40, 0,50, 0,60, 0,70, 0,80, 0,90 repose sur une approche rigoureuse et systématique de l'analyse mathématique. En effet, nous avons entrepris une exploration exhaustive des différentes relations entre les multiplicandes et les multiplicateurs afin de formuler des théorèmes généraux et spécifiques applicables à chaque table de multiplication.

Pour ce faire, nous avons d'abord examiné les schémas de calcul utilisés dans les multiplications, en mettant particulièrement l'accent sur les interactions entre les multiplicandes et les multiplicateurs. Nous avons ensuite identifié les modèles récurrents et les tendances mathématiques qui émergent lors de ces opérations.

Une fois les modèles observés et les tendances dégagées, nous avons procédé à la formulation de théorèmes spécifiques pour chaque table de multiplication. Cela

impliquait de déterminer les relations mathématiques précises entre les multiplicandes et les multiplicateurs, ainsi que les règles et les motifs qui régissent ces interactions.

Parallèlement, nous avons élaboré une formule de base commune à toutes les tables de multiplication pour servir de point de départ dans le développement de ces théorèmes spécifiques : *Multiplicande × Multiplicateur Arrondi*. Autrement dit, cette formule correspond à la multiplication du premier facteur et du deuxième facteur arrondi à l'unité. L'arrondi à l'unité d'un nombre décimal est le nombre entier le plus proche de celui-ci (Mathematiquesfaciles.com, Nombres : Arrondi et troncature à l'unité – cours, 2009). « Arrondir un nombre, c'est en obtenir une valeur approchée qui permette de l'utiliser sans s'encombrer d'une précision inutile pour ce qu'on veut faire, mais de façon que cette approximation reste le plus près possible de la valeur exacte » (CAPTE LES MATHS, Arrondir un Nombre, © 2008-2018 - capte-les-maths.com, https://www.capte-les-maths.com/definition/mots-et-termes/arrondi/). Cette formule de base, dérivée des schémas mathématiques fondamentaux des multiplications, constitue le socle sur lequel reposent les différents théorèmes développés.

Il y a lieu de rappeler que dans une multiplication le multiplicande est le facteur qui est énoncé le premier, alors que le multiplicateur est le facteur qui est énoncé le second (SCOLAB, MULTIPLICANDE, 2009, https://lexique.netmath.ca/multiplicande). Par exemple, dans la multiplication 3 × 2, le multiplicande est 3 et le multiplicateur est 2.

Précisons qu'à cette formule de base, en fonction du décimal du multiplicateur, il faut additionner un certain nombre de fois le multiplicande diviser par 10 pour obtenir le résultat de la multiplication. Mais comment savoir le nombre de fois qu'il faut ajouter le multiplicande divisé par 10 à la formule de base ? C'est simple ! Pour les multiplications lorsque le chiffre après la virgule du multiplicateur se situe entre 1 et 9, il suffit simplement d'ajouter ce nombre de fois le multiplicande divisé par 10. Par exemples, si le chiffre après la virgule du multiplicateur est 0,1, il faut ajouter une fois le multiplicande divisé par 10 ; Si le chiffre après la virgule du multiplicateur se termine par 0,2, il faut ajouter deux fois le multiplicande divisé par 10 ; Si le multiplicateur se termine par 0,3, il faut ajouter trois fois le multiplicande divisé par 10. Et ainsi de suite…

2. Résultats

Les résultats de notre étude comprennent la formulation et l'expérimentation de nos 9 nouveaux théorèmes, numérotés du vingt-neuvième au trente-septième, dans le cadre du système théorétique, que nous appelons « système théorétique Djehouty ».

Ces théorèmes englobent des énoncés relatifs aux opérations de multiplication dans des cas particuliers. Plus précisément, nous présentons des théorèmes de multiplication adaptés lorsque le multiplicateur se termine par des décimales telles que 0,10, 0,20, 0,30, 0,40, 0,50, 0,60, 0,70, 0,80, 0,90.

2.1. Le 29ème théorème de Djehouty : Théorème de multiplication lorsque le multiplicateur se termine par 0,10

Tout nombre multiplié par un multiplicateur se terminant par 0,10 est égal au multiplicande multiplié par le multiplicateur arrondi, le tout additionné au multiplicande divisé par 10.

Formule : (Multiplicande × Multiplicateur Arrondi) + Multiplicande/10 = Produit.

PS : Rappelons qu'il y a certaines règles à suivre lorsqu'on arrondit un nombre décimal. Pour faire simple, si le dernier chiffre est inférieur à 5, arrondissez le chiffre précédent vers le bas. En revanche, s'il est supérieur ou égal à 5, il faut arrondir le chiffre précédent vers le haut. Par exemples, 3,3 sera arrondi à 3 alors que 3,5 sera arrondi à 4.

Exemple 1 : 2 × 2,10 =
2 × 2 = 4
2/10 = 0,20
2 × 2,10 = 4 + 0,20 = 4,20

Exemple 2 : 4 × 2,10 =
4 × 2 = 8
4/10 = 0,40
4 × 2,10 = 8 + 0,40 = 8,40

2.2. Le 30ème théorème de Djehouty : Théorème de multiplication lorsque le multiplicateur se termine par 0,20

Tout nombre multiplié par un multiplicateur se terminant par 0,20 est égal au multiplicande multiplié par le multiplicateur arrondi, le tout additionné à deux fois le multiplicande divisé 10.

Formule : (Multiplicande × Multiplicateur Arrondi) + (Multiplicande x 2) /10 = Produit.

Ou

Formule : (Multiplicande × Multiplicateur Arrondi) + (Multiplicande + Multiplicande) /10 = Produit.

***PS** : Rappelons qu'il y a certaines règles à suivre lorsqu'on arrondit un nombre décimal. Pour faire simple, si le dernier chiffre est inférieur à 5, arrondissez le chiffre précédent vers le bas. En revanche, s'il est supérieur ou égal à 5, il faut arrondir le chiffre précédent vers le haut. Par exemples, 3,3 sera arrondi à 3 alors que 3,5 sera arrondi à 4.*

Exemple 1 : 2 × 2,20 =
2 × 2 = 4
(2+ 2) /10 = 4/10 = 0,40

2 × 2,20 = 4 + 0,40 = 4,40

Exemple 2 : 5 × 3,20 =
5 × 3 = 15
(5 + 5) /10 = 10/10 = 1

5 × 3,20 = 15 + 1 = 16

2.3. Le 31ème théorème de Djehouty : Théorème de multiplication lorsque le multiplicateur se termine par 0,30

Tout nombre multiplié par un multiplicateur se terminant par 0,30 est égal au multiplicande multiplié par le multiplicateur arrondi, le tout additionné à trois fois le multiplicande divisé 10.

Formule : (Multiplicande × Multiplicateur Arrondi) + (Multiplicande x 3) /10 = Produit.

Ou

Formule : (Multiplicande × Multiplicateur Arrondi) + (Multiplicande + Multiplicande + Multiplicande) /10 = Produit.

***PS :** Rappelons qu'il y a certaines règles à suivre lorsqu'on arrondit un nombre décimal. Pour faire simple, si le dernier chiffre est inférieur à 5, arrondissez le chiffre précédent vers le bas. En revanche, s'il est supérieur ou égal à 5, il faut arrondir le chiffre précédent vers le haut. Par exemples, 3,3 sera arrondi à 3 alors que 3,5 sera arrondi à 4.*

Exemple 1 : 2 × 2,30 =
2 × 2 = 4
(2 + 2 +2) /10 = 6/10 = 0,60

2 × 2,30 = 4 + 0,60 = 4,60

Exemple 2 : 5 × 3,30 =
5 × 3 = 15
(5 + 5 + 5) /10 = 15/10 = 1,50
5 × 3,30 = 15 + 1,50 = 16,50

2.4. Le 32ème théorème de Djehouty : Théorème de multiplication lorsque le multiplicateur se termine par 0,40

Tout nombre multiplié par un multiplicateur se terminant par 0,40 est égal au multiplicande multiplié par le multiplicateur arrondi, le tout additionné à quatre fois le multiplicande divisé 10.
Formule : (Multiplicande × Multiplicateur Arrondi) + (Multiplicande x 4) /10 = Produit.

Ou

Formule : (Multiplicande × Multiplicateur Arrondi) + (Multiplicande + Multiplicande + Multiplicande + Multiplicande) /10 = Produit.

PS : *Rappelons qu'il y a certaines règles à suivre lorsqu'on arrondit un nombre décimal. Pour faire simple, si le dernier chiffre est inférieur à 5, arrondissez le chiffre précédent vers le bas. En revanche, s'il est supérieur ou égal à 5, il faut arrondir le chiffre précédent vers le haut. Par exemples, 3,3 sera arrondi à 3 alors que 3,5 sera arrondi à 4.*

Exemple 1 : 2 × 2,40 =
2 × 2 = 4
(2 + 2 + 2 + 2) /10 = 8/10 = 0,8
2 × 2,40 = 4 + 0,80 = 4,80

Exemple 2 : 5 × 3,40 =
5 × 3 = 15
(5 + 5 + 5 + 5) /10 = 20/10 = 2
5 × 3,40 = 15 + 2 = 17

2.5. Le 33ème théorème de Djehouty : Théorème de multiplication lorsque le multiplicateur se termine par 0,50

Tout nombre multiplié par un multiplicateur se terminant par 0,50 est égal au multiplicande multiplié par le multiplicateur arrondi, le tout additionné à cinq fois le multiplicande divisé 10.

Formule : (Multiplicande × Multiplicateur Arrondi) + (Multiplicande x 5) /10 = Produit.

Ou

Formule : (Multiplicande × Multiplicateur Arrondi) + (Multiplicande + Multiplicande + Multiplicande + Multiplicande + Multiplicande) /10 = Produit.

Le 33ème théorème de Djehouty remet en cause la règle mathématique de l'arrondi à l'unité : Pourquoi ? Rappelons qu'il y a certaines règles à suivre lorsqu'on arrondit à l'unité un nombre décimal. Pour faire simple, si le dernier chiffre est inférieur à 5, on arrondit le chiffre précédent vers le bas (arrondi par défaut). En revanche, s'il est supérieur ou égal à 5, il faut arrondir le chiffre précédent vers le haut (arrondi par excès). « Ainsi, si le chiffre que vous vous apprêtez à arrondir est suivi de 5, 6, 7, 8, 9, arrondissez le chiffre précédent vers le haut. Et s'il est suivi de 0, 1, 2, 3, 4, arrondissez le chiffre vers le bas »[1]. Par exemples, 3,3 sera arrondi à 3 alors que 3,5 sera arrondi à 4. Seulement que cette règle ne fonctionne plus lorsqu'il s'agit d'appliquer le 33ème théorème de Djehouty car en arrondissant le multiplicateur se terminant par 0,50 par excès ou vers le haut, cela donne un résultat non pas approximatif mais très incorrect. Par ailleurs, en l'arrondissant vers le bas ou par défaut, nous obtenons le bon résultat. Il s'agit donc d'une remise en question de cette loi mathématique qui comme nous pouvons le voir n'aboutit pas ici au bon résultat. Dans le cas du 33ème théorème de Djehouty, il aboutit même toujours à un résultat très incorrect. Ici, il faut nécessairement appliquer l'arrondi par défaut du multiplicateur pour pouvoir obtenir le bon résultat final comme nous allons maintenant le voir à travers ces exemples.

Exemple 1 : 2 × 2,50 =
(2 × 2) = 4
(2 + 2 + 2 + 2 + 2) /10 = 10/10 = 1
2 × 2,50 = 4 + 1 = 5 (correct).

Maintenant arrondissons 2,5 à 3 :
2 × 2,50 =

[1] ©Tutorax 2023, Comment arrondir un nombre décimal ? https://tutorax.com/blogue/comment-arrondir-un-nombre-decimal/

(2 × 3) = 6
(2 + 2 + 2 + 2 + 2) /10 = 10/10 = 1
2 × 2,50 = 6 + 1 = 7 (incorrect).

***Conclusion** : La règle de l'arrondi à l'unité n'est pas une vérité absolue. Dans le cas du 33ème théorème de Djehouty, lorsque le chiffre après la virgule se termine par 5, il faut arrondir vers le bas et non vers le haut.*

Exemple 2 : 5 × 3,50 =
(5 × 3) = 15
(5 + 5 + 5 + 5 + 5) /10 = 25/10 = 2,5
5 × 3,50 = 15 + 2,5 = 17,50 (correct)

En arrondissant 3,50 à 4, on obtient :
5 × 3,50 =
(5 × 4) = 20
(5 + 5 + 5 + 5 + 5) /10 = 25/10 = 2,5
5 × 3,50 = 20 + 2,50 = 22,50 (incorrect)

***Conclusion** : La règle de l'arrondi à l'unité n'est pas une vérité absolue. Dans le cas du 33ème théorème de Djehouty, lorsque le chiffre après la virgule se termine par 5, il faut arrondir vers le bas et non vers le haut.*

Avec les théorèmes de Djehouty, la règle mathématique de l'arrondi à l'unité permet un résultat précis et non approximatif : Si le 33ème théorème de Djehouty remet en cause la règle mathématique de l'arrondi à l'unité, il en fait aussi un usage nouveau et révolutionnaire. C'est aussi le cas de tous les autres théorèmes de Djehouty qui impliquent l'arrondi. Mais en quel sens ? Habituellement, lorsqu'on arrondi un nombre en mathématiques, c'est dans l'objectif de conserver une valeur approchée de ce nombre (appelé arrondi), en réduisant le nombre de chiffres. Bien que le résultat y perde en exactitude et en précision, il est plus facile à employer. Par conséquent, dans son usage habituel, l'arrondi permet d'obtenir un résultat approximatif. Seulement que dans le cadre du système théorétique, que nous appelons « système théorétique Djehouty », les arrondis n'ont pas pour but d'obtenir un résultat approximatif mais précis.

2.6. Le 34ème théorème de Djehouty : Théorème de multiplication lorsque le multiplicateur se termine par 0,60

Tout nombre multiplié par un multiplicateur se terminant par 0,60 est égal au multiplicande multiplié par le multiplicateur arrondi, le tout additionné à six fois le multiplicande divisé 10.

Formule : (Multiplicande × Multiplicateur Arrondi) + (Multiplicande x 6) /10 = Produit.

Ou

Formule : (Multiplicande × Multiplicateur Arrondi) + (Multiplicande + Multiplicande + Multiplicande + Multiplicande + Multiplicande + multiplicande) /10 = Produit.

Le 34ème théorème de Djehouty remet en cause la règle mathématique de l'arrondi à l'unité : Pourquoi ? Rappelons qu'il y a certaines règles à suivre lorsqu'on arrondit à l'unité un nombre décimal. Pour faire simple, si le dernier chiffre est inférieur à 5, on arrondit le chiffre précédent vers le bas (arrondi par défaut). En revanche, s'il est supérieur ou égal à 5, il faut arrondir le chiffre précédent vers le haut (arrondi par excès). « Ainsi, si le chiffre que vous vous apprêtez à arrondir est suivi de 5, 6, 7, 8, 9, arrondissez le chiffre précédent vers le haut. Et s'il est suivi de 0, 1, 2, 3, 4, arrondissez le chiffre vers le bas »[1]. Par exemples, 3,3 sera arrondi à 3 alors que 3,6 sera arrondi à 4. Seulement que cette règle ne fonctionne plus lorsqu'il s'agit d'appliquer le 34ème théorème de Djehouty car en arrondissant le multiplicateur se terminant par 0,60 par excès ou vers le haut, cela donne un résultat non pas approximatif mais très incorrect. Par ailleurs, en l'arrondissant vers le bas ou par défaut, nous obtenons le bon résultat. Il s'agit donc d'une remise en question de cette loi mathématique qui comme nous pouvons le voir n'aboutit pas ici au bon résultat. Dans le cas du 34ème théorème de Djehouty, il aboutit même toujours à un résultat très incorrect. Ici, il faut nécessairement appliquer l'arrondi par défaut du multiplicateur pour pouvoir obtenir le bon résultat final comme nous allons maintenant le voir à travers ces exemples.

Exemple 1 : 2 × 2,60 =
2 × 2 = 4
(2 + 2 + 2 + 2 + 2 + 2) /10 = 12/10 = 1,2
2 × 2,60 = 4 + 1,2 = 5,2 (correct)

Maintenant arrondissons 2,6 à 3 :

[1] Tutorax 2023, Comment arrondir un nombre décimal ? https://tutorax.com/blogue/comment-arrondir-un-nombre-decimal/

2 × 2,60 =
2 × 3 = 6
(2 + 2 + 2 + 2 + 2 + 2) /10 = 12/10 = 1,2
2 × 2,60 = 6 + 1,2 = 7,2 (incorrect)

Conclusion *: La règle de l'arrondi à l'unité n'est pas une vérité absolue. Dans le cas du 34ème théorème de Djehouty, lorsque le chiffre après la virgule se termine par 6, il faut arrondir vers le bas et non vers le haut.*

Exemple 2 : 7 × 7,6 =
7 × 7 = 49
(7 + 7 + 7 + 7 + 7 + 7) /10 = 42/10 = 4,2
7 × 7,6 = 49 + 4,2 = 53,2 (correct)

Maintenant arrondissons 7,6 à 8 :
7 × 8 = 56
(7 + 7 + 7 + 7 + 7 + 7) /10 = 42/10 = 4,2
7 × 7,6 = 56 + 4,20 = 60,20 (incorrect)

Conclusion *: La règle de l'arrondi à l'unité n'est pas une vérité absolue. Dans le cas du 34ème théorème de Djehouty, lorsque le chiffre après la virgule se termine par 6, il faut arrondir vers le bas et non vers le haut.*

Avec les théorèmes de Djehouty, la règle mathématique de l'arrondi à l'unité permet un résultat précis et non approximatif : Si le 34ème théorème de Djehouty remet en cause la règle mathématique de l'arrondi à l'unité, il en fait aussi un usage nouveau et révolutionnaire. C'est aussi le cas de tous les autres théorèmes de Djehouty qui impliquent l'arrondi. Mais en quel sens ? Habituellement, lorsqu'on arrondi un nombre en mathématiques, c'est dans l'objectif de conserver une valeur approchée de ce nombre (appelé arrondi), en réduisant le nombre de chiffres. Bien que le résultat y perde en exactitude et en précision, il est plus facile à employer. Par conséquent, dans son usage habituel, l'arrondi permet d'obtenir un résultat approximatif. Seulement que dans le cadre du système théorétique, que nous appelons « système théorétique Djehouty », les arrondis n'ont pas pour but d'obtenir un résultat approximatif mais précis.

2.7. Le 35ème théorème de Djehouty : Théorème de multiplication lorsque le multiplicateur se termine par 0,70

Tout nombre multiplié par un multiplicateur se terminant par 0,70 est égal au multiplicande multiplié par le multiplicateur arrondi, le tout additionné à sept fois le multiplicande divisé 10.

Formule : (Multiplicande × Multiplicateur Arrondi) + (Multiplicande x 7) /10 = Produit.

Ou

Formule : (Multiplicande × Multiplicateur Arrondi) + (Multiplicande + Multiplicande + Multiplicande + Multiplicande + Multiplicande + multiplicande + Multiplicande) /10 = Produit.

Le 35ème théorème de Djehouty remet en cause la règle mathématique de l'arrondi à l'unité : Pourquoi ? Rappelons qu'il y a certaines règles à suivre lorsqu'on arrondit à l'unité un nombre décimal. Pour faire simple, si le dernier chiffre est inférieur à 5, on arrondit le chiffre précédent vers le bas (arrondi par défaut). En revanche, s'il est supérieur ou égal à 5, il faut arrondir le chiffre précédent vers le haut (arrondi par excès). « Ainsi, si le chiffre que vous vous apprêtez à arrondir est suivi de 5, 6, 7, 8, 9, arrondissez le chiffre précédent vers le haut. Et s'il est suivi de 0, 1, 2, 3, 4, arrondissez le chiffre vers le bas »[1]. Par exemples, 3,3 sera arrondi à 3 alors que 3,7 sera arrondi à 4. Seulement que cette règle ne fonctionne plus lorsqu'il s'agit d'appliquer le 35ème théorème de Djehouty car en arrondissant le multiplicateur se terminant par 0,70 par excès ou vers le haut, cela donne un résultat non pas approximatif mais très incorrect. Par ailleurs, en l'arrondissant vers le bas ou par défaut, nous obtenons le bon résultat. Il s'agit donc d'une remise en question de cette loi mathématique qui comme nous pouvons le voir n'aboutit pas ici au bon résultat. Dans le cas du 35ème théorème de Djehouty, il aboutit même toujours à un résultat très incorrect. Ici, il faut nécessairement appliquer l'arrondi par défaut du multiplicateur pour pouvoir obtenir le bon résultat final comme nous allons maintenant le voir à travers ces exemples.

Exemple 1 : 2 × 2,70 =
2 × 2 = 4
(2 +2 + 2 + 2 + 2 + 2 + 2) /10 + 10 = 14/10= 1,4
2 × 2,70 = 4 + 1,4 = 5,4 (correct)

Maintenant arrondissons 2,7 à 3 :
2 × 3 = 6
(2 +2 + 2 + 2 + 2 + 2 + 2) /10 + 10 = 14/10 = 1,4
2 × 2,70 = 6 + 1,4 = 7,4 (incorrect)

[1] Tutorax 2023, Comment arrondir un nombre décimal ? https://tutorax.com/blogue/comment-arrondir-un-nombre-decimal/

***Conclusion** : La règle de l'arrondi à l'unité n'est pas une vérité absolue. Dans le cas du 35ème théorème de Djehouty, lorsque le chiffre après la virgule se termine par 7, il faut arrondir vers le bas et non vers le haut.*

Exemple 2 : 7 × 7,7 =
7 × 7 = 4
(7 + 7 + 7 + 7 + 7 + 7 + 7) /10 = 49/10 = 4,90
7 × 7,7 = 49 + 4,9 = 53,9 (correct)

Maintenant arrondissons 7,7 à 8 :
7 × 8 = 56
(7 + 7 + 7 + 7 + 7 + 7 + 7) /10 = 49/10 = 4,90
7 × 7,7 = 56 + 4,9 = 60,9 (incorrect)

***Conclusion** : La règle de l'arrondi à l'unité n'est pas une vérité absolue. Dans le cas du 35ème théorème de Djehouty, lorsque le chiffre après la virgule se termine par 7, il faut arrondir vers le bas et non vers le haut.*

Avec les théorèmes de Djehouty, la règle mathématique de l'arrondi à l'unité permet un résultat précis et non approximatif : Si le 35ème théorème de Djehouty remet en cause la règle mathématique de l'arrondi à l'unité, il en fait aussi un usage nouveau et révolutionnaire. C'est aussi le cas de tous les autres théorèmes de Djehouty qui impliquent l'arrondi. Mais en quel sens ? Habituellement, lorsqu'on arrondi un nombre en mathématiques, c'est dans l'objectif de conserver une valeur approchée de ce nombre (appelé arrondi), en réduisant le nombre de chiffres. Bien que le résultat y perde en exactitude et en précision, il est plus facile à employer. Par conséquent, dans son usage habituel, l'arrondi permet d'obtenir un résultat approximatif. Seulement que dans le cadre du système théorétique, que nous appelons « système théorétique Djehouty », les arrondis n'ont pas pour but d'obtenir un résultat approximatif mais précis.

2.8. Le 36ème théorème de Djehouty : Théorème de multiplication lorsque le multiplicateur se termine par 0,80

Tout nombre multiplié par un multiplicateur se terminant par 0,80 est égal au multiplicande multiplié par le multiplicateur arrondi, le tout additionné à huit fois le multiplicande divisé 10.

Formule : (Multiplicande × Multiplicateur Arrondi) + (Multiplicande x 8) /10 = Produit.

Ou

Formule : (Multiplicande × Multiplicateur Arrondi) + (Multiplicande + Multiplicande + Multiplicande + Multiplicande + Multiplicande + multiplicande + Multiplicande + Multiplicande) /10 = Produit.

Le 36ème théorème de Djehouty remet en cause la règle mathématique de l'arrondi à l'unité : Pourquoi ? Rappelons qu'il y a certaines règles à suivre lorsqu'on arrondit à l'unité un nombre décimal. Pour faire simple, si le dernier chiffre est inférieur à 5, on arrondit le chiffre précédent vers le bas (arrondi par défaut). En revanche, s'il est supérieur ou égal à 5, il faut arrondir le chiffre précédent vers le haut (arrondi par excès). « Ainsi, si le chiffre que vous vous apprêtez à arrondir est suivi de 5, 6, 7, 8, 9, arrondissez le chiffre précédent vers le haut. Et s'il est suivi de 0, 1, 2, 3, 4, arrondissez le chiffre vers le bas »[1]. Par exemples, 3,3 sera arrondi à 3 alors que 3,8 sera arrondi à 4. Seulement que cette règle ne fonctionne plus lorsqu'il s'agit d'appliquer le 36ème théorème de Djehouty car en arrondissant le multiplicateur se terminant par 0,80 par excès ou vers le haut, cela donne un résultat non pas approximatif mais très incorrect. Par ailleurs, en l'arrondissant vers le bas ou par défaut, nous obtenons le bon résultat. Il s'agit donc d'une remise en question de cette loi mathématique qui comme nous pouvons le voir n'aboutit pas ici au bon résultat. Dans le cas du 36ème théorème de Djehouty, il aboutit même toujours à un résultat très incorrect. Ici, il faut nécessairement appliquer l'arrondi par défaut du multiplicateur pour pouvoir obtenir le bon résultat final comme nous allons maintenant le voir à travers ces exemples.

Exemple 1 : 2 × 2,80 =
2 × 2 = 4
(2 x 8) /10 = 16/10 = 1,6
2 × 2,80 = 4 + 1,6 = 5,6 (correct)

Maintenant arrondissons 2,8 à 3 :
2 × 3 = 6
(2 x 8) /10 = 16/10 = 1,6
2 × 2,80 = 6 + 1,6 = 7,6 (incorrect)

[1] Tutorax 2023, Comment arrondir un nombre décimal ? https://tutorax.com/blogue/comment-arrondir-un-nombre-decimal/

***Conclusion** : La règle de l'arrondi à l'unité n'est pas une vérité absolue. Dans le cas du 36ème théorème de Djehouty, lorsque le chiffre après la virgule se termine par 8, il faut arrondir vers le bas et non vers le haut.*

Exemple 2 : 7 × 7,8 =
7 × 7 = 49
(7 x 8) /10 = 56/10 = 5,6
7 × 7,8 = 49 + 5,6 = 54,6 (correct)

Maintenant arrondissons 7,8 à 8 :
7 × 8 = 56
(7 x 8) /10 = 56/10 = 5,6
7 × 7,8 = 56 + 5,6 = 61,6 (incorrect)

***Conclusion** : La règle de l'arrondi à l'unité n'est pas une vérité absolue. Dans le cas du 36ème théorème de Djehouty, lorsque le chiffre après la virgule se termine par 8, il faut arrondir vers le bas et non vers le haut.*

Avec les théorèmes de Djehouty, la règle mathématique de l'arrondi à l'unité permet un résultat précis et non approximatif : Si le 36ème théorème de Djehouty remet en cause la règle mathématique de l'arrondi à l'unité, il en fait aussi un usage nouveau et révolutionnaire. C'est aussi le cas de tous les autres théorèmes de Djehouty qui impliquent l'arrondi. Mais en quel sens ? Habituellement, lorsqu'on arrondi un nombre en mathématiques, c'est dans l'objectif de conserver une valeur approchée de ce nombre (appelé arrondi), en réduisant le nombre de chiffres. Bien que le résultat y perde en exactitude et en précision, il est plus facile à employer. Par conséquent, dans son usage habituel, l'arrondi permet d'obtenir un résultat approximatif. Seulement que dans le cadre du système théorétique, que nous appelons « système théorétique Djehouty », les arrondis n'ont pas pour but d'obtenir un résultat approximatif mais précis.

2.9. Le 37ème théorème de Djehouty : Théorème de multiplication lorsque le multiplicateur se termine par 0,90

Tout nombre multiplié par un multiplicateur se terminant par 0,90 est égal au multiplicande multiplié par le multiplicateur arrondi, le tout additionné à neuf fois le multiplicande divisé 10.

Formule : (Multiplicande × Multiplicateur Arrondi) + (Multiplicande x 9) /10 = Produit.

Ou

Formule : (Multiplicande × Multiplicateur Arrondi) + (Multiplicande + Multiplicande + Multiplicande + Multiplicande + Multiplicande + multiplicande + Multiplicande + Multiplicande + Multiplicande) /10 = Produit.

Le 37ème théorème de Djehouty remet en cause la règle mathématique de l'arrondi à l'unité : Pourquoi ? Rappelons qu'il y a certaines règles à suivre lorsqu'on arrondit à l'unité un nombre décimal. Pour faire simple, si le dernier chiffre est inférieur à 5, on arrondit le chiffre précédent vers le bas (arrondi par défaut). En revanche, s'il est supérieur ou égal à 5, il faut arrondir le chiffre précédent vers le haut (arrondi par excès). « Ainsi, si le chiffre que vous vous apprêtez à arrondir est suivi de 5, 6, 7, 8, 9, arrondissez le chiffre précédent vers le haut. Et s'il est suivi de 0, 1, 2, 3, 4, arrondissez le chiffre vers le bas »[1]. Par exemples, 3,3 sera arrondi à 3 alors que 3,9 sera arrondi à 4. Seulement que cette règle ne fonctionne plus lorsqu'il s'agit d'appliquer le 37ème théorème de Djehouty car en arrondissant le multiplicateur se terminant par 0,80 par excès ou vers le haut, cela donne un résultat non pas approximatif mais très incorrect. Par ailleurs, en l'arrondissant vers le bas ou par défaut, nous obtenons le bon résultat. Il s'agit donc d'une remise en question de cette loi mathématique qui comme nous pouvons le voir n'aboutit pas ici au bon résultat. Dans le cas du 36ème théorème de Djehouty, il aboutit même toujours à un résultat très incorrect. Ici, il faut nécessairement appliquer l'arrondi par défaut du multiplicateur pour pouvoir obtenir le bon résultat final comme nous allons maintenant le voir à travers ces exemples.

Exemple 1 : 2 × 2,90 =
2 × 2 = 4
(2 x 9) /10 = 18/10 = 1,8
2 × 2,90 = 4 + 1,8 = 5,8 (correct)

Maintenant arrondissons 2,9 à 3 :
2 × 3 = 6
(2 x 9) /10 = 18/10 = 1,8
2 × 2,90 = 6 + 1,8 = 7,8 (incorrect)

[1] Tutorax 2023, Comment arrondir un nombre décimal ? https://tutorax.com/blogue/comment-arrondir-un-nombre-decimal/

***Conclusion** : La règle de l'arrondi à l'unité n'est pas une vérité absolue. Dans le cas du 37ème théorème de Djehouty, lorsque le chiffre après la virgule se termine par 9, il faut arrondir vers le bas et non vers le haut.*

Exemple 2 : 7 × 7,9 =
7 × 7 = 49
(7 x 9) /10 = 63 = 6,3
7 × 7,9 = 49 + 6,3 = 55,3 (correct)

Maintenant arrondissons 7,9 à 8 :
7 × 8 = 56
(7 x 9) /10 = 63 = 6,3
7 × 7,9 = 56 + 6,3 = 62,3 (incorrect)

Conclusion : La règle de l'arrondi à l'unité n'est pas une vérité absolue. Dans le cas du 37ème théorème de Djehouty, lorsque le chiffre après la virgule se termine par 9, il faut arrondir vers le bas et non vers le haut.

Avec les théorèmes de Djehouty, la règle mathématique de l'arrondi à l'unité permet un résultat précis et non approximatif : Si le 37ème théorème de Djehouty remet en cause la règle mathématique de l'arrondi à l'unité, il en fait aussi un usage nouveau et révolutionnaire. C'est aussi le cas de tous les autres théorèmes de Djehouty qui impliquent l'arrondi. Mais en quel sens ? Habituellement, lorsqu'on arrondi un nombre en mathématiques, c'est dans l'objectif de conserver une valeur approchée de ce nombre (appelé arrondi), en réduisant le nombre de chiffres. Bien que le résultat y perde en exactitude et en précision, il est plus facile à employer. Par conséquent, dans son usage habituel, l'arrondi permet d'obtenir un résultat approximatif. Seulement que dans le cadre du système théorétique, que nous appelons « système théorétique Djehouty », les arrondis n'ont pas pour but d'obtenir un résultat approximatif mais précis.

3. Discussion

Dans le « système théorétique Djehouty », les théorèmes de multiplication par les nombres décimaux intègrent dans leurs mécanismes une règle mathématiques bien connue qui est celle de l'arrondi. Qu'est-ce que l'arrondi et quelle est sa fonction ? L'arrondi à l'unité d'un nombre décimal est le nombre entier le plus proche de celui-ci. Par exemple, l'arrondi à l'unité du nombre 56,8 est le nombre entier 57 ; l'arrondi à

l'unité du nombre 53,3 est 53. « Le but de l'arrondi est de trouver un nombre simplifié d'un nombre complexe ou difficilement manipulable. La simplification offerte par l'arrondi permet de mieux illustrer et calculer mentalement des nombres plus grands ou avec des décimaux » (CalculConversion, Calculatrice d'arrondi, https://www.calculconversion.com/arrondir-nombre-decimal.html).

Rappelons qu'il y a certaines règles à suivre lorsqu'on arrondit à l'unité un nombre décimal. Pour faire simple, si le dernier chiffre est inférieur à 5, on arrondit le chiffre précédent vers le bas (arrondi par défaut). En revanche, s'il est supérieur ou égal à 5, il faut arrondir le chiffre précédent vers le haut (arrondi par excès). « Ainsi, si le chiffre que vous vous apprêtez à arrondir est suivi de 5, 6, 7, 8, 9, arrondissez le chiffre précédent vers le haut. Et s'il est suivi de 0, 1, 2, 3, 4, arrondissez le chiffre vers le bas » (©Tutorax 2023, Comment arrondir un nombre décimal ? https://tutorax.com/blogue/comment-arrondir-un-nombre-decimal/). Par exemples, 3,3 sera arrondi à 3 alors que 3,5 sera arrondi à 4. Cette notion d'arrondi (prendre l'entier le plus proche) est la plus courante dans les logiciels grand public. Elle est notamment mise en œuvre dans :

- Les calculatrices Texas Instruments et Casio
- Les logiciels Microsoft Excel (Patrice Rey, 2016, p. 71), LibreOffice Calc, GeoGebra, GNU Octave
- Le langage C qui, par ailleurs, n'arrondit qu'à l'unité. C est langage de programmation est un langage informatique

Dans le « système théorétique Djehouty », cette règle mathématique de l'arrondi n'est pas valable !

En effet, cette règle ne fonctionne plus lorsqu'il s'agit d'appliquer les 33ème, 34ème, 35ème, 36ème et 37ème théorèmes de Djehouty car en arrondissant les multiplicateurs se terminant par 0,5, 0,6, 0,7, 0,8 et 0,9 par excès ou vers le haut, cela donne un résultat non pas approximatif mais très incorrect. Par ailleurs, en les arrondissant vers le bas ou par défaut, nous obtenons toujours le bon résultat. Dans le cas des 33ème, jusqu'au 37ème théorèmes de Djehouty, la règle conventionnelle de l'arrondi à l'unité aboutit toujours à un résultat très incorrect. Ici, il faut nécessairement appliquer l'arrondi par défaut du multiplicateur pour pouvoir obtenir le bon résultat final comme nous allons le voir à travers des exemples.

Ainsi donc, voici la règle mathématique de l'arrondi valable dans le « système théorétique Djehouty », lorsqu'il s'agit des 33, 34, 35, 36 et 37 : « Si le chiffre que vous vous apprêtez à arrondir est suivi de 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, arrondissez le chiffre précédent vers le bas ». Voilà pourquoi, dans un tel système mathématique, l'arrondi

à l'unité d'un nombre dont le chiffre après la virgule est 6, 7, 8, 9 est le nombre entier le plus éloigné de celui-ci.

Si le « système théorétique Djehouty », à travers les théorèmes 33 à 37, remet en cause remet en cause la règle conventionnelle de l'arrondi à l'unité, il en fait aussi un usage nouveau et révolutionnaire. Dans tout le « système théorétique Djehouty », l'arrondi n'a pas pour fonction d'obtenir un résultat approximatif mais précis. C'est donc aussi le cas de tous les autres théorèmes de Djehouty qui impliquent l'arrondi.

Habituellement, lorsqu'on arrondi un nombre en mathématiques, c'est dans l'objectif de conserver une valeur approchée de ce nombre (appelé arrondi), en réduisant le nombre de chiffres. Bien que le résultat y perde en exactitude et en précision, il est plus facile à employer. Par conséquent, dans son usage habituel, l'arrondi permet d'obtenir un résultat approximatif. Seulement que dans le cadre du « système théorétique Djehouty », les arrondis n'ont pas pour but d'obtenir un résultat approximatif mais exact. Il ne s'agit pas ici de trouver un nombre simplifié d'un nombre complexe ou difficilement manipulable mais d'aboutir à un résultat précis de l'opération.

4. Conclusion

Les théorèmes mathématiques présentés ci-dessus et découverts par nous, ouvrent de vastes horizons d'exploration intellectuelle et de découverte. Bien au-delà de leur simple utilité pour résoudre des équations, ils représentent des portails vers des domaines inexplorés de logique et de pensée abstraite. Chaque théorème révèle une perspective unique de la complexe symphonie mathématique, nous permettant d'appréhender la richesse et la beauté de cet univers souvent énigmatique. Ils nous invitent à nous immerger dans la danse des nombres, à jongler avec les symboles et à explorer les dédales de la logique formelle.

Ces découvertes, au-delà de leur valeur pratique, soulignent le caractère narratif des mathématiques et leur capacité à susciter la curiosité intellectuelle. Elles nous encouragent à repousser les frontières de notre compréhension et à embrasser la complexité des défis mathématiques. En définitive, ces théorèmes nous rappellent que les mathématiques sont une aventure sans fin, une quête constante de vérité et de compréhension. Ils nous incitent à explorer les profondeurs de l'abstraction, à nous laisser emporter par la magie des nombres et à contempler la beauté infinie de l'univers mathématique.

Ainsi, la formule *Multiplicande × Multiplicateur Arrondi* ouvre la voie à une multitude de théorèmes mathématiques encore à découvrir, encourageant ainsi d'autres chercheurs à explorer ces territoires inexplorés.

5. Bibliographie

CalculConversion. (2021). *Calculatrice d'arrondi.* Récupéré sur https://www.calculconversion.com/arrondir-nombre-decimal.html

Capte les Maths. (2018). *Arrondir un Nombre.* Capte-les-maths.com. Récupéré sur https://www.capte-les-maths.com/definition/mots-et-termes/arrondi/

Scolab. (2009). Multiplicande. Récupéré sur https://lexique.netmath.ca/multiplicande

Mathematiquesfaciles.com. (2009). Nombres : Arrondi et troncature à l'unité – cours. Récupéré sur https://www.mathematiquesfaciles.com/nombres-arrondi-et-troncature-a-l-unite_2_30393.htm.

Rey, P. (2016). *Mathématique, Statistique et Finance* (2ème édition) : avec Excel 2016 (p. 71).

Tutorax. (2023). *Comment arrondir un nombre décimal ?* Récupéré sur https://tutorax.com/blogue/comment-arrondir-un-nombre-decimal/

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Essai de valorisation des déchets plastiques en carburant diesel et essence

["testing the valorization of plastic waste into biodiesel and gasoline fuel"]

MUMBERE MURONGANI Justin[1]

Institut du Bâtiment et Travaux Publics, -Butembo / RD Congo

E-mail : justinmuro@gmail.com

KASEREKA KINYONZO Prince

Chercheur en chimie-environnement. Ville de Butembo/Nork-Kivu / RD Congo

Resume

Cet article porte sur « l'essai de valorisation des déchets plastiques produits en Ville de Butembo en carburant biodiesel et essence ». Il a pour objectif de pallier les grandes nuisances que génèrent les déchets plastiques localement et dans le monde. Cette volonté de recycler efficacement les déchets de polymère s'avérant d'urgence. La méthode chimique de pyrolyse a été adoptée pour le recyclage des déchets plastiques. Les analyses de laboratoire ont été réalisées sur les produits de la pyrolyse des mélanges des déchets plastiques en différentes proportions. De part leur composition chimique, les polypropylènes (PP), les polyéthylènes téréphtalates (PET) et les polyéthylènes (PEHD et PEBD) nous ont servi de matières premières. En concert les PET 50% - PE 50% pour le premier essai (E1), les PP 50% - PE 50% au second essai (E2), les 100% des PP pour le troisième essai (E3) et enfin 25% des PP 25% des PET - 50% des PE pour le quatrième essai (E4).

Un chemin prometteur de valorisation du plastique est la pyrolyse, en tant que technologie de recyclage chimique des polymères et de leur conversion en carburants. En pyrolyse, le montage efficace du réacteur est le cœur. Durant l'expérimentation de ces différents mélanges, E4 a été efficace dans l'obtention des liquides pyrolytiques que les autres. Ce mélange (E4) à part dominante des PE (50%) - PET (25%) - PP (25%) rassure un bon rendement dans la production des carburants en pyrolyse. Les analyses au laboratoire nous ont prouvé qu'avec 252 ml (230,88g) d'échantillon obtenu de (E4) on extrait 7.25 ml(14,29g) d'essence, 12.5 ml (33.01g) de gasoil léger obtenu

[1] Chef de travaux à l'Institut du Bâtiment et Travaux Publics, IBTP-Butembo et Chercheur en Gestion de l'environnement. Ville de Butembo/Nork-Kivu / RDCongo.

à 54°C (**a**) et 10ml (29.38g) de gasoil lourd obtenu à 84°C (**b**) avec un résidu liquide et une lie de cire noirâtre de 110ml (142g).

Mots-clés : Déchet plastic, carburant, polyéthylène, téréphtalate, Polypropylène, Pyrolyse

Abstract

This article deals with "testing the valorization of plastic waste produced in the city of Butembo into biodiesel and gasoline fuel". Its aim is to alleviate the major nuisance generated by plastic waste, both locally and worldwide. This desire to effectively recycle polymer waste is a matter of urgency. The chemical pyrolysis method has been adopted for recycling waste plastics. Laboratory analyses were carried out on the pyrolysis products of plastic waste mixtures in various proportions.

Due to their chemical composition, polypropylenes (PP), polyethylene terephthalates (PET) and polyethylenes (HDPE and LDPE) were used as raw materials. In concert, PET 50% - PE 50% for the first trial (E1), PP 50% - PE 50% for the second trial (E2), 100% PP for the third trial (E3) and finally 25% PP - 25% PET - 50% PE for the fourth trial (E4).

Pyrolysis, as a technology for chemically recycling polymers and converting them into fuels, is a promising way of recovering plastics. In pyrolysis, efficient reactor set-up is the key. During experiments with these different blends, E4 was more effective in obtaining pyrolytic liquids than the others. This blend (E4), with a dominant share of PE (50%) PET (25%) - PP (25%), ensures good performance in pyrolysis fuel production. Laboratory analysis showed that 252ml (230.88g) of sample obtained from (E4) yielded 7.25ml (14.29g) of gasoline, 12.5ml (33.01g) of light diesel obtained at 54°C (a) and 10ml (29.38g) of heavy diesel obtained at 84°C (b), with a liquid residue and blackish wax lees of 110ml (142g).

Key words : Waste plastic, fuel, polyethylene, terephthalate, polypropylene, pyrolysis.

0. Introduction

Dans un contexte mondial de crise énergétique conjugué avec les enjeux de changement climatique, les énergies renouvelables sont apparues récemment comme une alternative aux combustibles fossiles. En effet, un intérêt croissant est né pour les biocarburants suite à la flambée des cours du pétrole au début des années 2000 et les préoccupations pour réduire les émissions de GES. Cette perspective de combiner

sécurité énergétique et développement durable est devenue le défi actuel des pays développés, émergents et en développements.

Depuis 1950, la production de plastique a augmenté 244 % dans le monde entier (Statista, 2021). Cela s'explique par son faible coût, son faible poids, sa grande durabilité et sa polyvalence par rapport à d'autres matériaux (Anuar Sharuddin et al., 2016). En 2007, 41% des déchets ménagers européens étaient enfouis en décharge. Cette proportion a diminué progressivement pour atteindre 31% en 2012. Une plus grande partie des déchets a donc été valorisée énergétiquement (essentiellement par incinération avec récupération d'énergie), recyclée ou compostée (Eurostat, 2014). En particulier, neuf pays de l'Europe, dont la Belgique, imposent depuis 2010 de strictes restrictions quant à la mise en décharge des déchets (European Environment Agency, 2013). C'est ainsi qu'en Belgique, en 2012, moins de 5% des déchets plastiques étaient enfouis en décharge (Plastics Europe & EPRO, 2015).

Le pourcentage des plastiques déposés en décharges est encore élevé malgré le recyclage. Ces résidus non seulement émettent du dioxyde de carbone, du méthane, des composés organiques volatils et d'autres polluants dangereux dans l'air (Park et al., 2019) mais aussi, ils occupent un espace important de stockage et prendront des millions d'années à se dégrader naturellement (PlasticsEurope, 2018).

La République démocratique du Congo, à l'instar des pays non producteurs de pétrole (PNPP) veut s'inscrire dans cette dynamique pour atténuer sa dépendance aux importations d'hydrocarbures fossiles et réduire sa facture énergétique. A cet effet, la ville de Butembo au travers cette recherche se veut remonter le défi en recyclant les matières plastiques, afin de soutenir la croissance économique et contribuer à l'assainissement de la ville.

La nécessité de produire un carburant à base des déchets plastiques aux multiples avantages et en opposition du carburant pétrolier polluant, s'avère une urgence pour la bonne santé de notre actuel environnement et contribue au fondement du développement durable. Dans ce cadre, la valorisation en recyclant les déchets plastiques sous une pyrolyse pour la production du biocarburant en Ville de Butembo, paraît entre les solutions efficaces. Ainsi, un questionnement ramassé à deux traits suscite la curiosité de ce présent article :

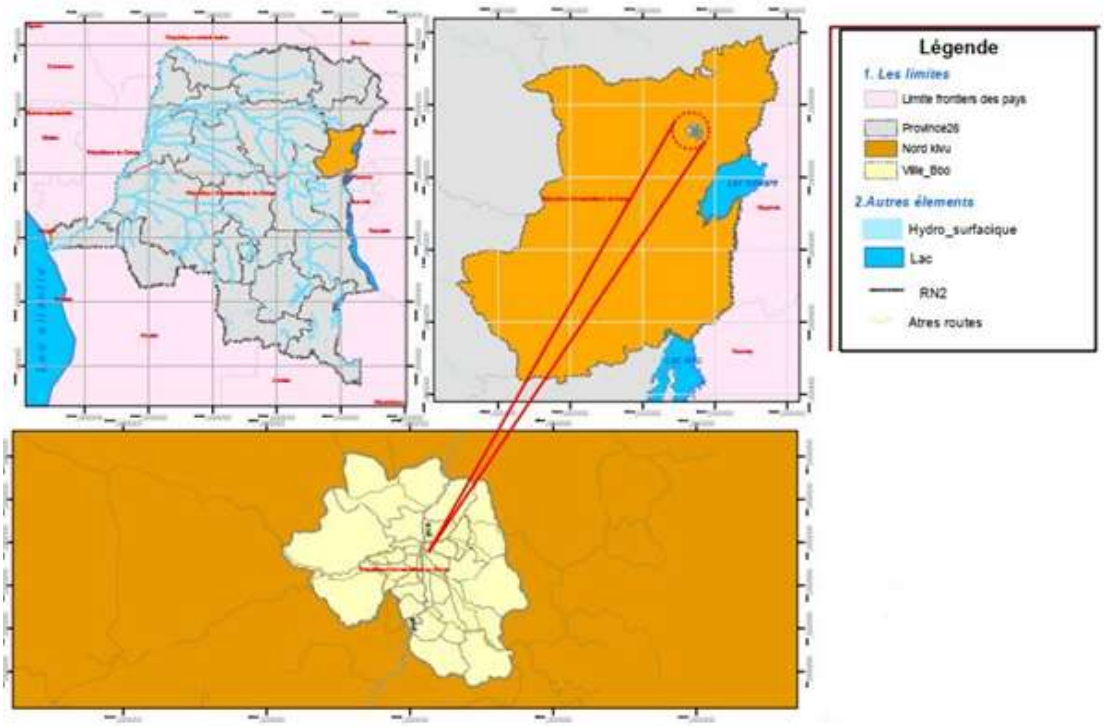
- Est –il possible de valoriser les déchets plastiques en carburant diesel ou essence ?
- De quelle manière peut-on procéder pour y arriver ? Avec quel type de plastique ?

1. Matériels et méthodes

1.1 Présentation de la zone d'étude

Butembo est une ville du Nord-Kivu située au Nord-est de la République Démocratique du Congo. La circonscription urbaine est située entre 0°05' et 0°10' de latitude nord et 29° 17'et 29°18' de longitude Est. Elle se trouve à 17 km au nord de l'équateur. Elle est située à proximité de la dorsale occidentale du Rift Albertin au Nord-Ouest du lac Edouard.

<u>Figure 1.</u> Localisation de la ville de Butembo.



1.2. Matériels

Durant notre recherche, nous avons utilisé bon nombre des matériels pour nous permettre d'atteindre notre point escompté. La base de notre travail était de monté d'abord un dispositif en pyrolyse, appelé *pyrolyseur*, pouvant nous permettre de brûler les déchets à l'absence de l'oxygène. Pour monter un pyrolyseur plastique, nous avons utilisé :

- Un Réacteur de pyrolyse : C'est le composant principal du pyrolyseur. Il est utilisé pour chauffer les plastiques à des températures élevées (près de 450°C) en absence d'oxygène, favorisant ainsi leur décomposition en gaz, huile et charbon.

- Système de chauffage : Il peut s'agir d'un brûleur à gaz, de résistances électriques ou d'autres sources de chaleur, utilisé pour chauffer le réacteur de pyrolyse à la température requise. Pour notre travail, nous avons utilisé les bois de chauffe.
- Un Condenseur : Après la décomposition des plastiques, les gaz générés sont refroidis et liquéfiés dans le condenseur. Il permet de récupérer l'huile produite pendant le processus de pyrolyse (www.Sciencesetavenir.fr , .2022). Nous avons utilisé un bain froid pour ce rôle.
- Un Système de récupération du gaz : Les gaz produits pendant la pyrolyse peuvent être utilisés comme combustible dans un générateur de chaleur interne ou externe au système. Loin de ce cas précédent, on peut aussi récupérer le gaz dans un recevoir à gaz. Dans ce travail, en effet, j'ai emprisonné le gaz dans l'eau pour empêcher la pollution.
- Un Filtre : Il est utilisé pour éliminer les impuretés et les particules solides du produit final, tels que les cendres et les résidus de plastique non pyrolysés.
- Système de refroidissement : Il permet de refroidir l'appareil et d'empêcher une surchauffe. Pour refroidir mon réacteur de pyrolyse, je l'avais tiré de ma source d'énergie ou foyer et l'abandonné à l'air ambiant (www.sciencesetavenir.fr , .2022). Selon le principe de la conduction ou diffusion de la chaleur : le transfert d'énergie entre objets en contact physique ; plus l'objet à chauffer n'est pas en contact avec la source de chaleur plus la chaleur diminue et le transfert s'arrête (Beriache M., 2013).
- Équipement de contrôle et de régulation : Il comprend des capteurs de température, des contrôleurs de pression et d'autres dispositifs utilisés pour surveiller et réguler les paramètres de fonctionnement du pyrolyseur (www.sciencesetavenir.fr, 2018).
- Pour le système de collecte et de stockage des produits finaux : Il s'agit de réservoirs ou de cuves pour collecter et stocker l'huile, le gaz et le charbon produits pendant la pyrolyse. Dans ce système nous avons utilisé :
- Un tuyau métallique de 2 m servant de raccord,
- Trois petits récipients plastiques de volume 1dm3 en inox,
- Deux radiateurs (Dispositifs permettant l'échange de chaleur d'un milieu vers un autre par le principe de la convection ou celui du rayonnement),
- Deux manchons (Pièce cylindrique qui peut être fixe ou articulée et qui est ouverte à ses deux extrémités),

- Deux nipples (Manchon tubulaire destiné à réunir et à assurer l'étanchéité entre deux éléments de radiateur en fonte. Il en existe deux sortes :

1° Nipple biconique, lisse quand les éléments de radiateurs sont maintenus entre eux par une tige filetée ;

2° Nipple à deux filetages inversés quand il est directement vissé dans l'élément) ;

- Deux coudes, téflon et colle jouant le rôle de joint torique (Pour l'étanchéité des récipients),
- Un tuyau flexible de 4 m ;
- Et en fin, comme matière première, il nous a fallu avoir les déchets plastiques Polypropylène (PP) et/ou Polyéthylène (PE) / Polyéthylène téréphtalate (PET).
- Au laboratoire, nous avons utilisé : Ballon à distillation ; Condensateur ; Enveloppe protectrice ; Support du ballon à distillation ; Plaque d'amiante ; Dispositif de chauffage ; Eprouvette graduée de 100 ml ; Thermomètre ; une seringue ; deux verres de Montre ; une boite d'allumettes.

1.3 Méthodes

1.3.1 Échantillonnage et essais expérimentaux

L'échantillonnage est la sélection d'une partie dans un tout qui produit une série d'échantillons à étudier. Le terme prend un sens précis dans certaines spécialités scientifiques et techniques. Dans ce présent travail, pour obtenir notre échantillon, nous avons procédé de la manière suivante :

- La collecte scrupuleuse des déchets plastiques selon les sortes voulues (PET, PP, et PE (ppbd et pphd)), en y observant un tri approprié ;
- Entreposer les déchets plastiques dans un endroit sec et sécurisé de tout mouvement, après qu'ils soient lavés,
- Après que les déchets soient lavés avec l'eau de source, nous sommes passés à la grande étape de cuisson de mes plastiques selon le type et la quantité. Nous avons procédé par quatre différents essais considérés :

Essaie 1 : peser un kilogramme des plastiques dont : ½ Kg de PET et ½ Kg de PE et les mélanger ;

Essaie 2 : peser un kilogramme de PP sans quelconque mélange ;

Essaie 3 : peser un kilogramme des plastiques dont : ½ Kg de PP à mélanger avec ½ Kg de PE ;

Essaie 4 : peser un kilogramme des plastiques dont : ½ Kg de PE, ¼ Kg de PET et ¼ Kg de PP.

Des mélanges plastiques pour la constitution des essais expérimentaux, de masse identique de 1kg pour chacun de quatre essais, établie de la manière tel que l'exprime le tableau suivant :

Tableau 1 : Mélanges plastiques pour la constitution des essais expérimentaux

Essais	Type de mélange plastique
E1	½ kg de PET et ½ kg de PE
E2	1kg PP
E3	½ kg de PP et ½ kg de PE
E4	½ kg de PE ¼ kg de PET et ¼ kg PP

Légende : PE=Polyèthylène ; PET=Polyèthylène téréphtalate et PP=Polypropylène ; E=Essai.

Cependant notre dispositif ou prototype de pyrolyse, a été monté selon le schéma ci-dessous :

- Mise des déchets plastiques dans la cuve (bien tasser la première cuve de plastiques ou réacteur de pyrolyse) fermé hermétiquement puis chauffer. Pour ce test, les déchets plastiques sont majoritairement composés de Polyéthylène.
- J'ai chauffé le plastique à près de 400 °C dans mon réacteur thermique en l'absence de l'O2 pendant au moins 1heure, ce qui explique le procédé de pyrolyse. « Cela casse les molécules des plastiques qui s'évaporent. Ces molécules passent alors dans une colonne de distillation et retombent sous forme d'essence, de gasoil et de gaz combustible » (Plastics Europe, 2016).
- Les produits suivant les trois types de récipients sont aussi différents. Selon les paramètres d'inflammabilité, la densité et le point d'ébullition. Trois paramètres que nous allons détailler dans les suivantes lignes parlant d'analyse. Au fait, une fois recueillir les produits, après refroidissement de la cuve, avons récupérer et mettre les différents échantillons de différents récipients dans des flacons dorénavant propres et les acheminer au laboratoire.

1.3.2 Les paramètres analysés

Avant que nos échantillons ne soient au laboratoire pour y réaliser la distillation fractionnée, une analyse visuelle de part la couleur de nos échantillons a attiré notre attention. En effet, on devrait constater une différence entre les deux produits recueillis dans nos deux vases.

A) Les caractéristiques physico-chimiques

La densité à 15 °C

- Définition :

La densité à 15 °C est considérée comme étant un indicateur important de la qualité pour l'industrie automobile, où il affecte stockage, la manutention et la combustion **[23]**. Elle est le rapport entre la masse volumique du produit à 15 °C et celle de l'eau à 4 °C, toutefois, la masse volumique de l'eau est égal à 1, c'est-à-dire que 1 litre d'eau à cette température pèse 1 Kg (Lalaoui Sonia, 2015).

- Principe :

On détermine la densité de l'essence ou du gasoil à l'aide d'un densimètre à une température donnée, ensuite ont convertie cette densité en fonction de sa température à la d_4^{15} en utilisant la table de conversion de la densité à 15 °C (Lalaoui Sonia, 2015).

- Matériels et appareils :
  - Eprouvettes de 100 ml ;
  - Thermomètre ;
  - Un densimètre pour : - Gasoil : 0,8100 - 0,8600 ; - Essence super : 0,7300 - 0,7700.
- Mode opératoire :

Prenez votre prise d'échantillon dans une éprouvette de 100 ml bien rincé, puis introduisez le densimètre approprié et le thermomètre dans le liquide et laissez le densimètre remonter. Lorsqu'il se trouve en position d'équilibre, donnez un léger mouvement de rotation lorsque vous le lâche afin d'éviter qu'il s'approche trop près de la paroi interne de l'éprouvette. Attendez pour que le densimètre soit complètement au repos et pour que toutes les bulles d'air arrivent à la surface.

Ensuite notez la température et la densité du produit analysé, Puis convertissez ces dernières en $\mathbf{d_4^{15}}$ en utilisant la table de conversion de la densité à 15°C

Ou carrément passez par la méthode classique quand vous ne disposez pas d'un densimètre. Passez en effet, par la suivante formule :

$$densité\ absolue = \frac{\text{masse du liquide}}{\text{volume du liquide}}$$

$$densité\ réelle\ ou\ relative = \frac{\text{densité absolue du liquide}}{\text{densité du coorps de référence}}$$

1) La distillation

Pour déterminer la nature de notre produit final issu de la pyrolyse, nous sommes passés par la méthode de distillation fractionnée.

- **La définition :**

La distillation est une méthode s'appliquant qu'aux produits blancs distillés à pression atmosphérique dont les températures d'ébullition s'étendent de 0 à 400 °C, elle caractérise la volatilité du produit. Et à partir des températures obtenues en fonction des volumes recueillis dans un appareillage ou montage approprié.

D'une manière représentative, on peut tracer *la courbe de distillation* qui représente l'évolution de la fraction distillée. Le plus souvent, on définit sur cette courbe quelques repères : PI, PF et les fractions distillées en pourcentage (volume) à une température donnée.

En effet, nous avons utilisé la distillation fractionnée. Ce type de distillation consiste à porter à ébullition un mélange de liquides miscibles dotés de températures d'ébullition différentes afin d'extraire l'un des liquides. On chauffe le mélange en servant d'un ballon.

- **Principe :**

Pour une prise d'essai de 100 ml, celle-ci est distillée dans des conditions prescrites appropriées à la nature du produit.

- **Description de l'appareillage et matériels**

- Ballon à distillation ;
- Condensateur ;
- Enveloppe protectrice ;

- Support du ballon à distillation ;
- Plaque d'amiante ;
- Dispositif de chauffage ;
- Eprouvette graduée de 100 ml ;
- Thermomètre.

Figure 2 : montage de la distillation fractionnée



Source : Notre conception au laboratoire chimique du collège Pie X (à Butembo)

- **Mode opératoire :**

On introduit dans un ballon de 100 ml une prise d'essai du *gasoil* ou d'*essence* à l'aide d'une éprouvette graduée, puis on chauffe le contenu du ballon de distillation en réglant le chauffage de :

1. 60 à 70°C pour gasoil ;

2. 30 à 60°C pour essence.

Lors, Le produit commence à bouillir les vapeurs formées montent vers un condensateur baignant dans un mélange d'eau et de glace (pour condenser les

fractions légères comme *essence*) et sans glace (pour les fractions moyennes comme *gasoil*), on note la température d'apparition de la première goutte de condensat à la sortie du tube, c'est le point initial de la distillation obtenu avec un chauffage de :

- ✓ 15 min au plus pour essence ;
- ✓ 10 min au plus pour gasoil.

Le chauffage est réglé de façon que les volumes recueillis dans l'éprouvette augmentent uniformément de 5ml/min. Et ces derniers sont en fonction des températures données pour :

a. L'essence : ses températures sont relevées régulièrement à 5%, 10%, 20%, 50%, 95% ;

b. Et le gasoil : ses températures sont relevées régulièrement à 10%, 50%, 65%, 90%.

En fin de distillation, la température arrive à sa valeur maximale, appelée *point final* de la distillation, puis décroit. Le recueille du liquide restant dans le ballon refroidi permet la mesure du volume du résidu. La somme du volume total condensé plus le résidu est la récupération totale et la perte liée à la volatilité de l'échantillonnage, est déduite de 100 ml la récupération totale (LALOUI SONIA, 2015).

% V (distillat) + % V (résidu) + % V (pertes) = 100%

2) Test d'inflammabilité ou point d'éclair

Le point éclair ou point d'inflammabilité correspond à la température la plus basse à laquelle un corps combustible émet suffisamment de vapeur pour former avec l'air ambiant, un mélange gazeux qui s'enflamme sous l'effet d'une source d'énergie calorifique telle qu'une flamme pilote, mais pas suffisamment pour que la combustion pour que la combustion s'entretienne d'elle-même (RAZANABONY A., 2019).

Revue Panafricaine de la Jeunesse – RPJ –
©Editions Lumumba
ISSN: 2790-6248 I e-ISSN: 2790-6256
Volume 3, n°1, Janvier– Avril 2024

2. Résultats

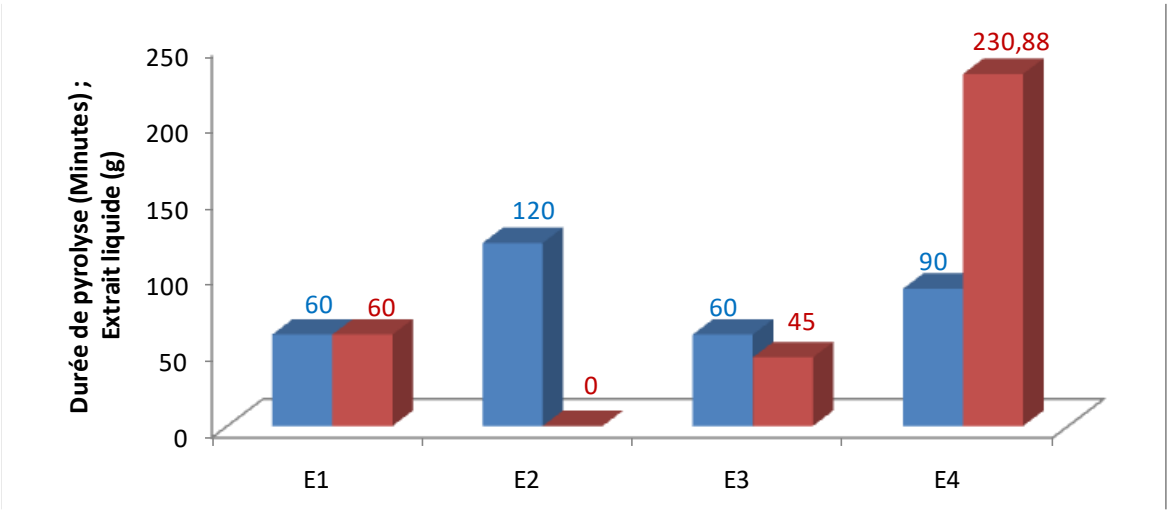
2.1. Produits de la pyrolyse de déchets plastiques

2.1.1. Effets des mélanges de types de déchets plastiques sur la durée de la pyrolyse et quantité de l'extrait liquide

Le long de notre recherche avons-nous valorisé certains polymères en tentant atténuer la pollution en déchets plastiques. Cependant, nous avons utilisé un système thermique. Ce procédé thermique pour traiter les déchets plastiques n'est pas nouveau, mais c'est la technique développée par chaque technicien qui présente une originalité selon l'inspiration, décrit Sary Awad, chercheur à l'IMT Atlantique, 2021.

Durant la réalisation de ce présent travail, sur notre chemin de pyrolyse, voici comment se sont présentés les différents résultats :

Figure 3 : Effets des mélanges de types de déchets plastiques sur la durée de la pyrolyse et quantité de l'extrait liquide



A la lumière du graphique ci-haut, nous constatons que la durée de pyrolyse varie suivant le type de déchets, et les extraits liquides sont de poids différents. Avec le premier essai (E1) composé des Polyéthylènes et des polyéthylènes téréphtalates a produit 60g de liquides pyrolytiques pendant 60 minutes ; pour l'essai 2(E2) composé des polypropylènes, pendant 120 min il n'a rien donné comme liquide ; le mélange des polypropylènes et des polyéthylènes pendant une durée de 60 min a donné 45g; et le

mélange des polyéthylènes, des polypropylènes et de polyéthylènes téréphtalates a donné 230.88g de liquides pyrolytiques durant 90 min.

Selon le premier examen organoleptique, deux types de liquides différentsont constatés à l'issue de la pyrolyse : l'un de coloration entre verte et blanche et de l'autre en coloration plus au moins rouge. Le premier étant dense que le second, était au fond du récipient quand le second surnageait au-dessus du premier. Cela nous a confirmé le principe de la densité des corps non miscibles : " Deux corps de densités différentes ne se mélangent pas ".

Tableau 2 : Résidus de la pyrolyse et nature de gaz liberé.

Essais	Nature des résidus solides de la pyrolyse	Type de gaz
E1	Charbon et cendre	Combustible
E2	Charbon	Combustible
E3	Charbon mou	Combustible
E4	Charbon et cendre	Combustible

Source : Nos essais

Certes, pour 1Kg de déchets plastiques, triés d'une quantité dominante de polyéthylène et de polypropylène, le système de pyrolyse est allé jusqu'à produire de 210 grammes des gaz d'hydrocarbures combustibles. Ces derniers pourront être valorisés comme gaz de pétrole comprimés (GPC) car ils possèdent une bonne teneur énergétique et ne contiennent pas d'oxygène.

Ils peuvent être donc, utilisés pour la cuisson des aliments, dans des réservoirs bonbonnes... pour ne citer que cela. À part les gaz nous avons également obtenu les charbons et la cendre. Tels que repris dans le tableau 2, à l'issue de l'essai 1(E1) nous avons recueilli la cendre et le charbon ; pour l'essai 2(E2) le charbon, troisième essai (E3) charbon mou (qui n'a pas été bien calciné) et pour le quatrième essai (E4) le charbon et la cendre.

Nous avons vu que tous nos quatre essais ont produit du gaz combustible. Par ailleurs, une quantité des gaz recueillis était emprisonnée dans un récipient contenant de l'eau et une autre quantité, comprimée dans une chambre à air.

Partant du constat observé sur nos trois extraits liquides, celui de même coloration, et séparation des phases justifiant la différence des densités, un échantillon a été constitué pour y passer la distillation fractionnée. C'est par cette dernière, qu'il sera

constaté de quoi réellement il s'agit du mélange des liquides extraits de déchets plastiques.

2.1.2. Résultats des analyses au laboratoire

Les résultats de nos analyses ont été caractérisés par les paramètres d'identification des hydrocarbures. Le tableau 3 ci-dessous présente les valeurs de différents paramètres recueillis sur la caractérisation des extraits liquides de nos différents essais.

Au départ nous avons constitué un échantillon représentatif pour y effectuer la distillation fractionnée. Les résultats des analyses sont présentés dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3. Identification des extraits liquide des mélanges de déchets plastiques

Extrait liquide des essais	Température d'ébullition (°C)	Densité	Température témoin (°C)	Densité témoin à 15°C	Test d'inflammabilité	Produits identifiés
F1	32	0.54	30–60	0.73	+	*Essence*
F2	54	0.84	60–70	0.847	–	*Gasoil léger*
F3	84	0.96	70-180	0.847	–	*Gasoil lourd*

Source : nos analyses analyses au laboratoire

Les analyses au laboratoire nous ont prouvé qu'avec 252 ml (230,88g) d'échantillon obtenu de (E4) on extrait 7.25 ml(14,29g) d'essence, 12.5 ml (29,38g) de *gasoil léger obtenu à 54°C* (a) et 10ml (33,01) de *gasoil lourd obtenu à 84°C* (b) avec un résidu liquide et une lie de cire noirâtre de 110ml (142g).

Ces résultats prouvent que les liquides issus des plastiques par la pyrolyse pourraient potentiellement être utilisés comme substituts de carburants tels que l'essence ou le diesel. Les rendements, certes, devraient être considérables en observant scrupuleusement toutes les conditions de pyrolyse.

2.2. Discussion

L'étude de la dégradation thermique des polymères est un vaste domaine d'investigation. En effet, examiner les mécanismes et les facteurs qui pourraient affecter la dégradation du polymère est indispensable afin de développer des technologies appropriées au traitement des polymères et leurs applications à l'échelle industrielle. La pyrolyse est une réaction thermique qui est endothermique et elle s'effectue sous une atmosphère exempte d'oxygène. Sous l'effet de la chaleur, elle transforme le polymère en des produits sous différentes phases : liquide, solide et gazeuse.

Le polyéthylène téréphtalate (PET) produit effectivement un résidu solide et des gaz permanents, mais il ne produit pas de liquide lors du refroidissement du gaz de pyrolyse : plusieurs études ont par contre obtenu une poudre qui se dépose sur les parois des condenseurs. Cela rend difficile la collecte et la quantification des produits de pyrolyse (De Marco *et al.,* 2002 ; Du *et al.,* 2016). Cette poudre contient probablement de l'acide téréphtalique et/ou des produits similaires (De Marco *et al.,* 2002).

D'autre part, la plupart des expériences effectuées s'accordent sur le fait que la pyrolyse de PET produit un résidu carboné, contrairement aux autres polymères tels que le polyéthylène, polypropylène et le polystyrène (Brems et al, 2011a). La formation de ce « charbon » augmente avec l'aromaticité du polymère, en raison de la possibilité de substitution des atomes d'hydrogène du cycle aromatique par des réticulations.

En outre, l'existence des groupes qui sont capables de réagir avec les atomes d'hydrogène du cycle aromatique, tels que -OH ou =O, favorise la formation de ce résidu (Vankrevelen, 2009). Cela nous a poussés à mélanger le PET avec le PE ou PP en vision d'obtenir un liquide après liquéfaction du gaz traversant le condenseur.

Selon bon nombre de chercheurs qui se sont dorénavant intéressés aux expérimentations de production de carburant à partir des plastiques, citant de passage Chantal KASSARGY, pour sa thèse de Doctorat à l'Université Bretagne Loire, prouvent que de PP sortent les carburants de nature légère comme l'essence et qu'à partir de PE nous recueillons plus des carburants lourds comme le gasoil sous la thermolyse en température comprise entre 300 et 450°C.

En effet, les résultats de notre expérimentation révèlent qu'en pyrolyse, pour que les PP produisent plus de carburants légers, il faut les soumettre à une température plus ou moins de 400°C. Dans le cas contraire vous aurez plus des gaz incondensables et les charbons mous comme produits finaux.

Retenons également qu'en réalisant la pyrolyse avec les déchets plastiques le condenseur doit se maintenir bien froid durant toute la préparation. Pour éviter beaucoup des pertes du carburant voulu, la source d'énergie du pyrolyseur doit être en haut fourneau pendant que toutes les cuves le long du système sont hermétiquement fermées.

L'obtention de cire dans la pyrolyse conventionnelle était attendue d'après l'expérience menée par Godbout et al. (2017) qui ont également obtenu une cire. Elle est constituée de paraffines ayant des chaînes de carbone entre C7 et C22. L'obtention d'une cire lors d'une pyrolyse typique à un seul réacteur s'explique par la trop faible énergie vibratoire des molécules dans la cuve ou chambre de réaction, empêchant la rupture partielle des liaisons C-C.

Au contraire, dans un processus de pyrolyse en deux étapes, les molécules de PEBD arrivent au réacteur avec une énergie vibratoire plus élevée transférée par le réacteur de préchauffage, influençant une meilleure désintégration des molécules, obtenant ainsi une substance liquide. Dans le système de condensation utilisé dans l'étude de Park et al., 2019, il convient de noter que le flux de pyrolyse provenant du premier condenseur entre par le haut et sort par le bas du deuxième réacteur vers l'étape suivante.

Dans le cas du système de condensation de la P2E – 2 condenseurs, le flux de pyrolyse provenant du premier condenseur entre par le bas du second condenseur et évacue directement les gaz non condensables. Cette configuration présente un temps de séjour plus court des vapeurs dans le système de condensation, entraînant une expulsion directe d'une proportion des gaz condensables et donc une diminution de la collecte de liquide pyrolytique.

Afin d'augmenter le temps de séjour de la vapeur et d'accroître le rendement du liquide pyrolytique, un troisième condenseur peut être ajouté pour reproduire le flux de vapeur. Dans la P2E – 3 condenseurs, il est attendu à une collecte de liquide plus importante que dans la P2E – 2 condenseurs en raison du temps plus long que les gaz pouvaient avoir avec l'ajout d'un troisième condenseur avant de l'évacuation du gaz. Bien qu'il y ait une augmentation du 15 % de la collecte de liquide pyrolytique dans configuration P2E – 3 condenseurs par rapport à P2E – 2 condenseurs, cette augmentation n'est pas significative. Ainsi, en termes de nettoyage et de multiplicité dans le montage, la configuration P2E – 2 condenseurs est préférable (Laura Daniela Mila Saavedra, février 2023).

En général, la proportion de gaz non condensables a été prédominante dans la pyrolyse de PP et PET avec et sans mélange que le mélange des PP, PET et PE. La

production de liquide pyrolytique était plus élevée avec le PE vierge avec un rendement moyen de 17 % par rapport aux mélanges PET, PE et aux déchets PP dont les rendements étaient inférieurs à 5 %. Une teneur élevée en matières volatiles et une faible teneur en cendres favorisent la production de liquide pyrolytique (Das & Tiwari, 2018).

Dans le cas des déchets de polypropylène, la faible production de liquide pyrolytique peut être attribuée aux températures de pyrolyse utilisées dans ce présent travail par rapport aux températures déterminées de dégradation du matériau à partir de sa courbe thermogravimétrique. De plus, les températures élevées dans le processus de pyrolyse produisent une quantité excessive de produit gazeux. (Das & Tiwari, Op. Cit.2018).

Il convient de noter que Ahmad et al., 2015 et Sogancioglu et al., 2017 rapportent des rendements en liquide pyrolytique de 69,82 et 80,1 % en utilisant des températures de 300 et 380 °C.

Bien que le liquide pyrolytique soit plus au moins mieux obtenu par pyrolyse en deux étapes, il est nécessaire d'optimiser des conditions opératoires telles que la température, le temps de séjour, le type de gaz de fluidisation et le débit pour obtenir des rendements plus élevés afin de le rendre intéressant pour l'industrie. Marcilla et al., 2009a ont obtenu le rendement liquide maximum avec le PEBD à 469 – 494 °C.

Dans une autre étude réalisée par Marcilla et al., 2009b ont conclu que la température optimale pour un rendement liquide élevé est de 550 °C. Onwudili *et al.,* 2009 ont observé que la conversion du PEBD en huile commence à 410 °C. Les températures supérieures à 600 °C réduisent le rendement du liquide pyrolytique, Car elles calcinent de la matière première. On pourrait s'attendre qu'une variation de la température dans les plages susmentionnées et en utilisant l'éthylène comme gaz de fluidisation dans la pyrolyse du PEBD, un rendement plus élevé de liquide pyrolytique devrait être obtenu.

Partant de 252 ml d'échantillon hétérogène, nous avons obtenu trois fractions à l'issue de la distillation fractionnée dont : 7.25 ml soit 2.87% de l'essence en température de 32°C pendant 50 min, 12.5 ml soit 4.96% du gasoil léger(a) en température de 54°C pendant une durée de 33 min et 10 ml soit 3.96% du gasoil lourd(b) en température de 84°C durant 60 min. Avec une cire noirâtre et un liquide résiduel de 142 ml c'est à dire 56.35% de la masse totale de l'échantillon ayant été de 252 ml.

Ainsi donc au regard de nos résultats, le rendement général en fonction de 110 ml est de 43.65%. Notons que la moyenne de ce rendement considérant des produits essentiels finaux est de 11.79%, un rendement faible.

Nos produits étant obtenus en température supérieure à 15°C, selon la norme internationale de validité des produits pétroliers, nous pouvons passer par la correction du volume pour trouver la densité du produit à 15°C. Cela n'impacte pas négativement la valeur du premier volume. La Norme internationale des produits pétroliers garantit que les fluctuations de volume en raison des changements de la température n'entraînent pas de mesures inexactes (hppt//:w.w.w.sciencesetavenir.fr, février 2017).

Les produits pétroliers sont influencés par la température : ils se contractent au froid et se dilatent à la chaleur. II est donc important d'en tenir compte dans les inventaires. Un volume mesuré à une température de 15°C sera plus grand que s'il est mesuré à 5°C (hppt//:w.w.w.sciencesetavenir.fr, 2018).

L'utilisation de la température de référence internationale de 15 °C garantit que toutes les mesures compensées sont comparables. Pour corriger un volume de produit pétrolier, il faut :

- Prendre la mesure de la quantité et de la température simultanément ;
- À l'aide du tableau des facteurs de correction de volumes des produits pétroliers équivalent au votre, choisir le facteur de correction qui correspond à la température mesurée ;
- Multiplier la quantité mesurée par le facteur de correction.

On obtiendra ainsi le volume qu'occuperait ce produit si sa température était de 15°C.

Ainsi en répondant en fin, au questionnaire cadre de notre recherche pouvons-nous conclure que notre première hypothèse, est affirmative. Il est donc possible d'obtenir du carburant à partir des déchets plastiques. En effet, pas de n'importe quel plastique cette technique est possible mais, des Polypropilène (PP), Polyéthylène (PE), et un peu de Polyéthylène téréphtalate (PET).

3. Conclusion

Dans le présent article, nous avons mené une étude sur les possibilités de « l'essai de valorisation des déchets plastiques produits en Ville de Butembo en carburant biodiesel et essence » en vue de pallier les grandes nuisances que génèrent les déchets plastiques localement et dans le monde.

La méthode chimique de pyrolyse a été choisie pour le recyclage des déchets plastiques dont des produits liquides pyrolytiques ont été obtenus. Une des voies prometteuses de valorisation du plastique étant la pyrolyse, en tant que technologie

de recyclage chimique des polymères et de leur conversion en carburants, un pyrolyseur a été monté et a constitué notre matériel de traitement des déchets plastiques.

De par leur composition chimique, les polypropylènes (PP), les polyéthylènes téréphtalates (PET) et les polyéthylènes (PEHD et PEBD) nous ont servi de matières premières. En concert les PET 50% - PE 50% pour le premier essai (E1), les PP 50% - PE 50% au second essai (E2), les 100% des PP pour le troisième essai (E3) et enfin 25% des PP - 25% des PET - 50% des PE pour le quatrième essai (E4).

Durant l'expérimentation de ces différents mélanges, E4 a été efficace dans l'obtention des liquides pyrolytiques que les autres. Ce mélange (E4) à part dominante des PE (50%) - PET (25%) - PP (25%) rassure un bon rendement dans la production des carburants en pyrolyse.

Les analyses au laboratoire nous ont prouvé qu'avec 252 ml (230,88g) d'échantillon obtenu de (E4) on extrait 7.25 ml(14,29g) d'essence, 12.5 ml (33,01g) de *gasoil léger obtenu à 54°C* (**a**) et 10ml (29,38g) de *gasoil lourd obtenu à 84°C* (**b**) avec un résidu liquide et une lie de cire noirâtre de 110ml (142g).

Ces résultats prouvent que les liquides issus des plastiques par la pyrolyse pourraient potentiellement être utilisés comme substituts de carburants tels que l'essence ou le diesel. Les rendements, certes, devraient être considérables en observant scrupuleusement toutes les conditions de pyrolyse.

En fin, vers les prochaines réalisations et améliorations du présent travail, nous laissons le choix aux futurs chercheurs intéressés par notre thématique traitée, à nous compléter au biais d'une nouvelle inspiration pourvue que le développement durable se récente, au lendemain de notre environnement et la protection en présent de notre vécu.

a. Nous suggérons d'ajouter d'autres types des plastiques pour la pyrolyse, d'analyser les paramètres caractéristiques de pollution des hydrocarbures partant de leur combustion, de jeter un regard clair sur la comparaison des rendements, au besoin aller jusqu'à déterminer la puissance énergétique de chaque type de carburant obtenu par rapport au carburant dorénavant connu. La simplicité scientifique et la nature imparfaite de l'homme obligent les limites de notre œuvre.

4. Bibliographique

Abbas-Abadi, M. S., Haghighi, M. N., Yeganeh, H., & McDonald, A. G. (2014). *Evaluation of pyrolysis process parameters on polypropylene degradation products.* Journal of Analytical and Applied Pyrolysis, 109, 272–277. https://doi.org/10.1016/j.jaap.2014.05.023

Aboulkas, A., el harfi, K., & el Bouadili, A. (2010). *Thermal degradation behaviors of polyethylene and polypropylene*. Part I: Pyrolysis kinetics and mechanisms. Energy Conversion and Management, 51(7), 1363–1369. https://doi.org/10.1016/j.enconman.2009.12.017
Addou, A. (2009). *Traitement des déchets* : valorisation, élimination, éd. Ellipses.p56.

Adradedos, B., de Marco, I., Caballero, B.M., and Laresgoiti, M.F, A. (2014). *review on pyrolysis of plastic Wastes*. Energy procedia 61, 681-687.

Ahmad, I., Ismail Khan, M., Khan, H., Ishaq, M., Tariq, R., Gul, K., & Ahmad, W. (2015). *Pyrolysis study of polypropylene and polyethylene into premium oil products*. International Journal of Green Energy, 12(7), 663–671. https://doi.org/10.1080/15435075.2014.880146

AlSalem,S.M.,Antelava,A.,Constantinou,A.,Manos,G.,Dutta,A. (2017). *A review on thermaland catalytic pyrolysis of plastic solid waste (PSW)*.

Álvarez-Chávez, B. J., Godbout, S., le Roux, É., Palacios, J. H., & Raghavan, V. (2019). *Bio-oil yield and quality enhancement through fast pyrolysis and fractional condensation concepts*. Biofuel Research Journal, 6(4), 1054–1064. https://doi.org/10.18331/BRJ2019.6.4.2

Anuar Sharuddin, S. D., Abnisa, F., Wan Daud, W. M. A., & Aroua, M. K. (2016). *A review on pyrolysis of plastic wastes. In Energy Conversion and Management* (Vol. 115, pp. 308–326). Elsevier Ltd. https://doi.org/10.1016/j.enconman.2016.02.037

Andrady A.L. (2011). *Microplastics in the marine environment. Marine Pollution Bulletin*,V65:1596-1605.

Andrady, A. L. (2003). *Microplastics in the marine environment*. Mar. Pollut. Bull.v62: 1596–1605

ASTM D95. (2013)." *Méthode d'essai standard pour l'eau dans les produits pétroliers et les matériaux bitumineux par distillation".* ASTM International.

ASTM D975-22a. (2022). *Standard Specification for Diesel Fuel*. https://www.astm.org/d0975-22a.html

Brydson, J. A. (1999). *Plastics Materials*. (Butterworth-Heinemann).
Calmon-Decriaud A., Bellon-Maurel V., Silvestre F., (1998). *Standard methods for testing the aerobic biodegradation of polymeric materials. Review and perspectives, Advances in polymer science.*Vol.135:.207-226.

Chemistry Encyclopedia. (2007). *Plastic*. In Chemistry Daily. Chemistry–Plasticp22-26.

Chiellini E., Corti A., Swift G., (2003) a. *Biodegradation of thermally-oxidized, fragmented low-density polyethylenes, Polymer degradation and stability* 81:341-351.

Cholake, S. T., Rajarao, R., Henderson, P., Rajagopal, R. R. &Sahajwalla, (2017). *Composite panels obtained from automotive waste plastics and agricultural macadamia shell waste*.J.Clean. Prod.151: 163–171

Collignon, A. (2012). *Neustonicmicroplastic and zooplankton in the North Western Mediterranean Sea*. Mar. Pollut. Bull.Vol64 : 861–864.

Corcoran, P. L., Biesinger, M. C. &Grifi, M., (2009). *Plastics and beaches: A degrading relationship.* Mar. Pollut. Bull.58: 80–84.

Cózar, A. (2014). *Plastic debris in the open ocean*. Proc. Natl. Acad. Sci.Vol 3:17-32

Duval, C. (2009). *Matières plastiques et environnement* - 2e éd.: Recyclage. Biodégradabilité. Valorisation. (Dunod,)32-38.

Gagnon, C. (2019, Juin). *Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement et développement durable*, Maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke,.

FRANÇAIS, ML. (2019). « *Stop aux pollutions plastiques*" rapport. Assemblée nationale de France.

Gilbert, M. (2005). *Brydson's Plastics Materials*.p58-64

Gilbert M. (2017). *Plastics Materials*: Introduction and Historical Development, in: Brydson's Plastics Materials. pp. 1–18. https://larepublica.cd/analyses/8457/2022

Hamad, K., Kaseem, M., Deri, F. (2013). *Recycling of waste from polymer materials*: An overview of the recent works. Polym. Degrad. Stab. 98, 2801–2812.

Hoornweg, D., Bhada, P. (2012). *What a Waste*. A Global Review of Solid Waste Management. Urban Dev. Ser. Knowl. Pap. 281, 44 p.

GUIBET, J.-C. (2011)" Carburants liquides, caractéristiques et principes généraux". BE 8543 Techniques de l'ingénieur, pp.1-2.

GUIBET, J-C. (1997) " Carburants et moteurs : Technologies, énergie, environnement". Tomes 1 et 2, pp. 339-375. Éditions Technip,.

Juresse K., (2021). *Valoriser les déchets en plastique et en verre dans la production des pavés*, Institut Supérieur de Chimique Appliquée de Butembo.

Kavvada, O., konstandopoulos, A.G.et goula, M.A, (2021). lypgranding of wa polyolefins to liquid fuels and chemicals by catalytic pyrolysis. Renewable and surtrainable Energy Reviews,.

Know, E. E., Hong S. H., Luan, H.T., Choix, J.Y., Kim, J.S., et Cho, J.H., (2019). *upgrading of waste plastics into hydrocarbon fuels over mesoporous ZSM-5 supported metal catalysts*. Applied catalysis A: General, 579,159-169.

Kunwar, B., Cheng, H.N., Chandrashekaran, S.R., Sharma, B.K., (2016). *Plastics to fuel*: a review. Renew. Sustain. Energy Rev. 54, 421–428.

Lalaoui, S. (2015). *Caractérisation physico-chimiques des carburants des véhicules cas* : essence super et gazole, Master en Analyse Chimique à Université Abderrahmane MIRA – Bejaia.

Lithner., D., Larsson., A. & Dave., G., (2011). *Environmental and health hazard ranking and assessment of plastic polymers based on chemical composition*. Sci. Total Environ.40: 3309–332

Owen, N.A., Inderwildi, O.R., King, D.A., (2010). *The status of conventional world oil reserves-Hype or cause for concern?* Energy Policy 38, 4743–4749.

Seymour, R. B., (1956). *Plastics.* Ind. Eng. Chem.48, 1760–1774.

Whitacre, D. M., (2012). *Reviews of Environmental Contamination and Toxicology*. (Springer Science & Business Media) 98-114p.

Wong, S.L., Ngadi, N., Abdullah, T.A.T., Inuwa, I.M., (2015). *Current state and future prospects of plastic waste as source of fuel:* A review. Renew. Sustain. Energy Rev. 50, 1167–1180.

X. MONTAGNE, J.-C.GUIBET. (2011). *"Carburants liquides : Essences et carburants pour moteurs à allumage commandé"*. BE 8 544 Techniques de l'ingénieur, pp. 12-13.

Zhang, S., Zhang J. Lin, H., Chen. Y. et Liu, R. (2021). *Recycling of plastic waste to fuel: Récent advances Sallenges and perspectives.* Journal officiel environmental Sciences.

PSYCHOLOGIE

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Trouble de stress post traumatique et productivité des exploitants miniers artisanaux à Kolwezi

[Post-traumatic stress disorder and productivity of artisanal miners in Kolwezi]

NGOY WA NGOY TWITE José[1]
Professeur à l'Université de Kolwezi/RD Congo
Email : josengoyngoy@gmail.com

Résumé

Plusieurs écrits, notamment ceux de Stein et al. (2000), Dre Diane Whitney (2015), Muriel Salmona (2016), ainsi que le Manuel de référence DSM V, affirment qu'un sujet atteint du Trouble du Stress Post-Traumatique peut voir sa productivité négativement affectée. Cependant, notre investigation a conduit à une conclusion paradoxale : cette thèse ne se vérifie pas parmi les exploitants miniers artisanaux de la ville de Kolwezi, en particulier ceux ayant participé à notre étude. En analysant les causes du Stress Post-Traumatique et sa perception par cette population, nous avons découvert que ces exploitants artisanaux adoptent diverses stratégies d'adaptation, largement influencées par leurs conditions sociodémographiques telles que l'âge, l'état civil, le niveau d'études, ainsi que par des facteurs socioéconomiques comme la situation financière, les charges familiales, la promiscuité, les conditions hygiéniques et une insalubrité généralisée. En outre, l'étude met en lumière l'influence des motivations contrôlées extrinsèques sur l'adoption de comportements ciblés au travail. Cet article appelle à une action concertée des acteurs du domaine social, politique et scientifique pour mettre en place des stratégies d'accompagnement ciblées en faveur de la santé mentale des exploitants miniers artisanaux. Cette démarche est essentielle tant pour le bien-être individuel que communautaire.

Mots-clés : Trouble de Stress Post-Traumatique, Exploitant minier artisanal, productivité, creuseur

Abstract

Several writings, notably those of Stein et al. (2000), Dr. Diane Whitney (2015), Muriel Salmona (2016), as well as the DSM V reference manual, state that a subject suffering from Post-Traumatic Stress Disorder can see their productivity negatively affected.

[1] Directeur de Cabinet du Recteur de l'Université de Kolwezi

However, our investigation led to a paradoxical conclusion: this thesis does not hold true among the artisanal miners in the city of Kolwezi, particularly those who participated in our study. By analyzing the causes of Post-Traumatic Stress and its perception by this population, we discovered that these artisanal miners adopt various coping strategies, largely influenced by their sociodemographic conditions such as age, marital status, and education level, as well as socioeconomic factors like financial situation, family responsibilities, crowding, hygienic conditions, and widespread unsanitary conditions. Furthermore, the study highlights the influence of controlled extrinsic motivations on the adoption of targeted behaviors at work. This article calls for concerted action by social, political, and scientific stakeholders to implement targeted support strategies for the mental health of artisanal miners. This approach is essential for both individual and community well-being.

Keywords: Post-Traumatic Stress Disorder, Artisanal Miner, Productivity, Digger

0. Introduction

Tout individu a déjà été confronté à un événement traumatisant ou le sera un jour (accident de diverses natures, catastrophe naturelle, viol, violences physiques ou morales...). Parmi les rescapés de ces événements, nombreux sont traumatisés pour le restant de leur vie si aucune action d'encadrement efficace n'est entreprise, et doivent affronter le trouble de stress post-traumatique (TSPT). D'autres, plus chanceux, ne le seront que pour un temps relativement court s'ils sont pris en charge assez tôt.

Les conséquences d'un traumatisme ne sont pas négligeables et ont un impact particulièrement grave sur la santé psychique et physique de la personne victime. La détection précoce favorise une prise en charge spécifique qui peut éviter une aggravation prolongée, voire à vie.

L'exploitation du secteur minier, terrain propice aux accidents de toutes sortes, est scindée en deux en République Démocratique du Congo :

- L'exploitation minière formelle, composée des entreprises qui exploitent de manière industrielle les grands gisements miniers ;
- L'exploitation minière artisanale, accordée aux exploitants miniers artisanaux (creuseurs) pour l'extraction des minéraux à l'état brut, souvent avec un matériel rudimentaire.

Nous nous intéressons particulièrement au second secteur où les accidents, fréquents, sont souvent cachés aux autorités gouvernementales mais dont l'information est uniquement gérée par les coéquipiers et les membres de la famille.

En effet, selon divers auteurs (Stein et al. 2000 ; Muriel Salmona, 2016 ; Dre Diane Whitney, 2015 ; DSM-5 dans son critère G en rapport avec le TSPT), parmi les conséquences du trouble de stress post-traumatique, on note une baisse de la productivité sur le plan professionnel. Le DSM-5, dans ce même sens, indique clairement que ce trouble entraîne une souffrance cliniquement significative ou une incapacité importante dans les domaines sociaux, professionnels ou autres aspects importants du fonctionnement...

Cependant, nos entretiens non directifs sur le terrain avec les exploitants miniers artisanaux contredisent ces affirmations scientifiques. Beaucoup des exploitants qui ont été victimes ou témoins d'accidents (catégories susceptibles de développer un TSPT) affirment ne pas avoir modifié leur mode de vie en conséquence ni n'avoir changé négativement leur manière de travailler ou de produire. En fait, ils n'ont pas l'intention d'abandonner cette activité, contrairement aux écrits de Dufresne C., 2000, qui affirment que « les personnes qui ont subi un traumatisme ont souvent peur de retourner sur leur lieu de travail ou hésitent à le faire ».

Cette contradiction avec les affirmations scientifiques nous amène à questionner la réalité des effets du TSPT dans des environnements professionnels particuliers comme celui des exploitants miniers artisanaux. Nous chercherons donc à vérifier si ces théories s'appliquent dans ce type d'activité.

Notre préoccupation principale est de savoir si « un exploitant minier artisanal victime d'un accident grave (tel qu'un éboulement, une glissade, un glissement de terrain ou une chute de pierres dans les galeries des carrières minières artisanales de Kasulo ou Tshipuki à Kolwezi) et développant un trouble de stress post-traumatique voit sa productivité mesurée en mètres cubes forés par jour de travail diminuer ». Autrement dit, nous cherchons à déterminer si le TSPT développé par un creuseur victime d'un tel accident a un impact négatif sur sa vie professionnelle, comme certains écrits l'indiquent.

En résumé, nous pouvons avancer l'hypothèse selon laquelle « un exploitant minier artisanal qui développe un trouble de stress post-traumatique suite à un accident tel qu'un éboulement, une glissade ou une chute de blocs dans les galeries des carrières de Kasulo ou Tshipuki à Kolwezi voit sa productivité mesurée en mètres forés par jour de travail diminuer en raison des symptômes d'hyperactivité, d'intrusion ou de reviviscence constante, ainsi que d'évitement de cet événement ».

Il convient de souligner que le traumatisme peut entraîner des séquelles psychologiques importantes pour les victimes. Les troubles qui en résultent peuvent avoir des répercussions considérables sur le fonctionnement psychosocial et la qualité de vie des individus touchés, pouvant même interférer de manière significative avec leur travail.

Dans les pays développés, les victimes traumatisées se tournent de plus en plus vers des professionnels de la santé mentale, tels que les psychologues et les psychiatres, pour trouver un soulagement à leur souffrance psychique et un soutien approprié à leur vécu de détresse et d'abandon (Croq L. et al., 2007). Cela n'est pas toujours le cas dans les pays africains en général, et particulièrement en RDC, où ces personnes se retrouvent souvent abandonnées à elles-mêmes. Il n'est pas rare de les entendre à travers les médias demander une assistance aux autorités et aux personnes de bonne volonté, que ce soit pour des besoins alimentaires ou des soins médicaux...

Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de la santé au travail, plus spécifiquement dans la psychopathologie du travail de type qualitatif. Des études quantitatives compléteront cette recherche afin de déterminer les modalités opératoires et les conditions de travail du creusage, ainsi que les caractéristiques des exploitants miniers artisanaux.

Nous espérons ainsi éclairer les professionnels de la santé mentale, les gestionnaires des ressources humaines et les décideurs publics, afin qu'ils prennent conscience, à travers cette recherche, que les aides financières ponctuelles accordées aux accidentés ne sont pas suffisantes en elles-mêmes. Elles ne visent qu'un seul aspect de l'être humain, à savoir la guérison physique, en négligeant les effets néfastes sur la santé mentale des victimes.

1. Méthodologie

Le choix de la méthode pour cette étude se fonde sur sa nature quantitatif-qualitative de type exploratoire. Comme le souligne Mucchielli (2008), cette approche est la plus adaptée et pertinente, car elle poursuit une logique compréhensive des phénomènes humains et sociaux tout en se focalisant sur l'étude des processus, visant une profondeur analytique permettant l'émergence d'une théorie.

C'est dans cette optique que nous visons à comprendre l'influence du TSPT sur la productivité des creuseurs suite à un accident de travail. Comme l'indique Lynch D. (2015), ce choix méthodologique répond également aux impératifs nécessaires à l'étude de données émotionnelles, telles que celles des exploitants miniers artisanaux atteints du TSPT.

Nous convenons avec Deslauriers (1991) que la recherche qualitative favorise les « échantillons plus restreints, mais étudiés en profondeur ». Nous avons donc mené cette recherche sur quelques cas d'exploitants miniers artisanaux victimes d'accidents dans les carrières de Kolwezi.

Pour mener à bien notre étude, nous avons utilisé la méthode d'enquête afin de collecter des données sur un échantillon large de creuseurs ayant subi des accidents, pour ensuite identifier ceux souffrant de stress post-traumatique. Nous avons également employé la méthode de test, notamment l'Impact of Events Scale – revised (IES-R), pour évaluer l'intensité du TSPT.

Les réponses de l'IES-R sont cotées sur une échelle de fréquence à 5 points :

- Pas du tout = 0
- Un peu = 1
- Moyennement = 2
- Beaucoup = 3
- Énormément = 4

Les scores totaux sont obtenus en additionnant les notes de chaque item. Trois sous-échelles peuvent être calculées :

- Intrusion : 0 à 35
- Évitement : 0 à 40
- Hyperactivité : 0 à 35

Nous avons également utilisé la méthode d'étude de cas, décrite par Mucchielli (1994) comme un instrument de recherche nécessitant une relation particulière avec les sujets, car « l'objectivité » distante n'existe pas. Le chercheur doit faire confiance aux sujets et partir du principe qu'ils détiennent la « vérité » recherchée. Cela correspond à notre situation, car nous avons dû nous référer à nos enquêtés pour toutes les informations, ceux-ci étant les détenteurs de leur vécu post-accident et des données sur leur productivité en mètres cubes forés par jour de travail.

Ces différentes méthodes ont été complétées par des techniques de documentation, des questionnaires, des observations, des entretiens semi-directifs et l'échelle d'impact des événements révisée (IES-R) de Weiss et Marmar (1997). Les données recueillies ont fait l'objet d'analyses de contenu, de tests de signes, ainsi que de diverses interprétations des tests utilisés.

Il est important de noter que les participants étudiés, ayant potentiellement une baisse de productivité, étaient âgés de 20 à 40 ans. Parmi eux, 60 % étaient mariés et 26,26 % n'avaient pas de charge familiale. Tous avaient une instruction allant de la 8ème à

la 6ème année secondaire. Ils résident principalement dans le quartier Kasulo (33,33 %) et la cité Musonoie (20 %), exerçant leurs activités dans les carrières artisanales de Tshipuki (40 %) et de Kasulo (60 %) avec un matériel rudimentaire (barre à mine, bêche, pioche, marteau, pointeau, lampe torche) dans des conditions environnementales et de travail très médiocres (milieu très insalubre, beaucoup de poussière, absence d'eau potable et de toilettes, promiscuité marquée par la débauche, consommation non contrôlée de drogues et d'alcool à forte teneur).

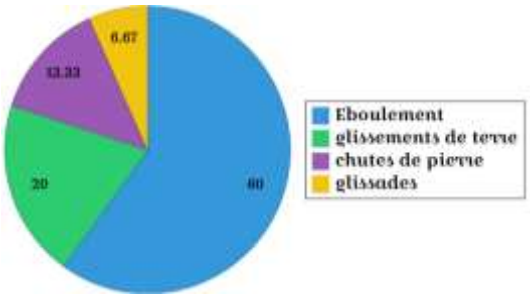
Ils vivent tous à Kolwezi, une ville située sur le plateau sablonneux de Manika, à environ 1460 mètres d'altitude. Chef-lieu de la province du Lualaba en République Démocratique du Congo, Kolwezi se trouve à 10° 43’ de latitude Sud et 25° 28’ de longitude Est, couvrant une superficie de 213 km², et est limitée au nord et à l'est par la province du Haut-Lomami, au sud-ouest par le district du Haut-Katanga et la République de Zambie, et au nord-ouest par le district du Lualaba.

2. Résultats

Nous présentons dans cette section les résultats obtenus de notre étude sur les causes des accidents, la perception des facteurs de stress, l'impact des accidents sur la santé mentale et les mécanismes de résilience des creuseurs artisanaux de Kolwezi atteints de TSPT. Comme souligné ci-dessus, nous avons utilisé une approche méthodologique mixte, intégrant des enquêtes par questionnaire, des entretiens semi-directifs et des analyses statistiques, pour recueillir et analyser les données. Voilà pourquoi les résultats seront présentés sous forme de tableaux et de figures avec des interprétations concises et précises, nous permettant de comprendre les réalités vécues par les creuseurs artisanaux de Kolwezi et d'identifier les facteurs clés contribuant à leur santé mentale.

En effet, dans un premier temps, nous avions voulu analyser la source des accidents chez les creuseurs artisanaux dans la ville de Kolwezi pour comprendre les facteurs clés à la base du trouble de stress post-traumatique chez cette catégorie spécifique, analysée dans notre étude. Ainsi, les résultats obtenus se résument de manière synoptique dans le graphique ci-dessous :

Figure 1 : Causes des accidents chez les creuseurs artisanaux de Kolwezi



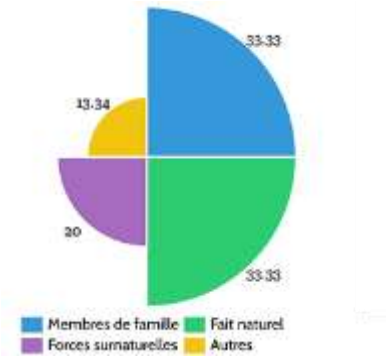
Les résultats du graphique ci-contre indiquent qu'une grande partie des accidents survenus aux creuseurs artisanaux de Kolwezi sont liés aux éboulements, qui représentent 60 % des principales causes. En effet, les glissements de terrain occupent la deuxième place avec 20 % des accidents déclarés par ces creuseurs.

Quant aux chutes des pierres comme facteurs d'accidents, ils représentent 13,33 pourcents des accidents. Enfin, la glissade dans les galléries ou cheminées représente un taux faible parmi les causes des accidents chez les creuseurs de la ville de Kolwezi, soit 6,67 pourcents.

Source : Nos propres investigations

Face aux résultats ci-dessus, nous avons poursuivi notre investigation en souhaitant connaître, comment les participants à l'étude perçoivent ces facteurs. Autrement dit, quelle interprétation psychologique donnent-ils aux difficultés auxquelles ils sont confrontés dans leur travail, qui sont à la base du TSPT. Ainsi, les données obtenues, se présentent synthétiquement dans le graphique N° 2 ci-dessous :

Figure 2 : Perception des facteurs à la base du TSPT par les creuseurs artisanaux de Kolwezi

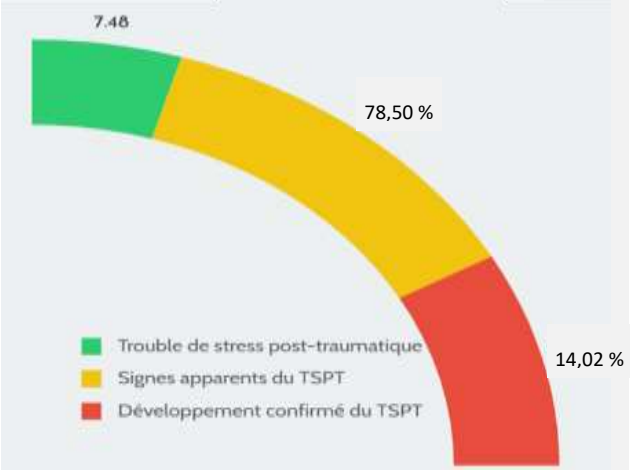


D'après le graphique, 33,33 % des participants à l'étude estiment que les membres de leur famille sont responsables des accidents qu'ils ont subis, tandis que 33,33 % pensent qu'il s'agit d'événements naturels. Par ailleurs, 20 % des participants attribuent leurs accidents à des forces surnaturelles et 13,34 % à d'autres causes externes.

Source : Nos propres investigations

Afin d'évaluer l'impact de ces accidents sur la santé mentale des exploitants miniers artisanaux (creuseurs), en particulier sur le stress, objet de cet article, nous avons utilisé le test IES-R. L'administration de ce test à 107 exploitants miniers artisanaux accidentés nous a permis de recueillir les données suivantes :

Figure 3: Symptômes dus au stress chez les exploitants miniers artisanaux de Kolwezi



Nous lisons dans la figure ci-contre que les 7,48 % exploitants miniers artisanaux ont développé peu de symptômes en rapport avec le trouble de stress post-traumatique, 78,50 % ont des symptômes du TSPT sans pour autant qu'ils ne plongent dans le tableau de ceux qui ont développé ce trouble alors que 14,02 % des enquêtés l'ont développé.

Source : Nos propres investigations

Il faut remarquer, plus on dure dans l'exercice de ce métier moins on est motivé à y rester. Plus on prend de l'âge, moins on songe à continuer ce type de métier professionnel.

Figure 4 : Résultats du test « impact of event scale-revised »

• **Sur le plan psychologique**	• **Traumatismes physiques**
– **Score** - Le plus bas est à la limité inférieur 33 de la zone de détection du TSPT alors que le score le plus élevé est de 42. – **Symptômes** ✓ *Symptômes d'intrusion :*	- 86,67 % soit un peu plus de 4 personnes sur 5 avec blessures physiques à différentes parties du corps. - 46, 67 % soit un peu plus de 2 personnes sur 5 avec des douleurs physiques chroniques. - 46, 67 % soit un peu plus de 2 personnes sur 5 ont subi des interventions chirurgicales.
	• **Sur le plan social**

- Le rappel de circonstances de l'accident qui ravivent le traumatisme (15,15 %) soit plus ou moins une personne sur 10.

  ✓ *Symptômes d'évitement :*

- Le fait de vouloir s'éloigner de tout ce qui rappelle l'accident (15,38 %). Donc également une personne sur 10.

  ✓ *Symptômes d'éveil ou d'hyperactivité :*

- Difficulté à se concentrer (18,67 %), à peu près 2 personnes sur 10.
- Le fait d'être sur le qui-vive est revenu avec 18 % soit près de 2 personnes sur 10

– **De manière générale :**

  ✓ *stress (100 %), ce qui signifie 10 personnes sur 10*

  ✓ *anxiété (86,67 %), soit Plus ou moins 9 personnes sur 10*

  ✓ *colère et impuissance face à la situation (86,67%), plus ou moins 9 personnes sur 10.*

  ✓ *manque de concentration qui marque les exploitants miniers artisanaux atteints du TSPT (3,44 %).*

  ✓ *Le fait d'être continuellement aux aguets (3,32 %).*

La prévalence au TSPT dans la population des exploitants miniers artisanaux accidentés est de 14,02 %.

- 40 % soit 2 sur 5 creuseurs estiment qu'ils n'ont pas bénéficié du soutien familial.
- 22,22 % soit un creuseur sur 5 qui pense qu'il n'a pas été suffisamment soutenu par leur épouse.
- 53,33 % soit un creuseur sur deux a une reconnaissance envers les membres de leurs familles après accident.

• Sur le plan professionnel

- 60 % de creuseurs accidentés soit 3 sur 5 ont le sentiment de reconnaissance envers leurs collègues particulièrement par le fait de les avoir réintégrés dans les équipes de travail après accident.
- 40 % soit 2 creuseurs sur 3 sont devenus irritables.
- 46,67 % soit un peu plus de 2 exploitants miniers artisanaux pensent que c'est « la pitié » qui anime les coéquipiers de l'équipe lorsqu'on a été accidenté.
- 40 % soit 2 creuseurs sur 5 pensent que leurs collègues sont très attentionnés à leur égard.

• Sur le plan de la productivité

- 26,67 % soit un peu plus d'un exploitant minier artisanal sur 5, n'a pas changé sa façon de travailler. La productivité avant TSPT est la même que celle dégagée après TSPT.
- 33,33 % soit un exploitant minier sur 3, a accru son rendement avec au moins 0,5 M3 supplémentaires et une personne est allée jusqu'à 1 M3 de plus.
- 40 % soit 2 creuseurs sur 5 ont baissé leur efficacité au travail avec un déficit d'au moins 0,5 M3.
- Bref, ils sont 60 % soit 3 exploitants miniers sur 5 qui ont maintenu voire accru leur productivité un peu en contradiction avec les théories des auteurs sus évoquées plus haut qui estiment que la productivité doit baisser.

Source : Nos propres investigations

Considérant les résultats du test, tels que présentés dans le tableau ci-dessus, retenons donc que ceux qui sont dans la dynamique positive c'est-à-dire ceux qui ont gardé leur productivité au même niveau et donc le statuquo et ceux qui ont amélioré leur efficacité au travail après TSPT, sont plus nombreux (60 % soit 3 personnes sur 5). Ce point de vue ne valide donc pas l'hypothèse des écrits scientifiques relevés plus hauts.

Dans le souci de donner une signification statistique à notre découverte, nous avons utilisé le test de signe pour évaluer le changement dans la variable productivité telle que vécue par les exploitants miniers artisanaux avant et après le TSPT. En d'autres termes, prouver à l'aider de ce test qu'il y a une différence significative qui dénote que la productivité après avoir contracté un TSPT est faible lorsqu'elle est comparée à celle du même creuseur mais avant ce trouble. Le test a montré qu'il n'y a pas de différence significative parce que la valeur z (probabilité) est inférieure à la probabilité de 0.01. Force est de constater que ce n'est pas le cas dans la présente étude.

Face à ces résultats, nous avions voulu analysé les **mécanismes de résilience** utilisés par les exploitants miniers artisanaux dans la ville de Kolwezi. Ainsi, les résultats obtenus montrent que les participants se retrouvant dans l'état du TSPT cherchent à diminuer l'écart entre leur état actuel de santé (stress, anxiété et symptômes du TSPT) et celui auquel ils aspirent (efficacité dans son travail), en appliquant un certain nombre des comportements adaptatifs axés sur :

Figure 5 : Mécanismes de résilience



Source : Nos propres investigations

Dans la figure ci-contre, nous notons que la consommation des psychotropes de tout genre (cannabis, alcool à forte dose voire le « lutuku » ou « zododo » …) est d'usage chez la majorité des exploitants miniers artisanaux à l'étude, soit 38,33 % de la population d'étude. Par ailleurs, les comportements discrétionnaires, notamment : la recherche de l'éloge, le non-respect des consignes et de l'horaire de travail, etc.

Quant à la surcompensation, en tant que mécanisme de résilience ; celle-ci est d'usage chez 29 % des participants à l'étude. Ainsi, lors des entretiens, nous n'avons décelé que la surcompensation s'articule en fournissant des efforts qui vont au-delà de leurs capacités habituelles.

Enfin, la recherche ou accroissement des avantages de l'esprit d'équipe, de collaboration, de participation active aux activités du groupe est utilisé par 12,67 % des participants à l'étude.

3. Discussion

En lien avec notre investigation sur les causes des accidents chez les creuseurs artisanaux de Kolwezi, nous avons identifié quatre facteurs clés : les éboulements, principale cause, suivis des glissements de terrain, des chutes de pierres et des glissades dans les galeries ou cheminées. Nos résultats montrent que de nombreux participants attribuent ces accidents à leurs familles ou à des forces surnaturelles, ainsi qu'à des malédictions familiales, une croyance fréquente dans nos sociétés africaines où la sorcellerie et les liens familiaux sont perçus comme sources de malheur.

Dans leurs conditions de travail, les exploitants miniers artisanaux ignorent souvent les règles élémentaires de sécurité, telles que le port de casques, de chaussures de sécurité (jalattes ou bottes), de lunettes de protection, de masques anti-poussières et de gants. Cela les expose aux accidents mentionnés précédemment, dont les conséquences auraient pu être partiellement évitées par l'utilisation d'équipements de protection individuelle adéquats.

De plus, l'horaire officiel établi par les services gouvernementaux (SAESSCAM) pour les travaux dans les carrières minières artisanales, de 8h00 à 16h00, est rarement

respecté par les creuseurs. Certains travaillent même de nuit, ce qui augmente le risque d'accidents dus au manque d'éclairage dans les galeries.

Lorsqu'un creuseur se retrouve sous des blocs de pierres ou de terre dans une galerie (kalolo), il devient totalement vulnérable, dépourvu de toutes ses défenses habituelles. La surprise et l'impréparation face à cet événement créent un déséquilibre entre les effets de l'accident et les capacités de l'individu à y faire face. Cette situation peut engendrer un dysfonctionnement psychique important, affectant profondément l'appareil psychique de la victime.

En ce qui concerne les troubles de stress post-traumatique (TSPT), nombreux sont les creuseurs qui présentent des symptômes mineurs, certains qui présentent des symptômes sans développer la maladie complète, et d'autres qui en sont atteints. Les mécanismes de résilience observés incluent souvent la consommation de psychotropes, largement répandue parmi les mineurs. Ces substances altèrent la perception, l'humeur et la conscience, induisant un sentiment de bien-être et modifiant le fonctionnement mental, malgré les souffrances physiques potentielles (Lucas Salomon, 2014).

En outre, d'autres mécanismes tels que le renforcement de l'esprit d'équipe, la collaboration et la participation active aux activités de groupe jouent également un rôle crucial dans l'adaptation des creuseurs aux conditions de travail difficiles. Ces stratégies d'adaptation sont fortement influencées par leurs conditions sociodémographiques (âge, état civil, niveau d'éducation, lieu de résidence), socioéconomiques (sécurité financière, charge familiale, conditions d'hygiène précaires, insalubrité généralisée) et par leur motivation intrinsèque et extrinsèque.

Selon Lévesque, Blais & Hess (2004), la satisfaction au travail est liée aux comportements productifs, notamment les comportements discrétionnaires qui contribuent au bon fonctionnement de l'organisation sans être explicitement requis. Un employé satisfait cherche à maintenir une équité par des gestes altruistes et consciencieux, tandis qu'un employé insatisfait tend à réduire ses contributions discrétionnaires, se limitant au strict minimum pour éviter des sanctions.

En conclusion, l'état de stress traumatique chez les exploitants miniers artisanaux commence souvent par les conditions environnementales de leur travail, perçues comme menaçantes pour leur intégrité physique. Ces conditions peuvent provoquer une tension psychologique immédiate, suivie d'anxiété, de peur excessive et de comportements de fuite face aux dangers potentiels. Les mécanismes de résilience et les réactions face au TSPT varient, mais l'adaptation et la productivité sont souvent influencées par des facteurs psychosociaux et économiques complexes.

4. Conclusion

En dépit des théories scientifiques suggérant une baisse de productivité chez les exploitants miniers artisanaux victimes de traumatismes, nos recherches à Kolwezi indiquent une réalité différente. En effet, la majorité des travailleurs maintiennent voire améliorent leur efficacité après avoir vécu des accidents graves. Les mécanismes de résilience utilisés, tels que la surcompensation et la recherche d'avantages de l'esprit d'équipe, semblent jouer un rôle crucial dans cette dynamique positive. De plus, les perceptions des travailleurs quant aux causes des accidents et du stress post-traumatique mettent en lumière des croyances culturelles et familiales profondément enracinées.

Il est essentiel de reconnaître que les travailleurs miniers artisanaux à Kolwezi font face à des conditions de travail précaires et à des risques importants, ce qui souligne l'importance d'améliorer les normes de sécurité et les conditions de travail dans ce secteur. En outre, une meilleure compréhension des mécanismes de résilience et des perceptions des travailleurs peut orienter les interventions visant à soutenir leur bien-être psychologique et leur productivité.

En somme, notre étude remet en question les idées préconçues sur l'impact du stress post-traumatique sur la productivité des exploitants miniers artisanaux, soulignant la complexité des interactions entre les traumatismes, les stratégies d'adaptation et la performance au travail dans ce contexte spécifique. Ainsi donc affirmons que dans le cadre de cette recherche **« la productivité dépend des processus adaptatifs dynamiques déterminés par les représentations cognitives et construits personnels »** de chaque exploitant minier artisanal bien qu'atteint du TSPT.

5. Bibliographie

Crevier, M. G., Poulin, F. et Boislard P. M.-A. (2012). Continuité entre les relations parentales et amicales à l'adolescence et les relations amoureuses à l'âge adulte émergent. *Revue canadienne des sciences du comportement,* 44(3), 222–230. In https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.1037/a00 26999

Croq L. et al. (2007), *Traumatismes psychiques, prise en charge psychologique des victimes*, Elsevier-Masson SAS, Paris ; France.

Danielle Lynch, le rôle du soutien social associé à un traumatisme psychologique suite à un accident de travail in https://depositum.uqat.ca/id/eprint/635/1/Lynch%2C%20Danielle.pdf

Deslauriers, J.-P. *Recherche qualitative*. 1991 ; Montréal : Mc Graw-Hill ; Canada

D'HAINAUT, L. (1978). *Concepts et méthodes de la statistique*. Tome 2. Bruxelles/Paris : Labor-. Nathan, Collection Education 2000.

Dominique, S. (2013), *Le stress au travail : prévention et prise en charge en thérapies comportementales et cognitives*, Elsevier Masson SAS, Paris, France

DSM V: Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, et des troubles psychiatriques de l'Association américaine de psychiatrie, 2016.

Dufresne, C. (2019), Les crises à potentiel psycho-traumatique en milieu scolaire secondaire, les défis pour les enseignants, leurs conséquences et les facteurs d'influence de leur rétablissement.

Dufresne, C., & Farnworth, E. (2000). Tea, kombucha, and health: a review. *Food Research International*, 33(6), 409-421

Karasek, R. & Theorell T. (1990). Healthy work: stress, productivity and the reconstruction of working life, New York, Basic Books.

Lazarus R. S. & Folkman S. (1984). *Stress appraisal and coping*. New york springer in https://books.google.cd/books?id=i-ySQQuUpr8C&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

Lazarus RS, Folkam S. (1984), *Stress, appraisal and coping*. New York : spring publishing compagny, Inc.

Lebigot F. (2006), *Le traumatisme psychique*, Dunod ; Bruxelles, Belgique.

Lebigot F. (2011), *Le traumatisme psychique*, Editions Fabert ; Belgique

Lebigot F. (2016), *Traiter les traumatismes psychiques, clinique et prise en charge*, Dunod ; Malakoff, Belgique.

Levesque, M. Blais, MR. (2004), Motivation, comportements organisationnels discrétionnaires et bien-être en milieu Africain : quand le devoir oblige? in *Canadian Journal of Behavioural*.

Lopez G. (2016), *Traiter les psychotraumatismes, clinique et conséquences psychologiques du trauma ; fondements, indications et mise en œuvre des traitements ; outils d'aide à la pratique*, Dunod, Paris ; France

Manuel de l'OCDE : *Mesurer la croissance de la productivité par secteur et pour l'ensemble de l'économie* (2001), Les éditions de l'OCDE, Paris.

McFarlane, A. C., & Britt, J. (2007). *The strategic importance of customer value*. Journal of Marketing, 71(1), 1-14

Morgan, S. (2012), *L'état de stress post-traumatique : diagnostic, prise en charge et réflexions sur les facteurs prédictifs*, Mon Petit Editeur, Paris ; France

Mucchielli, A. (1994), *Les méthodes qualitatives*, PUF, Collection : Que sais-je ?, Paris ; France.

Mucchielli, A. (2008), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines.* Armand Colin, Paris ; France.

Salmona, M. (2018), La mémoire traumatique : violences sexuelles et psycho-trauma in *Les Cahiers de la Justice 2018/1 (N° 1), pages 69 à 87*

Salomon, L. (2014), *Cerveau, drogues et dépendances*, Berlin

Salomon, L. (2014), *Cerveau, drogues et dépendances*, Ed Belin.

Solomon, Z., Mikulincer, M., & Avitzur, E. (1988). Coping, lieu de contrôle, soutien social et trouble de stress post-traumatique lié au combat : une étude prospective. *Journal de personnalité et de psychologie sociale*, 55(2), 279-285.

Spector , P. (2011), *Psychologie du travail et des organisations*, de boeck, Bruxelles, Belgique

Stein, M.B., McQuaid, J.R., Pedrelli, P., Lenox, R., & McCahill, M.E. (2000). Posttraumatic stress disorder in *The primary care medical setting*. General Hospital Psychiaty, 22, 261-269.

Weiss, D. S., & Marmar, C. R. (1997). The Impact of Event Scale—Revised. In J. P. Wilson & T. M. Keane (Eds.), Assessing psychological trauma and PTSD (pp. 399–411). The Guilford Press.

Webonet

1. https://constellation.uqac.ca/id/eprint/5052/1/Dufresne_uqac_0862N_10538.pdf
2. http://www.doctissimo.fr/psychologie/news/stress-post-traumatique-la-meditation-pour-reduire-les-symptomes
3. https://www.cairn.info/revue-francaise-de-psychanalyse-2002-3-page-745.htm
4. https://www.inpress.fr/livre/traumatisme-traumatique-trauma/
5. https://www.msdmanuals.com/fr/accueil/troubles-mentaux/anxi%C3%A9t%C3%A9-et-troubles-li%C3%A9s-au-stress/trouble-de-stress-post-traumatique
6. https://www.msdmanuals.com/fr/accueil/troubles-mentaux/anxi%C3%A9t%C3%A9-et-troubles-li%C3%A9s-au-stress/%C3%A9tat-de-stress-aigu-esa
7. https://www.memoiretraumatique.org/assets/files/v1/2016-Comprendre-lemprise-pour-mieux-proteger-les-victimes-de-violences-conjugales-Muriel-Salmona.pd

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

« Partager ensemble leur nouvelle vie » : l'accompagnement professionnel, une alternative pour la rétention durable des hommes dans le continuum de soins VIH en Côte d'Ivoire

["Sharing Their New Life Together": Professional Support as an Alternative for the Sustainable Retention of Men in the HIV Care Continuum in Côte d'Ivoire]

N'Gnanda Anne-Marie KOUADIO
Université Felix Houphouët-Boigny/ Côte d'Ivoire
Email : ngnanda1974@gmail.com

Résumé

Cet article porte sur l'accompagnement, une forme de relation d'aide, d'assistance, de conseil et de formation pratique susceptibles d'influencer la rétention durable des hommes dans le continuum de soins VIH. L'étude vise à montrer comment l'accompagnement peut aider les hommes à façonner leur perception et à demeurer longtemps dans le continuum de soins VIH. La collecte de données empiriques a concerné l'apport de l'accompagnement dans la prise en charge et plus précisément dans la mise sous traitement VIH des hommes séropositifs. Le corpus mobilisé dans ce travail est constitué d'une quarantaine d'entretiens semi-directifs, menés auprès d'hommes représentant une diversité du point de vue de leur âge, de leur niveau d'étude, de leurs caractéristiques sociodémographiques et de leur situation professionnelle et familiale. La collecte des données s'est effectuée au moyen d'entretiens individuels enregistrés avec des dictaphones. Il ressort de l'analyse des données empiriques que l'accompagnement est un soutien psychosocial pour le malade du VIH, sous-tendant ainsi la rétention durable des hommes dans le continuum de soins. De plus, l'accompagnement professionnel est une nécessité absolue dans la prise en charge psychosociale et médicale des hommes séropositifs, en tant que manifestation de la solidarité sociale, de la charité et de l'amour du prochain, des valeurs sociales transmises aux générations et nécessaires pour l'équilibre humain, et un outil pour soutenir l'engagement et le maintien durable des hommes dans le continuum de soins VIH.

Mots-clés : VIH/sida, Accompagnement professionnel, Continuum de soins VIH, Hommes, Rétention durable.

Abstract

This article focuses on support, a form of assistance, advice, and practical training that can influence the long-term retention of men in the HIV care continuum. The study aims to demonstrate how support can help men shape their perceptions and remain in the HIV care continuum for extended periods. Empirical data collection focused on the contribution of support in the management, particularly in the HIV treatment initiation, of seropositive men. The dataset used in this work consisted of around forty semi-structured interviews conducted with men representing diversity in terms of age, education level, sociodemographic characteristics, and professional and family situations. Data collection was carried out through individual interviews recorded using dictaphones. The analysis of empirical data indicates that support provides psychosocial assistance to HIV patients, thereby underpinning the long-term retention of men in the care continuum. Furthermore, professional support is an absolute necessity in the psychosocial and medical management of seropositive men, serving as a manifestation of social solidarity, charity, and love for one's neighbor—social values passed down through generations and necessary for human balance. It also serves as a tool to support the engagement and sustainable retention of men in the HIV care continuum.

Keywords: HIV/AIDS, Professional accompaniment, HIV care continuum, Men, Sustainable retention.

0. Introduction

La bonne santé est l'une des valeurs les plus importantes chez les humains ; c'est aussi la vie, c'est la chose qui prime sur toute autre chose. Selon l'OMS, elle est « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Pour d'autres, c'est une représentation socialement construite d'une impression de bien-être et d'équilibre (Ellène A., Volonona R., Graham S., et al., 2013). La recherche de cette bonne santé, lorsqu'elle est rompue, implique plusieurs facteurs socio-médicaux, dont l'accompagnement.

L'avènement de la pandémie du VIH/sida pose un problème de santé mondial. Il est caractérisé par la peur, la gêne, le mutisme et le secret entretenus autour de ceux qui en sont atteints. Ainsi, plusieurs types de comportements sociaux envers les séropositifs, le plus souvent négatifs, sont observés dans les communautés et au sein de la cellule familiale. Ce sont, entre autres, la

stigmatisation, le rejet, l'abandon, la peur, etc., faisant du VIH une maladie redoutable. Les victimes sont exposées à des traitements inéquitables dans leur environnement professionnel, social et familial (Breme, V., Chevalier, S., Cheyroux, et al., 2012 ; Saka, B., Tchounga, B., Ekouevi, et al., 2017 ; Marsicano, É., Hamelin, C. & Lert, F., 2014).

En conséquence, le VIH/sida structure et organise d'une part les relations sociales entre les personnes infectées et leur environnement social et familial (Nguyen, A., Taieb, O. & Moro, M., 2010), et d'autre part celles entre le médecin et le malade ou la famille (Suesser, P., Letrait, S. & Welniarz, B., 2001). De peur de dévoiler leur statut sérologique à leur entourage, plusieurs dépistés positifs refusent de se mettre sous traitement. Plusieurs autres raisons d'ordre économique, social, culturel, professionnel, sanitaire, etc., expliquent ce refus (Préau M., Villes V., Spire B., 2009 ; Carillon S., 2011 ; Kikaya et al., 2014). Aussi, des études ont montré que les hommes ont un faible taux de rétention dans le continuum de soins VIH (Bor et al., 2015).

Notre travail porte sur l'accompagnement, une forme de relation d'aide, d'assistance, de conseil et de formation pratique susceptible d'influencer la rétention durable des hommes dans le continuum de soins VIH. Il est impliqué diversement dans la prise en charge (la recherche de soins, la thérapie, le soutien moral, psychologique et social, etc.) de la maladie d'une personne atteinte du VIH/sida. De plus, il intervient favorablement dans la gestion de la confidentialité, la protection du malade contre la stigmatisation et le rejet social (Rosenblum, O., Vinay, A. & Okome Assoume, S., 2012). L'histoire de la prise en charge de cette maladie indique qu'elle a été régulièrement assurée par les organismes sociaux (Zongo, M., Capochichi, J., Gandaho, P. & Coppieters, Y., 2009). Alors, comment l'accompagnement agit-il comme facteur de motivation sur l'engagement et le maintien des hommes dans les soins VIH ? Quel est le rôle de l'accompagnement professionnel individuel et formel dans la rétention durable des hommes dans le continuum des soins VIH ?

La présente étude vise à montrer comment l'accompagnement peut aider les hommes à façonner leur perception et à demeurer longtemps dans le continuum de soins VIH, en étant observants, afin de leur garantir une meilleure santé physique, mentale, ainsi qu'un bien-être social et économique.

1. Méthodologie

La collecte de données empiriques a concerné l'apport de l'accompagnement dans la prise en charge et plus précisément dans la mise sous traitement VIH des hommes séropositifs. Elle visait à comprendre comment l'accompagnement, une fois le statut sérologique partagé, aide le malade à se maintenir dans les soins, en respectant les prescriptions, le régime alimentaire, les rendez-vous chez le médecin, etc. L'approche utilisée est essentiellement qualitative. Abidjan et San-Pédro, deux villes qui abritent plusieurs projets de prise en charge des personnes vivant avec le VIH (PVVIH), ont servi de localités pour la collecte de données.

Trois cibles ont été identifiées et interrogées lors de la collecte de données. La cible primaire était constituée des dépistés positifs mis sous traitement. La seconde cible comprenait les personnes-ressources de l'accompagnement[1] et les parents ou proches aidants des malades atteints de VIH, formant ainsi la cohorte de l'accompagnement. La troisième cible concernait les personnes-ressources, composées principalement de personnel médical ou paramédical intervenant dans la prise en charge des malades.

Le corpus mobilisé dans le cadre de ce travail est constitué d'une quarantaine d'entretiens semi-directifs menés auprès d'hommes présentant une diversité de points de vue en termes d'âge, de niveau d'études, de caractéristiques sociodémographiques, et de situation professionnelle et familiale. Les participants à l'enquête ont été sélectionnés dans divers secteurs d'activités et couches sociales : ouvriers du secteur privé, industriel, ouvriers agricoles, paysans, travailleurs du secteur public (instituteurs, douaniers, retraités, etc.), travailleurs du secteur tertiaire (commerçants, pâtissiers, etc.), ainsi que des chômeurs en quête d'emploi. Concernant leur statut social, on y retrouve des hommes mariés ou vivant en concubinage avec ou sans enfants, des célibataires avec ou sans enfants, des personnes illettrées (mais sachant s'exprimer en français), d'autres avec un niveau d'instruction primaire, secondaire ou universitaire.

Répartis entre Abidjan et San-Pédro, les quarante (40) entretiens ont été conduits auprès de quinze (15) hommes dépistés positifs sous traitement (HST), âgés de 25 à 50 ans et plus. Il y avait six hommes âgés de 25 à 34 ans, six hommes âgés de 35 à 49 ans et trois hommes ayant 50 ans et plus. La cohorte des accompagnateurs

[1] Ce sont des acteurs dans la lutte contre le VIH, ils interviennent dans la prise en charge des maladies . Ils ont été recrutés pour assurer le rôle d'accompagnateur dans la mise sous traitement des hommes dépistés positifs.

comprenait quatorze (14) accompagnateurs et six (6) parents ou proches aidants. Enfin, cinq (5) personnels de santé, personnes-ressources, ont été interrogés.

Les entretiens ont permis de saisir la pertinence de l'accompagnement dans la quête de la bonne santé des PVVIH. Les questions ont porté sur la perception du VIH et de cet outil, les rôles joués par les accompagnateurs dans la prise en charge sociale, économique et sanitaire des malades. De plus, des questions relatives à la perception du partage du statut sérologique et l'impact de l'accompagnement sur le maintien des PVVIH dans le continuum de soins et sur leur santé ont été abordées. Enfin, des recommandations pour un meilleur accompagnement dans les soins VIH ont également été discutées.

La sélection des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) s'est faite par accès indirect. En effet, sur chaque site, un conseiller communautaire responsable de la prise en charge a choisi les participants sur liste, en tenant compte des critères d'âge, de sexe et de la durée d'au moins un an dans le traitement VIH. Ainsi, quinze participants PVVIH ont été sélectionnés après obtention de leur consentement à participer à l'étude. Parmi les quinze, seulement six ont donné leur accord pour parler avec un membre de leur famille ou un proche aidant comme accompagnateur. Le chiffre de quinze participants PVVIH a été justifié par les raisons suivantes :

- La dimension qualitative de l'étude ne nécessitant pas un nombre trop élevé d'entretiens.
- Le caractère très sensible du sujet et le refus des PVVIH de révéler leur statut sérologique à une tierce personne.
- Les dispositions prises et l'intention des chercheurs de mener des entretiens individuels minutieux et d'obtenir des informations pertinentes de sorte à atteindre rapidement le seuil de saturation au bout de quelques entretiens.

Les accompagnateurs ont été sélectionnés parmi les agents communautaires et coordonnateurs des ONG accompagnant les malades. Quinze étaient prévus, quatorze ont pu être interrogés en tenant compte sensiblement des mêmes raisons que pour les PVVIH. Les personnes-ressources ont été sélectionnées parmi les agents de santé intervenant dans la prise en charge des malades.

Au total, quarante (40) personnes ont participé aux activités de collecte de données, en tenant compte des principes de saturation et de triangulation. La collecte des données s'est effectuée au moyen d'entretiens individuels enregistrés avec des dictaphones. Trois guides d'entretien ont été administrés aux trois cibles en prenant soin de requérir préalablement, auprès de chaque participant, son consentement libre

et éclairé. Une séance de débriefing a régulièrement sanctionné chaque jour de collecte pour faire le point, dégager les idées fortes et apporter les ajustements méthodologiques nécessaires.

Les données ainsi collectées ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique à l'aide d'un guide de codification détaillé. À partir des synthèses des entretiens, des unités de sens pour chaque thème et des idées structurantes ont été dégagées. Le contenu des discours livrés lors des entretiens individuels a été analysé d'abord par extraction des messages clés codés à partir de chaque thème tels qu'exprimés par les informateurs. Enfin, une hiérarchisation de ces messages a été effectuée en fonction de leur fréquence d'apparition et des sens qui leur sont rattachés dans chaque entretien individuel et dans l'ensemble. En somme, les données ont été analysées à la fois par codes et par transcriptions complètes, à travers une méthode itérative de lecture, de génération d'hypothèses, de relecture et de codage.

2. Résultats

Dans cette partie réservée aux résultats, il s'agira essentiellement d'exposer les différentes représentations du VIH et de montrer comment l'accompagnement se structure comme un levier psychologique pour soutenir la résilience des hommes séropositifs dans leur quête de la bonne santé et du bien-être. Il est également question de mettre en lumière les rôles joués par l'accompagnement dans l'engagement définitif des hommes dans le continuum de soins VIH.

2.1. L'attente de l'accompagnement : un soutien psychosocial pour le malade et un besoin d'accomplissement pour l'accompagnateur

L'annonce de la séropositivité est un moment redoutable pour les personnes atteintes de cette affection, en raison de la représentation du VIH. Pour la plupart des séropositifs ou de la population en général, le VIH est perçu comme une fatalité, une fin de vie. C'est la déchéance, la mort sociale. Pour certains, contracter le VIH est un processus irréversible, un engagement vers une mort certaine.

En règle générale, les dépistés positifs définissent le VIH comme la pire chose qui leur soit arrivée. La maladie bouleverse toute une vie construite avec peine et sacrifice. De plus, elle expose aux critiques blessantes et souvent à la répudiation, entraînant ainsi une marginalisation et une exclusion sociales. Ce rejet social, dû à la stigmatisation couplée à la désolidarisation des autres membres de la famille et de la société, occasionne une souffrance morale qui surpasse celle causée par la maladie elle-même. Un homme dépisté positif sous traitement rencontré à Abidjan Yopougon a rapporté ceci : « Quand je rentre à la maison, c'est comme si c'était un pestiféré qui était rentré,

tout le monde me regarde mal et ça, je ne supporte pas du tout, je voulais mourir ». Ils perçoivent également le VIH comme une maladie incurable, avec laquelle on vit, qui est discrète et que l'on traite en secret.

Pour eux, le VIH, c'est la mort, la souffrance, les remords. La mort parce que la maladie est incurable, elle tue physiquement et transforme négativement la vie sociale. Elle incite à vouloir se donner la mort. La souffrance parce qu'elle traumatise, elle angoisse et ne permet pas de s'exprimer. Elle culpabilise, et présente la PVVIH comme une personne de mauvaise vie, un menteur, un prostitué, une personne qui a trahi son partenaire. Elle vous exclut, vous et votre famille, de la société, et vous déchoit de votre statut de détenteur du pouvoir. Les remords, car elle plonge le malade dans des interrogations sans fin, dans d'interminables regrets qui lui enlèvent toute envie de vivre et de combattre et qui le rongent jusqu'à la mort. Cette conception du VIH est surtout présente chez les hommes séropositifs qui ne sont pas sous traitement, ce qui explique la non-révélation ou le non-partage de leur statut sérologique.

Pour d'autres encore, la maladie est sûrement le résultat d'une sanction divine. On retrouve cette conception surtout chez ceux qui ont affirmé ne pas fréquenter les prostituées et sont convaincus d'être fidèles à leurs partenaires sexuels. Ceux-là pensent également que toutes les maladies ont un remède, sauf celles qui sont le fait d'un châtiment de Dieu.

Au regard de toutes ces représentations de la maladie, il est évident que face à la maladie, le séropositif se retrouve dans un état psychologique fragilisé. Cela suppose un soutien, une aide, un réconfort psychologique, moral et social de personnes extérieures rompues à cette tâche. « Quand on m'a annoncé que j'avais la maladie, j'étais dans un état difficile. Je voyais la mort partout, je me suis couché par terre et j'ai commencé à pleurer. Je pensais à mes enfants, comment ils allaient vivre sans leur père, j'étais dévasté. Lorsque j'ai rencontré le monsieur de l'ONG, ça m'a donné espoir ». En ces termes, un séropositif sous traitement à Abidjan a témoigné de l'apport de l'accompagnement dans le soutien psychologique du malade.

La présence d'une tierce personne ayant des compétences appropriées est un réconfort moral et une source de motivation pour le malade. L'accompagnement perçu comme un encadrement, un échange et une formation permet un repositionnement social et un revirement de mentalité envers la maladie. De plus, cet accompagnement offre une seconde chance aux séropositifs afin de les maintenir dans leur réseau social et de mener une vie normale. Cela stimule leur volonté et leur désir d'accéder aux moyens susceptibles de les maintenir en bonne santé. Lors de nos activités de collecte de données, un séropositif sous traitement a affirmé ceci :

> « L'accompagnement, c'est un espoir. Quand tu es là et tu es seul de ton côté, tu ne fais que penser à cela, c'est traumatisant. Donc chaque fois que tu as des gens qui viennent t'entretenir, t'encadrer, te soutenir moralement et te disent ce que tu dois faire. Même si tu n'as pas envie de prendre les médicaments, mais le fait de les côtoyer, de causer avec eux, d'échanger, ça t'encourage à le faire et te donne encore une autre chance dans la vie. »

Avec l'accompagnement, leur perception et représentation de la maladie ont subi un changement. La grande phobie de la maladie s'est estompée, ils sont à l'aise pour aborder les questions liées à leur séropositivité sans peur, sans gêne avec les accompagnateurs : « Je n'ai plus peur de la maladie, je n'ai pas honte de la maladie. C'est une maladie comme toute autre. » Ainsi, un séropositif sous traitement a témoigné du soutien psychosocial que l'accompagnement leur apporte.

Aussi, selon un accompagnateur professionnel rencontré à San-Pedro : « avec ces conseils, ils arrivent à reprendre un peu de force et à remonter la pente. Sinon, ils sont abattus. Et c'est ça qui les aide à aller à l'hôpital et rencontrer les médecins et à suivre le traitement. » C'est un soutien moral pour le malade en détresse et stimule sa capacité de résilience face à la maladie. C'est un élément déclencheur de la motivation chez ces malades.

Certes, l'accompagnement est un soutien psychosocial pour le malade, mais il est aussi un moyen d'accomplissement pour la personne accompagnatrice. Ici, nous voulons montrer que l'accompagnateur tire également satisfaction dans ce processus où se tissent des relations humaines entre un accompagné et son accompagnateur. La fibre d'humanisme, l'envie, la volonté d'aider l'autre en difficulté, la compassion pour les autres, etc., sous-tendent le mécanisme de l'accompagnement.

Un accompagnateur à San-Pedro a révélé le besoin d'accomplissement en affirmant ceci :

> « J'ai toujours voulu être dans l'humanitaire pour aider. Le suivi des PVVIH, m'a montré que… ce n'est pas l'argent d'abord. Quand la personne te raconte tous ses problèmes que tu arrives à le faire changer de comportement, tu as une paix intérieure d'avoir aidé quelqu'un et chaque jour tu penses à lui, tu veux partager sa nouvelle vie, oubliant même que tu es en train de faire un travail rémunéré. C'est ça la satisfaction pour moi. »

L'être humain est une entité sociale, il a besoin de la présence, de l'aide et surtout d'être soutenu par son semblable face au traumatisme. L'avènement du VIH dans la vie d'un individu est avènement biosocial bouleversant. Ainsi, l'accompagnement est un soutien moral et social de l'individu en proie à des souffrances psychologiques.

Tenant compte de cette fonction première jouée par l'accompagnement, quels sont les autres rôles d'un accompagnateur professionnel pour soutenir l'engagement durable des hommes dans les soins VIH ?

2.2. L'accompagnement professionnel et la rétention durable des hommes dans le continuum de soins VIH

Comme démontré précédemment, l'accompagnement dans le cadre du VIH/sida est essentiel pour l'équilibre social, psychologique du malade. Un facteur déterminant dans l'engagement et le maintien dans le continuum de soins VIH. En ce sens, il est donc évident que l'accompagnateur possède certaines compétences pour jouer ce rôle qui lui est dévolu dans la quête de la bonne santé et du bien-être des personnes vivant avec le VIH. Ici, nous identifierons à travers ce travail quelques compétences dévolues à l'accompagnement professionnel dans le cadre du VIH/sida afin de bien accomplir cette mission.

L'examen des données empiriques a montré que d'abord l'accompagnateur est une personne-ressource avec des compétences dans le domaine de l'accompagnement et du VIH. À ce titre, elle doit posséder certaines qualités humaines et des connaissances avérées dans le domaine du VIH/sida et de l'accompagnement. En effet, les qualités humaines requises pour la rétention des hommes dans le continuum des soins VIH sont multiples et diverses. D'abord, l'accompagnateur selon les données du terrain est un être social, cette compétence lui permet de posséder des valeurs de relation d'aide. Ainsi, il a pour souci de trouver des solutions aux problèmes des autres en situation de vulnérabilité. Il est prompt à participer à la résolution des défis en vue d'améliorer les conditions d'existences des groupes humains. Il a un grand sens de la solidarité et donc orienté vers la recherche de solutions aux problèmes sociaux afin d'aider les humains à donner sens à leur vie. « J'ai accepté d'être un accompagnateur parce que moi c'est une bonne chose de pouvoir apporter un peu de soutien, de bien-être à l'autre. Apporter assistance à l'autre à trouver une solution à son problème, aider l'autre qui est dans le besoin me passionne ». À travers ces propos, un accompagnateur rencontré à Bouaké a extériorisé l'aide apportée aux malades. Le besoin d'aider les autres, la solidarité envers l'autre sont les raisons qui ont motivé les accompagnateurs à la pratique de l'accompagnement professionnel.

Ensuite, il ressort de cela qu'une bonne écoute permet à l'accompagnateur d'être attentif aux souffrances de la personne malade afin de trouver des réponses adaptées à ses questions. Ce qui incite et motive les séropositifs à initier et à demeurer observant dans le protocole de soins proposé pour leur prise en charge médicale. Le spécialiste de l'accompagnement ici est persuasif, perspicace et imaginatif pour trouver des réponses aux questions, de tout ordre, posées par les séropositifs au début de leur

recherche de soins. L'annonce de la séropositivité est une phase de déséquilibre physique et de perturbation sociale où le malade voit tout s'écrouler. Ainsi, il a tendance à choisir la mort comme solution à son mal. Le malade adopte une attitude de repliement sur soi et évite tout contact avec le monde extérieur (l'autre) considéré comme un élément perturbateur, capable d'amplifier son problème. Dans ces conditions, le professionnel use de tact pour rentrer en contact avec le malade en et le convaincre à initier un traitement capable de l'aider à redonner goût à la vie. Un professionnel de l'accompagnement a soutenu ces compétences en affirmant ceci :

> « Quand quelqu'un est dépisté positif et qu'on le lui annonce tout de suite, il est désemparé, il pense qu'à la mort. Il subit un choc, il a besoin de quelqu'un qui lui apporte un conseil, un soutien. Quelqu'un d'anonyme capable de trouver les mots justes pour le convaincre et à reprendre confiance. On les laisse parler, se libérer. Il faut avoir accumulé de l'expérience dans le domaine du VIH et dans le travail humanitaire pour réussir ça. »

L'écoute active faite avec empathie a permis au malade de trouver une oreille attentive afin qu'il se confie totalement et décide de se laisser guider par une personne autre. En effet, vu le caractère particulier (sujet très sensible), les personnes positives ne veulent pas aborder leur statut avec les inconnus. Ils vivent un choc émotionnel sans précédent, un déracinement social et psychologique qui parfois les éloignent de tout contact social. C'est la phase de repliement sur soi. La patience et la persévérance seront de mise pour atteindre les cibles. Ainsi, selon un professionnel « depuis quatre mois, j'essaie de rentrer en contact avec un patient positif, il refuse tout contact, il fait du déni de la maladie ».

Enfin au-delà de ces valeurs humaines susmentionnées, l'accompagnateur possède des compétences avérées dans le domaine du VIH et de l'accompagnement afin de jouer pleinement les différents rôles dévolus à ce travail. En effet, accompagner est une manière de former et d'éduquer des personnes accompagnées. Le mentor, le maitre ou le coach des dépistés positifs du VIH est une personne-ressource possédant des connaissances solides dans le domaine du VIH. Les modes de transmission, les stratégies adoptées pour le partage du statut, le rôle joué par le traitement, les effets secondaires, etc. sont des sujets que doit maitriser l'accompagnateur, ce qui fait de lui un expert en VIH. L'un des informateurs a attesté la maitrise du domaine du VIH par l'accompagnateur en ces termes :

> « …c'est de les emmener à comprendre que quelqu'un qui a le VIH, il est saint, je veux dire du point de vue physique et que si tu suis le traitement, tu te porteras bien. Ce n'est pas le VIH qui va te tuer, c'est une autre maladie qui va te tuer, tant que tu suivras le traitement tu seras en bonne santé. On leur donne une explication

> approfondie et continue de la maladie et du traitement et ses implications sur le bien-être. »

En tant que guide et conseiller, il est une référence, ainsi, il a une expérience solide dans le domaine du VIH et de l'accompagnement. De ce fait, il est le tuteur de résilience des malades. Toutes leurs stratégies sociosanitaires seront greffées sur sa seule personne et son expérience. Ce, à cause du silence, de la gêne autour de la maladie. Dans bien des cas, c'est avec l'accompagnateur que le séropositif réalise véritablement ce qu'est le VIH. Dans ce cas, l'accompagnateur s'adresse à un public intéressé et le plus souvent déterminé à comprendre le VIH et le traitement, car infecté par la maladie.

Un travail de déconstruction des fausses doctrines, des connaissances erronées et les préjugés en lien avec la maladie et les personnes infectées est fait avec l'accompagnement professionnel. L'espoir d'un traitement curatif par la médecine traditionnelle est anéanti par les conseils et informations donnés par le professionnel en accompagnement en ces termes :

> « …voilà, donc on leur fait comprendre que les tradipraticiens ne disent pas la vérité. Si le médicalement est bon et que ça fait baisser la charge virale, et bien tu dois prendre ça chaque jour. Voilà, donc ne pensez pas qu'il y a un traitement curatif, n'y a pas de traitement. Donc venez à l'hôpital les médecins sont plus outillés pour vous suivre, et puis ils viennent »

L'accompagnateur des malades du VIH est un coach de vie et un motivateur. Il agit favorablement sur le mental du séropositif en lui donnant l'espoir de vivre à travers le traitement. En tant qu'enseignant, il améliore les compétences (savoirs) des malades. Car, ils sont des distillateurs, de vraies connaissances sur le VIH, du coup, ils améliorent le développement intellectuel des accompagnés. Selon un homme séropositif rencontré à Yopougon, « c'est avec le monsieur (accompagnateur) qu'on a les bonnes connaissances sur le VIH ». Du coup, les malades sont mieux outillés pour affronter leur nouvelle vie de séropositifs. L'accompagnement dans le domaine du VIH combine à la fois l'accompagnement en termes de relation d'aide et celui guidé par des valeurs de performance et de cheminement professionnel.

L'ensemble des actions décrites et accomplies par l'accompagnateur impose que dans le domaine du VIH, l'accompagnement professionnel semble plus adapté pour répondre aux besoins des malades. En effet, si le premier rôle de l'accompagnement est un soutien moral, psychologique et social, il joue un ensemble de rôles complémentaires qui justifient sa place incontournable dans la prise en charge des PVVIH.

3. Discussion

3.1. L'accompagnement professionnel : une pratique sociale omniprésente dans la prise en charge médicosociale des PVVIH

L'accompagnement, de manière générale, est une pratique qui guide toute action sociale. Il s'exprime sous diverses formes et dans plusieurs domaines. Sa présence dans la santé et principalement dans l'enrôlement des personnes atteintes du VIH dans le continuum des soins est de mise dans ce travail.

À travers ses différentes fonctions, depuis l'annonce du statut sérologique, jusqu'à l'enrôlement dans les soins, le malade se retrouve dans un état psychologique fragilisé qui nécessite un soutien moral en tant qu'individu en détresse. En effet, dévasté émotionnellement par « cette maladie honteuse » l'homme face au choc psychologique à la suite de cet évènement douloureux a besoin d'être entouré, guidé et soutenu par ses semblables.

Dans le cas du VIH dès l'annonce de la maladie l'accompagnement débute aussitôt. La première action est d'ordre psychologique en ce sens que le séropositif se trouve face à une situation stressante, voire impossible à surmonter. Il sent son monde s'écrouler et n'a pas la force nécessaire pour continuer à vivre et à résister seul face au choc émotionnel. Tristesse, angoisse, découragement, peur, anxiété, stress, regret, humiliation, manque d'estime de soi, etc., sont autant d'émotions qui animent la personne atteinte de cette malade. Ainsi, plusieurs parmi les personnes séropositives rencontrées ont affirmé avoir eu des pensées suicidaires à l'annonce de leur séropositivité. « *Moi, quand j'ai appris que j'étais positif au VIH, j'étais dévasté par cette maladie honteuse. C'est comme ma vie s'est arrêtée. Je voulais me donner la mort. Je passais toujours qu'à la mort, jetais foutu. Je rêvais seulement à mes parents déjà morts (pleurs).* ».

La représentation singulière de cette maladie qualifiée de ''maladie honteuse'' et incurable accentue les souffrances causées par le VIH. Ce qui nécessite systématiquement l'intervention de l'accompagnement aux premières heures de l'annonce, ainsi, pour minimiser les effets dévastateurs de la maladie sur les hommes l'ayant contractée. Ce, avant même d'entamer le processus de prise en charge médicale.

Ici, la fonction de l'accompagnateur s'apparente à celle du psychologue clinicien ou du psychologue conseiller afin de rencontrer l'autre présentant des troubles ou des difficultés psychologiques. La finalité de son intervention c'est de faire cesser chez le malade les souffrances psychiques, lui redonner l'espoir d'une vie normale.

L'accompagnement aide le malade du VIH à mener une vie normale et à son repositionnement social, car il a tendance à s'exclure lui-même du tissu social. Ainsi, selon Kivits, l'accompagnement c'est : « donner aux patients toutes les possibilités de mener une vie active aussi normale que possible, afin de ne pas ajouter à l'épreuve de la maladie l'épreuve de l'exclusion » (Kivits, 2009 p.2)

Dans le cas du VIH, l'accompagnateur rencontre le malade, il échange avec lui sur les possibilités de se maintenir en bonne santé à travers les soins antirétroviraux. Il lui donne une possibilité de réaffirmer sa masculinité, son autorité d'homme et de père au sein de sa famille et de sa communauté. Car un homme malade perd sa masculinité et son autorité (CCP, 2017).

Après ce premier travail d'équilibre obtenu auprès du malade, une deuxième fonction jouée par l'accompagnement est mise en évidence. Certes, l'accompagnateur se présente comme un mentor, une personne ayant des compétences capables d'initier le malade dans le domaine du VIH. Ici, il va au-delà du rôle habituel de mentor en s'immisçant un peu plus dans la vie sociale, familiale et même économique du malade. Dit-il, « *on partage leur nouvelle vie ».* Il fait un accompagnement très rapproché en tenant compte de la sensibilité du VIH, perçu comme une maladie « sexuelle des dépravés ». L'accompagnateur professionnel et formel est un facilitateur à l'intégration de soins, mieux à l'engagement du séropositif dans le continuum de soins VIH. C'est lui qui initie le malade dans le domaine de la recherche de soins VIH. En ce sens qu'il s'établit une relation de personne plus expérimentée et une personne novice. Le premier guide le second dans ses choix. (Boulard et Duguay, 2018)

Au fur et à mesure que l'accompagnement se poursuit, il apparait des changements ou des substituts dans le rôle de l'accompagnateur. De mentor, plus loin, il devient le professeur-conseiller de l'accompagné. Il se développe une relation de professeur et de son étudiant dans la mesure où dans le cas du VIH l'accompagnateur livre les connaissances en lien avec le VIH au malade (élève). Dans ce contexte, l'accompagnateur devient le maître à penser du malade ici aussi, il le guide, il lui transmet aussi bien des conseils que des valeurs. Il agit comme confident pour le malade.

Par ailleurs, une fois le malade décide de s'engager dans le continuum de soins VIH, une autre forme d'accompagnement se déploie également. Il s'agit ici de soutenir le malade dans le processus de stabilité au niveau de sa santé et dans son environnement social. L'accompagnement intervient non seulement pour mieux comprendre la réalité sociale du malade et son environnement, mais surtout de mieux le guider dans sa quête du bien-être. Ce, afin qu'il s'approprie le traitement et s'inscrive dans une perspective de longue durée, c'est ça le défi de l'accompagnement dans le cas du VIH.

La maladie est un avènement bio social, chaque maladie se vit ou se traite en tenant compte des aspects sociaux, culturels et économiques du malade. La maitrise de ces facteurs est des indicateurs de réussite de l'accompagnement et de la rétention des hommes dans le continuum de soins. Ces questions sociales liées à l'accompagnement dans le domaine de la santé publique sont mises en évidence et confirmées dans les travaux de Kivits en révélant l'importance de l'accompagnement dans la prise en charge du cancer. (Kivits, 2009).

L'impact de l'accompagnement dans l'engagement durable des hommes dans le continuum de soins VIH répond certes aux questions liées à l'accès des soins et de l'amélioration de la santé des populations. Mais aussi, il touche à l'épineux problème de l'amélioration du système de santé à la croisée de plusieurs cultures et professions. (Fessard, Gras et Rustico ; 2021.).

De tout ce qui précède, depuis l'annonce de la séropositivité de l'individu jusqu'à son engagement définitif dans le continuum de soins VIH, l'accompagnement demeure une nécessité absolue. Toutes les actions posées en faveur du bien-être du malade sont empreintes d'aide, de soutien, de conseils, etc., d'où l'omniprésence de l'accompagnement professionnel dans leur rétention durable dans les soins. L'accompagnement privé institutionnel d'un à un est adapté dans le cas du VIH/sida compte tenu de la sensibilité du VIH. Cependant, il peut évoluer vers d'autres types d'accompagnement lorsque les barrières s'estomperont.

L'accompagnateur dans le domaine du VIH est une personne-ressource, compétente en matière de VIH, possédant des valeurs humaines requises. Pourquoi l'accompagnement est-il un facteur de rétention des hommes dans le continuum de soins VIH ?

3.2. L'accompagnement, une manifestation de la solidarité sociale : une valeur indispensable pour l'équilibre humain.

L'accompagnement questionné ici est impulsé par la motivation d'aller vers l'autre en difficulté et de l'aider à trouver son calme intérieur et son équilibre psychologique et par la suite trouver une solution à son problème. C'est une expression de la solidarité, orientée vers l'assistance en personne en danger, une valeur sociale en vigueur dans toutes les sociétés. Elle se manifeste sous diverses formes dans la vie en société. En période de trouble individuelle ou collective, la réponse d'aide ou de soutien s'appuie et se développe autour de la notion de solidarité caractérisée par l'entraide, la charité et l'amour pour son prochain. (Kouadio, 2020). C'est une forme d'intervention sociale pour réduire l'inégalité sociale entre les humains.

Cet élan de solidarité, qui stimule l'homme à apporter son soutien à son prochain en situation de détresse, est une valeur sociale caractéristique de la vie communautaire. Par le biais de la socialisation, elle se transmet des générations anciennes vers les plus jeunes. L'accompagnement était d'abord familial, puis clanique, aujourd'hui il est pratiqué dans à un contexte adapté aux réalités sociales complexes et modernes. (Boulard et Dugay, 2018). Il intervient dans plusieurs disciplines telles que l'éducation, la médecine, la religion, etc. Il est une forme de réponse pour réduire les écarts créés par certaines situations d'injustice sociale. D'où la création d'organisations internationales qui viennent en aide aux populations défavorisées. L'accompagnement de compassion a soutenu la création des congrégations religieuses pour venir en aide aux pauvres depuis le dix-septième siècle. Par exemple, l'une des congrégations religieuses les plus connues est la congrégation de la mission créée par Saint Vincent de Paul reconnue par sa charité et sa compassion envers les pauvres. L'association des femmes laïques qui visitaient et soulageaient les pauvres malades. (Boulard et Dugay, 2018).

Les aides humanitaires à travers les organisations internationales sont également une manifestation moderne de la solidarité en question. Elles sont nées en vue de soulager les peuples en proie à des difficultés de tous ordres. Ces organisations sont pour la plupart financées par des dons et ont pour mission d'atteindre par leurs différents programmes des populations sujettes à des problèmes de santé, de maltraitance, d'injustice, d'éducation, etc.

Au plan local, la mise en place d'organismes communautaires ou d'organismes à but non lucratif vise à apporter une réponse locale aux inégalités sociales, créées entre différentes catégories sociales. Elles apportent des réponses à l'éloignement des couches sociales à la vie collective. Ainsi, pour Guindon l'éducation populaire à travers les organismes communautaires apporte des compétences aux couches défavorisées de se faire entendre afin de participer à la vie citoyenne. (Guidon, 2002).

L'accompagnement dans notre contexte s'exprime sous sa forme moderne qui exige qu'il se produise dans un cadre institutionnel et formel. Ce type d'accompagnement est un maillon essentiel pour l'accès aux soins et surtout dans la prise en charge des malades. Comme indiqué plus haut, il déconstruit les représentations et les informations erronées sur le VIH en substituant à ces fausses connaissances les vraies informations et connaissances en lien avec la maladie. À cet effet, la médiation sanitaire (l'accompagnement) offre un cadre de rapprochement et de confrontation entre d'une part les représentations et d'autre part entre soignants et soignés. Aussi, l'accompagnement est un outil de questionnement et d'amélioration de l'action

publique ce, en améliorant les soins et partant tout le système de santé. (Fessard, Gras, Rustico, 2021).

Ici, l'accompagnement a permis de sauver des vies dans le sens où les individus dépistés positifs, déséquilibrés émotionnellement, ont trouvé une oreille attentive, un soutien moral, un conseiller, un formateur. L'accompagnateur intervient pour réduire les inégalités sociales susceptibles d'être créées par la maladie. Il est l'interface entre deux entités (le malade et le système de santé) n'ayant pas toujours le même langage, la même perception et la même culture. Pour Vernon, la médiation sociale « est une pratique vieille comme le monde » nécessaire pour réduire les malentendus entre deux acteurs du système de santé afin de réduire le déséquilibre entre ces derniers ayant des cultures et pratiques différentes. (Vernon, 2021).

Face à un phénomène nouveau, l'individu ou le groupe social a toujours besoin d'un accompagnement sous la forme adaptée pour comprendre, connaitre et s'approprier ce phénomène. C'est principalement le sens même des formations et enseignements donnés pour répondre à cet objectif. La vie dans sa manifestation sociétale s'inscrit dans une perspective d'accompagnement pour faciliter l'intégration, l'appropriation, la pérennisation et l'inclusion des groupes sociaux ou des individus. Toletti l'a soutenu à travers sa recherche en lien avec l'accompagnement entre pairs. Une association de parents qui soutient, informe, guide et conduit ceux qui ont besoin d'aide pour comprendre leur rôle de parents adoptifs. (Toletti, 2013).

4. Conclusion

L'abondance des écrits relatifs à l'accompagnement témoigne de sa prévalence incontestable dans pratiquement tous les aspects de la vie en société. Il transcende les frontières des disciplines, s'enracinant profondément dans les tissus sociaux de notre existence. L'accompagnement se révèle être bien plus qu'un simple concept ; il agit comme un pilier fondamental autour duquel l'humanité se reconstruit face aux épreuves les plus éprouvantes.

Dans le contexte de l'annonce d'une séropositivité, l'individu se retrouve plongé dans un état de vulnérabilité psychologique et sociale. Il aspire alors à du soutien, à de l'aide, pour amorcer une reconstruction sociale. L'accompagnateur, animé par un profond désir d'assister ceux en détresse, répond à ce besoin de réaffirmation en offrant un soutien, une éducation, un conseil éclairé au malade du VIH/SIDA dans sa quête de soins.

C'est ainsi que l'accompagnement devient un vecteur essentiel, permettant au malade d'acquérir les compétences nécessaires en matière de VIH et de bien-être, ainsi que

de renforcer sa détermination à demeurer dans le parcours de soins, en vue d'améliorer sa santé et de préserver ses liens sociaux.

Dans le domaine spécifique du VIH, l'accompagnement professionnel est bien plus qu'une simple pratique ; il est ancré dans chaque étape de la prise en charge médicale et sociale du patient. En réponse au traumatisme physique et psychologique causé par la maladie, le séropositif requiert un soutien moral et des connaissances authentiques sur le traitement, la prévention, ainsi que sur les procédures délicates de divulgation de son statut à ses partenaires.

Cet accompagnement dépasse le simple acte altruiste ; il incarne la solidarité sociale, la charité et l'amour du prochain, des valeurs transmises de génération en génération et indispensables à l'équilibre humain. Il constitue un outil crucial pour encourager et maintenir un engagement durable dans le continuum des soins du VIH, apportant ainsi un éclairage indispensable à la route vers la santé et le bien-être.

5. Bibliographique

BOR, Jacob., ROSEN, Seydney., CHIMBINDI, Natsayi., et al. (2015). «Mass HIV treatment and sex disparities in life expectancy: Demographic surveillance in rural South Africa ». *PLoSMedicine, vol.12* n°11, e1001905.

BOULARD Danielle, DUGUAY Benoit, (2018), *Que veut dire accompagner ? Conseiller, soutenir, former…,* Montréal, Liber. 137p

BREME Vincent, CHEVALIER Stéphane, CHEYROUX Pierre *et al.*, (2012) « D'une trace transmissible à l'entre-soi, regard anthropologique sur le Sida », *Spécificités*, vol.1 n° 5, p. 275-286. DOI : 10.3917/spec.005.0275. URL : https://www.cairn.info/revue-specificites-2012-1-page-275.htm

CARILLON Séverine, (2011), « Les ruptures de suivi médical des personnes vivant avec le VIH à Kayes (Mali). Approche anthropologique ». *Sciences sociales et santé*, 29, 5-39. https://doi.org/10.3917/sss.292.0005

FESSARD Claire, GRAS Fanny, RUSTICO Joseph, (2021), « Chapitre 6. Questionner nos représentations pour une évolution du système de santé : les vertus de la médiation en santé en Guyane », dans : Abdelhak Qribi éd., *Accompagner et soigner en contexte pluriethnique et pluriculturel. Regards et pratiques croisés en Guyane et ailleurs.* Rennes, Presses de l'EHESP, « Regards croisés », p. 125-139. DOI : 10.3917/ehesp.qribi.2021.01.0125. URL : https://www.cairn.info/accompagner-et-soigner-en-contexte-pluriethnique--9782810909636-page-125.htm

GUINDON, Geneviève. (2002). « L'éducation populaire : un outil essentiel à la démocratisation du social. » *Lien social et Politiques*, 48, pp167–178. https://doi.org/10.7202/007899a

Health Communication Capacity Collaborative (2017). Engager les hommes dans le continuum de soins VIH : Synthèse des résultats d'une recherche formative qualitative en Côte d'Ivoire. Baltimore : Centre des Programmes de Communication Johns Hopkins

KIKAYA, Vigile., SKOLNIK, Maranena, GARCÍA, Nkonyana, John., et al (2014). « Voluntary medical male circumcision programs can address low HIV testing and counseling usage and ART enrollment among young men: Lessons from Lesoth. » *PLoSONE, vol 9, n°*5, e83614.

KIVITS Joëlle, (2009) « Accompagnement social et intervention en santé publique : la place du malade et de l'entourage dans les plans de santé publique », *Santé Publique*, Vol. 21, n°1 p. 3-5. DOI: 10.3917/spub.091.0003. URL: https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2009-1-page-3.htm

KORBÉOGO Gabin, LINGANI Salfo, (2013), « Des vies reconstruites. Exclusion et réinsertion sociale des femmes vivant avec le VIH à Ouagadougou (Burkina Faso) », *Sciences sociales et santé*, Vol. 31, n°3 pp. 5-28. DOI : 10.3917/sss.313.0005. URL : https://www.cairn.info/revue-sciences-sociales-et- sante-2013-3-page-5.htm

KOUADIO N'gnanda Anne-Marie (2020) « Culture et résilience sur fond de contraception en période de conflit armé », in *Revue ivoirienne de sociologie et de sciences sociales UAO vol1* n02, 2ième trimestre du 30 juin 2020 pp83-96

MARSICANO Élise, DRAY-SPIRA Rosemary, LERT France *et al.*, (2014) « Les personnes vivant avec le VIH face aux discriminations en France métropolitaine », *Population & Sociétés*, vol.10, n° 516, p. 1-4. DOI : 10.3917/popsoc.516.0001. URL : https://www.cairn.info/revue-population-et-societes-2014-10-page-1.htm

PRÉAU Marie, VILLES Virginie, SPIRE Bruno, (2009), « La rupture de confiance envers le médecin auprès de patients infectés par le VIH : quels déterminants psychosociaux ? », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 82, pp145-167. https://doi.org/10.3917/cips.082.0145

ROSENBLUM Ouriel, VINAY Aubeline, OKOME ASSOUME Sonia, (2012) « Familles et VIH. De la stigmatisation à la normalisation ? », *Dialogue*, vol 3, n° 197, pp. 105-116. DOI : 10.3917/dia.197.0105. URL : https://www.cairn.info/revue-dialogue-2012-3-page-105.htm

SAKA Bayaki, TCHOUNGA Boris, EKOUEVI Didier K. *et al.*, (2017) « Discrimination et stigmatisation vécues par les personnes vivant avec le VIH au Togo en 2013 », *Santé*

Publique, Vol. 29, n^{0}6, pp. 897-907. DOI: 10.3917/spub.176.0897. URL: https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2017-6-page-897.htm

SUESSER, Pierre., LETRAIT, S., WELNIARZ, Bertrand. (2001), « Carnet de santé de l'enfant, VIH et confidentialité : pratiques et attitudes des médecins et des familles » *Santé Publique*, Vol. 13, n^{0}4 DOI:10.3917/spub.014.0389

TOLETTI Françoise, (2013) « L'accompagnement entre pairs : le rôle d'une association de parents », *Enfances & Psy*, vol.2 n° 59, pp. 46-54. DOI: 10.3917/ep.059.0046. URL: https://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy--2-page-46.htm

VERNON Diane, (2021) « Chapitre 5. Un exemple de médiation interculturelle en milieu médical en Guyane », dans : Abdelhak Qribi éd., *Accompagner et soigner en contexte pluriethnique et pluriculturel. Regards et pratiques croisés en Guyane et ailleurs.* Rennes, Presses de l'EHESP, « Regards croisés », p. 109-123. DOI : 10.3917/ehesp.qribi.2021.01.0109. URL : https://www.cairn.info/accompagner-et-soigner-en-contexte-pluriethnique--9782810909636-page-109.htm

ZONGO Mahamoud, CAPOCHICHI Justine, GANDAHO Prosper *et al.*, (2009), « Prise en charge psychosociale des personnes vivant avec le VIH au Bénin », *Santé Publique*, Vol. 21, n^{0}6 pp. 631-639. DOI: 10.3917/spub.096.0631. URL: https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2009-6-page-631.htm

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Image de soi des homosexuels de Kolwezi vivant avec le VIH/Sida, culpabilité et traumatismes

[Self-image of homosexual individuals in Kolwezi living with HIV/AIDS: guilt and trauma]

Fidélie NTSHIKALA MBUYA[1]
Professeure à l'Université de Kolwezi / RD Congo
Email : fidelie@gmail.com

Résumé

Cet article propose une analyse approfondie de l'expérience des personnes homosexuelles vivant avec le VIH/Sida dans la société congolaise, mettant en lumière les dimensions de culpabilité, de traumatisme et de rejet social qu'ils peuvent rencontrer. À travers l'étude de cas de quatre participants et une analyse transversale, plusieurs conclusions importantes émergent. L'article souligne également le rôle crucial des relations familiales dans la construction de l'identité sexuelle des individus. En effet, certains homosexuels peuvent s'identifier progressivement au parent du sexe opposé en raison du manque de soutien du parent du même sexe. En outre, l'article souligne l'importance de reconnaître la diversité des expériences homosexuelles, et insiste sur l'impact de l'environnement familial sur le développement de l'orientation sexuelle. Il souligne également l'importance de la sensibilisation et de l'inclusion pour favoriser le bien-être mental et social de ces individus. Enfin, l'auteure met en avant des mesures prophylactiques pour promouvoir une meilleure intégration et lutter contre la stigmatisation, tout en reconnaissant la diversité des parcours individuels.

Mots-clés : Image de soi, homosexuels, Kolwezi, VIH/Sida, culpabilité, traumatismes

Abstract

This article offers an in-depth analysis of the experience of homosexual individuals living with HIV/AIDS in Congolese society, shedding light on the dimensions of guilt, trauma, and social rejection they may encounter. Through the case study of four participants and a cross-sectional analysis, several important conclusions emerge. The article also highlights the crucial role of family relationships in shaping individuals' sexual identity. Indeed, some homosexuals may gradually identify with the opposite-

[1] Docteur en Psychologie,Orientation : Psychologie Clinique

sex parent due to lack of support from the same-sex parent. Furthermore, the article emphasizes the importance of recognizing the diversity of homosexual experiences and underscores the impact of the family environment on the development of sexual orientation. It also stresses the importance of awareness and inclusion to promote the mental and social well-being of these individuals. Finally, the author advocates for prophylactic measures to promote better integration and combat stigma, while acknowledging the diversity of individual trajectories.

Keywords : Self-image, homosexuals, Kolwezi, HIV/AIDS, guilt, trauma

0. Introduction

L'homosexualité est un fait, un phénomène réel qui accompagne l'humanité depuis des siècles, que ce soit en Europe, en Asie, en Amérique ou en Afrique, incluant la République Démocratique du Congo (RDC). Toutefois, l'appréhension et la perception de ce phénomène varient significativement d'une société à une autre en fonction des cultures et des traditions. Comme le souligne Foucault (1976), la manière dont une société conceptualise la sexualité reflète ses normes sociales, ses structures de pouvoir et son rapport à la moralité.

Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes intéressés à l'homosexualité selon les réalités africaines, où elle est souvent mal perçue. En Afrique, en général, et en RDC, en particulier, l'homosexualité est loin d'être acceptée. Selon Crémieux (2013), une partie de la population congolaise perçoit l'homosexualité comme une imitation occidentale, un phénomène incompréhensible et contre nature. Cette perception est enracinée dans des croyances selon lesquelles l'homosexualité serait associée à la sorcellerie, au mysticisme ou à l'occultisme (Epprecht, 2008). Cette vision rend difficile l'acceptation sociale des personnes homosexuelles et engendre une marginalisation.

L'héritage colonial joue également un rôle significatif dans la stigmatisation de l'homosexualité en Afrique. Comme l'explique Epprecht (2013), les lois contre l'homosexualité introduites par les puissances coloniales européennes ont laissé un impact durable sur les sociétés africaines, renforçant les attitudes négatives envers les relations entre personnes de même sexe. En RDC, cette situation est exacerbée par l'influence des discours religieux et culturels qui considèrent l'homosexualité comme une menace pour les valeurs familiales traditionnelles (Kaoma, 2012).

Les conséquences de cette stigmatisation sont multiples. D'une part, les personnes homosexuelles en RDC peuvent se voir attribuer des étiquettes négatives par la société, qui les considère souvent comme des vecteurs de malheur ou comme étant

sous l'influence de forces surnaturelles (Morgan & Wieringa, 2005). D'autre part, cette marginalisation peut engendrer un sentiment de culpabilité et de traumatisme, surtout si ces personnes perçoivent leur environnement comme fondamentalement intolérant (Amnesty International, 2013). L'absence de débats publics ouverts sur l'homosexualité renforce le silence et l'isolement de ces individus, augmentant les risques de dépression et d'exclusion sociale.

De cette considération, nous nous sommes posé les questions suivantes :

- Comment les homosexuels se considèrent-ils à l'égard de leur orientation sexuelle ?
- Quelle image ont-ils de la société dans laquelle ils vivent ?

Cette étude se propose d'analyser les dynamiques socioculturelles et psychologiques qui sous-tendent la perception de l'homosexualité en RDC, tout en explorant les conséquences de cette stigmatisation sur les individus concernés. Une meilleure compréhension de ces enjeux pourrait contribuer à développer des stratégies pour promouvoir une société plus inclusive.

Face à ces questions, nous avons avancé les hypothèses suivantes :

- Les homosexuels considéreraient leur orientation sexuelle de manière positive, malgré une stigmatisation importante de la société congolaise qui les étiquetterait comme étant ensorcelés, envoutés ou possédés.
- Ils seraient perçus comme des porteurs de malheurs ou des victimes de mauvais sorts. Plus un homosexuel percevrait son environnement comme culpabilisant ou intolérant, plus il ressentirait de la culpabilité et un traumatisme. Inversement, moins l'environnement serait perçu comme culpabilisant, moins l'individu éprouverait de culpabilité et de traumatismes.

En réalisant cet article, nous poursuivons les objectifs suivants :

- Informer la population congolaise en général, et celle de Kolwezi en particulier, sur la nature et l'étiologie de l'homosexualité masculine, afin de favoriser des comportements plus compréhensifs face à cette orientation sexuelle.
- Scruter les sentiments de culpabilité et les traumatismes des homosexuels vivant avec le VIH/SIDA.

En guise de fondements théoriques, nous nous sommes appuyés sur deux cadres principaux :

1. **La théorie psychanalytique** : Elle stipule que l'homosexualité est une orientation psychique liée aux avatars du développement sexuel du sujet. Selon cette théorie,

les expériences et les conflits inconscients au cours de l'enfance peuvent influencer l'orientation sexuelle.

2. **La théorie biologique de l'homosexualité** : Elle met en avant l'idée que l'homosexualité résulte d'une interaction complexe entre des facteurs génétiques et hormonaux durant la vie embryonnaire (LeVay, 2011). Cette perspective souligne l'importance des bases biologiques dans l'émergence des orientations sexuelles.

Ces cadres théoriques permettent de mieux comprendre les origines multidimensionnelles de l'homosexualité et d'en analyser les implications dans des contextes socioculturels complexes comme celui de la RDC.

1. Méthodologie

Cette étude a été réalisée dans la ville de **Kolwezi**, une région caractérisée par son contexte économique dominé par l'industrie minière. Les **participants** sont constitués de **quatre patients** reçus au **Centre Accueil et Aide Psychologique**. Ils présentent des profils homogènes sur plusieurs critères :

- **Âge** : respectivement **27, 28, 30 et 31 ans**.
- **Niveau d'éducation** : tous sont universitaires.
- **Origine sociale** : les participants sont issus de **milieux aisés**, leurs parents occupant des postes de maîtrise et de cadre dans les entreprises minières de la ville.

En effet, la méthodologie adoptée repose sur une **approche par études de cas**, une démarche qui permet une **analyse approfondie et individualisée** des participants. Cette approche vise à **reconstituer l'histoire de chaque individu** tout en **décrivant les phénomènes spécifiques** qui émergent de leurs récits et expériences.

La collecte des données a mobilisé des méthodes **qualitatives rigoureuses**, choisies pour leur capacité à saisir des informations subjectives, nuancées et personnelles.

- **Entretiens semi-directifs centrés sur le récit de vie** :
  Cette technique a permis d'explorer en détail le **vécu** des participants, leurs trajectoires individuelles, leurs expériences passées et leurs **perceptions** de leur réalité. L'approche semi-directive a offert une flexibilité permettant de s'adapter au rythme et au discours de chaque participant.
- **Tests projectifs pour une évaluation psychologique approfondie** :

- **TAT (Thematic Apperception Test)** : Utilisé pour mobiliser l'imagination des participants à travers des images ambiguës, révélant ainsi des aspects latents de leurs pensées, émotions et conflits internes.
- **Test de Rorschach** : Fondé sur l'interprétation de taches d'encre, ce test a permis de **déceler des éléments inconscients** de la personnalité et de révéler des **structures psychiques sous-jacentes**.

Ces outils complémentaires ont offert une compréhension holistique des participants en associant des données narratives et psychologiques.

L'analyse des données collectées a été réalisée grâce à une **analyse de contenu** structurée. Cette approche a assuré une **rigueur scientifique** dans le traitement des informations recueillies. Les étapes clés incluent :

- **Détermination des unités d'analyse** : Identification précise des **thèmes récurrents** et des **catégories pertinentes** à partir des entretiens et tests.
- **Vérification et classification** des réponses : Les données ont été organisées de manière systématique afin d'extraire :
  - Les **tendances générales**, communes aux participants.
  - Les **spécificités individuelles**, révélant les singularités de chaque cas étudié.

Cette double démarche a permis d'articuler des observations globales tout en conservant la richesse des récits individuels.

Pour interpréter les données de manière exhaustive et dynamique, deux approches complémentaires ont été utilisées :

- **Analyse transversale** : Cette méthode a consisté à observer les **similitudes et différences** entre les participants **à un moment précis**, permettant d'établir des comparaisons interindividuelles.
- **Analyse longitudinale** : En adoptant une perspective temporelle, cette approche a permis une **observation répétée** des participants sur une période donnée afin d'identifier les **évolutions** dans leurs discours, comportements et dynamiques psychologiques.

En combinant ces différentes techniques de **production**, **dépouillement** et **traitement des données**, cette méthodologie garantit une analyse **profonde et rigoureuse** des phénomènes étudiés. Elle permet de mettre en lumière les

dynamiques psychologiques et socioculturelles propres aux participants, tout en reconstituant avec précision leurs histoires de vie et leurs structures subjectives.

2. Résultats

2.1. Analyse de contenu des données et construction de leur sens

Dans un premier temps, nous recourons à l'analyse longitudinale des sujets suivis, cas par cas et faire émerger les qualités atypiques inhérentes à chaque sujet étudié. Ensuite, nous recourons à l'analyse transversale en croisant le regard en vue d'identifier les éléments communs des cas étudiés.

1er cas : Jean-Paul : Bisexualité de Jean-Paul

Tout au long de l'entretien, le participant à cette investigation, cherchait à garder une représentation de soi positive. Il se dit être responsable et honnête dans son rapport avec sa famille : son épouse et ses parents.

A l'annonce de son VIH/ SIDA, Jean-Paul n'a pas exprimé la douleur d'avoir contracté cette maladie ; par contre, il a banalisé son impact en disant qu'il essaye de vivre comme avant. Il n'a pas constaté la grande différence entre avant et après l'annonce de la maladie.

Par peur de l'angoisse de rejet et d'être pointé du doigt par ses proches et surtout par la société homophobe, il refuse d'annoncer sa maladie. Il sait qu'il est homosexuel, mais, il ne l'a pas voulu, il se dit d'être victime de choses incompréhensibles par lui-même. Il souligne aussi qu'il n'a pas chercher à se protéger pendant ses rapports homosexuels, s'il a contracté le Sida c'est en quelque sorte de sa faute a-t-il ajouté.

Malgré sa maladie et son homosexualité, il garde une image de soi positive. Nous pouvons ainsi souligner une sorte de culpabilité provenant de manque de protection pendant les rapports intimes avec les personnes du même sexe que lui. Nous avons constaté aussi lors des entretiens quelques mécanismes phobiques comme le déplacement de la situation angoissante sur des représentations moins inquiétantes.

2e cas : L'anxiété de Jean-Louis

Jean-Louis manifeste une anxiété qui inquiète sa famille et ses proches. Il se souvient de son enfance heureuse, du beau temps qu'il n'a plus la possibilité de récupérer. Il passe de détresse en détresse d'abord par la découverte de son homosexualité, ensuite par la contraction du VIH/SIDA.

Dès le départ, Jean-Louis manifeste beaucoup d'anxiétés dues à son homosexualité et à sa maladie. Il est toujours hésitant avant de prononcer une phrase. Il est traité de sorcier parce qu'il ne se sent pas être attiré par les femmes ; Ses amis pensent qu'il a des fétiches. Il éprouve beaucoup de difficultés à accepter sa maladie.

L'image qu'il se fait des autres homosexuels est négative et préfère n'est pas les côtoyer, il refuse d'être vu comme homosexuel, parce que culpabilisant pour lui. Au sujet de son traumatisme, il a été blessé au plus profond de son être et qu'il n'arrive pas à réparer cette blessure. Pendant les entretiens, on remarque la fuite et l'évitement des conflits. Son trauma psychique est ainsi caractérisé par la blessure narcissique important. Le surmoi puissant est en conflit avec le moi plus faible, d'où un sentiment envahissant de culpabilité. Il manifeste un état de désespoir.

3e cas : Déni de l'homosexualité de Mathieu

Dans le propos de Mathieu, il y a déni par rapport à la situation de l'homosexualité. Il refuse de regarder l'éléments conflictuel en face. Il se sent affaibli par peur d'être découvert afin de ne pas être victime de maltraitance psychologique de la part de la population.

Son image d'homosexuel reste négative. Il s'excuse, se justifie pour avoir fréquenté les homosexuels, d'avoir commis une faute. Il n'allait pas voir ses amis par peur d'être découvert. Il parvient à éloigner sa culpabilité en insistant sur son désir d'une vie de couple normal avec des enfants et aussi basé sur les plaisirs de la vie à deux, avec des enfants sans ennuyer personne. Il voulait tout simplement rencontrer une femme et mener ainsi une vie normale de couple, malheureusement, il n'est pas attiré par elle. Il se sent tout le temps surveiller par ses proches alors la vie devient intenable et traumatisante pour lui.

Mathieu utilise des mécanismes de défense notamment le déni de la réalité, la dénégation et la mise à distance des conflits. Il y a absence d'implication affective qui est mise en évidence. Il a un moi trop rigide qui est renforcé par un surmoi très puissant d'où un conflit de ça.

4e cas : L'identification précoce de l'homosexualité de Félicien

Félicien a identifié son homosexualité très tôt et n'accepte pas le rejet social dont il est victime et en souffre atrocement.

Tout au long de l'entretien, le sujet utilise la dénégation à cause de l'impact de moquerie des autres. Il est capable de s'exprimer mais nie la souffrance qui en ressort.

La présence de formation réactionnelles comme mécanisme de défense à ce stade de son discours montre la culpabilité de la personne.

Il est affecté par le rejet social entrainé par son homosexualité et la difficulté dans son vécu quotidien vue son orientation homosexuelle. Les critiques et les attitudes méprisantes dont il est victime le plonge dans le désarroi. Il ne se sent pas responsable de la bêtise des autres d'où son image personnelle positive.

L'entretien avec ce sujet fait ressortir plusieurs mécanismes de défense notamment : formation réactionnelles, déni, prudence verbale. Le conflit du surmoi avec le moi et le ça engendre une culpabilité qui, si elle est niée par le sujet n'en est pas moins présent. L'image personnelle reste positive.

2.2. Résultats de l'analyse de contenu de manière transversale

Tous les homosexuels étudiés dans notre investigation se sentent rejetés d'une manière ou d'une autre. Ils développent à des degrés divers la culpabilité ; et, sont victimes d'un traumatisme fort ou tempéré. Tous sont traités de sorciers et d'envoutés.

Le sentiment de culpabilité se retrouve chez tous, à des degrés divers. Pour les uns, il est conscient, pour les autres, il est nié. Hormis Mathieu, les trois autres perçoivent un monde extérieur intolérant qui les rejettent sur base de leur orientation homosexuelle.

Aussi, tous nos quatre homosexuels victime du VHI/SIDA interrogés ont déclaré cacher leur homosexualité. Par contre, trois d'entre eux Jean-Louis, Jean-Paul et Félicien ont limité l'annonce de leur maladie à un cercle très restreint.

Les relations de ces quatre participant à cette recherche avec leurs parents, même si elles n'ont pas été rompues, sont négatives, que ce soit avec la mère, avec le père ou avec les deux. La maladie a permis à deux d'entre eux Félicien et Jean-Louis à renouer des liens que leur homosexualité avait détériorés. Mathieu par contre considère l'infection par le VIH/SIDA comme une punition amenant de Dieu.

En exploitant les résultats de notre recherche, nous nous sommes rendu compte que l'origine de l'homosexualité n'a pas un modèle unique quel que soit les ressemblances dans tel ou tel autre élément découvert, tous les quatre cas ont vécu des situations particulières pendant leur enfance, qui ont été à la base de l'homosexualité. L'un d'eux (Mathieu) s'est orienté progressivement vers l'homosexualité à cause de son identification à sa mère, le père s'étant montré faible ou inaccessible pour son fils.

La première constatation que l'on peut émettre est que nos quatre (4) sujets ne s'inscrivent pas dans un schéma identique et renvoient tous à une situation personnelle spécifique. Tous ont eu des problèmes, reconnus ou non, dans leurs relations

interpersonnelles, avec l'entourage familial, et un milieu plus éloigné. Toutefois, en fonction de nos résultats, nous ne pouvons affirmer que des réactions perçues comme extrêmement négatives par nos quatre (4) sujets, entraînent nécessairement une culpabilité plus intense chez ceux-ci.

3. Discussion et conclusion

Notre première hypothèse, selon laquelle les homosexuels considéreraient leur orientation sexuelle comme positive et que la société congolaise les stigmatiserait, les étiquetterait comme les ensorcelés, envoutés et possédés est *totalement confirmée.*

Ils seraient donc considérés par la société congolaise, comme de porteurs de malheurs ou victimes de mauvais sorts. Plus l'homosexuel percevrait le milieu comme culpabilisant ou intolérant, plus il se sentirait coupable et traumatisé, moins l'environnement serait ressenti comme culpabilisant et traumatisant, moins l'individu éprouverait de la culpabilité et se serait victime de traumatismes est totalement confirmée aussi du fait que les homosexuels sont traumatisés et se culpabilisent à cause du rejet social et l'intolérance de la société envers cette catégorie des personnes.

Nos objectifs ont été atteint, car cette étude nous a permis de scruter les sentiments de culpabilité et des traumatismes des homosexuels vivant avec le VIH/SIDA ainsi qu'informer la population congolaise en général et de Kolwezi en particulier de la nature (les membres de la famille des homosexuels, ce qui lui a permis d'adopter un comportement adéquat face à cette orientation sexuelle.

Les résultats de cette recherche corroborent la théorie psychanalytique Freud (1932) stipulant que l'homme qui a pour objet sexuel un autre homme est appelé inverti. Il en distingue trois types : invertis absolus, invertis amphigène et invertis occasionnels. Dans cette investigation, Jean-Louis se situe parmi les invertis absolus car la présence du sexe opposé provoque en lui une répugnance, tandis que Jean-Paul s'inscrit dans une sorte d'aversion occasionnelle, l'influence de son hétérosexualité est venue du monde extérieur.

Cependant nos résultats contredisent la théorie biologique de l'homosexualité de Balthazart (2010) selon laquelle l'homosexualité est due aux facteurs biologiques par lesquels les parents transmettent les gènes de l'homosexualité à leurs enfants. Ce qui n'est pas le cas dans cette étude étant donné que nous avons trouvé que l'homosexualité provenait des situations psychosociales vécues dans la prime enfance.

Eu égard à ces résultats, nous proposons de faire une prophylaxie susceptible de contribuer à une insertion harmonieuse des sujets concernés dans la société afin

d'aider la population congolaise à prendre conscience que l'homosexualité n'est liée, ni à la race, ni au continent, moins encore au pays, mais que c'est un phénomène anthropologique.

4. Bibliographie

Balthazar (2010). *Biologie de l'homosexualité*. Liège : Maldag

Crémeux, A. (2013). Homosexualités en Afrique. *Cahier critique Avignon*. Paris: L'Harmattan.

Jossay, M. & Donnadieu, Y. (1987). *Le sida, étude - prévention - traitement*. Paris : Ed. Maloine.

Lang D. (1940). *L'homosexualité et société*, Paris : PUF

Anzieu, D(1965), *Les méthodes projectives*. Paris : PUF

Y-C, Gagnon(2012), *L'étude de cas comme méthode de recherche*, deuxième édition.

Clerget, S(2012), *Comment devient-on homo ou hétéro, ville ?* Jean-Claude Lattès

Bertaux, D(2003), *Les récits de vie*. Paris : Nathan Université

Freud, S. (1962). *Trois essais sur la théorie de la sexualité*. Paris : Gallimard

Pollak, M(1988), *Les homosexuels et le sida, sociologie d'une épidémie*, Paris : Métailié

Lionel Detry, « Geneviève VIDAL (dir.) (2012), *La sociologie des usages. « Continuités et transformations* », Communication [En ligne], Vol. 32/1 | 2013, mis en ligne le 03 décembre 2013, consulté le 23 février 2020. URL : http://journals.openedition.org/communication/4604

Ben Zineb, Sarah et Mohamed HSAIRI (2009), *Enquête de séroprévalence du VIH et des hépatites virales auprès des usagers de drogues injectables en Tunisie*. Rapport final, Tunis, Ministère de la Santé publique, Direction des soins de santé de base, Association tunisienne d'information et d'orientation sur le sida (ATIOS) et le Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

BELL Alan P., WEINBERG Martin S., *Homosexualités*, Paris, Albin Michel, 1980

Ngoy Ndala, V., & NTSHIKALA MBUYA, F. (2019). *Complexe d'œdipe mal résolu et émergence de la tendance homosexuelle : L'homosexualité s'acquiert, on ne naît pas homosexuel*. Editions universitaires europeennes.

Michael Pollak(1988), *Les homosexuel et le sida, sociologie d'une épidémie*, Paris, Ed A.M métailié,; 212 pages

Amnesty International. (2013). *Making love a crime: Criminalization of same-sex conduct in sub-Saharan Africa*. Amnesty International.

Crémieux, A. (2013). *L'homosexualité en Afrique: Une réalité cachée*. Paris: L'Harmattan.

Epprecht, M. (2008). *Heterosexual Africa? The history of an idea from the age of exploration to the age of AIDS*. Ohio University Press.

Epprecht, M. (2013). *Hungochani: The history of a dissident sexuality in southern Africa*. McGill-Queen's Press.

Foucault, M. (1976). *Histoire de la sexualité 1: La volonté de savoir*. Gallimard.

Kaoma, K. J. (2012). *Colonizing African values: How the U.S. Christian right is transforming sexual politics in Africa*. Political Research Associates.

Morgan, R., & Wieringa, S. (2005). *Tommy boys, lesbian men, and ancestral wives: Female same-sex practices in Africa*. Jacana Media.

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Présentation des profils d'estime de soi d'un groupe d'étudiant(e)s d'un Institut Supérieur de la ville de Lubumbashi]

[Presentation of self-esteem profiles of a group of students from a Higher Institute in the city of Lubumbashi]

Muleka Ngindo Musoke Alfred.
Professeur à l'Université de Lubumbashi/RD Congo
Email : alfredmuleka8@gmail.com

Résumé

Cet article rapporte les résultats d'une recherche menée auprès d'un groupe d'étudiants et d'étudiantes d'un établissement de l'enseignement supérieur à Lubumbashi. Cette recherche avait pour but de dresser les profils d'estime de soi selon les niveaux de l'échelle courante d'estime de soi de Rosenberg d'une part, et de comparer les profils étudiants – étudiantes d'autre part. Sous réserve de recherches auxquelles nous n'avons pas eu accès, pareille étude n'a jamais été réalisée sur le territoire congolais. 425 étudiants et étudiantes ont participé à la recherche en répondant à l'échelle d'estime de soi de Rosenberg. Seuls ont été prises en compte dans cet article les données de 404 étudiant(e)s. Les résultats ont montré des profils différents selon les sous-groupes : les profils présentent à la fois la similitude et la dissimilitude. Les estimes de soi des deux sous-groupes diffèrent l'une de l'autre. L'article se clôt par quelques perspectives de recherches.

Mots-clés : Estime de soi, Profils, Etudiantes, Etudiants, Moyennes, Ecart type.

Abstract

This article reports the results of a study conducted with a group of male and female students from a higher education institution in Lubumbashi. The aim of this research was to outline the self-esteem profiles according to the levels of Rosenberg's current self-esteem scale on one hand, and to compare the profiles of male and female students on the other. As far as we know, no such study has been conducted on Congolese territory, subject to research we did not have access to. A total of 425 students participated in the study by responding to the Rosenberg self-esteem scale. Only the data from 404 students were considered in this article. The results showed different profiles according to subgroups: the profiles exhibited both similarity and

dissimilarity. The self-esteem levels of the two subgroups differ from each other. The article concludes with some research perspectives.

Keywords: Self-esteem, Profiles, Female students, Male students, Averages, Standard deviation.

0. Introduction

Cet article s'insère dans le cadre des études menées sur l'estime de soi. Il a été suscité par trois raisons principales : le développement inouï du concept, manifestant ainsi l'importance de l'estime de soi comme telle ; la carence des écrits en République Démocratique du Congo portant sur l'estime de soi en général et sur l'estime de soi d'étudiants universitaires en particulier ; enfin certains comportements non orthodoxes manifestés par un bon nombre d'étudiants.

Depuis sa naissance sous la plume de William James en 1890 (Mellina et Jaccoud, 2016), le concept estime de soi a pris une très grande ampleur en psychologie, voire en sociologie. « L'estime de soi est un des construits les plus utilisés en psychologie sociale. Des auteurs […] ont montré son importance comme construit psychologique et, grâce au développement des mesures auto-reportées, ont stimulé la recherche dans ce domaine » (Dupras, 2012, p. 4). Pour leur part, et dans le même ordre d'idées, Fourchard et Courtinat-Camps (2014, p. 2) écrivent : « Dans le domaine de la psychologie, l'estime de soi est un concept largement exploré et a fait l'objet d'évolutions théoriques et méthodologiques. » D'où, les « recherches abondent en ce qui concerne l'estime de soi » (Galarrneau, 1999, p. 31), et en 1998, on dénombrait « plus de 13 000 articles utilisant ce mot dans des banques des données internationales » (Ninot, Bilard, Delignières, et al. (2000), dans Meyre, s.d.), et « ce nombre n'a fait que s'accroître depuis » (Meyre, s.d.)

Si l'estime de soi a connu un tel développement, c'est aussi parce qu'elle est jugée primordiale dans plusieurs sphères de la vie, que celle-ci soit individuelle ou sociale.

Dans le domaine scolaire et académique, Arsandaux (2019) rapporte que des associations entre la réussite scolaire ou académique ont été retrouvées dans plusieurs études, la réussite étant du côté des élèves ou étudiants ayant une haute estime d'eux-mêmes. Meyre (s.d) rapporte des études en faveur d'une estime de soi positive. Chapman (1988, dans Meyre, s.d.), dans le cadre scolaire, est arrivé aux résultats selon lesquels une perception négative de soi serait à l'origine des comportements d'évitement et d'autres attitudes négatives. Lamia (1998, dans Meyre, s.d.) a déduit de ses études qu'une bonne estime de soi facilite l'adaptation sociale de l'enfant à l'environnement scolaire, ceci contribuant à sa réussite scolaire. Meyre (s.d.) affirme

que de nombreuses recherches ont permis de corroborer cette thèse en mettant en évidence l'influence de l'estime de soi sur les performances scolaires et qu'un élève possédant une estime de lui-même élevée sera en réussite scolaire contrairement à un élève ayant une faible estime de lui-même qui est un candidat à l'échec. Pour Pierrehumbert et al. (1998, dans Meyre, s.d.) un faible niveau d'estime de soi est synonyme d'échec et des difficultés récurrentes mais un haut niveau d'estime de soi n'est pas nécessairement de nature à favoriser la réussite scolaire.

Même si l'influence d'un haut niveau d'estime de soi sur la réussite scolaire a été relativisée, la conclusion d'un grand nombre d'études va en sa faveur.

Dans le domaine du bien-être et de la santé, des associations intéressantes ont été relevées entre l'estime de soi et la santé physique, la santé mentale et la santé perçue (Arsandaux, 2019). D'après cette auteure, l'estime de soi serait associée aux problèmes de santé mentale internalisée, particulièrement à la dépression mais aussi de troubles externalisés comme la violence ou les troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité. Dans cette même veine, des comportements à risque tels que le tabagisme, la consommation d'alcool ou de drogues et les comportements alimentaires ont été étudiés. Ici, sauf pour les comportements alimentaires, les résultats ne sont pas fermes. Dans la littérature relevant de cette thématique, Deloche (2006) a remarqué des études manifestant une liaison entre l'estime de soi et les problèmes de santé mentale. Ainsi, une haute estime de soi conduit au bien-être subjectif et une faible estime de soi prédispose à un état dépressif, au névrosisme, à l'anxiété, aux symptômes somatiques, à la vulnérabilité.

Dans la sphère sociale, il a été trouvé que les personnes se croyant capables, efficaces et agissant dans le sens de la réussite ont une haute estime de soi et, *a contrario*, les personnes peu confiantes en leur habileté et leur capacité et ayant peu d'attentes vis-à-vis d'elles-mêmes ont une faible estime de soi-même (Deloche, 2006, p. 18).

Dans la perspective du courant situationniste de l'estime de soi, où l'estime de soi est considérée comme un trait de personnalité changeant par rapport à un contexte, l'estime de soi est sensible au jugement d'autrui et l'individu est attentif à la perception d'acceptation et de rejet. C'est pourquoi des auteurs ont parlé de l'estime de soi « baromètre ». Elle est un baromètre psychologique rendant vigilant vis-à-vis de la menace extérieure du rejet social. Dans ce cadre, Deloche (2006, p. 18) explique une menace implicite de rejet conduirait une personne à haute estime de soi à s'affirmer positivement et à faire des efforts pour montrer qu'elle mérite l'inclusion sociale. Une faible estime instable est liée à l'acceptation d'un feedback négatif, alors [qu'] une forte estime instable est liée au rejet de feedback négatif.

Nous voyons donc ici que l'estime de soi peut rendre difficiles ou faciles les relations sociales.

De ce qui précède, nous déduisons que l'estime de soi constitue un important thème de recherches scientifiques. Malheureusement, cette importance contraste énormément avec la situation de l'estime de soi comme sujet d'étude en République Démocratique du Congo.

La deuxième raison à la base de cette recherche est justement la carence constatée au niveau de la recherche congolaise sur l'estime de soi en général et l'estime de soi des étudiants en particulier. En effet, après avoir lancé la recherche sur Google, nous avons dû reconnaitre que ce sujet constitue une portion congrue de la recherche psychologique en République Démocratique du Congo. Nous reproduisons sommairement ce que nous avons trouvé.

Enguta Mwenzi, Mayala Basinza et Belanta Makuma (2022) se sont penchés sur la variabilité de l'estime de soi selon les ethnies à Kinshasa. Leur échantillon, non probabiliste, était constitué de 102 élèves finalistes d'une école secondaire provenant de différentes sections, de différentes communes de Kinshasa notamment Lemba, Mont-Ngafula, Kinsenso et d'ethnies différentes, en l'occurrence les Luba du Kasaï, les Mbala, les Bakongo, les Nande ainsi que les Yansi. Comme instrument d'évaluation de l'estime de soi, ils ont utilisé l'inventaire d'estime de soi de Coopersmith. Au bout de leurs analyses, ils ont tiré la conclusion que l'ethnie n'impacte pas l'estime de soi.

Une autre recherche est celle qui a été menée par Ozowa Latem et Sunga Sunga (s.d.) sur l'estime de soi des enfants orphelins. Ces chercheurs ont considéré 7 enfants orphelins maltraités dont l'âge varie de 9 à 18 ans. L'échelle d'estime de soi de Rosenberg a révélé que 3 enfants étaient « très faibles », 3 autres « faibles » et 1 enfant était dans l'estime de soi moyenne.

Balume Bakulikira (2016) s'est intéressé au monde des adultes. Il voulait savoir s'il y avait un lien entre estime de soi et habileté communicationnelle des agents œuvrant dans certaines entreprises publiques de Goma. L'analyse de ses données a montré une faible corrélation entre ses deux variables.

Ndjibu Kitenge (2015 – 2016), qui a travaillé sur les chômeurs diplômés de l'ESU (Enseignement Supérieur et Universitaire), a trichotomisé les niveaux d'estime de soi (Rosenberg) en « bas », « moyen » et « élevé ». Il a trouvé qu'aucun des chômeurs, récent ou de très longue durée, n'était dans le niveau « élevé ». 145 chômeurs (98 %) sont situés dans le niveau « moyen » et 3 seulement (2%) dans le niveau « bas ». Cela pourrait être dû au groupage en trois niveaux opéré car l'échelle de Rosenberg comporte 5 niveaux.

Des recherches recensées, sous réserve donc de celles auxquelles nous n'avons pas eu accès – car il y en a, Enguta Mwenzi, Mayala Basinza et Belanta Makuma (2022), en ont cité 2 même si ces études portent sur les enfants du primaire – aucune n'a abordé l'estime de soi d'étudiantes et étudiants universitaires. Notre recherche, non seulement pallie la lacune constatée, mais surtout contribue à l'abondance des recherches sur l'estime de soi en République Démocratique du Congo et dans le Monde.

Le troisième motif est que depuis quelques décennies, nous observons certains comportements non ou peu orthodoxes chez la plupart des étudiants. Ces comportements, nous les avons aussi observés chez les étudiants ayant fait l'objet de cette étude. Il s'agit du fait que la plupart des étudiants ne sont guère tranquilles lorsqu'ils sont très espacés au cours d'un examen ou d'une interrogation. Des mots sont « nés » comme « coopération », « collaboration », avec une signification particulière. Les étudiants se mettent par groupes, selon certaines affinités pour mieux collaborer, mieux coopérer. Des signes physiques ésotériques ont été créés. Les surveillants éprouvent d'énormes difficultés en tentant de bouleverser l'ordre que les étudiants ont établi. Nous savons que les comportements ont des causes multiples, donc pouvant être expliqués de plusieurs manières. Mais, en sciences, il est recommandé de partir de théories établies. C'est pourquoi, nous avons pensé que ces comportements peuvent être abordés sous l'angle « estime de soi », tantôt en découvrant les niveaux d'estime de soi, comme ici, tantôt en considérant l'estime de soi comme variable.

Toutes ces raisons prises ensemble, avaient fait germer en notre esprit les trois questions ci-dessous auxquelles cette recherche devait répondre :

1. A quel niveau se situe l'estime de soi du groupe constitué par les étudiants et étudiantes du troisième Graduat[1] informatique de l'Institut Supérieur de Statistique de Lubumbashi ?

2. L'estime de soi des étudiants de cette année d'études se situe-t-il au même niveau que celui de leurs collègues masculins ?

3. En termes de niveaux, les profils présentés par les étudiantes et les étudiants considérés, manifestent-ils une correspondance parfaite ?

Aux questions de recherche correspondent habituellement des réponses, donc des hypothèses. Dans le cadre de cet article, en réponses aux questions précédentes, nous avons supposé que :

[1] Dans l'ancien système de l'Enseignement Supérieur et Universitaire en R.D.C, le troisième graduat correspond à la troisième année d'études supérieures et universitaires.

H1. L'estime de soi générale (filles et garçons confondus) est faible. Cela se déduit de par la moyenne générale obtenue.

H2. L'estime de soi des étudiantes est inférieure à celle des garçons. Cela aussi se remarque par leurs moyennes respectives.

H3. L'allure générale des profils est semblable quoi qu'il puisse y avoir des différences de détail concernant les niveaux. Cela se remarque par les chiffres dans les tableaux appropriés et les graphiques tracés à cette fin.

Ainsi donc, les objectifs qui ont guidé la collecte des données ainsi que leurs analyses étaient-ils les suivants :

- Situer le niveau de l'estime de soi de tous les étudiants (filles et garçons confondus) ayant participé à cette recherche.
- Situer les niveaux d'estime de soi des étudiantes et des étudiants participant(e)s en vue de tester la différence.
- Dresser les profils d'estime de soi des étudiantes et des étudiants participant(e)s en vue de comparaison

1. Méthodologie

1.1. Participants et procédure

425 étudiants de l'Institut Supérieur de Statistique de Lubumbashi de troisième graduat en informatique (promotion 2020 – 2021) ont eu à répondre à l'échelle d'estime de soi de Rosenberg. Selon le genre, ces étudiants se répartissaient ainsi : 236 étudiants et 189 étudiantes. Pendant le dépouillement des protocoles, il s'est avéré que certains d'entre eux n'étaient pas bien remplis. Ils ont été tout simplement éliminés : 19 chez les étudiants et 2 chez les étudiantes. Il nous est ainsi resté 404 protocoles (216 chez les garçons et 188 chez les filles) dûment remplis et sur lesquels ont porté les analyses dont les résultats font l'objet de cet article.

L'ambition de cette recherche était de construire des profils d'estime de soi et de procéder à des comparaisons entre garçons et filles. Nous ne visions pas des comparaisons selon les âges des participants. Pour cette raison, nous ne nous sommes pas intéressé à la répartition de ce groupe selon l'âge des participants. C'est cette intention qui a fait que nous n'avons considéré l'estime de soi ni comme une variable indépendante ni comme une variable dépendante.

La procédure suivie était simple. Nous avons profité d'un temps du cours que nous enseignions dans cette promotion, pour administrer le questionnaire. En fait, une

interrogation, de notre cours, était prévue pour ce jour-là et les étudiant(e)s étaient prévenu(e)s qu'elle durerait une heure, à la suite de laquelle ils devaient effectuer une autre tâche qui ne leur prendrait pas beaucoup de temps. Par conséquent, une heure de temps leur était allouée et elle s'était avérée amplement suffisante ; certains étudiants même avaient rempli l'échelle en moins de 40 minutes. Ce qui confirme un des avantages de l'instrument utilisé. Après l'interrogation, une pause de 15 minutes leur était accordée, mais les étudiants avaient pour consigne de rester sur place.

Avant de répondre à l'échelle, il y avait eu un temps d'explication de la manière dont il fallait remplir le questionnaire. Les étudiants pouvaient poser les questions qu'ils avaient. C'est seulement quand nous étions assuré que tous les étudiants avaient compris, c'est-à-dire quand ils n'avaient plus de questions, que le signal avait été donné pour commencer à répondre.

Signalons que nous avons pris le soin d'attirer l'attention des participants qu'il ne s'agissait nullement d'une épreuve académique ou d'un test d'intelligence. Il n'était question que de recueillir certains faits pour une recherche scientifique et que chaque participant(e) pouvait avoir la rétroaction du résultat le/la concernant. L'essentiel était de répondre tel que l'on sentait les choses dans sa propre réalité existentielle. Ils pouvaient par conséquent inscrire leurs noms sur la feuille-réponse. Toutefois, le protocole rempli, devait être remis directement au professeur et non passer par un intermédiaire.

1.2. L'instrument utilisé

Dans l'évaluation de l'estime de soi, il existe à ce jour un grand nombre d'échelles de mesure présentant des caractéristiques différentes. Arsandaux (2019) signale qu'un article de revue en avait recensé plus de 200 dont 20 étaient fréquemment utilisées. Beaucoup de ces échelles sont des questionnaires auto-administrés. Certaines échelles sont dites globales (ou unidimensionnelles) tandis que d'autres sont qualifiées de spécifiques (et sont souvent multidimensionnelles). Elles sont appelées spécifiques parce qu'elles investiguent un ou deux aspects théoriques de l'estime de soi (estime de soi physique, estime de soi implicite ou estime de soi conditionnelle) ou encore elles sont destinées à des populations particulières comme les sportifs, les enfants, les adolescents, les adultes, etc.

Nous avons utilisé, quant à nous, l'échelle de Rosenberg (RSE), traduction de Vallières et Vallerand (1990). Cette échelle est dite globale. Quoiqu'ayant été critiquée dans certains aspects qu'elle ne prend pas en compte, cette échelle est la plus utilisée (Arsandaux, 2019) pour plusieurs raisons. En effet, elle a démontré des qualités psychométriques suffisantes (Vallière & Vallerand, 1990 ; Arsandaux, 2019 ; Deloche,

2006 ; Drissi Siham, 2021). En outre, elle présente une bonne corrélation avec d'autres échelles : 0,71 avec l'échelle State Self Esteem Scale et 0,74 avec l'échelle Harter Global Subscale, (Heatherton et Polivy, 1991 ; Donnellan et Lucas, 2008, dans Arsandaux, 2019). D'autres avantages que l'on reconnait à cette échelle est que son interprétation est la même pour les hommes que pour les femmes ; qu'elle est d'application rapide, qu'elle a été traduite en plusieurs langues et a connu une utilisation étendue à travers le monde. Drissi Siham (2021) signale que cet instrument a été traduit en persan, français, chinois, italien, allemand, portugais, espagnol et qu'il a été utilisé dans des études interculturelles dans 53 pays différents. C'est donc un outil de recherche valable.

Il est constitué de 10 items dont 5 (1, 2, 4, 6 et 7) mesurent l'estime de soi positive et les 5 autres (3, 5, 8, 9 et 10) l'estime de soi négative. Les réponses des répondants sont cotées sur 4 points allant de 1 à 4. Le questionnaire est bâti sur le modèle de Likert, les points montrent le degré d'adhésion à la proposition. On a ainsi :

1 = Tout à fait en désaccord

2 = Plutôt en désaccord

3 = Plutôt en accord

4 = Tout à fait en accord.

Notons que la cotation pour calculer le score d'un individu n'est pas uniforme. Pour les items mesurant l'estime de soi positive, la note à attribuer correspond au degré exprimé. Par exemple si le participant a répondu « Tout à fait en désaccord », il reçoit 1 et s'il a répondu « Tout à fait en accord », il reçoit 4. Mais pour les propositions (3, 5, 8, 9 et 10), la note à attribuer est l'inverse des propositions positives : si la personne a répondu « *Tout à fait en accord* », elle doit recevoir 1 au lieu de 4. Il semble que le fait d'avoir des propositions positives et négatives évite la désirabilité sociale.

L'interprétation se trouve dans des catégories pré-établies. Elle se présente comme suit : le total va de 10 à 40.

Si le score est inférieur à 25 : il indique une Très faible estime de soi

S'il est compris entre 25 et 31 : il indique une estime de soi Faible

S'il est compris entre 31 et 34 : il indique une estime de soi dans la Moyenne

S'il est compris entre 34 et 39 : il indique une estime de soi Forte

S'il est situé au-delà de 39 : il indique une estime de soi Très Forte

2. Résultats

2.1. Analyses des données

Les données sont analysées en deux points : d'abord les moyennes, accompagnées d'écarts-types et ensuite les profils. Les moyennes ont permis de situer le groupe entier sur le niveau où est tombée la moyenne ; les écarts-types nous ont servi à nous rendre compte si les écarts dans le groupe étaient très prononcés ou pas. A partir des deux moyennes (celle des étudiants et celle des étudiantes), nous avons calculé le « t » de Student. Pour tous ces calculs, nous nous sommes servi d'une calculette scientifique. Nous avons aussi calculé le chi-deux (khi-deux). Pour tester les différences, nous avons utilisé soit le seuil de 0,05, soit celui de 0,01 soit les deux quand nous doutions. Quant aux profils, nous avons d'abord construit les tableaux dans lesquels nous avons inscrit les fréquences selon les niveaux. Ce qui fait que dans chaque niveau, nous avons un effectif déterminé. Ces effectifs sont des indicateurs importants. Ensuite, les données des tableaux ont été transformées en figures (graphiques) pour permettre une bonne visualisation, une bonne perception. Pour une meilleure perception, nous avons laissé tomber les graphiques en bâtons.

2.2. Résultats selon les moyennes et écarts-types

Nous avons calculé trois moyennes : la moyenne globale, c'est-à-dire celle de tous les participants ; la moyenne des étudiantes et la moyenne des étudiants. Nous avons également calculé les écarts-types selon cette même logique. Le « t » de Student a été calculé pour les moyennes étudiants – étudiantes.

Le tableau 1, reprend les trois moyennes et les trois écarts-types.

Tableau 1. Les trois moyennes et écarts-types

	Moyennes	Ecarts-types
Tous	29,57	4,35
Etudiantes	28,60	4,76
Etudiants	30,41	3,78

Source : Données issues de notre recherche

La moyenne de tous les participants, filles et garçons confondus, se situe à 29,57. Cette moyenne dénote une estime de soi faible, avec une dispersion des niveaux d'estime assez faible. La moyenne des étudiantes est de 28,60 avec un écart-type de 4,76. Elle aussi se situe dans la plage de faible estime de soi et une dispersion faible entre les

données, mais plus forte par rapport à celle de l'ensemble. Enfin, la moyenne des garçons est 30,41 et l'écart type de 3,78 qui dénote une faible dispersion. Quoique cette moyenne manifeste une faible estime de soi, elle se rapproche néanmoins de l'estime de soi moyenne. Des trois moyennes, c'est celle des étudiantes qui est la plus basse. Très probablement ce sont les données concernant les filles qui ont contaminé les données des garçons, pour donner la moyenne générale de 29,57. La moyenne étant sensible aux extrêmes. Le t de Student calculé entre les moyennes garçons et filles est de 10,64 qui est significatif au seuil de .05.

2.3. Les profils des niveaux d'estime de soi selon le genre

2.3.1. Profil des étudiantes

Nous examinons d'abord le profil des niveaux chez les étudiantes. Les niveaux accompagnés d'effectifs, sont inscrits dans le tableau ci-dessous.

Le tableau 2 nous en donne la configuration.

Tableau 2. Profil des niveaux d'estime de soi chez les étudiantes

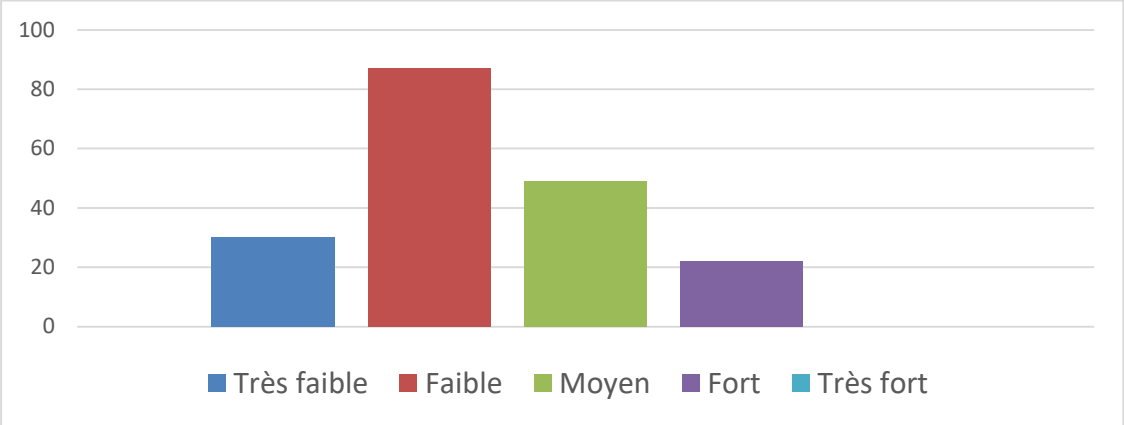
Niveaux	Effectifs	Pourcentages
Très faible	30	15,96
Faible	87	46,28
Moyen	49	26,06
Fort	22	11,70
Total	**188**	**100,00**

Source : Données issues de notre recherche

Le tableau est nettement dominé par l'estime de soi faible qui, à elle seule prend 46,28 % de l'ensemble. L'estime de soi dans la moyenne vient en deuxième position et se rapproche du niveau d'estime de soi faible (26,06 % contre 46,28 %). L'estime de soi très faible occupe la troisième place avec 15,96 %. L'estime de soi forte a, elle, 11,70 %. Dans ce groupe, aucune étudiante n'a une estime d'elle-même très forte. En testant la significativité des différences par le test du chi-deux à une classification (D'Hainaut, 1975), nous trouvons que les différences sont significatives (chi-deux = 53,55 ; dl = 3. Le dl est de 3 car, pour la commodité de calcul du chi-deux, la catégorie Très forte estime de soi a été éliminée.). Ceci nous permet d'affirmer que les filles sont surtout dans les niveaux faible et moyen.

Traduites en graphiques, ces données peuvent être visualisées dans la figure ci-dessous.

Figure 1 : Profil d'estime de soi des étudiantes.



Source : Données issues de notre recherche

2.3.2. Profil des étudiants

Nous examinons maintenant le profil des garçons dans le tableau 3.

Tableau 3 : Profil des niveaux d'estime de soi chez les étudiants

Niveaux	Effectifs	Pourcentages
Très faible	16	7,41
Faible	84	38,89
Moyen	70	32,41
Fort	46	21,29
Total	**216**	**100,00**

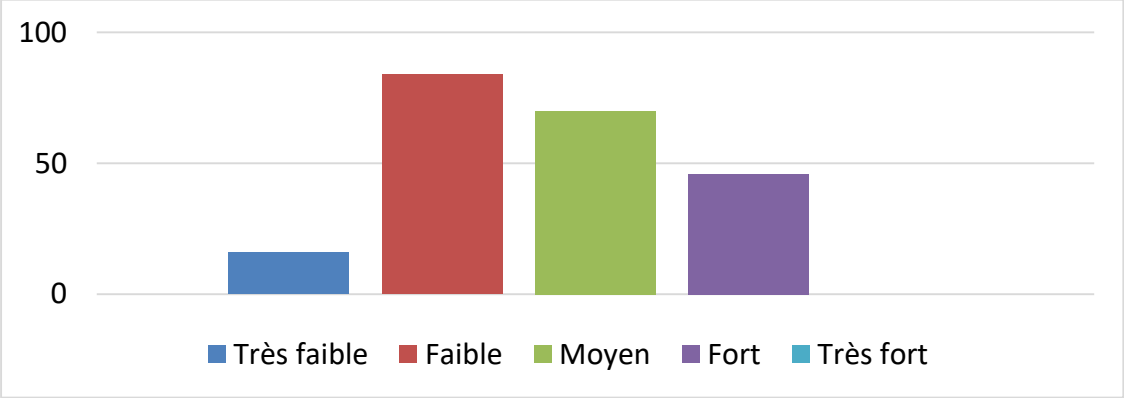
Source : Données issues de notre recherche

Le tableau nous présente la configuration quasi la même que celle des étudiantes : l'estime de soi faible prend la grande proportion (en termes de pourcentages) comme dans le tableau précédent, suivi de l'estime de soi moyenne, de l'estime de soi forte et enfin de l'estime de soi très faible. Ici non plus, aucun participant n'a l'estime de soi très forte. La différence se remarque sur la troisième place. Alors que chez les étudiants la troisième place est occupée par le niveau fort (21,29 % par rapport à très faible qui a 7,41 %), chez les étudiantes elle est occupée par le niveau très faible (15,96 % par

rapport à fort qui a 7,41 %). Le calcul du test de chi-deux montre que les différences sont significatives (chi-deux = 49,32 ; dl = 3) au seuil de .05. Ceci nous permet également d'affirmer les étudiants se trouvent nombreux dans l'estime de soi faible et moyenne.

En transformant ce tableau en graphique, nous avons cette figure :

Figure 2 : Profil d'estime de soi des garçons.



Source : Données issues de notre recherche

Ces différents tableaux et figures peuvent être profitablement mis ensemble et en tirer des renseignements instructifs. Ce qui a été fait ci-dessous.

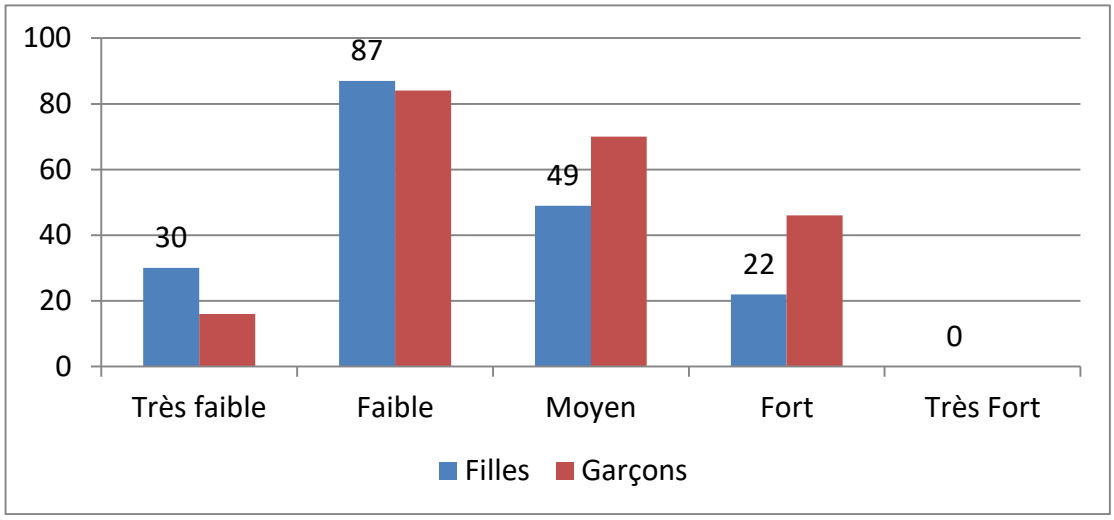
Tableau 4 : Tableau combiné profils garçons et filles pour la recherche de signification statistique entre les deux séries de données

Niveaux	Etudiantes	Etudiants	Total
Très faible	30	16	46
Faible	87	84	171
Moyen	49	70	119
Fort	22	46	68
Total	**188**	**216**	**404**

Source : Données issues de notre recherche

En mettant ensemble les deux profils, nous avons construit un graphe afin de mieux visualiser les niveaux et les différences entre les étudiantes et étudiantes. La fig.3 illustre à suffisance la situation.

Figure 3 : Comparaison profil filles et profil garçons



Source : Données issues de notre recherche

Il s'observe à la fois similitude et dissimilitude entre les profils. Similitude entre les niveaux centraux et dissimilitude aux niveaux situés aux deux extrêmes. Au niveau central, les chiffres vont dans le même sens tandis que pour les niveaux extrêmes, les chiffres vont dans les sens diamétralement opposés. Le niveau très faible des filles est presque le double de celui des garçons alors que le niveau fort est chez les garçons presque le double de ce qu'il est chez les filles. Le niveau faible est supérieur chez les filles par rapport à celui des garçons même si la différence n'est pas très remarquable. Plus on monte dans les niveaux, plus il y a davantage de garçons que de filles. Les tracés des deux profils n'épousent pas la même forme. Le tracé des filles commence à 30 alors qu'il commence à 16 chez les garçons. Il culmine à 87, descend abruptement à 49 puis à 22. Nous avons une autre configuration chez les garçons dont le tracé culmine à 84 pour descendre en douceur à 70 et enfin à 46. Ainsi, même si tous les deux tracés culminent presqu'au même niveau, les points de départ et les points d'arrivée sont différents.

La catégorie Très forte estime de soi, comme déjà signalé, a été enlevée pour la commodité des calculs. Nous avons calculé le chi-deux pour tester la significativité des différences. Les calculs ont donné un chi-deux de 14,6196. Cette valeur manifeste une différence significative (dl = 3) à tous les deux seuils (.05 et .01).

3. Discussion

La moyenne du groupe étudié se situe à 29,57 avec un écart-type de 4,35. Cette valeur situe le groupe dans l'estime de soi faible, mais se rapproche de l'estime de soi

moyenne. La dispersion semble relativement peu prononcée. Lors des différentes études de validation de l'échelle de Rosenberg, Vallières et Vallerand (1990) ont trouvé successivement dans leurs 3 études les moyennes et écarts-types suivants : étude 1 : moyenne : 32,66 ; écart-type : 5,69 ; étude 2 : moyenne : 32,002 ; écart-type : 4,88 ; étude 3 : moyenne : 32,26 ; écart-type : 5,52. Ces moyennes situent l'estime de soi dans la moyenne. Ce qui diffère de nos résultats. Pour sa part, Meyre (s.d), dans une étude sur un échantillon composé de 202 adolescents de 5 nationalités différentes, pour l'ensemble de l'échantillon la moyenne est de 30,12 (initial), situant le groupe dans l'estime de soi faible. Drissi (2020), pour un échantillon de 487 participants marocains étudiant(e)s, a trouvé le score moyen de 27,64 avec un écart-type de 3,601. Ce groupe se situe aussi dans l'estime de soi faible. Ce qui est semblable à nos résultats. Elle a reproduit, à des fins de comparaison, les résultats de 3 études menées dans trois pays différents (Canada, Etats-Unis et France). Pour les Etats-Unis, elle a considéré la recherche de Scott et al. (dans Drissi (2020) menée en 2010 et ayant porté sur des adolescents scolarisés en milieu rural. La moyenne trouvée était de 20,46 avec un écart-type de 5,05. Ce groupe était dans l'estime de soi très faible. Pour la France, elle cite l'étude de Danny et al. (dans Drissi, 2020) conduite en 2007 sur des lycéens de seconde d'enseignement général et technologique. Dans cette étude, la moyenne était de 29,59 avec un écart type de 4,91. Donc située dans l'estime de soi faible. Pour le Canada, elle cite, elle aussi, la recherche de Vallières et Vallerand dont nous avons reproduit les résultats ci-dessus. Hormis les résultats de ces auteurs, tous les autres se situent, comme pour notre résultat, dans l'estime de soi faible. L'explication n'est pas facile à donner, tellement des facteurs peuvent être imbriqués.

Quant aux profils dessinés par les niveaux d'estime de soi chez les étudiantes et chez les étudiants, la configuration générale présente à la fois une similitude et une dissimilitude : plus de répondants dans l'estime de soi faible, suivi de l'estime de soi moyenne et ce, quel que soit le sexe considéré, en ce qui concerne les niveaux situés au centre mais dissemblance en ce qui concerne les niveaux aux deux extrémités. Dans notre recherche, les étudiants présentent tout de même un pourcentage dans l'estime de soi dans la moyenne plus élevé que chez les étudiantes (32,41 % chez les étudiants vs 26,06 % chez les étudiantes). Le premier sous-groupe se rapproche davantage de l'estime de soi moyenne, si nous tenons compte de leurs moyennes, que le second. Drissi (2020) a trouvé une configuration semblable à la nôtre. En prenant tout le groupe (garçons et filles ensemble), la moyenne tombe dans l'estime de soi faible. Nous l'avons vu. Plus intéressants encore sont les profils considérés séparément. Nous avons ainsi les estimes de soi, il s'agit ici des données de Drissi, se présentant de cette manière :

- pour les étudiantes :

- Très faible : 91 (28,1 %)
- Faible : 110 (34, 0 %)
- Moyenne : 63 (19,4 %)
- Forte : 53 (16,4 %)
- Très forte : 7 (2,2 %).

- pour les étudiants :

- Très faible : 25 (15,3 %)
- Faible : 54 (33,1 %)
- Moyenne : 41 (25,2 %)
- Forte : 39 (23,9 %)
- Très forte : 4 (2,2 %).

Une catégorie est fournie dans cette étude, qui est vide dans la nôtre : la catégorie Très forte estime de soi.

Le fait que les filles sont souvent « inférieures » dans leur estime de soi devient problématique. Il convient de noter que dans toutes les études examinées dans cette recherche, les filles sont « inférieures » dans l'estime d'elles-mêmes. Une étude cependant a trouvé l'inverse. En effet, dans son étude sur l'image de soi des adolescents au regard de pratiques parentales, Kapend Sabul (2010 – 2011) a trouvé que les adolescentes étaient plus nombreuses que les adolescents dans la catégorie « forte image de soi » (75,3 % vs 61,8 %). La différence est-elle due aux instruments utilisés. C'est probable, car les autres études rapportées ont employé l'échelle de Rosenberg alors que l'étude de Kapend Sabul a recouru au questionnaire d'image de soi de Meyer adapté et dont l'évaluation est dichotomisée en fort et faible. Sur le plan théorique, l'estime de soi et l'image de soi, quoique voisines, sont souvent distinguées, d'où la construction d'échelles avec des éléments différents.

Quoi qu'il en soit, la plupart des études arrivent à la conclusion selon laquelle les filles présentent une estime de soi plus faible que celle des garçons. Pouvons-nous mettre en cause la culture, notamment le mode d'éducation, qui différerait selon qu'il s'agit de garçons ou de filles ? Cette question mérite des études multidisciplinaires approfondies, d'autant plus que l'étude déjà citée de Kapend Sabul a pu établir une association entre les pratiques éducatives parentales et l'image de soi des adolescents, « les résultats statistiques montrent bien l'existence d'une corrélation entre les types

de pratiques parentales et les niveaux d'image de soi scolaire de l'adolescent » (Kapend Sabul, 2010 – 2011, p. 300).

Les résultats de notre recherche contribuent à dégager l'idée que l'estime de soi des filles doit constituer une préoccupation majeure. Est-ce du pur hasard de constater que presque tous les leaders[1] des promotions dans les différentes facultés et sections sont des chefs et non des cheffes ? Les rares filles qui le deviennent c'est, dans plusieurs cas et selon l'expérience, sous l'instigation de leurs camarades étudiants qui les poussent ou tout simplement imposent leurs noms. Une étudiante universitaire en année universitaire terminale (L2 ancien système, le nouveau système étant le LMD) s'exprimait ainsi en la présence du rédacteur de cet article : « Nous les filles, même si vous avez terminé les études universitaires et qu'un homme moins instruit que vous vous épouse, il reste toujours homme », entendre par là « il doit régner sur vous ». Loin de nous l'idée de considérer que cette étudiante est le « prototype » des étudiantes. Mais, ne peut-elle pas être l'arbre qui cacherait la forêt ?

4. Conclusion

Cette étude affermit les résultats trouvés dans beaucoup d'études portant sur l'estime de soi, qu'elles aient eu pour cible les étudiants ou les adolescents, qu'elles aient recouru aux autres instruments d'investigation que le RSE de Rosenberg ou pas. C'est une contribution remarquable de notre étude dans ce domaine de l'estime de soi.

Les résultats montrent clairement qu'en dehors de la troisième hypothèse, qui est partiellement confirmée, toutes les deux autres sont confirmées entièrement. Bien plus encore, les moyennes calculées ont situé le groupe général et les sous-groupes à leurs niveaux d'estime de soi, les données des différents tableaux et les graphiques dessinés à leur suite ont permis de dégager les profils appropriés. Nous confirmons ainsi que les objectifs qui étaient assignés à la recherche ont été atteints.

Certaines recherches, non rapportées dans cet article, ont estimé que les filières d'études embrassées par les étudiants universitaires pourraient dépendre de leur estime de soi. Des recherches menées avec des étudiants en médecine et en droit, par exemple. Ceci nous pousse à proposer que des études de ce genre soient entreprises dans des Facultés, sections, des institutions différentes en vue de comprendre certains comportements de nos étudiants (par exemple, la « coopération » généralisée, la fierté exprimée par les étudiant(es) appartenant à telle Faculté ou Section) et probablement

[1] Dans le système d'enseignement supérieur et universitaire en RDC, chaque année d'étude est sous la direction d'un chef de promotion (CP) qui joue un rôle important.

venir en aide à ceux qui s'estiment faiblement. Dans ce cas, l'estime de soi deviendrait la variable indépendante, à corréler avec des variables dépendantes.

Beaucoup de théoriciens affirment que l'estime de soi est « éducable », qu'elle peut être développée. L'étude de Meyre (s.d.), entre autres, dont nous avons repris des résultats partiels a pu le faire (l'estime de soi moyenne a pu passer de 30,12 à 32,38). Ceci est recommandable dans la mesure où les théoriciens, et même toutes les personnes bien pensantes, affirment l'importance de l'estime de soi dans plusieurs domaines de la vie (cf. l'introduction de cet article). Des titres comme « Comment augmenter son estime de soi », « Pour mieux cultiver l'estime de soi au travail», « Modèle d'intervention pédagogique élaboré dans le but de favoriser une bonne estime de soi chez l'élève adulte… », « L'évolution de l'estime de soi à travers le processus scolaire chez des adultes ayant rencontré des difficultés d'ordre scolaire », « Comment acquérir l'estime de soi », etc., lus dans la littérature et dans la recherche relatives au thème de l'estime de soi sont indicatifs.

5. Bibliographie

Arsandaux, J. (2019). *L'estime de soi chez les étudiants à l'université : liens avec les comportements de santé et les problèmes de santé mentale et physique*. [Thèse de doctorat, Université de Bordeaux]. Thèses.fr. http://hal.science>document), consulté le 19/01/2021.

Baluma Bakulikira, B. (2016). Estime de soi et habileté de communication des agents des agents des entreprises publiques de la ville de Goma/RD Congo : étude menée à la Direction provinciale des impôts, du Fond de Promotion de l'industrie et de l'Office national du café. *International Journal of innovation and Scientific Research*, 25(1), pp.101 – 120. http://www.ijisr.issr-journals.org/ consulté le 03/03/2024.

D'Hainaut, L. (1975). *Concepts et méthodes de la statistique,* tome 1. Labor.

Deloche, F. (2006). *Estime de soi, Management et Management de l'estime de soi. Une nouvelle voie pour un management humaniste des hommes ? Approche théorique*. (fr. linkedin.com> fabien – deloche – co…,), consulté le 21/11/2020.

Drissi, S. (2021). *Estime de soi chez les étudiants en médecine de la faculté de médecine et de pharmacie de Fè*[thèse de doctorat, Université Sidi Mohamed Ben Abdellah] http : // cdim.fmp – usmba.ac.ma>e_t…), consulté le 14/01/2023.

Dupras, G. (2012). *L'importance des conditions de l'estime de soi à l'adolescence pour le bien-être psychologique des jeunes et le rôle du soutien perçu* [thèse, Université du Québec à Montréal, service de bibliothèque, Canada], consulté le 19/01/2021.

Enguta Mwenzi, J., Mayala Basinza, L et Belanta Makuma, I. (2022). Variabilité de l'estime de soi en fonction des ethnies des élèves de Kinshasa. https://www.researchgate.net/publication/361279326 Consulté le 03/03/2024.

Fourchard, F. et Courtinat-Camps ; A. (2013). *L'estime de soi globale et physique à l'adolescence.* http://shs.hal.science>hal-00981035), consulté le 19/01/2021.

Galarneau, M. (1999). *L'estime de soi et sa relation à l'autonomie psychologique chez les personnes âgées autonomes vivant à domicile* [mémoire, Université du Québec à Trois-Rivières, service de bibliothèque, Canada]. Consulté le 11/03/2022.

Kapend Sabul, A. (2010 – 2011). *Pratiques éducatives parentales, image de soi et performances scolaires chez les adolescents de la ville de Kolwezi* [thèse inédite, Université de Lubumbashi], République Démocratique du Congo.

Mellina, A. et Jaccoud, R (2016). *L'évolution de l'estime de soi chez des élèves suivant un cours « Plaisir de bouger »* [mémoire de master, Haute Ecole Pédagogique], Vaud. http://doc.rero.ch>record consulté le 19/01/2021.

Meyre, J.-M. (s.d.). *L'amélioration du sentiment d'estime du soi social pour des collégiens impliqués dans un projet européen Erasmus*+. http://wwwcairninfo>publications-de-Je…), consulté le 19/01/2021.

Ndjibu Kitenge, R (2015 – 2016). *Vécu psychosocial du chômage chez les diplômés de l'enseignement supérieur dans la ville de Lubumbashi*. [Mémoire de D.E.A. inédit, Université de Lubumbashi, République Démocratique du Congo].

Ozowa Latem, J. et Sunga Sunga, B. (s.d.). *Estime de soi des enfants orphelins congolais : approche clinique de la maltraitance infantile*. https://www.periodicos.ufam.edu.br>... Consulté le 03/03/2024.

Vallières, E. et Vallerand, R. (1990). Traduction et validation canadienne-française de l'échelle de l'estime de soi de Rosenberg. *International Journal of Psychology* 25 (1990), 305-316. http://www.Ircs.uqam.ca>2017/04), consulté le 19/01/2021.

SANTE

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Convergences et divergences de programmes d'éducation thérapeutique dédiés aux personnes atteintes de la drépanocytose

[Convergences and divergences of therapeutic education programs for people with sickle cell disease]

Amadou Sirajo Bah[1]
Emmanuel Rusch[1]
Université de Tours / France
Gildas Vieira[2]
Centre-Val de Loire –Tours / France
Email : amadousiradjo.bah@etu.univ-tours.fr

Résumé

Cet article a pour objectif d'identifier les convergences et divergences entre les programmes d'éducation thérapeutique dédiés à la drépanocytose en France. Dans le cadre de cette étude, nous avons identifié seize programmes, parmi lesquels huit programmes et cinq grilles d'activités ont été recueillis et analysés auprès de leurs coordinateurs. Ainsi, les résultats obtenus mettent en évidence le rôle dynamique des associations de patients dans le développement de l'éducation thérapeutique pour la drépanocytose, soulignant par conséquent la nécessité de renforcer cette dynamique associative. Par ailleurs, la concentration des programmes au sein des établissements hospitaliers suggère que l'éducation thérapeutique est principalement axée sur les soins. Cela soulève des questions concernant l'accessibilité et l'attractivité de ces programmes pour les individus éloignés, qui sont confrontés à des problématiques de mobilité. Une enquête impliquant les professionnels de santé et les patients concernés pourrait apporter des réponses empiriques à ces questions.

Mots-clés : éducation thérapeutique, drépanocytose, associations de patients drépanocytaires, France

Abstract

This article aims to identify the convergences and divergences between therapeutic education programs dedicated to sickle cell disease in France. In this study, we identified sixteen programs, of which eight programs and five activity grids were

[1] EA 7505 EES – Département de santé publique
[2] FRAPS

collected and analyzed from their coordinators. The results highlight the dynamic role of patient associations in the development of therapeutic education for sickle cell disease, thus emphasizing the need to strengthen this associative dynamic. Moreover, the concentration of programs within hospital settings suggests that therapeutic education is mainly focused on care. This raises questions about the accessibility and attractiveness of these programs for individuals in remote areas, who face mobility issues. A survey involving healthcare professionals and the affected patients could provide empirical answers to these questions.

Keywords: therapeutic education, sickle cell disease, sickle cell patient associations, France

0. Introduction

La drépanocytose est la première maladie génétique en France et dans le monde [1 ; 3]. Cette maladie, qui se caractérise par une déformation des globules rouges [2], provoque des crises douloureuses d'une extrême violence qui peuvent toucher tous les organes, mais plus particulièrement les os [3]. Les épisodes douloureux alternent avec des périodes où la maladie est peu visible, du moins tant que les destructions osseuses et autres séquelles graves ne se sont pas installées [3 ; 4]. De ce fait, la drépanocytose est reconnue comme une priorité de santé publique [2]. Dès lors, s'interroger sur l'éducation thérapeutique des personnes atteintes de la drépanocytose semble nécessaire. À l'instar de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) [5], la Haute Autorité de Santé (HAS) définit l'éducation thérapeutique du patient (ETP) comme une « partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient. Elle comprend des activités organisées, y compris un soutien psychosocial, conçues pour rendre les patients conscients et informés de leur maladie, des soins, de l'organisation et des procédures hospitalières, et des comportements liés à la santé et à la maladie. Ceci a pour but de les aider (ainsi que leurs familles) à comprendre leur maladie et leur traitement, collaborer et assumer leurs responsabilités dans leur propre prise en charge, dans le but de les aider à maintenir et améliorer leur qualité de vie » [6]. Dans cette optique, en 2016, la filière Maladies Constitutionnelles rares du Globule Rouge et de l'Erythropoïèse (MCGRE) [7] a enregistré 16 programmes d'ETP autorisés par les agences régionales de santé (ARS). Nous avons souhaité analyser les convergences et les divergences de ces programmes afin d'en identifier les facteurs favorables.

1. Méthode

Dans le cadre de la réalisation de notre étude, nous avons collecté et analysé les programmes d'éducation thérapeutique auprès de leurs coordinateurs. Sur les seize programmes identifiés, huit programmes et cinq grilles d'activités ont été analysés. Cependant, cinq programmes ont été mis en suspens ou arrêtés, et trois n'ont généré aucune réponse malgré plusieurs relances. Par conséquent, parmi les huit programmes étudiés, tous sont localisés au sein d'établissements hospitaliers.

En effet, le fichier répertoriant les 16 programmes d'ETP dédiés à la drépanocytose et/ou aux maladies du sang a été consulté sur le site de la filière MCGRE. Ensuite, les coordinateurs de ces programmes ont été contactés pour solliciter l'obtention de leur programme et de leur grille d'activité. L'analyse des programmes obtenus (n=8) a été structurée autour de six tableaux comparatifs :

- Tableau 1 : nombre de programmes par région et types de structures porteuses
- Tableau 2 : intitulés des programmes, pathologies concernées et populations ciblées
- Tableau 3 : objectifs généraux visés
- Tableau 4 : modalités des séances éducatives
- Tableau 5 : participation des associations de patients dans l'élaboration des programmes
- Tableau 6 : analyse des grilles d'activités (n=5)

Dans le Tableau 6, le terme "enfants" (n=115) désigne les personnes de moins de 18 ans atteintes de drépanocytose, le terme "adultes" (n=78) désigne les personnes de plus de 18 ans, et le terme "aidants" (n=60) désigne les personnes non directement concernées par les crises de drépanocytose, mais ayant besoin d'acquérir les compétences nécessaires pour aider adéquatement leurs proches concernés par ces crises. En outre, l'analyse des grilles d'activités a permis de comparer le nombre de séances individuelles (n=1833) et le nombre de séances collectives (n=47).

2. Résultats

Huit programmes d'ETP et cinq grilles d'activités, dont trois pour 2020 et deux pour 2021, ont été inclus dans cette étude. Cinq coordinateurs ont répondu que leur programme d'ETP était suspendu.

Tableau 1 : Région et structure porteuse

Région	Structure porteuse
Guyane	Établissement public de sante
Ile de France	Association « Et vivre adulte avec la drépanocytose (EVAD) »
Nouvelle aquitaine	Etablissement de santé (Chu)
Nouvelle aquitaine	Etablissement de santé (Chu)
Normandie	Etablissement de santé (Chu)
Ouest guyanais	Etablissement de santé
Paca	Établissement public régional d'hospitalisation
Rhône-Alpes	Établissement de santé

Les huit programmes inclus dans cette étude comparative se répartissent entre six régions. Deux programmes proviennent de la Guyane, deux de la Nouvelle-Aquitaine, un de l'Île-de-France, un de la Normandie, un de PACA et un de Rhône-Alpes. Toutefois, le nombre de programmes inclus par région ne reflète pas le nombre de programmes existant dans chaque région, car la liste établie par la filière MCGRE montre que l'Île-de-France concentre le plus grand nombre de programmes dédiés aux maladies du globule rouge, dont fait partie la drépanocytose.

Répartition des programmes suivant le fichier établi par la filière MCGRE

- 4 programmes pour l'Ile de France.
- 3 programmes pour la Nouvelle Aquitaine.
- 2 programmes pour la Guyane.
- 2 programmes pour le PACA.

A	B	C
Intitulés des programmes	**Pathologies ciblées**	**Populations ciblées**

Evad' Et Vous - Vivre Adulte avec la Drépanocytose	Drépanocytose, Hémoglobinopathie (thalassémie…)	Couple, femmes enceintes, Adolescents,
Education thérapeutique	Drépanocytose	Enfants et adolescents : de 0 à 18 ans et leurs parents
Mieux vivre avec une maladie constitutionnelle du globule rouge	Drépanocytose, Thalassémie et autres maladies constitutionnelles de l'hémoglobine.	Adolescents et jeunes adultes
EDUC DREPA CID	La drépanocytose	Enfants, Adolescents, jeunes adultes, et parents
EVAD' ET VOUS à Marseille (Vivre Adulte avec la Drépanocytose)	La drépanocytose	Adolescents et adultes
Vivre avec la drépanocytose (dans l'Ouest Guyanais)	La drépanocytose	Enfants et adultes
ETP pour les patients porteurs de maladies chroniques du sang.	Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves	Enfants/adolescents, Adultes détenus isolés/précaires, Parents, proches entourage
ET ETP pédiatrique pour les patients	Hémoglobinopathies hémolyses, chroniques	Enfants, adolescents, isolées,

porteurs de maladies du sang.	constitutionnelles et acquises sévères Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves Maladies rares. Déficit immunitaire.	précaires, Aidants Adultes

- 1 programme par région pour l'Occitanie, le Grand Est, la Guadeloupe et le Centre-Val de Loire.

  Pour les structures porteuses, sept programmes sont portés par des établissements hospitaliers, tandis qu'un programme est porté par une association. De ce fait, on constate que la convergence en termes de structures porteuses de programmes d'ETP est quasi-parfaite. Par ailleurs, il ressort que tous les programmes, y compris celui qui est porté par une association, sont localisés dans des établissements hospitaliers.

<u>Tableau 2</u> : Intitulé des programmes, pathologies concernées et populations ciblées

- **Pour l'intitulé des programmes** inclus dans cette étude, la drépanocytose est mentionnée dans 6 programmes, tandis que dans 2 programmes, elle ne l'est pas. Dans ces derniers programmes, ce sont les maladies du sang, dont fait partie la drépanocytose, qui sont mentionnées.
- **Pour les pathologies ciblées**, 4 programmes mentionnant la drépanocytose ciblent exclusivement cette maladie, tandis que 2 programmes incluent d'autres **hémoglobinopathies**, comme la thalassémie, susceptibles d'engendrer un déficit immunitaire chez les personnes atteintes de cette dernière.
- **Pour les populations cibles**, un programme cible exclusivement les enfants de plus de 13 ans. Les 7 autres programmes ciblent chacun, au moins, deux populations, comme les enfants et les adolescents ou les adolescents et les adultes. Dans 4 programmes, l'inclusion des aidants est clairement mentionnée. L'implication des aidants, notamment les parents, est importante pour l'éducation thérapeutique des enfants et des adolescents atteints de la drépanocytose. Par ailleurs, un programme en particulier inclut les personnes isolées et/ou détenues.

Tableau 3 : Objectifs généraux visés

Programmes	Objectifs généraux visés
1	Améliorer la qualité de vie : -des patients adultes atteints de drépanocytose, diminuer le nombre de crises vaso occlusives et le nombre d'hospitalisations. - des patients adultes atteints de thalassémies.
2	Accompagner le patient dans son projet personnalisé afin d'acquérir des compétences d'autosoins et des compétences psycho-sociales
3	Permettre au patient et son entourage de renforcer leurs compétences d'autosoin et d'adaptation pour vivre mieux avec leur maladie. - Gérer la fatigue au quotidien, s'adapter à la fatigue, communiquer sur sa fatigue avec ses proches, exprimer ses besoins, adapter ses activités.
4	Permettre aux patients drépanocytaires d'acquérir et/ ou maintenir des compétences afin d'améliorer leur qualité de vie et devenir davantage acteur de leur santé.
5	- Permettre au patient d'acquérir des compétences afin de devenir davantage acteur de sa santé - Améliorer le parcours de soins du patient en coordonnant sa prise en charge entre les services hospitaliers de pédiatrie, de médecine adulte, et les différents intervenants libéraux, y compris pour la transition entre pédiatrie et médecine adulte - Renforcer les liens entre le patient et son médecin traitant pour un suivi régulier.
6	La prévention de la transmission génétique de la maladie (dont conseil génétique) ; La prévention des complications aiguës et chroniques ; L'observance thérapeutique ; L'accès et la continuité d'accès aux droits et aux soins ; Le passage des différentes étapes de la vie.

7	Maintenir et améliorer la qualité de vie des patients ayant une maladie du sang. Acquérir et maintenir des compétences d'autonomie dans la gestion de sa maladie.
	Maintenir et améliorer la qualité de vie des patients ayant une maladie du sang...Acquérir et maintenir des compétences d'autonomie dans la gestion de sa maladie.

La comparaison en termes d'objectifs généraux pour les huit programmes est réalisée en fonction de l'apparition des mots-clés en ETP, tels que l'amélioration de la qualité de vie, les compétences d'autosoins, les compétences d'adaptation, les crises, et l'acteur, au sein de chaque programme.

Dans quatre programmes, le maintien ou l'acquisition des compétences d'autosoins et des compétences d'adaptation a été identifié comme un objectif visé. Dans trois programmes, les objectifs identifiés concernent la prévention et/ou la gestion des crises vaso-occlusives, auxquelles les personnes atteintes de drépanocytose sont souvent confrontées.

L'amélioration de la qualité de vie a été identifiée comme un objectif visé dans quatre programmes. Dans deux de ces programmes, l'amélioration de la qualité de vie implique l'acquisition des compétences d'autonomie. Dans l'un de ces programmes, l'amélioration de la qualité de vie implique la diminution des crises vaso-occlusives ainsi que du nombre d'hospitalisations. Les mots-clés acteur et sécurité ont été identifiés dans deux programmes.

L'obtention des critères d'évaluation aurait permis de procéder à une comparaison plus fine.

Tableau 4 : Modalités de déroulement des programmes

Programmes	Modalités
1	Atelier comprendre la drépanocytose ; Comprendre mes analyses de sang ; Atelier bilans de la maladie atelier traitements de fond : hydroxycarbamide, transfusions Atelier couple, famille avec la maladie Atelier pour les patients en transition soit dans le service de Pédiatrie ; soit pour ceux arrivant en secteur adulte "d'accueil"

	avec visite à la fin des urgences. Weekend d'escapade pour adolescents atteints de drépanocytose Atelier avec des patients ressources référents handicap ; assistante sociale ; association de patients Atelier je dors mal : parlons-en ! atelier : j'apprends à gérer le stress atelier : activité physique régulière Atelier prendre soin de soi Atelier Activité physique régulière : c'est possible.
8	Séances individuelles et séances collectives

La La comparaison en termes de modalités de déroulement était focalisée sur le contenu des ateliers proposés pendant les séances d'ETP, les modalités d'organisation des séances éducatives ainsi que sur les outils et les techniques pédagogiques utilisés. Toutefois, on peut constater par le biais du programme 1 et du programme 8 au niveau du tableau ci-avant, que la description des ateliers proposés dans les programmes est très divergente.

Dans 5 programmes, il ressort que les ateliers proposés pendant les séances d'ETP sont plus ou moins indiqués. Néanmoins, des ateliers sur la transition de la pédiatrie vers la médecine pour adulte, ainsi des ateliers sur l'activité physique ont été identifiés dans 2 programmes.

La transition est une phase importante qui concerne les jeunes adultes atteints de la drépanocytose. De ce fait, la proposition des ateliers sur cette phase décisive peut faciliter la continuité ou le suivi thérapeutique du patient. Quant à l'activité physique, elle ne concerne pas que les jeunes atteints de la drépanocytose, elle concerne également les adultes. Ainsi, le fait de proposer des ateliers sur l'activité physique peut aider les patients à être bien éclairés et/ou outillés afin qu'ils puissent adopter des comportements idoines en termes d'activité physique.

Dans deux programmes, il est indiqué que des séances d'ETP individuelles ou collectives sont organisées. Cependant, les ateliers proposés pendant ces séances n'ont pas été identifiés.

Dans un programme, il est indiqué que le bilan éducatif personnalisé (BEP) est réalisé en individuel, mais il n'a pas été indiqué si les séances d'ETP sont aussi réalisées en individuel ou plutôt en collectif.

Par ailleurs, dans un programme, des outils et techniques pédagogiques ont été identifiés, tels que :

- Un classeur imagier crée par le réseau francilien de soins des enfants atteints de la drépanocytose (RoFSED) [8]. Cet outil est composé d'une partie pour le patient et une partie pour le professionnel.
- Un disque numérique polyvalent (DVD) pour expliquer la transmission, la physiopathologie et les facteurs de risque. Cet outil ainsi que les techniques d'entretien de reformulation sont cités parmi les techniques pédagogiques utilisées.

Tableau 5 : Participation d'association des patients à l'élaboration des programmes

Programmes	Oui	Non	Pas de réponse
1	Oui		
2		Non	
3	Oui		
4	Oui		
5	Oui		
6			Pas de réponse
7	Oui		
8	Oui		

L'accent a été mis sur l'implication des associations de patients dans l'élaboration des programmes afin de comprendre si l'éducation thérapeutique dédiée à la drépanocytose est influencée par des dynamiques de patients, des dynamiques professionnelles ou d'autres dynamiques d'acteurs. Dans cette optique, une participation associative a été identifiée dans six des programmes inclus dans cette étude. Dans les deux programmes restants, nous avons identifié une participation associative pour l'un d'entre eux, sans pouvoir en identifier pour l'autre. À la lumière de ce qui précède, il semble que les associations de patients sont fortement impliquées dans l'élaboration des programmes d'éducation thérapeutique dédiée à la drépanocytose.

Tableau 6 : Analyse de l'activité annuelle des 5 programmes

Programmes	Enfants	Adultes	Mixte	Aidants
1	68	58		48
2	12	8		12
3			22	
4			390	
5	195	79		
Total	**275**	**145**	**412**	**60**

L'analyse de trois grilles d'activités où les effectifs sont séparés (1, 2 et 5) montre que les enfants atteints de drépanocytose inscrits dans les programmes d'ETP sont plus nombreux (n=275) que les adultes (n=145). Quant aux aidants ou parents, 60 inscriptions réparties entre deux programmes (1 et 2) ont été identifiées. Pour les séances éducatives, 1833 séances individuelles et 47 séances collectives ont été identifiées.

3. Discussion

Entamer cette discussion par l'analyse des grilles d'activités de 2020 et 2021 (tableau 6) permet de mettre en lumière quelques éléments favorables de ces programmes. Pour ce faire, l'accent sera mis sur la répartition des patients entre enfants et adultes, les modalités d'organisation des séances éducatives ainsi que l'inclusion des aidants dans les programmes.

Le fait que certaines grilles d'activités (3 et 4 ; n= 412) soient remplies sans séparation entre l'effectif des enfants et l'effectif des adultes peut constituer un biais dans l'identification des effectifs exacts de ces sous-populations. De ce fait, la comparaison peut être biaisée.

Pour les aidants, il semble important d'inscrire davantage de parents ou d'aidants dans les programmes d'ETP car ils occupent une place centrale dans le suivi thérapeutique de leurs enfants.

En termes de diversité des séances d'ETP, la crise sanitaire du Covid-19 pourrait en partie expliquer le fait qu'il y ait eu moins de séances collectives que de séances individuelles en 2020 et 2021. À titre d'illustration, cinq coordinateurs de programme

d'ETP contactés dans le cadre de cette étude ont répondu que leur programme a été arrêté ou suspendu en raison de la crise sanitaire du Covid-19.

Dans l'optique de la définition de l'ETP citée plus haut, il est important de préciser qu'un programme d'ETP est un tout structuré autour de compétences d'autosoins et d'adaptation [9]. Il s'agit de considérer les deux champs de compétences comme deux pièces complémentaires appartenant à une même unité, comme des maillons d'une même chaîne dont les uns ne fonctionnent pas sans les autres.

Les compétences d'autosoins	Les compétences d'adaptation
• Soulager les symptômes. • Prendre en compte les résultats d'une autosurveillance, d'une automesure. • Adapter des doses de médicaments, initier un auto-traitement • Réaliser des gestes techniques et des soins. • Mettre en œuvre des modifications à son mode de vie (équilibre diététique, activité physique, etc.). • Prévenir des complications évitables. • Faire face aux problèmes occasionnés par la maladie. • Impliquer son entourage dans la gestion de la maladie, des traitements et des répercussions qui en découlent.	• Se connaître soi-même, avoir confiance en soi. • Savoir gérer ses émotions et maîtriser son stress. • Développer un raisonnement créatif et une réflexion critique. • Développer des compétences en matière de communication et de relations interpersonnelles. • Prendre des décisions et résoudre un problème. • Se fixer des buts à atteindre et faire des choix. • S'observer, s'évaluer et se renforcer.

La considération de l'ETP comme un tout est discutable car certains programmes ne citent que les compétences d'autosoins. De plus, dans certains programmes où les deux compétences sont ciblées, parfois, les compétences d'autosoins sont présentées comme le socle, c'est-à-dire la partie la plus importante, tandis que les compétences d'adaptation sont présentées comme facultatives.

- **Prévalence de la drépanocytose et répartition régionale des programmes**

La prévalence de la drépanocytose en France était estimée entre 19 800 et 32 400 patients en 2016 [10]. Le fait qu'il y ait plus de programmes pour la drépanocytose en Île-de-France peut être lié à une prévalence plus importante de la population à risque et/ou atteinte de la drépanocytose dans cette région. Par exemple, en 2016,

sur une population de 179 602 nouveau-nés franciliens, 132 115 enfants (soit 73,56 % de la population) ont été considérés à risque pour la drépanocytose et ont été testés. 218 nouveau-nés ont été dépistés comme ayant un syndrome drépanocytaire majeur et 5 572 comme étant porteurs du trait AS/AC [11].

Au-delà de la prévalence, la localisation des centres de référence comme l'hôpital Necker avec des spécialistes renommés, le dynamisme des associations de patients, ainsi que la taille de la population contribuent forcément au fait que l'Île-de-France ait plus de préprogrammes ou programmes pour la drépanocytose que toute autre région française.

Par ailleurs, le fait que tous les programmes identifiés résident dans des établissements hospitaliers pose la question de l'accessibilité à l'ETP. Il est ainsi important de rappeler que l'accès aux soins de qualité et l'organisation territoriale du système de santé sont inscrits dans la Loi HPST [12]. En vertu de cette loi, la proposition de l'ETP dans les Communautés Professionnelles et Territoriales de Santé (CPTS), ainsi que dans les Maisons de santé à proximité pourrait faciliter l'accessibilité à l'ETP pour les personnes atteintes de la drépanocytose éloignées des programmes actuels. Cette proposition est valable pour les autres maladies chroniques comme le diabète.

- **Intitulées des programmes, pathologies et populations ciblées**

Pour les intitulés des programmes, ainsi que pour la désignation des pathologies ciblées, la drépanocytose est employée dans 5 programmes sur 8, alors que dans les autres programmes, ce sont les termes « thalassémie » et/ou « maladies rares hématologiques et immunologiques » qui sont employés. Cela prouve que la drépanocytose occupe une part importante parmi les maladies du globule rouge, et conforte la définition selon laquelle la drépanocytose est la maladie génétique la plus répandue dans le monde.

Pour les populations cibles, la convergence est quasiment parfaite dans la mesure où la diversité en termes d'âge, de sexe et de statut social a été remarquée dans les huit programmes inclus dans cette étude. Toutefois, la mixité et/ou le passage d'un programme à un autre ne va pas de soi, car la coordination et la planification de la transition de la pédiatrie vers la médecine pour adultes s'imposent [13] afin que la transition se passe correctement. Dès lors, on s'aperçoit que la drépanocytose permet d'étudier le parcours de vie complet d'un patient, tandis qu'une autre maladie chronique comme le cancer de la prostate n'offre pas cette opportunité, dans la mesure où ce cancer ne débute pas à l'enfance.

- **Participation d'associations des patients à l'élaboration des programmes**

En constatant que les associations de patients sont fortement impliquées dans l'élaboration des programmes (6 sur 8), il est évident que le renforcement de la dynamique des patients est un levier important pour développer davantage l'éducation thérapeutique pour la drépanocytose.

4. Conclusion

L'objectif de cette étude comparative des programmes d'ETP pour la drépanocytose, mettant l'accent sur leurs convergences et leurs divergences, est de dégager les opportunités de cette démarche. En dépit des quelques divergences identifiées, notamment le nombre d'objectifs généraux visés, les catégories des populations cibles, ainsi que les modalités de déroulement ou les noms des programmes, la tendance est de proposer des programmes inclusifs visant plusieurs populations. Il ressort que la drépanocytose est le terme le plus utilisé dans les programmes d'ETP pour les maladies du globule rouge.

Afin d'analyser les convergences et les divergences entre les programmes d'ETP pour la drépanocytose, l'élaboration d'un outil permettant de recenser identiquement les activités peut être un levier intéressant. La réalisation d'entretiens auprès des professionnels de santé impliqués dans l'ETP, ainsi qu'auprès des personnes atteintes de drépanocytose bénéficiaires de l'ETP, semble être une piste permettant d'obtenir des données empiriques.

Au regard de notre étude, nous pouvons dégager quelques facteurs favorables à l'ETP dans des programmes de drépanocytose, tels que la présence de la famille, l'activité physique et sportive, la participation d'associations de patients, et la conjonction des compétences d'autosoins et d'adaptation.

L'objectif de cette étude comparative des programmes d'ETP pour la drépanocytose, mettant l'accent sur leurs convergences et leurs divergences, est de dégager les opportunités de cette démarche. En dépit des quelques divergences identifiées, notamment le nombre d'objectifs généraux visés, les catégories des populations cibles, ainsi que les modalités de déroulement ou les noms des programmes, la tendance est de proposer des programmes inclusifs visant plusieurs populations. Il ressort que la drépanocytose est le terme le plus utilisé dans les programmes d'ETP pour les maladies du globule rouge.

Afin d'analyser les convergences et les divergences entre les programmes d'ETP pour la drépanocytose, l'élaboration d'un outil permettant de recenser identiquement les activités peut être un levier intéressant. La réalisation d'entretiens auprès des professionnels de santé impliqués dans l'ETP, ainsi qu'auprès des personnes atteintes de drépanocytose bénéficiaires de l'ETP, semble être une piste permettant d'obtenir des données empiriques.

Au regard de notre étude, nous pouvons dégager quelques facteurs favorables à l'ETP dans des programmes de drépanocytose, tels que la présence de la famille, l'activité physique et sportive, la participation d'associations de patients, et la conjonction des compétences d'autosoins et d'adaptation.

5. Bibliographie

1. Ebakisse-Badassou, E. (2010). L'Organisation internationale de lutte contre la drépanocytose (OILD) et la lutte contre la drépanocytose. Médecine tropicale, 70(5), 464.
2. Renaudier, P. (2014). Physiopathologie de la drépanocytose. *Transfusion clinique et biologique*, *21*(4-5), 178-181.
3. Mattioni, S., Stojanovic, K. S., Girot, R., & Lionnet, F. (2016). La drépanocytose en France. *Revue francophone des laboratoires*, *2016*(481), 61-66.
4. Buc-Caron, M. & Galactéros, F. (2013). Avant-propos. Dans : M. Buc-Caron & F. Galactéros (Dir), *La maladie génétique au quotidien: La drépanocytose : histoires de vies* (pp. 5-10). Paris cedex 14: Presses Universitaires de France.
5. Van Rooij, G., Crozet, C., De Andrade, V., & Gagnayre, R. (2012). Enquête sur l'enseignement de l'éducation thérapeutique auprès de 30 instituts de formation en soins infirmiers de la région Île-de-France. *Education Thérapeutique du Patient-Therapeutic Patient Education*, *4*(2), S111-S121.
6. Haute Autorité de santé (2014). L'éducation thérapeutique du patient (ETP) (ARTICLE HAS - Mis en ligne le 19 juin 2014).
7. Filière Maladies Constitutionnelles rares du Globule Rouge et de l'Erythropoïèse (MCGRE) (10/2020) ProgrammesETP_MCGREnov2020.pdf (filiere-mcgre.fr).
8. Réseau francilien de soins des enfants atteints de la drépanocytose (RoFSED) (2019), https://filiere-mcgre.fr/wp-content/uploads/2019/06/catalogue-RoFSED.pdf.
9. Éducation thérapeutique du patient définition, finalités et organisation juin (2007).

10. Leleu H, Arlet JB, Habibi A, Etienne-Julan M, Khellaf M, Adjibi Y, et al. (2021) Epidemiology and disease burden of sickle cell disease in France: A descriptive study based on a French nationwide claim database. PLoS ONE 16(7): e0253986. https://doi.org/10.1371/journal.pone.0253986.

11. Cavazzana, M., Stanislas, A., Rémus, C., Duwez, P., Renoult, J., Cretet, J., ... & Girot, R. (2018). Dépistage néonatal de la drépanocytose-Des données en faveur de sa généralisation. *médecine/sciences*, *34*(4), 309-311.

12. LOI n° 2009-879 du 21 juillet (2009) portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

13. Guitton, C. (2014). La drépanocytose de l'adolescence à l'âge adulte. *Enfances & Psy*, 64, 100-108. https://doi.org/10.3917/ep.064.0100

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Répercussions de l'annonce de la drépanocytose sur le vécu des familles dans la ville de Kisangani

[Impacts of sickle cell disease diagnosis on the lives of families in the city of Kisangani]

VUTSEME SOKONI La Joie[1]
MARINI DJANG'EING'A Roland[2]
ETIENNE Anne- Marie[2]
BATINA AGASA Salomon[1]
TEBANDITE KASAI Emmanuel[1]
KIMONI KICHA Alulea[1]
BOSO MOKILI Bosco[1]
KASONGO MALOBA TSHIKALA Philippe[3]

[1]Université de Kisangani
[2]Université de Liège
[3]Université de Lubumbashi
Email: lajoievusteme@gmail.com

Résumé

La drépanocytose est une maladie génétique très répandue dans le monde et plus particulièrement en Afrique subsaharienne. La République Démocratique du Congo n'en est pas épargnée. Tel que recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé, pour sa prise en charge, son identification par le dépistage néonatal et une sensibilisation sont d'une impérieuse nécessité. En ce qui concerne l'annonce des résultats du dépistage aux parents des enfants malades, cette étude vise à identifier et analyser les répercussions de l'annonce de la maladie sur leur vécu quotidien. Une approche qualitative a été utilisée et a permis un recueil des matériaux effectué en deux temps et réparti sur deux lieux : en milieu hospitalier lors de l'exécution du test et de l'annonce du résultat, et au domicile des familles des enfants drépanocytaires. Il en résulte que l'image de la drépanocytose véhiculée dans les sociétés subsahariennes est celle d'une maladie honteuse, liée à la malédiction et dont il faut cacher l'existence. Son annonce aux parents ou tuteurs d'enfants atteints constitue un diagnostic de décès justifiant le choc, la panique, les pleurs, les sanglots, l'angoisse, le désespoir, le déni de la maladie et la modification de l'ambiance familiale. Elle révèle une culture du secret comme moyen de prévention contre toute tentative de divorce.

Mots-clés : Drépanocytose, annonce, répercussions, vécu familial

Abstract

Sickle cell disease is a widespread genetic disorder around the world, particularly in sub-Saharan Africa. The Democratic Republic of Congo is no exception. As recommended by the World Health Organization, neonatal screening and awareness are imperative for its management. Regarding the announcement of screening results to the parents of affected children, this study aims to identify and analyze the impact of the disease announcement on their daily lives. A qualitative approach was used, allowing for data collection in two stages and two locations: in the hospital during the test and the announcement of the result, and at the homes of families with children suffering from sickle cell disease. The results show that the image of sickle cell disease in sub-Saharan societies is that of a shameful illness, associated with a curse and one that should be hidden. Informing parents or guardians of affected children is perceived as a death sentence, which explains the shock, panic, crying, sobbing, anxiety, despair, denial of the disease, and changes in family dynamics. It reveals a culture of secrecy as a means of preventing divorce attempts.

Keywords: Sickle cell disease, announcement, impact, family experience

0. Introduction

La drépanocytose est une hémoglobinopathie héréditaire très répandue dans le monde, en particulier en Afrique subsaharienne. En raison de sa chronicité et de la sévérité des crises qu'elle engendre, elle constitue un problème de santé publique et son suivi médical et social s'avère nécessaire (Rongombé SM, 2018 ; Tebandite Kasai, et al., 2020). Elle représente un lourd fardeau pour l'ASS (Gulbis, et al., 2018) où 75% des nouveau-nés sont atteints chaque année (Nnodi Obiageli, Akali Isa, Mandueke Nuegbu, & Ohiaeri, 2019 ; Piel, Patil, & Howes, 2013). La République démocratique du Congo (RDC) est largement touchée avec une prévalence qui la classe deuxième pays en Afrique après le Nigeria et troisième au monde après l'Inde et le Nigeria (Kazadi Lukusa, Ngiyulu Makwala, Gini Ehungu, Mbuyi Mwamba, & Aloni Ntetani, 2019).

Des études rapportent environ 1,5% d'homozygotes (SS) et 20 à 40% d'hétérozygotes (AS) dans la population congolaise (Aloni, et al., 2017). Trente à quarante mille nouveau-nés SS y naissent chaque année (Kondani, et al., 2014), portant la prévalence néonatale à 1,4% (Aloni, et al., 2017). À Kisangani, la prévalence néonatale du trait drépanocytaire varie entre 18,3% et 23,3% (Batina Agasa, Bosunga, Opara, Tshilumba, & Dupont, 2010 ; Tebandite Kasai, et al., 2020),

tandis que celle de la maladie avoisine 1%. Bien que ce chiffre soit significatif d'un point de vue épidémiologique, la maladie reste peu connue, entraînant une forte mortalité dans un pays à ressources limitées (Mukinayi Mbiya, Kalenda Kalombo, Mbelu, & Gulbis Close, 2018).

Pour une prise en charge des drépanocytaires, l'OMS recommande un dépistage néonatal (DN) systématique couplé à la sensibilisation des parents des enfants atteints. Dans ce sens, une étude a été menée dans la ville de Kisangani dans le but d'implémenter le programme de DN. Elle a été réalisée avec l'appui du projet de recherche pour le développement-2018 (PRD-2018) dénommé DREPAKIS : contribution à la PEC de la drépanocytose dans la ville de Kisangani (Tebandite Kasai, 2023).

Concrètement, la stratégie consistait à dépister les nouveau-nés et à communiquer les résultats du dépistage aux parents afin de les persuader d'adhérer à la PEC en cas de résultat positif. Une bonne communication lors de l'entretien était essentielle pour persuader les parents d'accepter le diagnostic et d'adhérer à la PEC.

Deux moments caractérisaient cette communication : le premier consistait à persuader les parents d'accepter la réalisation du test chez leurs nouveau-nés malgré leur refus, souvent motivé par la conviction que leur enfant ne serait pas atteint, car eux-mêmes ne tombent généralement pas malades. Le deuxième moment, plus délicat, consistait à communiquer le résultat positif du test aux parents et à gérer les différentes réactions consécutives à leur angoisse.

C'est dans ce cadre que s'inscrit cette étude, qui porte sur l'annonce du résultat aux parents des enfants diagnostiqués drépanocytaires et évalue les répercussions de cette annonce à travers leurs réactions.

Notre étude traite de l'annonce et des répercussions des résultats du dépistage aux parents des enfants drépanocytaires. À notre connaissance, aucune étude n'a encore abordé cet aspect de recherche dans la ville de Kisangani. Eu égard à ce qui précède, la question qui émerge est celle de savoir quelles sont les répercussions de l'annonce de la drépanocytose. Nous avons initié cette étude dans le but d'identifier et d'analyser les circonstances et les moyens par lesquels les familles découvrent le statut hémoglobinique de leurs enfants, d'une part, et les conséquences de l'annonce de la maladie sur leur vécu, d'autre part.

1. Fondements Théoriques

Dans les fondements théoriques, nous présentons les concepts clés de notre étude, à savoir : le dépistage néonatal (DN) et l'annonce du diagnostic positif de la drépanocytose.

1.1. Dépistage néonatal (DN)

Le concept de DN pour diagnostiquer les maladies métaboliques fut créé par un bactériologue Américain du nom de Robert Guthrie (Saidi, et al., 2016). La méthode consistait à déposer une goutte de sang sur un papier spécial et une technologie simple et expansive fut partie de là et expliqua le succès de l'analyse (Guthrie & Susi, 1963). Le DN d'une maladie se définit comme un procédé qui consiste à poser le diagnostic de cette maladie au cours de la période qui s'étend entre 0 et 30 jours de vie avant que la pathologie ne se manifeste cliniquement (Tshilolo, et al., 2009).

Bien qu'en RDC, les études rapportent que le DN n'est pas une pratique courante (Tebandite Kasai, et al., 2022 ; Abdala Kingwengwe, et al., 2021), il constitue avec le suivi précoce, les moyens nécessaires qui permettent une bonne surveillance des patients SS et qui contribuent efficacement à la diminution significative de la mortalité infantile (Tshilolo, et al., 2009 ; Abdala Kingwengwe, et al., 2021). L'identification précoce de l'HB anormale exige le recours à des examens biochimiques simples et non compliqués. Parmi les examens disponibles, l'on a des tests rapides avec résultat au chevet du malade et des examens assez robustes mais qui ne livrent pas les résultats à l'immédiat (Arishi, Alhadrami, & Zourob, 2021). La littérature propose que le DN se fasse au troisième jour de la naissance (Tshilolo, et al., 2009), pour éviter la forte concentration de l'Hémoglobine fœtale (HbF) chez les nouveau-nés à la naissance d'une part et pour ne pas négativer faussement le résultat du test (Tebandite Kasaï, 2023)

Quant à ce qui est de cette étude, le dépistage était réalisé au moyen du test rapide HemoTypeSC™ qui est un test de flux latéral compétitif incorporant des anticorps monoclonaux pour la détection de l'hémoglobine A, de l'hémoglobine S et de l'hémoglobine C. Soixante-douze heures après la naissance (Brousse, Bichr, & Malaika, 2021), un échantillon de 1,5 µL de sang total, est prélevé au talon du nouveau-né ou audoigt du parent ou de l'enfant plus âgé pour être testé sur place.Les différentes étapes de réalisation du test et le principe de lecture du résultat ont été décrits par Mukhergee Malay, et al. (2020) ; Olatunya, Albuquerque, & Fagbamigbe (2021) ; Tebandite Kasai, et al. (2020) &Kakou Danho, et al. (2021). Le résultat a été immédiatement communiqué aux parents par le médecin après leur avoir précisé les

notions mal comprises lors de la leçon collective. Lorsque ce résultat était positif (SS ou AS), il a persuadé les deux parents de se faire tester avec HemoTypeSC ™.

1.2. Annonce du diagnostic positif de la drépanocytose

L'annonce du diagnostic est une partie de la conversation entre le patient et le médecin au cours de laquelle ce dernier annonce son diagnostic. Elle se situe donc après que le médecin a établi son diagnostic et avant une éventuelle prise en charge thérapeutique (Anonyme, 2017).

L'organisation des consultations d'annonce du diagnostic participe sans doute à une meilleure information du malade et aussi à un meilleur contrôle des représentations souvent erronées que le malade se fait de sa maladie, des effets secondaires et des traitements. Ainsi, annoncer implique que le médecin fasse la part des choses entre ce qui est dit et ce qui ne l'est pas, et la difficulté vient du fait qu'une même parole peut signifier plusieurs choses (Brocq, 2008).

2. Méthologie

Dans cette section, nous aborderons d'une part le cadre de l'étude, et d'autre part, la population étudiée et l'échantillonnage. Nous discuterons également des méthodes et techniques de collecte des données.

2.1. Cadre de l'étude

Cette étude a été menée à Kisangani, chef-lieu de la province de la Tshopo, dans la région Nord-Est de la République Démocratique du Congo (RDC). Le recueil des données s'est effectué en deux temps et s'est réparti sur deux lieux : d'une part au cours du dépistage en milieu hospitalier, d'autre part au domicile des familles des enfants drépanocytaires dans la ville de Kisangani.

Ainsi, nous avons assisté à 50 consultations pour la drépanocytose au service de pédiatrie, dont 16 à l'Hôpital Général de Référence (HGR) de Kabondo, avec 5 consultations le 16/07/2021 à partir de 17h et 11 consultations le 01/10/2021 à partir de 16h. Nous avons également observé 5 consultations à la clinique Stanley, avec 2 consultations le 09/07/2021 à partir de 17h et 3 autres le 20/08/2021 à partir de 17h. Enfin, 5 consultations ont été réalisées au centre de santé Imani le 25/08/2021 à partir de 18h.

Nous nous sommes déplacés aux domiciles de 10 familles. Dans 6 familles visitées, les enfants avaient déjà été dépistés et leur statut hémoglobinique était connu bien avant notre passage. Pour deux familles, nous avons assisté à l'annonce de la maladie faite

à la clinique Stanley et les avons suivies jusqu'à leur domicile pour recueillir d'autres données qui n'étaient pas disponibles en milieu hospitalier. Dans 2 familles, le dépistage et l'annonce du résultat ont été faits en notre présence, avec 8 dépistages dans la première famille le 25/08/2021 et 7 dans la seconde le 07/10/2021 à partir de 12h.

2.2. Population d'étude et échantillonnage

Lors de cette étude, les enquêtés ont été regroupés en deux grandes catégories : l'une constituée du personnel soignant et l'autre des parents et tuteurs d'enfants malades. La catégorie du personnel soignant comprenait un médecin pédiatre et trois infirmiers, tandis que celle des parents et tuteurs d'enfants malades regroupait 8 enquêtés : 4 hommes, pères d'enfants malades (40%) ; 1 homme, tuteur d'un enfant malade (10%) ; 4 femmes, mères d'un enfant malade (40%) ; et 1 femme, tutrice d'un enfant malade (10%). Tous nos enquêtés ont au moins un enfant atteint. Cependant, dans 2 familles, il y avait plus d'un enfant malade. La plupart de nos enquêtés sont diplômés d'État, appartiennent à des confessions religieuses différentes et sont issus d'origines ethniques variées, sauf un couple qui partage la même origine ethnique.

Critères d'inclusion : Les familles des enfants atteints par la drépanocytose et dont les parents avaient fréquenté l'une des structures retenues pour l'étude. La disponibilité à nous recevoir au domicile, être personnel soignant.

Critère d'exclusion : Ont été exclus, les sujets dont les parents n'avaient pas répondu aux rendez-vous.

2.3. Méthode et techniques de récolte des données

Compte tenu de la sensibilité des informations que nous recherchions, nous avons réunis nos matériaux à travers l'exploitation de la méthode et des techniques qualitatives.

En effet, nous avons eu recours à la méthode ethnographique, qui consiste à étudier, comprendre et décrire comment nos enquêtés se représentent l'événement et comment ils le vivent. Étant donné que la drépanocytose révèle une stigmatisation, elle est aussi considérée par nos enquêtés comme une maladie dont il faut cacher l'existence (Palermo, Riley CA, & Mitchel, 2008). Afin de bénéficier d'une relation de confiance avec eux, nous avons fait appel à un médecin pédiatre qui a facilité notre acceptation par nos enquêtés.

Pour ne pas perturber le climat lors de l'annonce du résultat du dépistage, nous avons été formés par le médecin pédiatre à réaliser le test de dépistage rapide. Cette formation a consisté à définir et présenter l'ampleur de la drépanocytose, à expliquer

les complications ainsi que l'âge moyen d'apparition des signes révélateurs, et à présenter les principes, le mode opératoire de réalisation, ainsi que la lecture et l'interprétation du résultat de l'HemoTypeSCTM. Cela nous a permis de participer avec lui à la séance de dépistage, au cours de laquelle nous devions observer nos enquêtés et nous familiariser avec eux.

Sur le deuxième lieu de notre enquête, sans pour autant viser une assimilation totale à la vie de nos enquêtés (ce qui n'est ni possible ni désirable), nous avons fait preuve d'empathie à leur égard et manifesté un intérêt amical pour leurs activités, en participant aux cultes religieux des uns et aux jeux des enfants des autres. Cette empathie nous a permis de partager des moments de jubilation avec nos enquêtés (notamment lors de la réussite des enfants à l'école) et des moments de peine (précisément lors des crises douloureuses de l'enfant), et nous avons servi d'intermédiaires entre les parents de l'enfant malade et le médecin. Ainsi, nous avons établi une relation de confiance avec nos patients et leurs parents.

En vue de l'opérationnalisation de cette méthode, nous avons recouru aux techniques de production des données d'une part et aux techniques de traitement des données, d'autre part.

a. Techniques de production des données

Du point de vue des techniques de récolte des données, nous avons eu recours à la technique documentaire, à l'observation participante et aux entretiens semi-structurés avec les parents et les tuteurs d'enfants drépanocytaires à l'aide d'un guide d'entretien construit sur la base de nos questions de recherche et de notre objectif. Les entretiens se sont déroulés en swahili et en lingala, deux langues couramment parlées dans la ville de Kisangani.

b. Techniques de dépouillement et de traitement des données

Pour dépouiller les données, nous avons dégagé deux thèmes principaux, ci-dessous, qui nous ont permis de faire émerger différentes réponses dans chaque thème. Et pour traiter nos données, nos matériaux ont fait l'objet d'une analyse thématique articulée autour de deux idées principales : (i) les circonstances dans lesquelles les familles découvrent le statut hémoglobinique de leurs enfants, (ii) les conséquences de l'annonce de la maladie sur leur vécu.

3. Résultats

Comme dit précédemment, les résultats obtenus sont issus de l'analyse thématique autour de deux idées principales : (i) les circonstances dans lesquelles les familles

découvrent le statut hémoglobinique de leurs enfants (ii) les conséquences de l'annonce de la maladie sur leur vécu.

3.1. Circonstances et moyens de découverte de la maladie

Selon le contenu des entretiens effectuésauprès de certains parents ayant déjà un ou plus d'un enfant drépanocytaire, ou des tuteurs d'enfants malades, dans la plupart de cas, la maladie a été découverte lors d'une hospitalisation et les motifs de consultation étaient principalement la fièvre, la pâleur, le gonflement des dos des pieds et/ ou des mains ; la douleur, la multiplicité des transfusions. Dans certains cas, la maladie était découverte à la suite d'une recommandation des parents de l'enfant malade vers le personnel soignant par des tiers ayant la connaissance sur la maladie, ou ayant aussi un enfant drépanocytaire d'une part et d'autre part par les soignants qui ne sont plus à la hauteur de soulager le malade de ses crises douloureuses.

Des entretiens avec nos enquêtés, nous présentons certains récits en guise de cas cliniques.

« Quelques temps après la naissance, notre fille Aza a commencé à présenter la fièvre, ses pieds et ses mains gonflaient de temps en temps, des signes identiques à ce qu'avait présenté son grand frère quand il fut encore bébé. Nous sommes allés au laboratoire d'analyse biomédical EmaEsu pour faire le dépistage et le résultat était positif. » (Monsieur K.1).

Ce récit montre la méconnaissance des symptômes et des signes cliniques de la maladie tant par les patients que par leurs parents. C'est ce que qui se dégage également dans le récit suivant :

« Notre premier fils était très bien né, sans aucun problème. C'est au bout d'un certain temps qu'il était tombé malade, nous suivions son traitement au village de pédiatrie, il était maintes fois transfusé et cela presque chaque mois, c'est lorsque les infirmiers sont arrivés au bout de leur force qu'ils nous ont demandé de faire le test. Du coup, son groupe sanguin a changé et on nous a révélé qu'il est SS. » (Madame F).

Elle poursuit en disant : « pour le cas de notre deuxième fils St., nous avons été conduits chez un médecin de la place par un pasteur, lui aussi père d'un enfant drépanocytaire, traité par le même médecin et le test avait été fait au village de pédiatrie »

Certains examens médicaux néonataux permettent d'anticiper et d'endiguer certains risques rencontrés tout au long de l'existence. C'est ce que révèle le récit de Monsieur K.1 : « Lorsque notre enfant Chr. est né, le test n'était pas fait. A la suite de sa maladie, nous avons sillonné dans des hôpitaux de la ville sans savoir qu'il était SS. C'est après

une multiplicité des crises que sa tante nous a appris que Gracia Fondation dépistait les enfants gratuitement, nous y sommes allés, l'enfant a été dépisté et l'infirmier nous a déclaré qu'il est SS. »

3.2. Répercussions de l'annonce de la drépanocytose sur le vécu des familles

Vu l'image que revêt la maladie dans la ville de Kisangani, il est préférable pour le personnel soignant que l'annonce du diagnostic se fasse confidentiellement c'est à-dire uniquement en présence de deux parents de l'enfant malade afin de leur expliquer davantage certaines notions qui n'ont pas été bien comprises lors de la sensibilisation telles que les causes de la maladie, son mode de transmission et les complications qu'elle engendre. « Malheureusement, dans la plupart de cas, les femmes viennent seules pour la consultation de leurs enfants. Les maris peuvent intervenir au cas où la maladie s'aggrave », dit le médecin,

Nous pouvons regrouper les répercussions de la drépanocytose en 2 temps : au moment de l'annonce de la maladie et au cours de la vie de l'enfant.

3.2.1. Moment de l'annonce de la maladie

L'image de la drépanocytose véhiculée dans les sociétés sub-sahariennes étant celle d'une maladie honteuse (Palermo , Riley CA , & Mitchel, 2008), liée à la malédiction, à une punition de la nature pour une faute commise dans le passé(Lainé, 2009)et dont l'évolution unique est le décès de l'enfant (Lainé, Dapa, & Bakary, 2012), son annonce aux parents ou tuteurs d'enfant malade pousse Madame F à des *pleurs*, des *sanglots* dus au fait qu'elle et son époux se faisaient une idée, une image de ce que serait leur enfant, mais tous leurs espoirs sont brisés. L'annonce de la maladie place Madame D dans un *sentiment de panique* dû aux différentes informations véhiculées dans la société autour de ladite maladie, informations selon lesquelles :

> On ne guérit jamais de cette maladie et que l'espérance de vie est trop limitée ; avec l'enfant drépanocytaire, la famille doit se préparer à tout moment à la dernière crise, celle qui va lui être létale ; si la famille constate qu'il fait des crises, c'est fini car même s'il s'en sort, il n'excellera jamais ; une fois que la famille a un tel enfant, il faut qu'elle revoit sa planification des naissances pour diminuer le risque d'avoir plus d'enfants SS, chose qui va endommager leur mode de vie.

Le récit suivant exprime la détresse d'une mère face à la maladie de son enfant et stipule : « Aquatre mois d'âge, mon enfant était atteint de la maladie du sang, j'avais l'impression qu'il était déjà mort et que j'assistais à de longues funérailles. J'avais une vingtaine d'années pendant que j'étais toute seule dans mon petit monde, allant çà et

là, à la recherche de la solution sans succès, c'était le début de ma souffrance » (Madame D).

L'annonce du résultat de dépistage à cette jeune femme dont l'enfant ne présentait aucun signe de la maladie, était *choquante* parce qu'elle voyait son enfant en « bonne santé » apparente.

Au-delà des pleurs, des sanglots et du choc dus à l'annonce de la maladie, ils s'observent également *l'angoisse et l'inquiétude permanente* de la part des parents ou tuteurs d'enfant drépanocytaire. En analysant les propos de nos enquêtés, il convient de signaler qu'aucun d'entre eux n'a pensé à la drépanocytose bien que les signes annonciateurs étaient médicalement suggestifs de la maladie avant d'aller à l'hôpital. L'annonce de la maladie plonge les parents et tuteurs d'enfant malade dans l'angoisse due au fait que la maladie est chronique et létale dans les milieux à ressources limités comme la RDC. Le sentiment d'inquiétude permanente est engendré par le fait qu'ils s'imaginent leur enfant souffrir toute sa vie.

Face à l'annonce, Madame F développe un *déni* de la maladie de l'enfant. Dans ce sens et par rapport à son remord, elle s'adresse au médecin en disant : « Hier, le laborantin a dépisté mon enfant et moi et il m'a fait savoir que je suis AS et mon enfant SS. Je suis tourmentée docteur et c'est pourquoi nous avons fait appel à vous pour que vous tranchiez ce problème ».

Après la confirmation du résultat de dépistage par le médecin, elle continue en disant : « Pourtant mon enfant n'est pas malade, est-ce que tel qu'il est là, est-il vraiment SS ? Et s'il l'est réellement tel que vous le dites, va-t-il vivre ? « .

3.2.2. Au cours de la vie de l'enfant

Quelle que soit la maladie annoncée à la naissance d'un enfant ou quelques temps après la naissance et quelle que soit l'origine socioculturelle de la famille concernée, les parents et / ou la famille supportent avec difficulté l'annonce d'une maladie génétique telle que la drépanocytose.

a. Du point de vue social

Dans les sociétés africaines où la PEC de la drépanocytose est récente ; elle révèle une stigmatisation de la femme parce que la transmission des maladies génétiques lui est imputée (Luboya, Tshilonda Bukasa, Ekila Bothale, & Aloni Ntetani, 2014). Partant de cela, il convient de noter qu'à l'annonce du diagnostic, un divorce langagier s'observe dans le sens où la première réaction du mari, c'est de dire « je ne comprends pas car cette maladie n'existe jamais dans notre famille, c'est cette femme qui est mauvaise, elle a un sang trop faible et c'est elle qui l'a apporté dans mon foyer.» Le père signifie

par cette formule, que la maladie ne peut provenir que du côté de sa conjointe. Dans ce sens, Madame F déclare : « *il n'est pas bon de renvoyer la cause à sa conjointe sans tenir compte de la part que l'on a dans l'affaire, il faut plutôt comprendre et accepter la situation telle qu'elle se présente* »

Cette manière de procéder ou de réfléchir expose la femme à toutes les accusations qui retombent sur elle. Madame F a fondu en larmes devant le médecin car l'idée d'une stérilité secondaire à venir lui est passée par la tête. Ce qui a enclenché en elle une crainte remarquable. Et par conséquent l'ambiance familiale est affectée car les parents vivent un bouleversement au niveau de leur représentation de l'hérédité et sont conduits à un réaménagement de leurs projets familiaux car pour eux (particulièrement ceux qui ont entendu parler de cette maladie), il s'agit d'un diagnostic de décès. De ce fait, la perspective du projet familial est embarrassée dans le sens que la famille se sent dans l'obligation de faire le deuil d'un enfant « parfait ». D'où, tous les espoirs dont ils se sont nourris sont brisés.

Le choc dû à l'annonce de la maladie s'accentue aussi lorsque les parents décident d'informer leur famille d'origine de l'état hémoglobinique de leur enfant et que cette dernière réplique en disant par exemple « vous n'investirez plus jamais car cet enfant ne vous créera que des problèmes énormes liés à sa santé alors qu'il ne vivra même pas longtemps. Peut-être que l'année prochaine, il va mourir ». A la suite d'un tel propos, les parents généralement et la femme particulièrement se sent être la plus malheureuse, elle est dépourvue du courage, de la joie de vivre et d'être mère.

Dans cet angle d'idées, Monsieur K.1 nous avoue ce qui suit :

> Quand ma femme et moi, avions informé ma famille que notre fils Chr. était SS, il y a eu des tensions terribles. Certains nous conseillèrent de ne plus penser à la maternité et d'autres de nous séparer. A chaque fois qu'il est en crise, nous sommes fortement affectés car ils disent que ma femme et moi avons un enfant qu'il serait mieux de ne jamais enfanter car il n'a aucune continuité, il ne vivra pas longtemps, à cause de cela nous désespérons parfois même si le médecin nous encourage souvent à espérer. Nous avions pensé que nous en étions arrivés là parce que nous vivions encore sous le toit parental. Dès lors que nous avons décidé de partir du toit parental et d'être indépendant, nous avions pensé que ces tensions s'atténueraient mais en vain. Ah c'est une lutte, nous avons été beaucoup insultés.

Partant des discours de nos enquêtés, nous comprenons que les parents en général et les femmes en particulier pensent aussi que la découverte de cette maladie pourrait mettre fin à leur union conjugale. Bien que la tendance générale soit de divorcer pour éviter de donner naissance à d'autres enfants drépanocytaires, la plupart de nos

enquêtés n'ont pas cédé aux pressions des membres de la communauté en général et de leur famille en particulier, sauf un couple qui s'est enfin séparé et dont la femme nous exprime sa peine par ces mots : « Il ne veut plus avoir de nos nouvelles même lorsque notre enfant est en crise, il ne s'inquiète plus de son évolution. Chaque fois que nous lui demandons une aide, il réplique en disant : « que me voulez-vous ? Que je vous envoie le peu que je gagne alors que j'ai une famille que je dois prendre en charge ? Ça ne marchera pas ! Ne voyez-vous pas que j'ai maigri ? Je souffre tellement ». (Mme J.).

Il est vrai que ce divorce influence négativement la famille qui est l'environnement dans lequel l'enfant malade vit et aussi sa PEC complète.

De ce qui précède, la plupart de nos enquêtés ont plutôt pris la décision de n'informer personne de l'état hémoglobinique de leur deuxième ou troisième enfant malade. Dans cet angle d'idées, notre enquêtée s'exclame par ces mots « je me demande souvent s'il y a aussi d'autres parents qui ont des enfants SS comme moi ». Elle continue en disant « personne de la famille n'est informée de la maladie de mon enfant à part Dieu et son médecin ». (Mme F.). Ces énoncées font preuve de la culture du secret développée par les parents au sujet de l'état hémoglobinique de leur enfant et qui, par peur de se faire identifier en parent d'enfant, ne sont pas prêts à s'organiser en association pouvant les aider à se familiariser afin d'échanger certaines expériences sur la PEC des enfants malades.

b. Du point de vue économique

Les familles touchées par la drépanocytose sont affectées par la maladie de l'enfant étant donné qu'elles disposent des revenus modestes et la plupart d'entre elles n'ont pas de professions bien rémunérées alors que les crises sont souvent brutales et imprévisibles, elles nécessitent des hospitalisations fréquentes entrainant l'augmentation des dépenses imprévues et donc un manque à gagner financier pour la famille. C'est ainsi que nous avons recueilli divers propos comme suit : « Je n'ai jamais été pauvre comme il m'avait rendu, pour son traitement, je décaissais chaque jour de l'argent qui s'évaporait inutilement. Oh non, sa santé était extrêmement chère. Il n'est pas aisé de faire grandir un enfant drépanocytaire, il faut vraiment avoir l'argent pour le prendre suffisamment en charge » (Monsieur k.2). « Ce n'est pas facile de garder un tel enfant, même si vous êtes « millionnaire », je suis convaincu qu'un tel enfant vous affectera aussi car sa vie est trop chère », (Madame A.) « Au sujet de mon enfant, ma famille ne peut rien car il est plutôt « mokumbanangakasiyabango te » du lingala qui veut dire « mon fardeau et non le leur », dit (Monsieur C.)

c. Du point de vue spirituel

Il convient de relever que l'appartenance de nos enquêtés à une croyance religieuse influence leur mode de vie face à l'annonce de la maladie. Dans ce sens, certains de nos enquêtés s'expriment ainsi : « lorsque le médecin m'a informé du résultat de mon enfant, je me suis dit que comme c'est le cas, il va me falloir prier Dieu, c'est lui qui pourra changer cette situation si je le prie sincèrement, car je suis chrétien au sein de l'église connue sous le nom du « message de temps de la fin ». Je suis convaincu que c'est Dieu seul qui savait qu'un jour, nous aurions un enfant de ce genre dans notre couple, d'où je ne peux condamner personne à ce sujet », (Monsieur C).

« Au lieu de se déranger trop, il faut rendre gloire à Dieu car c'est lui seul qui a la capacité de guérir. Avec notre premier enfant, tout le temps que nous étions avec lui à l'hôpital, Dieu nous faisait grâce. Je suis fière de mon Dieu car il m'exauce toujours et à chaque fois que notre deuxième enfant fait des crises, je place Dieu à la première position et il me donne la tranquillité même avant que je ne me rende à l'hôpital pour les soins de l'enfant ». (Madame F.).

« Tout au début, je n'avais jamais pensé que ces enfants grandiraient, Dieu me surprend agréablement, actuellement, ils grandissent et le plus âgé progresse normalement dans ses études quelles que soient les fréquentes hospitalisations » (Monsieur K.1) « Il faut avoir et connaitre Dieu pour faire grandir un enfant SS car c'est lui qui donne la vie » dit Madame A.

4. Discussion

La drépanocytose est une maladie génétique très répandue dans le monde et plus particulièrement en Afrique sub-saharienne. Son dépistage étant problématique en contexte congolais et particulièrement à Kisangani, les résultats de cette étude confirment la théorie du dépistage néonatal (DN) de Tebandite Kasai, et al. (2022), Abdala Kingwengwe, et al. (2021), selon laquelle le dépistage néonatal n'est pas une pratique courante, car avec le suivi précoce, il devient un des moyens nécessaires qui permettent une bonne surveillance des patients SS. Dans cette étude la découverte de la maladie par certains parents qui ont déjà un ou plusieurs enfants drépanocytaires se fait souvent, d'une part, lors d'une hospitalisation pour divers motifs de consultation (fièvre, pâleur, gonflement des dos des pieds et/ ou des mains ; douleur, multiplicité des transfusions), et d'autre part à la suite d'une recommandation des parents de l'enfant malade vers le personnel soignant par des tiers ayant la connaissance sur la maladie. Ce qui débouche, selon Tshilolo, et al. (2009) ; Abdala Kingwengwe, et al. (2021) à la diminution significative de la mortalité infantile.

Etant donné que l'identification précoce de l'HB anormale exige le recours à des examens biochimiques simples et non compliqués, les résultats de cette étude révèlent le dépistage réalisé au moyen du test rapide HemoTypeSCTM qui est un test de flux latéral compétitif incorporant des anticorps monoclonaux pour la détection de l'hémoglobine A, de l'hémoglobine S et de l'hémoglobine C, soixante-douze heures après la naissance. Un échantillon de 1,5 µL de sang total a été prélevé au talon du nouveau-né ou au doigt du parent ou de l'enfant plus âgé pour être testé sur place. Ces résultats corroborent la théorie de Brousse, Bichr, & Malaika, (2021) ; Tshilolo, et al. (2009) et Tebandite Kasaï (2023) qui proposent que le DN se fasse au troisième jour de la naissance pour éviter la forte concentration de l'Hémoglobine fœtale (HbF) chez les nouveau-nés à la naissance d'une part et pour ne pas négativer faussement le résultat du test. Ils vont également dans le même sens que la théorie de de Mukhergee Malay, et al. (2020) ; Olatunya, Albuquerque, & Fagbamigbe (2021) ; Tebandite Kasai, et al. (2020) ; Kakou Danho, et al. (2021) pour les différentes étapes de réalisation du test ainsi que le principe de lecture des résultats.

De ce qui précède, il convient de relever dans cette étude que le résultat du test a été immédiatement communiqué aux parents par le médecin après leur avoir précisé les notions mal comprises lors de la leçon collective. Lorsque ce résultat était positif (SS ou AS), il a persuadé les deux parents de se faire tester avec HemoTypeSCTM. Il en résulte plusieurs réactions contrastées qui se résument par la détresse parentale et surtout le désespoir chez les parents asymptomatiques, porteurs sains qui apprennent sur le coup que leur enfant est drépanocytaire. Les résultats de cette étude sont en adéquation avec l'idée que soutient Brocq (2008) selon laquelle annoncer implique que le médecin fasse la part des choses entre ce qui est dit et ce qui ne l'est pas dont la difficulté réside dans la polysémie d'une même parole qui peut signifier plusieurs choses à la fois.

La faiblesse de cette étude réside dans le fait qu'elle n'a pas tenu compte de l'importance du psychologue lors de la collecte des informations et son intervention lors de l'annonce de la drépanocytose, moment crucial pour le malade et/ou ses parents. Son point fort est d'avoir traité la question sur la relation médecin – malade d'une part, et les effets de l'annonce de la drépanocytose dans la ville de Kisangani.

5. Conclusion

Cette étude a été menée en vue d'identifier et d'analyser les circonstances dans lesquelles les familles découvrent le statut hémoglobinique de leurs enfants d'une part et les conséquences de l'annonce de la maladie sur leur vécu d'autre part. Quelques études ont été menées sur le sujet à Kinshasa, en RDC (Luboya, Tshilonda Bukasa,

Ekila Bothale, & Aloni Ntetani, 2014), au Nigeria (Palermo, Riley CA, & Mitchel, 2008) et au Kenya (Marsh, Kamuya, & Molyneux, 2011). Celle-ci a été menée dans certaines structures sanitaires et aux domiciles des familles touchées par la drépanocytose dans la ville de Kisangani en RDC. Le choix de cette ville s'explique par l'implémentation du programme de DN, appuyé par le projet de recherche pour le développement-2018 (PRD-2018) dénommé DREPAKIS : contribution à la PEC de la drépanocytose dans la ville de Kisangani (Tebandite Kasaï, 2023).

Notre présence au domicile de nos enquêtés a actualisé aussi certains propos et nous a permis d'obtenir un autre type de discours que celui recueilli à l'hôpital. Cette observation revendique du point de vue théorique, la prise en compte de la place de la parole ; on ne tient pas les mêmes propos au chercheur qu'au médecin ou lorsqu'on est chez soi ou à l'hôpital.

Ceci nous a permis de recueillir des matériaux de « première main » avec la possibilité d'observer l'habitat, le mode de vie, (organisation de l'espace familial ; présence de la famille élargie ; hébergement des visiteurs …) : informations qui ne pouvaient pas être appréhendées durant la consultation médicale.

L'annonce de cette maladie est par définition un événement qui vient bouleverser nombreux aspects de la vie des parents ou tuteurs de l'enfant malade et affecte leur quotidien. Face à son annonce les familles vivent dans l'incertitude due à cet évènement funeste. Vivre avec un enfant drépanocytaire est une expérience qui demande beaucoup de patience et des ressources de la part des parents.

La réaction de panique des parents face à l'annonce du statut hémoglobinique de l'enfant est plus liée à la méconnaissance de la drépanocytose. Le déni de la maladie et le silence que les parents gardent, témoignent le caractère dévalorisant de la drépanocytose dans la ville de Kisangani qui conduit les familles atteintes de la drépanocytose à un repli sur elles-mêmes et à une méfiance à l'égard du monde extérieur ; d'où à une culture du secret. Pour prévenir une pareille détresse aux conséquences désastreuses, il s'avère impérieux de procéder systématiquement à la consultation prénuptiale en vue de décourager les mariages à risques de drépanocytose.

6. Bibliographie

Abdala Kingwengwe, A., Shongo, M. Y., Tshilolo Muepu Malaika, L., Hindano Mwamba, E., Luboya Numbi, O., & Wembonyama Okitotsho, S. (2021). Place de HemoTypeSC dans le depistage de la drepanocytose à Kindu, Republique Democratique du Congo. *Revue de l'Infirmier Congolais*, 51-55.

Allaf, B., Chastan, N., & Montalembert, M. d. (2019). Depistage néonatal de la drépanocytose et filieres d'organiation des soins. *La Revue du Praticien*.

Aloni, M., Kadima, B., Ekulu, P., Budiongo, A., Gini-Ehungu, J., & Ngiyukulu, R. (2017). Aloni, M., Kadima, B., Ekulu, Acute Crises and Complications of Sickle Cell Anemia among Patients Attending a Pediatric Tertiary Unit in Kinshasa, Democratic Republic of Congo. *Hematology Reports*(6952).

Anonyme. (2017, Juillet 18). *Wikipedia.* Consulté le Mai 17, 2023, sur Annonce du diagnostic : fr.m.wikipedia.org

Arishi, W. A., Alhadrami, H. A., & Zourob, M. (2021). Techniques for the Detection of Sickle Cell Disease: A Review. *Micromachines.*, 519.

Batina Agasa, S., Bosunga, K., Opara, A., Tshilumba, K., & Dupont, E. (2010). Prevalence of Sickle Cell Disease in a northeeastern region of the Democratic Republic of Congo: what impact on transfusion policy? *British Blood Transfusion Society, Transfusion Medecine*, 62-65.

Brocq, H. (2008). Ethique et annonce de diagnostic: informer ou l'art de mettre des formes. *Le Journal des psychologues*, 65-69.

Brousse, V., Bichr, A., & Malaika, B. (2021). Dépistage néonatal de la drépanocytose en France. *Med Sci (Paris*, 482 - 490.

Gulbis, B., Phu-Quoc, L., Ketelslegers, O., Dresse, M. F., Adam, A. S., Cotton, F., . . . Alina, F. (2018). Neonatal screening for sickle cell diseasein Belgium for more than 20 years: an experience for comprehensive care improvement. *Int J Neonatal Screening*, 37.

Guthrie, R., & Susi, A. (1963). A Simple phenylalanine method for detecting phenylketonuria in large populations of newborn infants. American Academic of Pediatrics. *American Academy of Pediatrics*, 338-343.

Kakou Danho, J. B., Atiméré Yao, N., Daouda, K., Donafologo, Y. D., Couitchéré, L., & Kakou Danho, J. B. (2021). feasability Study of the "HemoTypeSC" Test for the Rapide Screening of Sickle Cell Disease in Cote d'Ivoire. *Advance in Hematology*, 1-7.

Kazadi Lukusa, A., Ngiyulu Makwala, R., Gini Ehungu, L. J., Mbuyi Mwamba, J. M., & Aloni Ntetani, M. (2019). The clinical characteristics of Congolese children and adolescents suffering from sickle-cell anemia are marked by the high frequencies of epistaxis compared to Western series. *Pediatr Hematol Oncol*, 267-276.

Kondani, D. A., Gini Ehungu, L. J., Bodi Mabiala, J., Ekulu Mfutu, P., Kunuanunua Sengua, T., & Aloni Ntetani, M. (2014). Prevalence of Sickle Cell Disease in a Pediatric Population Suffering From Severe Infections: A Congolese Experience. *Hemoglobin*, 225-229.

Lainé, A. (2004). *La drépanocytose: regards croisés sur une maladie orpheline.* Karthala.

Lainé, A. (2009). Constructions d'un stigmate sanitaire: la drepanocytose, entre situations locales et globales. *HAL*.

Lainé, A., Dapa, D., & Bakary, T. (2012). De koloci à la drépanocytose Savoirs et traitement social d'une maladie hereditaire en temps de la mondialisation. *Anthropologie et Santé*.

Luboya, E., Tshilonda Bukasa, J. C., Ekila Bothale, M., & Aloni Ntetani, M. (2014). Répercussions psychosociales de la drépanocytose sur les parents d'enfants vivant à Kinshasa, République Démocratique du Congo : une étude qualitative. 2014;. *Pan African Medical Journal.*, 2830.

Marsh, V., Kamuya, D., & Molyneux, S. (2011). Tous ses enfants sont nés de cette façon » : expériences sexospécifiques de la stigmatisation dans les familles touchées par la drépanocytose dans les zones rurales du Kenya. Santé Ethnique. 2011;16(4-5):343–59. *Santé Ethnique.*, 43-59.

Mukhergee Malay, B., Roshan, C., Bharat, M. P., Nikhil, S., Dipty, J., Sherey, D., . . . Erik, S. (2020). Multicenter Evaluation of HemoTypeSC as a Point-of-Care Sickle Cell Disease Rapid Diagnostic Test for Newborns and Adults Across India. *Am J Clin Pathol*, 82-87.

Mukinayi Mbiya, B., Kalenda Kalombo, D., Mbelu, S., & Gulbis Close, B. (2018). Connaissance et comportement de 50 familles congolaises concernées par la drepanocytose:une enquete locale. *Pan African Medical Journal.*, 24.

Ngiyulu Makwala, R., Gini- Ehungu, L. J., Aloni Ntetani, M., Kadima Tshimanga, B., Ekulu Mfutu, P., & Budiongo Nzazi, A. (2017). Acute Crises and Complications of Sickle Cell Anemia among Patients Attending a Pediatric Tertiary Unit in Kinshasa, Democratic Republic of Congo. *Hematology Reports.*, 6952.

Nnodi Obiageli, E., Akali Isa, H., Mandueke Nuegbu, M., & Ohiaeri, C. (2019). HemoTypeSC, a low-cost point-of-care testing device for Sickle Cell Desease: promises and challenges. *Blood Cells Mol Dis*, 22-28.

Obiageli, N., Hezekiah, I., Maxwell, N., Chinatu, O., Adegoke, S., Chianumba, R., . . . Piel B, F. (2019). HemoTypeSC, a low-cost point-of-care testing device for sickle cell disease: Promises and challenges. *Blood Cells Mol Dis*, 22-28.

Olatunya, O. S., Albuquerque , D. M., & Fagbamigbe, A. F. (2021). Precision diagnostic de HemoTyps SC en tant que dispositif de test au point de service pour la drepanocytose: Résultats d'un Etat du Sud-Ouest du Nigeriaet implications pour les soins aux patientsdans les milieux pauvres en ressource de l'Afrique Subsahar. *Glob Pediatr Santé*, 1-10.

Palermo , T., Riley CA , C., & Mitchel, B. (2008). Daily functioning and quality of life in children with sickle cell disease pain: relationship with family and neighborhood socioeconomicdistress. *J Pain*, 833-840.

Palermo TM, R. C. (2008). Daily functioning and quality of life in children with sickle cell disease pain: relationship with family and neighborhood socioeconomic distress. . *J Pain*, 833-840.

Piel, F. B., Patil, A. P., & Howes, R. E. (2013). Global epidemiology of Sickle Cell Disease haemoglobin in neonates: a contemporary geostatisticalmodel-based map and population estimates. *Lancet*, 142-155.

Rongombé SM, K. E. (2018). Suivi medical et scolarité de l'nfant drepanocytaire du Gabon. *Health SCI DIS*, 74-78.

Saidi, H., Smart, L. R., Kamugisha, E., Ambrose, E. E., Soka, D., Peck, R. N., & Makanie, J. (2016). Complications of Sickle Cell Anemia in Children in New Western Tanzania. *Hematology*, 248-256.

Tebandite Kasaï, E. (2023, Fevrier 24). *Apport de l'HemoTypeSCTM dans la mise en place du programme de depistage neonatal de la drépanocytose en contexte de la Republique Democratique du Congo.* Kisangani, Pediatrie/ Tshopo, Republique Democratique du Congo: Thèse inédite.

Tebandite Kasai, E., Boemer, F., Djang'einga Marini, R., Ntokumunda Kadima, J., Agasa Batina, S., Dauly Ngonda, N., & Opara Alworonga, J. P. (2020). Systematic Screening of Neo-natal Sickle Cell Desease with HemotypeSCTM Kit-Test: Case Studyand Literature Review. *Open Journal of Blood Diseases.*, 12-21.

Tebandite Kasai, E., Opara Alworong'a, J. P., Agasa Batina, S., Uvoya Apio, N., Gulbis, B., Nguma Bosene, J. D., . . . Djang'einga Marini, R. (2020). Acceptabilité du depistage neonatal de la drepanocytose au cours de la pendemie au Covid-19 à Kisangani, en Republique Démocratique du Congo. *Pan African Medical Journal*, 37:299.

Tebandite Kasai, E., Opara Alworong'a, J. P., Ntakamunda Kadima, J., Masendu, K., Agasa Batina, S., Djang'einga Marini, S., & Boemer, F. (2022). Overview of Current progress and Challenges in Diagnosis and management of pediatric Sickle Celle Disease in Democratic Republic of the Congo. *Hematology*, 132-140.

Tshilolo, L., & Aissi, L. M. (2009). *Guide pratique de diagnostic précoce et de prise en charge de la drépanocytose en RDC.* Centre de formation et d'appui Sanitaire/CEFA.

Tshilolo, L., Aissi, L. M., Lukusa, D., Kinsiama, C., Wembonyama, S., & Gulbis, B. (2009). Neonatal screening forSickle Cell Anemia in the Democratic Republic of the Congo: experience from a pioneer project on 31204 newborns. *J Clin Pathol.*, 35-38.

Vidal, L. (1994). Le temps de l'annonce: séropositivités vécues à Abidjan. *Psychopathologie Africaine*, 265-282.

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

A brief sociology of the paradoxes of malaria control in Gbagba (Côte d'Ivoire)

[Petite sociologie des paradoxes de lutte contre le paludisme à Gbagba (Côte d'Ivoire)]

Anicet Elvis Aké AHOU[1]
Email : ahouake83anicet@gmail.com

Brigitte Beya Kabran ASSOUGBA[2]
Email : beyakabran2019@gmail.com
Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan/Côte d'Ivoire

Abstract

Despite public efforts to combat malaria, certain categories of the Bingerville population are increasingly adopting practices considered incongruous, such as the use of insecticide sprays (Rambo, baygon etc.), mosquito coils and self-medication without prior Rapid Diagnostic Tests. They also adopt anti-environmental behaviours such as dumping household waste out of garbage bins, and dumping wastewater to create puddles in the vicinity of households. On the basis of a qualitative study, the text apprehends the contradiction between public actions to combat malaria and practices observed among the population, such as social representations of the disease. In so doing, it analyzes the social representations that health specialists and the local population have of anti-malaria actions. Thus, the text: i) translates the forms of production of local knowledge of fight among the population of Gbagba; ii) shows the way in which collective actions integrating both public policies and local actions structuring the fight against malaria; iii) studies the forms of justification associated with the fight against malaria in Gbagba.

Key words : Public action, malaria, practices, social representations, Côte d'Ivoire

Résumé

En dépit des actions publiques de lutte contre le paludisme, il est de plus en plus observé chez certaines catégories de la population de Bingerville des pratiques jugées incongrues se traduisant par l'usage des bombes insecticides (Rambo, baygon etc.), les serpentins (moustico) et l'automédication sans Tests de Diagnostics Rapide au

[1] Maître-Assistant CAMES, Enseignant-Chercheur à l'Institut d'Ethno-Sociologie (IES)
[2] Maître-Assistant CAMES, Enseignant-Chercheur à l'Institut d'Ethno-Sociologie (IES)

préalable. Aussi adoptent-elle des comportements anti-écologiques se manifestant par le déversement des ordures ménagères hors des barques à ordure, et le déversement des eaux usées créant des flaques d'eaux aux environs des ménages. Sur la base d'une étude qualitative, le texte appréhende la contradiction entre les actions publiques de lutte contre le paludisme et les pratiques observées chez la population comme les représentations sociales de la maladie. Ce faisant, il analyse les représentations sociales que les spécialistes de la santé et la population locale se font des actions de lutte contre le paludisme. Ainsi, le texte : i) traduit les formes de production des connaissances locales de lutte chez la population de Gbagba ; ii) montre la façon dont les actions collectives intégrant à la fois les politiques publiques et actions locales structurant la lutte contre le paludisme ; iii) étudie les formes de justification associées à la lutte contre le paludisme à Gbagba.

Mots-clés : Actions publiques, paludisme, pratiques, représentations sociales, Côte d'Ivoire

0. Introduction

Considered a parasitic infection transmitted by the anopheles, the female mosquito (World Health Organization, 2017:3), malaria is one of the diseases that continues to have devastating consequences on the health of populations worldwide (Acray-Zengbe Petronille and Oussou Konan Roland, Aka Lepri Bernadin Nicaise, Nguejio Tsobeng Bienvenu, Akani Bangama Christian, Kouassi Roméo, 2017:4). This is the cause of many deaths worldwide, particularly in Africa. In 2022, the number of malaria cases was estimated at 249 million and the number of deaths due to malaria was 608,000, in 85 countries (World Health Organization, 2023: 3). According to the Organization's Biennial Report, although the number of deaths due to malaria is falling in Côte d'Ivoire, at a rate of around 50%, it remains a major public health challenge (2020). Because of its impact on the Ivorian population, with a high death rate, malaria remains the leading cause of consultation in public health structures (37%2) and the leading cause of death in children aged 0 to 5 (WHO Biennial Report 2020-2021: 70).

Faced with the number of deaths that malaria records every year in the world as indicated by the aforementioned results, the World Health Organization has embarked on a vast awareness campaign. Thus, since the year 2015, "The Global Technical Strategy for Malaria Control 2016-2030" has been adopted by the World Health Assembly. The strategy aims to reduce malaria mortality rates and the incidence of the disease by at least 90% by 2030 (NMCP, 202:15). Côte d'Ivoire has not remained on the sidelines of this strategy either, and is in turn stepping up its efforts to combat malaria.

The fight against malaria is not a new phenomenon in Côte d'Ivoire. As long ago as 1996, malaria was listed as a priority disease in the National Health Development Plan (PNDS), which led to the creation of the National Malaria Control Program (PNLP) by decree N°133 MSP/CAB/ of May 09 1996 (PNLP, 2022:14). Between 1997 and 1999, this enabled Côte d'Ivoire to benefit from the World Health Organization's (WHO) plan to accelerate malaria control in the African region. According to the NMCP report, actions such as parasite control with proper diagnosis, rapid treatment of malaria cases and indoor residual spraying were carried out (NMCP, 2022:8). Furthermore, with the universal health coverage program, it had the distribution of mosquito nets in households at a rate of 93% with 15 million LLINs in 2017 and 2018. The rate of use of LLINs rose from 33% in 2012 to 63% in 2020, according to the Ministry of Health's annual report (RNV, 2022:46).

The commune of Bingerville has not been spared in this program to combat malaria. According to the data collected, several actions have been carried out in the locality, particularly in Gbagba. These included the distribution of impregnated mosquito nets, a mosquito control program involving indoor spraying of insecticides, not to mention awareness-raising campaigns using billboards. Tracts and leaflets were also distributed at health facilities and health centers by health workers. The population was also made aware of the importance of preserving the environment, such as keeping household waste inside garbage bins, not discharging sewage around homes, etc. These actions have been taken to enable the population to be increasingly informed about the disease and to be in a position to fight against it. In addition, the population is asked to use Rapid Diagnostic Tests (RDT) before taking any medication.

In view of the various actions and strategies implemented to combat malaria and even eradicate it at local level, we should expect the population, particularly those of Gbagba, to adopt the same strategies. In other words, this population should only resort to formal practices recommended by the State.

However, empirical findings reveal control practices that run counter to those advocated by the State. In Gbagba, the use of insecticide bombs (Rambo, baygon etc.), mosquito coils and self-medication without prior rapid diagnostic tests (RDTs) is increasingly observed. They also adopt anti-ecological behaviours such as the presence of household waste outside garbage boats, and puddles of water around households following the dumping of sewage. So, if the strategies at the heart of the State's actions are aimed at eradicating malaria, how is it that the people of Gbagba are resorting to contrary practices?

Answering this question suggests an exploration of scientific thinking on malaria control practices. The causes of the disease, medically attributed to the mosquito bite,

force conventional malaria prevention and control practices to focus on larval control, environmental modification (Doudou Dimi Théodore and Doannio Julien Marie Christian, Konan Lucien Yao , Djouaka Rousseau , Toé Paré Léa , Akogbéto Martin , 2006 :432) and vector control. As a result, emphasis is also placed on communication strategies for behavior change and prophylaxis (Gogognon Patrick, 2012 :12).

All this work has indeed contributed to progress and enlightenment in the fight against malaria, but there are still unexplored avenues. For this reason, the present work focuses on the social representations linked to public actions to combat malaria, on the one hand, and on the other, on the social representations of the practices of the Gbagba populations, deemed incongruous and anti-ecological. Public action to combat malaria affects both the environment and living conditions (Gogognon Anges Patrick, 2012:19), taking into account variations between dry and rainy periods (Darriet Fréderic, 2007:13; Assako Assako René and Bley Daniel Simard Frederic, 2005:107). Public actions give the right to use mosquito nets (Carnevale Pierre and Vincent Robert, 2009 :250 ; Doudou Dimi Théodore and Doannio Julien Marie Christian , Konan Lucien Yao , Djouaka Rousseau , Toé Paré Léa , Akogbéto Martin, 2006 : 432), while the other, namely actions deemed incongruous and anti-ecological, stems from supernatural beliefs or values to which the population subscribes (Eric de Rosny, 2010 :106; Marcellini Anne, Turpin Jean-Philippe, Rolland Yannick et Ruffié Sébastien, 2000 :11; Massé et Benoist, 2002 :109; Jaffré Yannick et Olivier de Sardan Jean-Pierre. , 1999 cited by Gruénais Marc-Éric, 2001 :3 ; Harris, Memel Foté, Gadou, Dakouri Mathias, Yao, Y.L., Boua, A., Silué, C., Coulibaly, D., Amalaman, K., Djome, Y. and Solange, N.A., 1998).

A number of explanations emerge from this literature. In the light of these explanations, this article looks at recognized malaria control actions and incongruous malaria control actions as a relationship to social representations of the disease.

Considering these two aspects as an expression of social representations of malaria, the aim of this article is to understand the meaning of non-conventional control practices among the Gbagba populations. To this end, the study draws on Abric Jean-Claude's theory of social representations (1994:12). The postulates of this theory stipulate that: "all reality is represented, i.e. appropriated by the individual or group, reconstructed by its cognitive system, integrated into its system of values depending on its history and the social and ideological context that surrounds it" (Abric Jean-Claude, 1994: 12). According to Abric Jean-Claude, the study of the theoretical aspects of social representations enables subjects to understand and explain reality, acquire knowledge and integrate it into a framework they can understand, in line with their cognitive functioning and values (1994). A "social representation is therefore always a

representation of something (the object) and of someone (the subject)" (Jodelet Denise, 1989: 59).

Considering these two aspects as an expression of social representations of malaria, the aim of this article is to understand the meaning of non-conventional control practices among the Gbagba populations. To this end, the study draws on Abric Jean-Claude's theory of social representations (1994:12). The postulates of this theory stipulate that: "all reality is represented, i.e. appropriated by the individual or group, reconstructed by its cognitive system, integrated into its system of values depending on its history and the social and ideological context that surrounds it" (Abric Jean-Claude, 1994: 12). According to Abric Jean-Claude, the study of the theoretical aspects of social representations enables subjects to understand and explain reality, acquire knowledge and integrate it into a framework they can understand, in line with their cognitive functioning and values (1994). A "social representation is therefore always a representation of something (the object) and of someone (the subject)" (Jodelet Denise, 1989: 59).

These objectives were achieved through the mobilization of Abric Jean-Claude's (1994:12) theory of social representations. In short, social representations fulfil several functions: the knowledge function, the identity function, the orientation function and the justification function. It was these different functions that served as the basis for formulating the objectives presented in the results. This made it possible to formulate the hypothesis of the study as follows: actions to combat malaria are the products of social representations associated with the disease of malaria.

1. Methodology

This study was carried out using a qualitative approach. In order to understand the meaning of the malaria control practices of health specialists and the local population (Gbagba), which appear to be the expression of social representations with multiple functions, the study uses a qualitative method. It thus mobilizes three data collection techniques : semi-structured interviews, observation and documentary research.

The study took place in Gbagba, an Ebrié village in the commune of Bingerville. The categories of people involved in the study were households with husbands or wives (primary target) and health and municipal actors (secondary targets). A total of 21 people took part in the interviews. These included 15 households (10 women and 5 men), 5 health workers and a representative of the town hall's information department. All were selected using a purposive sampling technique. Most of these people are directly or indirectly involved in malaria control activities. They therefore have a

relationship with the disease that depends heavily on their conception and actions in the fight against malaria, explaining their attitudes and justifying their therapeutic practices. It should also be noted that health workers were considered both as health specialists and as actors belonging to the target population. These social actors were therefore interviewed to understand their social representations of malaria control actions, explain control methods, and the forms of justification associated with malaria control.

The observational data-gathering technique, using an observation grid, enabled us to gain access to control practices not identified in the participants' discourse. Documentary research using reading sheets not only facilitated the collection of secondary data, but also contributed to the elaboration of the literature review. The choice of theoretical perspective and the presentation of its postulates were also made possible by this documentary research.

The survey took place from August 05 to August 29, 2023 in Abidjan, precisely in Gbagba in the commune of Bingerville. The interviews were made possible thanks to the collaboration of the health services of the Bingerville general hospital, from whom we asked for some latitude or authorization in order to gain the confidence of the households. These interviews (lasting no more than 25 minutes) took place in the households with the local population and at the hospital with the health workers.

Using Mucchielli Alex's thematic content analysis (1996:259), the data collected and transcribed onto Word files were processed and analyzed. In concrete terms, this involved highlighting the units of meaning in the respondents' discourse and grouping them into categories of meaning, thematized in the results presented below.

2. Results

2.1. Forms of local knowledge production for malaria control among the Gbagba populations

Two categories of actors emerge in terms of knowledge production among the Gbagba population. On the one hand, there's the one for whom the causes of malaria are diverse and not due to the mosquito. On the other, there is the view that the cause of malaria is linked to the mosquito, but not to environmental management. For this latter category of actors, the way in which the population organizes itself around environmental management may prove to be a means of mosquito proliferation.

In so doing, the first category, for whom the causes remain diverse, attribute a dual character to malaria. On the one hand, their discourse tends to assign malaria an

irrational explanation based on beliefs in a supreme being (God, sorcerers, ancestors). On the other hand, the sun and diet are commonly accepted as the main causes of malaria. To this end, M.M.J. asserts that: *"Malaria is not caused by mosquitoes, but we get it because of the sun, it also comes from the spells cast by sorcerers and can sometimes come from the gods, or even from what we eat, which is fatty".*

Indeed, according to this verbatim, the sun is one of the most important causes of malaria. This is because most of the activities we engage in increasingly expose workers to the sun. As the sun produces heat, it has an impact on human health, leading to the onset of malaria. As a result, exposure to the sun is tantamount to exposure to malaria. Translating this, the category of players whose sun is the primary cause of malaria explains how children contract malaria from the sun. Children who enjoy playing outdoors all day long, exposing themselves to the sun on a daily basis, easily contract malaria. As one mother put it: *"The children suffer a lot from malaria because they often play in the hot sun...".* This verbatim reflects the fact that not even food has been left out of the equation. It is also identified as a cause of malaria in this local population. Excessive consumption of fatty foods (oil) is thought to cause malaria. Thus, anyone who eats fatty foods is at risk of malaria.

Some respondents go even further, pointing out that malaria can also be contracted without exposure to mosquitoes, but rather through the effects of other existing illnesses. Malaria is then considered an opportunistic disease, as it takes advantage of certain illnesses such as headaches and fever to take hold. As Mr. A.K. puts it: *"Malaria takes advantage of other illnesses to establish itself; it's the other illnesses that push malaria into being".* This means that malaria is a product of other diseases. It is therefore a product of others.

As for the causes of malaria stemming from the irrational and the supernatural, a fringe of the local population remains convinced. Indeed, according to this category of people, repeated malaria attacks are a supernatural or even mystical sign. This is what M. E. translates here: *"What kind of illness is it that lasts like this and comes back every time? We give it medicine, but it never goes away"*. These comments are revealing of the forms of belief developed around malaria. It shows the irrational and supernatural aspects of this disease. If the logic behind assigning the causes of malaria to Gbagba is different from that of medically proven causes, it goes without saying that the therapeutic quest, and even control practices, are in contradiction with public actions. Thus, for this category of actors, anti-environmental practices (dumping household waste outside garbage boats, puddles around households following open-air dumping of water) cannot have an impact on the presence or even the frequency of the disease (malaria).

However, others believe that malaria is linked to the frequency of mosquitoes in the locality. As a result, they do not rule out the involvement of anthropogenic activities. In other words, although malaria is a parasitic infection transmitted by the female Anopheles mosquito, they don't rule out activities undertaken by the population in their immediate environment that cause the presence of mosquitoes. That said, they do link the causes of malaria to the environment. Indeed, the allegedly poor management of the environment by the Gbagba population creates a suitable environment conducive to the proliferation of mosquitoes around their habitats.

This behavior is therefore described as anti-ecological. As a result, talking about malaria requires a return to the way in which environmental management is organized, which is recognized as favorable to the proliferation of mosquitoes likely to cause malaria. To this end, Mrs. M. E. points out that: *"Here, when it rains a lot, that's when the mosquitoes appear and everyone gets sick. Especially when there are puddles of water and uncollected garbage around us; even when people come to spray in the neighborhoods because there are mosquitoes, they'll never finish. We're especially afraid for our children"*. These words show that the mosquitoes so often blamed for malaria are a product of poor environmental management. In other words, human activities are phagocytizing the environment, creating a favorable environment for the proliferation of mosquitoes that transmit the parasitic agents that cause malaria.

2.2. Collective action to combat malaria

The study reveals that malaria control strategies are not unanimously accepted by the Gbagba populations. Some are described as traditionalist, using local or medico-traditionalist knowledge (traditional medicine), while others use so-called modern or conventional knowledge (modern medicine).

Thus, the first to emerge from traditional medicine (traditionalists or medico-traditionalists) have a primary level of education. They adopt avant-garde strategies and measures to combat disease. These include the use of enema pears and decoctions made from leaves, plants and bark. For Madame K. J., *"To avoid getting sick or suffering from malaria, I use djeka leaves (the name of a traditional plant in Côte d'Ivoire) which I boil to drink and to wash my children. It's very effective, because it cleanses the body and prevents you from getting sick".* This explains the particularity of this category of actors and the interest they take in the power of the plants they have inherited. For the population, the use of medicinal plants is an asset that enables them to protect themselves from the disease. So, the effective way to protect themselves from malaria is to use plants. Moreover, this population believes that if symptoms of the disease are present, there is no need to use pharmaceutical drugs

for treatment. This is because the process of combating the disease in the case of prevention is similar to that of treatment in the case of cure.

As for Gbagba's people, who advocate so-called modern knowledge, they fall into two categories. The first category is accustomed to self-medication. They have a secondary or even higher level of education. They use not only pharmaceutical drugs, but also herbal teas. As one father put it: *"When I feel the signs of malaria, I buy medicines from the pharmacy, such as paracetamol to ease the pain and other tablets. They are very effective against malaria, and after three days of treatment I feel better".*

This shows how often people want to treat themselves using knowledge already acquired in association with modern medicine. As for the second category, they consider the use of impregnated mosquito nets to be the most suitable, in that it enables them to avoid the bites of disease-transmitting mosquitoes. As an illustration, Mr. B. A.: *"In my opinion, the best way to avoid being bitten by a mosquito that will transmit malaria is to sleep under an impregnated mosquito net, as recommended".* In addition to the use of mosquito nets, this category also considers it necessary to resort to hygiene measures by cleaning up the living environment (avoiding the stagnation of waste water and good housekeeping of household waste). As Mr. H. M explains: *"In addition to using impregnated mosquito nets, we need to have a clean and healthy environment, as this prevents many diseases such as malaria".*

In addition, this second category believes that, in the event of illness, one is entitled to go to a hospital and that the use of medication is only possible after being taken care of by health workers. That said, it is only after a consultation and biological examination of the patient that the doctor is empowered to decide on the treatment to be followed, if necessary. This supports Mr. H.'s statement that: *"When I'm ill, I go to hospital first, before taking any medication. I also have medical check-ups, and it's only when I'm told I'm suffering from malaria and on the doctor's instructions that I take medication. If my state of health requires an injection, the agent takes care of it and gives instructions for follow-up".*

2.3. Forms of justification associated with malaria control in Gbagba

Several factors account for the regularity or even recurrence of malaria in Gbagba. These include the population's living conditions, its level of knowledge and the irregularity of public policy actions.

2.3.1. Living conditions of the population

In Gbagba, according to the people interviewed, the population is continually exposed to malaria, even if they want to adopt or effectively apply the recommended measures.

Such is the case with the use of impregnated mosquito nets. Although the use of impregnated mosquito nets is well known as a recommended means of combating malaria, not all the population can benefit from it. In fact, according to the people of Gbagba, the growing number of people in Gbagba's different types of dwellings is swamping the use of mosquito nets as a means of control. The two- and three-room dwellings, which are supposed to accommodate a limited number of people on average, are exceeding their capacity. As a result, the beneficiaries of impregnated net protection are the people sleeping in the bedrooms. Meanwhile, those sleeping in the living room, who do not have access to mosquito nets, are exposed to mosquitoes, which means they are exposed to the disease. That said, the accommodation arrangements per dwelling facilitate the exposure of the inhabitants to mosquitoes, hence the frequency of the disease in the locality. Mr. H. M :

"Our houses are so small, there aren't enough bedrooms for everyone and people are forced to sleep in the living room, in these conditions how can we spread mosquito nets so that everyone doesn't get bitten by a mosquito and how can we avoid getting sick or having malaria? It's just not possible. Malaria will always exist in our different zones".

Thus, the low per capita housing capacity appears to be an ideological referent for attitudes to malaria control. This reduces part of the population to non-recommended practices. This justifies the use of insecticide bombs (Rambo, baygon etc.) and coils known as "mosquito", whose use replaces public preventive action. As K.M. explains:

"Mosquito netting doesn't do anything, and here we only have one bed and there are eight of us (08), so we can't use mosquito netting for all of us, and in any case, mosquito netting doesn't protect us from mosquitoes, whereas mosquito repellent or even insecticides kill mosquitoes, so I prefer to use them.

Furthermore, for economic reasons, many resort to self-medication. Indeed, the local population cannot afford the costs of consultation and biological examinations and resorts to self-medication. In fact, when these people are sick, they prefer not to go to health centers. They self-diagnose and carry out treatment to the best of their knowledge. This often leads to cases of serious health conditions resulting in the persistence of the disease or recurrence of these people.

2.3.2. Level of knowledge of the use of impregnated mosquito nets in Gbagba

Increasingly, we note a recurrence of cases of malaria despite the control actions in favor of the population. The level of knowledge of the local population is for good reason. Indeed, the population's knowledge of the use of certain materials recommended in the fight against malaria, particularly mosquito nets, remains problematic. That said, a number of people do not use mosquito nets as recommended or even as they should. Some respondents in Gbagba make differentiated use of the uses for which the mosquito nets were designed. Among the latter are those who use mosquito nets to cover windows and doors as a means of protection against mosquitoes. For others, instead of nets being used to protect against mosquitoes, they are used for other purposes. In this case, the mosquito nets serve as nets for the goal posts or as toilet and dishwashing sponges. It is in this sense that for Mr. K.L.: *"sleeping under these impregnated mosquito nets is like sleeping in a coffin".* The population refuses to comply with these recommendations because they consider this way of arranging the mosquito net as a death bed.

Moreover, social discourse suggests that malaria is not a serious disease that can cause loss of life. Indeed, people's knowledge of malaria reduces it to a simple disease that is nothing to worry about. This is reflected in the words of respondent K.S.: *"Malaria doesn't kill Africans".*

2.3.3. The reinterpretation of the irregularity of public actions as a form of justification for Gbagba

At Gbagba, the vegetation is largely made up of forests found on the edges of the lagoon and in the swamps. This vegetation is dominated by mangroves. According to respondent M.J.: *"In Bingerville, there's too much forest, and the presence of forest favors humidity, knowing that mosquitoes thrive where there's humidity; malaria can't disappear. That's why, despite all the government's efforts, malaria is still with us".* These words show that the vegetation is conducive to the proliferation of mosquitoes, thus encouraging the persistence of malaria. In other words, Bingerville's vegetation is an ideal breeding ground for mosquitoes, and thus contributes to the spread of malaria.

This situation should prompt public policymakers to step up their actions. However, there are irregularities in these actions. Indeed, according to the data collected, the distribution of impregnated mosquito nets as a means of combating malaria is carried out only once in two or even three years, whereas the impregnated net only lasts for 6 months. Also, activities such as awareness campaigns, disinsectisation and indoor spraying are carried out at irregular frequencies, without taking into account the

opinions of the population. This is justified by the following comments made by a respondent: *"The activities put in place by the authorities to combat malaria focus more on the distribution of impregnated mosquito nets and spraying, but it has to be said that these various actions do not prevent the disease from occurring or help it to disappear from areas".*

3. Discussion

If the people of Gbagba link malaria to the irrational or supernatural (God, sorcerers, ancestors), they have their reasons, which the Africanist conception has hardly ignored. Indeed, according to this Africanist conception, illness is first and foremost metaphysical. This is what Harris Memel Fote translates into the etiological approach, which in his view is generally dictated first and foremost by a metaphysical preoccupation (1998). For the author, "in traditional African societies, the etiological approach is generally dictated first and foremost by a metaphysical, negative preoccupation, itself inscribed in a lineage context where ancestors, sorcerers or enemies are said to be responsible for illnesses. In fact, the causes are sought for problematic illnesses, serious or persistent illnesses of more or less mystical origins, which are difficult to treat, requiring time, travel, financial resources and the consultation of a large number of therapists" (Harris Memel Fote, 1998).

In order not to remain within this approach and risk becoming trapped in a vacuum, it is necessary to extend this discussion to the symptomatology of malaria. The results show a varied knowledge of malaria symptoms. According to Agyepong Akuaet Irene and Manderson Lenore (1994:325), this variety of knowledge could be explained by the fact that in endemic regions, the populations affected by malaria have an empirical knowledge of the signs of the disease. This has enabled people to know the major signs of the disease. So the link between malaria, mosquitoes and environmental factors is not accidental. According to Ongore Dimas, Kamunvi Fabian, Knight Richard, Minawa A (1989:101) knowledge of the causes of malaria linked to mosquitoes and other environmental factors suggests "the existence of endogenous variation in terms of knowledge of malaria and participation in health education". For the author, the explanation for this plurality of malaria etiology lies in the fact that populations have received information about malaria, mosquitoes and the use of impregnated mosquito nets and insecticides. However, the local populations of Bingerville, particularly in Gbagba, who had their own representation of the disease, were unable to assimilate or incorporate this information received from the biomedical sector with their primary knowledge. It is in this sense that they can link this disease to God, sorcerers, ancestors, the sun and food.

This has given rise to new attitudes and practices. As soon as the first symptoms appear, malaria is treated at home, without recourse to traditional healers or doctors. The family treats the patient at home using available resources, before resorting to other sources of treatment outside the home. This process has also been described by authors such as Agyepong Akua Irene and Mandersonal Lenore (1994:327) and Ahorlu Collins, Dunyo Samuel, Afari Edwin, Koram Kwadwo, Nkrumah Francis (1997), for whom recourse to health professionals and their treatment is not immediate, but rather relegated to the background or even delayed until it is known that the illness can only be treated by professionals. This is reinforced by the ideas of Oni O.A, Oladele, O.I and Oyewole, I. K (2005) in Nigeria, Ettling in Malawi (1994) and Hausmann in Tanzania (2000). According to these authors, the widespread use of traditional treatments suggests a certain flexibility in services and treatment prices that can be adapted to the ability of rural populations to pay the fees.

While many attribute the cause of malaria to the sun, fatigue, diet and supernatural forces, it is all the more indisputable the involvement of the mosquito. To this end, for the WHO (2017: 2), the mosquito remains the main cause of malaria. Thus, for this organization, attributing the cause of malaria to something other than the mosquito attests to people's poor knowledge of this disease. In the same vein, Kouamé Téya, N'Guessan Gnagoran Kouakou Daniel (2019:209), link the ignorance and negligence of communities to the non-use of the mosquito net to the lack of knowledge of the operating principle of the LLIN (presence of insecticide and method of use) among the latter. However, the idea that people attribute the proliferation of mosquitoes to the environment (household waste outside garbage boats, puddles around households following open-air water dumping) is not dissimilar to the results produced by Assako Assako René Joly and Abom Dominique Meva'a, Tchuikoua Louis Bernard (2005:105) whose mosquito proliferation is attributed to natural factors (vegetation, soil, forest) and physical factors (hot, humid climate). Thus, on the question of the environment, hygiene and sanitation measures seem necessary. For this reason, anti-larval control, which also plays a part in environmental actions, is a method that consists of destroying the larvae of disease-carrying mosquitoes at their very breeding ground, using insecticide spraying (Gogognon Patrick Anges, 2012:19).

4. Conclusion

Malaria, considered a disease transmitted by the female Anopheles mosquito, has prompted a public awareness campaign aimed at the local population. This campaign was based on actions such as the distribution of impregnated mosquito nets, disinsectisation and house spraying, not forgetting sound advice on how to maintain a

healthy environment. All of which should be incorporated into the population's habits. However, these recommended actions have proved to be phagocytized in favor of other practices. This article has therefore apprehended this observation as a social representation of disease control actions. Drawing on Abric's theory of social representations (1994:12), the text was able to situate control actions as a social representation. In doing so, the article relied on a qualitative approach, collecting data from 21 respondents. This enabled us to arrive at the result of social representations associated with the fight against malaria in various forms.

Thus, the forms of local knowledge production in the fight against malaria have revealed two trends among the Gbagba population. The first is that malaria is the result of various causes other than the mosquito. The other is that the mosquito is the cause of malaria, and that environmental management can be a means of its proliferation. Thus, collective actions to combat malaria reveal, on the one hand, traditionalist ideas with local or medico-traditionalist knowledge (traditional medicine) and, on the other hand, modernists with so-called modern or conventional knowledge (modern medicine). In addition, several forms of justification associated with the fight against malaria, reflected in the living conditions of the population, the level of knowledge of the population and the irregularity of public policy actions, complete the analysis of the social representations that health specialists and the local population have of the fight against malaria.

5. References

Abric J.C. (1994). « Pratiques sociales, représentations sociales ». *Dans* : Abric, J.C. (Ed) *Pratiques sociales et représentations.* Paris, PUF, 1994, pp. 218-238.

Acray-Zengbe P. et Oussou K., Aka L., Nguejio T., Akani B., Kouassi R. (2017). Determinants of Insecticide-Treated Mosquito Nets Use Among Children Less Than 5 Years in Côte d'Ivoire: An analysis of Data from the 2011-2012 Demographic and Health Survey*. In Revue marocaine de santé publiqu*e, vol 4, n°7

Agyepong IA. (1995). Improving malaria control in the context of health sector reform. Technical report prepared for the WHO/TDR

Agyepong IA., Manderson L. (1994). The diagnosis and management of fever at household level in the Greater Accra Region, Ghana *in Acta Tropica*, volume 58, Pages 317-330

Ahorlu C., Dunyo S., Afari E., Koram K., Nkrumah F. (1997) Malaria-related beliefs and behavioural in southern Ghana: implications for treatment, prevention and control. *Tropical Medicine & International Health,* 2(5), p.488-499.

Assako R. et Bley D., Simard F. (2005). *Apports des sciences sociales et de l'entomologie dans l'analyse de l'endémicité du paludisme à HEVECAM*, dans Geo-Eco-Trop

Carnevale P. et Vincent R., (2009). *Les anophèles, biologie, transmission du plasmodium et lutte antivectorielle*, ird, p391

Darriet F. (2007). *Moustiquaires imprégnées et résistances des moustiques aux insecticides*. Éditions IRD, Paris, 117 pages

Doudou D. et Doannio J., Konan L., Djouaka R., Toé P., Akogbéto M. (2006). La moustiquaire imprégnée d'insecticide comme moyen de lutte contre le paludisme : les raisons d'une adoption limitée en Côte d'Ivoire, *Dans Natures Sciences Sociétés* /4 (Vol. 14, Compte rendu de recherche, pp 431-433

Éric de Rosny, (2010). L'Afrique des guérisons, *Les Afriques*, Karthala, p242

Gogognon A., (2012). Description des valeurs éthiques dans la politique de lutte contre le paludisme en Côte d'Ivoire, Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales en vue de l'obtention du grade de maître ès arts (M.A.) en bioéthique, P79

Gruénais **M-E.,** (2001). « Jaffré, Yannick et Olivier de Sardan, Jean-Pierre, (1999). eds. – La construction sociale des maladies. Les entités nosologiques populaires en Afrique de l'Ouest. Paris, Presses universitaires de France, 374 p. (« Les champs de la santé »). », *Cahiers d'études africaines*

Harris, M. F. (1998). Les représentations de la santé et de la maladie chez les ivoiriens. Paris : Editions l'Harmattan, collection *« société africaines et diaspora ».*

Harris, M.F., Gadou, D.M., Yao, Y.L., Boua, A., Silué, C., Coulibaly, D., Amalaman, K., Djome, Y. and Solange, N.A. (1998). Les représentations de la santé et de la maladie chez les ivoiriens. L'Harmattan, Paris, 162 p.

Jodelet, D. (1989). « Représentations sociales : un domaine en expansion ». *Dans* : Jodelet, D. (Ed.). *Les Représentations sociales.* Paris, PUF, pp. 31-61.

Kouamé T. et N'Guessan G. (2019) connaissances et comportements préventifs des populations face au paludisme en milieu rural en Côte d'Ivoire *in Revue Espace, Territoires, Sociétés et Santé,* 2 (4), 203-212

Marcellini Anne, Turpin Jean-Philippe, Rolland Yannick et Ruffié Sébastien, « Itinéraires thérapeutiques dans la société contemporaine », *Corps et culture*. https://doi.org/10.4000/corpsetculture.710

Mucchielli A, (1991). Les méthodes qualitatives, Paris, PUF. - dir., 1996, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociale*s, Paris, Armand Colin.

OMS (2017). *Elimination du paludisme. Rapport du forum mondial inaugural des pays en mesure d'éliminer le paludisme d'ici 2020*. REH 2017 ; 92 : 578-586.

OMS (2021). La *Stratégie technique mondiale de lutte contre le paludisme 2016-2030*

*OMS (*2023*). Rapport mondial sur le paludisme 2023* : Principales conclusions du rapport

Ongore D., Kamunvi F., Knight R., Minawa A. (1989). A study of knowledge, attitudes and practices (KAP) of a rural community on malaria and the mosquito vector. *East African Medical Journal*, 66(2):79-90

Oni O.A, Oladele, O.I and Oyewole, I. K (2005). Analysis of factors influencing loan default among poultry farmers in Ogun state Nigeria. *Journal of Central European Agriculture*, 6(4); 619-624

PNLP, (2022). Politique nationale de lutte contre le paludisme en Côte d'Ivoire.

Rapport Biennal OMS Côte d'Ivoire 2020-2021

RNV, 2022, Rapport National Volontaire sur les ODD en Côte d'Ivoire.

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Analyse du niveau de maintenance des échographes en ville de Butembo

[Assessment of the maintenance level of ultrasound machines in the city of Butembo]

KAMBERE FURAHA Jean-Marie
Institut Supérieur Pédagogique et Technique de Muhangi/ RD Congo
E-mail : justinmuro@gmail.com

Résumé

Cet article examine le niveau de maintenance des échographes à Butembo, en soulignant les défis rencontrés dans la gestion de ces équipements médicaux. Les résultats de l'étude mettent en évidence plusieurs lacunes dans le système de santé de Butembo, notamment un manque de techniciens qualifiés pour assurer la maintenance des échographes. De plus, les échographistes ont souvent suivi une formation non spécialisée en imagerie médicale, ne bénéficient pas de formation continue et ne maîtrisent pas les paramètres techniques des échographes. Par ailleurs, certains médecins doivent assumer le rôle d'échographiste en raison du manque de personnel qualifié. La plupart des établissements de santé n'ont qu'un seul technicien de maintenance, et peu d'entre eux disposent d'un calendrier ou d'un plan de maintenance structuré. L'article propose des recommandations pour améliorer la maintenance des échographes, en insistant sur l'importance d'un suivi rigoureux et d'évaluations régulières par des spécialistes, ainsi que sur la nécessité de prêter une attention particulière à ces aspects essentiels pour le bon fonctionnement du système de santé.

Mots-clés : Maintenance, Equipements médicaux, Imagerie médicale, Échographe.

Abstract

This article examines the level of maintenance of ultrasound machines in Butembo, highlighting the challenges encountered in managing these medical devices. The study results reveal several deficiencies in Butembo's healthcare system, including a lack of qualified technicians to maintain ultrasound machines. Additionally, ultrasound technicians often have training that is not specialized in medical imaging, do not receive ongoing training, and do not fully understand the technical parameters of the ultrasound machines. Moreover, some doctors have to take on the role of ultrasound technicians due to the lack of qualified personnel. Most healthcare facilities have only

one maintenance technician, and few have a structured maintenance schedule or plan. The article proposes recommendations to improve the maintenance of ultrasound machines, emphasizing the importance of rigorous follow-up and regular evaluations by specialists, as well as the need to pay particular attention to these essential aspects for the proper functioning of the healthcare system.

Keywords: Maintenance, Medical equipment, Medical imaging, Ultrasound machine.

0. Introduction

Dans sa publication de 2012 sur le programme de maintenance des équipements médicaux, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclare que les technologies de la santé jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement d'un système de santé (OMS, 2012). Les dispositifs médicaux, en particulier, sont indispensables pour la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies, ainsi que pour la réadaptation des patients. Il est donc crucial de garantir leur maintenance en tout temps.

La gestion et la maintenance du matériel médical doivent être une préoccupation majeure pour les ingénieurs de santé, y compris ceux de la ville de Butembo. À travers cette même publication, l'OMS précise qu'en matière d'échographie, de nombreux pays manquent de spécialistes capables d'utiliser les techniques avancées de l'imagerie médicale.

Eu égard à ce qui précède, cette recherche vise à répondre aux questions suivantes :

- Les échographistes de la ville de Butembo ont-ils suivi une formation en imagerie médicale et reçoivent-ils une formation continue ?
- Les échographes de la ville de Butembo sont-ils exploités selon un programme de maintenance bien structuré ?
- La maintenance des échographes est-elle assurée par des techniciens qualifiés ?

Face à ces questions, nous postulons que :

- La plupart des échographistes de la ville de Butembo ont suivi une formation autre que celle en imagerie médicale durant leurs cursus universitaires.
- Ils subissent moins de recyclages et ne maîtrisent pas parfaitement les paramètres techniques de leurs appareils.
- La plupart des échographes sont exploités sans aucun programme de maintenance bien structuré.
- La maintenance est assurée par des techniciens de maintenance peu ou non formés en la matière.

En effectuant cette recherche, nos objectifs poursuivis sont notamment :

- Analyser le niveau de maintenance des échographes.
- Identifier les limites du service de maintenance.
- Proposer des recommandations pour améliorer le programme de maintenance des équipements de santé dans toutes les structures sanitaires.

D'entre de jeu, soulignons que cette étude s'est déroulée à Butembo, ciblant les deux zones de santé de Butembo et de Katwa. Nous présentons dans la section ci-dessous les détails y relatifs.

1. Méthodologie

Basée sur la méthode d'enquête, laquelle a été appuyée par une analyse documentaire, l'observation, l'interview et le questionnaire adressés aux divers prestataires de santé œuvrant dans les structures de santé en ville de Butembo, chargés du service d'imagerie et utilisant l'échographe comme outil de travail, en tant que population d'étude, cette étude a été réalisée dans la zone de santé urbaine de Butembo. Cette zone est située à cheval sur les territoires de Beni et Lubéro et occupe la partie ouest de la ville, s'étendant sur les communes de Vulamba et de Kimemi. Administrativement, cette zone fait frontière avec (Rapport zone de santé de Butembo, 2019) :

- A l'Est, la zone de santé urbaine de Katwa par la nationale n°2 ;
- A l'ouest et au sud par la zone de santé de Musienene ;
- Au Nord, la zone de santé rurale de Kalunguta.

La zone de santé urbaine de Katwa, quant à elle, s'étend sur les deux communes de Bulengera et de Mususa.

Administrativement la zone de santé urbaine de Katwa est limitée (Rapport annuelle de la zone de santé de Katwa, 2019) :

- Au nord par la zone de santé de Kalunguta ;
- Au nord-Est et à l'Est par la zone de santé de Vuhovi,
- Au Sud, par la zone de santé de Kyondo,
- Au Sud-Ouest, par la zone de santé de Musienene

A l'Ouest, par la zone de santé urbaine de Butembo.

Ainsi, nous avons sélectionné notre population à l'aide de la technique d'échantillonnage aléatoire dans les hôpitaux, les centres hospitaliers et les cliniques des zones de santé de Butembo et de Katwa. Ces structures de santé sont réparties comme suit :

Tableau 1 : Répartition des structures de santé par zone et aire de santé.

ZONE DE SANTE	AIRE DE SANTE	NOM DE LA STRUCTURE DE SANTE
ZSU KATWA	VUNGI	HGR MATANDA
	MASULI	HGR KATWA
	MAKANGALA	CH NGOTE
	MUKUNA	CH SAINTE FAMILLE
		CH St LUC
		CH WANAMAHIKA
	WANAMAHIKA	CH MUTIRI
	MASIKI	CH MASIKI
	MITOYA	CH CEMEBU
ZSU BUTEMBO	KYANGIKE	HGR KITATUMBA
	KATSYA	POLYCLINIQUE ISTM
	MONDO	CH CŒUR IMMACULE
	VUTSUNDO	CLINIQUES UNIVERSITAIRES DU GRABEN
	MAKASI	CH CBCA BUTEMBO
		CH FEPSI
		CLINIQUE LA LUMIERE
	MATANDA	CLINIQUE LA MERVEILLE

Source : Extraits des rapports annuels des zones de santé de Katwa et Butembo (2019).

Au total nous avons visité 17 structures de santé utilisant l'échographe en ville de Butembo, mais lors de la récolte des données nous n'avons récupéré que 15 questionnaires des mains de nos enquêtés. C'est sur cette population que nous avons mené notre recherche. Bien qu'elle soit un échantillon parmi beaucoup d'autres structures de santé, elle est, cependant la seule possédant l'outil que nous visons dans notre étude de recherche et qui nous a accordé son hospitalité.

C'est donc au sein de ces structures de santé que nous avons dégagé les différentes caractéristiques liées aux opérateurs d'imagerie médicale.

2. Approche conceptuelle de l'Echographe

L'échographe est un appareil d'imagerie médicale qui exploite le phénomène de réflexion d'ondes ultrasonores sur les organes du corps permettant ainsi d'explorer l'intérieur du corps humain par des méthodes non invasives et non traumatiques.

Il est constitué des éléments suivants :

- Une sonde permettant l'émission et la réception des ultrasons ;
- Un système informatique transformant le délai entre l'émission et la réception de l'ultrason en image ;
- Une console de commande permettant la saisie des données du patient et les différents réglages ;
- Un moniteur pour la visualisation des données et des images ;
- Un système d'enregistrement des données en analogique ou en numérique.

Le tout est disposé sur un chariot mobile permettant d'effectuer l'examen au chevet même du malade. Il comporte un jeu de sondes de formes variées et pouvant permettre de réaliser des examens médicaux divers, son écran de visualisation présente des paramètres d'acquisition, il présente aussi des hauts parleurs pour transmettre le son en mode doppler et un panneau de commande complétée d'un clavier alphanumérique (Ariel Cohen et al, 2012).

Les images ci-après sont celles d'échographes avec quelques marques.

Tableau 2 : Images de quelques échographes et leurs marques.

Marque	Image		Marque	Image
EDAN U50			SONOSCAPE A6	
BIOCARE 907			Echographe KX 2000G.	

Source : Ariel Cohen et al (2012).

Les commandes sont généralement regroupées autour d'un dispositif de pointage, avec le choix des différents modes de fonctionnement, le réglage de gain afférent à chacun de ses modes, une rangée des curseurs permettant de régler le gain en fonction de la profondeur en mode échographique, ainsi que généralement sur un écran tactile, des menus contextuels permettant d'accéder aux régions propres à chaque mode ou chaque fonction.

2.1. Les ondes ultrasonores (CORINE GAUTIER, 2016)

Les ondes audibles par l'homme ont une fréquence inférieure ou égale à 20KHz. Le nom d'ultra-son est attribué aux ondes sonores de haute fréquence, au-dessus de 20KHz. La fréquence des ultra-sons est de nombreuses fois plus élevée que celle des ondes sonores.

Les Ultra-sons sont de même nature que les ondes acoustiques audibles. Elles subissent les mêmes phénomènes acoustiques liés à l'environnement comme les ondes audibles.

Les ondes inaudibles pour l'homme peuvent être transmises en faisceaux et sont utilisées pour l'exploration des tissus de l'organisme. C'est ici le domaine de l'échographe.

Selon leur nature, les tissus modulent différemment les ondes ultrasonores : certains les **réfléchissent** directement tandis que d'autres les diffusent avant leur retour en échos au transducteur. Les vitesses des ondes à travers les tissus sont variables. De fréquence variant entre 1MHz à 10 MHZ, les ondes ultrasonores sont émises par pulsation de durée d'environ une microseconde et des groupes de pulsations se répètent environ 1000 fois par seconde. Les échos sonores subissent des atténuations différentes selon la profondeur explorée. Les échos provenant d'une région profonde du corps sont plus atténués que ceux provenant d'une région superficielle et nécessitent donc plus d'amplification.

La production d'ondes ultrasonores est basée sur le phénomène de piézo-électricité. Il s'agit d'une propriété naturelle de certains minéraux comme le quartz, comportant des agencements atomiques réguliers et susceptibles de produire une différence de potentiel sous l'effet d'une déformation mécanique et, inversement, de se transformer en une différence de potentiel. Cette propriété est très largement utilisée en électronique, permettant en particulier, sur un même dispositif, de capter les sons pour les transformer en signaux électriques (cas du microphone) et de transformer des signaux électriques en vibrations sonores (cas des écouteurs). Ce

dispositif est appelé sonde. La sonde est le dispositif d'exploration ultrasonographique qui produit les ultrasons.

Les différents organes du corps humains font subir aux ultrasons différentes atténuations en fonction de leurs caractéristiques physiques.

Le tableau ci-après donne quatre différentes formes des sondes d'échographes.

Tableau 3 : Différents types des sondes échographiques

	**Sonde Sectorielle**	
	Application	Cardiologie
	Fréquences	**2,0 / 3,0 / 3,75 MHz**
	Modes	B / M / PW / CW / Dopp. Coleur
	Nbr. éléments	**64**
	focalisation	**100 mm**
	**Sonde Convexe**	
	Application	Abdomen / Obstétrique / Gynécologie
	Fréquences	**3,0 / 4,2 / 6,0 MHz**
	Modes	B / M / PW / Dopp. Coleur
	Nbr. éléments	**128**
	focalisation	**68 mm**
	**Sonde Linéaire**	
	Application	Vasculaire Périphérique
	Fréquences	**6,0 / 9,0 / 11 MHz**
	Modes	B / M / PW / Dopp. Coleur
	Nbr. éléments	**128**
	focalisation	**20 mm**
	**Sonde Crayon**	
	Application	Cardiologie
	Fréquences	**1,9 MHz**
	Modes	CW
	Nbr. éléments	
	focalisation	**75 mm**

Source : CORINE GAUTIER (2016).

2.2. Les modes échographiques et leurs applications (OMS, 1996)

Des modes variés traduisent les échos de retour de différentes façons et sont ainsi appliqués différemment.

- **Le mode A ou modulation d'amplitude**

C'est le mode de l'échographie à une dimension, le faisceau d'ultrasons émis rencontre une ou plusieurs interfaces et chaque fois que le faisceau rencontre une interface, il envoie un écho et un pic est obtenu. La hauteur du pic nous renseigne sur le caractère réfléchissant de l'interface. Et plus ce pic est important plus l'interface est importante c'est-à-dire que l'écart d'impédance acoustique est important. Le délai d'apparition du pic après l'émission de l'ultrason nous renseigne sur l'emplacement des interfaces. Avec ce type d'appareillage échographique les échos sont visualises sous forme de pics et on peut mesurer la distance entre deux structures différentes.

- **Le mode B ou modulation de brillance**

C'est une technique d'échographie qui est plus utilisée que le mode A. Ce type d'image montre tous les tissus traversés par le faisceau d'ultra-sons. Les images sont en deux dimensions et appelées "coupes" en mode B .Si de multiples images du mode B se succèdent en séquence rapide, elles deviennent des images en temps réel.

Les principaux avantages du mode B sont :

- Une constitution instantanée de l'image en 2D ;
- Le changement de coupe se fait en continue (temps réel) puisque le temps nécessaire à l'obtention d'une coupe est très court ;
- L'observation des mouvements anatomiques devient possible grâce à cette vitesse de balayage.

- **Le mode TM (Temps-Mouvement)**

Lorsqu'un même faisceau ultrasonore est observé en continu, les mouvements des objets traversés par le faisceau font varier la position et l'intensité des ultrasons recueillis par la sonde au cours du temps. La représentation des variations de la position et de la brillance des échos en fonction du temps constitue le mode M (Mouvement) ou TM (temps-Mouvements). Ce mode permet d'obtenir une résolution temporelle supérieure au mode B et de pouvoir observer des événements très rapides.

Le mode TM est uniquement utilisé en échocardiographie pour observer les mouvements des parois et des valves cardiaques.

- **Le mode 3D ou volumique**

L'échographie tridimensionnelle occupe actuellement une place diagnostique importante aux cotés de l'échographie 2D temps réel.

Après la sélection d'une zone d'intérêt par l'opérateur en échographie 2D, l'acquisition du volume peut se faire, soit avec des sondes spécifiques volumiques, soit avec des sondes classiques.

Les sondes volumiques réalisent automatiquement un balayage de la zone d'intérêt, grâce au déplacement mécanique du cristal. Le temps de balayage varie de 3 à 10 secondes en fonction de la taille de la zone d'intérêt explorée, et du nombre de plans de coupes désiré.

- **L'échographie doppler**

L'échographie Doppler est un examen échographique en deux dimensions non invasif qui permet d'explorer les flux sanguins intracardiaques et intravasculaires. Elle est basée sur un phénomène physique des ultrasons, l'effet Doppler. L'échographe classique est couplé à une sonde doppler. Lorsqu'un faisceau d'ultrasons traverse les cavités cardiaques ou les vaisseaux, l'écho renvoyé par les éléments figurés du sang (qui deviennent des émetteurs) aura une longueur d'onde plus longue (pour les graves) s'ils s'éloignent du capteur, et une longueur d'onde plus courte (pour les aigus) s'ils se dirigent vers le capteur. La sonde Doppler recueillera donc un écho dont la fréquence sera différente de celle de l'émission.

Les différences des fréquences d'émission et de réception : $f_e - f_r \, ou \, f_r - f_e$ permet de calculer la vitesse et la direction des globules rouges. Cette différence est donnée par la relation. $\Delta f = Fr - fe = 2fe - \frac{v}{e}\cos\theta$ avec :

- v la vitesse de déplacement du réflecteur
- θ l'angle entre les faisceaux ultrasonores et la direction du mouvement ;
- c la célérité des ultrasons dans ce milieu,
- fr la fréquence de l'onde réfléchie,
- fe la fréquence d'émission.

En pratique Δf est compris entre 20 et 50Hz : il s'agit des fréquences audibles.

❖ **L'échographie 4D** *(*MICHEL DAUZAT, 2013).

Comme l'échographie en 2D et celle en 3D, l'échographie en quatre dimensions (4D) reste un examen permettant à un spécialiste de détecter d'éventuelles malformations du fœtus dans le ventre de sa mère, la technique reste la même. Mais à la différence de l'échographie en 2D qui montre des coupes du fœtus et l'échographie en 3D qui nous permet d'explorer et de voyager dans ces tranches, l'échographie en 4D introduit le temps. On parle alors d'un examen du volume en temps réel. Les mouvements du

bébé sont ainsi visibles en continu, comme dans un film, mais les images sont toutefois saccadées.

2.3. Maintenance des échographes

La maintenance d'un bien est définie comme un ensemble des actions techniques, administratives et de management durant le cycle de vie du bien, destinées à le maintenir en état d'accomplir la fonction requise (Jean Héng, 2017).

Sur le plan technique, la maintenance permet :

- D'accroître la durée de vie des équipements ;
- D'améliorer leur disponibilité et leurs performances.

Sur le plan économique, elle permet :

- De réduire les coûts liés à la défaillance, donc d'améliorer les prix de revient ;
- De réduire le coût global de possession de chaque équipement sensible.

Sur le plan social, elle permet :

- De réduire le nombre des événements fortuits, car moins d'interventions en urgence réduit le risque d'accident.
- De revaloriser la nature du travail : équipe, polyvalence, qualité, initiatives, anticipation au cours de différentes prestations.

La maintenance de l'échographe est exécutée dans le but de maintenir ses performances, d'augmenter sa durée de vie, d'augmenter sa fiabilité et la sécurité, d'optimiser son utilisation et son coût. Elle doit avoir pour support un dossier contenant tous les documents fournis sur l'appareil, constituant ainsi une base de données pour une bonne gestion de suivi de l'échographe.

Une bonne maintenance exige des connaissances solides et précises sur l'équipement. Elle se fait suivant une série de protocoles à savoir les protocoles de contrôles, de réglages, de remplacement de pièces détachées et/ou de kits de maintenance spécifiques fournis par les constructeurs.

2.3.1. Protocole de maintenance quotidienne

Voici la procédure opérationnelle du fonctionnement (DP-10/DP-10T/DP-11/DP-15/DP-18 ; Echographe numérique, 2013) :

- Inspection avant examen,
- Connexion de la sonde à l'échographe,
- Examen,

- Déconnexion de l'échographe,
- Elimination du gel échographique,
- Nettoyage à l'eau de la sonde,
- Purge et séchage de la sonde,
- Immersion de la sonde dans un produit désinfectant,
- Retrait de la sonde du produit désinfectant,
- Rinçage de la sonde dans l'eau stérile,
- Purge et séchage de la sonde,
- Inspection après utilisation,
- Storage de la sonde

Une fois ces opérations accomplies, la fiche de maintenance quotidienne doit être complétée.

Si cette procédure n'est pas respectée, la sonde et ses accessoires peuvent devenir source d'infection. Noter que pendant le nettoyage à l'eau il faudra s'assurer que du liquide n'est pas entrée à l'intérieur de l'appareil sinon il y a risque d'électrocution ou de dysfonctionnement.

2.3.2. Protocole de maintenance trimestrielle

L'exploitation du protocole suivant nécessite certaines connaissances en électronique et en ingénierie biomédicale. Elle est donc réservée aux ingénieurs ou techniciens biomédicaux.

Ce protocole est aussi accompagné d'une fiche de suivi d'exécution qui sert de traçabilité. Avant toute intervention, le technicien doit s'informer des éventuels défauts rencontrés par le personnel utilisateur :

Tableau 4 : Procédure de contrôles du technicien de maintenance

Catégorie de vérification	Eléments à vérifier
Nettoyage	• Intérieur et périphéries de l'appareil ;
Sécurité électrique	• Courants de fuite du branchement à la terre et de l'enceinte,
Sécurité mécanique	• Mécanisme du montage du moniteur ; • Panneau de commande ; • Mécanisme de montage des périphériques ; • Vérification d'autres structures mécaniques ; • Vérification de l'état extérieur de la sonde ;
Enregistrement des images	• Images dans chaque mode ; • Enregistrement d'images avec la sonde standard.

Source : DP-10/DP-10T/DP-11/DP-15/DP-18 ; Echographe numérique (2013)

Une fois ces opérations accomplies, la fiche de maintenance trimestrielle doit être complétée.

2.3.3. Protocole de maintenance annuelle

Alors que l'exploitation du protocole de maintenance trimestrielle nécessite certaines connaissances en électronique et en ingénierie biomédicale, celui de la maintenance annuelle nécessite, en plus de la connaissance en électronique, un niveau très approfondi en ingénierie biomédicale dans le domaine d'imagerie.

La procédure de cette maintenance est la suivante :

- Mesure de la résistance de la terre ;
- Vérification des courants de fuite ;
- Mesure de la résistance à l'isolement ;
- Uniformité de l'image,
- Profondeur de pénétration ;
- Résolution latérale et axiale ;
- Linéarisation spatiale ;
- Zone kystique
- Mise à jour du système.

Une fois cette opération achevée, il faut élaborer la fiche technique de maintenance annuelle de l'échographe**.**

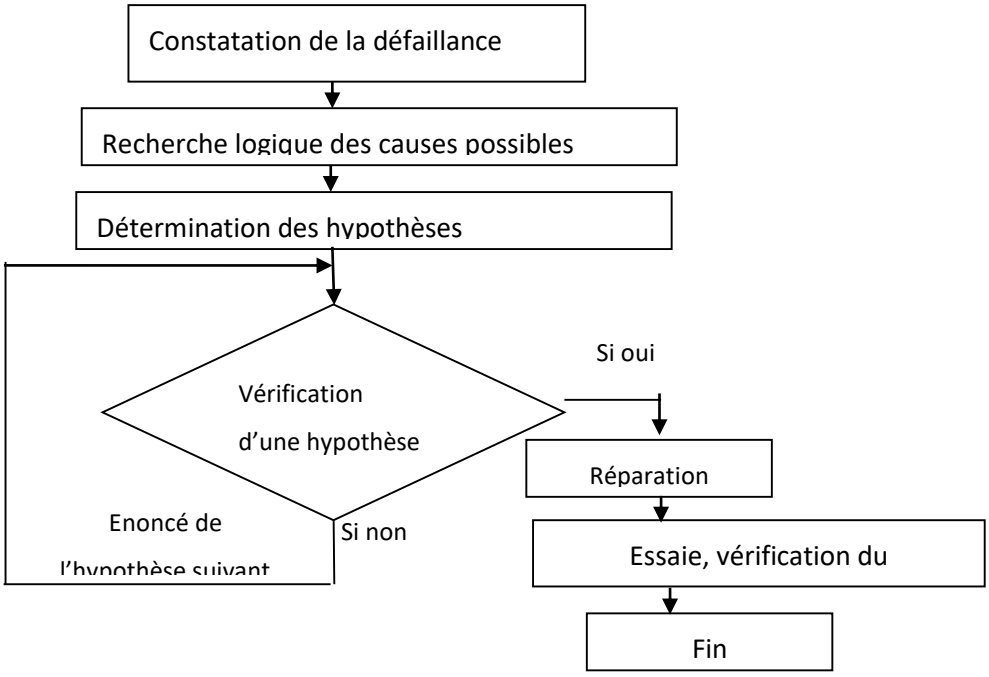
2.3.4. Maintenance corrective de l'échographe

Celle-ci intervient après une défaillance et consiste à la corriger en cherchant la cause pour remettre en état de fonctionnement l'appareil. Dans le milieu hospitalier, la maintenance a toute son importance car elle permet de prévenir une éventuelle rupture de la continuité de soins, une dégradation de la qualité de soins, ce qui entraine un danger potentiel pour le patient.

Pour ce cas de maintenance corrective, nous distinguons la réparation et le dépannage.

La réalisation d'une quelconque réparation ou dépannage doit nécessairement passer par les phases suivantes :

Figure 1 : **Protocole de réparation et de dépannage.**



Avant l'intervention sur l'échographe, le technicien devra préalablement vérifier :

- Si le problème n'est pas dû à une défaillance du réseau électrique ou un mauvais usage de l'onduleur électrique ;
- Si le problème n'est pas dû à une nouvelle installation d'un équipement de haute fréquence à proximité de l'échographe ;
- S'il s'agit d'un problème intermittent et dans ce cas le maintenancier demande à l'utilisateur de prendre un cliché quand le problème se présente. Le tableau suivant nous présente cinq défaillances courantes, les causes possibles et les mesures applicables :

Tableau 5 : Dépannage de l'échographe

N°	Problème	Cause possible	Mesure
1	Le témoin d'alimentation ne s'allume pas lorsque l'échographe est mis sous tension.	Anomalie du système d'alimentation ou branchement incorrect du cordon d'alimentation.	Vérifiez que la fiche ne s'est pas desserrer ou qu'elle n'est pas sortie de son logement à l'arrière de l'échographe.

2	Aucune image ne s'affiche lorsque le témoin du moniteur est allumé.	• L'intervalle de temps entre l'arrêt et le redémarrage du système est trop court ; attendez au moins 20 secondes. • La luminosité ou le contraste du moniteur sont peut-être mal réglés.	• Mettez l'échographe hors tensions attendez au moins une minute, puis redémarrez-le. • Réglez le contraste.
3	Le moniteur affiche les caractères et les menus mais aucune image.	• Les commandes CGT, de gain ou de puissance de transmission sont dégradées. • Vérifiez qu'une sonde est connectée et/ou qu'elle est complètement connectée. • Le système est en mode figer.	• Réglez les commandes CGT, de gain ou de puissante de transmission. • Assurez –vous que la sonde est correctement connectée. • Désactivez le mode figer.
4	La qualité d'image s'est dégradée.	• Le mode d'examen est inadéquat. • Les réglages pour les images sont incorrects. • Le paramétrage du post-traitement des images est incorrect.	• Sélectionnez un type d'examen approprié. • Rétablissez les réglages d'usine par défaut. • Réglez les paramétrages des images ou rétablissez les valeurs de post-traitement par défaut.
5	Le bouton ne répond pas et l'échographe bourdonne.	• Bouton bloqué en présence d'une quantité de salissures excessive.	• Identifiez le bouton bloqué sur le panneau de commande et appuyez dessus plusieurs fois afin de la libérer. • Nettoyez le bouton.

Source : DP-10/DP-10T/DP-11/DP-15/DP-18 ; Echographe numérique (2013)

Après les opérations de maintenance curative on établit la fiche de maintenance curative.

Ces différents types de protocole de maintenance tels que décrits ci-haut doivent être respectés et mis en pratique dans toute structure de santé, qu'elle soit de petite ou de grande taille.

3. Résultats

Les résultats suivants sont les fruits de nos enquêtes menées dans les quinze structures de santé que nous avons visitées ; ils sont issus de réponses fournies par les prestataires de santé œuvrant comme échographistes au mois d'octobre 2020.

3.1. Caractéristiques des enquêtés

Une vue globale de l'âge en années, du sexe, du niveau d'étude et de la qualification de chaque opérateur d'imagerie dans les 15 structures de santé de notre population est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Caractérisation des opérateurs en imagerie médicale.

STRUCTURE DE SANTE	NIVEAU D'ETUDE ET FILIERE DE FORMATION	SEXE	TRANCHE D'AGE	FONCTION OCCUPEE AU SEIN DE LA STRUCTURE
HGR MATANDA	A1/GYNECO-OBSTETRIQUE	M	$[41,50[$	ECHOGRAPHISTE
HGR KATWA	A1/IMAGERIE MEDICALE	M	$PLUS\ DE\ 50$	TECHNICIEN D'IMAGERIE
HGR KITATUMBA	A1/SOINS INFIRMIERS	M	$[41,50[$	TECHNICIEN D'IMAGERIE
CH NGOTE	A1/IMAGERIE MEDICALE	F	$[31,40[$	ECHOGRAPHISTE
CH WANAMAHIKA	A1/IMAGERIE MEDICALE	M	$[18,30[$	TECHNICIEN D'IMAGERIE
CH MUTIRI	A1/IMAGERIE MEDICALE	M	$[18,30[$	TECHNICIEN D'IMAGERIE
CH MASIKI	Dr/MEDECINE HUMAINE	M	$[41,50[$	MEDECIN CHEF DE STAFF
CH CEMEBU	Dr/MEDECINE HUMAINE	M	$[31,40[$	MEDECIN DIRECTEUR
CH FEPSI	A1/SOINS INFIRMIERS	F	$[41,50[$	DIRECTEUR DE NURSING
CH C. IMMACULE	A1/SOINS INFIRMIERS	M	$[31,40[$	DIRECTEUR DE NURSING
P.CLINIQUE ISTM	A0/GYNECO-OBSTETRIQUE	M	$[31,40[$	ECHOGRAPHISTE

C. LA LUMIERE	Dr/MEDECINE HUMAINE	M	[31,40[	TECHNICIEN D'IMAGERIE
C.U. DU GRABEN	Dr/MEDECINE HUMAINE	M	[41,50[	MEDECIN CHEF DE STAFF
C.LA MERVEILLE	Dr/MEDECINE HUMAINE	M	[31,40[	MEDECIN TRAITANT
CH CBCA BUTEMBO	A1/SOINS INFIRMIERS	M	[41,50[	ECHOGRAPHISTE

Source : Nos enquêtes

On peut remarquer, à travers ce tableau, que dans la rubrique fonction occupée certains agents cumulent deux fonctions. Et faute d'échographiste, le médecin traitant s'occupe aussi de cette fonction. Mais aussi on peut constater que parmi ces agents, les autres sont des techniciens d'imagerie, pour des raisons qu'ils occupent les fonctions d'échographiste et de radiologue.

Selon le niveau d'étude et la filière de formation nous avons groupée deux catégories :

Celle des agents ayant suivi une formation en imagerie médicale et celle des agents qui, bien que ayant suivi une autre formation de santé, s'occupent de l'imagerie médicale dans leurs structures de santé.

*A*ucun agent de niveaux A0 et Dr n'a fait sa formation en imagerie médicale. En effet, cette filière étant rare dans notre milieu il est inévitable d'attribuer l'origine de ce taux à l'inexistence de cette science à Butembo.

3.2. La formation continue

Nos enquêtes ont révélé que 12 d'entre eux lisent le manuel d'utilisation de l'échographe d'une manière circonstancielle et trois ne l'ont jamais lu, ce qui correspond à 80% dans le premier cas et 20% dans le second. Mais ayant observé certains de manuels dont ils font allusion, nous avons pu constater qu'il s'agit d'un livret décrivant les différents types d'échographes du même fabriquant et non du manuel d'utilisation.

S'agissant de la formation et du recyclage, 4 attestent n'avoir jamais subi un recyclage, 4 l'ont fait une seule fois, 5 l'ont fait à plus d'une fois mais moins de cinq fois et deux reconnaissent avoir été déjà recyclés plus de cinq fois.

Cette répartition se présente comme indiquée dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Nombre de recyclages des échographistes

Filière de formation des enquêtés	Nombre n de recyclages			
	n=0	n=1	1< n< 5	n≥ 5
Gynéco-obstétrique	1	0	1	0
Soins infirmiers	1	1	1	1
Médecine humaine	0	1	3	0
Imagerie médicale	4	0	0	1
Total	6	2	5	2

Sources : Nos enquêtes

Il ressort de ce résultat que la formation continue des prestataires d'imagerie médicale n'est pas régulièrement assurée. Mais selon la discussion menée avec eux lors de la récolte des données, le manque d'infrastructures adéquates et de formateurs spécialistes en la matière est à la base de ce déficit en ville de Butembo.

3.3. Les marques des appareils, leurs générations et leur fréquence d'utilisation

Nos enquêtes nous ont permis de recenser dans la ville de Butembo les marques d'échographes suivantes : ESACK, KX5600, ZONCARE i50, KX2000G, SONOSCAPE A6, EDAN, BIOCARE/BU-907 et DAWEL. Tous ces appareils sont de la dernière génération et le plus ancien (KX5600) avait été acheté avant 2015.

Le manque d'un recyclage ou d'une formation régulière sur le mode d'utilisation de ces appareils de dernière génération est un risque de production des résultats d'examens cliniques erronés.

Le tableau ci-après révèle certaines marques d'échographe au sein de différentes structures de santé. La première colonne est celle des codes des structures de santé tels que nous les avons conçus.

Tableau 8: **Niveau de connaissance de la marque et le modèle des échographes.**

CODE	STRUCTURE DE SANTE	Nombre d'échographes	Marque	Modèle	En état de bon fonctionnement
HMA	HGR MATANDA	2	Zoncare	_	Oui
HKA	HGR KATWA	2	_	_	Oui
HKI	HGR KITATUMBA	1	Kaixin	Kx5600	Oui
CNG	CH NGOTE	1	_	_	Non
CWA	CH.WANAMAHIKA	1	_	_	Oui
CMU	CH MUTIRI	1	Zoncare	_	Oui
CMA	CH MASIKI	1	_	_	Oui
CCE	CH CEMEBU	1	_	_	Oui
CFE	CH FEPSI	1	_	_	Oui
CCI	CH C. IMMACULE	1	_	_	Oui
PCL	P .CLINIQUE ISTM	2	Kaixin	_	Oui
CLL	C. LA LUMIERE	1	Kaixin	Kx2000G	Oui
CUG	C.U. DU GRABEN	5	2Edan	_	Oui
			3Esack	_	Oui
CLM	C.LA MERVEILLE	1	Sonoscape	A6	Oui
CCB	C.CBCA BUTEMBO	3	Picker	_	Oui
			Dawel	_	Non
			Zoncare	_	Oui

Source : Nos enquêtes

Ce tableau révèle que deux appareils sont en panne, l'un ne s'allume pas et l'autre connait un problème de sonde.

2.4. Au sujet du technicien de maintenance

S'agissant du service de maintenance, notre curiosité scientifique nous a aussi poussé vers l'envie de nous rassurer si chaque structure de santé visitée a un chargé de maintenance, avec une qualification requise, un calendrier de suivi des appareils et s'il tient des documents y afférents.

Neuf de nos enquêtés ont avoué travailler avec un service de maintenance local d'un seul technicien et 6 recourent à des techniciens disponibles non permanents ce qui fait respectivement 60% et 40% comme nous pouvons le constater à travers le tableau ci-après où **SLM** représente le service local de maintenance, **SEM** le service externe de maintenance, **SCM** représente le suivi d'un calendrier de maintenance et **TFM**

représente la tenue d'une fiche de maintenance. Et comme indiqué précédemment, **1** implique la validation de l'assertion et **0** sa négation.

Tableau 9: **Services de maintenance des échographes au sein des structures de santé de Butembo.**

Codes	HMA	HKA	HKI	CNG	CWA	CMU	CMA	CCE	CFE	CCI	PCL	CLL	CUG	CLM	CCB	Scores	%
SLM	1	1	1	0	1	0	0	0	1	1	0	1	1	1	0	**9**	**60**
SEM	0	0	0	1	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	1	**6**	**40**
SCM	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	**2**	**11**
TFM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**

Source : Nos enquêtes.

De 9 techniciens permanents, deux seulement ont un calendrier de maintenance, l'un mensuel et l'autre hebdomadaire mais aucun ne tient une fiche de maintenance.

L'analyse approfondie nous a révélé que la maintenance dans nos structures de santé est gérée à 40% par des praticiens, à 13% par des électroniciens A0, à 13% par des électroniciens A1, a 27% par des électroniciens A2 et a 7% par des électriciens A2.

Ce résultat nous révèle que les structures de santé en ville de Butembo connaissent une carrence en techniciens de maintenance.

Nous avons pu aussi enquêter sur le niveau d'étude du technicien de maintenance. Voici le résultat obtenu :

Tableau 10 : Les techniciens permanents et leurs qualifications.

	Electronicien	Electricien	Praticien	Total	%
A0	1	0	0	1	11.1
A1	2	0	0	2	22.2
A2	1	1	1	3	33.3
AUTRE	0	0	3	3	33.4
%	44,5	11	44,5		

Source : Nos enquêtes

En analysant le contenu de ce tableau il est facile de comprendre que les techniciens qui s'occupent de la maintenance dans nos structures de santé ne sont probablement que des chargés de suivi des sources d'approvisionnement en courant électrique et non des chargés de maintenance au sens strict du mot. Ils ne sont sans doute appelés que lorsqu'il y a défaillance en énergie électrique.

4. Discussion

En analysant le tableau n°6, qui présente le niveau d'étude et la filière de formation des échographistes de la ville de Butembo, il apparaît que le service d'échographie est assuré par des prestataires ayant suivi des formations non directement liées à l'imagerie médicale.

Concernant la formation continue des échographistes, le tableau n°7 révèle que tous ceux ayant une formation universitaire en imagerie médicale n'ont jamais bénéficié de recyclage.

En ce qui concerne la connaissance des marques et des numéros de série des échographes, le tableau n°8 indique que 47 % des échographistes ignorent ces paramètres, 33 % connaissent seulement la marque, et 20 % maîtrisent à la fois la marque et le numéro de série.

Ces observations confirment notre première hypothèse selon laquelle la plupart des échographistes de Butembo ont suivi une formation autre que celle de l'imagerie médicale, reçoivent moins de recyclages, et ne maîtrisent pas parfaitement les paramètres techniques de leurs appareils.

Le tableau n°9 montre que 60 % des structures de santé disposent d'un service de maintenance locale composé d'un seul technicien, sans fiche de maintenance, ce qui indique l'absence de normes et de procédures de maintenance. Parmi les neuf structures de santé employant un technicien interne de maintenance, le tableau n°10 révèle qu'un seul a le niveau d'ingénieur A0 en électronique, deux ont le niveau de technicien A1 en électronique, un a le niveau A2 en électricité, un autre le niveau A2 en électronique, tandis que quatre sont des praticiens non spécialisés.

Sans calendrier de maintenance dans 89 % des structures et sans fiche de suivi de maintenance dans toutes les structures de santé enquêtées, ces résultats confirment notre deuxième hypothèse selon laquelle la plupart des échographes à Butembo sont exploités sans programme de maintenance bien structuré.

En regroupant les 15 structures de santé visitées, le tableau n°10 montre que 44,5 % des praticiens gèrent la maintenance des équipements médicaux à Butembo sans

protocole établi. Cela confirme notre troisième hypothèse selon laquelle la maintenance des équipements médicaux à Butembo est assurée par des techniciens peu ou pas formés.

Ces trois réalités, initialement posées en hypothèses et confirmées par notre investigation, montrent que la ville de Butembo a un besoin urgent et crucial d'une structure de maintenance des équipements médicaux, en particulier des échographes. La ville souffre d'un sérieux déficit en matière de maintenance de ses équipements.

Cette situation appelle à une prise de conscience et à une action immédiate. Nous formulons plusieurs recommandations pour attirer l'attention de chacun et encourager la mise en place d'une structure de maintenance des équipements médicaux à Butembo.

5. Conclusion

La gestion de la maintenance des équipements médicaux dans la ville de Butembo diffère considérablement de celle préconisée par l'OMS, et il faut le dire sincèrement, elle est pratiquement inexistante. Ce problème nécessite une attention particulière au sein de nos structures de santé.

Notre étude s'est concentrée sur le thème : « Analyse du niveau de maintenance des échographes dans la ville de Butembo ». Elle visait à vérifier plusieurs points :

1. Les échographistes de la ville ont-ils suivi une formation en imagerie médicale et reçoivent-ils une formation continue ?
2. Les échographes sont-ils exploités selon un programme de maintenance bien structuré ?
3. La maintenance est-elle assurée par des techniciens qualifiés ?

Les résultats ont révélé que la plupart des échographistes de Butembo n'ont pas une formation spécialisée en imagerie médicale, reçoivent peu de formation continue, et ne maîtrisent pas parfaitement les paramètres techniques de leurs appareils. De plus, les échographes sont souvent utilisés sans programme de maintenance structuré, et les techniciens de maintenance sont rarement ou mal formés.

Pour comprendre et confirmer ces observations, nous avons utilisé des méthodes comparatives, analytiques, descriptives, ainsi que des techniques documentaires, d'observation et de statistiques.

Ces insuffisances en matière de maintenance nous ont conduits à formuler des recommandations en quête de solutions efficaces et durables :

Au Gouvernement de la RDC :

- Imposer un service de maintenance des équipements médicaux dans chaque zone de santé, comme le suggère le PNDS 2016-2020.
- Fournir des outils adéquats et encadrer la mise en œuvre de ce service à tous les niveaux concernés.

À l'instance du niveau central de la santé en RDC :

- Créer un cadre organique pour moderniser les infrastructures et les équipements de santé.
- Élaborer des normes de gestion de la maintenance de ces équipements.
- Instaurer une loi rendant obligatoire l'organisation du service de maintenance dans chaque zone de santé.
- Signer des partenariats avec des services internationaux de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO).
- Prendre en charge le personnel de maintenance par le trésor public, assurer leur formation, et équiper les structures de maintenance en outils adéquats.

Aux échographistes de Butembo :

- Se procurer et suivre régulièrement le manuel d'utilisation de leur échographe.
- Suivre les protocoles de maintenance quotidienne et remplir la fiche de maintenance quotidienne.

Aux comités de gestion des institutions techniques (ISPT-Muhangi, ISTA-Ndoluma, UOR, etc.) :

- Promouvoir des actions innovantes et technologiques, et partager ces connaissances via les médias locaux.
- Initier un programme de formation des formateurs en maintenance d'équipements médicaux dans divers départements.
- Encourager et soutenir les recherches scientifiques en imagerie médicale au niveau DEA et DES pour les étudiants intéressés.

Nous pensons que la mise en œuvre de ces recommandations pourra non seulement préserver nos équipements médicaux, mais également sauver des vies.

6. Bibliographie

AFNOR 13306 NF. (2001). *Maintenance Terminology*.

BEVILACQUA.11. *The analytic hierarchy process applied to maintenance strategy selection*. Reliability Engineering and system, Vol 70 N°1.

BOUAMI, D. (2019). *Le grand livre de la maintenance*, éd. Dominique Cohen, AFNOR.

Cohen, A. et al, (2012). *Manuel d'échocardiographie clinique*, Libraire Lavoisier, Paris.

COUP, J. et al. (2002). *Physique programme*, Bordas VUEF.

Dauzat, M. (2013). *Les bases de l'échographie*. Service d'exploration et médecine vasculaire, CHU de Nîmes, Janvier.

FAURE, P. et al. (1992). *Mathématiques, géométrie, algèbre linéaire et probabilité*, BTS industriel tome 2, Editions Nathan, Paris.

Gauthia, C. (2016). *Physique acoustique, bases de l'échographie*, service des EFCV-Hôpital cardiologue CHRV Lille.

Héng, J. (2017, Février). *Pratique de la maintenance préventive,* 4e édition. Dunod.

Housse, H. etMANIE, F. (2010). *Dictionnaire Maxipoche 2011*, éd. Larousse.

OMS. (1996). *Manuel d'échographie, direction de P.E.S.* Palmer, Genève.

OMS. (1998). *Série de rapports techniques*. Formation à l'échographie diagnostique, Philadelphie, USA.

OMS. (2012). *Introduction à la gestion du parc des équipements médicaux*. Rapport du groupe scientifique, secrétariat général, Genève.

OMS. (2012). *Programme de maintenance des équipements médicaux*. Présentation générale, Genève.

Rapport annuel de la zone de santé de Butembo. (2019).

Rapport annuel de la zone de santé de Katwa. (2019).

Ultrasound, P. (2013). Nettoyage et entretien de la sonde et de l'échographe, 453561744381, Rév. A, USA.

DROIT

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

La Cour constitutionnelle de la République Démocratique du Congo et ses arrêts irrévocables : Nécessité d'une justice transitionnelle dans un courant neonormativiste constitutionnel

[The Constitutional Court of the Democratic Republic of the Congo and its irrevocable judgments: The necessity of transitional justice within a neonormativist constitutional current]

ITALA MWATSHIKASHI Pétillon[1]
Université de Kolwezi/RD Congo
Email : mwatshikashi1@gmail.com

KAUMBA MASEKA Caleb[2]
Université de Kolwezi/RD Congo
Email : calebkaumba0@gmail.com

Résumé

Le présent article examine le fondement et l'impact des arrêts de la Cour constitutionnelle de la République démocratique du Congo (RDC). En vertu de la constitution, les arrêts de la Cour sont inattaquables et immédiatement exécutoires, ce qui soulève des questions sur la démocratie et le contrôle judiciaire. L'hypothèse avancée est que cette caractéristique peut compromettre l'État de droit et l'indépendance judiciaire. Le constituant congolais aurait justifié cette caractéristique en se fondant sur la confiance envers les membres de la Cour et leur expérience, mais les pratiques récentes, telles que la révision des arrêts ou la nomination des commissaires spéciaux, soulèvent des doutes sur cette justification. Les arrêts examinés incluent des décisions sur des motions de censure, la continuité du mandat présidentiel, et le caractère révocable des mandats des députés. Ces arrêts démontrent le rôle important de la Cour dans la régulation de la vie politique, mais aussi les défis auxquels elle est confrontée pour maintenir son indépendance et sa légitimité. En conclusion, l'article suggère que la Cour constitutionnelle devrait être réformée pour garantir la liberté de contester ses décisions, ce qui renforcerait l'État de droit et la démocratie judiciaire en RDC.

Mots-clés : Cour, Constitution, Irrévocable, Chambre d'appel, Démocratie judiciaire

[1] Avocat au Barreau du Haut-Katanga, Résidant en République Démocratique du Congo, Province du Lualaba, Ville de Kolwezi.
[2] Magistrat/ substitut du procureur de la république, , Résidant en République Démocratique du Congo, Province du Lualaba, Ville de Kolwezi.

Abstract

This article examines the foundation and impact of the rulings of the Constitutional Court of the Democratic Republic of Congo (DRC). According to the constitution, the Court's rulings are unchallengeable and immediately enforceable, raising questions about democracy and judicial oversight. The hypothesis put forward is that this characteristic may compromise the rule of law and judicial independence. The Congolese constituent allegedly justified this feature based on trust in the Court's members and their experience, but recent practices, such as revising rulings or appointing special commissioners, cast doubt on this justification. The examined rulings include decisions on motions of censure, the continuity of the presidential mandate, and the revocability of deputies' mandates. These rulings demonstrate the Court's significant role in regulating political life, but also the challenges it faces in maintaining its independence and legitimacy. In conclusion, the article suggests that the Constitutional Court should be reformed to ensure the freedom to contest its decisions, thus strengthening the rule of law and judicial democracy in the DRC.

Keywords : Court, Constitution, Irrevocable decisions, Appellate chamber, Judicial democracy.

0. Introduction

La conception maximaliste de l'ingénierie constitutionnelle en République Démocratique du Congo, repose sur l'idée de prévenir les crises politiques qui déchirent la nation depuis plusieurs années en mettant en place des principes constitutionnels unificateurs et régulateurs de la vie sociale, comme repris dans les exposés des motifs des différentes constitutions de son histoire politique notamment la constitution du 1 août 1964, l'acte constitutionnel de la transition du 09 avril 1994, la constitution de transition du 5 avril 2003 et la constitution du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 (*Les exposés des motifs de la constitution du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011, de l'acte constitutionnel de la transition du 09 avril 1994, constitution de la transition du 5 avril 2003, la constitution du 1/08/1964 dite constitution de Luluabourg)*, et toute déviance des fondamentaux constitutionnels constitue la cause d'instabilité des Etats.

La cour constitutionnelle est une institution chargée de régler les questions relatives à la constitution, les premières cours constitutionnelles dans le monde sont celles de l'autruche du 12 octobre 1945, d'Italie du 27 Décembre 1947, d'Allemagne fédéral du 23 mai 1949 ainsi que le conseil constitutionnel français de 1958. En République

Démocratique du Congo cette Cour va apparaitre dans la constitution du 18 février 2006 dont l'effectivité attendait 9 ans après et les premiers membres ont été nommés par l'ordonnance N° 14/020 du 07 juillet 2014 et le premier président LWAMBA BINTU benoit investit par l'ordonnance N° 15 /024 du 11 avril 2015 et la première cause enrôlée était à la requête du président de la République sous le numéro R const 0014, portant sur le contrôle de la conformité à la constitution de la loi organique modifiant et complétant la loi organique N°06/020 du 10 octobre 2006 portant statut des magistrats. ses compétences sont prévues aux articles 160, 161,162, 163, 164 de la constitution du 18 février 2006 telle que révisée à ces jours, comme *juge du contrôle de l'inconstitutionnalité des lois et actes ayant force de loi, juge de l'exception de d'inconstitutionnalité, juge du recours contre les arrêts de la cour de cassation et conseil d'Etat sur le conflit d'attribution, juge du contentieux électoral des élections présidentielles et législatives nationales ainsi que du référendum, juge pénal du président de la république et du premier ministre, et le professeur Jean Louis ESAMBO estime que la Cour est aussi juge du contrôle de conventionalité des traites et accords sur une clauses contraire à la constitution(Article 216 de la constitution du 18 février 2006).*

Au regard de toutes ses attributions et de la nature de ses arrêts dont la pertinence va jusqu'à réguler le fonctionnement des institutions politiques, la cour a le mérite d'être considérée comme un arbitre institutionnel de la République ». La combinaison des articles 93 de la loi n°13 /026 du 15 octobre 2013 portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle et l'article 168 de la constitution du 18 février 2006 telle que révisée à ces jours, fait que la cour constitutionnelle ait le pouvoir de statuer par la voie d'arrêt ayant un caractère irrévocable ou inattaquable sauf recours en rectification d'erreurs matérielles[1], ceci dit, la cour statue en premier et dernier ressort et ses arrêts sont exécutoires sans une aucune forme de contester leur légalité ni constitutionnalité. Le droit de faire recours contre ses décisions n'étant pas reconnus, donc le principe de double degré des juridictions n'y est pas applicable. Contester une décision et demander sa reformation repose sur l'idée de la démocratie judiciaire basée sur la liberté de remettre en cause l'œuvre humaine qui dans une jeune démocratie peut toujours faire objet d'erreurs de fait ou de droit volontaires tout comme involontaires, de fois ces erreurs sont préméditées par l'autorité émettrice de la décision soit sur commande politique pour le besoin de la cause.

En pleine mutation, le monde actuel fait de la paix et sécurité une priorité universelle et incontournable, l'adaptation des règles de Droit à l'idée basique d'une stabilité

sociale en est un impératif indéniable, la réalisation de la justice transitionnelle prônée par l'organisation des nations unies avec l'un des objectifs majeurs qui est la réforme institutionnelle ne peut être possible que par le moyen système neonormativiste *(Article 168 de la constitution du 18 février 2023dispose ce qui suit : « les arrêts de la Cour constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours et sont immédiatement exécutoires. Ils sont obligatoires et s'imposent aux pouvoirs publics, à toutes les autorités administratives et juridictionnelles, civiles et militaires ainsi qu'aux particuliers » et article 93 loi organique portant organisation et fonctionnement de la cour constitutionnelle dispose ce qui suit : « la Cour statue par voie d'Arrêt les Arrêts de la Cour sont écrits et motivés. Ils sont signés par tous les membres de la composition et par le Greffier du siège. Ils ne sont susceptibles d'aucun recours, sauf interprétation ou rectification d'erreur matérielle)*, caractéristique du droit constitutionnel contemporain qui veut aller au-delà de l'approche exégétique de la constitution, d'où notre thème : *« La Cour constitutionnelle de la République Démocratique du Congo et ses arrêts irrévocables : Nécessité d'une justice transitionnelle dans un courant neonormativiste constitutionnel ».*

1. Méthodologie

En droit, la méthode revêt plusieurs aspects. L'objectif du juriste étant de démontrer une solution juridique à un problème social, la méthode qu'il utilise doit être entendue comme la manière dont il organise son raisonnement pour parvenir à ce résultat. Toutes ces méthodes aident à résoudre le problème des textes et de leur interprétation et peuvent être sémiotiques ou exégétiques (exégétiques ou normatives), consistant à recourir à la linguistique pour comprendre, par exemple, que telle disposition est impérative ou simplement indicative (Ambroise KAMUKUNY, 2011). On peut également comprendre une disposition juridique en se référant à la genèse du texte, en cherchant l'intention de ses auteurs, généralement dans les travaux préparatoires ou les débats parlementaires qui ont précédé son adoption (KAMUKUNY MUKINAY, 2011) systémiques ou holistiques. La méthode holistique cherche à donner à une disposition son sens en tenant compte de sa place dans la structure générale du texte. Elle implique donc la prise en considération d'autres dispositions pour dégager le sens de l'une d'elles. La science juridique ne consiste pas en la connaissance des règles mais des systèmes juridiques articulés au sein desquels aucune n'a de sens en elles-mêmes et n'en acquiert que parce qu'elle est reliée à d'autres (COMBACAU J, 1998). Le mot "méthodes" revêt plusieurs sens selon l'orientation du travail auquel il s'applique ou selon la conception idéologique de celui qui en fait l'usage. Tout travail qui se veut scientifique doit reproduire les fruits d'une recherche non pas désordonnée, mais

pourtant cohérente et méthodique (RENE BOUDOUN, 1970). Pour aboutir à des démonstrations correctes, réellement véridiques et adéquates, son élaboration doit se fonder sur une méthode appropriée. Selon le dictionnaire encyclopédique, la méthode est la marche rationnelle de l'esprit vers la vérité (Le dictionnaire encyclopédique, 1985, p.958). C'est pourquoi dans le cadre de ce travail, nous nous sommes proposé d'utiliser deux méthodes à savoir : la méthode exégétique et la méthode analytique. En effet, la méthode exégétique consiste en l'exégèse d'un texte, c'est-à-dire, à l'interprétation philosophique et doctrinale, particulières d'un texte faisant autorité légale (MALEMBA NSAKILA, 1998). Quant à la méthode analytique, elle se positionne comme un fait de l'analyse, ou moyen principal d'enseignement. C'est ainsi une décomposition de jeu, l'entraînement d'une habitude technique. Face à ces deux méthodes, nous avons accompagné la technique d'enquête, qui est une quête d'informations réalisée par interrogation systématique de sujets d'une population déterminée favorisant l'utilisation du questionnaire, du sondage et de l'entretien (M. ASSIE GUY ROGER), la technique documentaire, qui consiste à consulter les ouvrages et autres documents dans le souci de recueillir plus de renseignements ou d'informations pour un travail scientifique (ILUNGA KANKENKE Rado, 2018). L'objectif (documentaire) est, selon le dictionnaire français, "tout ce qui a le caractère d'un document ou qui contient des documents" (Dictionnaire français, androïde, version électronique 2022). Cette technique nous a permis de recueillir plus de renseignements, en consultant des ouvrages, des archives, les textes juridiques, des cours et autres documents écrits se rapportant à notre sujet, et cela pour placer ce travail sur la voie des exigences scientifiques (KISONGA KASWYULWE, 2013, p.13). Enfin, nous avons fait appel à la technique d'interview, laquelle implique un contact entre l'enquêteur et l'enquêté afin de permettre à l'enquêteur de recueillir certaines informations de l'enquête concernant un objet ou un fait précis (MPALA MBABULA, 2014, p. 110).

2. Résultats

2.1. Fondement de la nature des arrêts de la cour constitutionnelle

L'article 168 de la constitution du 18 février 2023 dispose ce qui suit : « les arrêts de la Cour constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours et sont immédiatement exécutoires. Ils sont obligatoires et s'imposent aux pouvoirs publics, à toutes les autorités administratives et juridictionnelles, civiles et militaires ainsi qu'aux particuliers ». Et l'article 93 de la loi organique portant organisation et fonctionnement de la cour constitutionnelle dispose ce qui suit : « la Cour statue par voie d'Arrêt les Arrêts de la Cour sont écrits et motivés. Ils sont signés par tous les membres de la

composition et par le Greffier du siège. Ils ne sont susceptibles d'aucun recours, sauf interprétation ou rectification d'erreur matérielle ».

L'analyse des dispositions supra, nous amène à un regard philosophique qui nous pousse à formuler un questionnement selon lequel :

- *Est –il normal en Démocratie de prendre des décisions inattaquables ?*
- *Est-ce que la Cour constitutionnelle mérite-t-elle de prendre les arrêts inattaquables ? Sur quoi le constituant de 2006 s'était-il fondé ?*
- *Doit-on continuer à considérer la cour constitutionnelle comme institution du pouvoir judicaire ?*

Dans le mot hypothèse, il y a *hypo* (qui signifie en dessous de, avant quelque chose) et *thèse* du latin *thesis,* qui est une opinion dont on s'attache à démontrer la vérité (*Anne-Marie LAVARDE :2008, p. 105*.) C'est donc l'assiette centrale de tout le travail car tout le contenu du travail scientifique doit le vérifier ou l'affirmer (*MPALA MBABULA : 2014, p. 123*). GUIGUE entend l'hypothèse comme « Une conjecture douteuse, mais vraisemblable par laquelle l'imagination anticipe sur la connaissance et qui est destinée à être ultérieurement vérifiée » (GUIGUE *DURING cité par LUC ALBARLLO : 2009, p. 45).*

C'est aussi une proposition qui anticipe une relation entre deux termes qui, selon les cas, peuvent être des concepts ou des phénomènes. Elle est donc une proposition provisoire, une présomption, qui demande à être vérifiée. Dès lors, l'hypothèse se sera confrontée dans une étape ultérieure de la recherche à des données d'observation (*LUC VAN C. et Raymond QUIVY : 2011, p. 137).* Pour le professeur Sylvain SHOMBA, l'hypothèse est une série de réponses qui permettent de prédire la vérité scientifique, vraisemblable au regard des questions soulevées par la problématique et dont la recherche vérifie le bien-fondé ou le mal fondé ». (*SHOMBA KINYAMBA S : 2024, p4)*

L'hypothèse dans le raisonnement juridique consiste à prévoir des cas et à énoncer une règle, une procédure, une sanction, un effet, une conséquence, s'il advient ce qui est prévu.*(Juridiction aire, centre de traduction et de terminologie juridiques (CTTJ) ; faculté de droit université de Moncton)*

Il sied de noter que la présente étude soulève deux grandes préoccupations qui nécessitent des propositions provisoires aux questions posées ci-haut.

A la préoccupation de savoir, est ce que la Cour constitutionnelle de la R D Congo mérite-t-elle de prendre des arrêts inattaquables ou irrévocables ? Plusieurs façons de reformuler cette préoccupation s'imposent, autrement, qu'est-ce qui a fondé le constituant de 2006 à prévoir le caractère irrévocable des arrêts de la cour

constitutionnelle ? est-ce parce qu'elle est le démembrement de la cour suprême de justice qui avait la possibilité de statuer en premier et dernier ressort ? Ou c'est parce que cette cour est composée des membres ayant une expérience de 15 ans dans le domaine politique ou juridique ce qui fait présumer l'objectivité dans la prise des décisions ? ou encore c'est parce que la répartition des membres de cette cour tient compte de la géopolitique ?

La démocratie qui est un concept qui remonte de la Grèce antique, reposerait à ces jours sur des critères fondamentaux notamment la souveraineté du peuple, la séparation des pouvoirs, l'égalité devant la loi, la garantie des libertés fondamentales, l'alternance du pouvoir, le respect des résultats électoraux, le pluralisme politique, la transparence dans la gestion, ce qui donne l'idée d'un Etat de droit. Elle ne consiste pas seulement à élire les dirigeants, elle implique l'application d'autres principes tels que le respect des droits de l'homme et ainsi que l'indépendance de la justice (ENGUNDA IKALA : 2019), ceci est l'esprit même du constituant de 1964 dans la constitution dite de Luluabourg tel que dit dans son exposé des motifs garantissant ainsi les valeurs propres aux congolais considérée comme une constitution propre aux congolais contrairement à celle du 19 mai 1960 qui n'était qu'une copie conforme de loi fondamentale belge

(Exposé *des motifs de la loi fondamentale du 19 mai 1960)*

A ces jours le monde ferait de la paix et sécurité une priorité universelle et incontournable, l'adaptation des règles de droit à l'idée basique d'une stabilité sociale en est un impératif indéniable qui ne laisse aucun Etat indifférent. La nécessité d'une justice transitionnelle prônée par l'organisation des nations unies s'impose avec comme axes majeurs « la recherche de la vérité, les poursuites judiciaires, la réparation au profit des victimes ainsi que la réforme institutionnelle », quant à la réforme des institutions, elle ne serait possible qu'en faisant recours au courant neonormativiste, qui est une caractéristique du droit constitutionnel contemporain. De ce point de vue, il faut aller au-delà de l'approche exégétique de la constitution, assurément réductrice dès lors qu'elle circonscrit le champ d'application du droit constitutionnel au seul corpus constitutionnel, laissant ainsi de côté des pans entiers de l'organisation et du fonctionnement de l'appareil politique de l'État qui n'est pas pris en compte par des normes formellement constitutionnelles, mais qui sont appliqués sans être prescrit formellement *(Préface de l'ouvrage du professeur Jean-Louis ESAMBO KANGASHE : « le traité du droit constitutionnel congolais », © Le Harmattan, 2017 5-7, rue de l'Ecole-Polytechnique, 75005 Paris page 8, Par El Hadj MBODJ Professeur titulaire de classe exceptionnelle Agrégé de droit public et de science politique Université Cheik Anta Diop de Dakar (Sénégal) Ancien expert international*

au parlement de la transition de la République démocratique du Congo). Il est de mode de dire que l'on souhaite tous vivre dans un Etat de droit, mais quel droit s'agit-il ? Doit-on simplement se limiter à vivre dans une société qui respecte les règles établies pour dire que l'on est dans un Etat de droit ? Au 16ième siècle, les Blancs à la Martinique vivaient aussi dans un Etat de droit, notamment celui du Code Noir dont les principes assimilés une personne de race noir à un bien meuble au même titre qu'un buffle dont un Blanc serait propriétaire. Le droit qui doit fonder un Etat de droit serait celui qui est établi sur les principes d'égalité, d'équité, de justice, d'humanité et d'intégrité. C'est cet « Etat de droit » que l'on souhaite tous et pour lequel il faut se battre (ENGUNDA IKALA : 2019).

En en République Démocratique du Congo, la Cour constitutionnelle est une institution du pouvoir judiciaire chargée de régler les questions relatives à la constitution, Depuis sa naissance en tant qu'Etat indépendant et souverain le 30 juin 1960, la République Démocratique du Congo a connu l'effectivité de la première Cour constitutionnelle le 4 avril 2015 sous la constitution du 18 février 2006 dont les compétences sont définies aux articles 160, 161,162, 163, 164. La Constitution garantit les droits humains et les libertés fondamentales dont la Cour constitutionnelle est la gardienne. En instituant un caractère irrévocable des arrêts de cette Haute Cour, le constituant congolais se serait fondé sur deux éléments importants, mais qui à notre ne serait objectifs à savoir :

- La confiance et la présomption de crédibilité faites aux animateurs de la Cour constitutionnelle,
- Leur expérience de 15 ans dans le domaine juridique ou politique.

Cependant, le regard rétrospectif sur les questions électorales en RDC montre que la Cour a non seulement mis à mal son indépendance, mais aussi le respect de ses propres principes qui fixent la portée de ses arrêts notamment leur caractère irrévocable tel que prévu aux articles 93 de la loi n°13 /026 du 15 octobre 2013 portant organisation et fonctionnement de la cour constitutionnelle et l'article 168 de la constitution du 18 février 2006 telle que révisée à ces jours, ce qui rendrait ces deux critères non objectifs étant donné que la cour avait institué une chambre spéciale pour se dédire en validant les élus qui étaient déjà invalidés par les premiers arrêts, une façon d'appliquer le principe de double degré des juridictions sans qu'il soit expressément prescrit dans le texte constitutionnel, suite à la pression politique ce qui donne l'idée d'une reforme procédurale devant cette cour. Dans son dernier ouvrage intitulé : « *le droit contre les démons de la politique, ODILE JACOB, JANVIER, 2019, François SAINT PIERRE* estime que nous évoluons vers ce qu'il appelle ‘’ une démocratie judiciaire’’ tout en renforçant l'indépendance des magistrats et le droit de la défense. La conception maximaliste de la démocratie judiciaire voudrait prendre en

compte l'idée de garantir aux justiciables la liberté de contester les décisions judiciaires surtout devant une haute juridiction comme la cour constitutionnelle qui à ces jours joue un rôle fondamental dans le processus démocratique de la nation. Le droit de faire recours contre une décision, de la contester et de demander sa reformation reposerait sur l'idée de la démocratie judiciaire basée sur la liberté de remettre en cause l'œuvre humaine qui dans une jeune démocratie peut toujours faire objet d'erreurs de fait ou de droit volontaire tout comme involontaire, de fois ces erreurs sont préméditées par l'autorité émettrice de la décision soit sur commande politique pour le besoin de la cause. L'appel est une voie de recours par laquelle une partie défère la décision d'une juridiction à une autre hiérarchiquement supérieure à la première en lui demandant de reformer cette décision. (*AR DETHIEU : 1969, N°2, P2)*

Le recours porté devant un juge supérieur afin d'en obtenir la reformation d'une sentence rendue par un juge de premier degré et de nature à faire grief au requérant (*CARRE ET CHAUVEAU : « lois de la procédure civile », tom3, P585, boitard et comet doage, le cons de procédure civile, éd classon, tom3, P7) Cité par orepon, traité de l'appel en matière civile tome 1, éd, la rose et forcel, paris 1888N° 1, P1*). Interjeter l'appel d'une décision, c'est donc refuser de l'accepter, *(juris classeur de procédure civile, fascicule 1, N°1, P2)* ça relève du principe de double degré de juridictions tiré de la liberté individuelle de contester une décision.

Le regard rétrospectif des pratiques récentes aux élections de 2018, ferait que la cour constitutionnelle de la RDC n'ait pas le mérite d'avoir les arrêts irrévocables pour la simple raison que même le constituant de 2006 ne le justifie pas dans son exposé des motifs et en pratique la cour serait en train d'appliquer le principe de double degré des en son sein sans qu'il soit formellement prescrit dans le texte constitutionnel, et le rôle qu'elle joue dans l'appareil Etatique nous fait réfléchir à sa réorganisation qui doit être la plus adaptée aux besoins de la population.

En somme, il ne serait pas normal d'avoir dans une démocratie les institutions qui prennent des décisions inattaquables, la cour constitutionnelle devrait connaitre une reforme organisationnelle en garantissant aux citoyens la liberté de contester les décisions judicaires devant une chambre d'appel de la même juridiction à l'instar de la cour pénale internationale ce qui serait un mimétisme intellectuel et constitutionnel positif, d'autant plus que la liberté comme principe, devrait caractériser l'idée, la pensée, la parole et l'acte de tout acteur agissant dans les lignes directrices de fonctionnement des institutions de l'Etat, en ce compris celles qui relèvent de la justice en vue d'une bonne démocratie judiciaire.

Les attributions reconnues à la Cour constitutionnelle aux articles 160,161,162, 163, 164 de la constitution du 18 février 2006 telle que révisée à ces jours notamment le

contrôle de l'inconstitutionnalité des lois et actes ayant force de loi, elle connait l'exception d'inconstitutionnalité, du recours contre les arrêts de la cour de cassation et conseil d'Etat sur le conflit d'attribution, du contentieux électoral des élections présidentielles, législatives nationales et du referendum, juge pénal du président de la république et du premier ministre, et le professeur Jean Louis ESAMBO estime que la Cour est aussi juge du contrôle de conventionalité des traités et accords sur une clause contraire à la constitution ***(*** *Article 216 de la constitution du 18 février 2006 :« Si la Cour constitutionnelle consultée par le Président de la République, par le Premier ministre, le Président de l'Assemblée nationale ou le Président du Sénat, par un dixième des députés ou un dixième des sénateurs, déclare qu'un traité ou accord international comporte une clause contraire à la Constitution, la ratification ou l'approbation ne peut intervenir qu'après la révision de la Constitution),* ainsi que la nature de ses arrêts dont la pertinence irait jusqu'à réguler le fonctionnement des institutions politiques, feraient d'elle « *un arbitre institutionnelle de la République au-dessus de toutes les autres institutions politiques et judiciaires* **»** pour leur fonctionnement démocratique***.***

2.2. Analyse de quelques arrêts de la cour constitutionnelle

Quelques arrêts de la Cour constitutionnelle de la RDC par lesquels elle aurait fait une intervention active et imposante dans l'organisation et fonctionnement des institutions politiques de la République :

- l'Arrêt sous R-CONST 0089, sur lequel la République s'était fondée pour nommer les commissaires spéciaux dans les provinces issues du découpage en déclarant ce qui suit: *« usant de son pouvoir de régulation de la vie politique et du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics, la cour ordonne au gouvernement de prendre des mesures transitionnelles et exceptionnelles pour faire régner l'ordre public, la sécurité et assurer la régularité et la continuité des services de l'Etat ».*

La motivation de cet arrêt, révèle que la cour a une compétence intrinsèque par son rôle qu'elle joue en tant régulatrice de la vie politique au travers les institutions de la République.

- L'Arrêt sous R-CONST 168 par lequel la cour s'est déclarée incompétente de statuer sur la requête introduite par KATAKO BANDOA Arnold, LIWANGA ANDJELANI Grace, et BULUNGU IBULA Elvis en annulation de l'ordonnance présidentiellen°15/081 du 29 octobre 2015 portant nomination des commissaires spéciaux et des commissaires spéciaux adjoints du gouvernement chargés d'administrer les nouvelles provinces. Dans cet arrêt, la cour a estimé qu'elle n'avait pas compétence

d'annuler une ordonnance présidentielle qui n'avait pas le caractère d'un acte législatif ou d'un acte ayant force des lois ;

- L'Arrêt R-CONST 469, par lequel la cour a annulé la motion de censure n°001/AP/H-KAT/2017 votée par l'assemblée provinciale du haut Katanga contre le gouvernement, et par cet arrêt que la cour a réhabilité l'ancien gouverneur du Haut-Katanga jean Claude KAZEMBE ;
- L'Arrêt sous R-CONST 262, par lequel la cour a estimé que le président de la république qui arrive en fin mandat demeure en fonction en vertu du principe de la continuité de l'Etat. C'est l'arrêt qui avait permis à l'ancien président joseph KABILA de demeurer en fonction au-delà de son mandat, jusqu'au 24 janvier 2019 jour de passation du pouvoir politique entre le président entrant et sortant ;
- Les arrêts sous R-CONST 1453,1463, 1464, par ces arrêts, la cour a proscrit le mandat impératif considéré comme une prison contre un député, pour la cour le mandat d'un député est général, libre, non révocable, le député peut changer des partis ou regroupement politique même en cours de la législature pour des raisons d'intérêt général du peule qu'il représente, puisqu'il s'agit là d'un mandat politique et représentatif. Notons que par ces arrêts, l'ancienne majorité FCC a été remplacée par celle de l'Union Sacrée. Ce sont les arrêts dits de la transhumance qui fait que les plus KABILISTES deviennent plus TSHIKEDISTES ;
- L'arrêt R-CONST 131703 par lequel la cour a réhabilité le gouverneur de la province du SUD- KIVU THEO GWABIDJE destitué par l'assemblée provincial du SUD KIVU, en évoquant les raisons selon lesquelles, la motion votée par l'assemblée provinciale viole l'article 12 et 13 de la constitution ;
- Sans oublier les arrêts de rétropédalage de la cour sur le contentieux électoral des élections législatives nationales de 2018 par lesquels la cour a créé une chambre spéciale pour réexaminer et valider les invalidés et invalider les validés.

Comme l'a souligné le Professeur Jean Louis ESAMBO disant que la Cour constitutionnelle joue le rôle de régulation de la vie politique, la Cour a des fonctions qui sont tirées de ses attributions telles que prévues dans la constitution, notamment la fonction régulatrice, unificatrice et de gardien de la constitution en protégeant les fondamentaux. Dans la fonction de régulation, le juge doit remettre de l'ordre, par une régulation préventive, en anticipant les crises pour donner les solutions à des situations non prises en charge par la loi et la constitution, et la régulation corrective devient une tâche difficile pour le juge car il s'agit-là de répondre aux problèmes réels de la société, donc il faut être cru (*Professeur Jean Louis ESAMBO, colloque sur le 7eme anniversaire de la cour constitutionnelle de la république démocratique du Congo,*

organisée par l'université de Lubumbashi du 4 au 5 mai 2022 à Lubumbashi) De par ses fonctions tirées des attributions constitutionnelles, cette haute cour jouerait un rôle qui ferait d'elle non comme une institution du pouvoir judicaire, mais plutôt comme un conseil institutionnel ou conseil constitutionnel de la République au-dessus des autres institutions. Comparativement au rôle que joue le conseil constitutionnel français au regard des prescrits des articles 56 à 63 de la constitution française de 1958 (*La constitution de la République française du 4 octobre 1958 prévoit aux articles 56 à 63 les missions et les attributions du conseil constitutionnel de la république française qui sont pratiquement les mêmes avec de la cour constitutionnelle de la*

3. Conclusion

Au terme cette étude dont le sujet a parlé de « La *Cour constitutionnelle de la République Démocratique du Congo et ses arrêts irrévocables : Nécessité d'une justice transitionnelle dans un courant neonormativiste constitutionnel ».* Nous nous sommes posés les questions fondamentales suivantes :

Est –il normal en Démocratie de prendre des décisions inattaquables ? Est-ce que la Cour constitutionnelle mérite-t-elle de prendre les arrêts inattaquables ? Sur quoi le constituant de 2006 s'était-il fondé ? Doit-on continuer à considérer la cour constitutionnelle comme institution du pouvoir judicaire ?

Au regard toutes ses attributions et de la nature des arrêts de la cour constitutionnelle, dont la pertinence va jusqu'à réguler le fonctionnement des institutions politiques, nous pouvons dire à ces jours, que qu'elle a le mérite d'être considérée comme un arbitre institutionnel de la République ». en combinant les articles 93 de la loi n°13 /026 du 15 octobre 2013 portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle et l'article 168 de la constitution du 18 février 2006 telle que révisée à ces jours, il se dégage que la cour constitutionnelle a le pouvoir de statuer par la voie d'arrêt ayant un caractère irrévocable ou inattaquable sauf recours en rectification d'erreurs matérielles, ceci dit, la cour statue en premier et dernier ressort et ses arrêts sont exécutoires sans une aucune forme de contester leur légalité ni constitutionnalité. Le droit de faire recours contre ses décisions n'étant pas reconnus, donc le principe de double degré des juridictions n'y est pas applicable.

Il sied de signaler que, contester une décision et demander sa reformation repose sur l'idée de la démocratie judiciaire basée sur la liberté de remettre en cause l'œuvre humaine qui dans une jeune démocratie peut toujours faire objet d'erreurs de fait ou de droit volontaires tout comme involontaires, de fois ces erreurs sont préméditées

par l'autorité émettrice de la décision soit sur commande politique pour le besoin de la cause.

En en République Démocratique du Congo, la Cour constitutionnelle est une institution du pouvoir judiciaire chargée de régler les questions relatives à la constitution, Depuis sa naissance en tant qu'Etat indépendant et souverain le 30 juin 1960, la République Démocratique du Congo a connu l'effectivité de la première Cour constitutionnelle le 4 avril 2015 sous la constitution du 18 février 2006 dont les compétences sont définies aux articles 160, 161,162, 163, 164. La Constitution garantit les droits humains et les libertés fondamentales dont la Cour constitutionnelle est la gardienne. En instituant un caractère irrévocable des arrêts de cette Haute Cour, le constituant congolais se serait fondé sur deux éléments importants, mais qui à notre ne serait objectifs à savoir :

- La confiance et la présomption de crédibilité faites aux animateurs de la Cour constitutionnelle,
- Leur expérience de 15 ans dans le domaine juridique ou politique.

La paix et sécurité sont devenues un préalable incontournable dans la vie des Etats et des citoyens, l'adaptation des règles de Droit à l'idée basique d'une stabilité sociale en est un impératif indéniable, la réalisation de la justice transitionnelle prônée par l'organisation des nations unies avec l'un des objectifs majeurs qui est la réforme institutionnelle ne peut être possible que par le moyen d'un système neonormativiste, caractéristique du droit constitutionnel contemporain qui veut aller au-delà de l'approche exégétique de la constitution. Le Professeur Jean Louis ESAMBO estime que la Cour constitutionnelle joue le rôle de régulation de la vie politique, elle a des fonctions qui sont tirées de ses attributions telles que prévues dans la constitution, notamment la fonction régulatrice, unificatrice et de gardien de la constitution en protégeant les fondamentaux.

Dans la fonction de régulation, le juge doit remettre de l'ordre, par une régulation préventive, en anticipant les crises pour donner les solutions à des situations non prises en charge par la loi et la constitution, et la régulation corrective devient une tâche difficile pour le juge car il s'agit-là de répondre aux problèmes réels de la société, donc il faut être cru.

De par ses fonctions tirées des attributions constitutionnelles, cette haute cour joue un rôle qui fait d'elle un conseil institutionnel ou conseil constitutionnel de la République au-dessus des autres institutions. Comparativement au rôle que joue le conseil constitutionnel français au regard des prescrits des articles 56 à 63 de la constitution française de 1958.

En somme, il n'est pas bienséant d'avoir dans une démocratie les institutions qui prennent des décisions inattaquables, la cour constitutionnelle devrait connaitre une reforme organisationnelle en garantissant aux citoyens la liberté de contester les décisions judicaires devant une chambre d'appel de la même juridiction à l'instar de la cour pénale internationale ce qui sera un mimétisme intellectuel et constitutionnel positif, d'autant plus que la liberté comme principe, devrait caractériser l'idée, la pensée, la parole et l'acte de tout acteur agissant dans les lignes directrices de fonctionnement des institutions de l'Etat, en ce compris celles qui relèvent de la justice en vue d'une bonne démocratie judiciaire.

4. Bibliographie

Acte constitutionnel de la transition du 09 avril 1994 cf. journal officiel de la république du zaïre (35e année), n° spécial, avril 1994

Andzoka Atsimou, S. (2016). *L'ingénierie constitutionnelle, solution de sortie de crise en Afrique ? Les exemples de l'Afrique du Sud, de la République démocratique du Congo, du Burundi et du Congo Brazzaville.* Paris : Harmattan, Études Africaines, Coll. Série politique.

Anne-Marie Lavarde. (2008). *Guide méthodologie de la recherche en psychologie* (1ère éd.). Bruxelles : De Boeck, collection "Préparer l'examen, LMD", p. 105.

Ar Dethieu. (1969). *L'appel en droit judiciaire privé congolais*. RJC, 1(2).

Arrêt R-CONST 131703 par lequel la cour a réhabilité le gouverneur de la province du SUD-KIVU THEO GWABIDJE destitué par l'assemblée provincial du SUD KIVU, en évoquant les raisons selon lesquelles, la motion votée par l'assemblée provinciale viole l'article 12 et 13 de la constitution ;

Arrêt R-CONST 469, par lequel la cour a annulé la motion de censure n°001/AP/H-KAT/2017 votée par l'assemblée provinciale contre le gouvernement, pour réhabilité l'ancien gouverneur du Haut-Katanga jean Claude KAZEMBE ;

Arrêt sous R-CONST 0089, sur lequel la République s'était fondée pour nommer les commissaires spéciaux et commissaires adjoint dans les provinces issues du découpage.

Arrêt sous R-CONST 168 par lequel la cour s'est déclarée incompétente de statuer sur la requête introduite par KATAKO BANDOA Arnold, LIWANGA ANDJELANI Grace, et BULUNGU IBULA Elvis en annulation de l'ordonnance présidentiellen°15/081 du 29 octobre 2015 portant nomination des commissaires spéciaux et des commissaires spéciaux adjoints du gouvernement chargés d'administrer les nouvelles provinces

Arrêt sous R-CONST 262, par lequel la cour a estimé que le président de la république qui arrive en fin mandat demeure en fonction en vertu du principe de la continuité de l'Etat ;

Arrêts sous R-CONST 1453,1463, 1464, par ces arrêts, la cour a proscrit le mandat impératif considéré comme une prison contre un député, pour la cour le mandat d'un député est General, libre, non révocable, le député peut changer des partis ou regroupement politique même en cours de la législature pour des raisons d'intérêt général du peule qu'il représente, puisqu'il s'agit là d'un mandat politique et représentatif.

Augustin Jeremie Douiwawaye. (2022). La cour constitutionnelle de la République centrafricaine à l'épreuve des enjeux électoraux dans un contexte de crise militaro-politique. Réflexion faite au colloque de 16ème anniversaire de la constitution du 18 février 2006 de la RDC. *Revue africaine de la démocratie et gouvernance*, 9(1-2).

Banyaku Luaepe Epotu. (2004). *Prospectus électoral, estimations démographiques et enjeux électoraux* (Tome 1 et Tome 2). Kinshasa : CIEDOS.

Banyaku Luape Epotu. (2015). *Note de lecture de l'article de Mohamed Amine Benabdallah portant sur le contrôle de la constitutionnalité des lois: regard sur dix années d'évolution au Maroc*. Kinshasa : CECERI.

Banyaku Luape Epotu. (2018). *Quelques questionnements sur la procédure devant la cour constitutionnelle : esquive judiciaire ou délicatesse politique face aux besoins de justice des citoyens congolais. La vision d'un politologue*. Kinshasa : Éditions Cedis.

Bomandeke Bonyeka B. (1992). *Le parlement congolais sous la loi fondamentale du 19 mai 1960.* Kinshasa : PUZ.

Carré, J., & Chauveau, P. (n.d.). *Lois de la procédure civile (tome 3, p. 585). Classon.*

Constitution belge telle révisée à ces jours

Constitution de la République du zaïre mise à jour le 27 juin 1988

Constitution de la transition 44ème année numéro spécial 5 avril 2003

Constitution du 1/08/1964 dite constitution de Luluabourg

Constitution du 15 juillet 1967 de la République Démocratique du Congo

Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011

Constitution française de 1958

Décret-loi constitutionnel n°003du 27 mai 1997 relatif à l'organisation et l'exercice du pouvoir en République démocratique du Congo

Emile Bongeli Yeikolo. (2022). Sociologie des constitutions congolaises. Réflexion faite au colloque de 16ème anniversaire de la constitution du 18 février 2006 de la RDC. *Revue africaine de la démocratie et gouvernance,* 9(1-2).

Engunda Ikala. (2019). Etat de droit : 9 propositions de révision constitutionnelle. Kinshasa.

Engunda Ikala. (2019). *Etat de droit : 9 propositions de révision constitutionnelle*. Kinshasa.

Felicien Kalala Mupingani. (2022). La promotion de la démocratie sous la constitution congolaise du 18 février 2006. Réflexion faite au colloque de 16ème anniversaire de la constitution du 18 février 2006 de la RDC. *Revue africaine de la démocratie et gouvernance*, 9(1-2).

François Saint Pierre. (201). *Le droit contre les démons de la politique*. Odile Jacob.

Guigue, D. (2009). *Apprendre à chercher (3ème éd.). Dans L. Albarllo (Ed.), Méthodes en sciences humaines.* Boeck.

Guy Frécon. (2012). *Formuler une problématique : dissertation, mémoire, thèse, rapport de stage* (2ème éd.). Paris : Dunod, collection "Campus LMD".

Itala Mwatshikashi Pétillon. (2022). De la nécessité d'une réforme de procédure devant la cour constitutionnelle de la République Démocratique du Congo en matière du contentieux électoral sous la constitution du 18 février 2006. Réflexion faite au colloque de 16ème anniversaire de la constitution du 18 février 2006 de la RDC. *Revue africaine de la démocratie et gouvernance*, 9(1-2).

Jacques Djoli Eseng'ekeli. (2022). La constitution du 18 février 2006, 16 ans après : le patriotisme constitutionnel comme axe de consolidation d'une ingénierie constitutionnelle. Réflexion faite au colloque de 16ème anniversaire de la constitution du 18 février 2006 de la RDC. *Revue africaine de la démocratie et gouvernance*, 9(1-2).

Jean-Louis Esambo Kangashe. (2017). *Le traité du droit constitutionnel congolais*. Paris, Harmattan.

Jean-Piere Mavungu-Di-Ngoma. (2017). *La justice constitutionnelle en RDC : aperçus sur la compétence de la cour constitutionnelle et la procédure devant cette haute juridiction*. Éditions Universitaires Africaines.

Jean-Pierre Fragnière. (2009). *Comment réussir un mémoire* (4ème éd.). Paris : Dunod.

Jouanajan. (2004). *La modélisation des effets des décisions des juridictions constitutionnelles et administratives en droit allemand.* RFFDA.

Juridictionnaire. (n.d.). *Centre de traduction et de terminologie juridiques (CTTJ) ;* Faculté de droit, Université de Moncton.

Juris classeur de procédure civile, fascicule 1, n°1 ;

Kalunga Tshikala V. (2012). *Rédaction d'un mémoire en droit. Lubumbashi* : Librairie Saint Paul.

La loi n°13 /026 du 15 octobre 2013 portant organisation et fonctionnement de la cour constitutionnelle

Loi fondamentale du 19 mai 1960 relatives aux structures du Congo

Lwamba Bintu Benoit. (2017). *Préface de l'ouvrage guide électoral, tome 1 lecture croisée des textes.* Kinshasa/Gombe : Pullman.

Mbayo Musewa, M. (1998). *L'art de confectionner un travail scientifique.* PUL.

Mpala Mbabula, L. (2014). *Pour vous chercheur. Directives pour rédiger un travail scientifique suivi de recherche scientifique sur internet* (7ème éd., p. 123). Mpala.

Mutombu Kayakez Jean-Pitié. (2022). *La compétence pénale de la cour constitutionnelle à l'égard d'un ancien premier ministre à la lumière de la législation et de la jurisprudence congolaises.* Présenté au colloque du 7ème anniversaire de la cour constitutionnelle de la RDC organisée par l'université de Lubumbashi.

Newton, I. (1752). *La physique classique*. Royal Society, London.

Nicolas Ntumba Bwasha. (2022). Dignité humaine et droits humains au regard du bilan constitutionnel congolais : quelle est la part de d'Éros et celle de Thanatos. Réflexion faite au colloque de 16ème anniversaire de la constitution du 18 février 2006 de la RDC. *Revue africaine de la démocratie et gouvernance*, 9(1-2).

Ordonnance n° 14/020 du 07 juillet 2014 relative à la nomination des premiers membres de la cour constitutionnelle en RD Congo.

Ordonnance n° 15 /024 du 11 avril 2015 relative à l'investiture du premier président de la cour constitutionnelle

Ordonnance n° 16-070 du 22 août 2016 portant dispositions relatives au statut particulier des membres de la cour constitutionnelle

Quinvy, & Van Gamses Hondi. (1998). *Manuel de la recherche en science sociale.* Bardas.

Règlement intérieur de la cour constitutionnelle 56e année numéro spécial 22 mai 2015

Shomba Kinyamba, S. (2024). *Méthodologie et épistémologie de la recherche scientifique (p. 48).* Médias Paul.

Tumba Lwaba Lumu. (2005). *Droit constitutionnel*. Éditions Universitaires Africaines.

Van C., L., & Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales* (4ème éd., p. 137). Dunod.

Wenu Becker. (2004). *Recherche scientifique, théorie et pratique.* Presse universitaire de Lubumbashi.

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Guerre des terres et conflits sociopolitiques au Burkina Faso : Analyse sémiotique

IDO Kouaman[1]

Université Norbert ZONGO

Email : kouamaido@gmail.com

Résumé

Au Burkina Faso de nos jours, la terre constitue un point d'achoppement en ce sens qu'il est difficile de trouver un espace pour un projet agricole, sans se heurter à cette double revendication des occupants illégaux qui en réclament la paternité. Le 17 mai 2011, des résidents de l'arrondissement de Bogodogo, dans la ville de Ouagadougou, manifestaient pour réclamer leurs terres auprès de la mairie dudit arrondissement. Pourquoi l'agriculture au Burkina Faso souffre aujourd'hui ? Est-ce que le caractère juteux de la terre n'est pas la principale cause liée à une telle situation ? Le politique n'est-il pas à l'origine des problèmes fonciers en lien avec les faibles rendements agricoles ? Telles sont les questions que nous nous posons. La réponse à ces questions vise à montrer que la baisse des rendements agricoles sont liées en grande partie à la mauvaise gestion de la terre. Autrement dit, nous faisons de la ***sémiotique agraire***. Nous soutenons provisoirement que le bisness agraire joue négativement sur l'agriculture au Burkina Faso. Notre analyse se basera sur la théorie de la sémiotique tensive de Jacques Fontanille qui a permis de mettre le degré de tensivité agraires en rapport avec les résultats agricoles.

Mots-clés : Terre, sémiotique agraire, sémiotique tensive, occupants illégaux, tensivité

Abstract

In Burkina Faso today, land is a stumbling block in the sense that it is difficult to find space for an agricultural project, without coming up against this double claim of illegal occupants who claim paternity. On May 17, 2011, residents of the Bogodogo district of Ouagadougou demonstrated to claim their land from the district mayor's office. Why is agriculture suffering in Burkina Faso today? Is land greed not the main cause of this situation? Are politics not at the root of the land problems linked to low agricultural yields? These are the questions we are asking ourselves. Our aim in answering these

[1] Docteur en Sémiotique

questions is to show that the decline in agricultural yields is largely due to poor land management. In other words, we are engaged in **agrarian semiotics**. We provisionally maintain that agrarian bisness has a negative impact on agriculture in Burkina Faso. Our analysis will be based on Jacques Fontanille's theory of tensive semiotics, which has enabled us to relate the degree of agrarian tensivity to agricultural outcomes.

Keywords: Land, agrarian semiotics, tensive semiotics, illegal occupants, tensivity

0. Introduction

Au Burkina Faso de nos jours, la terre constitue un point d'achoppement en ce sens qu'il est difficile de trouver un espace pour un projet agricole, sans se heurter à cette double revendication des occupants illégaux qui en réclament la paternité. Le 17 mai 2011, des résidents de l'arrondissement de Bogodogo, dans la ville de Ouagadougou, manifestaient pour réclamer leurs terres auprès de la mairie dudit arrondissement. Pourquoi l'agriculture au Burkina Faso souffre aujourd'hui ? Est-ce que le caractère juteux de la terre n'est pas la principale cause liée à une telle situation ? Le politique n'est-il pas à l'origine des problèmes fonciers en lien avec les faibles rendements agricoles ? Telles sont les questions que nous nous posons. Ces questions visent à montrer que la baisse des rendements agricoles au Burkina Faso sont liées en grande partie à la mauvaise gestion de la terre mais aussi et surtout aux conflits socio-politiques. Cela laisse entendre que les valeurs sociales sont menacées. Nous soutenons provisoirement que le bisness agraire joue négativement sur l'agriculture au Burkina Faso. Notre analyse se basera sur la théorie de la sémiotique tensive de Jacques Fontanille qui permet de comprendre les causes réelles des problèmes agricoles. Autrement dit, il serait antinomique de dissocier les problèmes de l'agriculture à ceux de la terre et des rapports humains. Autrement dit, nous faisons de la ***sémiotique agraire.***

1. Définition conceptuelle

1.1. De la culture

En philosophie, le mot **culture** désigne ce qui est différent de la nature, c'est-à-dire ce qui est de l'ordre de l'acquis et non de l'inné. La culture a longtemps été considérée comme un trait caractéristique de l'humanité, qui la distinguait des animaux.

En sociologie, la culture est définie de façon plus étroite comme « ce qui est commun à un groupe d'individus » et comme « ce qui le soude », c'est-à-dire ce qui est appris, transmis, produit et créé. Ainsi, à sa Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City du 26 juillet au 6 août 1982, l'UNESCO retient : « Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels , matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts, les lettres et les sciences, les modes de vie, les lois, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. » Il se constitue en de multiples manières distinctes d'être, de penser, d'agir et de communiquer en société.

1.2. De la cohésion sociale

Pour le Conseil de l'Europe dans sa *Stratégie de cohésion sociale révisée,* du 27 avril 2004, la cohésion sociale se définit comme « *la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter la polarisation. Une société cohésive est une communauté solidaire composée d'individus libres poursuivant des buts communs …* » Pour SANDERSON (2000), la cohésion sociale est « *l'ensemble des processus sociaux qui contribuent à assurer à tous les individus l'égalité des chances et des conditions, le bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement au développement de la société et d'y être reconnu* ».

Judith Maxwell (1998) la définit de son côté comme construite sur « les valeurs partagées et un discours commun, la réduction des écarts de richesses et de revenus. De façon plus générale, les gens doivent avoir l'impression qu'ils participent à une entreprise commune, qu'ils ont les mêmes défis à relever et qu'ils font partie de la même collectivité ».

1.3. De la paix

Il existe de nombreuses définitions de la paix. On conçoit superficiellement la paix comme l'absence de guerre ou de conflit. Plus récemment, le politologue norvégien Johan Galtung (1983) a proposé la distinction entre la « paix négative » et la « paix positive ». Dans le premier cas, la paix se définit par l'absence de violence entre groupes humains ou nations. Alors que La paix positive se caractérise par un degré élevé de justice sociale et un niveau de violence minimal. La « paix positive » met non seulement l'accent sur l'absence de guerre ou de conflit violent, mais aussi sur le développement de facteurs de coopération et d'intégration entre ces groupes ou nations afin de favoriser une paix durable.

2. Les manifestations des tensions socio-politiques

2.1. Les tensions du fait des politiques foncières

Le problème majeur au niveau foncier est le manque de clarté sur l'appropriation de la terre. La gestion catastrophique des lotissements doublée des malversations et des spéculations, l'expropriation des terres par les promoteurs immobiliers en complicité avec les autorités locales entraînent des conflits gravissimes conduisant souvent à la mort comme c'est le cas du drame du vendredi, 30 juin 2023 dans la commune de Pabré où deux villages (Gaskaye et Dabaré) s'affrontent pour une question de terre causant malheureusement la mort de deux (02) personnes. Cheikh Anta Diop disait : *« La facilité avec laquelle nous renonçons, souvent à notre culture ne s'explique que par l'ignorance de celle-ci, et non par une attitude progressiste adoptée en connaissance de cause »*. Traditionnellement, la terre appartient aux « chefs de terres », les autochtones qui peuvent la distribuer aux allogènes. Dans la coutume, la terre distribuée n'est que prêtée, et reste la propriété des autochtones. Ces traditions se heurtent aux pratiques modernes inscrites dans les lois. En effet, la loi de Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) affirme que l'État est le propriétaire par défaut des terres foncières nationales, et les transactions foncières modernes telles que la location et la vente sont de plus en plus courantes, ce qui est en contradiction avec le droit traditionnel. Selon M. Hilgers (2008, P. 212), à quelques exceptions près, les collectivités territoriales, et particulièrement les communes, ont pris la place occupée jadis par l'État comme lieu d'accumulation des ressources monopolistiques (lotissements, taxes, aide extérieure, etc.) qui circulent de haut en bas, le long des liens clientélistes urbains, selon un double mécanisme de prédation et de redistribution. Cela se fait notamment à travers le processus de parcellisation des domaines fonciers locaux et la constitution de sphères de redistribution clientéliste.

2.2. Les confits éleveurs-agriculteurs

Les conflits éleveurs-agriculteurs semblent récurrents, sinon les plus graves, en tout cas ce sont les conflits les plus visibles dans la société burkinabè. Selon le Ministère des Ressources Animales, environ 4.000 conflits entre agriculteurs et éleveurs ont éclaté au Burkina Faso entre 2005 et 2011 soit environ 600 chaque année, provoquant la mort de 55 personnes, la destruction de fermes, de logements et de bétail. Par ailleurs, ces conflits entre agriculteurs et éleveurs sont ceux prenant parfois une dimension ethnique, opposant généralement des éleveurs peuls, souvent nomades mais parfois sédentarisés, et dont l'élevage est l'activité principale, à des autochtones sédentaires, généralement cultivateurs mais qui peuvent également posséder

quelques têtes de bétail, appartenant à divers groupes ethniques selon la région (Mossi, Bissa, Bobo, Gourmantché, Gourounsi, Lobi…).

2.3. Les crises générées par les frondes sociales

E. Neveu (2005, p. 5) fait remarquer que l'ordinaire d'un mouvement social, ce sont des hommes et des femmes qui agissent, partagent des intérêts, des émotions et des espoirs. Il constitue une occasion pacifique ou violente privilégiée de dire le juste et l'injuste et, parfois, le levier qui fait bouger la politique et la société. Il en résulte qu'un mouvement social se définit par l'identification d'un adversaire qui peut être l'employeur, l'administration ou le pouvoir politique.

2.4. Les tensions liées au chômage

Il se caractérise par le manque de moyens. Parmi les maux socio-économiques qui affectent la société burkinabè, c'est aussi le chômage qui est le plus dommageable, et celui-ci affecte surtout les jeunes. Même s'il est difficile d'obtenir des statistiques récentes, fiables et représentatives, on retient selon L'Evènement du 05 septembre 2012, qu'en cette année ; 51% des jeunes de 15 à 29 ans étaient sans-emploi selon l'Observatoire National pour l'Emploi et la Formation professionnelle (ONEF) et 65,4% des chômeurs au Burkina Faso avaient moins de 24 ans. Selon le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi, le taux de chômage était de 12,6% pour Ouagadougou et de 11,6% pour Bobo-Dioulasso tandis que le taux de sous-emploi en milieu rural atteignait 26,7%. En dépit du boum minier, les frustrations en termes d'emploi sont également très nombreuses parmi les jeunes des localités concernées.

2.5. Les crises de la justice

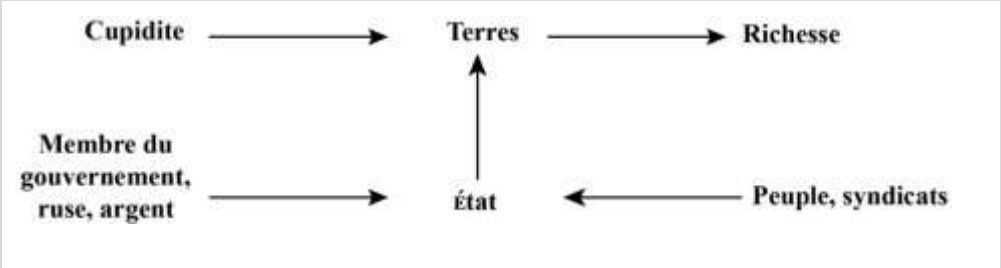
Les critiques à l'égard de ce système judiciaire ont trait notamment à la lenteur et au coût élevé des procédures judiciaires, à la faible couverture juridictionnelle du pays, à l'inexécution ou l'exécution tardive des décisions de justice, au manque de moyens humains et matériels, à la politisation et à la dépendance vis-à-vis du pouvoir politique, à la corruption, etc. C'est l'exemple des promoteurs immobiliers qui s'accaparent les terres des populations, les mettent en valeur et les revendent à des prix extrêmement élevés. Les conséquences de cet acte s'expliquent du fait que les populations se retrouvent sans terre cultivable ou d'espace sur lequel construire des maisons habitables. Puisque notre analyse est basée sur la sémiotique, les schémas suivants nous permettent de matérialiser ces tensions du point de vue de Jacques Fontanille.

Tableau récapitulatif des éléments tensifs dans la gestion du foncier

Actants		Objets	Sujet	Résultats
Adjuvants	**Opposants**			
-L'État ; -Propriétaires terriens ; -Agro-business men ; -Partis politiques ; -Les entreprises privées ; -Les autorités locales (Maire, conseillers, préfets etc.) ; -Leaders religieux ; -Argent ; -Forces militaires.	-Les populations ; -Les jeunes ; -Les femmes ; -Les propriétaires terriens ; -Les partis de l'opposition politique ; -Les OSC ; -Les structures syndicales ; -Certains leaders coutumiers ; -Armes blanches ; -Armes à feu ; -Argent.	- Privilèges ; -Terres cultivables ; -Propriétaires fonciers ; -Vergers.	État	-Insuffisance de terre cultivables ; -Difficulté d'accès aux parcelles ; -Cherté des parcelles ; -Corruptions ; -vol des parcelles ; -Expropriation des terres ; -Affairisme ; -Criminalité ; -Tensions populaires.

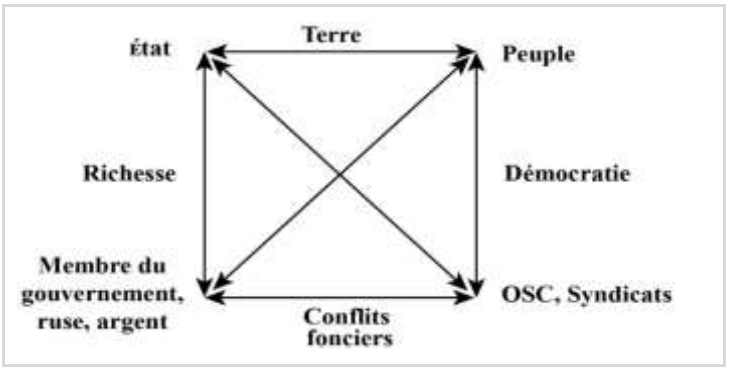
Source : *Analyse personnelle*

Schéma 1 : Schéma actantiel des tensions liées au problème foncier



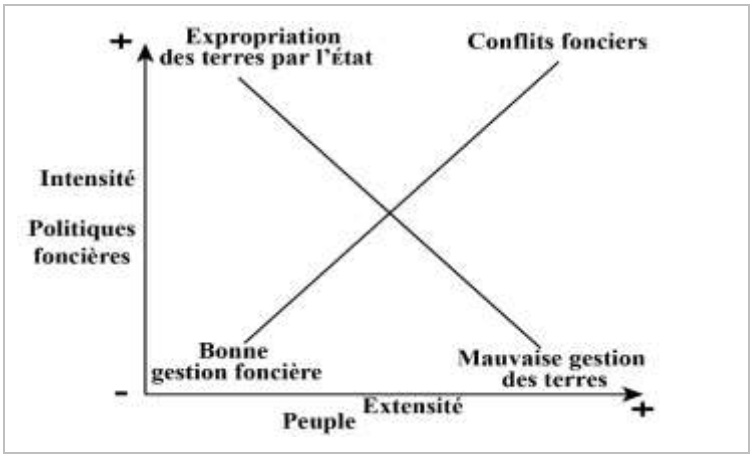
Source : *Analyse personnelle*

Schéma 2 : Carré sémiotique des tensions foncières



Source : *Analyse personnelle*

Schéma 3 : Schéma tensif des problèmes fonciers



Source : *Nous-même*

Ces schémas et tableau présentent sans complaisance les différents actants (objets ou personnes) qui stimulent (adjuvants), qui contrent (opposants) afin d'atteindre un objectif autour d'un sujet opérateur.

3. Les stratégies pour une paix et une cohésion sociale durables

3.1. Des stratégies locales

3.1.1. La parenté et l'alliance à plaisanterie

« Il faut veiller à ce que l'Afrique ne fasse pas les frais du progrès humain froidement écrasé par la rue de l'histoire » disait A. Diop. La parenté à plaisanterie est un grand catalyseur des tensions sociales qui tend à disparaître si l'on ne prend pas garde. Pour

Sissao, la parenté à plaisanterie est une pratique ancestrale qui a joué un rôle capital dans la coexistence des peuples en Afrique en général et au Burkina Faso en particulier. La plaisanterie se passe, d'une part, à l'échelle familiale entre grands-parents et petits-enfants ou entre frères cadets et épouse du frère aîné et, d'autre part, entre clans, entre ethnies et entre villages. L'alliance à plaisanterie permet d'atténuer les tensions, de régler pacifiquement les conflits interindividuels et intercommunautaires et de ramener rapidement la quiétude sociale troublée. M. Bazemo (2001, p ; 191-204) rapporte que les *Mossé* ont émigré du Dagomba (nord du Ghana actuel) au XVe siècle pour occuper le centre du Burkina Faso et fonder le royaume de Ouagadougou. Ils se sont imposés aux autochtones *Gourounsi* et *Nyonyonse* après de violentes batailles. Ces différents peuples sont parvenus à la paix et à coexistence. Ainsi, les ethnies alliées à plaisanterie n'arrivent jamais à une situation conflictuelle de nature à affecter le climat social et à dégrader la coexistence pacifique.

3.1.2. Le pardon

Selon le Professeur J. Ki Zerbo dans *À quand l'Afrique* : « Jusqu'ici, la charge de tolérance contenue dans les cultures africaines a empêché l'Afrique au sud du Sahara de basculer dans des dérives ». Le vrai pardon, selon S. Lefranc (2002, P.158), est « *une décision libre de l'offensé et de l'offenseur, permettant de renouer un rapport interpersonnel défait par l'offense et supposant une absolue générosité de la part de celui qui l'accorde* ». L'octroi de ce pardon n'est pas toujours aisé et accordé par toutes les victimes. De ce fait, l'on constate que si certaines victimes ont pardonné les offenses subies (1), pour d'autres, le pardon à accorder aux offenseurs reste à mériter.

3.1.3. Un besoin de justice réparatrice/justice transitionnelle

C. Mottet dira que le besoin de justice réparatrice est en rapport avec le droit à la réparation, dans la mesure où toute violation d'un droit de l'homme fait naître un droit à réparation en faveur de la victime ou de ses ayants droit. Ce besoin de justice réparatrice se traduit par des mesures individuelles (compensation des dommages physiques, psychologiques, moraux ou économiques, réinsertion sociale, prise en charge médicale ou sociale, etc.) ou collectives (hommage annuel aux victimes, reconnaissance par l'État de sa responsabilité, etc.) destinées aux victimes et/ou à leurs ayants droit. Cela se passait généralement dans des réunions traditionnelles que J. Ki Zerbo appelait des « débats permanents africains » qui étaient généralement instaurés sous les arbres encore sous l'expression « l'arbre à palabre ». C'est pour cela nous parlons de vérité-justice-réparation-réconciliation.

3.1.4. La musique

L'Afrique est peut-être la terre du rythme. Cependant les conditions sociales n'ont pas encore permis l'existence d'une musique symphonique africaine. L'ignorance n'a pas permis à l'africain d'analyser scientifiquement les sons musicaux, de les disséquer, de saisir leurs rapports harmonieux, pour les rassembler ensuite dans une savante synthèse architecturale à partir de sa sensibilité. Cependant cela ne peut plus tarder. La symphonie de la misère sociale, des souffrances de toutes sortes d'un peuple qui lutte âprement et courageusement pour sa liberté ne peut manquer de tonner à nos oreilles. La musique africaine devra exprimer le chant de la forêt, la puissance des ténèbres et celle de la nature, la noblesse dans la souffrance avec toute la dignité humaine. En attendant, les africains devraient, chaque fois qu'il leur est possible, recueillir et enregistrer tous les chants et rythmes qu'ils trouvent, sans négliger le moindre air.

La peinture est également un élément culturel africain très vivant et fort. Sauf qu'elle n'est pas mise en valeur. Des études et sa valorisation peut permettre de rapprocher les groupes sociaux qui la pratiquent. Et ce rapprochement ne peut que renforcer les liens historiques et sociaux de ceux-ci.

3.2. Les stratégies modernes

La garantie des droits seule ne suffit pas à engendrer de la cohésion sociale. Il faut que ces droits soient assortis d'un sentiment de responsabilité partagée des droits et du bien-être de tous.

3.2.1. Le rôle de l'État

Trois rôles peuvent être dévolus à l'Etat.

Tout d'abord, il s'agit de l'institution qui permet de faire respecter les droits de l'homme et la démocratie participative.

Ensuite, par l'intermédiaire des mécanismes de redistribution de l'impôt et par celui de la sécurité sociale, l'Etat peut assurer une certaine équité dans la distribution des richesses. À cet égard, la sécurité sociale joue, un rôle central pour le maintien de la cohésion sociale.

Enfin l'Etat constitue un moyen de lutter contre l'exclusion sociale en offrant les services et l'assistance sociaux aux plus démunis : les enfants ; les jeunes dans une perspective de développement durable ; les familles en situation précaires (notamment les familles monoparentales) ; les migrants et minorités ethniques ; les personnes handicapées ; les personnes âgées.

3.2.2. Le rôle des entreprises

Le développement économique est moteur de cohésion sociale si son objectif est le développement humain durable. Si, au contraire, ce sont les forces du marché qui guident la croissance économique, il en résultera une augmentation des disparités socio-économiques et en conséquence une moindre cohésion sociale. La relation inverse est également vrai : la cohésion sociale est un moteur de développement économique. Ce dernier nécessite effectivement une population ayant un certain pouvoir d'achat, des individus performants au travail et donc en bonne santé et bien éduqués. C'est ce qu'on appelle la « *responsabilité sociale des entreprises* » : il s'agit pour ces dernières de tenir compte de l'impact de leur activité sur le reste de la société, sur le développement humain durable de la société.

3.2.3. Le rôle de la société civile

Les organisations non gouvernementales sont considérées depuis peu comme des partenaires privilégiés de l'État en ce qui concerne la lutte contre l'exclusion. Acteurs de terrain, les ONG peuvent donc identifier et répondre aux nouveaux besoins sociaux et ainsi jouer un rôle complémentaire à celui des pouvoirs publics. Plus globalement, les associations sportives, culturelles, sociales… constituent autant des maillons forts de la cohésion sociale.

3.2.4. Le rôle de la famille

Comme pour le capital social, c'est la famille qui constitue le premier noyau de cohésion sociale. C'est au sein de cette dernière que les enfants apprennent la vie en société, que les personnes âgées peuvent trouver de l'assistance en cas de dépendance croissante, à laquelle les membres les plus démunis viennent faire appel. Il importe donc de soutenir les familles et d'encourager les responsabilités familiales.

4. Conclusion

En définitive, nous retenons la célèbre phrase En définitive, nous retenons la célèbre phrase de Gandhi (1969-1948) *: « La paix n'est pas l'absence de conflit, mais la capacité à y faire face ».* En d'autres termes, une société sans tensions relèverait de l'utopie. Pour mieux gérer les conflits fonciers, il faut, avant les stratégies politiques, comprendre l'esprit humain, en se référant à sa culture qui est l'ensemble des valeurs, des pratiques, des modes de vie propres à un groupe social. Cela passe nécessairement par l'adoption de mesures conséquentes du point de vue des politiques foncières mais aussi et surtout la gestion efficace et efficiente des tensions

sociopolitiques afin de faciliter une paix, une cohésion sociale et un vivre ensemble durables.

5. Bibliographie

BAZÉMO Maurice, 2008, « L'affranchissement chez les peuhls de la région sahélienne du Burkina Faso : la réalité », Actes du Groupe de Recherches sur l'Esclavage depuis l'antiquité.

BENSON Rodney et Erik Neveu, 2005, eds, *Bourdieu and the journalistic field* Poltity.

CHEICK Anta Diop, 2000, « Nation nègre et culture. De l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire aujourd'hui », Présence Africaine.

GALTUNG Johan, 1965 « On the meaning of nonviolence». *Journal of Peace Research*, 1965, vol. 2, no 3, p. 228-256.

HILGERS Mathieu, 2008, « Politiques urbaines, contestation et décentralisation Lotissement et représentations sociales au Burkina Faso, *l'autrepart*, n° 3, p. 209-226.

Ki-ZERBO Joseph et HOLENSTEIN Réné, 2003, *A quand l'Afrique*. Editions d'en bas.

MAXWELL Judith, 1998, *The Economic Dimentions of Social Cohesion in Canada*. Science and Technology, Senate of Canada.

NAY Olivier, 2011, «What drives reforms in international organiations? External pressure and bureaucratic entrepreneurs in the UN response to AIDS» Governance, vol. 24, n° 4, p. 689-712.

SANDERSON Jean-Pierre, 2000, Les politiques de cohésion sociale et la construction d'indicateurs en Wallonie Contribution à la Conférence « Brainstorming sur les indicateurs sociaux », Strasbourg.

SISSAO Alain Joseph, 2019 « Masques, alliances et parentés à plaisanterie au Burkina Faso : le jeu verbal et non verbal », *Dɔnko*

VIVAS Maxime, 2011. *Pas si Zen : La face cachée du Dalai-Lama*. Collection Essais-documents. Paris : Max Milo.

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Stabilité institutionnelle et développement sociopolitique dans la province du Haut-Katanga en R. D. Congo

[Institutional stability and sociopolitical development in the Haut-Katanga province in DR Congo]

Justin Mulendja Dady
Lubumbashi/R.D. Congo
Email : justinmulendja842@gmail.com

Résumé

La stabilité institutionnelle avec comme caractéristique : la continuité de service publics, l'égalité devant les services publics et l'adaptation des services publics ne sont pas d'application dans la plupart des provinces en R. D. Congo afin de promouvoir le développement des provinces en générale et en particulier celle du Haut-Katanga. La vie sociale dans la province du Haut Katanga est couteuse, la population souffre dans la pauvreté et sous-emploi. Quel est l'impact de la stabilité institutionnelle sur le développement sociopolitique de la province du Haut-Katanga ? Telle est la problématique de cet article.

Mots-clés : Instituions, stabilité institutionnelle ; développement ; société ; Haut-Katanga.

Abstract

Institutional stability with the following characteristics: continuity of public services, equality before public services and adaptation of public services are not applicable in most provinces in DR Congo in order to promote the development of the provinces in general and particularly that of Haut-Katanga. Social life in the province of Haut Katanga is costly, the population suffers in poverty and underemployment. What is the impact of institutional stability on the socio-political development of the province of Haut-Katanga? Katanga? This is the problem of this article.

Keywords: Institutions, institutional stability; development; society; Haut-Katanga.

1. Introduction

La stabilité institutionnelle avec comme caractéristique : la continuité de service publics, l'égalité devant les services publics et l'adaptation des services publics ne sont pas d'application dans la province du Haut-Katanga afin de promouvoir le

développement de la province cela est dû par le fait que le gouvernement Haut Katangais par ses institutions n'arrivent pas à satisfaire les besoins essentiels de la population, la vie sociale dans la province du Haut Karanga est couteuse, la population souffre dans la pauvreté et sous-emploi.

En effet, L'objet ultime du gouvernement est d'assurer le bienêtre de sa population en lui rendant service, mais selon nos sources la majorité de la population katangaise meurt de la pauvreté et sont sans emplois. Ladite province longtemps affectée par les conflits armés et des conséquences d'autres formes de violences, est confrontée à des problèmes de décollage multiformes, les difficultés qui se rapportent aux aspects de la vie quotidienne se traduisent par : l'absence de la culture démocratique, l'accès difficile aux infrastructures de routes, écoles, hôpitaux ; et la destruction de la solidarité familiale. Pour ce qui est des réseaux routier la province du Haut Katanga a un réseau routier très danse, il a des routes presque des désertes agricoles qui ne sont pas asphalté et pourtant, la province totalise 5608 kilomètres des routes d'intérêt local. Pour conjurer de cette fatalité, le Haut-Katanga tout entier se mobilise pour promouvoir le bienêtre de la population en puisant sur ses capacités internes et de l'expérience de la décentralisation administrative, politique et économique et ensuite sur les ressources additionnelles de ses partenaires. Le gouvernement provincial est issu des élections libres et démocratiques qui engagent la Province du Haut Katanga l'une des provinces qui n'échappe pas à la règle de la démocratie comme d'autre province, dans le Haut-Katanga, la polarisation des partis politiques et l'amertume de la lutte politique ont laissé leur emprunt sur la population.

En outre, La nature de la stabilité institutionnelle dans le Haut-Katanga, c'est aussi chercher l'origine de sa stabilité, mais nous comprenons que la stabilité institutionnelle doit avoir son origine d'abord au niveau national, c'est à dire le pays tout entier puis particulièrement dans la province du Haut Katanga.

Le développement d'une intensité dépend en grande partie de la stabilité et la cohésion entre les institutions politiques qui œuvrent pour l'intérêt général, pour la province du Haut-Katanga, ces institutions doivent cohabiter afin d'espérer un développement. La collaboration entre l'exécutif et le législatif provincial s'observe dans certains domaines tels que l'initiative conjoint d'édits (Art 33 de la loi numéro 8/012 du 31 juillet 2008 portant libre administration des provinces mais aussi dans la bonne gouvernance.

Il est remarqué que, la stabilité institutionnelle congolaise et particulièrement Haut katangaise a une nature consensuelle. Et cela s'explique par le fait que les populations font face aux divers problèmes, entre autre le problème de la pauvreté, la famine et les violences demandant le soutien ou service du gouvernement provincial, mais selon nos sources ont constaté que ces problèmes ne sont pas rendu services par le

gouvernement en fin d'apporter le bienêtre social du peuple haut katangais, nul n'ignore que c'est le gouvernement qui est le garant suprême de son peuple, la stabilité institutionnelle doit être cultivée par les actions et non par les discours politique, les autorités haut katangaises doivent veiller à la survie de la population. Face à cette situation une question fondamentale nous est apparu importante, et se présent de la manière que voici :

- Quel est l'impact de la stabilité institutionnelle sur le développement sociopolitique de la province du Haut-Katanga ?

Généralement, l'impact de la stabilité institutionnelle sur le développement sociopolitique de la province du Haut-Katanga est l'insatisfaction des besoins essentiels de la population, cette population assistée aux divers problèmes entre autre la pauvreté, les maladies, la famine, les violences, l'insécurité. L'objet ultime de l'Etat ou du gouvernement est d'assurer le bienêtre de sa population une base principale du développement, ce n'est pas encore le cas pour la province du Haut Katanga, une province à richesse minière capable de satisfaire aux besoins de la population mais qui figure parmi les provinces où la pauvreté bas record, 65% de la population vit dans la pauvreté. La stabilité institutionnelle comme un stade de développement sociopolitique de la province du Haut Katanga est impactée, confrontée par les effets néfastes qui ne facilité pas le développement socio politique entre autre :

- La non continuité de service publique dans la province,

- L'inégalité devant les services publics ; et

- La non adaptation des services publics pour le développement de la province.

Cela est dû par le fait que la collaboration entre les institutions dans la province du Haut-Katanga pose réellement problème et nous pensons que cela serait due premièrement par le fait que le rapport de collaboration entre l'Assemblée provinciale et l'Exécutif provincial ne serait pas équilibré, aussi ces problèmes sont causés par le manque de culture de bonne gouvernance et la mauvaise application du règlement intérieur.

2. Méthodologie

Dans le cadre de la présente dissertation de ce travail, la méthode analytique nous a apparu la mieux identique pour conduire nos investigations et aboutir à des résultats éprouvés. En effet, la méthode analytique consiste tout simplement à « décomposé l'objet d'étude en allant du plus complexe au plus simple. Cette méthode recherche le

plus petit composant possible, l'unité de base des phénomènes»[1]. La collecte et le traitement des données ont été rendus possible par l'usage de certaines techniques d'investigations, à savoir : la technique documentaire et d'interview libre. La technique documentaire nous a permis à consulter différentes publications dont les ouvrages des auteurs, les sites internet, les revues et article afin d'y tirer les informations importantes. La technique d'interview libre nous a prmis d'entrer en contact avec les sujets, nous entretenir afin des nous accueillir des mécanismes qui serait à la base du phénomène étudier[2].

3. Notions de stabilité institutionnelle

3.1. Quid sur la Stabilité et stabilité institutionnelle

Avant de définir l'expression stabilité institutionnelle, il importe pour une compréhension meilleure, de scinder l'expression en deux en précisant ainsi la signification de chacun des termes à savoir : le terme « institutionnelle » et celui de « stabilité ».

Le concept institutionnel est un adjectif qualificatif issu du mot institution que nous avons analysé plus haut donc cet adjectif renvoi à tout ce qui se rapporte à une institution(que nous avons défini plus haut)[3].

Le concept stabilité lui, signifie d'après le dictionnaire le Larousse c'est le caractère de ce qui est stable. Et est stable renchérit le même dictionnaire ce qui est dans un état ferme ou dans une situation solide autrement dit ce qui se maintient durablement et dont le caractère est constant, équilibré.

La stabilité institutionnelle s'entend être le fonctionnement normal des institutions publiques dans un Etat donné conformément à leurs différentes missions dans le strict respect de la loi et dans la limite du temps reparti pour leur fonctionnement.

3.2. Caractéristique

Dans le cadre de notre étude, il s'agit à ce stade de déterminer les éléments qui lorsqu'ils sont observés, permettent d'affirmer ou de constater la stabilité institutionnelle que nous avons défini ci-haut comme étant le fonctionnement normal des institutions dans l'accomplissement des missions qui leur sont dévolues et au respect de la loi.

[1] Aktouf, O, *méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*, PUO, Québec, 1992.
[2] Grawitz, M., *Méthode des sciences sociales*, 7eme Edition, Dalloz, Paris, 1986.
[3] Dictionnaire Larousse de poche, p.772, V° stabilité institutionnelle

Mais il importe de souligner que la diversité plurale des domaines permet à ce que les critériums soient différents compte tenu des différentes institutions qui fonctionnent dans différents domaines ; A titre illustratif, le domaine administratif est géré par les institutions administratives et en ce qui concerne leur fonctionnement, il est sans doute que ces institutions fonctionnent dans l'esprit même de l'Administration c'est-à-dire en cherchant remplir la mission primordiale de l'Administration qui est la recherche de l'intérêt général. Ainsi le fonctionnement de ces institutions laisse observer certains éléments pouvant conduire à la déduction de leur fonctionnement normal entre autres[1]:

- La continuité des services publics

- L'égalité devant les services publics et,

- L'adaptation des services publics

Certains doctrinaires en la matière qualifient ces trois éléments par une seule expression qui est « la loi de Rolland.

En ce qui est du principe de la continuité des services publics, le professeur Zachary Ntumba dans son étude de Droit Administratif, Institutions administratives et contentieux administratifs éclaire cette notion en ces termes « Dès lors que les services publics sont des activités d'intérêt général, il est normal qu'ils fonctionnent de façon régulière et continue, le droit reconnait de ce fait aux usagers des services publics administratifs puisqu'étant dans une situation légale et règlementaire, le droit de pouvoir intenter une action en indemnisation pour non fonctionnement de service»[2].

En ce qui est de l'égalité devant les services publics, le professeur Ntumba suscité renchérit en disant « ce principe est une extension au domaine de services publics du principe de l'égalité tous devant la loi et les règlements posé par la constitution du 18 Février 2006 en son article 12 qui stipule que...il implique que toutes les personnes qui sont à un titre ou à un autre, en contact avec les services publics soient traitées de la même manière sans discrimination ni arbitraire ».

3.2.1. La permanence

De notre analyse sur la stabilité institutionnelle ressort le critérium de permanence. La stabilité institutionnelle analysé de manière systématique, il en ressort le critère de permnence pour signifier que le fonctionnement des institutions dans un système doit se faire de manière permanente c'est-à-dire sans interruption aucune.

[1] Ntumba, Z., *Droit administratif, institutions administratives et contentieux administratifs,* Presse universitaire Kinshas, 2015, p.8.
[2] Ntumba, Z, *Op. cit.*, p.38.

3.2.2. Le fonctionnement régulier au respect des textes préétablis

Le fonctionnement régulier des institutions renvoi sans doute au critère de la permanence déjà traité mais un nouveau s`ajoute dans ce second critère c'est le respect des textes préétablis. Autrement dit, l'Etat étant organisé, il est normal que les institutions œuvrant en son sein se conforment aux différentes règles régentant leur fonctionnement. Ce critère s'entend être la cristallisation du principe selon lequel « le droit est un facteur d'ordre » principe développé par le professeur Basue Babu Kazadi Craig dans ouvrage introduction générale à l'étude du droit.

3.2.3. Accomplissement des missions leurs dévolues

L'institution comme organisme créé de manière durable et permanente, unissant les volontés humaines afin d'agir pour une entreprise commune, poursuit sans doute un but lié à sa création ;

Dans ce sens, il paraît normal qu'une ou plusieurs institutions créées et fonctionnant dans un système accomplissent l'objectif ayant conduit à leurs créations.

3.2.4. L'efficacité et l'efficience dans le fonctionnement

L'efficacité s'entend être l'aptitude à trouver des solutions face à certaines situations alors que l'efficience s'entend être la possibilité de réaliser ou de mettre en oeuvre des solutions mais avec un coût moindre.

L'utilité de ces deux notions se révèle en ce sens que dans son fonctionnement, une institution doit demeurer efficace dans le but de réaliser la mission qui lui est dévolue et elle doit user de l'efficience dans le but de réaliser à moindre coût la mission lui dévolue.

4. Notions du développement

4.1. Quid du développement humain

Il a été définit par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) comme étant le processus qui conduit à l'élargissement de l'éventail des possibilités offertes aux individus. L'amélioration du revenu figure incontestablement au nombre de ces possibilités, mais il en est beaucoup d'autres. L'objectif du développement doit être de permettre aux hommes de jouir d'une longue vie, d'être en bonne santé et d'exercer leur créativité, vente simple mais souvent oubliée dans la frénésie qui pousse à l'acquisition de biens matériels et à l'accumulation des richesses. Pour mesurer le

développement humain, l'ONU a défini un indicateur de développement humain qui combine trois critères : l'espérance de vie, le niveau d'instruction, le niveau de vie[1].

Pour aboutir à un bon développement socio-économique durable, un pays doit avoir une bonne politique de développement. Deux approches nous permettront de bien cerner ce concept de la politique de développement.

Au sens large, une politique de développement est l'ensemble des interventions de l'Etat destinées à favoriser le développement d'un pays. Ainsi, en France, la politique économique et sociale de l'Etat peut être considérée comme une politique de développement puisqu'elle est destinée, en principe, à favoriser la croissance économique, le plein emploi, le respect de l'environnement, la satisfaction des besoins fondamentaux tels que l'éducation ou la santé. En ce sens, tout pays, qu'il soit ou non très industrialisé, peut avoir une politique de développement dont l'objectif est son propre développement économique, accompagné ou non de la prise en compte du développement humain et du développement durable.

Au sens restreint, la politique du développement désigne les mesures à mettre en place pour favoriser le développement d'un pays peu industrialisé, pays en développement ou pays sous-développé. Cette différence de signification recouvre des concepts théoriques différents sur la nature du sous-développement et sur la nature des politiques qui conduisent au développement. Pour les libéraux, il n'y a pas de différence fondamentale entre une politique de développement dans un pays industrialisé et dans un pays peu industrialisé, car les pays dits « en développement » ou « sous-développements » ont seulement un retard de développement : l'expression « politique de développement » au sens restreint n'a donc pour eux aucun contenu spécifique et ne doit pas être utilisée.

Toute politique économique a des conséquences sociales. La baisse des impôts sur l'ère venu favorise les catégories sociales qui sont redevables de cet impôt. Réciproquement, la politique sociale, par exemple réduction des inégalités de revenu, a presque toujours des implications économiques. L'approche en termes de politique économique et sociale considère que la politique économique est indissociable de la politique sociale et qu'en conséquence, les mesures tant économiques que sociales doivent être prises de façon conjointe, en tenant compte des interférences et interdépendances[2].

[1] Bremond, J., et Geledan, A., *Dictionnaires des Sciences Economiques et Sociales*, Paris cedex, édition Belin, 2002, p.149
[2] Bremond, J., Geledan, A., *Op. cit.*, p.150.

4.2. Quid du développement sociopolitique

Avant de définir l'expression développement sociopolitique, il importe pour une compréhension meilleure, de scinder l'expression en deux en précisant ainsi la signification de chacun des termes à savoir : le terme « développement », et celui « « développement social ».

- Développement : Si le concept de développement revêt un sens spécifique à travers les différentes définitions qui lui sont consacrées, il parait impossible de définir une frontière sémantique entre lui et les autres notions dont la diachronie de la pensée économique nous révèle qu'il procède[1]. Le développement c'est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui rende à faire croitre, cumulativement et durablement, sont produit réel global[2].
- Développement social : Le développement social est une démarche visant à améliorer la capacité des gens à vivre en toute sécurité et à leur permettre de participer pleinement à la société. Le développement social est indissociable de son contexte culturel, économique politique et spirituel et ne peut être envisagé dans une perspective uniquement sectorielle[3]. Le développement social est à comprendre comme un processus participatif de production sociale. Il se construit avec le plus grand nombre d'acteurs d'un même territoire, d'une entité, (Population, institution, pouvoirs publics,) sur une stratégie de définition négociée d'un projet d'amélioration et de promotion durable. Ainsi le développement social peut se définir comme étant la proposition d'un changement des conditions de production de la société par le changement du rapport des personnes avec leur environnement social institutionnelle[4].
- Généralement, le développement sociopolitique englobe toutes les mesures politique, économiques et sociales destinées à améliorer durablement les conditions de vie dans les pays en développement et les pays en transitions.

5. De la stabilité institutionnelle dans le Haut-Katanga

5.1. Nature de la stabilité

Parler de la nature de stabilité dans le haut-Katanga, c'est aussi chercher l'origine de la stabilité dans ladite province ; mais nous comprenons que la stabilité institutionnelle

[1] Mulendja, D., *Indépendance économique : Développement des pays sous-développés ou moins avancés ?*, Green Verlag, Muich, 2022, p.7.
[2] *Idem*
[3] Marielle, T., Pierre-andré, T., et Suzanne, T., *Le développement social : Un enjeu pour l'économie social*, Presses de l'Université du Québec, 2006, p.39
[4] Bremond, J., Geledan, A., *Op. cit*,. p.152

doit avoir son origine d'abord au niveau national, c'est-à-dire le pays tout entier puis particulièrement dans la province du Haut-Katanga.

Ainsi dit, selon nos sources de recherches, nous avons aboutis à une conviction selon laquelle que, la stabilité des institutions congolaises et Katangaises en particulier à une nature consensuelle.

Et cela, s'explique par le fait que les troubles que le pays a connu plusieurs années, les conflits armés, les rebellions ont trouvés leurs solutions aux différents accords qui ont été signés par les différents groupes sociaux se trouvant au pays voir même à l'extérieur du pays.

Et, pour prouver cela nous allons illustrer les cas de :

- L'accord de Sun city.
- L'accord de LUSAKA et

5.2. L'accord de Sun city

L'accord de Sun city est celui signé le 19 avril 2002 à Sun city en Afrique du sud entre certaines parties, à l'issue du dialogue inter congolais.

Un accord partiel fut trouvé entre le gouvernement, autres partis politiques comme :

- Mouvement libéral du Congo (MLC) ;
- Le rassemblement congolais pour la démocratie (RCD, Goma) soutenu par le Rwanda ;

L'union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) d'Etienne TSHISEKEDI ;

- Une majorité de la société civile et
- Des groupes d'opposition non armées.

L'accord permet entre autre à Joseph KABILA à demeurer président de la république démocratique du Congo pendant une période de transition mais celui-ci accompagné par quatre vice-présidents.

Tout ceci était fait toujours dans le but de réaliser une tranquillité, une stabilité des institutions au pays et au Katanga en particulier.

5.3. Accord de cesser le feu de Lusaka

Cet accord a été signe en Zambie le 10 juillet 1999 par l'Angola, la république démocratique du Congo, la Namibie, le Rwanda, l'Ouganda et la Zimbabwe, dans l'optique de mettre fin à la deuxième guerre du Congo.

Cependant, le 15 juillet 1999, le secrétaire général de l'organisation des Nations Unies publia un rapport recommandant le déploiement d'une mission d'observation en RDC.

Ensuite, les Etats unis annonçant son soutien d'une mission de maintien de la paix le 23 juillet ; arriver le 6 aout, le conseil de sécurité de nations unies adopta la résolution 12/58, prévoyait le déploiement de personnel de liaison militaire dans les capitales signataires de l'accord et l'établissement d'une mission militaire mixte pour superviser sa mise en œuvre.

Le 5 novembre, le conseil de sécurité établit la mission de l'organisation des Nations unies en RDC dans la résolution 12/73. Tout ceci dans le souci de chercher la paix et la stabilité des institutions au pays.

5.4. Stabilité sous-forme sociale

Dans le cadre de notre étude, nous allons analyser la stabilité du point de vue social sous deux axes :

- Nous allons interroger le système sanitaire dans la province du Katanga et ensuite ;
- L'éducation sur les différents niveaux.

5.4.1. Le système sanitaire

Au Katanga le système sanitaire n'est pas du tout stable et cela s'explique par le fait que, en faisant une rétrospection de ce système, nous allons comprendre que les années antérieures, la médecine en RDC avait de l'ampleur dans l'Afrique centrale et voir même dans l'Afrique toute entière, car on voyait les sud-africains venir au Congo et au Katanga en particulier pour se faire soigner, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui par contre, c'est nous qui allons chez eux pour nous faire soigner.

Néanmoins, nous pouvons dire que le gouvernement a pu rapprocher les centres de santé, les hôpitaux près d'un grand nombre de sa population et on observe bien sûr dans les centres villes l'importation de certains appareils à Lubumbashi, c'est le cas de l'hôpital GECAMINES qui a eu un scanner qui est capable de détecter les maladies dans le cadre d'un bon diagnostic.

5.4.2. Stabilité sous forme éducationnelle

5.4.2.1. Au niveau primaire et secondaire

Au niveau primaire et secondaire nous pouvons dire que les choses sont quand même organisées par le fait que le programme national pour cet enseignement est respecté, est adapté dans toute la république et dans toute la province en particulier.

Le gouvernement a au moins réussit à implanter les écoles dans les différents milieux dans le but de faciliter tous les enfants à pouvoir avoir accès aux études.

L'éducation actuelle ne concerne plus les garçons seulement, aussi les jeunes filles, à cet effet, il y a de l'équilibre des enfants, et les filles et les garçons, tous sont formés de la même façon et cela sans discrimination.

On observe également une évolution pour la publication des résultats des enfants finalistes dans tout le pays et dans toute la province en particulier. A cet effet, quelques semaines après les épreuves, tout le monde est au courant de son résultat.

5.4.2.2. Au niveau supérieur et universitaire

Dans la province du Katanga, plusieurs instituts supérieurs y existent, et autant d'universités. Cependant seule l'université de Lubumbashi et quelques instituts supérieurs se trouvant à Lubumbashi sont qualifiés des meilleurs.

Les autres sont doutés par le fait que leurs diplômes ont encore du mal à être accepté ailleurs voire même dans d'autres provinces du pays.

Un nouveau système a été adopté pour rendre stable l'enseignement universitaire, c'est le système LMD, qui signifie, licence, master, Doctorat.

Cependant, celui-ci semble être un échec dans certaines facultés où il est adopté, car la fusion des cours de deux promotions dans une seule est une charge insupportable et aux étudiants et corps enseignants et par conséquent, le programme annuel de tous les cours ne finit pas ou finit difficilement, enfin, le résultat attendu est celui de produire de licenciés des trois ans qui sont moins compétents.

Pour former ce paragraphe, nous pensons que le nouveau système (LMD) qui est adopté par nos autorités académiques, n'est pas une solution mais au contraire un mal pour la vie des futurs cadres universitaires, car le système n'est pas vraiment adaptable au pays compte tenu de plusieurs facteurs locaux.

5.5. Stabilité sous forme économique

Pour ce qui concerne la forme de la stabilité institutionnelle sur le point de vue économique, dans le cadre de notre étude, nous avons illustrés certaines institutions publiques à caractère économique comme l'échantillon. Ainsi dit, nous prenons le cas de :

5.5.1. Fond de promotion de l'industrie (FPI)

Celle-ci est une entreprise publique à caractère économique et financière, dotée de la personnalité juridique et instituée par l'ordonnance loi no 89. 171 du 07 juillet 1989.

Cette entreprise de l'Etat a plusieurs missions à remplir pour rendre ainsi stable les industries congolaises et au Katanga en particulier. Parmi ses missions principales, le fond de promotion de l'industrie :

- Soutient des industries existantes ;
- Assure la promotion des industries nouvelles
- Assure la promotion des petites et moyennes entreprises ;
- Assure la promotion de l'intégration industrielle en général et en particulier entre le secteur industriel et agricole.
- Assure la promotion de l'amélioration de secteur industriel.

Outre ces missions le FPI met en place un tissu industriel concourant à la valorisation des ressources locales et permettant de satisfaire les besoins locaux.

5.5.2. La société Nationale d'assurance (SONAS)

En vertu du pouvoir qui lui est conférer par l'ordonnance loi no 67/240 portant l'octroi de monopole d'exportation de tous les marchés d'assurance en RDC, le SONAS a pour mission :

- La perception de prime d'assurance pour les assurances obligatoires et facultatives. Signalons que, cette prime permet à la SONAS d'indemniser les victimes d'un accident de circulation ou de tout autre dégât selon le cas (l'incendie, vol....).
- Garantir toutes les opérations relatives aux transactions immobilières ;
- La protection des assures contre tout alea de la vie.

5.5.3. La Société Nationale d'Electricité (SNEL)

Cette société a été créée par l'ordonnance loi No 73/003 de 16 mars 1970 par le gouvernement congolais dans le souci de mettre à l'aise les entreprises, société, usines, industries de l'Etat pour ce qui concerne l'énergie et satisfaire aussi le besoin de la population en distribuant ainsi le courant dans les différents ménages.

Ainsi donc, la SNEL cherche la satisfaction de tous à moindre coût, elle cherche aussi l'équilibre financier. A cet effet, il est indispensable de signaler que, la distribution d'énergie électrique par cette société génère bien sûr de l'argent à l'Etat car les factures différentes selon la consommation des usagers.

5.5.4. La direction générale de douane et accise (DGDA)

Cette direction a été créée par le décret no 09/43 du décembre 2010 portant création et organisation de direction générale de douane d'accise DGDA en sigle et d'office de douanes et accise fut dissoute.

Cette direction a des missions qui lui ont été dotées par le gouvernement congolais ; Et ces missions sont les suivantes :

- La perception de droits, taxes et redevance à caractères douaniers et fiscalités présents et avenir qui sont dus soit de fait de l'importation ou d'exploitation de marchandises de toutes natures, soit de fait de jeu transit ou de leur séjour en entrepôt.
- La participation à la politique d'intégration du pays dans la communauté économique régionale ;
- Les perceptions de droits d'accises et de consommation présentes et avenir.

Signalons que, plusieurs missions nobles sont exécutées par cette direction dans le but de promouvoir le développement du pays et de garantir aussi l'équilibre économique du pays.

5.5.5. La régie des voies aériennes(RVA)

Est une entreprise publique dotée d'une personnalité juridique par son ordonnance loi no 72-013 du 21 février 1972, Cette entreprise a pour objet :

- Construire, aménager, entretenir et exploiter, les aéroports et leurs dépendances ;
- Gérer et exploiter commercialement les aéroports et certains aérodromes ainsi que le système de navigation aérienne.
- Assurer la responsabilité de l'installation, de la maintenance et du bon fonctionnement de service et installation aéroportuaires ; Exploiter tous les aérodromes ouverts au service public.
- Enfin, la régie de voies aériennes exécute sa mission conformément aux dispositions d'un cahier de charge établit par une ordonnance du président de la république sur proposition du ministre d'Etat ayant dans ses attributions le transport et les communications.

Celle-ci est une entreprise très importante dans la république et la province en particulier.

6. Impact de la stabilité institutionnelle sur le développement sociopolitique dans la province du Haut-Katanga

6.1. Sur le développement social

Nous pouvons dire que la stabilité des institutions est un bien nécessaire pour pouvoir accomplir le développement.

Ainsi donc, la stabilité institutionnelle a un impact sur le développement social dans la province du Haut-Katanga. A cause d'elle, nous avons un monde éduqué, intellectuel qui raisonne bien pour le développement d'un Congo nouveau.

Par ce qu'il y a de la stabilité institutionnelle, l'Etat et les privés se sont mis en ensemble pour construire des hôpitaux et voilà nous avons aujourd'hui la sur abondance des établissements sanitaires en quantité et de qualité capable à satisfaire les besoins de la population selon les moyens de tout un chacun.

La population a une facilité de se déplacer à un coût moins coûteux dans la province et voire même dans tout le pays et ailleurs avec les routes quand même asphaltées mieux que celles des années antérieures.

6.2. Sur le développement politique

Comme nous le connaissons la politique est l'art de gérer la cité, la bonne gestion se manifeste la satisfaction de besoin essentiel de la population, qui traduit au départ la stabilité institutionnelle.

Généralement, l'impact de la stabilité institutionnelle sur le développement politique de la province du Haut-Katanga est l'insatisfaction des besoins essentiels de la population, cette population assistée aux divers problèmes entre autre la pauvreté, les maladies, la famine, les violences, l'insécurité. L'objet ultime de l'Etat ou du gouvernement est d'assurer le bienêtre de sa population une base principale du développement, ce n'est pas encore le cas pour la province du Haut Katanga, une province à richesse minière capable de satisfaire aux besoins de la population mais qui figure parmi les provinces où la pauvreté bas record, 65% de la population vit dans la pauvreté. La stabilité institutionnelle comme un stade de développement sociopolitique de la province du Haut Katanga est impactée, confrontée par les effets néfastes qui ne facilité pas le développement socio politique, cela est dû par le fait que la collaboration entre les institutions dans la province du Haut-Katanga pose réellement problème et nous pensons que cela serait due premièrement par le fait que le rapport de collaboration entre l'Assemblée provinciale et l'Exécutif provincial ne serait pas équilibré, aussi ces problèmes sont causés par le manque de culture de bonne gouvernance et la mauvaise application du règlement intérieur.

7. Conclusion

La province du Haut- Katanga comme les autres est longtemps affectée par les conflits armés et des conséquences d'autres formes de violences, est confrontée à des problèmes de décollage multiformes, les difficultés qui se rapportent aux aspects de la vie quotidienne se traduisent par : l'absence de la culture démocratique, l'accès difficile aux infrastructures de routes, écoles, hôpitaux ; et la destruction de la solidarité familiale. Pour ce qui est des réseaux routier la province du Haut Katanga a un réseau routier très danse, il a des routes presque des désertes agricoles qui ne sont pas asphalté et pourtant, la province totalise 5608 kilomètres des routes d'intérêt local.

Nous avons émis les hypothèses selon lesquelles, l'impact de la stabilité institutionnelle sur le développement sociopolitique de la province du Haut-Katanga est l'insatisfaction des besoins essentiels de la population, cette population assistée aux divers problèmes entre autre la pauvreté, les maladies, la famine, les violences, l'insécurité. L'objet ultime de l'Etat ou du gouvernement est d'assurer le bienêtre de sa population une base principale du développement, ce n'est pas encore le cas pour la province du Haut Katanga, une province à richesse minière capable de satisfaire aux besoins de la population mais qui figure parmi les provinces où la pauvreté bas record, 65% de la population vit dans la pauvreté.

On a remarqué que, la stabilité institutionnelle congolaise et particulièrement Haut katangaise a une nature consensuelle. Et cela s'explique par le fait que les populations font face aux divers problèmes, entre autre le problème de la pauvreté, la famine et les violences demandant le soutien ou service du gouvernement provincial, mais selon nos sources ont constaté que ces problèmes ne sont pas rendu services par le gouvernement en fin d'apporter le bienêtre social du peuple haut katangais, nul n'ignore que c'est le gouvernement qui est le garant suprême de son peuple, la stabilité institutionnelle doit être cultivée par les actions et non par les discours politique, les autorités haut katangaises doivent veiller à la survie de la population.

8. Bibliographie

Aktouf, O, *méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*, PUO, Québec, 1992.

Bremond, J., et Geledan, A., *Dictionnaires des Sciences Economiques et Sociales*, Paris cedex, édition Belin, 2002.

Dictionnaire Larousse de poche, p.772, V° stabilité institutionnelle

Grawitz, M., *Méthode des sciences sociales*, 7eme Edition, Dalloz, Paris, 1986.

Marielle, T., Pierre-andré, T., et Suzanne, T., *Le développement social : Un enjeu pour l'économie social*, Presses de l'Université du Québec, 2006.

Mulendja, D., *Indépendance économique : Développement des pays sous-développés ou moins avancés ?*, Green Verlag, Muich, 2022.

Ntumba, Z., *Droit administratif, institutions administratives et contentieux administratifs,* Presse universitaire Kinshas, 2015.

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

De l'application d'une loi postérieure au jugement répressif de condamnation : problèmes juridiques posés

[Application of a Law Subsequent to a Criminal Conviction Judgment: Legal Issues Raised]

ITALA MWATSHIKASHI Pétillon[1]
Université de Kolwezi/ RD Congo
Email : mwatshikasi1@gmail.com

Résumé

L'article 17, alinéa 6, de la Constitution de la République Démocratique du Congo stipule que : « La peine cesse d'être exécutée lorsqu'en vertu d'une loi postérieure au jugement : 1. elle est supprimée ; 2. le fait pour lequel elle était prononcée n'a plus le caractère infractionnel. » Cette disposition n'est qu'une exception au principe de non-rétroactivité de la loi pénale, mais elle pose des problèmes quant aux effets sur l'effacement de la condamnation du condamné et les modalités pratiques. Le cas le plus récent est celui des condamnés pour la transmission délibérée du VIH/SIDA, au regard de la loi n° 08-011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des personnes affectées, conformément à son article 45, qui a été supprimé par la loi n° 18-012 du 9 juillet 2018 modifiant et complétant celle du 14 juillet 2008. Il est donc impérieux que la situation du casier judiciaire des condamnés ayant bénéficié de la suppression de la peine et de la dépénalisation des faits soit connue, comme pour les cas des autres mesures telles que l'amnistie, la grâce présidentielle, et la libération conditionnelle.

Mots-clés : jugement, peine, exécution, cessation, postérieure, casier judiciaire.

Abstract

Article 17, paragraph 6, of the Constitution of the Democratic Republic of the Congo stipulates that: "The penalty ceases to be executed when, by virtue of a law subsequent to the judgment: 1. it is abolished; 2. the act for which it was pronounced no longer constitutes an offense." This provision is merely an exception to the principle of non-retroactivity of criminal law, but it raises issues regarding the effects on the erasure of the convicted person's record and practical modalities. The most recent case is that of those convicted for the deliberate transmission of HIV/AIDS under Law

[1] Assistant de recherche à l'Université de Kolwezi, Avocat au Barreau du Haut-Katanga

No. 08-011 of July 14, 2008, on the protection of the rights of persons living with HIV/AIDS and affected persons, according to its Article 45, which was repealed by Law No. 18-012 of July 9, 2018, amending and supplementing the law of July 14, 2008. It is therefore imperative that the situation of the criminal records of those who have benefited from the abolition of the penalty and the decriminalization of the acts be known, as in the cases of other measures such as amnesty, presidential pardon, and parole.

Keywords: judgment, penalty, execution, cessation, subsequent, criminal record.

0. Introduction

Le maintien de l'ordre public dans toute société moderne est l'apanage de l'État par le moyen de la répression face à toute déviation aux règles pénales. L'expression « droit pénal », entendue dans son acception la plus large, désigne la branche du droit positif ayant pour objet l'étude de la répression par l'État des comportements de nature à créer un trouble intolérable à l'ordre social (Bernard Boulock, Haritini Matsopoulou, 2018). En République Démocratique du Congo, se succèdent, à une fréquence impressionnante, des réformes en droit pénal de fond comme de forme. Il s'agit notamment de la loi n°05/006 du 29 mars 2005 relative à la lutte contre la corruption, la loi n°06/018 du 20 juillet 2006 relative aux violences sexuelles, la loi n°11/008 du 9 juillet 2011 portant criminalisation de la torture en RDC, la loi n°15/022 du 31 décembre 2015 dite « la loi de mise en œuvre du statut de Rome », la loi n°18-012 du 9 juillet 2018 modifiant et complétant la loi 08-011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/Sida et des personnes affectées, la loi n°22/067 du 26 décembre 2022 portant prévention et répression de la traite des personnes, la loi n°23/023 du 11 septembre 2023 relative aux infractions de violences basées sur le genre.

Le droit pénal est indissociable de la sanction pénale qui lui confère sa nature même. Les autres branches du droit déterminent des comportements fautifs. Le droit pénal a d'une part une fonction expressive, en ce qu'il déploie des valeurs sur lesquelles repose la prohibition d'un comportement (du moins pour les crimes et les délits car cette fonction est contestable pour certaines contraventions), et d'autre part une fonction punitive qui lui confère sa spécificité (Olivier Décima, Stéphane Detraz, Jean Monnet Édouard Verny, 2020). Il contient plusieurs branches, notamment le droit pénal général qui établit les règles générales concernant la loi pénale, la responsabilité pénale et la sanction pénale, la procédure pénale qui recouvre les règles du droit pénal de forme ayant pour objet l'ensemble des règles relatives à la recherche et au jugement des personnes soupçonnées d'avoir commis une infraction, et le droit pénal

spécial qui détermine les éléments constitutifs et la peine encourue pour chaque infraction. Il faut noter que cette branche comprend des sous-divisions correspondant à des ensembles d'infractions auxquelles est reconnue une certaine autonomie théorique (le droit pénal des affaires, le droit pénal du travail, le droit pénal de l'environnement, le droit pénal de la famille, le droit pénal de la santé, le droit pénal des mineurs, le droit pénal constitutionnel, le droit pénal international, le droit pénal comparé, etc.) (Olivier DÉCIMA, Stéphane DETRAZ, Jean Monnet Édouard VERNY, 2020).

En ce qui nous concerne dans la présente étude, c'est la procédure pénale qui étudie à la fois les règles que les parties doivent observer devant les cours et tribunaux et les formalités auxquelles celles-ci et les hommes de loi dont les juges doivent se soumettre en vue d'aboutir au jugement et à son exécution (LUZOLO Bambi Lessa Emmanuel, 2011). Il faut noter que la valeur d'une décision judiciaire repose sur son exécution. Celle-ci est la phase finale qui couronne le processus judiciaire de reconnaissance des droits des parties litigantes. L'exécution est donc la réalisation concrète de la réparation du droit violé.

En son article 149 alinéa 3, la constitution de la République Démocratique du Congo dispose que : « Les arrêts et les jugements ainsi que les ordonnances des Cours et tribunaux sont exécutés au nom du Président de la République ». L'exécution en matière pénale est poursuivie par le ministère public en ce qui concerne la peine de mort, la peine de servitude pénale, les dommages-intérêts prononcés d'office et la contrainte par corps ; par la partie civile, en ce qui concerne les condamnations prononcées à sa requête ; par le greffier, en ce qui concerne le recouvrement des amendes, des frais et du droit proportionnel (article 109 du Décret du 6 août 1959 portant le code de procédure pénale congolais).

Toute décision pénale (arrêt ou jugement) en état d'être exécutée ou en cours d'exécution peut connaître plusieurs obstacles pouvant occasionner son interruption ou sa suspension, tels que la grâce présidentielle prévue à l'article 87 de la constitution, l'amnistie prévue à l'article 122 point 9 de la constitution, la libération conditionnelle prévue à l'article 43 de la loi n°23/028 du 15 juin 2023 déterminant les principes fondamentaux relatifs au régime pénitentiaire, ainsi que la suppression de la peine et la dépénalisation des faits par une loi postérieure au jugement telle que prévue à l'article 17 alinéa 6 de la constitution du 18 février 2006 telle que révisée à ce jour, qui stipule que : « La peine cesse d'être exécutée lorsqu'en vertu d'une loi postérieure au jugement : 1. elle est supprimée ; 2. le fait pour lequel elle était prononcée n'a plus le caractère infractionnel » (Article 17 de la constitution de la République Démocratique du Congo).

Cette disposition n'est qu'une exception au principe de non-rétroactivité d'une loi pénale, dite la rétroactivité in mitius, c'est-à-dire l'application d'une loi pénale douce au condamné. Voilà ce qui fonde notre réflexion autour du thème intitulé : « De l'application d'une loi postérieure au jugement répressif de condamnation : problèmes juridiques posés » à partir d'une problématique autour des questions suivantes : *Quels sont les effets juridiques de la suppression d'une peine et de la dépénalisation des faits sur le condamné ? Quelles sont les modalités pratiques de cessation de l'exécution de la peine pour cause de sa suppression ou de la dépénalisation des faits par une loi postérieure au jugement ?* Telles sont les questions faisant l'objet de la présente étude.

1. Méthodologie

La méthodologie est un outil indispensable à l'aboutissement de toute recherche scientifique. Tout travail qui se veut scientifique doit obéir à une certaine méthodologie dans sa présentation des jugements et doit également préciser les méthodes et techniques auxquelles l'investigateur a eu recours (Wenu Becker, 2018). En droit écrit, Ambroise Kamukuny estime que la méthode revêt plusieurs aspects. L'objectif du juriste étant de démontrer une solution juridique à un problème social, la méthode qu'il utilise doit être entendue comme la manière dont il organise son raisonnement pour parvenir à ce résultat. Toutes ces méthodes aident à résoudre le problème des textes et de leur interprétation et peuvent être sémiotique ou exégétique (exégétique ou normative), consistant à recourir à la linguistique pour comprendre, par exemple, qu'une disposition est impérative ou simplement indicative (Kamukuny Mukinay, 2011).

On peut également comprendre une disposition juridique en se référant à la genèse du texte, en cherchant l'intention de ses auteurs, généralement dans les travaux préparatoires ou les débats parlementaires qui ont précédé son adoption systémique ou holistique (holistique cherche à donner à une disposition son sens en tenant compte de sa place dans la structure générale du texte) (Kamukuny Mukinay, 2011). Cela implique donc la prise en considération d'autres dispositions pour dégager le sens de l'une d'elles. La science juridique ne consiste pas en la connaissance des règles, mais des systèmes juridiques articulés au sein desquels aucune n'a de sens en elle-même et n'en acquiert que parce qu'elle est reliée à d'autres (Combacau J, 1998).

Le mot « méthodes » revêt plusieurs sens selon l'orientation du travail auquel il s'applique ou selon la conception idéologique de celui qui en fait l'usage. Tout travail qui se veut scientifique doit reproduire les fruits d'une recherche non pas désordonnée, mais cohérente et méthodique (Rene Boudoun, 1970). Pour aboutir à des démonstrations correctes, réellement véridiques et adéquates, son élaboration doit se

fonder sur une méthode appropriée. Selon le dictionnaire encyclopédique, la méthode est la marche rationnelle de l'esprit vers la vérité (Le dictionnaire encyclopédique, 1985, p.958). C'est pourquoi, dans le cadre de ce travail, nous nous sommes proposés d'utiliser deux méthodes à savoir : la méthode exégétique et la méthode analytique.

- **Méthode exégétique :** Pour le Professeur Malemba Nsakila, cette méthode consiste en l'exégèse d'un texte, c'est-à-dire à l'interprétation philosophique et doctrinale particulière d'un texte faisant autorité légale (MALEMBA NSAKILA, 1998).
- **Méthode analytique :** Le Professeur KISONGA KASWYULWA Désiré définit la méthode analytique comme une méthode d'analyse ou moyen principal d'enseignement. C'est ainsi une décomposition de jeu, l'entraînement d'une habitude technique.
- **Techniques de travail :** Selon Albert BRUNO, la technique est définie comme un ensemble de procédés basés sur des connaissances scientifiques mises en œuvre pour obtenir un résultat bien déterminé (BRUNO, cité par MERTON, 1965, p. 92). Dans ce travail, nous avons utilisé la technique documentaire qui consiste à consulter des ouvrages et autres documents dans le souci de recueillir des renseignements ou des informations pour un travail scientifique (ILUNGA KANKENKE Rado, 2018). Cette technique nous a permis de recueillir plus de renseignements en consultant des ouvrages, des archives, des textes juridiques, des cours et d'autres documents écrits se rapportant à notre sujet, afin de placer ce travail sur la voie des exigences scientifiques (KISONGA KASWYULWE, 2013, p. 13).

2. Résultats

2.1. Typologie et causes de cessation d'exécution de la peine

Dans la présente partie, il s'agit de faire une étude sur le type des peines applicables en République Démocratique du Congo, ainsi que les causes qui peuvent en être des obstacles à l'exécution de dites peines une fois prononcées par le juge.

A. Typologie des peines en droit congolais

Le droit congolais a dans son arsenal répressif les peines principales, accessoires et complémentaires et qui peuvent faire objet d'application par le juge pénal.

1. Peines principales

La peine est dite principale lorsqu'elle constitue la sanction directe de l'infraction, c'est notamment la peine de mort, d'emprisonnement, de travaux forcés et celle d'amende.

Soit cumulativement, soit alternativement, par le mécanisme d'individualisation de la peine, le juge va la déterminer dans la fourchette prescrite par le législateur (Ngoto Ngoie Ngalingi, 2018). Elles constituent des sanctions proprement dites et sont autonomes, la peine principale de référence est la sanction qui est effectivement et nécessairement encouru par l'auteur de l'infraction (Luzolo Bambi Lessa Emmanuel, 2011).

2. Peines subsidiaires

Elles sont dites peines subsidiaires ou alternatives parce qu'elles sont destinées à remplacer une peine principale en cas d'inexécution (H. Renout, 2009). Le juge doit assortir chaque condamnation à la peine d'amende d'une peine d'emprisonnement subsidiaire. En cas de non-paiement dans les délais légaux et ceux impartis par le jugement, cette peine devrait se substituer ainsi à la peine d'amende. En toute logique, les juges devraient veiller à fixer la peine d'emprisonnement subsidiaire en proportion du montant de l'amende, elle ne peut être que de 6 mois au maximum (Luzolo Bambi Lessa Emmanuel, 2011).

3. Peines accessoires

La caractéristique de la peine accessoire est de s'ajouter automatiquement à la peine principale, sans que le juge n'ait nécessairement à la prononcer (Ngoto Ngoie Ngalingi, 2018). Les peines accessoires. Sont des peines attachées automatiquement à certaines peines principales, en sorte qu'elles suivent celles-ci même si le juge ne les prononce pas expressément.

4. Peines complementaires

Par nature, elles consistent dans des mesures de sûreté et elles s'ajoutent à la peine principale (Ngoto Ngoie Ngalingi, 2018). Comme leur nom l'indique, s'ajoutent à la peine principale, elles doivent être expressément prononcées par le juge, lorsque la loi impose à celui–ci de les prononcer, elles sont dites peines complémentaires obligatoires. Exemple : la confiscation spéciale (article 14 Code pénal congolais livre 1), la déchéance de l'autorité parentale (article 171, in fine code pénal livre 1), interdictions et privations prévues par les articles 145,146 et149 bis code pénal livre 2, mais lorsque la loi laisse la faculté au juge de le prononcer, elles sont dites facultives, c'est notamment de l'obligation de s'éloigner de certains lieux ou d'une certaine région ou d'habiter dans un lieu déterminé et la mise à la disposition de la surveillance du gouvernement(article 14 code pénal congolais livre 1).

B. Les obstables légaux à l'execution de la peine

Une fois la peine est prononcée, la décision n'est pas directement exécutoire, les délais d'appel, d'opposition et de cassation constituent des obstacles légaux à l'exécution d'un jugement répressif de condamnation. Le code de procédure pénale prévoit également un délai de huitaine à dater du jour où la condamnation est devenue irrévocable pour l'exécution de la peine de prison et d'amende. Sur décision du juge ou du président de la juridiction qui a rendu le jugement, ce délai pourra être prolongé (Luzolo Bambi Lessa Emmanuel, 2011) ; Mais cette règle souffre de l'exception en cas d'arrestation immédiate ordonnée soit d'office, soit sur requête du ministère public formée par voie de réquisition avant clôture des débats ou encore en cas de paiement immédiat des peines d'amende sur l'initiative du greffier. Ces mesures d'exécution immédiate ne peuvent être ordonnées que s'il y a lieu de craindre que le condamné ne tente de se soustraire de l'exécution de la peine, mais dans ce cas la loi exige que la condamnation prononcée soit au moins de trois mois d'emprisonnement. En ordonnant l'arrestation immédiate du condamné, le juge peut néanmoins ordonner sur sa demande qu'il soit mis en liberté provisoire dans les mêmes conditions que celles prévues en cas de liberté provisoire accordée au niveau de l'instruction préparatoire, l'officier du ministère public peut faire incarcérer le condamné qui manque aux charges qui lui sont imposées ; Si le condamné conteste être en défaut, il adresse dans les 24 heures de son incarcération, un recours auprès du tribunal qui a prononcé la condamnation. Dans ce cas la décision du tribunal sur le recours n'est pas susceptible d'appel (Luzolo Bambi Lessa Emmanuel, 2011).

C. Causes d'effacement de la condamnation

Ce sont des causes qui ont pour effets d'interrompre l'exécution de la peine et d'effacer la condamnation prononcée par le juge en laissant le casier judiciaire vide pour la personne bénéficiaire.

• La révision

La possibilité de faire recours en révision est prévue par les articles 67 à 72 de la loi organique relative à la procédure devant la Cour de cassation. Elle est une exception au principe de l'autorité de la chose jugée qui vise une erreur judiciaire commise au détriment du condamné, lorsqu'elle est déclarée fondée, la révision entraîne l'annulation de la condamnation entreprise dans toutes ses dispositions, ainsi, la condamnation cessera de figurer au casier judiciaire du condamné et si ce dernier est encore en détention, il devra immédiatement être libéré (Ngoto Ngoie Ngalingi, 2018).

- **La réhabilitation**

Elle se définit comme une mesure prise par l'autorité judiciaire à la demande du condamné, en vue de remettre celui-ci dans la situation légale et, autant que faire se peut, sociale qu'il a perdue suite à une juste condamnation. Son octroi est subordonné à cinq conditions : La peine doit avoir été exécutée, remise en vertu du droit de grâce, ou être non avenue par suite du sursis; Le requérant doit s'être acquitté des restitutions, dommages et intérêts et frais auxquels il avait été condamné; Cinq ans doivent s'être écoulés depuis l'extinction de la peine ou depuis la condamnation conditionnelle; Avoir fait preuve de bonne conduite et avoir une résidence certaine pendant les cinq ans précédant la requête ; N'avoir jamais bénéficié d'une mesure de réhabilitation. Elle a pour effets de faire cesser tous les effets de la condamnation pour l'avenir, elle efface la condamnation du casier judiciaire, elle permet l'octroi d'un sursis futur, elle empêche que la condamnation soit prise en compte pour la détermination de la récidive et de la délinquance d'habitude (Ngoto Ngoie Ngalingi, 2018).

- **L'amnistie**

Elle est une mesure légale de clémence ayant pour effet d'enlever rétroactivement à certains faits leur caractère délictueux, elle est généralement motivée par des raisons politiques. Le législateur peut exclure certaines infractions du bénéfice de l'amnistie. Tel est le cas du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Elle a pour effets l'effacement de la condamnation au casier judiciaire du bénéficiaire. Il faut noter que la décision amnistiée n'entre pas en ligne de compte pour l'appréciation de la récidive pas plus qu'elle ne compte pas dans l'appréciation du sursis. Il ne saurait en être autrement car la condamnation est réputée n'avoir jamais existé. Le condamné incarcéré est immédiatement libéré. Néanmoins l'amnistie ne porte pas atteinte au droit à l'indemnisation des victimes (Luzolo Bambi Lessa Emmanuel, 2011).

D. Causes de cessation d'execution de la peine

Notons par ailleurs que ces causes ont pour effets soit de suspendre l'exécution de la peine ou de l'éteindre.

1. L'accomplissement de la peine prononcée

La peine peut cesser d'être exécuter par l'accomplissement pur et simple par le condamné de la peine prononcée par le juge, et sans préjudice des droits de réparation des victimes.

2. Le décès du condamné

La mort d'un condamné met fin à l'exécution de la peine, et sans préjudice de droit d'indemnisation des victimes à charge des héritiers.

3. L'amnistie

Elle est l'Œuvre de l'autorité législative qui est le parlement et, dans une certaine mesure, le Chef de l'Etat. L'amnistie est accordée pour les infractions politiques et est exclue pour celles de droit commun. Présentant l'infraction politique sous une conception objective, le lexique des termes juridiques la définit comme tout agissement qui porte directement atteinte à un intérêt ou à une prérogative de nature politique, telle une atteinte à l'existence ou à l'organisation de l'Etat, autrement dit, lorsque la valeur sociale protégée par la qualification pénale est politique. Il en va ainsi du fonctionnement des pouvoirs constitutionnels (Luzolo Bambi Lessa Emmanuel, 2011). Une fois adoptée, la loi d'amnistie paralyse l'infraction et, éventuellement les condamnations pénales. Elle anéantit ou annihile le caractère infractionnel du fait. Dès ce moment, si des poursuites avaient déjà été engagées, elles cessent de plein droit. Si le prévenu était en détention même du fait d'une condamnation par un jugement définitif, l'exécution de cette peine n'aura pas lieu ou cessera selon qu'elle a déjà commencé ou non, et l'intéressé recouvrera sa liberté. L'amnistie éteint aussi bien les peines principales, les peines complémentaires que les peines accessoires. Il n'en est conservé aucune trace au casier judiciaire ; Elle ne constituera ni un terme à prendre en compte pour la récidive ou la délinquance d'habitude, ni un obstacle à l'octroi du sursis. Elle reste opposable à l'Etat aussi bien sur le plan répressif que sur le plan administratif. (Luzolo Bambi Lessa Emmanuel, 2011).

L'amnistie opère pour l'avenir et le temps écoulé en prison ne donne lieu à aucune indemnisation et les amendes déjà payées, à aucune répétition. Sauf qu'elle laisse intacts les droits des particuliers qui conservent leur droit à prétendre à la réparation du préjudice que leur a causé le bénéficiaire de l'amnistie, elle ne protège pas le bénéficiaire contre les poursuites de la CPI à laquelle les dispositions légales des Etats membres ne sauraient être opposables (Luzolo Bambi Lessa Emmanuel, 2011).

4. La grâce

Elle est une mesure de clémence que le pouvoir exécutif prend en faveur d'un délinquant condamné et qui a pour effet de le soustraire à l'application d'une partie ou de la totalité de la peine (Nyabirungu Mwene Songa, 2007). C'est le Président de la République qui exerce le droit de grâce par voie d'ordonnance (Article 87 de la constitution), le Chef de l'Etat peut subordonner l'octroi de la grâce à des conditions telles que la réparation du préjudice causé aux particuliers, la bonne conduite de

l'agent pendant un certain délai, l'accomplissement de certaines obligations comme la cure de désintoxication, l'abstention de fréquenter des débits de boissons (Nyabirungu Mwene Songa,2007). Elle peut soit empêcher que le condamné purge sa peine soit permettre à celui-ci de mettre fin à l'exécution de sa peine. Elle peut porter sur les peines principales tout comme sur les peines complémentaires. Quant aux mesures de sûreté, étant donné leur caractère essentiellement préventif, elles doivent échapper aux effets de la grâce afin d'éviter que se manifeste l'état dangereux du concerné. Elle demeure également inopérante pour l'obligation de réparer le préjudice causé aux particuliers. Contrairement à l'amnistie, la grâce n'efface pas la condamnation (Luzolo Bambi Lessa Emmanuel, 2011).

5. La libération conditionnelle

Elle est une mesure de suspension d'exécution de la peine, les condamnés qui subissent une ou plusieurs peines comportant privation de liberté, sont mis en liberté conditionnelle lorsqu'ils ont accompli le quart de leurs peines pourvues que la durée de l'incarcération déjà subie dépasse trois mois. Les condamnés à perpétuité ne peuvent bonifier d'une liberté conditionnelle que lorsqu'ils ont déjà purgé au moins cinq ans. La durée de l'incarcération prescrite est réduite lorsqu'il est justifié qu'une incarcération prolongée pourrait mettre en péril la vie du condamné. La liberté conditionnelle n'est accordée qu'aux condamnés qui ont fait preuve d'amendement. Elle ne s'applique pas aux condamnés pour les infractions de violences sexuelles, crimes de guerre, crime de génocide, crime contre humanité, crime de génocide, de terrorisme, de détournement des deniers, publics, assassinat et meurtre. (Article 43 loi n°23/028 du 15 juin 2023 déterminant les principes fondamentaux relatifs au régime pénitentiaire). La libération conditionnelle est une mise en liberté anticipée, accordée par le Ministre de la Justice au condamné civil, sous condition de bonne conduite pendant un certain temps après sa condamnation. A l'endroit d'un condamné militaire ou de la police nationale, le pouvoir de décision est reconnu à l'autorité qui a le ministère de la défense nationale dans ses attributions (Luzolo Bambi Lessa Emmanuel, 2011). Cette institution est prévue et réglementée par les articles 35 à 41 du code pénal livre I et 43 de la loi n°23/028 du 15 juin 2023 déterminant les principes fondamentaux relatifs au régime pénitentiaire. Aux côtés des autorités de décision que sont le ministre de la justice et droits humains et celui de la défense nationale, il en existe celles de consultation, il s'agit notamment du ministère public, du directeur de la prison, du gouverneur de province ou son délégué et du chef de division provincial ayant l'inspection des services pénitentiaires dans ses attributions (LUZOLO Bambi Lessa Emmanuel, 2011). Il faut rappeler que la demande d'octroi de la libération conditionnelle est facultative en ce que, l'autorité compétente peut la refuser alors que

même toutes les conditions d'octroi sont réunies (LUZOLO Bambi Lessa Emmanuel, 2011). L'Arrêté Ministériel octroyant la libération conditionnelle énonce les conditions spéciales que le libéré aura à observer. C'est dire que le libéré est censé être placé sous surveillance pénitentiaire. Ainsi, il peut lui être interdit de paraître dans telle ou telle localité, une résidence fixe pourra même lui être assignée. La mise en liberté peut toujours être révoquée pour cause d'inconduite ou pour infraction aux conditions énoncées dans le permis de libération.

6. La Prescription

En droit congolais il existe deux types de prescription : la prescription de l'action publique et la prescription des peines. La prescription de l'action publique consiste en ce que celle-ci s'éteint si, après l'écoulement de certains délais, les poursuites n'ont pu être engagées. Elle ressort donc de la procédure pénale et partante, nous ne nous y appesantirons pas à cette étape de notre étude. (Ngoto Ngoie Ngalingi, 2018). Il s'agit de l'obstacle à l'exécution d'une peine après l'écoulement d'un certain délai. La prescription de la peine repose sur l'idée qu'après un certain temps, la paix sociale commande que l'on ne ravive plus les faits infractionnels dont l'opinion publique aurait sans doute perdu le souvenir (Ngoto Ngoie Ngalingi, 2018). Le Code pénal fixe les délais de prescription des peines comme suit: Les peines d'amende de moins de cinq-cents francs se prescrivent après deux ans révolus, tandis que les peines d'amende de cinqcents francs et plus se prescrivent après quatre ans révolus, les peines de servitude pénale de dix ans ou moins se prescrivent par un délai double de la peine prononcée, sans que ce délai puisse être inférieur à deux ans (Code pénal article 28),les peines de servitude pénale de plus de dix ans se prescrivent dans un délai de vingt ans ; tandis que les peines perpétuelles sont prescrites après vingt-cinq ans (Code pénal article 29). La loi est silencieuse sur la prescription de la peine des travaux forcés et sur la peine de mort. S'agissant de la peine de mort, le Doyen Nyabirungu pense qu'elle est imprescriptible en l'absence de texte contraire. (Nyabirungu Mwene Songa, 2007), nous sommes d'avis qu'il faudrait se référer à ce que dit la loi à propos de la prescription de l'action publique pour les infractions punissables de la peine de mort. La loi dit que, comme pour celles punissables de plus de cinq ans de servitude pénale, l'action publique pour les infractions punissables de mort se prescrit par dix ans ainsi la peine de mort se prescrira par le maximum des servitudes pénales à temps, soit par vingt ans, quant à la peine des travaux forcés nous sommes d'avis avec le Doyen NYABIRUNGU qu'elle devrait se prescrire comme les servitudes pénales à temps (Nyabirungu mwene SONGA, 2007), c'est à dire par vingt ans. Les délais de prescription des peines courent : de la date du jugement rendu en dernier ressort (Code pénal article 30), du jour où le jugement rendu en première instance n'est plus

susceptible d'appel, du jour de l'évasion, si le condamné qui purgeait sa peine est parvenu à s'évader. La peine prescrite est réputée avoir été exécutée, la condamnation est maintenue, mais le délinquant est dispensé d'exécuter la peine, elle va demeurer au casier judiciaire du condamné et va entrer en ligne de compte pour la récidive, les condamnations civiles prononcées par la juridiction répressive se prescriront selon les règles de procédure civile. La prescription de la peine peut être suspendue ou interrompue. L'interruption de la prescription de la peine se réalise par l'arrestation du condamné (Code pénal article 33). En règle générale, les actes interruptifs de la prescription des peines, contrairement à la prescription de l'action publique, peuvent être renouvelés indéfiniment, à condition qu'ils soient posés dans les délais légaux. La suspension des peines a lieu en cas de sursis d'exécution de la peine et en cas de libération conditionnelle (Code pénal article 40). De même, en cas de sursis applicable à la servitude pénale subsidiaire, la suspension s'étend à l'amende. En cas de suspension de la prescription de la peine, le délai qui a couru avant l'apparition de la cause de suspension est pris en compte pour le calcul du délai de la prescription (Ngoto Ngoie Ngalingi, 2018).

7. Le sursis ou condamnation conditionnelle

Le sursis est une mesure de dispense de l'exécution de la peine que le juge accorde au condamné, afin de stimuler son amendement pendant une durée d'épreuve ne dépassant pas cinq ans. L'épreuve consiste, pour le condamné, à ne pas encourir de nouvelle condamnation pendant la période fixée. Si le bénéficiaire du sursis encourt une nouvelle condamnation, il sera obligé d'exécuter la première peine à laquelle s'ajoutera la seconde peine, éventuellement aggravée du fait de la récidive (Ngoto Ngoie Ngalingi, 2018).En République Démocratique du Congo, il ne concerne que les peines d'emprisonnement, il est souhaitable que le législateur l'étende expressément à toutes sortes de peines. L'octroi du sursis est subordonné à deux conditions: le prononcé d'une peine inférieure ou égale à un an et l'absence de condamnation antérieure dans le chef du prévenu la peine de servitude pénale prononcée doit être égale ou inférieure à un an (C.S.J., R.P.121, 26février 1980, inédit), en cas de concours matériel d'infractions, le juge peut toujours accorder le sursis si les peines prononcées séparément sont chacune inférieure ou égale à un an alors même que leur cumul dépasserait un an (Nyabirungu Mwene Songa,2007). Le condamné ne doit pas avoir subi dans le passé une condamnation à la servitude pénale, même d'un jour, pour une infraction punissable de plus de deux mois commise en République démocratique du Congo. (C.S.J., R.P.A. 18, 28 mars 1973, Affaire Kabuya C/ Ministère public et Abibu Selemani, Bulletin des arrêts de la Cour suprême de justice année 1973, année d'édition 1974, pp 81- 88). En principe, toutes les condamnations à la servitude pénale

sont prises en compte pour l'octroi du sursis, qu'elles aient été exécutées ou non, qu'elles aient été graciées ou qu'elles soient prescrites. Exceptionnellement, les peines couvertes par l'amnistie, la réhabilitation et la révision n'entrent pas en ligne de compte pour l'octroi du sursis.(Nyabirungu Mwene Songa,2007).

8. L'abrogation de la loi

L'abrogation d'une loi qui a fondé la condamnation d'un prévenu peut être la cause de cessation de l'exécution de la peine, c'est ce qui ressort de l'article 17 alinéa 6 de la constitution du 18 février 2006 telle que révisée à ces jours qui dispose que : « La *peine cesse d'être exécutée lorsqu'en vertu d'une loi postérieure au jugement: 1. elle est supprimée ; 2. le fait pour lequel elle était prononcée, n'a plus le caractère infractionnel.* ». Au regard de cette disposition, le constituant congolais pose une règle de principe en matière d'exécution de la peine en droit congolais, en empêchant l'application d'une peine par le fait d'une loi postérieure au jugement répressif supprimant la peine ou dépénalisant le fait. Ce qui fonde notre problématique ci-haut évoquée.

2.2. De la cessation de l'éxecution de la peine pour cause d'une loi posterieure au jugement

Il sied de noter que le jugement dont parle l'article 17 alinéa 6 de la constitution, c'est le jugement irrévocablement coulé en force des choses jugées ou soit le jugement définitif avec la possibilité d'une arrestation immédiate ou paiement immédiat en cas de peine d'amende.

Certes qu'il est de principe que la loi pénale ne rétroagit pas, et c'est fondé sur les textes nationaux et internationaux en vigueur notamment :

La déclaration universelle des droits de l'homme en son article 11 point 2 qui dispose que « *Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis* » ;

Le pacte international relatif aux droits civils et politiques en son article 15 point 2, il est disposé que : « Rien *dans le présent article ne s'oppose au jugement ou à la condamnation de tout individu en raison d'actes ou omissions qui, au moment où ils ont été commis, étaient tenus pour criminels, d'après les principes généraux de droit reconnus par l'ensemble des nations* » ;

La charte africaine des droits de l'homme et de peuple en son article 7 point 2 dispose que : *« nul ne peut être condamné pour une action ou une omission qui ne constituait pas, au moment où elle a eu lieu, une infraction légalement punissable. Aucune peine ne peut être infligée si elle n'a pas été prévue au moment où l'infraction a été commise. La peine est personnelle et peut frapper que le délinquant. »*

La constitution du 18 février 2006 en son article 17 alinéa 3 et 4 dispose que : « Nul *ne peut être poursuivi pour une action ou une omission qui ne constitue pas une infraction au moment où elle est commise et au moment des poursuites. Nul ne peut être condamné pour une action ou une omission qui ne constitue pas une infraction à la fois au moment où elle est commise et au moment de la condamnation.* ».

Que donc, le principe de non-rétroactivité des lois pénales n'est que le corollaire du principe de la légalité des délits et des peines, il ne servirait à rien, en effet, qu'une poursuite pénale ne puisse avoir lieu qu'en raison d'un texte, si ce texte pouvait être promulgué pour les besoins de la cause, après que le fait poursuivi a été accompli (Bernard Boulock, Haritini Matsopoulou, 2018). Cependant, ce principe souffre de l'exception de l'application immédiate des règles des procédures et de la rétroactivité in mitius comme le cas de l'article 17 alinéa 6 de la constitution qui dispose que : « *La peine cesse d'être exécutée lorsqu'en vertu d'une loi postérieure au jugement : 1. elle est supprimée ; 2. le fait pour lequel elle était prononcée, n'a plus le caractère infractionnel* ». Cette position est soutenue par Eduard VERNY qui estime que la loi peut rétroactivement faire disparaître l'infraction. Elle n'élimine pas le fait, qui peut toujours engager une responsabilité civile, mais elle lui fait perdre son caractère délictueux par une rétroactivité de la loi pénale plus douce. Cette suppression peut prendre la forme soit d'une amnistie, soit d'une abrogation de la loi pénale. Comme l'amnistie, l'abrogation de la loi pénale supprime le préalable légal de l'infraction. La rétroactivité in mitius permet ainsi à celui qui a commis un fait alors punissable de bénéficier de la disparition de l'incrimination pour échapper à l'action publique. La victime pourra néanmoins exercer l'action civile en réparation. L'abrogation qui intervient après une condamnation définitive est une cause d'extinction de la peine. Les poursuites deviennent impossibles si elles n'avaient pas encore débuté ou s'arrêtent si l'action publique avait déjà été mise en mouvement. L'essentiel à retenir, d'ores et déjà, ici comme pour l'amnistie et le décès du délinquant, est que les droits de la victime de l'infraction demeurent intacts, puisque le fait garde son caractère dommageable

(LUZOLO Bambi Lessa Emmanuel, 2011). De ce qui précède, En droit procédural congolais, les jugements de condamnation ne seraient exécutoires que lorsque les délais utiles pour l'exercice des recours sont écoulés. Les jugements d'acquittement sont au contraire immédiatement exécutoires, en ce sens qu'ils mettraient en principe fin à la détention préventive ; Le jugement de condamnation, n'est exécutoire que lorsqu'il n'est plus susceptible d'aucun recours (*soit que ceux-ci aient été exercés, soit que leur délai d'exercice soit expiré*), qu'il est irrévocablement coulé en force de chose jugée. (A Ruben, 1965) et bien donc, le jugement dont parle l'article 17 alinea6 de la constitution sera bien au premier vu un jugement irrévocablement coulé en force des choses jugées. Quant au jugement définitif, il sera concerné par cette disposition constitutionnelle, lorsqu'il s'agit de son application immédiate dans le cadre d'une arrestation immédiate d'un prévenu ordonné par le tribunal tel que prévu à l'article. 85 du décret du 6 août 1959 portant le code de procédure pénale qui dispose que : « *L'arrestation immédiate peut être ordonnée s'il y a lieu de craindre que le condamné ne tente de se soustraire à l'exécution de la peine et que celle-ci soit de trois mois de servitude pénale au moins* » (Article 85 code de procédure pénale) ou sur demande du ministère public tel que prévu à l'article 111 du décret précité qui dispose que : « *Même dans le cas où l'arrestation immédiate n'a pas été ordonnée par le juge, le ministère public peut à tout moment après le prononcé du jugement, faire arrêter le condamné si, à raison de circonstances graves et exceptionnelles, cette mesure est réclamée par la sécurité publique ou s'il existe des présomptions sérieuses que le condamné cherche et qu'il peut parvenir à se soustraire à l'exécution du jugement».* Bien que le constituant congolais, n'a pas été précis dans ses termes, à la lumière des explications ci-haut données, tout porterait à croire que le jugement dont la peine doit cesser son exécution par la suite d'une loi postérieure supprimant la peine ou dépénalisant le fait, c'est le jugement irrévocablement coulé en force des choses jugées ainsi que le jugement définitif prononcé avec la possibilité d'une exécution immédiate, et bien que les dispositions de l'article 17 alinéa 6 de la constitution du 1 février 2006 semble exclure de ce champ les arrêts, il sied de signaler que cette disposition pourrait s'applique mutatis mutandis aux arrêts irrévocablement coulés en force des choses jugées.

Une problématique se pose, relativement aux effets de la suppression de la peine et de la dépénalisation des faits ayant fait objet de poursuite du condamné, l'article 17 alinéa 6 de la constitution énonce l'exception au principe de non-rétroactivité d'une règle pénale, par la rétroactivité d'une loi postérieure

au jugement de condamnation pénale qui peut être soit définitif avec les effets immédiats de l'exécution soit un jugement irrévocablement coulé en force de choses jugées tout en prévoyant expressément les effets de ladite rétroactivité, il s'agit bel et bien « *de la cessation de l'exécution de la peine prononcée pour cause de suppression de la peine ou de la dépénalisation des faits infractionnels* », mais quant à la situation légale du condamné en ce qui concerne son casier judiciaire et l'effacement de sa condamnation, le constituant congolais a brillé par un silence dans cette disposition contrairement aux prescrits relatifs à l'amnistie qui efface expressément la condamnation. Cette situation laisse les condamnés dans une confusion totale , comme la situation des condamnés pour les infractions de transmission délibérée du VIH/SIDA en vertu de la loi n° 08-011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le Vih/Sida et des personnes affectées conformément à son article 45 dont la suppression de la peine et la dépénalisation des faits ont intervenues en 2018 par loi n° 18-012 du 9 juillet 2018 modifiant et complétant la loi 08-011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/Sida et des personnes affectées, c'est le cas de l'affaire inscrite sous RP 19488 tribunal de grande instance du nord- kivu jugement prononcé le 07 avril 2009(Ruffin Lukoo Musubao, 2011).

Une autre question reste sans réponse de la part du constituant et du législateur congolais, il s'agit des modalités pratiques de la mise en œuvre de la cessation de l'exécution de la peine pour cause d'une loi postérieure au jugement, supprimant la peine ou dépénalisant le fait, il se constate un vide juridique, dans le sens que, lorsqu'il s'agit d'une mesure de grâce présidentielle, c'est l'ordonnance présidentielle qui détermine les modalités pratiques d'extinction de la peine, lorsqu'il s'agit de l'amnistie, c'est la loi d'amnistie qui fixe les mesures de son applications, et lorsqu'il s'agit de la libération conditionnelle, c'est l'arrêté du ministre qui détermine les modalités pratiques de la mise en œuvre, mais le problème se pose lorsqu'il s'agit de la suppression de la peine ou de la dépénalisation des faits par une loi postérieure au jugement, les modalités pratiques seraient obscures, le cas le plus récent serait de la loi n° 18-012 du 9 juillet 2018 modifiant et complétant la loi 08-011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/Sida et des personnes affectées qui a supprimé l'article 45 de la loi de 2008, qui incriminait la transmission délibérée du VIH/SIDA, mais malheureusement la loi de suppression n'a donné aucune modalité pratique de la cessation de l'exécution de la peine des personnes qui étaient condamnées antérieurement à la loi de 2018. Qu'au regard de la loi n°23/028 du 15 juin 2023 déterminant les

principes fondamentaux relatifs au régime pénitentiaire en son article 2, est condamné, toute personne ayant fait objet d'une décision de condamnation à une peine privative de liberté ayant acquis le caractère définitif », à l'article 3 de la même loi, il est dit : *« l'exécution des peines d'emprisonnement et des mesures privatives de liberté est assurée par l'administration pénitentiaire* » et à son article 45, elle dispose: *« qu'il est institué une commission de suivi d'application des peines dans chaque établissement pénitentiaire* ». Il sied de noter que l'idée relative à la procédure de la cessation de l'exécution de la peine ne transparait pas en filigrane de la loi déterminant les principes fondamentaux relatifs au régime pénitentiaire, ce qui constitue un vide juridique à combler.

3. Conclusion

Dans la présente étude, il a été question d'analyser l'application d'une loi postérieure au jugement répressif, d'où le thème : « *De l'application d'une loi postérieure au jugement répressif de condamnation : problèmes juridiques posés* ». L'idée matricielle est tirée de la disposition de l'article 17 alinéa 6 de la constitution du 18 février 2006 telle que révisée à ces jours qui stipule que : « La *peine cesse d'être exécutée lorsqu'en vertu d'une loi postérieure au jugement : 1. elle est supprimée ; 2. le fait pour lequel elle était prononcée, n'a plus le caractère infractionnel* ». Qu'au regard de la disposition précitée, le constituant congolais pose une règle de principe en matière d'exécution de la peine en droit congolais, en empêchant l'application d'une peine par le fait d'une loi postérieure au jugement répressif supprimant la peine ou dépénalisant le fait, ce qui constitue une exception au principe de la non-rétroactivité des lois pénales. Cette position est soutenue par plusieurs doctrinaires notamment Eduard VERNY qui estime que la loi peut rétroactivement faire disparaître l'infraction, elle n'élimine pas le fait, qui peut toujours engager une responsabilité civile, mais elle lui fait perdre son caractère délictueux par une rétroactivité de la loi pénale plus douce.

Quant à la qualité du jugement dont parle l'article 17 alinéa 6 susdit, il sied de savoir qu'en droit procédural congolais, les jugements de condamnation ne sont exécutoires que lorsque les délais utiles pour l'exercice des recours sont écoulés, les jugements d'acquittement sont au contraire immédiatement exécutoires, en ce sens qu'ils mettraient en principe fin à la détention préventive; Le jugement de condamnation, n'est exécutoire que lorsqu'il n'est plus susceptible d'aucun recours (*soit que ceux-ci aient été exercés, soit que leur délai d'exercice soit expiré*), qu'il est irrévocablement coulé en force des choses jugées et bien donc, le jugement dont parle l'article 17 alinea6 de la constitution est bien un jugement irrévocablement coulé en force des choses jugées soit le jugement définitif avec exécution immédiate.

La problématique à ce sujet, reste à savoir les effets de la suppression de la peine et de la dépénalisation des faits sur le condamné ainsi que les modalités pratiques de la cessation de l'exécution de la peine dont parle l'article 17 alinéas 6 précité.

L'article 17 alinéa 6 de la constitution énonce l'exception au principe de la non-rétroactivité d'une règle pénale, par la rétroactivité d'une loi postérieure au jugement de condamnation pénale qui peut être soit définitif avec les effets immédiats de l'exécution soit un jugement irrévocablement coulé en force des choses jugées. Le constituant congolais a prévu expressément un effet de ladite rétroactivité de la loi, il s'agit bel et bien « de la cessation de l'exécution de la peine prononcée pour cause de suppression de la peine ou de la dépénalisation des faits infractionnels», mais quant à la situation légale du condamné en ce qui concerne son casier judiciaire et l'effacement de sa condamnation, il y a bien à ce niveau un silence de la loi, contrairement aux prescrits relatifs à l'amnistie qui efface expressément la condamnation. Cette situation laisse les condamnés dans une confusion totale, comme la situation des condamnés pour les infractions de transmission délibérée du VIH/SIDA en vertu de la loi n° 08-011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/Sida et des personnes affectées conformément à son article 45 dont la suppression de la peine et la dépénalisation des faits ont intervenues en 2018 par loi n° 18-012 du 9 juillet 2018 modifiant et complétant la loi 08-011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/Sida et des personnes affectées, c'est le cas de l'affaire inscrite sous RP 19488 tribunal de grande instance du nord- kivu jugement prononcé le 07 avril 2009(Ruffin Lukoo Musubao,2011).

Un autre vide juridique se laisse voir quand il s'agit des modalités pratiques de la mise en œuvre de la cessation de l'exécution de la peine pour cause d'une loi postérieure au jugement, supprimant la peine ou dépénalisant le fait, il se constate un vide juridique, dans le sens que, lorsqu'il s'agit d'une mesure de grâce présidentielle, c'est l'ordonnance présidentielle qui détermine les modalités pratiques d'extinction de la peine, lorsqu'il s'agit de l'amnistie, c'est la loi d'amnistie qui fixe les mesures de son applications, et lorsqu'il s'agit de la libération conditionnelle, c'est l'arrêté du ministre qui détermine les modalités pratiques de la mise en œuvre, mais le problème se pose lorsqu'il s'agit de la suppression de la peine ou de la dépénalisation des faits par une loi postérieure au jugement, les modalités pratiques seraient obscures, le cas le plus récent serait de la loi n° 18-012 du 9 juillet 2018 modifiant et complétant la loi 08-011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/Sida et des personnes affectées qui a supprimé l'article 45 de la loi de 2008, qui incriminait la transmission délibérée du VIH/SIDA, mais malheureusement la loi de

suppression n'a donné aucune modalité pratique de la cessation de l'exécution de la peine des personnes qui étaient condamnées antérieurement à la loi de 2018 et même la loi n°23/028 du 15 juin 2023 déterminant les principes fondamentaux relatifs au régime pénitentiaire ne fait pas ressortir l'idée relative à la procédure de la cessation de l'exécution de la peine. Il est donc nécessaire que ces deux questions trouvent des réponses en droit congolais pour éviter l'insécurité juridique.

Et bien donc, **c**omme les effets de la loi d'amnistie, la loi d'abrogation supprimant la peine et faisant disparaitre les faits infractionnels devrait en principe effacer la condamnation en faveur du bénéficiaire étant donné que c'est la volonté du législateur de faire disparaitre le caractère délictueux des faits comme le cas des mesures d'amnistie, et les modalités pratiques de la cessation d'exécution de la peine devraient passer par la procédure de la saisine par le condamné ou même au travers de son avocat de la commission de suivi d'application des peines prévue à l'article 45 et 46 la loi n°23/028 du 15 juin 2023 déterminant les principes fondamentaux relatifs au régime pénitentiaire quand bien même cette procédure n'est expressément prévue par la loi précitée.

4. Bibliographie

Boulock, B., & Matsopoulou, H. (2018). *Procédure pénale et droit pénal général, responsabilité pénal, enquête, procès, exécutions des sanctions* (21ème éd.). Paris : DALLOZ.

Cizungu M. Nyangezi, B. (2011). *Les infractions de A à Z*. Kinshasa et Ngakwa-Ludaha : Éditions Laurent NYANGEZI.

Code de procédure pénale congolais.

Code pénal congolais.

Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011.

De Bouillon Manasi N'kulu-Kaleba, R. (2023). *Le code pénal congolais à l'usage des praticiens, textes coordonnés, commentés, annotés, enrichis*. Kinshasa : Éditions Droit et Société.

Décima, O., Detraz, S., & Verny, E. (2020). *Droit privé et de sciences criminelles* (4ème éd.). Paris : LGDJ.

During, G. (2009). In Albarllo, L. *Apprendre à chercher* (3ème éd.). Bruxelles : DE BOECK, collection « Méthodes en sciences humaines ».

Fragnière, J.-P. (2009). *Comment réussir un mémoire* (4ème éd.). Paris: DUNOD.

Frécon, G. (s.d.). *Formuler une problématique : dissertation, mémoire, thèse, rapport de stage* (2ème éd.).

Garofalo, R. (1890). *La criminologie, étude sur la nature du crime, et la théorie de la pénalité* (2ème éd.). Paris.

Kalunga Tshikala, V. (2012). *Rédaction d'un mémoire en Droit*. Lubumbashi : Librairie Saint Paul.

Katuala Kaba Kashala, & Ngondo Boyeli. (2011). *Les libellés des préventions*. Kinshasa : Éditions BATENANTUMBA.

Kayonga Kwaj, M. (s.d.). *Notes du cours d'initiation à la recherche scientifique*. UNIKOL/CUK, G2 Droit (inédit).

Kilala Pene-Amuna, G. (2021). *Attributions du ministère public et procédure pénale, Tome 1* (2ème éd.). Kampala : Blessing.

La loi organique n° 13/011-B du 11 avril 2013 portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire.

Lavarde, A.-M. (2008). *Guide méthodologie de la recherche en psychologie* (1ère éd.). Bruxelles: DE BOECK, collection « Préparer l'examen, LMD ».

Likulia Bolongo. (1985). *Droit pénal spécial* (2ème éd.). LGDJ.

Loi n° 18-012 du 9 juillet 2018 modifiant et complétant la loi 08-011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/Sida et des personnes affectées.

Loi n° 23/028 du 15 juin 2023 déterminant les principes fondamentaux relatifs au régime pénitentiaire.

Lukao Musubao, R. (2013). *Droit pénal* (2ème éd.). Kinshasa: On s'en sortira.

Luzolo Bambi Lessa, E. J. (2011). *Manuel de procédure pénale*. PUC.

Mbayo Musewa, M. (1998). *L'art de confectionner un travail scientifique*. Paris: PUL.

Mineur, G. (1953). *Commentaire du code pénal congolais*. Bruxelles: Maison Larcier SA.

Mpala Mbabula. (2014). *Pour vous chercheur. Directives pour rédiger un travail scientifique suivi de recherche scientifique sur internet* (7ème éd.). L'shi: MPALA.

Ndangi Bazebanzia, D. P. (s.d.). *La privation de la liberté de mouvement de justiciables de la cour de cassation avant leur condamnation : Entre l'égalité de traitement et la pertinence de la qualité officielle*. Anales de la faculté de droit, UNIKIN.

Ngoto Ngoie Ngalingi. (2018). *L'essentiel du droit pénal congolais*. Kinshasa: PUC.

Nkongolo Tshilengu, M. (2003). *Droit judiciaire congolais, le rôle des cours et tribunaux dans la restauration d'un droit violé ou contesté*. Kinshasa: SDEMJGS.

Nyabirungu Mwene Songa. (2007). *Traité de droit pénal général* (2ème éd.). Kinshasa: E.U.A.

Pradel, J. (2011). *Procédure pénale* (16ème éd.). Paris: CUJAS.

Pungwe Nemba Nzuzi. (2006). *Guide pratique des magistrats du parquet, les fonctions du ministère public en RDC, Tome 1, en matière répressive*. Kinshasa: SDEMJ.

Quinvy, & Van Gamses Hondi. (1998). *Manuel de la recherche en science sociale*. Paris: Bardas.

Ruben, A. (1965). *Instructions criminelle et procédure pénales*. Bruxelles: Larcier.

Shomba Kinyamba, S. (2024). *Méthodologie et épistémologie de la recherche scientifique*. Kinshasa: Éd. Médias Paul.

Van C., L., & Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales* (4ème éd. entièrement revue et augmentée). Paris: DUNOD.

Verny, E. (2018). *Procédure pénale* (6ème éd.). Paris: Dalloz.

Wenu Becker. (2004). *Recherche scientifique, théorie et pratique*. L'shi: Presse universitaire.

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Etat de siège en République Démocratique du Congo : Défis et Perspectives

[State of Siege in the Democratic Republic of Congo : Challenges and Perspectives]

KAUMBA MASEKA Caleb[1]
Université de Kolwezi / RD Congo
Email : calebkaumba0@gmail.com

Résumé

Axé sur une approche méthodologique rigoureuse, cet article examine les défis de l'état de siège en République Démocratique du Congo (RDC) et propose des perspectives pour son amélioration. Abordant les obstacles juridiques, gouvernementaux et militaires entravant son efficacité, les résultats soulignent notamment que sur le plan juridique, l'application stricte de la loi est essentielle pour lutter contre l'impunité et restaurer la confiance dans le système judiciaire. La prorogation réfléchie de l'état de siège nécessite une surveillance attentive et une évaluation régulière pour assurer sa pertinence. Au niveau gouvernemental, la transparence administrative et la recherche d'accords avec des partenaires fiables sont cruciales pour renforcer la légitimité et l'efficacité des mesures prises. Les négociations pour la paix doivent être inclusives et basées sur le dialogue pour parvenir à des solutions durables. Du côté militaire, une préparation adéquate, une chaîne de commandement renforcée, la lutte contre l'infiltration et la trahison, ainsi que le renforcement des capacités et du renseignement militaire sont nécessaires pour améliorer la sécurité et la stabilité dans la région. Ainsi, une approche intégrée prenant en compte ces défis et perspectives est essentielle pour surmonter les obstacles à la restauration de la paix et de la sécurité en RDC.

Mots-clés : État de siège, Sécurité, Paix, RD Congo, Conflits armés

Abstract

Focused on a rigorous methodological approach, this article examines the challenges of the state of siege in the Democratic Republic of the Congo (DRC) and proposes perspectives for its improvement. Addressing legal, governmental, and military

[1] Assistant d'enseignement à l'Université de Kolwezi (UNIKOL), Magistrat/Substitut du procureur de la république, Ville de Kolwezi, Province du Lualaba, RD Congo

obstacles hindering its effectiveness, the results notably emphasize that on the legal front, strict law enforcement is essential to combat impunity and restore confidence in the judicial system. Thoughtful extension of the state of siege requires careful monitoring and regular evaluation to ensure its relevance. At the governmental level, administrative transparency and seeking agreements with reliable partners are crucial to strengthen the legitimacy and effectiveness of measures taken. Peace negotiations must be inclusive and dialogue-based to achieve sustainable solutions. On the military front, adequate preparation, reinforced chain of command, combating infiltration and treason, as well as strengthening military capacity and intelligence, are necessary to enhance security and stability in the region. Thus, an integrated approach considering these challenges and perspectives is essential to overcome obstacles to restoring peace and security in the DRC.

Keywords: State of siege, Security, Peace, DRC, Armed conflicts

0. Introduction

Décrété le 3 mai 2021 par ordonnance présidentielle dans le but "d'endiguer les menaces graves et de sécuriser les populations et leurs biens de deux provinces charnières de la sous-région des Grands Lacs", l'état de siège en République Démocratique du Congo (RDC) suscite des attentes considérables en tant que réponse aux défis sécuritaires persistants. (Awazi Mambo, C., 2023). Cependant, pour que cette mesure produise ses effets escomptés, il est impératif d'identifier et de remédier à ses faiblesses tout en ajustant les stratégies en place. Dans cette perspective, cet article examine les lacunes de l'état de siège en RDC ainsi que les stratégies nécessaires à sa révision afin d'assurer son efficacité dans la restauration de la sécurité et de la stabilité dans le pays.

En effet, l'état de siège en République Démocratique du Congo (RDC) est une mesure exceptionnelle prise par le gouvernement pour répondre aux défis sécuritaires persistants dans les régions de l'Est du pays. Ces défis comprennent notamment la présence de groupes armés, les conflits ethniques, les tensions politiques et les activités criminelles. Ces problèmes ont souvent entraîné des violences, des déplacements massifs de populations et une instabilité généralisée dans ces régions (Munyaas, W. N., 2006 ; Nsal'onanongo, C. 2023 ; Charles Onana, 2023). L'état de siège est donc perçu comme une réponse drastique visant à rétablir l'ordre et la sécurité dans ces zones en crise.

Le contexte de l'état de siège est profondément enraciné dans une histoire marquée par des décennies de conflits armés, de troubles politiques et de tensions ethniques.

Comme le dit l'adage, « Vivre mieux, ça ne se fait que chez soi », la RDC est la terre que Dieu a donnée aux Congolais. Cependant, cette terre convoitée par des prédateurs extérieurs et internes a été le théâtre d'une confusion quasi perpétuelle. Les guerres en RDC ont ravagé toutes les provinces du pays, mais c'est dans l'Est de la RD Congo, notamment dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, riches en minerais et frontalières de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi, que la situation a atteint des proportions particulièrement dévastatrices. Des décennies de conflits incessants ont transformé l'Est en un véritable champ de bataille, où la violence et l'instabilité sont devenues monnaie courante. (Makombo, J.-M., 2006 ; Solvit, S., 2009 ; Busselen, T., 2010; Van Reybrouck, D., 2012). Cette région a en effet battu le record de durée des conflits, suscitant ainsi une profonde préoccupation quant à la capacité du pays à y trouver une solution durable : pas moins de 500 000 femmes sont victimes de violences sexuelles, plus de 10 millions de civils innocents sont tués, et les massacres continuent à ce jour. (Charles Onana, 2023). Ainsi, pour faire face à cette crise, le régime Tshisekedi a sollicité l'aide de la France pour éradiquer les groupes armés, notamment les Forces Démocratiques Alliées (ADF), originaires d'Ouganda, qualifiées d'islamistes et responsables de nombreux massacres, notamment dans la région de Beni.

Pour restaurer la paix, le président congolais (Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo) a déclaré l'état de siège dans les régions de l'Est de la RD Congo, comme une mesure extrême pour rétablir l'ordre et la sécurité dans ces contrées les plus affectées par les conflits. Cette décision a naturellement captivé l'attention d'une population désireuse de paix et de stabilité. Cependant, les prolongations successives de l'état de siège et les résultats insatisfaisants ont semé le doute quant à son efficacité et à sa capacité à mettre fin aux violences. Comparé à d'autres périodes d'état de siège, comme celles observées sous d'autres cieux, tels que la France ou même durant la République du Zaïre lors de la guerre du Shaba sous feu le Président Joseph Mobutu Sese Seko, les préoccupations concernant l'efficacité et la durabilité de cette mesure en RDC sont exacerbées. En effet, l'état de siège en République Démocratique du Congo (RDC) a été largement critiqué, principalement en raison des abus des droits humains et de son inefficacité à atteindre ses objectifs de sécurité. Ces critiques soulignent que l'état de siège a été utilisé pour réprimer la dissidence plutôt que pour améliorer la sécurité (Amnesty International, 2022 ; BBC News Afrique, 2024). Les citoyens congolais, fatigués de vivre dans un climat d'insécurité constant, où les conflits prennent diverses formes, qu'elles soient politiques, ethniques, ou perçues comme du terrorisme ou des complots, sont de plus en plus nombreux à se demander ce que réserve, ce qu'ils qualifient de "théâtre politique", autour de l'état de siège. Pendant le premier mois de l'état de siège en République Démocratique du Congo, le bilan établi par plusieurs ONG et observateurs faisait état de pas moins de 500 personnes affectées. Aujourd'hui,

alors que l'état de siège en est à sa 12ème prorogation et que des négociations sont en cours pour aligner cette prorogation sur le mandat en cours, le gouverneur militaire ne pourra pas quitter ses fonctions tant que la paix ne sera pas instaurée. Cependant, la question persiste : jusqu'à quand cette situation perdurera-t-elle ? Pendant ce temps, la population continue de s'appauvrir et de fuir la région.

En effet, sous l'ancien régime du Président Joseph Kabila Kabange, souvent qualifié de régime militaire, toute décision était perçue comme militaire par de nombreux compatriotes et observateurs internationaux. C'est pourquoi, durant son mandat, Joseph Kabila a préféré pacifier l'Est de la RDC par des moyens diplomatiques, adoptant une approche plus civile. En revanche, le régime actuel dirigé par son Excellence Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo est considéré comme un régime civil, mais qui, paradoxalement, recourt aux mesures militaires, comme l'état de siège, pour éradiquer l'insécurité à l'Est. Cependant, face aux résultats mitigés, plusieurs factions politiques, administratives, personnalités politiques et même militaires se rejettent mutuellement la responsabilité de cette insécurité persistante. Ainsi, dans les méandres de cet état de siège, des failles et des lacunes apparaissent, remettant en question la possibilité de voir un jour la paix s'installer dans l'Est agité du pays. Sur le front administratif, les irrégularités abondent, entre manque de transparence et accords nébuleux. Ces déficiences sapent l'efficacité de la mesure et alimentent les critiques quant à sa légitimité et à sa capacité à réellement endiguer les problèmes sécuritaires de la région. Face à cette réalité désarmante, diverses solutions émergent, dont certaines sont présentées dans les parties suivantes.

En effet, l'objectif fondamental de cet article est d'explorer en profondeur les failles de l'état de siège en RDC et de proposer des stratégies révisées afin d'assurer son efficacité et d'en voir les résultats escomptés. Il aspire à éclairer les défis sécuritaires auxquels la RDC est confrontée et à fournir des recommandations tangibles pour améliorer les politiques et les pratiques de maintien de l'ordre dans le pays. Ainsi, les questions essentielles qui guident notre réflexion sont les suivantes : quelles sont les défis de l'état de siège en République Démocratique du Congo ? Quelles stratégies doivent être revues pour garantir son efficacité et produire les effets escomptés ? Ces questions orientent notre analyse et notre réflexion sur les défis spécifiques auxquels est confrontée la RDC en matière de sécurité et sur les solutions potentielles pour y remédier. Dans cette perspective, notre article vise à fournir aux autorités politico-administratives des suggestions et des critiques afin que les mesures prises soient en adéquation avec les attentes de la population congolaise. De plus, elle fournira aux chercheurs les données de base nécessaires pour une rédaction approfondie, facilitant ainsi leur travail. En outre, il permettra à la société de mieux comprendre les différentes

mesures d'urgence que la République peut mettre en place, ainsi que les lacunes spécifiques dans le cadre de l'état de siège.

1. Méthodologie

Pour mener à bien cette étude sur l'état de siège en République Démocratique du Congo (RDC), nous avons adopté une méthodologie rigoureuse, combinant plusieurs approches pour garantir une analyse approfondie et éclairée des défis et des perspectives associées à cette mesure. Voici les principales étapes de notre méthodologie :

- **Collecte des données** : Nous avons débuté notre étude en collectant des données à partir de diverses sources, incluant des textes juridiques, des rapports gouvernementaux, des publications académiques, des médias et des sources en ligne. Cette collecte s'est déroulée de manière systématique et exhaustive, couvrant une gamme variée de perspectives et de points de vue pour garantir la représentativité des informations recueillies.
- **Analyse des textes juridiques** : Une analyse approfondie des textes juridiques pertinents a été entreprise afin de comprendre les dispositions légales relatives à l'état de siège en RDC. Cela a impliqué l'examen minutieux des lois, des décrets présidentiels, des arrêtés ministériels et d'autres documents juridiques pertinents pour saisir pleinement le cadre légal et réglementaire de cette mesure.
- **Observation des informations** : Nous avons également effectué une surveillance continue des informations provenant de sources fiables pour suivre l'évolution de la situation dans l'Est de la RDC. Cette surveillance a permis de recueillir des données en temps réel sur les événements, les développements politiques, les actions gouvernementales et les réactions de la population, fournissant ainsi une base solide pour notre analyse.
- **Analyse des données** : Les données collectées ont ensuite été soumises à une analyse approfondie pour identifier les tendances, les modèles et les lacunes dans la mise en œuvre de l'état de siège et ses impacts sur la sécurité et la stabilité dans la région. Nous avons privilégié des méthodes d'analyse qualitative pour interpréter les données et formuler des conclusions étayées par une compréhension approfondie du contexte.
- **Revue de la littérature** : Enfin, nous avons procédé à une revue de la littérature existante sur le sujet pour contextualiser nos résultats et comparer nos conclusions avec les recherches antérieures. Cette revue nous a permis de situer notre étude

dans le cadre plus large des travaux universitaires et des débats académiques sur la sécurité et la gouvernance en RDC, offrant ainsi une perspective complète sur le sujet.

En suivant cette méthodologie rigoureuse, notre analyse vise à fournir des insights précis et éclairés sur les défis et les perspectives liés à l'état de siège en RDC, contribuant ainsi au débat académique et politique sur la sécurité et la stabilité dans la région.

2. Résultats

3.1. Défis de l'état de siège en République Démocratique du Congo

Dans cette section, nous présentons les résultats et analysons les défis de l'état de droit à l'Est de la RD Congo. Nous abordons les obstacles juridiques, gouvernementaux et militaires qui entravent la consolidation de l'état de droit dans la région et empêchant les résultats probants. Ainsi, ces défis soulèvent des faiblesses dans la mise en œuvre de l'état de siège, dont nos résultats mettent en lumière.

3.1.1. Défis d'ordre juridiques

A. De l'application stricte de la loi

De la lenteur de la justice sous l'état de siège, en particulier avec la substitution des tribunaux civils par des juridictions militaires, à l'insuffisance des juridictions militaires, entrainant des retards dans le processus judiciaire, la nécessité d'une application rigoureuse de la loi se révèle cruciale dans la gestion des troubles causés par les groupes rebelles en République Démocratique du Congo. Il est impératif que ceux qui ont commis des atrocités contre la population civile soient traduits en justice avant toute considération d'intégration dans la société ou l'armée. Les cours et tribunaux congolais doivent ainsi jouer un rôle prépondérant dans la lutte contre l'impunité et la répression de la violence. (Enock Bulonza, 2021 ; Human Rights Watch, 2022).

En assurant que les coupables soient tenus responsables de leurs actes, une telle démarche dissuadera d'autres individus tentés de rejoindre des mouvements rebelles. Cela envoie un message fort selon lequel la rigueur de la loi s'appliquera à tous ceux qui violent les normes de la société, contribuant ainsi à restaurer la confiance dans l'ordre juridique et à renforcer la dissuasion contre de futures violences. Le pouvoir judiciaire, en tant que garant des libertés individuelles et des droits fondamentaux des citoyens (conformément à l'Article 150 alinéa 1 de la Constitution de la RDC de 2006), est exercé à travers diverses instances, notamment les cours et tribunaux pénaux et militaires, les parquets et les auditorats. Le système judiciaire congolais fonctionne de

manière dualiste, intégrant à la fois les juridictions de droit écrit et les juridictions coutumières. (Flipo, B., 2009).

Les juridictions coutumières, bien que relevant d'un système parallèle, exercent une influence significative dans le règlement amiable des conflits. Certaines familles préfèrent souvent recourir à ces instances informelles pour éviter la lenteur et parfois l'inefficacité de la justice ordinaire, dans laquelle elles ont perdu confiance. Cependant, dans le contexte spécifique de l'état de siège, les cours militaires détiennent un pouvoir absolu sur tous les dossiers liés aux violences dans l'Est de la RDC. Cette centralisation du pouvoir judiciaire entre les mains des autorités militaires soulève des questions concernant l'équité et l'indépendance du système judiciaire dans la région touchée. Cette concentration de pouvoir souligne la nécessité d'une surveillance étroite pour garantir que les procédures judiciaires restent transparentes, équitables et respectueuses des droits fondamentaux des individus, même dans des situations exceptionnelles comme l'état de siège. Dans les régions marquées par la violence, il est impératif d'établir des juridictions impartiales et efficaces, dirigées non seulement par des textes de loi, mais aussi par des individus dotés de la force morale et de l'autorité nécessaires pour appliquer rigoureusement les lois de la République. Ces juridictions doivent être indépendantes afin de garantir une répression effective, efficiente et capable de réparer les préjudices subis par la population de l'Est de la RDC. Malheuresement, « *Les juridictions militaires sont insuffisantes dans les parties de l'Est sous Etat de siège, elles sont moins nombreuses et ça provoque une lenteur dans la justice* » (Papa Atou Diaw, 2021).

B. Prorogation réfléchie de l'état de droit

En ce qui concerne la prorogation de l'état de siège, l'article 144 de la constitution de la RDC stipule que l'ordonnance déclarant l'état d'urgence ou l'état de siège cesse automatiquement de produire ses effets à l'expiration du délai prévu, sauf si l'Assemblée nationale et le Sénat, saisis par le Président de la République sur décision du Conseil des ministres, autorisent sa prorogation pour des périodes successives de quinze jours. Ce mécanisme nécessite donc une surveillance attentive et une évaluation régulière de l'efficacité des mesures prises, avec une transparence et une responsabilité totales de la part des autorités gouvernementales.

3.1.2. Défis d'ordre gouvernemental

Initialement perçu comme une mesure décisive pour restaurer la stabilité dans la région de l'Est, l'état de siège a malheureusement échoué à répondre aux attentes de la population. Malgré plusieurs prolongations, la sécurité demeure précaire, laissant les habitants vulnérables aux attaques incessantes des rebelles et autres groupes

perturbateurs. Les effets néfastes persistent, avec des civils innocents victimes de violences et d'extorsions. La complaisance excessive des dirigeants, aussi bien dans l'armée que dans les institutions de l'État, qui entraîne une absence de réforme et d'efficacité dans les mesures prises constitue également un important vice. (OCHA,2024).

A. Transparence administrative

L'opacité des opérations administratives constitue l'une des principales faiblesses du dispositif en place. Des irrégularités flagrantes telles que le gonflement des effectifs militaires, la mauvaise gestion des ressources alimentaires et des salaires versés à des fantômes, soulèvent des questions cruciales quant à l'intégrité et à l'efficacité des mesures gouvernementales.

Qui bénéficie de ces pratiques frauduleuses ? Quelle est la véritable étendue de l'implication du gouverneur militaire dans l'exploitation minière ? Ces questions fondamentales demeurent sans réponse, alimentant le scepticisme et le mécontentement au sein de la population. Tant que la transparence ne sera pas érigée en valeur fondamentale, la quête de la paix dans cette région restera un défi insurmontable, et les changements de gouvernement successifs ne feront que perpétuer cette stagnation.

B. Urgence d'accords avec des partenaires fiables

L'urgence de rechercher des accords avec des partenaires fiables en RD Congo est un impératif crucial dans le contexte actuel. Dans un monde multipolaire, où la puissance coloniale occidentale a montré ses limites, il est impératif de réévaluer nos alliances et de rechercher des partenaires stratégiques. Le constat est clair : la RD Congo est confrontée à une série de défis complexes, notamment l'infiltration de son administration et les agressions provenant de multiples frontières, avec 9 pays voisins. Le Président Felix Antoine TSHISEKEDI a reconnu cette réalité et a cherché à s'appuyer sur des forces internationales pour faire face à ces défis. Cependant, les résultats de cette stratégie se sont avérés mitigés. Par ailleurs, il est particulièrement regrettable de constater que ces nombreuses violences et tueries en RDC se déroulent sous le regard impuissant et l'action hypocrite des organisations internationales (en majorité occidentales), elle qui sont censées résoudre ces problèmes, telles que la MONUSCO, l'UNHCR, l'UNESCO, le FNUAP, l'UNICEF, l'ONUDI, l'UNMAS, la FAO, l'UNOPS, le VNU, l'AIEA, le FIDA, l'OIT, le FMI, l'OIM, l'OCHA, le HCDH, ONU-Habitat, ONU-Femmes, ONUSIDA, le PNUD, le PAM, l'OMS, la Banque Mondiale, etc. Ces organisations semblent de plus en plus soutenir le maintien du chaos dans la région de l'Est de la

RDC en particulier, et en Afrique en général, plutôt que d'être des vecteurs de changement positif.

Dans cette perspective, il est crucial pour la RD Congo de reconnaître qu'elle se trouve actuellement dans une période de transition où les grandes puissances redéfinissent leur influence mondiale. Les grandes puissances ont tendance à manipuler les pays tiers ou moins développés à des fins stratégiques, tandis que d'autres offrent leur aide, bien que cette assistance puisse parfois exacerber les conflits locaux. Face à cette réalité, la RD Congo doit envisager de changer de stratégie en se tournant vers d'autres grandes puissances telles que la Russie, la Chine, la Corée du Nord, le Japon, etc. Ces pays pourraient offrir des perspectives différentes et des solutions potentielles aux défis auxquels la RD Congo est confrontée. « *Les mêmes causes produisent les mêmes effets* », dit-on. Ceci signifie dans notre contexte, qu'il est impératif de se tourner vers d'autres horizons stratégiques afin de mettre fin au cycle de violence et de conflit qui continue de ravager la RD Congo.

C. Négociations pour la paix

Malgré les nombreuses initiatives des autorités étatiques visant à ramener la paix dans l'Est de la RDC, leur efficacité est constamment sapée, remettant en question leur pertinence et leur mise en œuvre. Il est impératif de revoir les approches de négociation afin de mieux canaliser les groupes armés de la région, de comprendre leurs motivations et d'explorer des solutions concertées. Il est également crucial de prendre en compte les préoccupations légitimes des populations locales, ainsi que celles des groupes rebelles. Une approche inclusive, fondée sur le dialogue et la compréhension mutuelle, est essentielle pour parvenir à des résolutions pacifiques et durables. Cependant, il est crucial de ne pas tomber dans le piège des négociations excessives qui entraînent l'inaction politique et militaire. Au lieu de privilégier l'offensive, les autorités congolaises semblent préférer engager des pourparlers avec des acteurs qui ont peu d'intérêt à rejoindre le processus de construction nationale. Le Baromètre sécuritaire du Kivu (KST) a récemment souligné l'absence d'effets positifs après cinq mois d'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Et par conséquent « *Son application et ses multiples prorogations, qui restreignent les droits, sont loin de respecter la Constitution de la RDC et ses obligations internationales en matière de droits humains*. », soulignent Amnesty International (2023).

3.1.3. Défis d'ordre militaire

L'évaluation de l'état de siège par l'Assemblée nationale de la RD Congo en août 2023 a mis en lumière plusieurs défis d'ordre militaire qui ont entravé l'efficacité de cette mesure :

A. Impréparation et absence d'objectifs militaires clairs

L'absence de préparation adéquate avant la mise en place de l'état de siège a été pointée du doigt, ce qui a conduit à une exécution déficiente de la stratégie militaire. Le manque d'objectifs militaires définis et d'un chronogramme d'actions stratégiques a entraîné une inefficacité dans les opérations de sécurité, permettant aux groupes rebelles de maintenir leur emprise sur la région. En outre, il s'observe une légèreté dans les mesures prises par les autorités militaires, telles que les perquisitions sans détermination de sanctions, ce qui diminue l'efficacité des opérations contre les groupes rebelles.

B. Faiblesses de la chaîne de commandement

Une autre lacune majeure identifiée est la faiblesse de la chaîne de commandement. L'Assemblée nationale a souligné la nécessité d'une restructuration et d'un renforcement de cette chaîne de commandement pour assurer une coordination efficace des opérations militaires. Des problèmes tels que le manque de communication entre les différentes unités militaires et les retards dans la prise de décision ont compromis la capacité des forces armées à répondre de manière rapide et efficace aux défis sécuritaires. (Ringen, S., 2005).

C. Besoin de restructuration et de renforcement

Face à ces défis, il est impératif de procéder à une restructuration en profondeur des forces armées et de renforcer la chaîne de commandement. Cela implique non seulement une clarification des objectifs militaires et l'élaboration d'un plan d'action stratégique, mais également des investissements dans la formation et l'équipement des troupes, ainsi que dans l'amélioration des systèmes de communication et de renseignement.

D. Infilitration et traitise dans l'appareil militaire congolais

Dans l'armée congolaise, la menace de l'infiltration étrangère et de la trahison interne constitue une réalité préoccupante. Des enquêtes menées sur le terrain, y compris au Rwanda et dans d'autres pays voisins, révèlent que des éléments militaires étrangers, notamment des soldats rwandais, ougandais, de la République centrafricaine et d'autres, ont réussi à infiltrer les rangs de l'armée congolaise. Ces individus opèrent souvent en contradiction avec les intérêts et la politique nationale de la RDC, et certains ont même réussi à gravir les échelons pour obtenir des postes de commandement élevés. (Stearns, J., 2013).

En outre, des cas de trahison de la part d'officiers militaires congolais sont également observés, compromettant ainsi la capacité de l'armée à affronter efficacement les

forces ennemies. Face à cette menace, il est impératif de remplacer les officiers impliqués dans de tels actes afin de restaurer l'intégrité et l'efficacité des forces armées congolaises. Il est également important de souligner que tous ces crimes relèvent de la compétence des juridictions militaires, conformément à la législation en vigueur, notamment la loi n°024/2002 du 18 novembre 2002 portant code pénal militaire.

E. Renforcement des capacités

Il est urgent pour le gouvernement de mobiliser des ressources substantielles en faveur de l'appareil militaire congolais. Cela implique non seulement des investissements financiers, mais aussi une formation spéciale et continue pour les militaires. En améliorant les compétences et les capacités opérationnelles de l'armée, le pays sera mieux préparé à faire face aux défis sécuritaires auxquels il est confronté.

F. Renforcer le système de renseignement militaire

La République Démocratique du Congo doit également accorder une attention particulière au renforcement de son système de renseignement militaire. Cela implique de développer des mécanismes sophistiqués pour détecter et neutraliser les menaces, qu'elles soient internes ou externes. Une surveillance étroite des mouvements des ennemis potentiels, la collecte d'informations sur leurs bases et leurs activités planifiées, ainsi que l'identification de leurs stratégies opérationnelles, sont essentielles pour anticiper et contrer les menaces sécuritaires. (DW., 2023 ; Congo Rassure, 2024 ; ReliefWeb, 2024).

3.2. Stratégies de consolidation de l'état de siège en République Démocratique du Congo

Face aux défis énoncés précédemment, plusieurs stratégies de consolidation de l'état de siège en République Démocratique du Congo peuvent être envisagées. Ces stratégies visent à renforcer l'efficacité des mesures prises et à garantir une gestion plus efficace des troubles dans la région de l'Est du pays.

A. Renforcement de l'application stricte de la loi

L'application stricte de la loi constitue l'une des pierres angulaires de toute stratégie visant à consolider l'état de siège en RDC. Il est impératif que les autorités militaires et judiciaires veillent à ce que les coupables de violences et d'atrocités soient traduits en justice de manière équitable et transparente. Cela nécessite non seulement une coordination étroite entre les juridictions civiles et militaires, mais aussi des investissements dans la formation et le renforcement des capacités des acteurs judiciaires.

En outre, une attention particulière doit être accordée à la réforme et à la modernisation du système judiciaire congolais. Cela comprend la lutte contre la corruption au sein du système judiciaire, l'amélioration de l'accessibilité des tribunaux pour les populations locales et la garantie de l'indépendance et de l'impartialité des juges et des magistrats.

B. Révision réfléchie de la prorogation de l'état de siège

La prorogation de l'état de siège doit être abordée avec précaution et rigueur. Il est essentiel que cette décision soit prise de manière transparente et démocratique, en impliquant les différentes institutions et acteurs concernés, y compris l'Assemblée nationale et le Sénat. Une évaluation régulière de l'efficacité des mesures prises doit être effectuée, et la décision de proroger l'état de siège doit être basée sur des données factuelles et des résultats tangibles en termes de sécurité et de stabilité dans la région.

C. Renforcement de la transparence administrative

La transparence administrative est essentielle pour renforcer la légitimité et l'efficacité des mesures prises dans le cadre de l'état de siège. Les autorités gouvernementales doivent veiller à ce que les opérations administratives soient menées de manière transparente et responsable, en rendant compte de l'utilisation des ressources et en garantissant la reddition de comptes des acteurs impliqués.

Cela implique également la lutte contre la corruption et les pratiques frauduleuses au sein de l'appareil administratif, notamment en renforçant les mécanismes de contrôle et de surveillance des dépenses publiques. La transparence administrative contribuera à renforcer la confiance de la population dans les institutions gouvernementales et à garantir une gestion plus efficace des ressources allouées à l'état de siège.

D. Renforcement des partenariats avec des acteurs fiables

La RD Congo doit chercher à renforcer ses partenariats avec des acteurs fiables au niveau national, régional et international. Cela peut inclure la coopération avec d'autres pays sérieux de la région des Grands Lacs, ainsi qu'avec des organisations régionales telles que l'Union africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

En outre, la RD Congo peut envisager de renforcer sa coopération avec des partenaires internationaux tels que la Russie, la Chine, le Japon, la Corée, etc., en particulier dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme. La consolidation de partenariats stratégiques contribuera à renforcer la capacité de la RD Congo à faire face aux défis sécuritaires dans la région de l'Est du pays.

E. Dialogue inclusif pour la paix

Enfin, la promotion d'un dialogue inclusif est essentielle pour parvenir à une paix durable dans la région de l'Est de la RD Congo. Les autorités congolaises doivent engager un dialogue avec tous les acteurs concernés, y compris les groupes rebelles, les communautés locales et les organisations de la société civile. Ce dialogue doit être fondé sur le respect mutuel, la compréhension des préoccupations et des intérêts de chaque partie, et la recherche de solutions consensuelles et durables aux conflits en cours. En favorisant un dialogue inclusif, les autorités congolaises peuvent contribuer à réduire les tensions et à promouvoir la réconciliation et la cohésion sociale dans la région de l'Est du pays. Vircoulon, T. (2008).

3. Discussion

Comme vu ci-dessus, l'état de siège est une mesure exceptionnelle qui implique généralement une restriction des libertés civiles et une augmentation du contrôle militaire dans une région donnée, souvent en réponse à des menaces à la sécurité intérieure ou à des situations de crise. Dans le cas de la RDC, nous avons examiné les défis et les stratégies de consolidation de l'état de siège dans la région de l'Est du pays, confrontée à des défis persistants liés à la violence des groupes rebelles et à l'insécurité. Cette analyse met en lumière plusieurs parallèles avec d'autres contextes historiques et contemporains d'état de siège à travers le monde.

Par exemple, l'état de siège en RDC présente des similitudes avec d'autres cas en Afrique subsaharienne, tels que celui qui a eu lieu au Mali en 2012 après un coup d'État militaire. Dans les deux cas, l'état de siège était une réponse à des défis sécuritaires internes, y compris les activités des groupes rebelles et la menace pour la stabilité du gouvernement central. Cependant, les deux cas ont également été critiqués pour leur efficacité limitée dans la résolution des conflits sous-jacents et pour les violations des droits de l'homme qui ont souvent accompagné ces mesures d'urgence.

En outre, nous avons soulevé la question importante des partenariats internationaux, par rapport à la consolidation de l'état de siège en RDC, ce qui trouve des échos dans d'autres contextes régionaux et internationaux. Par exemple, dans le cadre de l'intervention militaire internationale en Afghanistan après les attentats du 11 septembre 2001, les partenariats avec d'autres pays et organisations ont été cruciaux pour soutenir le gouvernement afghan dans sa lutte contre les talibans et d'autres groupes extrémistes.

Cependant, l'efficacité de ces partenariats a souvent été remise en question, tout comme dans le cas de la RDC, en raison de problèmes tels que la corruption, les rivalités politiques et les intérêts divergents des acteurs internationaux impliqués.

Enfin, nous mettons en évidence l'importance du dialogue inclusif pour parvenir à une paix durable, une leçon qui peut être tirée de nombreux autres contextes d'état de siège à travers le monde. Par exemple, dans le cas de l'Irlande du Nord, le processus de paix a été facilité par des pourparlers inclusifs entre les différents groupes politiques et communautaires, avec le soutien de médiateurs internationaux.

4. Conclusion

Après avoir révisité l'ensemble du contenu de l'article, il est clair que la consolidation de l'état de siège en République Démocratique du Congo (RDC) est confrontée à des défis complexes et multidimensionnels. L'analyse approfondie des obstacles juridiques, gouvernementaux et militaires met en lumière la nécessité d'une approche holistique et inclusive pour parvenir à une paix durable dans la région de l'Est du pays.

Premièrement, l'article souligne l'importance cruciale de l'application stricte de la loi et de la justice pour garantir la responsabilité des auteurs de violences et des crimes contre la population civile. La nécessité de juridictions impartiales et efficaces, ainsi que d'une surveillance étroite pour garantir la transparence des procédures judiciaires, est essentielle pour restaurer la confiance dans l'ordre juridique et prévenir les futures violences.

Deuxièmement, il met en évidence les défis d'ordre gouvernemental, notamment l'opacité administrative et la nécessité de rechercher des accords avec des partenaires fiables. L'inefficacité des mesures gouvernementales et l'absence de transparence alimentent le mécontentement au sein de la population, soulignant l'urgence d'une gouvernance plus responsable et axée sur les besoins des citoyens.

Troisièmement, l'article aborde les défis d'ordre militaire, notamment l'impréparation, les faiblesses de la chaîne de commandement et l'infiltation étrangère dans l'appareil militaire congolais. Pour renforcer l'efficacité des opérations de sécurité, une restructuration en profondeur des forces armées est nécessaire, avec un accent sur la clarification des objectifs militaires, le renforcement de la chaîne de commandement et le renforcement des capacités opérationnelles.

Enfin, l'article met en avant l'importance du dialogue inclusif et de la négociation pour parvenir à une paix durable. Il souligne la nécessité de prendre en compte les préoccupations légitimes des populations locales et des groupes rebelles, tout en

évitant le piège des négociations excessives qui entraînent l'inaction politique et militaire.

En conclusion, la consolidation de l'état de siège en RDC nécessite une approche équilibrée et coordonnée, impliquant non seulement des réformes juridiques, gouvernementales et militaires, mais aussi un engagement sincère envers le dialogue inclusif et la justice sociale. Seul un tel effort concerté peut garantir une paix durable et la stabilité dans la région de l'Est de la RDC, tout en respectant les droits fondamentaux des citoyens.

Haut du formulaire.

5. Bibliographie

Amnesty International (2023), *RDC. Les autorités doivent lever l'« état de siège » sans plus attendre,* [en ligne], URL : https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/05/drc-authorities-must-lift-state-of-siege-now/

Amnesty International. (2022). *RDC. Depuis un an, l'« état de siège*. [en ligne], URL : https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2022/05/rdc-depuis/

Awazi Mambo, C. (2023). La portée et l'impact de l'état de siège à l'est de la RD. Congo. *Revue M.E.S RIDS*. [en ligne], URL : https://www.congomemoire.net.

Balibutsa, M. (2000). Une archéologie de la violence en Afrique des Grands Lacs. Libreville : Ciciba.

Batistella, D. (1999). Les facteurs de conflits : vers de nouveaux types de conflits. Paris: L'Harmattan.

BBC News Afrique. (2024). *Etat de siège en RDC : quel bilan en Ituri et au Nord-Kivu avec une 12e*. [en ligne], URL : https://www.bbc.com/afrique/59352140

Busselen, T. (2010). *Une histoire populaire du Congo*. Aden Belgique

Charles Onana (2023), *Holocauste au Congo : L'Omerta de la communauté internationale*, L'artilleur.

Congo Rassure. (2024). RDC : vers la mise en place d'une politique de sécurité efficace. Récupéré de https://www.congorassure.com/rdc-vers-la-mise-en-place-dune-politique-de-securite-efficace/

Daudet, Y. (1995). Les Nations Unies et la restauration de l'État. Paris: Pédou.

Desorgues, Pierre. (2020), *RDC : soixante ans après sa proclamation, 'l'indépendance réelle du pays reste à conquérir*. TV5MONDE, [en ligne], URL : https://information.tv5monde.com/afrique/rdc-soixante-ans-apres-sa-proclamation-lindependance-reelle-du-pays-reste-conquerir-37475.

DW. (2023). RDC : les cinq mesures pour réformer l'armée. Récupéré de https://www.dw.com/fr/rdc-les-cinq-mesures-pour-r%C3%A9former-larm%C3%A9e/a-56664468

Enock Bulonza (2021), *RDC : ce que dit la loi sur l'état de siège proclamé par Felix Tshisekedi en Ituri et au Nord-Kivu* [en ligne], URL : https://www.afrik.com/rdc-ce-que-dit-la-loi-sur-l-etat-de-siege-proclame-par-felix-tshisekedi-en-ituri-et-au-nord-kivu

Flipo, B. (2009). RD Congo : le blues des chefs coutumiers congolais. *Alternatives Internationales,* 43, 16-16. https://doi.org/10.3917/ai.043.0016

Geslin, J. D. (2003). Congo: le danger vient de l'Est. Bruxelles: Editions Intelligent.

Human Rights Watch. (2022). *RD Congo : L'état de siège dans l'est du pays est accompagné de répressio*n, [en ligne], URL : https://www.hrw.org/fr/news/2022/03/22/rd-congo-letat-de-siege-dans-lest-du-pays-est-accompagne-de-repression

Makombo, J.-M. (2006). *L'Histoire du Congo par les textes : Tome 1 : des origines à 1884*. Éditions Universitaires Africaines.

Munyaas, W. N. (2006). *Un civil dans la guerre en RD Congo*. Paris: L'Harmattan

Nsal'onanongo, C. (2023). *Les guerres à l'est de la RD Congo, entre génocide et statocide*. Paris: L'Harmattan

OCHA. (2024). *RD Congo: Situation humanitaire dans la province du Nord-Kivu* [Rapport de situation]. ReliefWeb. https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rd-congo-situation-humanitaire-dans-la-province-du-nord-kivu-10-mai-2024

Papa Atou Diaw (2021). *Etat de siège en RDC : quel bilan en Ituri et au Nord-Kivu avec une 12e prorogation ?.* BBC Afrique. [en ligne], URL : https://www.bbc.com/afrique/59352140

ReliefWeb. (2024). Réforme du secteur de la sécurité en RDC. Récupéré de https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/r-forme-du-secteur-de-la-s-curit-en-rdc

Solvit, S. (2009). *RDC : rêve ou illusion ? Conflits et ressources naturelles en République Démocratique du Congo*. L'Harmattan.

Stearns, J. (2013). Repenser la crise au Kivu : mobilisation armée et logique du gouvernement de transition. Politique africaine, 129, 23-48. https://doi.org/10.3917/polaf.129.0023

Van Reybrouck, D. (2012). *Congo – Une histoire*. Actes Sud.

Vircoulon, T. (2008). RD Congo : la guerre des Kivus ne veut pas finir. *Alternatives Internationales*, 41, 19-19. https://doi.org/10.3917/ai.041.0019Ringen, S. (2005). Force et décomposition de la démocratie représentative : Un cas d'école : la Norvège. *Le Débat,* 134, 19-29. https://doi.org/10.3917/deba.134.0019

Revue Panafricaine de la Jeunesse
ISSN : 2790-6256
Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive
ISSN : 2790-6248 l e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com

De la non-exécution des décisions judiciaires en matière civile : cas du Tribunal de Grande Instance de Kolwezi

[On the Non-Execution of Judicial Decisions in Civil Matters: The Case of the Tribunal de Grande Instance of Kolwezi]

KALENG KABEY Jules[1]
Université de Kolwezi/RD Congo
Email : juleskaleng2@gmail.com , droit@unikol.ac

Résume

Cet article examine les recours disponibles dans le droit positif congolais ainsi que les obstacles à l'exécution des décisions judiciaires. Selon le droit congolais, les jugements sont généralement sujets à recours, sauf indication contraire de la loi. L'appel et l'opposition sont les principaux recours disponibles, chacun ayant des effets suspensifs et dévolutifs sur l'exécution du jugement. Cependant, l'exécution provisoire est possible dans certains cas, malgré l'exercice de ces recours. Les interférences socio-politiques constituent des obstacles majeurs à l'exécution des décisions judiciaires, souvent résultant de l'ingérence des autorités politico-administratives. De plus, des problèmes liés à la défaillance du ministère public, des greffiers et des huissiers de justice peuvent entraver l'exécution des jugements. Ainsi, cet article met en lumière les défis rencontrés par le système judiciaire congolais en matière d'exécution des décisions judiciaires et propose des solutions telles que l'expansion du pouvoir des greffiers et des huissiers dans la procédure d'exécution et la révision des lois régissant la réquisition de la force publique.

Mots-clés : Exécution, décision, judiciaire, civile, TGI, Kolwezi.

Abstract

This article examines the remedies available under Congolese positive law as well as the obstacles to the enforcement of judicial decisions. According to Congolese law, judgments are generally subject to appeal, unless otherwise provided by law. Appeal and opposition are the main remedies available, each having suspensive and devolutive effects on the enforcement of the judgment. However, provisional

[1] Assistant d'enseignement à l'Université de Kolwezi, Avocat au Barreau près la cour d'Appel du Lualaba en République Démocratique du Congo. n°243, Av. LDK, Q. Industriel, C/Manika, V/Kolwezi, Province du Lualaba.

enforcement is possible in certain cases, despite the exercise of these remedies. Socio-political interferences constitute major obstacles to the enforcement of judicial decisions, often resulting from interference by political-administrative authorities. Furthermore, problems related to the failure of the public prosecutor's office, court clerks, and bailiffs may hinder the enforcement of judgments. Thus, this article highlights the challenges faced by the Congolese judicial system regarding the enforcement of judicial decisions and proposes solutions such as expanding the powers of court clerks and bailiffs in the enforcement procedure and revising the laws governing the requisition of public force.

Keywords: Execution, decision, **j**udgment, decision, civil, TGI, Kolwezi.

0. Introduction

Tout au long de son existence, l'homme vit au sein d'une communauté en relation permanente avec ses semblables pour lui permettre de s'épanouir harmonieusement. Et pourtant, dans toute société où vit un groupe de gens naissent comme toujours et partout ailleurs, les règles de Droit pour remédier aux déséquilibres sociaux ou aux règlements des litiges (différends ou conflits) qui peuvent s'installer. D'où la signification exacte de la maxime : *« ibi societas, ubis jus ».* En effet, bien que les normes juridiques surgissent spontanément au sein de toute communauté où vivent les individus, en partie grâce à la volonté du législateur qui détient le monopole pour édicter les lois, l'interprétation et l'application du droit ne relèvent pas de tous, mais sont plutôt confiées aux institutions judiciaires autorisées, dotées de pouvoirs ad hoc. Par conséquent, ces institutions compétentes, chargées de résoudre les différends, ont compétence dans différents domaines, tels que le commercial, le civil, le pénal, le fiscal et l'administratif. Cependant, toute entreprise scientifique digne de ce nom doit suivre un chemin clair et spécifique, tout en délimitant son champ d'application. C'est pourquoi notre attention se porte sur les affaires civiles, notamment en ce qui concerne l'exécution des jugements dans le droit positif congolais.

Ainsi, l'Etat a ouvert une possibilité aux particuliers (personnes physiques ou morales lésées ou en conflits) d'initier des recours devant les juridictions congolaises en vue d'obtenir leur protection et celle de leurs biens. En Droit congolais, ces recours sont appelés : *« Action civile »*. Certes, lorsqu'un litige né, la juridiction saisie procède par l'analyse des conditions de fond et de la forme avant de départager les parties concernées par une décision de justice. Toutefois, on arrive parfois à une décision de justice parce que les parties ont transigé. A cet effet, les parties peuvent exécuter leur transaction volontairement. Si tel n'est pas le cas, l'intervention de la force publique devient nécessaire, car la transaction a valeur des choses jugées à l'égard des parties.

Considérant la maxime juridique *: « Lata sententia judex desinit esse judex »*, qui signifie que "le juge après avoir rendu sa sentence, le juge cesse d'être juge". Une fois

le litige tranché, le jugement échappe au juge qui l'a rendu. Ce qui intéressait autrefois le juge, c'était exclusivement le procès. Le juge ne se préoccupait guère de ce qui pouvait exister en aval, dans l'exécution du jugement. Désormais, le juge suit l'affaire jusqu'à l'exécution du jugement. L'exécution est la réalisation effective des dispositions d'un jugement ; ce qui permet de faire passer le droit dans les faits. Le jugement étant un acte d'une efficacité particulière, il a vocation à produire des effets substantiels qui affectent la situation juridique des parties. Pour que le jugement soit effectif, certains attributs de nature procédurale ont été attachés au jugement. Il est ainsi revêtu de l'autorité de la chose jugée. Également, il dessaisit le juge, il est doté de la force probante d'un acte authentique et de la force exécutoire. Aussi, à défaut d'exécution volontaire, le jugement constituant un titre exécutoire permet à la partie gagnante d'en poursuivre l'exécution forcée. Le souci de l'effectivité du Droit commande que la décision de justice soit rapidement exécutée. Aussi, par application de l'article 6, paragraphe 1 de la Convention européenne des droits de l'homme, la Cour européenne des droits de l'homme considère dorénavant que le titulaire du titre exécutoire que constitue le jugement dispose d'un véritable droit à l'exécution de la décision (Arrêt Hornsby de la cour européenne des droits de l'homme(CEDH) du 19 mars 1997, n° 18357/91, aff. Hornsby c/ Grèce, sur le droit à l'exécution des décisions de justice). Pour sa part, le Conseil constitutionnel a donné une force particulière au droit à l'exécution forcée d'un jugement, lors de l'examen de la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions (Déc. 98-403 DC, 29 juill. 1998). La règle selon laquelle tout jugement peut donner lieu à une exécution forcée « est le corollaire de la séparation des pouvoirs » et elle ne peut être écartée que pour « des circonstances exceptionnelles tenant à la sauvegarde de l'ordre public ». L'effectivité du droit à un recours juridictionnel suppose un droit à l'exécution des décisions de justice. L'idée même de force exécutoire le commande. Il importe donc d'assurer au bénéficiaire d'un jugement, en l'absence d'une exécution spontanée, la possibilité d'une exécution forcée. Toutefois, ces exigences ne signifient pas que le gagnant puisse recourir immédiatement aux voies de droit menant à l'exécution forcée du jugement. Les dispositions légales ont prévu des conditions et l'intervention d'un juge permettant l'exécution forcée, dont l'objectif est de concilier divers intérêts en présence : intérêts du bon fonctionnement de la justice et mise en œuvre effective du procès équitable, intérêts privés du titulaire du titre exécutoire, et intérêts légitimes du perdant.

Par ailleurs, il sied de rappeler que condamner un coupable ne suffit pas pour que la justice soit faite, encore faut-il que les sanctions prononcées soient aussi effectivement exécutées. Qui veut tout simplement dire qu'il est bien de condamner une personne, mais il est mieux de faire exécuter cette condamnation. On a longtemps considéré que le simple jugement suffisait mais le jugement est inutile s'il n'est pas exécuté. L'arrêt *Hornsby* de la cour européenne des droits de l'homme a déclaré que l'exécution des décisions de justice faisaient partie des principes protégés par l'article 6-1 de la convention européenne des droits de l'homme relatif au droit à un procès équitable (Arrêt Hornsby de la cour européenne des droits de l'homme(CEDH) du 19 mars 1997,

n° 18357/91, aff. Hornsby c/ Grèce, sur le droit à l'exécution des décisions de justice). Il y a donc un droit fondamental à l'exécution du jugement. La cour européenne des droits de l'homme retient dans cet arrêt une interprétation utilitariste de la convention pour assurer les droits aux justiciables. L'exécution d'une décision de justice fait partie intégrante du procès équitable au sens de la disposition sus-évoquée.

L'acte uniforme, met également en relief la question de la responsabilité civile de l'Etat. L'article 29 de l'acte dispose que : « L'Etat est tenu de prêter son concours à l'exécution des décisions et des autres titres exécutoires. Il est aussi stipulé que la formule exécutoire vaut réquisition directe de la force publique. La carence ou le refus de l'Etat de prêter son concours engage sa responsabilité » (Article 29 de l'acte uniforme portant procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution). Le principe de concours et de la responsabilité de l'Etat est donc, une garantie de la bonne exécution de décision de justice pour le créancier. Il s'agit là d'une heureuse innovation dans la mesure où la formule exécutoire vaut réquisition directe de la force publique, contrairement au droit congolais qui exige que l'Huissier exécutant requiert en cas des difficultés rencontrées, la force publique en s'adressant au Parquet près la juridiction ayant rendu la décision ou à l'autorité locale (Article 14 du Décret du 06 Août 1959 portant Code de Procédure Pénale tel que modifié et complété par la loi n°15/024 du 31 décembre 2015). Mais il arrive que l'Officier du Ministère Public s'y oppose pour plusieurs raisons jusqu'à se constituer juge d'un jugement dont il ne devait que faciliter l'exécution.

Aussi, les articles 46 et 47 de la loi portant statut des magistrats exigent ces derniers au respect du devoir de diligence (Article 46 et 47 de la loi organique n°06/020 du 10 octobre 2006 portant statut des magistrats, telle que modifiée par la loi n°15/014 du 01 Aout 2015). Le code pénal LII punit une abstention coupable dès lors qu'une autorité a été requis pour l'accomplissement d'un acte qui rentre dans ses attributions (Article 149 ter alinéa 2 du décret du 30 janvier 1940 telle que modifié et complété par la loi n°06/018 du 20 juillet 2006). De même, l'article 10 du code de procédure civile renseigne que dans le cas qui requiert célérité, lorsqu'il y a péril en demeure, le Président de juridiction compétente, par voie d'ordonnance motivée, peut permettre d'assigner à bref délai. Cette abréviation concerne, faut-il le souligner tant sur le délai ordinaire que sur le délai de distance (Article 10 du décret du 07 mars 1960 portant code de procédure civile congolaise). Néanmoins, le président apprécie souverainement, car le cas pouvant justifier abréviation sont multiples. C'est pourquoi, pour éviter d'exposer le cité aux caprices du seul demandeur, la doctrine a tenté de définir la notion de célérité qu'elle considère à juste titre comme : « une situation urgente créée par des facteurs extérieurs et qui est telle que, quel dommage irréparable serait causé aux parties ou à l'une d'elle, si elle devrait attendre l'écoulement de délai ». C'est d'autant dire que, l'urgence en question doit être objective. L'urgence étant une exception, le juge est tenu de la mettre en œuvre avec circonspection ou avec parcimonie.

L'article 21 du code de procédure civile envisage aussi l'exécution provisoire des décisions de justice lorsqu'il est établi que l'une des conditions posées par l'article susmentionné a été établie. Ce constat ci-haut évoquées ont suscité susciter plusieurs interrogations, dont les plus pertinentes sont : *Les conditions d'exécution forcée des décisions judiciaires, permettent-elles aux parties de les appliquer facilement, et quelles failles présente le système congolais en procédure d'exécution des décisions judiciaires en matières civiles ?*

La réponse à notre question fondamentalement posée, exige une méthodologie de recherche ci-dessous en vue d'aboutir au résultat attendu.

1. Méthodologie

Dans cette dissertation, nous avons adopté une approche systématique pour examiner, analyser et interpréter les textes juridiques relatifs à l'exécution des jugements civils concernant le recouvrement des créances, les expulsions, et l'exécution des jugements sur l'état des personnes. Notre objectif était de comprendre l'intention du législateur et d'identifier les lacunes, tant du côté des parties concernées que du système judiciaire lui-même. Nous avons principalement examiné l'Acte Uniforme de l'OHADA du 15 novembre 2023, entré en vigueur le 16 février 2024, ainsi que d'autres lois, décrets et textes législatifs pertinents.

Pour mettre en œuvre cette méthodologie, nous avons utilisé la technique documentaire, consistant à recenser et consulter des documents spécialisés sur notre sujet de recherche. Cette méthode nous a permis d'accéder à une variété de sources, telles que des textes de loi, des décisions de justice, et des publications doctrinales. Nous avons également analysé les décisions judiciaires portant sur l'exécution des jugements civils, en mettant l'accent sur les cas de recouvrement de créances, d'expulsions, et d'affaires relatives à l'état des personnes.

Notre analyse visait à évaluer le respect des procédures d'exécution et à identifier les lacunes dans l'exécution des jugements, ainsi qu'à examiner les décisions faisant l'objet d'appels en raison de nouveaux éléments de preuve. En somme, notre dissertation repose sur une analyse approfondie des documents judiciaires afin de mieux comprendre les défis rencontrés dans l'exécution des décisions de justice en matière civile.

2. Résultats

2.1. La portée philosophique et juridique de l'exécution des actes juridictionnels en République Démocratique du Congo

Section 1 : les actes juridictionnels (juge)

L'Etat a confié la mission de la justice dans le chef des Cours et Tribunaux et il les a dotés d'un pouvoir redoutable et dont la mission principale serait de dire le droit en départageant les parties en conflit. Mais cependant, si ces Cours et Tribunaux rendent des jugements qu'ils ne savent pas exécuter, à quoi servirait la justice.

§1. Les ordonnances

Très souvent, les ordonnances sont des actes administratifs, parfois judiciaires pris par le juge pour mener à bonne fin la procédure qu'il engage à la suite d'un conflit naît entre deux parties. Ces ordonnances, sont de deux ordres selon qu'ils émanent du juge ou du Tribunal. Ainsi :

La requête saisissant le juge, débouche d'une ordonnance gracieuse qui a un caractère gracieux et non susceptible des voies de recours. Ce qui entraine comme conséquence que cette ordonnance exclue le double degré des juridictions. C'est l'exemple d'une ordonnance statuant sur la pension alimentaire, l'ordonnance abréviatif de délai en cas de célérité, l'ordonnance autorisant la saisie conservatoire et nécessitant sa validation en obtenant la décision du juge aux fins d'être métamorphoser en saisie exécution.

La requête saisissant le Tribunal débouche d'un jugement et est susceptible d'appel. Par conséquent, le double degré des juridictions est de mise. Ces ordonnances sont appelables. A cet effet, on peut citer : l'ordonnance statuant sur la confirmation de la détention préventive (matière pénale) ; l'ordonnance statuant sur la liberté provisoire, constitue en elle-même la décision de justice ; d'où, cette ordonnance, c'est un acte judiciaire…

§2. Les jugements

A. Notion et définition

Il sied de retenir que la notion du jugement est controversée et polysémique ; c'est-à-dire, ayant plusieurs définitions selon qu'il s'agit de tel ou tel autre doctrinaire. C'est ainsi que nous retenons ici quelques définitions en raison de leur sens clair et précis.

Le lexique des termes juridiques considère le jugement comme un terme généralement utilisé pour désigner toute une décision prise par un collège des magistrats statuant comme un juge unique (RAYMOND GUILLIEN 2003). Il est également pris pour une décision rendue par une juridiction légalement constituée sur une contestation existante entre deux parties ayant introduites et poursuivant le litige conformément aux règles de droit (Dictionnaire juridique, 2009).

GERARD CORNU le définit comme étant l'action de juger, plus précisément d'examiner une affaire en vue de lui donner une situation générale après instruction ainsi que les débats.

2.2. Classification des jugements et intérêt de distinction

1. Jugement contradictoire et jugement par défaut

a. Jugement contradictoire

Les jugements contradictoires sont ceux qui sont rendus après que les parties ont comparu et présenté leurs moyens (LUBAKI MAKANGA 2008). La procédure contradictoire est celle où toutes les parties ont effectivement soutenu leurs prétentions à l'audience de la cause.

Le fonctionnement normal de la juridiction procédant suivant le principe contradictoire, veut que le juge entende les différentes parties en leurs moyens de fait (pour former sa conviction), puis en leurs moyens de droit (pour s'éclairer sur les solutions juridiques possibles à venir) (LUBAKI MAKANGA 2008).

L'appel étant une voie de recours ordinaire, est pris en considération pour attaquer ce genre de jugement.

b. Jugement par défaut

Les jugements par défaut, sont ceux qui interviennent lorsque l'une des parties n'a pas comparu, ni personne pour elle. Autrement, c'est lorsque l'une des parties n'a pas comparue ou n'a pas été représentée alors qu'il a été normalement et régulièrement signifiée (LUBAKI MAKANGA 2008).

Quand y - a-t-il défaut ?

Il n'y a pas en effet de défaut de comparaître se compliquant du défaut à conclure. C'est le seul fait de prendre part ou non à l'instruction et aux débats qui déterminent le caractère contradictoire ou non de la procédure (ELIS, 23 Avril 1957, R.J. p.40. Cité par RUBBENS, A. op.cit, p.143). Le défaut peut exister dès l'audience d'instruction, il peut subvenir en cours du débat si une partie se retire avant que l'instruction ne soit terminée, il peut en cours d'instance être rabattu par la comparution du défaillant (RUBBENS, A, 1978). La simple comparution matérielle du défendeur, après requête, ne suffit pas à rendre le débat contradictoire.

1. Le procès par défaut

A ce stade, il y a lieu de distinguer selon qu'il s'agit du défaut du demandeur et du défendeur.

a. Défaut du demandeur

En cas du défaut du demandeur, trois cas de figures se présentent :

Il y *a « **défaut congé** »,* lorsque le juge ne statue pas sur le fond. Le défaut congé équivaut à l'extinction de l'instance, c'est-à-dire à la radiation de l'affaire. Cela a pour conséquence, qu'il n'y a pas des voies de recours contre les décisions du défaut congé. Néanmoins, comme la prescription demeure interrompue par l'assignation, la décision du défaut congé ouvre la possibilité au demandeur de réintroduire un autre dossier, car ses droits n'ont pas été compromis. En dehors de la sollicitation du défaut congé, le défendeur requiert défaut du demandeur, peut encore prendre ses avantages.

Par contre il y a « **défaut profit ultérieur** », lorsque le défendeur constate le défaut du demandeur ; il demande un renvoie ultérieur qu'il plaide même si le demandeur n'est pas là. Au cas où le demandeur comparait à l'audience ultérieure ; il y aura ce qu'on appelle : *« **Rabat** »* du défaut et la procédure redevient contradictoire.

Enfin le **« défaut profit joint »,** ici le défendeur fait constater le défaut et plaide immédiatement en absence du demandeur. Retenez que les voies de recours sont possibles devant le profit joint et devant le profit ultérieur. Mais sur requête motivée, le Tribunal peut ordonner la réouverture des débats.

b. Défaut du défendeur

Trois hypothèses se présentent :

Il y a **« défaut faute de comparaitre »,** lorsque à l'appel de la cause, le défendeur ne comparait pas, ni personne en son nom ; les conclusions du demandeur sont adjugées si elles s'avèrent justes et vérifiées. Cependant, en pareille circonstance, le juge a l'obligation de se substituer au défendeur en vue de vérifier le bien-fondé de la demande. De la sorte, en cas de condamnation, le défendeur peut recourir à une voie de recours appelée : « Opposition ». Cette voie de recours n'est pas envisageable pour le demandeur qui requiert défaut contre le défendeur et qui voit son action déclarée non fondée. En ce cas, le demandeur n'a possibilité d'interjeter l'appel.

En ce qui concerne le *«* **défaut faute de conclure** *»*, il sied de relever qu'en Droit Franco-Belge, le défaut faute de conclure vise l'hypothèse d'une partie qui ne conclue pas, mais qui, néanmoins continue à comparaitre. Il requiert contre une telle partie, le défaut de conclure.

En Droit procédurale congolais par contre, il n'a paru opportun de considérer qu'une partie physiquement présente ou représentée, puisse être jugée par défaut pour n'avoir pas conclu. D'où la raison d'être de l'article 19 du Code de Procédure Civile selon lequel : « Le demandeur, en cas de non conclusion par le défendeur, est habilité

à la procédure moyennant le recours à la sommation avec avenir à plaider et à conclure, de la sorte, dans les 15 jours francs à partir de la sommation, si le défendeur ne conclut toujours pas, il sera statué par un jugement contradictoire ».

La sommation se conçoit dans le cas d'un procès déjà pendant, elle n'implique pas assignation, elle est destinée à paralyser l'inertie du défendeur qui refuse de conclure. En fin quant au *« **défaut en cas de pluralité des défendeurs** »* c'est la situation du demandeur, lorsque parmi plusieurs défendeurs assignés, certains font défaut, d'autres sont présents ou représentés. Dans ce cas, à la demande de l'une des parties, le juge fixe une date d'audience actée par le greffier, date d'audience à l'occasion de laquelle, toutes les parties, celles qui comparaissent comme celles qui ne comparaissent pas, feront l'objet d'une convocation par le greffier au moyen d'une lettre recommandée à la Poste avec comme conséquence que le jugement à intervenir ne sera pas susceptible d'opposition, car réputé contradictoire à l'égard de toutes les parties.

Cependant, l'inefficacité de l'article 18 du Code de Procédure Civile parait fort limité en raison du fait qu'il ne pas certain que le commun des congolais possède une boîte postale. Il est permis de considérer que la simple preuve de la réception de la convocation du greffier même notifiée à domicile peut ouvrir la voie à l'application de l'article 18. Il faut observer que cet article, a un intérêt évident : Il permet de prévenir les complications de procédure et le risque de contrariété des jugements ; il permet également d'éviter les défauts dilatoires.

c. Intérêt de distinction

L'intérêt de distinction réside dans les voies de recours en ce sens que pour les jugements par défaut, l'opposition et l'appel sont souvent ouvert, alors que pour le jugement contradictoire, seul l'appel est ouvert.

2. Jugement définitif et jugement avant dire droit

a) Jugement définitif

Un jugement est définitif, lorsqu'il met fin à une contestation en la tranchant **(**MUKADI BONYI et KATWALA KABA KASHALA ;1999). Cela ne signifie pas que le procès est définitivement terminé, clos, car ce jugement, pourra être rétracté sur opposition réformée sur appel et cassé en cassation. Le jugement n'est donc définitif que sous réserve des voies de recours. Lorsque les voies de recours sont épuisées, on ne dit plus que le jugement est définitif, mais qu'il est passé en force des choses jugées, c'est-à-dire qu'il est devenu inattaquable au moyen des voies de recours prévues par la loi (MUKADI BONYI et KATWALA KABA KASHALA ;1999).

Toutefois que l'on parle du jugement définitif, il convient de signaler qu'il tranche non seulement une contestation principale, mais aussi celle incidente. Le jugement définitif sur incident, tranche une contestation en tant qu'elle porte sur un incident de

procédure. Ainsi, le jugement sur le fond met fin au conflit provoqué par l'action en justice sous réserve des voies de recours.

b. Jugement avant dire droit

Ce sont des jugements qui interviennent avant l'examen du fond de l'affaire. Ce sont des jugements par lesquels le juge ordonne les mesures d'instruction (LUBAKI MAKANGA, 2008). Le jugement avant dire droit est la décision du Tribunal qui apparait comme nécessaire pour permettre au juge de trancher le litige ultérieurement. Parmi les jugements avant dire droit, on distingue les jugements préparatoires de celles interlocutoires.

Le jugement avant faire droit interlocutoire, est celui qui préjuge du fond de l'affaire, les devoirs qu'il ordonne ont une incidence sur l'issue du litige. Dans le jugement interlocutoire, le juge fait déjà par une lecture entendre aux parties qu'il donnera partiellement ou totalement gain de cause à l'une d'elle si la mesure d'instruction ou la vérification qu'il ordonne, vient appuyer les prétentions de cette partie (MUKADI BONYI et KATWALA KABA ;1999).

Par contre, *le jugement avant dire droit préparatoire* c'est un jugement qui aménage l'instruction de la cause, un jugement qui tend à décréter les mesures d'instruction pour mettre l'affaire en état de recevoir un jugement définitif. Dans ce jugement, le Tribunal ne préjuge en rien du fond de l'affaire, mais le juge prend toute mesure utile à la bonne marche du procès (NZANGI BATUTU, 2008).

Ce qui est important concernant le jugement avant dire droit interlocutoire et préparatoire, ce que tous les deux tendent au même but ; celui de mettre le procès en état de recevoir un jugement définitif par une mesure d'instruction quelconque. Ainsi, sont donc préparatoires : Un jugement qui ordonne communication des pièces ; les jugements de surséances ; les jugements qui décident de sursoir en vertu de l'adage : « Le criminel tient le civil en état » ou « Le civil tient le criminel en état » ; les jugements qui se bornent à joindre des affaires connexes. (ELIS, 28 Février 1942, RJCB 1942, p.87 Cité par BONYI et KATUALA K.K, op.cit., p.116).

Il est vrai que les jugements préparatoires n'ont pas l'autorité de la chose jugée.

L'intérêt de distinction réside au niveau de l'article 72 Code de Procédure Civile en ce sens qu'on ne peut relever l'appel d'un jugement préparatoire qu'ensemble avec l'appel d'un jugement définitif, sinon l'appel sera irrecevable. Cependant, s'agissant d'un jugement interlocutoire et provisionnel, l'appel peut être interjeté et déclaré recevable avant le jugement définitif. Le ratio legis de la recevabilité de l'appel des jugements interlocutoires, est de permettre à la partie victime d'un préjudice de faire disparaître l'injustice avant le jugement définitif.

3. Demande provisoire et demande provisionnelle

a. Demande provisoire

C'est un jugement qui ordonne les mesures particulières pour une bonne marche du procès. C'est le cas en matière de divorce, le problème de la garde des enfants en ce qui concerne les mesures conservatoires.

b. Demande provisionnel

Il s'agit d'un jugement allouant une provision sur une somme d'argent qui fera l'objet d'un solde à la fin du procès. Les jugements provisionnels sont toujours définitifs et exécutoires par la partie à qui l'on donne une somme d'argent qui a été allouée à titre de provision sous réserve d'appel. S'agissant des jugements provisoires, ils sont toujours sujets à modification suivant les circonstances.

4. Jugements d'expédiant et jugement supplétif

a. Jugement d'expédiant

Il y a jugement d'expédiant lorsque les parties qui étaient en contestation devant le Tribunal, se mettent d'accord et demandent au Tribunal de constater leur transaction (MUKADI BONYI et KATWALA KABA ; 1999).

Mais pour que le Tribunal accepte d'homologuer ou d'entériner l'accord et de passer dans un jugement, il faut à l'origine qu'il y ait une contestation, puisque le jugement est une décision rendue sur une contestation (ELIS, 28 Février 1942 ; RJCB 1942, p.87 Cité par MUKADI BONYI et KATUALA KABA KASHALA., op.cit., p.118). Notons que dans ce jugement, les litiges ont bien existé, mais seulement les parties en conflit y ont mis fin en cours d'instance et le juge a constaté leur transaction en l'enregistrant.

b. Jugement supplétif

C'est un jugement qui trouve son importance souvent en matière de déclaration de naissance. C'est lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une déclaration hors délai légal après sa naissance, le juge procédera par un jugement supplétif hors délai de la loi.

Effets du jugement

Une fois prononcé, le jugement produit des effets ci-après :

a. Le **dessaisissement** du Tribunal

Le jugement a pour effet de soustraire la connaissance du litige au Juge. En effet, dès que le juge a rendu son jugement, le litige est terminé en ce qui le concerne il ne pourrait plus revenir sur les termes ou le verdict de sa décision, son pouvoir étant circonstanciel celui-ci disparaît avec la cause qui l'a entrainé (MUKADI BONYI et KATWALA KABA ;1999).

LUBAKI MAKANGA y ajoute en confirmant clairement que le jugement dessaisit le juge après son prononcé. Et le juge ne peut pas reprendre son jugement même si les

éléments décisifs apparaissent (MUKADI BONYI et KATWALA KABA ;1999). Ces assertions se justifient mieux par la règle ancienne : « La sentence une fois rendue, le juge cesse d'être juge » (NATHALIE FRICERO Cité par LUBAKI MAKANGA, 2008).

Mais souvent à chaque principe, on y oppose une exception. Cependant, la loi admet certains tempéraments à celle-ci, et le juge peut toujours rectifier une erreur matérielle à la demande de la partie la plus diligente, c'est-à-dire celle qui la requiert en premier lieu. C'est une dérogation au principe : *« **Non bis in idem** ».*

b. **L'autorité** de la chose jugée.

Tout jugement a dès son prononcé, l'autorité de la chose jugée. Ceci veut dire que doit être reconnue pour vérité ce qui est dit dans le dispositif du jugement. L'autorité de la chose jugée au civil n'est que relative ; elle n'est pas opposable aux tiers, c'est-à-dire aux personnes qui n'ont pas été partie au procès. Suivant la doctrine en vigueur, elle est encore relative en ce sens que les parties peuvent renoncer à invoquer l'exception de la chose jugée et que les Tribunaux ne peuvent d'office la soulever.

Ainsi, les jugements qui modifiant l'état (divorce, la capacité juridique des personnes : interdiction, mise sous conseil) font cependant l'autorité *Erga onnes* (**RUBBENS, A, 1978**). Aussi longtemps que le jugement est susceptible d'être attaqué par voie de recours ordinaire, cette autorité de la chose jugée n'est que précaire. Ce n'est que lorsque les délais d'appel sont écoulés, que le jugement est irrévocablement coulé en force des choses jugées.

Les jugements avant faire droit, ont également l'autorité de la force jugée bien que le Tribunal qui demeure saisi ait encore la faculté de revenir sur sa décision, ils ne peuvent dès lors jamais être coulés en force des choses jugées. Les jugements définitifs sur incident par contre, bien que ne dessaisissant pas le Tribunal du fond du litige, acquièrent la force des choses jugées par l'écoulement des délais de recours ou par l'acquiescement expresse ou implicite des parties.

c. La force exécutoire

Les jugements civils sont immédiatement exécutoires. Sauf exceptions prévues par la loi ou modalités d'exécution imposées par le jugement même (RUBBENS, A, 1978). Les jugements prononçant le divorce, ne sont exécutoires qu'après écoulement des délais d'appel et la cassation. Le juge, peut dans son dispositif, prévoir des délais d'exécution. En principe, l'exercice du recours en appel suspend la force exécutoire des jugements. Le Tribunal doit toutefois dire son jugement exécutoire nonobstant tout recours, lorsqu'il y a un acte authentique, reconnaissance d'une dette, soit promesse reconnue et condamnation précédente dont il n'y a pas fait appel (Article 21 du Décret du 07 Mars 1960 portant Code de Procédure Civile).

d. L'ouverture des voies de recours

En République Démocratique du Congo, les jugements sont susceptibles de recours sauf stipulation spéciale de la loi (UBBENS, A, 1978). C'est le cas par exemple du

jugement purement préparatoire que son appel ne peut être introduite que conjointement avec l'appel du jugement au fond. La faveur accordée à quiconque condamné par défaut de faire opposition au jugement dans les quinze jours qui suivent celui de la signification à personne outre un jour par cent kilomètres de distance. Egalement le droit d'interjeter appel dans un délai de trente jours pour les jugements contradictoires du jour de la signification (Articles 61 et 67 du Décret du 07 Mars 1960 portant Code de Procédure Civile).

e. **Signification** du jugement

On entend par signification d'une décision judiciaire sa notification officielle par le Ministère d'Huissier. En général, il ne peut être procédé à aucun acte d'exécution d'un jugement sans que préalablement celui-ci ait été porté par voie de signification à la connaissance de la partie contre laquelle l'exécution sera poursuivie (MUKADI BONYI et KATWALA KABA KASHALA ;1999). Elle a pour but de mettre la partie pendante en demeure de s'exécuter volontairement. Le code de Procédure Civile ne précise pas que l'exécution du jugement doit nécessairement commencer par la signification ; mais cela résulte des principes généraux du droit et implicitement des termes de l'article 25 du Code de Procédure Civile qui dispose que : « Les jugements par défaut sont valablement signifiés… », Ce qui implique nécessairement que le désir du législateur est de voir les jugements signifiés avant leur exécution.

De même, les articles 61 et 67 prévoient que les délais d'opposition et d'appel commencent à courir à dater de la signification et à ce propos, la loi parle du jugement contradictoire. Donc, il ne suffit pas qu'une partie soit au procès pour qu'elle soit réputée avoir connaissance. La partie qui n'a pas eu gain de cause est présumée ne rien savoir même si elle a été présente ou représentée au moment où le jugement a été lu en audience publique.

D. Les principes généraux du droit garantissant les décisions judiciaires.

Un jugement ou une décision de justice devient définitive, lorsque toutes les voies de recours sont épuisées et lorsque le délai pour introduire un recours a été expiré. Cette décision rêvait un caractère de l'autorité de la chose jugée qui a comme corolaire le principe : *« Res judicata proveridata habetur »* : Les choses jugées sont considérées comme vérité.

2.3. Des obstacles à l'exécution des décisions de justice à Kolwezi.

§1. Les immunités d'exécution

Il est indispensable de savoir si on peut appliquer à une personne morale de droit public une mesure de contrainte ordonnant une exécution forcée. Toutefois, la pratique admet que lorsqu'une décision judiciaire est prononcée contre une partie au procès qui, du reste s'abstient de s'exécuter volontairement, la partie qui a eu gain de cause doit, pour vaincre son inertie, la contraindre par voie légale à s'exécuter. Mais, il n'est pas aisé pour les personnes morales de droit public car, on admet

traditionnellement que celui qui obtient une condamnation contre les personnes morales de droit public, ne peut la poursuivre par exécution forcée. D'où le principe de : « L'inexécution des mesures forcées des décisions de justice contre les personnes morales de droit public » : l'Etat, les Etablissements ou Entreprises Publiques. Ce qui signifie que l'exécution forcée et les mesures conservatoires ne sont pas applicables aux personnes morales qui bénéficient d'une immunité d'exécution sauf renonciation expresse. C'est ce que prévoit l'article 30 AUPSRVE qui dispose : « Sauf renonciation expresse, il n'y a pas d'exécution forcée ni de mesures conservatoires contre les personnes morales de droit public, notamment l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics. Toutefois, les dettes certaines, liquides et exigibles des personnes morales de droit public donnent lieu à compensation avec les dettes également certaines, liquides et exigibles dont quiconque sera tenu envers elles, sous réserve de réciprocité. Les dettes des personnes visées à l'alinéa précédent ne peuvent être considérées comme certaines au sens des dispositions du présent article que si elles résultent d'une reconnaissance par elles de ces dettes ou d'un titre ayant un caractère exécutoire sur le territoire de l'État où se situent lesdites personnes ».

D'aucuns justifient ce principe par le fait que l'Etat est assez solvable et ne peut engager d'autres dépenses que celles inscrites à son budget et s'acquitter de ses dettes sans observer les règles de la comptabilité publique (KENGO WA NDONDO, 1978). Le domaine public et privé de l'Etat est insaisissable. Le principe traditionnel est donc que les personnes morales de droit public n'exécutent les jugements que volontairement et non parce qu'elles y sont contraintes (KENGO WA NDONDO, 1978). Il sied de souligner que dans la pratique, très souvent, on recourt à la transaction qui peut aboutir ou non. Ainsi donc, les immunités d'exécution, constituent bel et bien un obstacle à l'exécution des décisions judiciaires.

§2. Les recours

En droit positif Congolais, les jugements rendus sont susceptibles de recours sauf stipulation spéciale de la loi. (RUBBENS, A.1978,) C'est le cas par exemple du jugement purement préparatoire que son Appel ne peut être introduit que conjointement avec l'Appel du jugement au fond. La faveur est accordée à quiconque condamné par défaut de faire opposition au jugement dans les quinze jours qui suivent celui de la signification à personne outre un jour par cent Kilomètres de distance. Egalement le droit d'interjeter appel dans un délai de trente jours pour les jugements contradictoires à dater du jour de la signification.

L'opposition étant une voie de recours de rétractation, et l'appel une voie de réformation, sont suspensifs d'exécution du jugement aussi longtemps que le délai est encore pendant ; sauf exécution provisoire du jugement sur pied de l'article 21 du Code de Procédure Civile. Le principe est que les délais d'appel, et d'opposition et l'exercice effectif d'une des voies de recours, rendent l'exécution impossible. Mais l'exécution provisoire déroge à cette règle, en ce sens qu'elle rend des jugements exécutoires nonobstant tout recours.

a) Effet de l'opposition

L'opposition étant une voie de recours ordinaire, produit deux effets dont l'un suspensif et l'autre dévolutif. S'agissant de *l'effet suspensif,* l'opposition comme voie de recours ordinaire suspend l'exécution du jugement. Cette assertion, est mieux éclairée par les dispositions de l'Article 64 du Code de Procédure Civile qui disposent que : « L'opposition faite dans les formes et délais prévus au présent chapitre, suspend l'exécution lorsque celle-ci n'a pas été ordonnée nonobstant appel (Article 64 du Décret du 07 Mars 1960 portant Code de Procédure Civile). En ce qui concerne *l'effet dévolutif,* la doctrine, considère que l'acte d'opposition a un effet dévolutif étant donné qu'il ramène le litige devant le juge qui avait prononcé le jugement par défaut.

b) Effet de l'appel

L'appel est *suspensif,* c'est-à-dire qu'il suspend l'exécution du jugement sauf si celui-ci est déclaré exécutoire par provision. L'appel a aussi un *effet dévolutif* en ce sens que la juridiction saisie de ce recours ne connait que la partie du jugement sur lequel il porte. Ce principe est généralement tiré de l'adage Latin : *« Tantum devoluntum quantum appelantum »*, il ne peut être dévolu à la juridiction d'appel plus qu'il a été jugé au premier degré (MATADI NENGA GAMANDA, 2009). L'effet dévolutif traduit le principe dispositif au niveau d'appel. Il n'est dévolu qu'autant qu'il n'est appelé. En effet, l'appel ne défère à la juridiction d'appel qui la connaissance des chefs du jugement qu'il critique expressément ou implicitement et ceux qui en dépendent. (MATADI NENGA GAMANDA, 2009).

§3. Les interférences socio-politiques

De fois, l'exécution de certaines décisions de justice deviennent difficiles à exécuter par le fait des interventions de certaines autorités politico-administratives qui s'interposent à ces dites décisions. A cet effet, le pouvoir judiciaire ne peut jouir dès lors de son indépendance afin de rendre ses décisions en toute impartialité pour enfin les exécutées sans subir certaines influences. Que donc, les interférences socio-politiques constituent bien des obstacles à l'exécution du jugement.

§4. La suspension du droit d'exécuter par le Tribunal

La suspension d'un jugement par le Tribunal intervient, s'il y a l'exécution par le jugement, une compensation, une novation, une remise de la dette. (LUHONGO KABINDA, 2000).

§5. La suspension du droit d'exécuter par cause de faillite

En matière de faillite, le jugement déclaratif suspend les poursuites individuelles des créanciers et transporte au curateur le droit de pratiquer des mesures d'exécution contre le failli. Cette situation, est la conséquente du dessaisissement produit par le jugement qui déclare failli. (LUHONGO KABINDA, 2000)

§6. La défaillance du Ministère Public

L'Article 14 du Code du Procédure Pénale ordinaire autorise l'huissier à solliciter le concours du Procureur de la République, organe habilité pour requérir la force aux fins d'exécuter un jugement où il aurait rencontré la résistance. Mais il arrive que l'Officier du Ministère Public s'y oppose pour plusieurs raisons jusqu'à se constituer juge d'un jugement dont il ne devait que faciliter l'exécution. (Article 14 du Décret du 06 Août 1959 portant Code de Procédure Pénale tel que modifié et complété par la loi n°06/019 du 20 Juillet 2006)

§7. La défaillance du Greffier et de l'Huissier

Aux termes des articles 118, 121, 122, 125, 126, 128, 130 à 135, les Greffiers et Huissiers interviennent dans l'exécution des décisions de justice. Le Greffe d'exécution est animé par eux.

De formations moyennes, ils sont souvent confrontés aux règles de procédure qu'ils ne maitrisent pas ; au volume de plus en plus élevé des décisions à exécuter et au manque des moyens matériels pour le faire. Bref, leur niveau d'instruction comme l'incurie et la mauvaise foi les y empêchent.

3. Conclusion

Tout au long de cette dissertation, nous avons réfléchi sur la non l'exécution des décisions judiciaires en droit Congolais. Certes, rendre justice est un exercice difficile, car dit-on, la justice est un attribut de Dieu qui sonde les cœurs et les reins du fait qu'il connaît les plus profondes motivations qui conduisent l'homme à l'acte délictuel. Alors, étant sur cette terre, la justice humaine veut que ses décisions rendues soient chaque fois exécutées, car c'est cela la manifestation majeure d'un Etat de droit et l'accomplissement de ce qu'une décision ordonne ou de ce à quoi un acte oblige.

Par ailleurs, Au regard de la constitution (Article 149 de la constitution congolaise du 18 février 2006 telle que modifiée et complétée par la loi n°11/002 du 20 Janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution de la RDC). les décisions de justice sont rendues au nom des peuples et exécutées au nom du chef de l'Etat. Sur base du principe du parallélisme de forme et faisant une analyse comparative et par rappel à ce principe, il n'y a donc que le chef de l'Etat qui a le pouvoir de suspendre l'exécution. Mais le fait est de constater que ce sont les chefs des juridictions qui

autorisent et interdisent l'exécution des décisions judiciaires, alors que l'exécution est la force même de la justice.

Cependant, dans la pratique, bon nombre de décisions judiciaires ne sont pas exécutés suite à certains obstacles que ces décisions connaissent, notamment : les immunités d'exécution dont jouissent certaines personnes morales de droit public ne pouvant pas faire objet d'une mesure d'exécution forcée ; les interférences socio-politiques se traduisant par les ingérences des autorités politico-administratives dans l'exécution de décisions de justice, la défaillance du Ministère Public dans la procédure à réquisition, ainsi que la défaillance du Greffier ou de l'Huissier de justice…,

En effet, nous référant aux résultats de la statistique au Tribunal de Grande Instance de Kolwezi, cadre de nos recherches, il est utile de souligner que la justice a moins présenté un service aux justiciables, mais cependant, pour accéder à ses mérites et au consensus du peuple Congolais, nous avons proposé l'expansion du pouvoir du Greffier ou de l'Huissier de justice dans la procédure à réquisition ainsi que l'étendu du juge d'exécution en vertu de l'article 49 de l'AUPSRVE (juge du Tribunal de Commerce, juge du Tribunal de Grande Instance et juge de paix) qui, désormais interviendra dans la procédure d'exécution des mesures forcées des décisions de justice. Par ailleurs, que l'article 14 du code de procédure pénale ordinaire relative à la réquisition de la force publique dans le chef du MP soit revue au profit de l'AUPSRVE de manière à étendre et à reconnaitre le pouvoir des greffiers ou huissiers de justice qui, du reste peuvent requérir la force publique sans recourir au Procureur de la République seul organe habilité à la requérir.

4. Bibliographie

Acte Uniforme de l'OHADA portant procédure simplifiée de recouvrement et de voies d'exécution.

Arrêt Hornsby de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) du 19 mars 1997 sur le droit à l'exécution des décisions de justice.

Décret du 06 août 1959, portant Code de Procédure Pénale, modifié et complété par la loi n°15/024 du 31 décembre 2015.

Décret du 07 mars 1960, portant Code de Procédure Civile.

Décret du 30 janvier 1940, modifié et complété par la loi n°06/018 du 20 juillet 2006.

Dictionnaire juridique, économique et financier (2011). J. Delmas et cie, Paris.

Édith Jaillardon et Dominique Roussillon (2010). *Outils pour la recherche juridique : méthodologie de la thèse de doctorat et du mémoire de master en Droit*. Les archives contemporaines, Paris.

Guillaume, D. (2012). *Formuler une problématique : dissertation, mémoire, thèse, rapport de stage*. DUNOD, Paris.

Victor KALUNGA TSHIKALA (2022), *Droit OHADA de l'exécution*, Label, Lubumbashi.

Kabange Numbi et Lubaki Makanga (2008). *L'exécution des jugements en droit congolais*. (Unpublished manuscript).

Kahisha Alidor Munemeka (2019). *Le Droit OHADA de l'exécution forcée. Academia-l'Harmathan*, Louvain-la-Neuve.

Katuala Kaba Kashala et Mukadi Bonyi (1999). *Procédure Civile*. Batema Ntambwa, Kinshasa.

Kengo Wa Ndondo (1978). L*'exécution des jugements*. (B.A. dissertation), inédit.

La Constitution Congolaise du 18 février 2006, modifiée et complétée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011.

Larousse illustré en RD Congo (2009).

Lavarde, A. M. (2008). *Guide méthodologie de la recherche en psychologie*. De Boeck, Bruxelles.

Lubaki Makanga (2008). *Rédaction des jugements*. SE, Kinshasa.

LUC VAN C. et Raymond QUIVY (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales.* DUNOD, Paris.

Luhongo Kabinda Ngoie (1999). *Des causes d'inexécution des décisions judiciaires en droit congolais*. (B.A. dissertation), inédit.

Matadi Nenga Gamanda (2009). *Droit judiciaire privé. Droit et idées nouvelles*, Kinshasa.

MPALA MBABULA, L. (2014). *Pour vous chercheur*. MPALA, Lubumbashi.

Ngoie Mutunda Hybert et Ali (2009). *Guide pratique du Greffier en RDC*. RCM, Kinshasa.

Nzangi Batutu (2008). *Des questions spéciales de procédure civile*. SE, Kinshasa.

Rubens, A. (1978). *Droit judiciaire Zaïrois*, Tome II. PUZ, Kinshasa.

Kalunga Tshikala, Victor (2022). *Droit OHADA de l'exécution*. Label, Lubumbashi.

Revue Panafricaine de la Jeunesse
ISSN : 2790-6256
Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive
ISSN : 2790-6248 l e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com

Les Droits Environnementaux en République Démocratique du Congo : Entre Textes Légaux et Réalités Pratiques

[Environmental Rights in the Democratic Republic of the Congo: Between Legal Texts and Practical Realities]

MUIMBI KITUMBA Richard[1]
Université de Kabinda / RD Congo
Email : profmrichard@gmail.com

Resumé

Cet article explore les droits environnementaux en République Démocratique du Congo (RDC), mettant en évidence l'écart entre la législation existante et sa mise en œuvre pratique. Il examine les principaux textes juridiques nationaux et internationaux, soulignant l'engagement de la RDC envers la protection de l'environnement à travers des lois et des accords internationaux. Cependant, il identifie plusieurs défis majeurs, notamment l'impunité juridique, le manque de tribunaux spécialisés et les faiblesses institutionnelles. Pour combler cet écart, l'article propose des solutions telles que le renforcement des capacités institutionnelles, la formation du personnel judiciaire et la création de tribunaux spécialisés pour l'environnement. Il souligne également l'importance de la coopération internationale pour relever les défis environnementaux en RDC. Ainsi, l'article insiste sur la nécessité d'un engagement politique fort pour promouvoir efficacement les droits environnementaux en RDC. Il met en évidence la position selon laquelle, malgré les défis persistants, des solutions sont envisageables grâce à des mesures concrètes garantissant ainsi une protection efficace de l'environnement et un avenir durable pour les générations futures.

Mots-clés : Environnement, République Démocratique du Congo, Législation, Protection, Déforestation.

Abstract

The article explores environmental rights in the Democratic Republic of Congo (DRC), highlighting the gap between existing legislation and its practical implementation. It examines the main national and international legal texts, emphasizing the DRC's commitment to environmental protection through laws and international agreements. However, it identifies several major challenges, including legal impunity, a lack of specialized courts, and institutional weaknesses. To address this gap, the article

[1] Secretaire Général Acadamique de l'Université de Kabinda (UNIKAB)

proposes solutions such as strengthening institutional capacities, training judicial personnel, and establishing specialized environmental courts. It also underscores the importance of international cooperation in addressing environmental challenges in the DRC. Thus, the article emphasizes the need for strong political commitment to effectively promote environmental rights in the DRC. It highlights the position that, despite persistent challenges, solutions are feasible through concrete measures, thereby ensuring effective environmental protection and a sustainable future for future generations.

Keys-word : Environment, Democratic Republic of Congo, Legislation, Protection, Deforestation.

0. Introduction

Les conférences des Nations Unies sur l'environnement tenues respectivement à Stockholm, en 1972 et à Rio de Janeiro en 1992, avaient conduit la Communauté internationale à accorder une attention plus accrue aux problèmes de l'environnement, face aux dangers prévisibles de sa dégradation. (United Nations, 2023). Parmi les dommages causés à l'environnement figurent notamment la diminution de la diversité biologique, la pollution du sol, de l'air et de l'eau, la destruction de la couche d'ozone, la diminution de la fertilité du sol, la désertification, l'épuisement des ressources halieutiques, et la détérioration du patrimoine naturel et culturel. Mus par la volonté de faire face aux multiples défis susvisés et de contribuer à l'atténuation des dommages constatés, les Etats ont adopté des accords multilatéraux sur l'environnement. Parmi les principales obligations qu'imposent ces accords figurent notamment l'élaboration des législations nationales, des politiques, plans et programmes nationaux de mise en œuvre ainsi que la mise en place d'un cadre institutionnel et des mécanismes de financement nécessaires à cette fin. La législation en vigueur étant anachronique en la matière et par conséquent inappropriée, il s'avère indispensable que, conformément à l'article 123 point 15 de la Constitution du 18 février 2006, la République Démocratique du Congo dispose d'une loi cadre destinée à :

a) définir les principales orientations en matière de protection de l'environnement ;
b) guider la gestion de l'immense potentiel disponible à la République en matière de ressources naturelles, en vue d'un développement durable au bénéfice de sa population ;
c) prévenir les risques et lutter contre toutes les formes de pollution et de nuisances ;

d) servir de base à une législation spécifique régissant la conduite de secteurs qui sont certes distincts de l'environnement mais dont les impacts directs ou indirects sont indéniables.

Cette loi établit les principes généraux qui servent de base à des lois spécifiques régissant les différents secteurs de l'environnement. (Ministère de l'Environnement et Dévéloppement Durable, 2020).

En effet, notons que la République Démocratique du Congo (RDC) s'impose comme un véritable trésor de biodiversité, abritant des écosystèmes d'une richesse inestimable, tels que la forêt équatoriale et des réserves de biodiversité uniques. Cette abondance naturelle, cependant, est confrontée à des défis environnementaux majeurs, mettant en péril sa préservation. La RDC détient environ 155 millions d'hectares de forêts tropicales humides, la classant ainsi comme le deuxième pays possédant la plus grande surface forestière au monde, juste derrière le Brésil (FAO, 2020). Ces forêts jouent un rôle crucial dans la régulation du climat mondial, en absorbant le dioxyde de carbone et en produisant de l'oxygène, en plus de servir de refuge à une multitude d'espèces animales et végétales.

Cependant, cette richesse forestière est menacée par la déforestation, qui persiste à un rythme alarmant. Entre 2010 et 2020, le taux moyen de perte de couverture forestière en RDC a été estimé à 0,4% par an (Hansen et al., 2021), principalement en raison de l'expansion de l'agriculture, de l'exploitation forestière illégale et de l'exploitation minière. L'impact de ces activités dépasse largement les frontières nationales, affectant la biodiversité mondiale et contribuant au changement climatique.

Parallèlement, l'exploitation minière constitue une autre menace significative pour l'environnement en RDC. Avec ses vastes ressources minérales, notamment le cobalt, le cuivre, l'or et le coltan, la RDC est un acteur clé sur le marché mondial des minéraux utilisés dans diverses industries, notamment la technologie. Cependant, l'exploitation minière, souvent caractérisée par des pratiques non durables et non réglementées, entraîne une série de conséquences néfastes pour l'environnement, telles que la pollution des sols et des cours d'eau, la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité (Global Witness, 2020).

En ce qui concerne la biodiversité, la République démocratique du Congo présente le plus haut niveau de diversité biologique en Afrique. Cette richesse naturelle, d'importance locale et mondiale, est aujourd'hui menacée, avec 190 espèces qui sont en danger d'extinction. (ONU, 2021). Ainsi, la RDC est parmi les premiers signataires de la convention mondiale sur la diversité biologique depuis 1992. Elle dispose ainsi d'un cadre juridique solide pour la protection de sa biodiversité. Malgré cela, la mise

en œuvre de ces réglementations reste largement insatisfaisante. Les parcs nationaux en RDC sont soumis à des pressions multiples, notamment la déforestation due aux activités agricoles et à la carbonisation, les limites contestées, le braconnage, et l'exploitation forestière illégale, entre autres (Hance, 2021 ; Radio Okapi, 2021 ; Justicia ASBL, 2019).

De ce qui précède, dans un contexte où la République Démocratique du Congo (RDC) possède une richesse environnementale immense mais est confrontée à des défis majeurs tels que la déforestation, l'exploitation minière non durable et la faiblesse des institutions, comment concilier les droits environnementaux inscrits dans la législation nationale et internationale avec les réalités pratiques sur le terrain afin d'assurer une protection effective de l'environnement et des populations locales ? Cet article repose sur une analyse critique, basée sur la revue de la littérature des textes juridiques existants relatifs aux droits environnementaux, ainsi que sur des observations empiriques des réalités pratiques sur le terrain. Il vise à éveiller la conscience collective des gouvernants, de la population, des scientifiques et de la communauté internationale sur l'urgence de protéger l'environnement en RDC. Il met en évidence le fait selon lequel, malgré l'existence de lois et de réglementations visant à protéger l'environnement, leur mise en œuvre reste un défi majeur en raison de la faiblesse des institutions, de la corruption et du manque de ressources. Cette divergence entre les textes légaux et les réalités pratiques constitue un aspect crucial à examiner pour comprendre l'efficacité des droits environnementaux dans le pays.

1. Cadre légal des droits environnementaux en RD Congo

1.1. Définition Juridique de l'environnement en RD Congo

La Loi n o 11/009 du 9 juillet 2011 portant sur l'Environnement en RDC, en son article 2, point 16, définit l'environnement comme « *l'ensemble des éléments naturels ou artificiels et des équilibres biologiques et géochimiques auxquels ils participent, ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humaines* ».

En effet, le cadre légal des droits environnementaux en République Démocratique du Congo (RDC) repose sur un ensemble de textes juridiques nationaux et internationaux visant à protéger et à préserver l'environnement. Dans la section suivante, nous examinerons les principaux textes législatifs qui régissent les droits environnementaux en RDC et nous procéderons à une analyse des droits et protections qu'ils accordent.

Revue Panafricaine de la Jeunesse – RPJ –
©Editions Lumumba
ISSN: 2790-6248 I e-ISSN: 2790-6256
Volume 3, n°1, Janvier– Avril 2024

1.2. Principaux textes juridiques nationaux et internationaux

1.2.1. Textes Nationaux

Comme souligné dans l'introduction, la République Démocratique du Congo (RDC) dispose d'une loi cadre destinée à la protection de l'environnement. Voici quelques informations importantes sur cette loi :

La Constitution de la République Démocratique du Congo

La Constitution de la République Démocratique du Congo, pierre angulaire de la gouvernance nationale, établit un engagement sans équivoque en faveur de la protection de l'environnement et du bien-être des citoyens. En son Article 53, elle proclame le droit fondamental de toute personne à un environnement sain et favorable à son plein épanouissement, tout en lui assignant le devoir sacré de le défendre. Cette disposition constitutionnelle reflète la conscience profonde du lien indissociable entre la qualité de l'environnement et la réalisation intégrale de l'individu. De plus, elle confie à l'État la lourde responsabilité de veiller à la protection de l'environnement et à la santé des populations, démontrant ainsi son engagement résolu envers le développement durable et la préservation des ressources naturelles. Ainsi, la Constitution congolaise transcende le simple cadre juridique pour incarner un véritable pacte social et moral, affirmant la primauté de la préservation environnementale dans la quête collective d'un avenir prospère et équilibré.

Loi N° 11/009 du 09 juillet 2011 : portant sur les principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement.

Elle a été adoptée dans le cadre du **Décret N° 14/019 du 2 août 2014**, qui fixe les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux de la protection de l'environnement.

Notons que cette loi a été adoptée pour répondre aux défis environnementaux et contribuer à l'atténuation des dommages constatés. Elle édicte les principes généraux qui servent de base aux lois particulières régissant les différents secteurs de l'environnement.

Objectifs de cette loi :

- Définir les grandes orientations en matière de protection de l'environnement.
- Orienter la gestion durable des ressources naturelles du pays au profit de sa population.
- Prévenir les risques et lutter contre toutes les formes de pollutions et nuisances.

La loi n°18/001 du 09 mars 2018 : portant code minier

La loi n°18/001 du 09 mars 2018 représente une avancée majeure dans le paysage juridique de la République Démocratique du Congo en matière de régulation minière. En modifiant et complétant la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier, elle renforce la structure réglementaire qui encadre l'exploration, l'exploitation et la gestion des précieuses ressources minérales du pays.

Ce Code minier révisé établit un cadre clair et rigoureux, définissant avec précision les droits et les obligations des entreprises opérant dans le secteur minier. Il met en place des mécanismes de contrôle et de régulation afin d'assurer une exploitation responsable et durable des ressources minières congolaises, tout en préservant les intérêts nationaux.

Une innovation majeure introduite par cette réforme est l'incorporation de dispositions spécifiques relatives aux obligations socioenvironnementales des entreprises minières envers les communautés locales. Cette avancée reflète l'engagement du gouvernement congolais à promouvoir le développement durable et à protéger les droits des populations locales affectées par l'activité minière.

Ainsi, la loi n°18/001 du 09 mars 2018 marque une étape cruciale dans la consolidation d'un cadre juridique moderne et équilibré pour le secteur minier en RDC, favorisant à la fois le développement économique du pays et le bien-être des communautés locales en leur garantissant un environnement sain.

Loi N°011/2002 Du 29 Aout 2002 : Portant Code Forestier

La Loi N°011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier en République démocratique du Congo représente bien plus qu'un simple ensemble de règles : c'est un jalon essentiel dans l'évolution de la politique forestière congolaise. En s'appuyant sur des principes modernes de gestion des ressources forestières et sur les normes établies par les conventions internationales en matière d'environnement, cette loi incarne l'engagement du pays envers une exploitation forestière durable et responsable. En classifiant les forêts selon leur nature et leur importance, qu'il s'agisse de forêts classées nécessitant une protection spécifique, de zones protégées ou de zones de production permanente, le Code fournit un cadre clair et précis pour la gestion judicieuse des précieuses ressources forestières congolaises. En outre, en établissant des institutions dédiées à l'administration forestière et en réglementant les droits d'usage, les concessions et les activités d'exploitation forestière, cette loi érige un système solide de gouvernance forestière, fondé sur la transparence, la responsabilité et le respect de l'environnement. Ainsi, la Loi N°011/2002 du 29 août

2002 n'est pas seulement un texte législatif, mais plutôt un manifeste pour une relation équilibrée entre l'homme et la nature, offrant un modèle exemplaire pour la gestion durable des forêts dans le monde entier.

Par ailleurs, bien que la Constitution de la RDC ne mentionne pas explicitement le droit à un environnement sain, elle offre un cadre général pour la protection des droits fondamentaux, y compris ceux liés à l'environnement. il y a lieu de rappeler donc que la **Constitution de la RDC** reconnaît le droit à un environnement sain et équilibré. Elle établit également les bases juridiques pour la protection de la biodiversité et des ressources naturelles du pays.

1.2.2. Accords internationaux

La République Démocratique du Congo (RDC) a ratifié plusieurs accords et conventions internationales qui revêtent une importance cruciale dans la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles. Parmi ces engagements internationaux figurent la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention de Ramsar sur les zones humides.

- la Convention sur la diversité biologique

La Convention sur la diversité biologique (CDB), adoptée lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, vise à promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composantes et le partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. En ratifiant cette convention, la RDC s'engage à mettre en œuvre des mesures concrètes pour protéger sa biodiversité riche et variée, qui comprend une vaste gamme d'écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce. Glowka, L., Burhenne-Guilmin, F., Synge, H., & McNeely, J. A., 1994 ; Secretariat of the Convention on Biological Diversity, 2000).

- la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée en 1992, est un accord international visant à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et à prévenir les perturbations dangereuses du système climatique. En tant que pays situé au cœur de la forêt équatoriale, la RDC joue un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique en tant que puits de carbone important et en tant que gardien de vastes étendues de forêts tropicales. (Bodansky, D., 2001 ; Yamin, F., & Depledge, J., 2004).

- la Convention de Ramsar sur les zones humides

La Convention de Ramsar sur les zones humides est un traité international adopté en 1971 pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides à l'échelle mondiale. La RDC abrite des zones humides d'une importance exceptionnelle, telles que le bassin du fleuve Congo et le lac Mai-Ndombe, qui fournissent des habitats essentiels à une diversité d'espèces animales et végétales, ainsi que des services écosystémiques vitaux pour les communautés locales. (Gardner, R. C., & Finlayson, C. M.,201 ; Matthews, G. V. T., 1993).

En ratifiant ces accords internationaux, la RDC s'engage à coopérer avec la communauté internationale pour relever les défis environnementaux mondiaux, tout en bénéficiant des avantages de la collaboration et de l'échange d'expertise. Ces engagements témoignent de la volonté du gouvernement congolais de contribuer activement aux efforts mondiaux visant à préserver la biodiversité, à atténuer les effets du changement climatique et à assurer une gestion durable des ressources naturelles.

2. Les réalités pratiques des droits environnementaux en RDC

Dans nosd observations et analyse de la réalité pratique des droits environnementaux en République Démocratique du Congo (RDC), plusieurs défis majeurs se dressent, mettant en évidence l'écart entre les textes législatifs et leur mise en œuvre effective sur le terrain. (Kasongo, Peltier, & Bisiaux 2009, Vermeulen & Reyniers 2011, Megevand 2013, Tchatchou, Gillet, & Kasongo 2015, Reyniers 2019.)

2.1. Absence de leadership environnemental

A. Obstacles à la mise en œuvre effective des lois environnementales

Impunité juridique et besoin de tribunaux spécialisés :

- L'impunité juridique est un problème majeur en RDC en ce qui concerne les crimes environnementaux. L'absence de tribunaux spécialisés dédiés à ces questions crée un climat d'impunité où les auteurs d'infractions environnementales échappent souvent à toute sanction.
- L'établissement de tribunaux spécialisés pour l'environnement est impératif pour garantir une application effective des lois environnementales. Ces tribunaux seraient chargés de traiter exclusivement les affaires liées à la déforestation illégale, à l'exploitation minière non durable et à d'autres crimes environnementaux, assurant ainsi une justice rapide et équitable.

Exemple : Des cas flagrants de déforestation illégale ou d'exploitation minière non autorisée sont souvent signalés, mais en l'absence de tribunaux spécialisé et l'impunité juridique, occasionné par la corruption, les responsables restent impunis ; ce qui encourage la récidive et nuit à la préservation de l'environnement.

B. Nécessité de renforcer les capacités institutionnelles et législatives

Renforcement des capacités institutionnelles :

Pour combattre l'impunité et assurer une application effective des lois environnementales, il est crucial de renforcer les capacités des institutions chargées de l'application de la loi. Cela inclut la formation du personnel judiciaire et des agents de protection de l'environnement, ainsi que l'amélioration des infrastructures et des ressources disponibles pour mener des enquêtes et poursuivre les contrevenants.

Exemple : En investissant dans la formation et l'équipement des forces de l'ordre et des procureurs spécialisés dans les crimes environnementaux, le gouvernement pourrait améliorer la capacité de son système judiciaire à faire respecter les lois environnementales.

Amélioration de la législation :

En parallèle du renforcement des capacités institutionnelles, il est nécessaire d'améliorer la législation environnementale pour la rendre plus efficace et dissuasive. Cela pourrait inclure la révision des lois existantes pour les rendre plus strictes et l'adoption de nouvelles lois pour combler les lacunes législatives.

Exemple : La création de lois spécifiques pour réglementer l'exploitation minière artisanale et industrielle, en imposant des sanctions sévères pour les activités illégales ou dommageables pour l'environnement, pourrait dissuader les pratiques non durables et contribuer à la protection des écosystèmes fragiles.

Défis et perspectives pour une meilleure protection de l'environnement

Réduction de l'impunité juridique : La mise en place de tribunaux spécialisés pour l'environnement constitue une étape cruciale pour réduire l'impunité juridique et assurer une application effective des lois environnementales. Ces tribunaux doivent être dotés des ressources nécessaires et bénéficier d'un soutien politique pour fonctionner de manière efficace.

Renforcement de la coopération internationale : La lutte contre les crimes environnementaux en RDC nécessite une coopération étroite avec la communauté internationale. Des partenariats avec d'autres pays et organisations internationales peuvent permettre d'échanger des informations, des ressources et des meilleures

pratiques pour renforcer les capacités nationales en matière de protection de l'environnement.

3. Conclusion

Notre article met en lumière les défis complexes auxquels la République Démocratique du Congo est confrontée dans sa quête de protection de l'environnement. L'écart significatif entre la législation environnementale existante et sa mise en œuvre concrète sur le terrain représente un obstacle majeur à la préservation des écosystèmes fragiles du pays et au bien-être des populations locales. Cependant, des solutions peuvent être envisagées pour réduire cet écart et promouvoir efficacement les droits environnementaux.

Premièrement, il est essentiel de renforcer les capacités institutionnelles et législatives. Cela implique la formation du personnel judiciaire et des agents de protection de l'environnement, ainsi que l'amélioration des infrastructures et des ressources disponibles pour faire respecter les lois environnementales. De plus, la création de tribunaux spécialisés pour l'environnement pourrait garantir une application efficace des lois et une justice rapide et équitable pour les crimes environnementaux.

Deuxièmement, une coopération internationale accrue est nécessaire. La lutte contre les crimes environnementaux en RDC ne peut réussir sans une collaboration étroite avec la communauté internationale. Des partenariats avec d'autres pays et organisations internationales peuvent permettre d'échanger des informations, des ressources et des meilleures pratiques pour renforcer les capacités nationales en matière de protection de l'environnement.

Enfin, malgré les défis persistants, il existe des perspectives d'espoir pour l'avenir de la promotion des droits environnementaux en RDC. Avec un engagement politique fort, une volonté de coopération internationale et un renforcement des capacités institutionnelles, il est possible de surmonter les obstacles actuels et de créer un avenir durable pour les générations futures.

En somme, la promotion des droits environnementaux en République Démocratique du Congo nécessite des efforts concertés à la fois au niveau national et international. En adoptant des mesures telles que le renforcement des capacités, l'établissement de tribunaux spécialisés et la coopération internationale, il est possible de réaliser une protection effective de l'environnement et de garantir un avenir durable pour tous.

4. Bibliographie

United Nations (2023, *Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, du 3 au 14 juin 1992, Rio de Janeiro*. Récupéré sur https://www.un.org/en/conferences/environment/rio1992 B

odansky, D. (2001). *The United Nations Framework Convention on Climate Change: A Commentary*. Yale Journal of International Law, 18(2), 451-558.

FAO. (2020). *Global Forest Resources Assessment 2020*. Récupéré sur http://www.fao.org/forest-resources-assessment/en/

Gardner, R. C., & Finlayson, C. M. (2018). *Global Wetland Outlook: State of the World's Wetlands and their Services to People*. Gland, Switzerland: Ramsar Convention Secretariat.

Global Witness. (2020). *Congo's miners dying to feed world's hunger for electric cars*. Récupéré sur https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/congos-miners-dying-to-feed-worlds-hunger-for-electric-cars/

Glowka, L., Burhenne-Guilmin, F., Synge, H., & McNeely, J. A. (1994). *Guide de la convention sur la diversité biologique*. Gland : IUCN.

Hansen, M. C., Potapov, P. V., Moore, R., Hancher, M., Turubanova, S. A., Tyukavina, A., ... & Kommareddy, A. (2021). *High-resolution global maps of 21st-century forest cover change*. Science, 342(6160), 850-853.

Justicia ASBL (2019), *Spoliation des parcs upemba et kundelungu : Graves risques de la perte des espèces animales et Violations des droits environnementaux, disponible sur : http://www.justiciahumanrights*.org/?q=spoliation-des-parcs-UPEMBA-et-KUNDELUNGU, consulté le 28 avril 2024.

Kasongo, E., Peltier, R., & Bisiaux, F. (2009). *Étude sur la savanisation en République Démocratique du Congo*.

Matthews, G. V. T. (1993). *The Ramsar Convention on Wetlands: Its History and Development*. Gland, Switzerland: Ramsar Convention Bureau.

Megevand, C. (2013). *Dynamiques de déforestation dans le bassin du Congo : Réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt*. Banque Mondiale. https://documents1.worldbank.org/curated/ar/307461468253862164/pdf/Dynamiques-de-d%C3%A9forestation-dans-le-bassin-du-Congo-r%C3%A9concilier-la-croissance-%C3%A9conomique-et-la-protection-de-la-for%C3%AAt.pdf

Ministère de l'Environnement et Dévéloppement Durable (2020), *Loi n° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement*, URL : https://medd.gouv.cd/loi-n-11-009-du-09-juillet-2011-portant-principes-fondamentaux-relatifs-a-la-protection-de-lenvironnement/

ONU (2021), *La Convention sur la diversité biologique, traité international pour un avenir durable*, URL : https://www.un.org/fr/observances/biological-diversity-day/convention.

ONU (1992), *Convention Sur La Diversité Biologique*. [ARCHIVES]

Radio Okapi (2021), RDC : cri d'alarme sur la «spoliation» de parcs nationaux (AFP), URL : https://www.radiookapi. net/2021/10/06/actualite/societe/rdc-cri-dalarme-sur-la-spoliationde-parcs-nationaux-afp (consulté le 26 novembre 2023).

Reyniers, C. (2019). *Agroforesterie et déforestation en République démocratique du Congo : Miracle ou mirage environnemental ?* Mondes en développement. Url : https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2019-3-page-113.htm

Secretariat of the Convention on Biological Diversity. (2000). *Cartagena Protocol on Biosafety to the Convention on Biological Diversity: Text and Annexes*. Montréal: Secretariat of the Convention on Biological Diversity.

Tchatchou, B., Gillet, P., & Kasongo, E. (2015). *Les politiques de lutte contre le changement climatique et leurs effets sur la déforestation en République Démocratique du Congo*.

Vermeulen, C., & Reyniers, C. (2011). Exploitation *minière et défis environnementaux en République Démocratique du Congo*. URL : https://searchworks.stanford.edu/view/13869846

Yamin, F., & Depledge, J. (2004). *The International Climate Change Regime: A Guide to Rules, Institutions and Procedures*. Cambridge: Cambridge University Press.

Textes juridiques

Loi N° 11/009 du 09 juillet 2011
Décret N° 14/019 du 2 août 2014
Constitution de la RD Congo
Loi n°18/001 du 09 mars 2018
Loi N°011/2002 Du 29 Aout 2002 : Portant Code Forestier

Revue Panafricaine de la Jeunesse – RPJ –
©Editions Lumumba
ISSN: 2790-6248 I e-ISSN: 2790-6256
Volume 3, n°1, Janvier– Avril 2024

Revue Panafricaine de la Jeunesse – RPJ –
©Editions Lumumba
ISSN: 2790-6248 I e-ISSN: 2790-6256
Volume 3, n°1, Janvier– Avril 2024

ARTS ET LETTRES

Revue Panafricaine de la Jeunesse – RPJ –
©Editions Lumumba
ISSN: 2790-6248 I e-ISSN: 2790-6256
Volume 3, n°1, Janvier– Avril 2024

La traduction : agent catalyseur des échanges culturels au Nigéria

[Translation: catalytic agent of cultural exchanges in Nigeria]

NWODO, Mary Ngozi
Email: ngozinwodo@gmail.com

ONWE, Chinasa Joyce
Email: nasio2K3@gmail.com
Alex Ekwueme Federal University, Ndufu-Alike, Ikwo, Ebonyi State- Nigeria

Résumé

La dimension culturelle de la traduction constitue un objet d'actualité pour la traductologie et se développe également dans le cadre des disciplines connexes. Cela est dû, tout d'abord au développement du paradigme culturel de la traductologie. Mais l'interculturalité rend le processus de la traduction plus compliqué et plus multivalent que jamais. Cette situation amène les chercheurs à revoir les catégories et les problèmes fondamentaux de la traduction au travers du prisme culturel. Nous aussi, dans cette communication, voulons disséquer les dimensions culturelles des discours qui peuvent dépasser le cadre de la traduction au sens classique du terme. Mais aussi, constater l'élargissement du concept de la traduction qui désormais embrasse des phénomènes divers situés traditionnellement à la marge de la traduction au sens classique : un rapport, un commentaire, un compte-rendu et même les procédés complexes comme palimpseste, stylisation et différentes variétés des formes trans-sémiotiques comme l'adaptation cinématographique. Donc la dimension culturelle de la traduction doit être abordée dans la perspective interdisciplinaire, ce qu'actuellement on peut constater. Alors, il nous semble que l'attention à la problématique des transferts culturels peut ouvrir au traducteur un espace de réflexion très porteur.

Mots-clés : traductologie, traduction, interculturalité, transferts culturels, institutions internationales

Abstract

The cultural dimension of translation has become a topical subject for translation studies and is also developing within the framework of related disciplines. This is due, first of all, to the development of the cultural paradigm of translation studies. But interculturality makes the translation process more complicated and more multivalent than ever. This situation leads researchers to review the fundamental categories and problems of translation through the cultural prism. We also, in this communication, want to dissect the cultural dimensions of discourses which can go beyond the framework of translation in the classic sense of the term. But also, note the broadening of the concept of translation which now embraces various phenomena traditionally located on the margins of translation in the classical sense: a report, a commentary and even complex processes such as palimpsest, stylization and different varieties of trans-semiotic forms such as cinematographic adaptation. Therefore, the cultural dimension of translation must be approached from an interdisciplinary perspective,

which we can currently see. So, it seems to us that attention to the problem of cultural transfers can open up a very promising space for reflection for the translator.

Keywords: translation studies, translation, interculturality, cultural transfers, international institutions

0. Introduction

Le multilinguisme (ici utilisé comme synonyme du plurilinguisme) fait référence à la capacité des humains à communiquer dans différentes langues, que ce soit individuellement ou collectivement. En fonction de son bagage linguistique, on peut être compétent dans plus d'une langue. En même temps, les sociétés peuvent être composées de groupes qui utilisent différentes langues. Les deux types de ce phénomène sont de plus en plus courants dans le monde d'aujourd'hui, et le monolinguisme (individuel ou sociétal) tend à être l'exception plutôt que la norme. Les linguistes s'accordent à dire qu'environ 7168 langues sont parlées aujourd'hui, alors qu'il n'existe que 196 pays souverains dans le monde (Soler, 2021).

Le terme « multilinguisme » est intéressant pour les chercheurs de nombreux domaines et disciplines. Etant un domaine aussi vaste, il peut être étudié sous différents angles, notamment : le bilinguisme et l'acquisition d'une seconde langue (comment les gens deviennent compétents dans plus d'une langue au cours de leur vie) ; langue et cognition (comment la/les langue(s) peuvent avoir un impact sur les capacités cognitives des personnes) ; et la langue dans la société (comment gérer et réguler efficacement les rôles des différentes langues coexistant dans une société particulière). Les universitaires ne sont pas les seuls à s'y intéresser, c'est également le cas des gouvernements et des organisations. L'Union européenne en est un exemple particulièrement pertinent (Soler, 2021).

Quels sont les liens avec le dialogue interculturel ? Les locuteurs multilingues peuvent faire usage de leurs différentes ressources linguistiques à des fins différentes, notamment pour (re)créer des identités différentes. Parfois, cette mobilisation de leur répertoire linguistique peut produire un résultat ludique. D'autres fois, le résultat peut être moins positif car l'utilisation de différentes langues a un effet sur les frontières et les barrières. En principe, plus les connaissances sont partagées entre les locuteurs multilingues, moins il y a de probabilité de résultats négatifs dans les rencontres multilingues. Vu sous cet angle, le concept de dialogue interculturel peut bénéficier de l'incorporation du multilinguisme comme une composante clé dans l'étude de la communication interculturelle (Soler, 2021).

1. Le Nigeria et la notion de culturalité

Le Nigeria est l'un des pays les plus riches sur le plan de la diversité ethniques. Ce pays compte environ cinq cents groupes ethnolinguistiques et une variété de cultures d'une richesse incommensurable (Bamgbose, 1992). C'est dans les années 80 que la théorie des transferts culturels se forge en France au sein d'un groupe de germanistes français et remonte notamment aux ouvrages de M. Espagne et M. Werner consacrés aux échanges entre l'Allemagne et la France (ouvrages clés : Espagne et Werner 1987, Espagne 1999). Plus tard, on a commencé à appliquer les principes d'étude aux autres aires culturelles et linguistiques notamment en Amérique latine. Cette perspective se développe particulièrement dans les ouvrages de chercheurs comme C. Digeon, L. Turgeon, C. Boidin, Y. Obolenskaia et B. Joyeux. Cet élargissement des champs d'études est tout à fait naturel selon C. Boidin (2005), parce

que « nous découvrons ... certains transferts culturels dans divers univers culturels ». Par conséquent, le concept du transfert embrasse un éventail large de phénomènes dont chacun pourrait constituer un objet d'études indépendant. Selon M. Espagne, « le transfert culturel engage aussi bien la vie économique, démographique, psychique et intellectuelle des groupes sociaux mis en présence, même s'il est vrai que la vie intellectuelle est plus propice à l'observation d'imbrications qui concernent des choses et des personnes mais surtout leur interprétation symbolique » (Espagne 1999 : 1). Les travaux dans ce domaine cherchent à repérer les réseaux de la transmission du savoir mais aussi des biens et des personnes (Jurt 2007 : 101). Cette étendue impressionnante a son revers de médaille : on ne peut pas nier que même de nos jours le concept central, celui du transfert culturel, manque de précision. Quelle est la contribution de la traduction à la société multilingue du Nigeria ? Nous penchons dans cette étude sur les échanges culturels.

1.1. L'accès aux autres cultures

La diversité culturelle était en effet au cœur des convictions des Pères fondateurs du Nigéria. C'est bien la diversité culturelle et linguistique qu'ils se proposaient de promouvoir grâce à une langue de grande communication en partage qui est l'anglais. Ils avaient ainsi rendu nécessaire une prise de conscience essentielle telle qu'elle en est en ce début du 21e siècle : le respect de la dignité humaine, la célébration de la différence, conditions premières de tout développement durable, inclusif et équitable. En effet, s'il y a urgence de protéger la biodiversité naturelle du Nigeria, pour la propre survie des Nigérians, il y a tout autant la nécessité de sauvegarder la richesse de leur patrimoine culturel commun. Car il ne peut y avoir de dialogue des cultures qu'à la condition que toutes les cultures aient la capacité de s'exprimer avec la même vigueur.

1.2. L'interculturalité

Le Nigéria a donc la diversité culturelle dans son ADN. Les évolutions technologiques n'ont pas eu raison du besoin de culture, de la demande de culture, bref de la nécessité de culture. On peut même dire qu'à l'ère du numérique, la diversité culturelle est devenue un enjeu fondamental. Avec une langue en partage, un ancrage sans compromis sur les valeurs humanistes fondamentales, une stratégie économique axée sur le développement durable, inclusif et équitable au service des jeunes et des femmes, la culture demeure force de combat. Un combat qui est à la genèse de l'unité du Nigéria au sein de laquelle elle occupe une place naturelle. Il ne saurait en être autrement car la culture est le reflet de nos manières de voir le monde, de dire le monde et d'être au monde. Sans compter qu'elle relève également nos rapports à l'Autre. C'est aujourd'hui une évidence, la culture contribue à l'édification de sociétés ouvertes, inclusive, dynamique, innovantes, prospères et pluralistes.

Appréhender l'autre, c'est une des fonctions les plus générales de la traduction que de donner accès aux cultures étrangères (http://centerforinterculturaldialogue.org,2021) de même aux cultures diverses que comporte le Nigéria (comme le souligne la résolution du Conseil Éducation, jeunesse et culture du Conseil de l'Union européenne qui reconnaît « le rôle (…) de la traduction dans l'acquisition de compétences interculturelles. (…). La Résolution du Conseil de l'Union européenne relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme, Conseil Éducation, jeunesse et culture, Bruxelles (2008 : 2-4), souligne l'importance de la traduction dans le dialogue interculturel parce qu'elle met en relation les langues

et les cultures et qu'elle donne un large accès aux œuvres et aux idées. De plus, cette Résolution qui a été prise le 21 novembre 2008 explique que la traduction joue également un rôle particulier pour favoriser la diversité culturelle, notamment dans le domaine des médias et des contenus en ligne, ainsi que dans celui du dialogue interculturel ».

1.3. Les transferts culturels

La traduction soutient les échanges culturels à double sens : entre individus, elle facilite la compréhension mutuelle, les rencontres et les transactions entre personnes de cultures différentes. Elle permet à un individu d'accéder aux cultures étrangères et aux cultures anciennes, et permet aussi de diffuser une culture ou un point de vue vers le reste du monde ; d'ailleurs, certains États, autorités régionales ou organisations mènent des politiques en ce sens, par exemple pour consolider une langue, avec comme objectif de renforcer l'identité d'un peuple ou d'un groupe.

L'accès aux cultures étrangères se fait en particulier par la diffusion de biens culturels, les plus courants étant les livres, les produits audiovisuels et certains biens et services sont disponibles notamment sur internet. En effet, L'Internet vient complètement bouleverser notre expérience des cultures nationales, étrangères ainsi que la capacité des gouvernements de soutenir leurs expressions culturelles nationales. Avec la mondialisation qui s'est accélérée, les tensions interculturelles sont vives. De ce qui ressort, le rôle de la traduction dans l'espace mondial repose en grande partie sur la diffusion interculturelle et en d'autres termes, la traduction assure la fonction de transmettre des cultures différentes.

En effet, dans certains secteurs, une grande partie de la consommation de biens culturels concerne des biens disponibles en anglais. Par exemple, plus des deux tiers des entrées de cinéma en Europe concernent des films américains, et les séries américaines représentent 60 % des plages horaires dédiées à ce genre de produit. Aux œuvres américaines il faudrait ajouter les œuvres britanniques et irlandaises, ainsi que les films d'autres pays tournés directement en anglais. Au Nigéria, tous les produits sont d'ailleurs diffusés en anglais en dépit de sa diversité culturelle et linguistique. Par ailleurs, lorsqu'ils ne consomment pas des produits culturels domestiques ou anglo-saxons, les Nigérians ont tendance à consommer des produits venant de leurs voisins proches (pays francophones qui bordent le Nigéria), y compris des pays dont la langue est proche dont le Ghana et d'autres pays anglophones du continent. D'où l'importance de la traduction dans la consommation des biens culturels aussi bien par des populations d'origines culturelles différentes (anglais- populations illettrées) et des populations de pays ayant des langues officielles différentes (Nigéria- Togo par exemple)

2. La traduction en jeu dans l'interculturalité

Puisque la compréhension du contenu est nécessaire et la langue d'origine est inconnue, la traduction joue un rôle essentiel dans la mesure où elle donne l'accès à la population de comprendre des ouvrages étrangers. C'est d'ailleurs pourquoi la traduction est irremplaçable pour rendre accessible les cultures anciennes dont la langue n'est plus parlée, et pour les maintenir vivantes, en permettant de générer du contenu dans ces langues. La majorité des Nigérians ne comprend pas le français malgré la proximité avec les pays francophones. C'est grâce à la traduction qui permet d'élargir le champ et l'accès à la compréhension que ces Nigérians arrivent à comprendre les pays.

Le cas de Facebook est particulièrement intéressant en ce qui concerne l'accès aux cultures. Avant la traduction de son interface en français (réalisée par les utilisateurs eux-mêmes en une journée), le Facebook plafonnait en France à environ 2 millions de visiteurs uniques, ce qui le plaçait dans le bas de la fourchette des réseaux sociaux en France. À la suite de cette traduction, le nombre de visiteurs uniques a été multiplié par 5 pour finalement dépasser 11 millions de visiteurs uniques 10 mois plus tard (TechCrunch In : http://techcrunch.com/2009/02/17/facebook-is-big-in-france/) en faisant le premier réseau social dans le pays. Dans les médias plus traditionnels, le rôle de la traduction n'est pas moins important.

La controverse qui a agité le milieu littéraire aux États-Unis début 2010 sur le supposé manque de traduction sur le marché littéraire américain et ses risques potentiels sur l'ouverture culturelle de ses habitants est à cet égard instructive. Grossman (2010) indique ainsi dans son article « Why Translation Matters » publié dans la Revue littéraire de *New York Times*, que « Our world as dedicated readers depends on the availability of translated works, classical and contemporary, yet in English speaking nations, major commercial publishers are strangely resistant to publishing them. » Dans son article, Grossman présente notamment le faible taux d'ouvrages traduits parmi les nouveautés annuelles (3 à 5 % des ouvrages contre jusqu'à 40 % dans certains pays européens) par les faibles compétences en langue des éditeurs américains, et propose en conséquence d'effectuer une bonne traduction d'un échantillon pour entrer sur ce marché réputé difficile.

De plus, il faut noter que les chaînes de télévision, dont le nombre a explosé sur les 10 dernières années, ont besoin de programmes pour alimenter leur grille. La traduction de programmes audiovisuels est donc absolument nécessaire pour cela, les stocks en langues nationales étant peu susceptibles de répondre à l'ensemble des demandes. C'est en particulier le cas pour les pays d'aire géographique ou linguistique restreinte. Pour le cas de l'Afrique, les chaines DSTV, GoTv, NTA représentent près d'un tiers des programmes diffusés de source étrangère et nigériane mais en anglais alors que le Nigéria regorge de 500 langues maternelles étant ainsi le pays africain le plus riche en langues et par conséquent en cultures puisque langue et culture sont indivisibles.

2.1 la traduction comme catalyseur aux Accès exprès

Le Nigéria est souvent considéré comme le géant de l'Afrique aussi bien sur le plan économique que démographique ; en fait ce pays est un mastodonte de près de 200 millions d'habitants. Pour rester compétitif sur la scène internationale, les Nigérians se doivent de recevoir des informations du monde entier. Malheureusement, ce pays s'ouvre sur la scène internationale par le biais uniquement de l'anglais, bien que cette langue soit la langue majeure de communication internationale. Outre les biens et services culturels, la traduction a un rôle majeur dans l'accès aux informations dans des langues étrangères (Mack, 2010). Il y a encore quelques années, les agences de presse étaient irremplaçables pour assurer la diffusion des informations d'un pays à un autre et jouaient un rôle de médiation en assurant la traduction des informations venant et reçues d'autres pays. En effet ,7168 langues sont parlées aujourd'hui dans le monde auxquelles il faut ajouter des milliers de dialectes, alors qu'il n'existe que 196 pays souverains dans le monde (Le Point, 2023). L'enjeu, notamment géopolitique, est important puisque cette position leur donne un rôle de pivot et de fournisseur de contenu crucial pour la presse mondiale. La Chine par exemple, en se dotant d'une agence de presse de taille mondiale, Xinhua, produisant en 6 langues, a d'ailleurs bien

compris l'intérêt d'être émetteur d'information traduite. La centralisation de la traduction permettait aussi de contrôler la vitesse de l'information : les grandes entreprises et les administrations s'abonnaient au fil de ces agences pour être informées avant le grand public. Ce constat reste essentiellement vrai, à la différence qu'avec l'avènement d'internet le rôle de médiation des agences est réduit par l'information directe d'une partie des citoyens via les sites de journaux ou les blogs d'autres pays, en particulier pour les langues proches et les principales langues européennes. Les citoyens peuvent d'ailleurs faire appel à la traduction automatique pour obtenir une information alors plus approximative, mais beaucoup plus rapide. L'Agence France Presse (AFP) par exemple, propose une actualité mondiale, en six langues : le français, l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le portugais et l'arabe. Elle dispose de bureaux dans 165 pays, de 2 900 collaborateurs de 80 nationalités différentes (Commission européenne ,2010). L'AFP diffuse 5 000 dépêches par jour, 24 h sur 24. La directrice commerciale de l'agence confirme : « Notre but est de diffuser l'information au-delà des frontières nationales, nous traduisons 100 % de l'information » (Commission européenne ,2010). Ce sont ensuite les lignes éditoriales de chaque média qui déterminent le contenu et la part de contenu international.

2.1.1 Ouverture au échanges mondiaux

Grâce à l'exposition à d'autres cultures, la traduction permet du point de vue de l'individu, d'élargir ses perspectives sur le monde et de mieux comprendre son environnement personnel et professionnel, par exemple en se rendant compte que tous les points de vue sont culturellement déterminés. Gabriele Mack, professeure à l'Université de Bologne, dit ainsi que: « Translation creates the opportunity to enlarge one's world, to watch yourself through the eyes of somebody else, extend your ways of understanding the world » (Commission européenne, 2010). Ainsi la traduction permet de sortir de l'ego ou l'ethnocentrisme. Au final, et parce que la traduction ouvre des horizons aux individus, elle peut également constituer un premier pas vers une culture étrangère, et elle peut donner envie de mieux la connaître ou faciliter l'apprentissage de sa langue. L'ouverture du Nigéria au monde extérieur est via l'anglais, certes langue étrangère dominante dans le monde, mais pas l'unique langue. Les 3 langues majeures du Nigéria, hausa, igbo et yoruba sont extra-frontières mais tout juste connues au niveau des pays limitrophes (Cameroun, Niger, Bénin, Togo, Tchad) (GoogleGo). La langue de communication étant l'anglais et le Nigéria étant un pays anglophone, des informations provenant des pays non-anglophones doivent être traduites des autres langues vers l'anglais et de l'anglais vers les langues minoritaires du pays.

2.1.2 Diffusion interculturelle mondiale

La traduction est souvent nécessaire pour permettre la diffusion d'une culture ou d'une œuvre culturelle. Ce constat est d'autant plus vrai pour les auteurs de communautés linguistiques réduites. Ainsi, dans les années 1980, les œuvres poétiques irlandaises ont connu une accélération dans leur traduction dans le but de les faire connaître au plus grand nombre. C'est ce phénomène que décrit Michael Cronin: « The anthology also started a vogue in poetic translation from Irish into English that has not diminished. […] The translators and editors of translation anthologies defended their work on the grounds that the translations would bring the work of Irish-language poets to a wider audience. » (Cronin, 1995, p.91). Ainsi, la traduction, en faisant sortir un savoir d'une communauté linguistique déterminée (anglaise, chinoise etc..), donne aux individus de la langue cible (Nigérians) accès à

une culture étrangère (anglaise, chinoise, française etc…). Il en est de même pour les cultures anciennes : l'accès au socle gréco-latin de la culture d'une partie des pays européens, mais aussi aux textes chrétiens nécessite de passer par la traduction, qui permet la diffusion encore continue de cette culture et ceci est très important au Nigéria où à peu près la moitié du pays est chrétienne et les Nigérians ont ainsi besoin de la traduction pour comprendre, appréhender et assimiler ces écrits. La traduction permet aussi d'augmenter la diffusion et le rayonnement d'une langue pour donner plus de visibilité à une culture. Plusieurs pays ont adopté des stratégies en ce sens à l'image de la Chine avec Xinhua, ou de la France avec TV5 Monde, la chaîne internationale de télévision francophone qui diffuse des programmes issus de différentes chaînes de télévision. En effet, TV5 Monde sous-titre systématiquement les programmes qu'elle diffuse dans 10 langues : allemand, anglais, arabe, espagnol, français, japonais, néerlandais, portugais, roumain et russe. La traduction lui permet d'accroître le marché pour ses émissions. Selon Corinne Imhauser, chef du département d'interprétation de l'Institut supérieur de traducteurs et interprètes (Bruxelles) : « produit, au départ, d'une volonté politique de promouvoir la culture et la langue françaises, elle propose aujourd'hui des sous-titres dans dix langues et compte le deuxième plus grand nombre de spectateurs après MTV [sur le marché européen] » (Imhauser, 2007, p. 94). La comparaison avec d'autres chaînes mondiales est d'ailleurs intéressante puisque des stratégies différentes peuvent être adoptées : par exemple le BBC World Service produit du contenu dans 32 langues (il fait appel à la traduction, mais pas pour ses contenus). CNN, qui a longtemps diffusé uniquement en anglais, produit désormais aussi du contenu dans d'autres langues. MTV, quant à elle, a plutôt choisi de sous-titrer ses programmes, par exemple en France, ce qui a pu amener des Européens à suivre des programmes en langue anglaise. De même NTA, la chaine de télévision publique au Nigéria pourrait également sous-titrer systématiquement les programmes qu'elle diffuse dans autant de langues ou tout au moins un certain nombre de langues que regorge le répertoire linguistique nigérian.

2.2 Consolider une langue et une identité

Le Nigéria bien que pays multilingue, est à la recherche d'une identité ou alors des identités car chaque ethnie revendique son identité. La traduction contribue tout autant à construire des identités par le renforcement d'une langue propre à une communauté. Deux exemples illustrent cet effet : d'une part, la traduction en slovène qui a joué un rôle déterminant dans la construction linguistique et identitaire du pays : « Le slovène se développe grâce au travail des traducteurs depuis 200 ans ; c'est parce qu'on a traduit les textes étrangers dans cette langue qu'elle a pu se développer (Commission européenne, 2010) ». D'autre part et plus récemment, la traduction vers l'hébreu a contribué à créer une culture et une identité juive en Palestine, comme l'explique Zohar Shavit : « il apparaît, paradoxalement, que la littérature étrangère a joui d'un statut privilégié dans la production de la culture hébraïque qui elle-même joua un rôle essentiel dans la construction de la nation, étant l'un des biens symboliques les plus précieux et les plus rares dont disposait la communauté juive en Palestine pour exprimer ses aspirations nationales et ses revendications d'autonomie. » (Shavit, 2002 :26). Dans ces deux cas (et sans préjuger des implications plus complexes de la création d'une langue et de son adoption par une communauté humaine), la traduction a permis de constituer un corpus de produits culturels suffisamment important pour permettre à des citoyens d'avoir une vie culturelle autonome dans leur propre langue. Ces exemples pourraient si elles peuvent

être copiées, aider à traduire des textes des langues étrangères vers les langues nigérianes.

La traduction contribue aussi à garder les langues vivantes en alimentant les travaux de terminologies, qui sont nécessaires pour que des individus d'une langue donnée puissent parler de sujets de société ou de leurs activités professionnelles dans leurs propres langues comme par exemple au Nigéria où l'anglais est traduit vers une myriade de langues maternelles. Les activités de terminologie peuvent être privées (grandes entreprises notamment), mais elles sont aussi souvent nationales. En France, par exemple, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France coordonne un dispositif pour définir la terminologie conseillée. Ces termes sont publiés au Journal officiel et sont réunis dans une base de données accessible en ligne (http://franceterme.culture.fr/FranceTerme/). L'Asociación de Academias de la Lengua Española et la Real Academia Española font de même pour l'espagnol. Pour des langues moins utilisées, l'enjeu est encore plus important. Le centre de terminologie Termcat (http://www.termcat.cat/) de la Generalitat de Catalunya en est un exemple particulièrement frappant: « Termcat's activities take place within the framework of the process of standardising the Catalan language and in a global context determined by the knowledge society, diversity and multilingualism. » (Pym, 2001, p. 3). Termcat permet au catalan de rester une langue moderne et utilisable pour parler de n'importe quel enjeu : il a ainsi été particulièrement actif pendant les Jeux olympiques de 1992 pour traduire la terminologie sportive en catalan. « la traduction, parce qu'elle met en relation les langues et les cultures et qu'elle donne un large accès aux œuvres et aux idées, joue un rôle particulier dans [les communications interculturelles] » (Pym, 2001, 3). La traduction enrichit les échanges et assure « la diffusion des idées et des savoirs et la circulation des œuvres en Europe et dans le monde» (Pym, 2001, p. 3). En outre, elle permet d'éviter les incompréhensions dues à la culture, à la fois dans des contextes personnels et professionnels (Pym, 2001, ibid., p. 10-11). Yves Gambier rapporte des expériences de fusion d'entreprises nordiques. Malgré des cultures proches, les écarts culturels furent négligés au profit d'un recours à l'anglais comme lingua franca, ce qui introduisit, au-delà des problèmes propres aux fusions, de nouvelles difficultés dans la gestion du nouvel ensemble. C'est exactement le cas au Nigéria. L'importance d'une traduction de qualité est soulignée par Chen Hongwei qui étudie les écarts de sens qu'elle peut entraîner : « while translation is obviously a transfer of language, it is also a transfer of mental culture. The process of translation is actually one of mental transfer accomplished through language. It is therefore important for a translator to conduct contrastive studies in mental culture and acquire a profound insight into the essence of translation in order to solve culture-bound translation problems effectively » (1999, 121-132). La traduction permet également un pont entre des univers culturels et conceptuels éloignés, on parle dans ces cas-là de transfert culturel. Voilà pourquoi Wack, Lalande et Seligman (2007) affirment que la traduction rend compte du contexte culturel d'un texte ou d'un discours. En effet, le traducteur permet aux locuteurs de sa langue d'appréhender non seulement des mots, mais la dimension culturelle particulière d'un texte. Jean-Louis Cordonnier ((1995) décrit ce transfert dans son article « Aspects culturels de la traduction : quelques notions clés » : « la traduction se déployant au sein des rapports d'altérité, le traducteur se trouve devant la tâche d'avoir à importer des valeurs, des faits culturels, mais ce n'est pas là son seul rôle : le traducteur n'est pas uniquement prospecteur des différences, explorateur de territoires culturels inconnus. Il est aussi celui qui, dans sa reconnaissance de l'autre, change les perspectives de sa communauté ». Ainsi, la traduction ne se résume pas à

transcoder des mots, mais permet bien un échange culturel. Il est important de souligner que ces effets de la traduction se comprennent dans le cas d'une traduction de bonne qualité. Les exemples abondent de quiproquos ou de conflits culturels nés d'une mauvaise traduction, ou d'un transfert culturel mal choisi. Si elles relèvent souvent de l'anecdote ou de la légende urbaine, ces situations de mauvaise traduction peuvent néanmoins avoir un effet désastreux pour une campagne de communication internationale ou pour une entreprise désireuse d'exporter ses produits. Pour autant la production de contenus originaux n'est pas forcément meilleure. Un article de *New York Times Magazine* revient sur l'anecdote du « Got Milk » d'une campagne générique américaine, traduit en espagnol par « Tiene Leche » (qui peut ou non faire référence à la lactation des femmes en espagnol), et parle des campagnes originales réalisées en direction du public hispanique aux États-Unis et dont les clichés peuvent tout autant illustrer des incompréhensions culturelles qu'une mauvaise traduction Dans les études de cas d'implantations d'entreprises en Chine par exemple, l'absence de traduction ou la mauvaise traduction des documents est souvent décrite comme un facteur d'échec, pas tant pour des raisons de compréhension que de manque de respect ressenti par les interlocuteurs locaux.

2.2.1 Communication dans les entreprises et les institutions internationales

Dans les lieux dans lesquels plusieurs langues sont parlées, la traduction facilite les rencontres et les transactions, tant personnelles que professionnelles (). Il faut le souligner, le Nigéria est membre de nombreuses organisations internationales dans lesquelles travaillent également de nombreux Nigérians. Dans ces organisations internationales, Pym (2001) identifie trois types de configurations dont une qui fait peu appel à la traduction :

> Language learning: An institution may choose one or two official languages, obliging speakers of other languages to learn and operate in them […]. [It] obviates the need for translation of most kinds. », ce qui est le cas de l'OCDE ou l'OTAN « Multilateral translation: The radical alternative to language learning is to have all languages translated into all other languages. This means that complete multilateral translation is rarely to be found. In its place, we have a combination of language learning and translation. (p. 3)

Cette configuration dont parle Pym est typiquement celle de l'Union européenne, du moins au niveau politique. L'Union européenne déclare : « Translation from a central language [to] one or two languages to be used on the inside, with translation limited to communication between the interculture and the monocultures (Commission européenne, 2010) » Cette situation différencie le fonctionnement interne et la communication externe de l'organisation en question (Commission européenne, 2010). La configuration mentionnée en premier (une lingua franca, souvent l'anglais et parfois une autre langue), si elle permet d'éviter la traduction, peut être une source de problèmes, en particulier. Les multinationales ont tendance à demander à leurs employés de pouvoir travailler dans une autre langue que leur langue maternelle, notamment pour s'adapter à l'exigence d'instantanéité dans les échanges d'information, qui a aussi eu pour effet la suppression d'un certain nombre d'intermédiaires (y compris les traducteurs). Or, il y a toujours en réalité plusieurs langues parlées dans les entreprises multinationales, même si elles ne sont pas officielles, ce qui signifie que les employés doivent prendre en charge eux-mêmes la traduction, soit en utilisant leurs propres compétences linguistiques, soit en faisant

appel à des collègues, soit encore en faisant appel à une solution de traduction (par exemple automatique). En outre, l'usage d'une lingua franca peut présenter davantage d'inconvénients que l'usage de la traduction sans que l'on remette en cause son utilisation. « L'usage d'une lingua franca aboutit à des problèmes de gestion, des lenteurs dans la prise de décision, des erreurs, mais il y a une force d'inertie, elle s'impose sans qu'on se pose de question ». La persistance de plusieurs langages, mais aussi l'usage différent de la lingua franca adoptée peut multiplier les cas où des instructions, mais aussi des concepts relatifs à l'entreprise (en particulier dans des domaines techniques, ne sont pas compris de façon homogène dans l'entreprise (Bielsa, 2005, pp.131-144). De plus, l'utilisation d'une lingua franca, en pratique souvent l'anglais, si cette langue permet une intercompréhension rapide, diminue la finesse des échanges : « a lingua franca is interesting for quick communication but the language and the vocabulary are limited » explique Bielsa. Or cette pratique se répand : une intervenante du séminaire organisé par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France rapporte : « Je dois dire que la question de la langue anglaise prend aujourd'hui un visage particulier : nous sommes passés d'une vision techniciste de l'usage de la langue anglaise à une vision plus "culturelle" de ce même usage : certaines personnes, même si elles ne maîtrisent pas la langue anglaise, se font fort néanmoins de l'utiliser dans toutes les occasions» (Commission européenne ,2010). Cet usage se fait d'ailleurs au détriment de l'anglais qui s'appauvrit dans certains contextes. En effet, l'anglais utilisé en tant que lingua franca connaît d'ailleurs un appauvrissement. Il est décrit par Hornby (1999) dans son article « Communicating in the Global Village : On Language, Translation and Cultural Identity ». Pour elle, l'anglais comme linga franca n'est plus l'anglais académique, mais une « 'McLanguage', which is typically American English. It is however a particular brand of American English, reduced in stylistic range and subject matter, and – with the aid of abbreviations, icons, acronyms and graphic design – tailor-made for fast consumption. » Pour elle, l'anglais développé dans les institutions européennes subit la même évolution vers un jargon. À l'inverse, la traduction peut permettre de mieux comprendre ces concepts. Certaines entreprises en sont conscientes et ont mis en place des politiques d'apprentissage des langues pour tous les employés. D'autres distinguent selon la position dans l'entreprise, par exemple entre un management mondialisé et des équipes locales pour lesquelles un effort de traduction systématique est engagé. C'est par exemple le cas chez LEGO qui traduit un certain nombre de documents dans les « langues locales principales » identifiées par l'entreprise afin de permettre aux employés n'ayant pas accès à la lingua franca que constitue l'anglais, de s'approprier la culture d'entreprise : « it is a will to get closer to the employees, and to commit the employées. It is very important to us to communicate LEGOs values to each employee » (Hornby, 1999). Les documents traduits dans les langues locales principales sont notamment : les contrats de travail (par obligation légale) ; le journal de l'employé, une publication interne sur l'actualité de l'entreprise ; enfin, le flux d'actualité sur le site intranet. LEGO ne dispose pas de service de traduction interne : chaque site de production est chargé de la traduction vers sa propre langue via des sous-contractants. En combinant selon les cas multilinguisme et lingua franca, cette entreprise a d'ailleurs de meilleures chances de mieux comprendre les différences entre langues qui sont à l'origine des incompréhensions et des mauvaises interprétations (O'hagan. 2008, pp. 158-181), et ainsi de les cibler en priorité. Un autre exemple est celui de Caterpillar. Il s'agit d'un exemple intéressant puisqu'il illustre le passage d'un anglais standardisé appauvri destiné à être appris par tous pour une

communication minimale, à un anglais beaucoup plus riche, mais conçu de façon à être facilement traduit automatiquement.

Caterpillar est une entreprise pionnière dans la recherche en traduction de documents techniques. Très tôt, l'entreprise identifie l'enjeu que représente une intercompréhension fiable dans le cadre de la bonne utilisation de ses machines et de leur commercialisation à l'international. En 1972, Caterpillar développe le « Caterpillar Fundamental English » (CFE). Il s'agit d'un anglais, appauvri en vocabulaire, limité à environ 850 mots, et grammaire. Il est destiné à être appris notamment par les techniciens des usines Caterpillar des pays non anglophones. Les manuels d'utilisation étaient complétés avec des illustrations. Cette stratégie avait été établie dans le but de pouvoir se passer de la traduction des manuels d'utilisation qui générait des coûts importants. Des limites apparaissent avec le développement de l'activité de Caterpillar : la complexité et la diversité croissantes des équipements ; le fort turnover de ses équipes de techniciens ; la difficulté de l'apprentissage de l'anglais ; l'expansion du marché vers des pays d'alphabets différents. En 1982 le CFE est abandonné au profit du « Caterpillar Technical English » (CTE). Il s'agit d'un anglais au champ lexical de 70 000 mots et destiné à être facilement traduit par des logiciels de traduction automatique ; la traduction, même automatique, est préférée, car elle permet de pallier les problèmes liés à l'apprentissage du CFE et du fait de la forte réduction des coûts qu'entraîne l'automatisation.

Le processus de traduction automatique aboutit ici à une langue appauvrie (Le crowdsourcing est une dimension de la traduction par les utilisateurs qui fait appel à la puissance de travail des masses, chacun pouvant contribuer avec seulement quelques mots ou un pan entier d'un site ou d'un logiciel), mais permettant la communication. Dans un cadre différent, l'expérience du quotidien français *La Tribune*, qui en 2008 a utilisé la traduction automatique pour rendre accessible son site web aux anglophones, présente les mêmes résultats : bien que cette utilisation ait abouti à plusieurs inexactitudes et un niveau de langue moyen, « most of the English articles on La Tribune's site were, with a little effort, understandable despite their many linguistic oddities » (Commission européenne, 2010**).** Il faut enfin mentionner que la traduction de termes étrangers, en particulier ceux relatifs aux nouvelles technologies, facilite en général la compréhension de ce que ces termes désignent et surtout élargit l'accès des services correspondants à l'ensemble de la population : pour les nouvelles technologies, les services ou produits non traduits restent limités aux consommateurs précoces (early adopters). Il y a un cas en revanche dans lequel cette traduction peut introduire des problèmes de compréhension : c'est lorsqu'un terme non traduit est déjà entré dans le langage courant et que la traduction (par exemple par une commission de terminologie) introduit alors un terme non standard (, 1997).

2.3 Apprentissage des langues

Le Nigéria est membre de nombreuses organisations internationales. A ce titre, les Nigérians sont obligés de se faire comprendre ou de comprendre en apprenant à parler d'autres langues. De plus, le Nigéria est entouré des pays francophones. À la question de savoir si la traduction donne envie et aide à apprendre une autre langue (Pour créer de nouveaux termes, les travaux de terminologie peuvent s'appuyer sur des néologismes ou sur des traductions) ou au contraire contribue à réduire l'intérêt d'apprendre, ou de lire et d'écrire dans une autre langue (Shavit, 2002, p. 21-32), il n'y a pas de réponse aisée. « Il faut une synergie et une complémentarité entre l'apprentissage des langues et le recours à la traduction ; l'apprentissage des langues

n'entraîne pas l'abandon des services de traduction ; on ne peut pas prétendre savoir toutes les langues ; au contraire tout ceci est complémentaire ». Certains usages de la traduction peuvent cependant participer à l'apprentissage des langues étrangères ou à l'envie de les apprendre. C'est particulièrement le cas du sous-titrage des productions cinématographiques ou télévisuelles en langues étrangères. D'Ydewalle & Pavakanun (1996) montrent que le sous-titrage inversé est bénéfique à la familiarisation avec la langue étrangère : « avec les sous-titres inversés : on les lit forcément (en langue étrangère donc), tout en devant écouter la bande-son pour saisir ce qu'on regarde […] on sous-évalue encore la profondeur de l'apprentissage des langues devant le petit écran. » Un autre article paru dans *la Libre Belgique* (Brandt *et al*. 2009) explique : « En ce qui concerne l'apprentissage, rappelons que le premier pas à faire est de s'exposer à la langue, d'emmagasiner un maximum de mots. Cette familiarisation avec la langue étrangère est possible grâce au sous-titrage. Dès le premier stade de la découverte, il est motivant de reconnaître des mots, de jouer à deviner. C'est un exercice auquel chacun devrait pouvoir s'adonner régulièrement. Le soustitrage est une offre d'éducation permanente démocratique et grand public. » (Pym, 2001 :4) Les sous-titrages constitueraient donc un moyen de se familiariser avec une langue étrangère. La question de savoir si la traduction généralisée empêche l'apprentissage de la langue est traité plus avant dans le chapitre sur les minorités linguistiques et étrangères et renvoie surtout à un débat d'opinion. En revanche, quoi qu'il arrive, la traduction permet, c'est son rôle, d'éviter d'avoir à apprendre à écrire et/ou lire une autre langue pour communiquer **(**Commission européenne, 2010). C'est vrai dans le contexte déjà mentionné de la consommation de produits culturels, mais aussi dans le contexte social et professionnel, comme l'indique Anthony Pym, lorsqu'il s'agit de communication à court terme. Selon lui, « for a one-off or short-term contact, there is certainly no reason to learn a new language – it is much cheaper to employ translators or interpreters (…) Translation costs do not diminish over time, whereas language- learning costs do (Pym, 2001) ».

3. Conclusion

A notre avis, étudier les imbrications de la traduction et du transfert culturel paraît aussi utile qu'étudier les imbrications des langues et des cultures surtout au Nigéria qui est pays multilingue. L'attention à la dimension culturelle permet de voir la traduction comme un processus dynamique qui se développe sur plusieurs niveaux. Ce processus ne se réduit plus au schéma simplifié langue - culture 1 / langue - culture 2, parce que déjà les cultures ne sont pas homogènes, mais fruits des multiples métissages. Elles éprouvent constamment les influences externes et influent elles-mêmes sur les autres cultures. Outre cette hétérogénéité externe les cultures sont aussi hétérogènes à l'intérieur, étant composées de différents groupes sociaux ayant leurs propres cultures comme c'est le cas au Nigéria. Paradoxalement, on découvre souvent plus de similitudes entre les groupes sociaux au sein des cultures différentes qu'entre ces mêmes cultures prises en général. Quant aux traductions, elles jouent un rôle important, voire décisif dans les transferts culturels, étant leur catalyseur. Mais il y a aussi les cas où le transfert culturel a lieu au sein d'un milieu donné bien avant la traduction. Même dans ces cas, les traductions ont un rôle à jouer, parce que c'est grâce aux traductions qu'on peut découvrir la singularité de chaque transfert dans toute son ampleur. Enfin, dans les conditions des transferts, les traductions peuvent remplir les fonctions bien différentes de leur fonction primaire à savoir assurer la communication.

4. Remerciements

Nous adressons nos plus grandes gratitudes au Dieu tout puissant pour nous avoir accordée la vie jusqu'ici. Nos amours et sincères remerciements à nos familles pour leurs supports et encouragements pendant ces longues périodes de travail.

5. Bibliographie

Bamgbose, A. (1992). *Speaking in tongues: Implications of Multilingualism for Language Policy in Nigeria*. Nigerian National Merit Award Winners Lectures, Kaduna, May.

Bielsa, E. (2005). *Globalisation and Translation: A Theoretical Approach, Language and Intercultural Communication*, 131-144, p. 142)

Brandt, G, Copetti, L., Wasseige, M., d'Hossche, M., Florent, R et Khabazi, S. (2009). *À la fois récréation et école*, La Libre Belgique 02.02.2009. Caterpillar : http://safety.cat.com/).

CLEUP. (2007). *État des lieux du marché du sous-titrage en 2006, Tradurre formazione e professione*, CLEUP (Cooperativa Libraria Editrice Universita di Padova), 2007, p. 94

Commission européenne. (2010). *Étude sur la contribution de la traduction à la société multilingue DG Traduction*

Commission européenne. (2010). *Entretien avec Gabriele Mack*, 2010, Direction commerciale et marketing de l'Agence France Presse

Commission européenne. (2010). Circulaire Peeters du 16 décembre 1997, voir http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/europe/belgiquefla.htm

Cordonnier, Jean-Louis.(1995). *Traduction et culture*, Paris, Didier. , 2002, « Aspects culturels de la traduction : quelques notions clés », Meta : journal des traducteurs, 47(1), p. 38-50.

Cronin, M. (1995). *Altered States: Translation and Minority Languages*, *TTR: traduction, terminologie, redaction*, p.91

D'ydewalle, G & Pavakanun, U. (1996). *Le sous-titrage à la télévision facilite-t-il l'apprentissage des langues* ? in GAMBIER, Les transferts linguistiques dans les médias audiovisuels, Villeneuve d'Asq (Nord), Presses universitaires du Septentrion, 227p

Espagne, M. et Werner, M. (1987). *La construction d'une référence culturelle allemande en France: genèse et histoire* (1750-1914). Persée; n°4; vol. 42, p. 969-992. Disponible sur: http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1987_num_42_4_283428.

Espagne, M. (1999). *Les Transferts culturels franco-allemands*. Paris: PUF.

Espagne, M. (2005). Les transferts culturels. H-Soz-u-Kult, 19.01.2005, Disponible sur http://hsozkult.geschichte.huberlin.de/forum/id=576&type=artikel. .

Grossman, E. (2010). *Why Translation Matters*. Revue littéraire de *New York Times* (http://www.nytimes.com/2010/04/11/books/review/Howard-t.html)

Hongwei, C. (1999). *Cultural Differences and Translation*, Meta : Journal des traducteurs, vol 44, n° 1, p.121-132, p.1312

Hornby, M. (1999). *Communicating in the Global Village: On Language, Translation and Cultural Identity, Current Issues in Language and Society*, pp. 103-120, p104 http://centerforinterculturaldialogue.org. Key Concepts in Intercultural Dialogue, No. 17, 2021 http://centerforinterculturaldialogue.org. Originally published in English in 2014; translated into French in 2021. http://www.nytimes.com/2007/09/23/magazine/23gallegos-t.html

Imhauser, C. (2007). *Étude sur la contribution de la traduction à la société multilingue.* DG Traduction, Entretien in : Commission européenne (2010). Le Point (2023).7168 langues sont parlées dans le monde (1.Nov, 2023)

O'hagan, M. (2008). *Fan translation Networks An Accidental Training Environment?*, in Kearns. J., Translator And Interpreter Training: Issues, Methods, Debates, London: Continuum International Publishing Grouppp. 158-181.

Pym, A. (2001). *Translation vs. Language Learning In International Institutions.*

Explaining the Diversity Paradox workshop, Translation and Institutions Workshop, Conference Language Study in Europe at the Turn of the Millenium, SocietasLinguistica Europea, Katholieka Universiteit Leuven, 28-31 August 10p, p. 3 Résolution du Conseil relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme, Conseil Éducation, jeunesse et culture, Bruxelles, le 21 novembre 2008, pp. 2 et 4

Shavit, Z. (2002). *Fabriquer une culture nationale. Le rôle des traductions dans la constitution de la littérature hébraïque, Actes de la recherche en sciences sociales* 2002/2, 144, p. 21-32.

Soler, J. (2021). *Le multilinguisme.* Centre for Intercultural Dialogue Concepts clés dans le dialogue interculturel. Key concepts in intercultural Dialogue, No 17, 2021. http/://centerforinterculturaldialogue.org. Originally published in English in 2014; translated into French in 2021.

TechCrunch,In : http://techcrunch.com/2009/02/17/facebook-is-big-in-france/ article comprenant notamment un graphique faisant apparaître la croissance de Facebook suite à la traduction)

Wack, G., Lalande, F. et Seligman, M-D. (2007). *Inspection générale des Affaires sociales.* Rapport ASN n° 2006 ENSTR 019 – IGAS n RM 2007-015P

Auer, P., & Wei, L. (Eds.). (2007). Handbook of multilingualism and multilingual education. Berlin & New York: Mouton de Gruyter.

Cenoz, J. (2013). Defining multilingualism. Annual Review of Applied Linguistics, 33, 3-18.

Martin-Jones, M., Blackledge, A., & Creese, A. (Eds.). (2012). The Routledge handbook of multilingualism. London: Routledge.

Revue Panafricaine de la Jeunesse – RPJ –
©Editions Lumumba
ISSN: 2790-6248 I e-ISSN: 2790-6256
Volume 3, n°1, Janvier– Avril 2024

Revue Panafricaine de la Jeunesse – RPJ –
©Editions Lumumba
ISSN: 2790-6248 I e-ISSN: 2790-6256
Volume 3, n°1, Janvier– Avril 2024

AGRICULTURE

Revue Panafricaine de la Jeunesse
ISSN : 2790-6256
Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com

La parole présidentielle damibienne : analyse dialogique et pragmatique

[The presidential Discourse of Damiba : A Dialogical and Pragmatic Analysis]

Dr Jacques BARRO
Université Norbert Zongo (Burkina Faso)
Email : jacquesbarro@yahoo.fr

Dr Biendjeda Ousmane PARÉ
Email : biendjedapare@gmail.com
Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)

Résumé

Après avoir mis fin au pouvoir du président KABORE le 24 janvier 2022, DAMIBA a prononcé son premier discours présidentiel le 27 janvier 2022. Cet article examine ce discours en analysant ses fondements pragmatiques et dialogiques. Il explore les forces illocutoires et perlocutoires du discours ainsi que ses aspects polyphoniques. L'article démontre que le discours présidentiel de DAMIBA est fortement dialogique, et que ce dialogisme présente un double visage : interdiscursif et interlocutif. Les résultats de l'analyse révèlent également que ce discours présidentiel est traversé par trois composantes illocutoires majeures, qui engendrent principalement des effets perlocutoires malheureux. L'article se termine par une invitation à réhabiliter la parole politique, et particulièrement présidentielle, en s'appuyant sur certains substrats culturels endogènes : la sacralité de la parole traditionnelle. Pour obtenir de tels résultats, certaines approches théoriques propres à l'analyse du discours, notamment les approches énonciatives et pragmatiques, ont été mises à contribution.

Mots-clés : Ethos, Logos, Dialogisme, Pragmatique, Discours, Damiba

Abstract

After ending President KABORE's rule on January 24, 2022, DAMIBA delivered his first presidential speech on January 27, 2022. This article examines this speech by analyzing its pragmatic and dialogic foundations. It explores the illocutionary and perlocutionary forces of the speech as well as its polyphonic aspects. The article demonstrates that DAMIBA's presidential speech is highly dialogic, presenting a dual nature: interdiscursive and interlocutive. The analysis results also reveal that this presidential speech is permeated by three major illocutionary components, which

primarily lead to unfortunate perlocutionary effects. The article concludes with an invitation to rehabilitate political speech, and particularly presidential speech, by relying on certain endogenous cultural substrates: the sacredness of traditional speech. To achieve these results, specific theoretical approaches to discourse analysis, namely enunciative and pragmatic approaches, were employed.

Keywords : Ethos, Logos, Dialogism, Pragmatics, Discourse, Damiba

0. Introduction

Le 24 janvier 2022 un coup d'État militaire mettait fin au pouvoir du Président Rock Marc Christian KABORÉ. Dans le premier communiqué des militaires lu à la Radiotélévision nationale du Burkina (RTB), les téléspectateurs apprennent que le putsch est mené par le Mouvement pour la sauvegarde et la restauration (MPSR). Trois jours après, Paul Henri Sandaogo DAMIBA, président dudit mouvement s'adresse à la nation burkinabè. Ce discours s'inscrit dans la catégorie des discours politiques au regard de l'identité du locuteur. Toutefois, ce qui nous intéresse ici est moins le statut d'homme politique du locuteur DAMIBA que la construction dialogique et les orientations pragmatiques de l'adresse en question. C'est pourquoi le présent article s'intitule « La parole présidentielle damibienne : analyse dialogique et pragmatique ».

De façon générale, quelle analyse peut-on faire de ce premier discours présidentiel de Paul Henri Sandaogo DAMIBA ? Quelles sont les forces illocutoires majeures qu'il récèle ? Que dire de ses valeurs perlocutoires ? Comment le discours se présent-il au plan dialogique ? Nous présumons que le premier discours présidentiel de DAMIBA est construit suivant des données énonciatives fortement allocentrées. Ce qui fait d'office des approches pragmatique et énonciative des clés de lecture ou d'analyse de ce discours.

Si le pivot assertif de son discours demeure le problème sécuritaire qui a présidé à l'avènement du Mouvement patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration (MPSR), il reste que, de par les modalités et ses composantes énonciatives, ce discours inscrit en son sein, en lettre d'or, l'identité et les aspirations du mouvement dont l'énonciateur DAMIBA est le chef. On notera aussi, du point de vue du dialogisme interdiscursif, que ce discours développe, d'une part une scénographie révolutionnaire sur fond de scène validée (Maingueneau) nationaliste, quoiqu'enveloppé dans une certaine langue de bois, et d'autre part, affiche des gloses discursives dont les valeurs mémorielles et axiologiques rappellent certains discours du président déchu Kaboré. Par ailleurs à ce dialogisme interdiscursif, s'ajoute un autre type de dialogisme à visée pragmatique :

le dialogisme interlocutif. Par-dessus tout, les présupposés et sous-entendus de cette adresse sont expressifs et significatifs à plusieurs égards.

Si les approches énonciative et pragmatique sont les angles d'analyse adoptés, il est important de rappeler que le corpus d'étude principal est le discours du 27 janvier 2022. Toutefois, d'autres discours aussi bien de Damiba ou non, antérieurs ou postérieur à l'adresse du 27 janvier sont prises en compte dans l'analyse au regard de la nature de sujet analysé et des hypothèses formulées. Avant de convoquer d'autres discours dans l'analyse, il important de procéder à un résumé d discours du 27 janvier, objet principal de l'étude.

1. Le schéma abrégé du discours

Le discours solennel du 27 janvier 2022 prononcé par le lieutenant-colonel DAMIBA, président du MPSR est condensé dans les réponses aux interrogations suivantes : Pourquoi avoir pris le pouvoir ? (1) Quoi faire après la prise de pouvoir ? (2) Comment faire ? (3)

1.1. Pourquoi avoir pris le pouvoir ?

Après la première apostrophe interlocutive, le discours du Lieutenant-colonel DAMIBA commence quasi ex abrupto par une esquisse de réponses à la question « **Pourquoi avoir pris le pouvoir ? »,** et cela à travers une peinture de la situation nationale au plan sécuritaire, pivot assertif du discours : « Rarement dans son histoire, notre pays a été autant confronté à l'adversité. Voilà maintenant plus de six ans… ». La suite de la seconde apostrophe interlocutive revient toujours sur cette préoccupation principale pour servir d'explication à l'avènement du MPSR :

> « L'avènement du MPSR **a été imposé** par le cours des évènements dans notre pays, fragilisé par tant d'évènements et assailli de toutes parts par des groupes armés radicaux. La gravité de l'heure **a imposé** à notre armée une attitude que lui **impose son devoir**. ».

Dans son explication des raisons de coup d'Etat, DAMIBA présente les acteurs du MPSR comme des sujets déontiques, mus par un impératif catégorique, par l'obligation ou la nécessité d'agir. La triple reprise du verbe « imposer » dans l'extrait ci-dessus du discours est, à cet égard, évocatrice.

Comme nombre d'observateurs ont pu le relever, à la différence de la déclaration lue à la RTB le 24 janvier, ce discours du 27 janvier, dans sa phase d'explication des causes du coup d'Etat, est débarrassée de la désignation d'un coupable explicite. Seul le présupposé ou le sous-entendu, dont la mise en évidence reste l'apanage de l'analyse

interprétative, permet d'y accéder. Le Lieutenant-colonel DAMIBA fait donc dans la diplomatie qui peut avoir l'avantage de créer un certain consensus autour de sa personne et de son mouvement, le MPSR. C'est du reste l'une des visées pragmatiques que dévoile son discours :

> « Notre ambition n'est autre que de fédérer l'ensemble des énergies de notre pays, pour jeter les bases d'un Burkina Faso nouveau, débarrassé des oripeaux d'une gestion politique aux antipodes des nouvelles aspirations de notre peuple ».

Cette vision se trouve ainsi renforcée par le lexique de l'entente « décision consensuelle », « réconcilier le peuple », « union », « cohésion ».

1.2. Quoi faire après la prise de pouvoir ?

Du point de vue de la sémiotique narrative, il s'agit là de la précision de l'objet de quête du MPSR, qui du reste, est déjà indiqué dans la dénomination du mouvement « Sauvegarde et Restauration ». Plus précisément, le MPSR entend :

- « indiquer la voie pour la restauration de l'intégrité [du] Burkina Faso et la sauvegarde des acquis [du] peuple chèrement acquis » ;
- « fédérer l'ensemble des énergies [du peuple burkinabè] pour jeter les bases d'un Burkina Faso nouveau » ;
- œuvrer à la refondation de la nation burkinabè ;
- ou encore « réconcilier [le] peuple [burkinabè] .avec lui-même et déclencher sa marche triomphale vers l'horizon du bonheur »
- impulser « une amélioration de la gouvernance sur tous les plans ».

Il s'agit là, en terme pragmatique, d'actes engageants dont la satisfaction ou la non satisfaction honorera ou déshonorera sans doute les membres du MPSR et, en premier lieu, son président DAMIBA. Au-delà de ces déclarations d'intentions, l'énonciateur laisse voir dans cette rubrique du « Quoi faire ? » ainsi que la rubrique suivante à savoir celle du « Comment faire ? » une sorte de discours d'orientation politique (DOP) en miniature.

1.3. Comment faire ?

Après les réponses aux « Quoi faire ? » qui s'inscrivent dans la perspective des actes langagiers engageants et de la définition de la quête objectale, le chef de l'État burkinabè Paul Henri Sandaogo DAMIBA évoque dans la suite de son discours, les compétences pragmatiques et cognitives qu'implique la quête de la restauration de

l'intégrité du Burkina Faso et de la sauvegarde des acquis du peuple burkinabè dont les principales se trouvent, selon lui, dans l'acquisition de « moyens logistiques » et le patriotisme ou « l'amour de la patrie » :

> « Au-delà des indispensables **moyens logistiques**, il nous faudra **faire appel aux valeurs** qui ont fait de notre peuple ce qu'il est. Aucun char, aucun avion de chasse, aucune arme ne vaut **l'amour pour la Patrie**. Ma conviction est faite que c'est cet **amour** qui fera la décision et qui nous fera gagner cette guerre ».

Cette exigence de patriotisme est pour le moins en adéquation avec l'ethos proclamé ou l'identité affichée par le groupe qui a porté l'énonciateur DAMIBA à sa tête : **Mouvement patriotique** pour la Sauvegarde et la Restauration.

Un nom de baptême est certes un programme de vie, mais il ne présage pas forcément de ce que le porteur vivra conformément aux prescriptions nominales. L'un des mérites de ce discours est qu'il définit clairement le cadre dans lequel le pouvoir s'exercera avec des sujets qui devront être modalisés par le « courage », le « désintéressement », la « détermination », bref « l'amour de la patrie ».

Comment faire pour amener en général les Burkinabè vers le désintéressement, l'amour de la patrie ? Il nous semble pour répondre à cette question qu'il faut un leadership exemplaire. Mais cela suffira-t-il ? Rien n'est moins sûr. Thomas Sankara serait mort, entre autres, parce que le mode de vie ascétique qu'il imposait « empêchait » nombre de Burkinabè « de manger », y compris son entourage immédiat. En tout état de cause, cette expérience sankarienne et de la Révolution d'Août 83 devrait être capitalisée par le MPSR dont l'attachement à la devise « La patrie ou la mort » se veut manifeste dans ce discours.

Au reste, le président DAMIBA devra trouver des instruments de mesure de la sincérité de ses collaborateurs et de leurs attitudes désintéressées quand il affirme « Je serai à l'écoute de toutes les femmes et de tous les hommes, **de tous les patriotes qui s'engageront honnêtement et de façon sincère et désintéressée** à l'édification d'un Burkina Faso prospère et paisible ».

En sommes, la manière dont le MPSR voudrait travailler pour atteindre ce qu'il compte faire, après avoir pris le pouvoir, c'est la conjugaison voire la combinaison des moyens logistiques et du patriotisme. Patriotisme qui devra se caractériser par le sacrifice pour la patrie, par le tryptique « courage, désintéressement et détermination » selon les mots du Président du MPSR. Notons que les dimensions dialogiques de son discours ne sont pas moins indicatives de cette dynamique du comment faire dans l'action du MPSR.

2. Discours dialogique à orientation pragmatique affichée

Dans l'analyse énonciative, un discours peut être constitué ou traversé par d'autres discours (dialogisme interdiscursif). De même, un énonciateur peut, dans son énonciation, s'adresser à d'autres énonciateurs présents ou absents pendant l'énonciation, proches ou éloignés de lieu énonciatif (dialogisme interlocutif). Ces deux dimensions dialogiques permettent de lire en filigrane l'intentionnalité du discours.

2.1. Le dialogisme interdiscursif

Le discours du président DAMIBA est traversé par plusieurs courants discursifs, plusieurs voix discursives. La plus emblématique est celle nationaliste avec pour ancrage hypotextuel ou hypodiscursif l'hymne national du pays. Les expressions telles « déclencher sa marche triomphale vers l'horizon du bonheur », « reprendre sa marche vers le développement », la devise de l'hymne national « La Patrie ou la mort, nous vaincrons », entre autres, en sont expressives. On peut ajouter à cela, ce passage où l'énonciateur affirme : « Main dans la main ; recouvrons la force, la détermination qui découlent de la fierté de chanter notre hymne national, l'hymne de la victoire dans une intégrité et une dignité retrouvées ». En réalité, ce dispositif énonciatif conjugué aux répétitions des mots « peuple », « souverainement », « intégrité », « dignité » s'insère dans la formation discursive des révolutionnaires d'août 1983. D'un point de vue pragmatique ou intentionnel, un tel dialogisme recèle une force illocutoire de nature directive et, principalement, à orientation révolutionnaire.

On peut noter que, dans ce discours du 27 janvier, résonne d'autres voix, d'autres interdiscours dont les valeurs mémorielles exhument certains discours du prédécesseur du président DAMIBA. En effet, certaines orientations énonciatives ne sont pas sans rappeler celles du président déchu Roch Marc Christian KABORÉ. Autrement dit, le président DAMIBA prescrit un certain nombre d'attitudes qui se retrouvent dans nombre de scénographies discursives du président Roch Marc Christian KABORÉ. Ainsi les appels au courage, à la détermination, au patriotisme (l'amour de la patrie), au désintéressement qui transparait dans le discours du Président DAMIBA se retrouvent dans la panoplie des allocutions prononcées par le président Kaboré à diverses occasions.

D'abord, dans le discours d'investiture du 29 novembre 2015, il affirme :

> « Je souhaite que dans un élan et **un sursaut patriotique**, les Burkinabè, après avoir forcé l'admiration et l'estime des autres peuples en Afrique et dans le monde, se donnent les moyens de réussir à relever les défis qui se dressent devant nous ».

> « Le retour à l'intégrité que je me suis engagé à réaliser dans le cadre de mon programme pour le quinquennat 2015-2020 sera pour chacun de nous **une triple exigence :**
>
> - **Une exigence d'amour pour la patrie**, dont nous devons défendre constamment les intérêts supérieurs ;
>
> - **Une exigence de dévouement au travail pour notre pays,** au service duquel nous devons mettre tous nos talents et intelligences.
>
> - **Une exigence de probité et de bonne gouvernance dans tout ce que nous faisons, pour ne pas se servir du pays mais pour le servir de manière désintéressée ».**

Ensuite, dans son allocution de fin d'année 2019, on note :

> « À chaque tournant important de notre histoire commune, comme celui que nous abordons actuellement, **cultivons l'esprit de sacrifice, la solidarité, et l'amour de la patrie pour opposer à l'ennemi la résistance qu'il faut, et faire face héroïquement à notre destin ».** (Allocution de fin de l'année 2019)

Enfin dans son adresse à la nation suite au drame de Solhan :

> En ces moments difficiles où nous subissons ces revers, notre salut **doit résider dans l'unité, la cohésion et l'engagement déterminé des filles et fils de notre pays à défendre la Mère-Patrie.** Tel a été de tout temps notre comportement, lorsque les circonstances l'exigeaient. C'est aussi la seule attitude qui convienne en de pareilles circonstances. **(Message du 27 JUIN 2021)**
>
> Enfin, **tous les patriotes burkinabè** doivent se donner la main **dans l'union et la détermination**, aux côtés de toutes nos forces combattantes, car la victoire est un impératif. … **Ensemble, unis et déterminés, nous y parviendrons** ! **(Message du 27 JUIN 2021)**

De ce qui précède, il convient de noter que les piliers de la gouvernance MPSR déclinés dans le premier discours de son président à savoir patriotisme, désintéressement et détermination figurent en bonne place dans différents discours de président Kaboré. C'est dire que, de façon évidente, ce n'est pas le discours seul qui fera la force du MPSR, car si cela suffisait le pouvoir KABORÉ, énonciateur des valeurs prônées par le MPSR, ne serait pas depuis le 24 janvier un pouvoir défunt. De ce fait, plus que l'acte langagier, il faut poser l'action concrète énoncée dans le verbe.

On notera toutefois que malgré l'existence de point commun entre ce discours du président du MPSR et ceux de son prédécesseur KABORÉ, la singularité du discours damibien réside d'une part dans la tonalité ou l'action choisie d'une part, et, d'autre part, dans son ancrage manifestement ''révolutionnaire d'obédience sankarienne''.

2.2. Le dialogisme interlocutif

Le discours du président du MPSR remplit amplement les principes du dialogisme interlocutif : il se présente à la fois comme locuteur et interlocuteur, énonciateur et énonciataire. Du point de vue de l'interactionnisme, le dialogisme interlocutif s'inscrit dans le processus d'influence réciproque des partenaires de la communication. Cette perspective est bien exploitée par l'énonciateur DAMIBA, qui, dans son allocution, s'est adressée :

- aux « Burkinbè de l'intérieur et de la diaspora »,
- aux « blessés aux familles des victimes »,
- aux « combattants au front, tous ceux qui veillent quotidiennement sur la sécurité et l'intégrité du Faso »
- aux « agents du public, travailleurs du privé et partenaires du Burkina Faso
- à « toutes les composantes des Forces de Défense et de Sécurité et les Volontaires pour la Défense de la Patrie »
- à la communauté internationale : « le Burkina Faso a plus que jamais besoin de ses partenaires, [dit-il]. C'est pourquoi j'appelle la communauté internationale à accompagner notre pays afin qu'il puisse sortir le plus rapidement possible de cette crise ».

Comme on peut le constater, ce **dialogisme interlocutif** est de nature essentiellement directive, avec comme source locutoire ou émetteur le Lieutenant-colonel. Il est constitué de demande, d'appel à des actions particulières de la part des différents partenaires de l'interaction communicative, des différents acteurs énoncés, chacun en ce qui le concerne. Quelles suites sont données à ces demandes, à ces appels, à ces actes directifs ? Seront-elles heureuses ou malheureuses, positives ou négatives ? Ce que l'on peut asserter, est que les suspensions du pays de certains organismes régionaux, continentaux ou internationaux dû aux coup d'Etat, illustre manifestement que les effets de ce discours, de ces appels sont attendus et non escomptés. La suspension de l'aide danoise en est du reste une illustration[1].

1

Dans ce dialogisme interlocutif l'énonciateur DAMIBA n'est pas que locuteur, il joue également le statut d'interlocuteur en répondant à certaines préoccupations des destinataires principaux de son discours, à savoir les Burkinabè de l'intérieur et de l'extérieur. À ces derniers dont les soupçons ou les inquiétudes tendaient à voir au MPSR un bras probable de restauration de régimes anciens, DAMIBA répond : « Je vous donne la ferme assurance que notre engagement n'a aucunement pour but de rétablir un ordre quelconque, mais s'inspire de l'ensemble des exigences légitimes du peuple Burkinabè ». Ainsi, comme tout discours d'adresse, le discours du président DAMIBA comporte-t-il la plénitude de l'interlocution dans la mesure où il actualise les deux pôles de l'interlocution : les pôles de producteur et de récepteur de discours.

3. Effets perlocutoires et schéma énonciatif de l'engagement

Il s'agit ici d'évaluer, dans un premier temps, la performativité du discours présidentielle damibienne en termes d'effets ou d'actes posés. Autrement dit, nous examinons les effets perlocutoires du discours relativement aux buts illocutoires qui y sont consignés. Dans un deuxième temps, nous interrogeons les composantes énonciatives de l'engagement (Jacques BARRO, 2016, 2021) mobilisés par le locuteur en question.

3.1. Les effets perlocutoires du discours

Nous avons signifié dans les propos précédents que le discours du 27 janvier de DAMIBA au-delà du fait qu'il s'ancre dans la situation sociopolitique (aspect assertif) en donnant des orientations pour une sortie heureuse de la crise revêt des dimensions amplement promissive. Nous nous évoquons les effets perlocutoires sous-jacents à de tels buts illocutoires dans le tableau suivant. Nous avons selectionné les extraits qui nous semblent les plus pertinents parmi les actes illocutoires du discours damibien du 27 janvier 2022.

N°	Actes illocutoires + extraits illustratifs	Nature des actes perlocutoires sous-jacents à l'acte illocutoire
1	**Acte de langage engageant ou promissif** : « Au nom de leur sacrifice, j'affirme mon engagement et celui de tout le Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration (MPSR), à toujours faire obstacle à toute velléité de détournement du processus de	Effet perlocutoire malheureux (insuccès)

	refondation de notre Nation, appelée par le peuple de tous ses vœux depuis bientôt une décennie ».	
2	**Acte de langage engageant ou promissif :** « Notre ambition n'est autre que de fédérer l'ensemble des énergies de notre pays, pour jeter les bases d'un Burkina Faso nouveau, débarrassé des oripeaux d'une gestion politique aux antipodes des nouvelles aspirations de notre peuple ».	Effet perlocutoire malheureux (insuccès)
3	**Acte de langage engageant ou promissif :** « Je vous donne la ferme assurance que notre engagement n'a aucunement pour but de rétablir un ordre quelconque, mais s'inspire de l'ensemble des exigences légitimes du peuple Burkinabè ».	Effet perlocutoire malheureux (insuccès)
4	**Acte de langage engageant ou promissif et directif** : « D'ores et déjà, je mets en garde tous ceux qui ne seront guidés que par leurs intérêts égoïstes, que je serai intraitable face aux actes de trahison des aspirations de notre peuple. Les fondements de notre Nation seront sauvegardés et les dossiers engagés sur le plan judiciaire seront souverainement conduits par les autorités ayant reçu compétence à cet effet ».	Effet perlocutoire malheureux (insuccès)
5	**Acte de langage directif :** « J'appelle toutes les composantes des Forces de Défense et de Sécurité et les Volontaires pour la Défense de la Patrie à se mettre en ordre de marche pour la reconquête de notre territoire ».	Effet perlocutoire malheureux (insuccès)

6	**Acte de langage engageant ou promissif** : « De même, le fonctionnement de la justice sera assuré dans le strict respect de son indépendance ».	Effet perlocutoire malheureux (insuccès)
7	**Acte de langage directif** : « La tâche qui nous attend est immense… Elle demandera de chaque Burkinabè courage, désintéressement et détermination… C'est le défi historique de notre époque et nous n'avons pas le droit de faillir ».	Effet perlocutoire malheureux (insuccès)

3.2. Le schéma énonciatif de l'engagement

L'énonciation de l'engagement est un concept théorique qui s'intéresse à la manière dont un énonciateur prend position dans l'espace discursif en s'appuyant sur des énonciations antérieurs (BARRO, 2016). Les structures énonciatives de l'engagement permettent de cerner le(s) positionnement(s) d'un énonciateur en profilant la ou les formations discursives dont relève(nt) son discours. Dans ses travaux, Jacques BARRO (2016, 2021, 2023) a repertorié trois grandes figures énonciatives de l'engagement, à savoir, l'hypoénonciateur, l'hyperénonciateur et le tuteur de relais qui renvoient respectivement aux figures de l'inspirateur, de l'inspiré(imitateur) et l'intermédiaire. Ainsi le tuteur de relais est un énonciateur quelconque réunissant les conditions d'une assomption hypoénonciative de l'hyperénonciateur. Dans le discours de DAMIBA, nous pouvons dégager deux formations discursives majeures. La première d'obédience révolutionnaire avec comme repère interdiscursif l'hymne national du pays conçu dans un cadre révolutionnaire et la seconde s'inscrit dans le registre interdiscursif modéré à la Rasseneur (Voir *Germinal* de Zola), c'est-à-dire un registre diplomatique, conciliateur. Avec ces deux schémas énonciatifs de l'engagement, révolutionnaire et diplomatique, on peut se demander pourquoi, le pouvoir du président DAMIBA a pris fin en 2022 avec une durée de vie de huit (08) mois. Ce discours avait suscité au sein des populations pourtant des grands espoirs. La réponse se situe de notre point de vue au niveau du délaissement du schéma révolutionnaire d'une part, et, d'autre part, au niveau d'une application aveugle du schéma diplomatique conciliateur.

4. Conclusion

On peut dire que le premier discours de président DAMIBA est en adéquation avec le contexte d'énonciation : l'opinion avait besoin d'entendre non seulement le président du MPSR, mais aussi et surtout de savoir davantage qu'est-ce qui a poussé le Mouvement vers le putsch, que compte-t-il faire et comment s'y prendra-t-il. Si du point de vue de la forme de l'expression, ce discours se veut original, s'il est vrai qu'il est constitué de scènes validées nationalistes et révolutionnaires, il reste aussi qu'il entre en résonnance avec nombre de scénographies discursives du président Kaboré, singulièrement du point de vue de la substance du contenu. Ce discours damibien, qui institue l'énonciateur en question et les siens en qualité de sujets déontiques, manifeste deux éthè majeurs : l'ethos révolutionnaire et l'ethos diplomatique. Comment faire pour que l'ethos révolutionnaire serve l'ethos diplomatique et vice-versa ? Comment faire pour que le révolutionnaire ne nuise pas au diplomate et vice-versa ? Comment s'y prendre pour que ces deux ethè servent réellement et efficacement l'action du MPSR ? Un révolutionnaire peut-il être un homme de consensus et vice-versa ? Dans notre Sahel brumeux et sous un ciel aussi orageux, gouverner par la vérité et par l'exemple en joignant l'acte à la parole et, surtout, en obtenant des résultats probants serait l'arbitre infaillible. Pour ce faire, il faut de la fermeté dans la lucidité comme le disait le président Kaboré à juste titre le 25 novembre 2021 : « La fermeté dont nous ferons preuve afin de mettre chacun devant ses responsabilités sera le ciment de la cohésion, de la discipline et de l'efficacité de nos Forces de Défense et de Sécurité et du lien sacré Armée-Nation que j'appelle de tous mes vœux ». Mais plus de simples déclarations, il faut faire et être ce que l'on dit. Il faut dire la fermeté et agir fermement. Il fallait surtout, en l'occurrence, être à même de tenir les populations en haleine avec les deux pôles énonciatifs de l'engagement qui a émaillé son premier discours et qui a fait espérer des lendemains meilleurs aux populations burkinabè.

5. Bibliographie

Amossy, R. (2000). *L'argumentation dans le discours. Discours politique, Littérature d'idées*. Paris, Nathan.

Amossy, R., & Orkibi, E. (2021). *Ethos collectif et identités sociales*. Paris, Classiques Garnier.

Barro, J. (2016). *Pragmatique et communication littéraire : l'hétérogénéité énonciative chez Le Clézio*. Thèse de doctorat, Lettres, Ouagadougou.

Barro, J. (2021). *L'engagement chez Émile Zola et Norbert Zonga : équations et énonciations*. Djamena, Toumaï.

Barro, J. (2023). L'adresse du président à Ouagadougou : l'interdiscours politico-littéraire à l'épreuve de la realpolitik. *Revue panafricaine de la jeunesse*.

Charaudeau, P. (2005). *Le discours politique. Les masques du pouvoir*. Paris, Vuibert.

Charaudeau, P. (2009). Identité sociale et identité discursive. Un jeu de miroir fondateur de l'activité langagière. In P. Charaudeau (Ed.), *Identités sociales et discursives du sujet parlant* (pp. 45-60). Paris, L'Harmattan.

Maingueneau, D. (2014). *Discours et analyse du discours*. Paris, Armand Colin.

Revue Panafricaine de la Jeunesse
ISSN : 2790-6256
Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive
ISSN : 2790-6248 l e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com

« Pour un asile » de Sophie Heidi Kam : esthétique et démarcation poétique

[« POUR UN ASILE » by Sophie Heidi Kam : aesthetics and poetic demarcation]

ZONGO Symphorien Dimanche
Université Yembila Abdoulaye TOGUYENI, Burkina Faso
Email : symphorien1987@yahoo.com

YAMÉOGO Sidbéwendé Germain
Université Norbert ZONGO, Burkina Faso
Email : yameogosidbewende3@gmail.com

Résumé

La poésie burkinabè écrite d'expression française a véritablement pris ses marques à partir de la Révolution démocratique et populaire, avec la création du Grand Prix National des Arts et des Lettres (G.P.N.A.L.). Elle est en pleine progression dans le grand champ littéraire avec de nouvelles et nombreuses parutions, chaque année. Sophie Heidi Kam est Aujourd'hui, l'une des figures les plus importantes de cette poésie grâce à une écriture qui se démarque aussi bien au niveau de sa forme que de son contenu. Son recueil *Pour un asile* allie des thématiques générales orientées sur l'environnement de l'écrivaine, à une préoccupation plus personnelle, celle de la démarcation poétique de l'auteur. Dans cette étude, nous interrogeons les particularités qui font de cette œuvre, à la fois, une expression du peuple et une expression de la poétesse. Ainsi, quels sont les principaux enjeux de ce recueil poétique ? Il s'agit d'une œuvre qui allie la description du vécu social à la revendication d'une ligne d'écriture. À partir de la théorie des isotopies sémantiques de François Rastier, nous proposons une étude des isotopies majeures développées dans le recueil et nous mettons en évidence la ligne poétique de la poétesse.

Mots-clés : poésie burkinabè écrite, poétique, sème, isotopie.

Abstract

Burkinabe poetry written in French really took its marks from the Democratic and Popular Revolution, with the creation of the « Grand Prix National des Arts et des

Lettres » (G.P.N.A.L.). It is making full progress in the great literary field with new and numerous publications each year. Sophie Heidi Kam is today one of the most important figures in this poetry thanks to a writing that stands out both in terms of its form and its content. Her collection Pour un asylum combines general themes oriented towards the writer's environment, with a more personal concern, that of the author's poetic demarcation. In this study, we question the particularities that make this work, at the same time, an expression of the people and an expression of the poet. So, what are the main issues of this poetic collection ? It is a work which combines the description of social experience with the claim of a line of writing. Based on François Rastier's theory of semantic isotopies, we propose a study of the major poet's poetic line.

Keywords : written Burkinabè poetry, poetics,sow, isotopia.

0. Introduction

La poésie est « l'art verbal le plus littéraire ». Cette observation de Yaméogo (2012, p. 18) dit long sur la place de ce genre dans la littérature. En effet, la poésie révèle la beauté de la langue et constitue un plaisir ajouté au langage ordinaire. Cette mission d'outillage du langage qui lui est assignée en fait un genre littéraire particulier. C'est ce qui amène d'ailleurs l'analyste à écrire à propos de l'action poétique sur le langage : « Elle doit l'ennoblir, l'enrichir, le parer, le décorer, l'élever au-dessus de la simple prose. Par la poésie le langage est sublimé ». (Yaméogo, 2012, p. 18) Il s'agit ainsi d'un genre par lequel s'expriment les pensées les plus profondes à travers un discours sublimé par les outils expressifs de la langue.

Au Burkina Faso, la pratique poétique a mis du temps à devenir un genre prisé par les écrivains. Pacéré et Dakouo (2012 : 15) révèlent ainsi qu'« historiquement, la poésie fut le dernier genre littéraire à faire son apparition sur la scène éditoriale de la Haute-Volta (Burkina Faso) en 1976 ». Dès ses débuts, quelques écrivains se révèlent déjà grâce à la qualité de leurs œuvres. Ce sont : Titinga Frédéric Pacéré, Jacques Boureima Guégané, Vinu Muntu Yé et Samba Armand Balima. Ainsi, longtemps caractérisée par une forme de léthargie, comparativement à ce qui se faisait à l'échelle du continent[1], cette poésie a véritablement pris ses marques grâce à un coup de pouce de la Révolution démocratique et populaire, avec la création du Grand Prix National des Arts et des Lettres (G.P.N.A.L.) dès 1983. Depuis lors, c'est une poésie qui s'installe progressivement dans le grand champ de la littérature africaine et mondiale avec, chaque année, de nouvelles et nombreuses parutions.

[1] Les premiers recueils poétiques africains sont publiés dès les années 45 alors qu'il faut attendre les années 70 pour que paraissent les premiers recueils de la poésie burkinabè écrite.

Aujourd'hui, l'une des figures les plus importantes de cette poésie est Sophie Heidi Kam, poétesse, dramaturge et nouvelliste de talent, plusieurs fois distinguées à l'échelle nationale[1], grâce à une écriture qui se démarque aussi bien au niveau de sa forme que de son contenu. L'une de ses œuvres poétiques a particulièrement retenu notre attention. Il s'agit du recueil *Pour un asile*[2]. La spécificité de ce recueil réside dans sa construction qui allie les thématiques générales orientées sur l'environnement de l'écrivaine à une préoccupation plus personnelle, celle de la démarcation poétique de l'auteur. C'est pourquoi, il nous semble opportun d'interroger ces particularités qui font de cette œuvre, à la fois, une expression du peuple et une expression de la poétesse. Ainsi, quels sont les principaux enjeux de ce recueil poétique ? À bien des égards, ce recueil de Sophie Heidi Kam allie la description du vécu social à la revendication d'une ligne d'écriture. À partir de la théorie des isotopies sémantiques de François Rastier, nous étudions les isotopies majeures développées dans le recueil et nous mettons en évidence la conception de l'écriture poétique de Sophie Heidi Kam. Pour ce faire, l'étude s'articule autour des points suivants : la présentation du corpus et l'exposé de la théorie de base d'une part, et l'étude des isotopies et de la conception poétique de l'auteur d'autre part.

1. Corpus et théorie de base

Le corpus qui sert d'appui à cette étude est le recueil *Pour un asile* de la poétesse burkinabè Sophie Heidi Kam. Quant à la théorie d'étude, il s'agit de la théorie des isotopies sémantiques de François Rastier. Ce point est consacré à la présentation du corpus et de la théorie.

1.1. Corpus d'étude

Le recueil *Pour un asile* est de Sophie Heidi Kam, poétesse, nouvelliste et dramaturge burkinabè. Publié en 2009 aux Editions Découvertes du Burkina, ce recueil comporte vingt-huit (28) poèmes articulés sur soixante-quinze (75) pages. Chaque poème comporte un titre et peut s'étendre sur une page ou deux. Les poèmes les plus longs couvrent jusqu'à cinq pages.

1.2. La théorie des isotopies

La théorie des isotopies sémantiques a été développée par François Rastier. Il s'agit d'une théorie qui permet d'apprécier l'importance d'un sème dans un texte à travers

[1] Lauréate à huit (08) reprises au Grand Prix National des Arts et des Lettres (GPNAL) à différentes éditions de la Semaine Nationale de la Culture (SNC) au Burkina Faso ; Plume d'or 2019 décerné par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ; Grand Prix du Salon international du livre de Ouagadougou (2021)

[2] Editions Découvertes du Burkina, Ouagadougou, octobre 2009.

l'analyse de sa récurrence dans ledit texte. Comme le souligne Rastier (1985, p.33), « une isotopie est définie par la récurrence d'un même trait sémantique ». Elle suppose ainsi le retour régulier d'un même sème à l'intérieur d'un texte. C'est ce que Rastier (1985, p. 34) souligne lorsqu'il écrit : « Fondamentalement, une isotopie est instituée par une série de relations d'identité entre sèmes. Ces relations induisent des relations d'équivalence entre sémèmes. » Apprécier donc un texte sur la base des isotopies qu'elle articule passe, au préalable, par un repérage, dans le texte, de toutes les manifestations ou occurrences lexico-sémantiques mises en œuvre par le texte et portant sur des thèmes particuliers.

Dans la même perspective, Mazaleyrat et Molinié (1989, pp. 187-188) définissent le concept d'isotopie comme « tout réseau sémantique marqué par un système de redondances ». Il s'agit de redondances qui peuvent porter sur des répétitions ou des variations lexicales, ou sur « des reprises de dénotations ou de connotations identiques ou analogues entre des mots différents » ou encore, sur des « stades du développement des mécanismes sémantiques constituant des figures continuées ». Ce qui ressort de cette définition est que le caractère récurrent du sème est un élément fondamental pour parler d'isotopies dans un texte.

Dans la pratique, il s'agit de repérer, dans un texte, les sèmes qui reviennent régulièrement dans l'articulation du message et participent à la sémiotisation du texte. C'est sur cette base que nous développons notre analyse du recueil *Pour un asile* pour en identifier les sèmes majeurs mis en œuvre par le message littéraire.

2. Étude des isotopies majeures du recueil

L'analyse des sèmes développés dans le recueil *Pour un asile* laisse transparaître plusieurs isotopies. Parmi les plus importantes, on a : la /pauvreté/, la /douleur/, la /mort/ et les /injustices sociales/.

2.1. La /pauvreté/

Le vocable « pauvreté » désigne l'état d'une personne, d'une collectivité qui manque de moyens matériels, d'argent ; il traduit une insuffisance de ressources qui peut être matérielle et/ou morale. Dans le recueil *Pour un asile* de Sophie Heidi Kam, le sème de la /pauvreté/ est récurrent, traduisant une volonté manifeste de la poétesse de faire une peinture de sa société telle qu'elle lui apparaît, avec ses difficultés et ses souffrances. Ainsi l'isotopie /pauvreté/ est-elle développée à travers plusieurs signes mettant en exergue la faim qui est l'une des caractéristiques majeures de la /pauvreté/, les difficultés du secteur de l'habitat, ainsi que les conditions d'hygiène défaillantes dans les milieux défavorisés. Pour l'essentiel, on a :

Isotopie /Pauvreté/

/famélique/
/peuple de soif et de faim/
/crampes dans nos ventres/
/faims/
/démunis/
/misères/
/banco/
/ghettos/
/pailles et tôles ondulées/
/fissures et ruines/
/gîtes de misère/
/ordures/
/amas de croûtes/
/chiens errants/

La /pauvreté/ se manifeste par un état désastreux du cadre de vie. Cela transparaît à travers l'emploi de figures telles que le « banco », les « pailles et tôles ondulées », les « ghettos », les « fissures et ruines » et les « gîtes de misères ». Elle se manifeste encore à travers l'insalubrité caractéristique des milieux d'extrême pauvreté. Ainsi, on a les « ordures », les « amas de croûtes », symboles de l'absence constante de poubelles, des mentalités souvent peu développées et les « chiens errants » que l'on rencontre dans les rues. Cette isotopie est ainsi bien développée dans le recueil.

2.2. La /douleur/

La douleur peut être appréhendée comme une sensation ou une impression pénible qui peut être physique ou morale. Sur le plan extérieur, elle peut se manifester par un cri, une convulsion, une crispation, un gémissement, une grimace, un hurlement, une larme, une plainte, un sanglot, un soupir, un spasme etc. Sophie Heidi Kam, dans sa mise en évidence de la /souffrance/, emploie des sèmes se rapportant aux sensations morales pénibles et à la maladie comme le témoignent les éléments suivants, constitutifs de l'isotopie.

Isotopie /douleur/

/âme tourmentée/
/cœur meurtri/
/désarroi/

/épidémies/
/malheurs/
/souffrances/
/démence/
/endémiques/
/migraines/
/crampes/
/névroses/
/vertige/
/cruauté/
/douleurs inconsolables/
/cri/
/océan de larmes/
/chicottes/
/fouets/
/saigne/
/brûlures de nos corps/
/voix s'étrangle/
/supplices/
/blessé/
/larmes/
/mutilé/
/hurle/
/blessures/
/douleur/
/rampent et râlent/
/escorte de larmes/

Comme on peut le constater, les éléments articulés dans le recueil et traduisant la /douleur/ sont surtout relatifs aux souffrances physiques et aux manifestations de ces souffrances. Dans le recueil, ces éléments expriment les situations vécues par les populations africaines confrontées aux guerres fratricides et qui vivent ainsi dans la douleur. Cette isotopie exprime aussi les manifestations de la douleur de l'homme noir aux prises avec l'esclavage et l'exploitation du système colonial pendant les périodes sombres de l'histoire de l'Afrique.

2.3. La /mort/

La mort est définie comme la cessation de la vie. Elle est considérée comme un phénomène inhérent à la condition humaine ou animale. Dans le recueil *Pour un asile*,

Sophie Heidi Kam utilise une multitude de sèmes en lien avec cette absence de vie. Ces sèmes rendent compte, non seulement du sentiment de vide extrême créé par la disparition d'un être cher, mais aussi du devoir de mémoire que les proches ont vis-à-vis du défunt. Des éléments sémiques comme le « repos de l'âme », le « requiem », le sentiment de « vies amputées », d'« harmonie brisée », de « tragédies » expriment l'amertume liée à la mort, la douleur morale vécue par les proches, le sentiment du vide, de l'absence qui leur noue la gorge. Tout cela est traduit par le « deuil » qu'ils vivent. Bien d'autres éléments participent de cette isotopie que nous articulons ainsi :

Isotopie /Mort/

/repos de mon âme/
/assassine/
/Requiem/
/tragédies/
/vies amputées/
/l'âme des corps prisonniers/
/retourne au silence/
/deuil/
/harmonie brisée/
/funeste/
/s'exile le souffle/
/retourne à la terre/
/euthanasies/
/corps rompu/
/chairs en lambeaux/
/cadavre/
/case mortuaire/
/linceul/
/cimetières/
/orphelin/
/sépulture/
/fusillé/
/crucifié/

L'analyse sémique laisse voir un ensemble d'éléments liés à plusieurs aspects relatifs à la mort : les objets et rites associés au cérémoniel, l'état du corps du défunt ou encore, des modes d'exécution appliqués à l'individu, comme la fusillade et la crucifixion. Cette isotopie est employée par la poétesse en hommage à des défunts.

Revue Panafricaine de la Jeunesse – RPJ –
©Editions Lumumba
ISSN: 2790-6248 I e-ISSN: 2790-6256
Volume 3, n°1, Janvier– Avril 2024

2.4. Les /injustices sociales/

Le vocable « injustice » est généralement défini par opposition à son contraire, la justice. La justice désigne le caractère d'une personne qui possède un jugement moral et une intention d'équité. Elle suppose la reconnaissance et le respect des droits et du mérite de chacun. Elle est associée à des valeurs morales et sociales telles que la droiture, réquité, rimpartialité, rintégrité. On parle alors d'injustice lorsque le jugement moral est altéré par les intérêts de l'individu ou d'un groupe. Le respect des droits perd ainsi tout intérêt et le mérite cesse d'être l'instrument de mesure de la rétribution, laissant place à la force et au pouvoir. Par « injustices sociales », il faut donc entendre tous les comportements et faits sociaux qui participent à rendre manifestes les privilèges et les richesses que s'accaparent certains membres du corps social au détriment des autres, du fait de leur force et/ou de leur pouvoir. Sophie Heidi Kam, dans son recueil, se sert de plusieurs éléments sémiques rendant compte de l'écart abyssal qui sépare parfois les individus d'une même société en termes de ressources. Cette isotopie met en évidence des éléments qui permettent de visualiser à la fois l'exploitation coloniale et les comportements des nouvelles élites africaines.

Isotopie /injustices sociales/

/otages des puissants/
/Nos malheurs rendent leurs jours fastes/
/Peuple racketté/
/Des banquets immolent ton souffle/
/coupes qui se lèvent, s'entrechoquent à la santé de nos malheurs/
/ De rutilants billets remplissent des comptes en banque/
/ mains basses sur notre pain, nos banques, nos hôpitaux/
/ parvenus amassant leurs trésors bossus de nos malheurs/
/ tout est à l'appauvrissement du faible/

Ces éléments traduisent les injustices vécues par l'homme noir sur ses propres terres et permettent ainsi à la poétesse de partager son sentiment, non seulement sur la question de l'exploitation coloniale, mais aussi pour dénoncer l'action des nouvelles élites africaines, parfois plus préoccupés par leur enrichissement personnel qu'à toute autre considération. La dénonciation des injustices sociales occupe ainsi une place de choix dans ce recueil de Sophie Heidi Kam. Cette isotopie traduit les regrets de la poétesse face à une certaine prise en otage des pays pauvres par une minorité de nantis qui constitue la nouvelle classe dirigeante, exploitant les faibles, les dépouillant du peu dont ils disposent et faisant libation pendant que les masses populaires croupissent dans la misère.

3. De la conception poétique de l'auteur

Selon Yaméogo (2012 : 18), « Un texte est qualifié de poétique si on peut constater un aménagement particulier du langage au niveau sémantique (choix des mots), au niveau syntaxique (propositions ou phrases), au niveau phonologique (sons), au niveau typographique (occupation de la page) ». Ainsi, le poétique se distingue par la forme avant toute autre considération : paradigmes, syntagmes, phonologie, typographie. Au-delà, le poème est écrit pour signifier. Si la majorité des œuvres poétiques sémiotise des éléments d'ordre général relevant de la vie de l'homme, de son environnement, de son histoire etc., le sème de la poésie n'est pas toujours un élément majeur du contenu des œuvres poétiques. Dans *Pour un asile*, Sophie Heidi Kam fait du sème /poésie/, un élément central de son message. Elle marque ainsi sa perception de la mission assignée au poète d'une part, et d'autre part, elle revendique sa propre ligne d'écriture.

3.1. De la mission de la poésie et du poète

Dans le recueil de Sophie Heidi Kam, plusieurs missions sont assignées au poète. D'abord, le poète est porteur d'espoir grâce à ses écrits. La poétesse y fait référence lorsqu'elle rappelle l'intérêt du combat du mouvement de la négritude[1] : « Passé les années trente et leurs poèmes-ouvroirs de lendemains » (p. 16). Ce vers est hautement symbolique et traduit l'espérance née de ce combat littéraire et politique. La référence aux années 1930 et à la poésie ne laisse guère de doute sur le fait que la poétesse perçoit la poésie comme ayant joué un rôle majeur dans le combat pour l'émancipation de l'Afrique.

Ensuite, la poétesse s'adresse directement aux poètes dont elle fait les louanges en rappelant les mérites. « Où êtes-vous, poètes, chaussés de zèle, leveurs du Verbe sous l'armure de la justice ? » (p. 16). Elle les considère comme les « ferments des temps nouveaux » (p. 16) comparativement aux temps anciens marqués par la résignation face au système colonial. Le « zèle » dont ils font preuve apparaît comme l'outil déterminant qui leur permet de surmonter les obstacles. Victor Hugo avait aussi souligné ce caractère qui fait la particularité du poète lorsque, parlant du poète, il écrivait :

> C'est lui qui, malgré les épines,
> L'envie et la dérision,

[1]Mouvement littéraire et politique créé dans l'entre-deux-guerres, rassemblant des écrivains francophones noirs, comme Aimé Césaire, Léopold Sédar Senghor, Léon Gontran Damas, Birago Diop, Guy Tirolien, Jacques Rabemananjara, Paulette et Jeanne Nardal, René Depestre.

Marche, courbé dans vos ruines,
Ramassant la tradition. (…)
(Extrait de *Les rayons et les ombres*, Hachette, 1940)

Il apparaît que le poète est le seul capable de surmonter les vicissitudes de la vie au nom de la mission qui est la sienne, c'est-à-dire celle de perpétuer la tradition et de constituer ainsi la mémoire vivante de son peuple. Sophie Heidi Kam présente alors la poésie comme la graine mise en terre qui va germer et porter du fruit, celui du salut du peuple noir. Le poète est ainsi mis en valeur par son action salvatrice qui ouvre la voix à des lendemains meilleurs.

Enfin et dans le même élan, l'inaction du poète ouvre la voie au questionnement. Du fait de la mission dont il est chargé, le poète est doublement interpellé et invité à l'action car c'est de lui que viendra le salut :

Où êtes-vous, poètes, pour embraser d'espoir ces cœurs sans boussole ? (p. 16)
Où êtes-vous, poètes, pour hâter la délivrance ? (p. 17)

Ainsi, la poésie est présentée comme porteuse d'espérance et arme de libération et le poète qui en est le bras n'a plus le droit de rester en retrait ou de se cacher, car il est chargé d'une mission. Il est le guide, chargé de conduire, d'orienter le peuple vers la lumière. Au-delà de cette conception globale de la mission du poète et du rôle de la poésie, Sophie Heidi Kam se revendique d'une ligne d'écriture.

3.2. De la revendication poétique

Au-delà de l'évocation des missions assignées à la poésie et au poète, la poétesse se revendique d'un certain type de poésie. Elle le fait dans le recueil à travers plusieurs vers qui marquent, non seulement ses aspirations de la pratique poétique, mais aussi les difficultés qu'elle rencontre dans l'exercice poétique.

D'une part, Sophie Heidi Kam s'inscrit dans la perspective d'une poésie à tonalité virulente. Cette appréhension de la poésie rappelle fort bien le style césairien. Apprécions cette strophe du poème « Reflets » (p. 18) :

Je veux ma poésie marmite de mots sur feu de bois
Foudre et tonnerre sur digues, frontières et massues
Je la veux bouche scellée aux vents de colères sifflant dans nos rues
Loupe et soleil sur les lames d'injustice
Elle sera bouche fendue au crâne
(Pour un asile, p. 18)

Cette strophe constitue un signal fort de la revendication poétique de Sophie Heidi Kam. Les métaphores employées dans les différents vers sont aussi évocatrices les

unes que les autres d'une poésie de la révolte et de l'engagement. La première, c'est-à-dire la « poésie marmite de mots sur feu de bois » insuffle l'idée d'une poésie en ébullition qui couve les maux sociaux et qui est prête à exploser. La deuxième, la poésie « Foudre et tonnerre » renvoie à une écriture poétique marquée par une teneur explosive du verbe. L'évocation de la « massue » amplifie cette idée d'une poésie-arme de combat. Quant à la métaphore du troisième vers, celle de la poésie « bouche scellée aux vents de colères sifflant dans nos rues », elle suggère l'idée d'une poésie observatrice et attentive aux inquiétudes et aux difficultés de sa société. Les métaphores du quatrième vers, elles, la poésie « Loupe et soleil sur les lames d'injustice », traduisent la revendication d'une poésie capable de scruter au plus profond de la société pour révéler, mettre en lumière toutes les formes d'injustices vécues. Enfin, la poésie « bouche fendue au crâne » prône une poésie virulente et agressive, capable d'obtenir des résultats. Pour Sophie Heidi Kam, la poésie doit s'affirmer comme le canal par lequel sont portées les aspirations les plus profondes des peuples. Aussi, elle ne doit pas lésiner sur la méthode et doit s'affranchir des règles pour s'affirmer.

D'autre part, Sophie Heidi Kam se revendique d'une écriture poétique qui se tient loin de toute compromission, qui s'affranchit de toute dictature pour s'affirmer et panser les plaies de sa société. Il s'agit d'une poésie d'ouverture qui ne laisse personne sur le chemin :

> Elle sera bouche fendue jusqu'au crâne, paroles que n'assassinent billets de banque
> Libre et liberté sous tout régime étrangleur de vie
> Elle sera conteuse d'horizons
> Huile sur nos blessures
> Bras ouverts aux mains tendues
> (idem)

La poétesse se revendique d'une poésie avant-gardiste qui se donne la mission d'aider à résoudre les maux de la société.

> Je veux ma poésie sentinelle aux murs de nos vies
> Poème debout au chevet des maux qui nous vêtent
> (idem)

Pour elle, la poésie est aussi un instrument de consolation qui doit être mis au service du peuple. C'est pourquoi la poétesse s'interroge face aux souffrances de son peuple : « Comment te consoler, ô peuple, mon poème ? » (p. 29). Poésie et peuple ne font plus qu'une seule et même entité, impliquant une grande responsabilité de l'écrivain dans ce qui se passe en son temps.

4. Conclusion

Le recueil *Pour un asile* de Sophie Heidi Kam constitue une ode à l'écriture poétique. Il met en œuvre plusieurs isotopies sémantiques qui participent à faire du recueil, non seulement une œuvre engagée dans la peinture du décor social, mais aussi une œuvre qui se profile comme un manifeste de la conception poétique de l'auteur. Cette étude avait pour objectif, d'une part, de mettre en lumière les isotopies majeures développées dans le recueil. L'étude a permis de révéler quatre (04) isotopies importantes tournées vers la peinture du décor social et la prise en compte des aspirations des peuples. La /pauvreté/, la /douleur/, la /mort/ et les /injustices sociales/ sont ainsi développées à travers des éléments qui ne peuvent laisser indifférent le lecteur.

D'autre part, il s'est agi de mettre en évidence la conception poétique de Sophie Heidi Kam. À la fin de l'étude, il nous emble opportun de souligner la présence importante des indices d'une isotopie /poésie/, même si, pour les besoins de l'étude, nous avons choisi de ne pas l'évoquer en tant qu'isotopie. Du reste, nous avons mis en évidence la conception poétique de la poétesse en développant d'abord sa perception de la mission du poète et de l'acte d'écriture poétique, puis la mission particulière qu'elle s'assigne en tant qu'écrivaine évoluant dans ce genre.

En définitive, la poésie reste un genre privilégier de l'expression des aspirations sociales. Elle demeure aussi le canal privilégier par lequel les écrivains expriment leurs idéaux et partagent leur ressenti de monde qui les entoure avec leur public de lecteurs.

5. Bibliographie

Hugo, V. (1940). *Les rayons et les ombres*, Hachette.

Kam, S.H. (2009). *Pour un asile*, Ouagadougou, Éditions Découverte du Burkina.

Le Grand Robert de la langue française. (2005). Éditions Le Robert/SEJER.

Mazaleyrat, J. et Molinié, G. (1989). *Vocabulaire de la Stylistique*, Paris, Presses Universitaires de France.

Pacéré, F.T. et Dakouo, Y. (2012). *Poésie du Burkina Faso, Anthologie Francophone*. Ouagadougou, Harmattan Burkina.

Rastier, F. (1985). « L'isotopie sémantique, du mot au texte » in *L'information grammaticale*, pp.33-36.

Yaméogo, K.L.G.G. (2012). « Enseignement-Apprentissage de la poésie écrite au Burkina-Faso : États des lieux et proposition d'une didactique *»,* Thèse de Doctorat, Université de Ouagadougou.



NOS PARTENAIRES

RESEAU ELIKYA

African theses PUBLISHER

MOOC Gestion de Projet

Scopalto ACADEMIA

doi crossref

parcours formation

REVUE PLURIDISCIPLINAIRE AFRICAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Afrimoocs PLATEFORME DES MOOCS AFRICAINS

IJAS

FORUM INTERNATIONAL de GOMA pour la RESOLUTION des CONFLITS

CS4ME CIVIL SOCIETY FOR MALARIA ELIMINATION

10.000 {CODEURS} 2015-2025

OGDH RDC

MAXITY.IO

Youth for Human Rights International

UNITED FOR HUMAN RIGHTS

MEDIATHEQUE DÉPARTEMENTALE du Gers

AS AFRISCIENCE

CAIRN.INFO CHERCHER, REPÉRER, AVANCER

Editions Lumumba, un nouvel élan de l'édition africaine

10, Avenue de la Moto x Boulevard Ms'iri, Quartier Gambela, Commune de Lubumbashi, Ville de Lubumbashi, République démocratique du Congo
Tél. : 00243 90 433 70 19
Mail : contact@editionslumumba.com
www.editionslumumba.com

Imprimé en République démocratique du Congo

©Edition Lumumba, avril 2024

Afrindala Group
« New African Generation »
www.afrindalagroup.com

Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse (APANAEFJ)
Courriel : info@apanaefj.org
Site web : www.apanaefj.org

Siège : 10, Avenue de la Moto croisement Boulevard M'siri, Ville de Lubumbashi, RD Congo

APANAEFJ

REVUE PANAFRICAINE DE LA JEUNESSE

Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive

Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse
(APANAEFJ)

Courriel : rpj@apanaefj.org
Site web : www.apanaefj.org
Tél. (+243) 973738975
Siège: 10, Avenue de la Moto croisement Boulevard M'siri, Ville de Lubumbashi, RD Congo